

Écrire la ville

Pouvoirs, urbanités et modernités dans l'espace québécois (XIXe-XXe siècles)

Sous la direction de Camille Robert et Daniel Ross

Traductions par Alexie Doucet, Catherine Ego, Denis Lessard, Hélène Paré et
Paulette Vanier

Groupe d'histoire de Montréal

2023

Robert, Camille et Daniel Ross, dir. *Écrire la ville. Pouvoirs, urbanités et modernités dans l'espace québécois (XIXe-XXe siècles)*. Montréal : Groupe d'histoire de Montréal, 2023.

Révision linguistique par Thomas Jourdan

Couverture par Camille Robert

Image de la couverture : La rue Windsor à Montréal, vers 1908, Bibliothèque et archives nationales du Québec.

ISBN (livre électronique) : 978-0-9697890-3-1

Écrire la ville est publié sous licence [Creative Commons BY-NC-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).



Table des matières

Introduction	v
Denyse Baillargeon; Isabelle Bouchard; et Magda Fahrni	
Partie I. <u>Genre, ordre libéral et modernité au dix-neuvième siècle</u>	
1. Liens d'amitié, de parenté et d'appartenance à une collectivité : genre, itinérance et aide mutuelle à Montréal au début du XIXe siècle	2
Mary Anne Poutanen	
2. Veuves et électrices : genre, citoyenneté et élection partielle à Montréal en 1832	31
Bettina Bradbury	
3. « Le public a le droit d'être protégé contre un fléau mortel » : débat sur la quarantaine, la migration et la gouvernance libérale lors de l'épidémie de typhus de Montréal de 1847	75
Dan Horner	
4. Lueur urbaine : réverbères, émotions et vie nocturne, années 1880 à 1910	107
Nicolas Kenny	
5. Le cléricisme juridique et l'enseignement de la culture juridique dans l'Archidiocèse de Québec, 1852-1898	143
Brian Young	
Partie II. <u>Genre, citoyenneté et consommation au vingtième siècle</u>	
6. Les coûts de la vie : genre, citoyenneté et politique des prix à Montréal dans les années 1940	168
Magda Fahrni	

7. Incarnation de la délinquance : corps des garçons, sexualité et histoire de la justice des mineurs au Québec, au début du XXe siècle Tamara Myers	192
8. Fabriquer la tradition canadienne-française : le tabac canadien et la construction de l'identité canadienne-française, 1880-1950 Jarrett Rudy	231
9. Activité économique et formation des classes sociales à Wendake, 1800-1950 Brian Gettler	266
10. La démocratie dans la musique : l'International Band de Louis Metcalf et l'histoire du jazz à Montréal Sean Mills	303
Notices biographiques des collaborateurs et collaboratrices	330

Introduction

DENYSE BAILLARGEON; ISABELLE BOUCHARD; ET MAGDA FAHRNI

Ce livre électronique réunit les traductions en français d'une dizaine d'articles publiés par des membres du Groupe d'histoire de Montréal/Montreal History Group (GHM/MHG) entre 2002 et 2019 dans divers ouvrages collectifs et revues scientifiques. Réalisées grâce aux subventions d'infrastructure du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) obtenues par le groupe¹, ces traductions, d'abord mises en ligne sur notre site Internet, avaient pour premier objectif d'élargir le bassin de textes disponibles pour l'enseignement de l'histoire du Québec en français, notamment auprès des étudiant·e·s du premier cycle. Le regroupement de ces textes dans le présent ouvrage permet de les considérer non seulement sous l'angle de leur utilité pédagogique, mais aussi en tant que témoins de l'évolution des problématiques de recherche du groupe au cours des vingt dernières années et ainsi, de mieux les situer historiographiquement, théoriquement et conceptuellement.

Pour mémoire, rappelons que le GHM/MHG a été fondé par les historiens Richard Rice, Robert Sweeny et Brian Young de l'Université McGill en 1976. Nommé à l'origine le Groupe de recherche sur l'histoire des milieux d'affaires de Montréal/Montreal Business History Project, ses intérêts de recherche étaient surtout centrés sur la question de la transition capitaliste et se focalisaient donc sur le XIXe siècle et sur la bourgeoisie montréalaise, principalement anglophone, qui a été au cœur du développement industriel de la province². Influencé par le courant d'histoire sociale d'inspiration marxiste alors dominant, ce premier collectif a principalement mis l'accent sur la dimension économique du social, cet aspect apparaissant alors comme le principal moteur du changement historique.

L'intégration de nouveaux membres au noyau initial durant les années 1980 a ensuite élargi le spectre des questionnements et des approches, tout en favorisant une prise de conscience de l'importance du genre, aux côtés de la classe et de l'ethnicité, comme catégorie sociale fondamentale. Sans délaisser sa perspective matérialiste, le groupe s'est alors davantage intéressé à l'expérience, notamment celle des individus de la classe

1. Auparavant le FQRSC (le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture).

2. Sur les débuts du groupe, voir la section *historique* de son site internet [En ligne : <https://ghm.uqam.ca/qui-sommes-nous/historique>, page consultée le 27 juillet 2023].

ouvrière en étudiant leur vie quotidienne, leur agentivité (*agency*), leurs stratégies de survie, ainsi que la sphère domestique où celles-ci étaient élaborées et mises en œuvre. Tout en maintenant son intérêt pour les institutions économiques, politiques et religieuses³, il a notamment intégré la famille et le droit à ses préoccupations et a de nouveau entrepris de scruter les rapports de pouvoir (de classe, de genre, d'ethnicité), cette fois dans une perspective socialiste et féministe assumée. Tout en maintenant ses méthodes de recherche collectives, le groupe a ajouté les archives judiciaires et policières, les recensements nominatifs, la presse, et une panoplie de documents de nature diverse, produits tant par des organismes publics que privés.

En 1989, afin de mieux refléter cette diversification des intérêts de recherche, des approches et des sources, le groupe adoptait son nom actuel. À partir des années 1990, il intégrait de plus en plus de chercheurs et de chercheuses travaillant sur le XXe siècle. Au même moment, plusieurs de ses membres empruntaient des perspectives faisant une plus large place à la dimension culturelle des phénomènes sociaux, ainsi qu'aux modes de construction et de régulation des identités individuelles et collectives et la manière dont celles-ci ont été revendiquées, contestées ou négociées. Puisant dans divers cadres théoriques qui ont réévalué l'impact de l'idéologie des sphères séparées sur la construction des identités, le groupe s'est alors intéressé aux « espaces intermédiaires » qui se situent entre le pouvoir formel (les institutions politiques et étatiques) et la vie privée (l'espace domestique de la famille)⁴ où s'exercent d'autres formes de pouvoir et où se vivent diverses expériences⁵. C'est également à cette époque que le terrain d'enquête s'est étendu à la ville de Québec, comme point de comparaison prometteur

3. Et parfois pour la dimension économique des institutions religieuses : voir Brian Young, *In Its Corporate Capacity, The Seminary of Montreal as a Business Institution, 1816-1876*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1986.
4. Au sens que le groupe leur donne, ces « espaces intermédiaires », aussi désignés par les vocables « société civile », « espace public » ou encore « sphère sociale » par différents chercheurs et chercheuses, « recouvrent l'espace public des débats, au sens habermassien du terme, la sphère du social où se déploient les activités féminines philanthropiques et charitables ainsi que l'espace public urbain de la rue ». Concrètement, ils comprennent, outre la rue elle-même, les refuges, les institutions de charité ou d'éducation, les tribunaux ou établissements correctionnels, les associations citoyennes, les commerces, etc. Pour une discussion de ces espaces et des enjeux théoriques que pose leur conceptualisation, voir Bettina Bradbury et Tamara Myers, « Négociateur des identités à Montréal aux XIXe et XXe siècles », Introduction du collectif *Negotiating Identities in 19th and 20th Century Montreal*, Vancouver, UBC Press, 2005, Trad. Isabelle Malo [En ligne: https://ghm.uqam.ca/wp-content/uploads/2021/10/bettina_bradbury_et_tamara_myers_negociateur_des_identites_a_montreal_aux_xixe_et_xxe_siecles._introduction_.pdf, page consultée le 27 juillet 2023], p. 8-14.
5. Pour des exemples de travaux inspirés de ces diverses perspectives théoriques et conceptuelles, voir Tamara Myers, Kate Boyer, Mary Anne Poutanen et Steve Watt (dir.), *Power, Place and Identity. Historical Studies of Social and Legal Regulation in Quebec*, Montréal, Montreal History Group, 1998 et Bradbury et Myers (dir.), *Negotiating Identities*.

pour mieux comprendre les spécificités montréalaises. Enfin, c'est au cours de cette période que le caractère bilingue du groupe a été renforcé par l'inclusion de plus en plus de membres francophones. Le GHM/MHG est ainsi devenu l'un des rares collectifs de recherche canadiens ou québécois à transcender les barrières linguistiques. Il est à noter que le positionnement particulier du groupe continue de se développer, notamment avec l'intégration récente de spécialistes d'histoire coloniale. Leurs travaux, sur les interactions et rapports de pouvoir entre les sociétés issues du colonialisme d'implantation et les premiers occupants du territoire (les peuples autochtones), ont ainsi permis d'incorporer cette dimension longtemps occultée de l'étude du passé québécois.

Les contributions réunies dans le présent ouvrage collectif s'inspirent en partie des questionnements élaborés dans les années 1990, mais aussi des problématiques développées par le GHM/MHG à partir de 2004 et portant sur la modernité. Ce thème a alimenté de nombreux travaux au Québec à partir des années 1970⁶, le phénomène étant le plus souvent associé aux transformations économiques et sociotechniques résultant de l'industrialisation et de l'urbanisation, alors considérées comme des processus inéluctables et totalisants⁷. Par la suite, des études portant, par exemple, sur les dimensions institutionnelle et culturelle du catholicisme⁸, sur la régulation sociale, le libéralisme et la formation de l'État⁹ ont insisté sur la coexistence de la continuité et du changement, comme de la tradition et de l'innovation dans les processus de modernisation. Elles ont ainsi démontré que le passage à la modernité a alimenté bien des résistances aux transformations qu'elle engendrait. De manière générale, on peut dire que

6. Gérard Bouchard, « Sur les mutations de l'historiographie québécoise : les chemins de la maturité », dans *La société québécoise après 30 ans de changements*, Fernand Dumont (dir.), Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), 1990, 253-267.
7. Paul-André Linteau et al. *Histoire du Québec contemporain : De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Vol 1 et *Le Québec depuis 1930*, Vol. 2. Montréal: Boréal, 1979 et 1986; Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la confédération*. Montréal: Boréal, 1992.
8. Louise Bienvenue, *Quand la jeunesse entre en scène*. Montréal: Boréal, 2003; Michael Gauvreau, *The Catholic Origins of Quebec's Quiet Revolution, 1931-1970*. Montréal: McGill-Queen's University Press, 2005; Ollivier Hubert, *Sur la terre comme au ciel : La gestion des rites par l'Église catholique du Québec : Fin XVIIe-mi-XIXe siècle*. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval, 2000; Christine Hudon, « La sociabilité religieuse à l'ère du vapeur et du rail ». *Journal of the Canadian Historical Association* 10, 1 (1999) : 129-147 ; Lucie Piché, *Femmes et changement social au Québec : L'apport de la jeunesse ouvrière catholique féminine, 1931-1966*. Québec: Presses de l'Université Laval, 2003; E.-Marin Meunier et Jean-Philippe Warren, *Sortir de la Grande noirceur. L'horizon « personnaliste » de la Révolution tranquille*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 2002.
9. Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre : Sur la régulation du crime et de la pauvreté au XIXe siècle québécois*. Montréal: VLB, 2004; Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, *La société libérale duplessiste*, Montréal, PUM, 1994; Dominique Marshall, *Aux origines sociales de l'État-providence : Familles québécoises, obligation scolaire et allocations familiales, 1940-1955*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 1998.

la compréhension « wébérienne » de la modernité¹⁰ a longtemps dominé l'historiographie québécoise, alors même que de nombreux chercheurs soutenaient qu'une véritable compréhension de la modernité nécessitait d'intégrer la manière dont les gens – en particulier les habitants des grandes villes, haut lieu de la modernité – vivaient et s'adaptait aux bouleversements qu'elle provoquait. Dans cette perspective, la modernité a été associée non seulement à une série de transformations structurelles et sociétales, mais également à la construction d'un appareil conceptuel au moyen duquel les gens ont appréhendé et intériorisé ces changements¹¹. Cette compréhension renouvelée de la modernité, tout comme l'idée que les cultures locales subalternes ont su en modifier les formes pour les adapter à leur réalité¹², a alimenté les réflexions du groupe qui en est arrivé à définir la modernité comme « l'expérience intellectuelle, culturelle et matérielle de la révolution capitaliste industrielle [que] différents individus, groupes sociaux et institutions rencontrent et façonnent à différents moments et de manière différente »¹³.

L'étude de la modernité a ouvert un important cycle de recherches pour le GHM/MHG qui lui a consacré ses travaux et réflexions jusqu'à tout récemment. Afin de mieux comprendre les multiples facettes de ce phénomène dans toute sa complexité, le groupe s'est d'abord interrogé sur la manière dont la modernité a modelé la conception de la citoyenneté dans ses différentes acceptions¹⁴, a défini les pratiques de consommation, et fait apparaître de nouveaux objets et de nouveaux mécanismes de régulation sociale et morale. La prise en compte simultanée de ces trois axes de questionnements a permis d'insister sur les rapports entre citoyenneté et consommation. Cette dernière est notamment devenue l'une des expressions de la citoyenneté dans les sociétés modernes jusqu'à se fondre avec elle dans la figure du « citoyen consommateur ».

La question des « experts » a ensuite été au cœur des réflexions du groupe. Les recherches se sont ainsi concentrées sur les savoirs et le pouvoir que ces acteurs historiques ont tenté d'exercer, non sans contestations ou négociations, sur de larges pans de la population jugés « vulnérables »¹⁵. En fait, vulnérabilité et autorité sont apparues

10. C'est-à-dire une vision centrée sur la rationalité, la science, le progrès et sur les processus de bureaucratisation qui ont accompagné le développement du capitalisme, de l'État-nation et de la démocratie libérale (Max Weber, *The Protestant Ethic and the Spirit of Capitalism*, New York, Scribner's, 1930).

11. Marshall Berman, *All That is Solid Melts into Air: The Experience of Modernity*. New York: Simon et Schuster, 1982; Carl E. Schorske, *Fin-de-siècle Vienna: Politics and culture*. New York: Knopf, 1979.

12. Dipesh Chakrabarty, « The Muddle of Modernity ». *American Historical Review* 116, 3 (2011): 663-75.

13. Tiré du texte de la demande de subvention FRQSC 2008-2012 du groupe.

14. C'est-à-dire autant l'exercice (ou non) de droits politiques et l'obtention de droits sociaux et économiques que le sentiment d'appartenance (ou non) à une communauté politique qui en découle.

15. Ces vulnérabilités pouvant prendre une dimension économique, sociale, corporelle, environnementale, etc.

comme intrinsèquement liées. La fragilité et la dépendance – d’individus, de groupes ou d’institutions – générées par la modernité ont ainsi justifié l’autorité d’experts, de bureaucrates et d’autres élites anxieuses d’établir de nouveaux rapports de force pour mieux asseoir leur pouvoir. Il a alors été question de la manière dont des individus, des groupes ou des institutions ont réclamé, gagné ou perdu en légitimité dans la foulée des transformations issues de la modernité. L’accent s’est donc déplacé vers l’étude des actions et des logiques qui rendent certaines politiques, pratiques, institutions, relations d’autorité ou discours « justifiables », tout en portant une attention particulière à la contestation de la légitimité des groupes dominants par les groupes dominés. Ces derniers, en effet, peuvent aussi chercher à asseoir leur légitimité en utilisant, parmi d’autres outils ou stratégies, le discours des droits qui en est venu à caractériser la seconde moitié du XXe siècle. Enfin, tout récemment, le groupe s’est interrogé sur la construction des savoirs modernes. Afin de mieux cerner l’importance de leur rôle dans les processus de légitimation, les recherches se sont concentrées sur la création de nouvelles normes définies comme modernes et perçues comme naturelles, inévitables et désirables, bien qu’elles aient généré leur lot de dissensions et de contradictions. On retrouve ainsi au cœur de ce nouvel angle de questionnement les technologies et les connaissances mobilisées par différents acteurs sociaux impliqués dans des luttes de pouvoir, de même que les tensions entre et à l’intérieur de formes de savoir traditionnelles et modernes, officielles et locales, élitaires et subalternes.

Les articles que l’on trouve ici rassemblés s’inspirent de ces diverses interrogations et contribuent, chacun à leur manière, à relativiser l’image d’une modernité imposant une rupture radicale ou intégrale avec le passé. Couvrant le temps long des XIXe et XXe siècles que le groupe explore depuis près de 30 ans, tous placent les rapports de pouvoir au centre de leurs analyses. La classe sociale, le genre, l’âge, la religion, l’ethnicité et la race ont ainsi constitué les principales catégories sur lesquelles ces recherches se sont appuyées. Suivant une approche matérialiste et culturelle désormais bien ancrée au GHM/MHG, tous s’intéressent à la fois aux pratiques et aux discours, mais également à l’agentivité (*agency*) et aux questions identitaires. La présentation qui suit permettra de détailler les thématiques, problématiques et cadres théoriques et conceptuels propres à chacun et de montrer comment ils permettent d’éclairer certains aspects de la « modernité » québécoise.

Première partie : Genre, ordre libéral et modernité au dix-neuvième siècle

La première partie de ce livre électronique regroupe cinq textes portant sur le XIXe siècle, période sur laquelle les fondateurs du groupe ont initialement focalisé leurs travaux. Publiés entre 2005 et 2018, ils s'intéressent particulièrement à la manière dont le genre, la classe et la race sont (re)définis au regard des transformations politiques, économiques, sociales et culturelles de la période. Comme ils en attestent, ces changements, liés à la transition vers le libéralisme (et, dans une moindre mesure, le capitalisme), s'appuient « sur un processus d'exclusion », pour reprendre la formule utilisée par Dan Horner, soit l'exclusion des femmes, des pauvres et des immigrants au profit du citoyen masculin blanc issu de l'élite. Sous la plume de ces historien·ne·s, ce long XIXe siècle apparaît également comme étant marqué par une volonté de mettre en place une société ordonnée par le biais de règles, d'institutions et d'infrastructures visant la normalisation des citoyens et la régulation des espaces.

Dans un chapitre paru en 2005, Mary Anne Poutanen explore, à partir des archives judiciaires et des registres de police, la diversité des lieux de vie et des relations des vagabondes dans la ville de Montréal entre 1810 et 1842. Elle porte ainsi un regard inédit sur les femmes errantes, dont le milieu de vie n'est pas l'espace domestique, mais plutôt les lieux publics. Contrairement aux autres femmes, leurs relations de parenté, d'amitié et de solidarité ne se tissent pas dans le foyer, mais dans les rues, les espaces verts, les quais et entrepôts, les maisons de chambre et les débits de boisson. Ces liens de dépendances mutuels sont définis comme une « communauté radicale de femmes », concept emprunté à l'historienne Maria Luddy. Poutanen s'inscrit donc dans une historiographie affirmant « l'élasticité de la famille et la perméabilité des relations familiales ».

L'étude de ces femmes errantes permet aussi d'aborder la régulation sociale par la construction du crime de vagabondage au regard des normes bourgeoises d'ordre et de respectabilité, ainsi que par la constitution de la catégorie de vagabonde par l'identification policière. Démontrant « l'obsession de l'État pour la réglementation de l'espace public », ces constructions touchent particulièrement les femmes qui sont poursuivies pour des atteintes à l'ordre public et à la moralité. Considérées comme des pauvres non respectables (et non industrielles), ces femmes sont souvent exclues des institutions charitables et doivent se tourner vers la détention en prison pour trouver un refuge temporaire.

Le chapitre de Bettina Bradbury, paru en 2008, examine un tout autre groupe de femmes qui s'affiche dans la sphère publique, soit les veuves ayant exercé leur droit de vote durant l'élection partielle de Montréal-Ouest en 1832. Malgré une masculinisation

grandissante de la citoyenneté (et de la nation), les femmes répondant aux critères de la qualité d'électeur exercent leur droit en grand nombre au Bas-Canada, remettant ainsi en cause les nouvelles idées issues des révolutions française et américaine qui stipulent que la place des femmes est au foyer. C'est pourquoi leur droit de citoyenne est plus susceptible d'être contesté que celui des hommes et ces électrices, principalement des veuves, s'exposent à des « sous-entendus sexistes » dans les bureaux de vote et dans les reportages quotidiens publiés dans les journaux montréalais.

L'étude de l'expérience des veuves qui ont voté ainsi que l'enquête tenue après cette élection permet à Bradbury de proposer une nouvelle explication du rôle de cet événement comme un tournant pour les droits des femmes. Cette interprétation ne se cantonne toutefois pas à la propagation de l'idéologie des sphères séparées. Selon son analyse, les données statistiques concernant le comportement des électeurs, compilées par Jacques Viger (futur premier maire de Montréal) et présentées devant l'Assemblée législative, construisent les femmes comme « un type différent de citoyens » en associant leurs votes à des pratiques douteuses apportant de l'eau au moulin aux discours sexistes. Dans la foulée des travaux du sociologue Bruce Curtis, Bradbury démontre que l'apparente neutralité des connaissances produites par Viger sur ses concitoyens, particulièrement sur les électrices, a permis de légitimer la réforme électorale de la colonie et explique l'adoption du projet de loi de 1834 visant l'exclusion des femmes de la citoyenneté politique.

Les connaissances statistiques sur les populations font partie des outils développés par et pour la gouvernance libérale. Ce projet est au cœur de l'approche préconisée par Dan Horner (2013) pour étudier l'épidémie de typhus qui a fait rage à Montréal en 1847. « Plaque tournante commerciale et migratoire », cette ville est frappée de plein fouet par cette grave crise qui suscite des débats sur l'administration coloniale en milieu urbain. Si les étudiants ayant vécu la pandémie de COVID-19 sont plus conscients quant aux effets sociaux et politiques que ces événements peuvent engendrer, cet article offre une perspective historique sur les luttes entourant l'attribution et le chevauchement des compétences en matière d'immigration et de santé dans le contexte d'une épidémie majeure.

Située à l'intersection d'enjeux liés à l'immigration et à la santé publique, la politique de quarantaine est « l'un des débats les plus conflictuels qu'ait connus la ville durant l'épidémie » selon Horner. La localisation et la salubrité des installations abritant les immigrants, principalement des Irlandais ayant fui la famine, suscitent l'inquiétude des notables municipaux, des craintes auxquelles les autorités coloniales peinent à répondre. Dans leur volonté de faire déplacer les immigrants plus loin de la ville, les autorités

municipales affirment leur désir de protéger la population montréalaise des maladies, mais aussi leur volonté de fournir un lieu de quarantaine salubre et sécuritaire aux immigrants. Les autorités coloniales, quant à elles, justifient le statu quo au regard de l'impératif de ne pas encourager la dépendance de ces nouveaux arrivants à l'égard du gouvernement. Durant cette crise, ce sont ainsi des valeurs libérales qui sont mobilisées par les deux factions. Préconisant des moyens différents, les autorités municipales et coloniales ont néanmoins le même objectif, celui de « transformer les immigrants malades et démunis en citoyens productifs ».

Au début du XIXe siècle, comme le souligne Poutanen, l'obscurité nocturne est considérée comme rendant invisible la « débauche » et est ainsi associée aux activités illicites et aux intentions criminelles. À la fin du siècle, l'implantation de réseaux de lampadaires modifie le rapport des urbains à l'obscurité. Dans un article publié en 2017, Nicolas Kenny aborde le développement rapide des villes nord-américaines (Montréal) et européennes (Bruxelles) par le biais de ces symboles de la modernité urbaine. Entre 1880 et 1910, les lampadaires incarnent l'ordre et la normalisation, ainsi que la sécurité, l'efficacité et la rentabilité. Dans ces discours s'inscrivant dans le libéralisme et la progression du capitalisme industriel, les « réverbères sont censés renforcer la liberté de déplacement du citoyen rationnel ».

Au-delà de cette perspective rationaliste, la démarche de Kenny emprunte à l'histoire des émotions, soit l'expérience émotionnelle et affective liée à la présence ou l'absence d'éclairage dans les espaces publics ainsi qu'à la manière dont l'accès à la lumière nocturne influe sur la façon dont les citoyens perçoivent leur milieu de vie. La protection des lampadaires permet à la bourgeoisie de revendiquer « le pouvoir d'investir l'espace de la rue nocturne » et de vouloir le maîtriser et l'ordonner. Si l'obscurité demeure associée à la criminalité, l'éclairage des rues et des espaces publics permet de garantir la respectabilité et la moralité des déplacements et des activités des citoyens fréquentant la ville après la tombée du jour. Bien que de nouveaux groupes des classes moyennes et supérieures investissent la rue nocturne urbaine, cet espace demeure néanmoins comme un « site privilégié de la permissivité sexuelle » défini par le genre.

Finalement, Brian Young, doyen du Groupe d'histoire de Montréal, aborde un aspect méconnu de la modernisation du droit, celle du droit ecclésiastique, dans la seconde moitié du XIXe siècle. Son chapitre, publié dans les actes d'un colloque soulignant le 225e anniversaire du parlementarisme au Québec (2018), permet d'explorer le lien entre la nation et la culture juridique. Par le biais de l'enseignement du droit canon dans les facultés de théologie, de droit et de médecine de la jeune Université Laval, il montre comment l'Église catholique cherche à favoriser la création d'une culture commune chez

les élites canadiennes-françaises. Ce renforcement des liens entre identité nationale et droit canonique se propage sur le terrain par le biais de manuels de droit destinés aux prêtres des paroisses. Ainsi, Young montre que la modernisation de l'administration ecclésiastique n'a pas empêché la persistance d'un cléricalisme juridique dans la seconde moitié du XIXe siècle. Dans le contexte de la transformation des rapports entre l'Église et l'État, le clergé utilise la formation continue en droit ecclésiastique comme un pilier de la relation entre l'Église et la nation. Cherchant à répondre aux défis que leur pose la sécularisation de la société civile, les autorités archidiocésaines de Québec mettent de l'avant le droit canon comme une composante du caractère distinctif du Canada français.

Deuxième partie : Genre, citoyenneté et consommation au vingtième siècle

Les spécificités et clivages linguistiques, religieux et nationaux propres au Québec sont également abordés dans les cinq textes qui constituent la deuxième partie de cet ouvrage. Au-delà d'un ancrage chronologique partagé – ils traitent essentiellement du vingtième siècle – on y trouve des préoccupations communes, notamment la démocratie et la citoyenneté, le rôle joué par la consommation dans l'économie capitaliste et les rôles social et politique joués par le genre. Des enjeux liés à l'histoire des peuples autochtones sont au cœur du chapitre signé par Brian Gettler, mais sont évoqués également dans le texte de Jarrett Rudy. La vision du Québec qui ressort de ces cinq chapitres est celle d'une société résolument moderne, c'est-à-dire de plus en plus urbanisée et industrialisée, en phase avec d'autres sociétés occidentales de cette époque. Qui plus est, aux yeux des auteurs de ces cinq textes, la Deuxième Guerre mondiale, et plus largement la décennie des années 1940, provoquent une rupture marquante dans les pratiques sociales, économiques et politiques au Québec.

Dans son texte publié en 2002, notre regretté collègue Jarrett Rudy explore le cas du « tabac canadien » comme un moyen de comprendre les transformations des identités canadiennes-françaises entre 1880 et 1950. Dans un contexte où le tabac canadien-français est méprisé par des connaisseurs au profit du tabac américain, plus coûteux, certains industriels locaux entreprennent une campagne de publicité « agressive » en faveur du tabac canadien, en misant sur « le goût de la patrie ». Évoquant des aspects du terroir et mobilisant les traditions, le folklore et certains personnages et épisodes bien connus de l'histoire du Canada français, ces entreprises tentent de soutenir la vente du tabac « d'ici ». Ces campagnes de promotion, qui ciblent une clientèle masculine, notamment rurale ou ouvrière, s'essouffent après la Deuxième Guerre mondiale. Selon

Rudy, cela s'explique par le fait que les valeurs de la société québécoise d'après-guerre, industrialisée et urbanisée, ne correspondent plus à l'identité rurale que cherchent à promouvoir les publicités pour le tabac canadien. Chez certains Québécois, choisir le tabac canadien-français demeure un geste patriotique, mais pour d'autres, cet objet de consommation symbolise un « retard », évoquant des traditions rurales dépassées, voire des individus rustres. Si ce texte signé par Rudy a été une contribution fort novatrice à l'historiographie québécoise et canadienne lors de sa parution en 2002, il s'inscrivait dans des historiographies internationales déjà fleurissantes à cette époque, en particulier celle de la consommation et celle du genre.

Paru la même année que l'article de Jarrett Rudy, le texte de Magda Fahrni s'inscrit, lui aussi, dans l'historiographie de la consommation. Moins préoccupée que Rudy par la question des identités, Fahrni souhaite comprendre le rôle des achats quotidiens, effectués notamment par des femmes mariées, dans l'élaboration de la citoyenneté (politique, sociale et économique) pendant et au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Elle montre que des femmes politisées savent tirer profit des relations qu'elles avaient tissées avec le gouvernement fédéral pendant la Deuxième Guerre mondiale à titre de consommatrices afin d'exiger de nouveaux droits de citoyenneté, et notamment le droit à un coût de la vie raisonnable, dans l'immédiat après-guerre. Fahrni donne comme exemples deux campagnes de mobilisation : d'abord, la grève des achats menée par des femmes auprès d'épiciers et de bouchers en 1947-1948 pour protester contre les prix élevés des fruits et légumes frais et de la viande ; ensuite, les revendications pour la légalisation de la margarine en tant qu'alternative abordable au beurre. À Montréal, les associations de consommatrices, tout comme leurs mobilisations, sont traversées par des clivages liés à la classe sociale et à la langue. Cependant, chez toutes ces femmes, ces revendications publiques témoignent d'une prise de conscience du potentiel de leur rôle de citoyenne-consommatrice dans un contexte marqué par la prégnance des discours sur la démocratie pendant et après la guerre, ainsi que par un État en pleine expansion et le début de la Guerre froide. Le militantisme des femmes mariées mis en valeur dans ce texte offre une alternative à ce que proposait une historiographie plus ancienne, notamment états-unienne, qui insistait sur le confinement des femmes mariées au sein de leur famille nucléaire dans les banlieues cossues construites au lendemain de la guerre. À l'instar du texte de Rudy, le chapitre de Fahrni montre également à quel point la société québécoise de l'après-guerre est une société urbanisée et industrialisée, où les besoins des consommateurs urbains entrent en opposition avec ceux des agriculteurs.

Comme Rudy et Fahrni, Brian Gettler s'intéresse aux transformations économiques et aux changements dans les pratiques de consommation au Québec au cours des XIXe et

XXe siècles. Son chapitre examine la communauté wendate de Wendake, située près de la ville de Québec, au cours de la longue période qui s'étend du début du XIXe siècle jusqu'au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Gettler insiste sur le fait que la société wendate connaît les mêmes transformations économiques que celles vécues par d'autres sociétés nord-américaines et européennes à cette époque. Plus particulièrement, il montre qu'au fur et à mesure que les revenus provenant de la chasse et de l'agriculture se sont amoindris, Wendake est devenu un lieu de production manufacturière de raquettes et de mocassins à grande échelle. Qui plus est, certains des résidents de cette communauté participent activement aux marchés financiers fonciers. Les familles wendates les plus impliquées dans ces activités économiques – les Vincent, les Picard et, surtout, les Bastien – ont su investir les profits de leur production manufacturière dans cette activité et ont parfois fourni du crédit aux familles wendates moins fortunées, ainsi qu'à leurs voisins canadiens-français. Gettler voit émerger une stratification socioéconomique, voire la formation de classes sociales, au sein de la communauté wendate, ainsi que des identités de classe renforcées par des pratiques de consommation impliquant l'accumulation de biens de luxe. Ainsi, il insiste sur le fait que des nations autochtones occupant le territoire devenu le Québec vivent, elles aussi, la Grande Transition et que leur participation au marché capitaliste structure les relations sociales et les rapports de pouvoir au sein de leur communauté.

Le chapitre de Tamara Myers traduit et reproduit ici se démarque quelque peu des autres chapitres que l'on trouve dans cette partie du livre. En effet, son autrice s'intéresse à des questions liées à la sexualité et au système de justice juvénile, sujets relativement absents des autres textes. Cependant, comme dans le cas de ceux signés par Fahrni et Rudy, le genre est une catégorie d'analyse primordiale dans cet article. Constatant que la sexualité des jeunes filles jugées délinquantes est, depuis le début du XXe siècle, une préoccupation majeure pour tous ceux rattachés de près ou de loin au système juridique, Myers se demande ce qu'il en est pour les jeunes délinquants masculins. Basant son analyse sur le dépouillement systématique des dossiers de la Cour des jeunes délinquants de Montréal, fondée en 1912, elle découvre qu'au début du XXe siècle, on interrogeait peu les jeunes garçons sur leur comportement sexuel, sauf lorsqu'on soupçonnait des actes homosexuels, des actes violents ou encore l'inceste. Cependant, la donne se transforme à compter des années 1940, dans un contexte où la Deuxième Guerre mondiale fait craindre une « épidémie » de délinquance juvénile et où la définition même d'un délinquant juvénile est modifiée en 1942 pour inclure les jeunes de moins de 18 ans (plutôt que de moins de 16 ans, comme auparavant). Dès lors, les corps et la sexualité des garçons deviennent préoccupants pour les juges, les travailleurs sociaux

et les policiers impliqués dans le système de justice juvénile. Aux préoccupations déjà existantes (homosexualité, inceste) s'ajoutent des enjeux tels les maladies transmises sexuellement, l'exhibitionnisme et les relations hétérosexuelles, consentantes ou non. Comme l'avait déjà montré Myers dans ses travaux précédents, ce sont souvent les parents qui traînent leur jeune devant la Cour pour qu'il soit discipliné, traité ou protégé.

Enfin, l'article signé par Sean Mills, paru en 2019 dans la *Canadian Historical Review*, est le plus récent des textes traduits et reproduits ici. Dans ce chapitre, Mills se penche sur le cas de Louis Metcalf et son International Band, orchestre de jazz renommé qui se produit pendant cinq ans à Montréal dans les années 1940. Les sept membres de cet ensemble ont des origines raciales et ethniques fort diversifiées et, en cela, constituent un exemple de ce que pourrait être « la démocratie en musique ». Ces *jazzmen* qui, à travers des séances d'improvisation, initient le public montréalais au be-bop, un « langage musical nouveau » à cette époque, représentent, selon Mills, une « contestation de l'ordre établi ». Certes, dans les années 1940, Montréal demeure une ville où la ségrégation raciale est présente au sein du milieu artistique et où les divisions raciales, ethniques et linguistiques ont un impact déterminant sur les conditions de vie. Cependant, Mills constate une certaine ouverture sociale et politique au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, notamment chez les artistes. L'International Band est, selon l'auteur, l'un des acteurs principaux de cette ouverture ; pour ce groupe musical, la démocratie est toujours un projet en cours et lui-même un « orchestre du futur ». En ce sens, les préoccupations de Mills rejoignent celles que l'on trouve dans le chapitre signé par Magda Fahrni, qui s'intéresse, elle aussi, aux efforts populaires pour bâtir et investir une société plus démocratique pendant et après la guerre. Néanmoins, malgré ces tentatives d'ouverture, les politiques frontalières des États-Unis et les préjugés raciaux ont fait en sorte que cette expérience démocratique prenne fin après quelques courtes années.

Ce compte rendu chronologique des textes, qui détaille chacun de leurs questionnements, approches et grandes conclusions, ne doit pas faire oublier que leur regroupement thématique est aussi possible. Reflétant différentes époques dans l'évolution des problématiques du groupe, certains d'entre eux traitent de citoyenneté (Bradbury ; Fahrni ; Mills) et/ou de consommation (Rudy ; Fahrni ; Gettler). D'autres s'intéressent aux espaces intermédiaires et à des populations vulnérables, marginalisées ou criminalisées (Bradbury ; Poutanen ; Horner ; Myers), tandis que d'autres encore se penchent sur la gouvernance libérale et l'instauration d'un ordre public bourgeois qui, précisément, vulnérabilisent, marginalisent et criminalisent certains comportements ou situations pour mieux les réguler (Poutanen ; Horner ; Myers ; Kenny ; Mills). La question de la modernité et celle de la nation sont aussi abordées dans plusieurs textes

(Young ; Rudy ; Kenny ; Gettler), tout comme celle de la masculinité (Rudy ; Myers). Plus largement, le genre, la classe et la race constituent des catégories d'analyse qui se retrouvent au cœur de la plupart de leurs interprétations, alors que la construction des savoirs constitue une dimension visible dans certains d'entre eux (Bradbury ; Horner ; Young). Cet ouvrage touche donc à une large variété de questions qui ont souvent été négligées ou peu examinées par l'historiographie québécoise. Nous espérons que son contenu saura susciter l'intérêt et stimuler la réflexion.

PARTIE I

GENRE, ORDRE LIBÉRAL ET MODERNITÉ AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

I. Liens d'amitié, de parenté et d'appartenance à une collectivité : genre, itinérance et aide mutuelle à Montréal au début du XIXe siècle

MARY ANNE POUTANEN

Traduit de l'anglais par Hélène Paré¹

À Montréal, les femmes errantes passaient le plus clair de leur vie dans les rues, les places et les lieux publics comme le Champ-de-Mars, dans les champs et les fermes entourant la ville, ainsi que dans certains établissements publics, notamment les tribunaux, les prisons et les débits de boissons. Elles allaient et venaient dans l'espace public, seules, à deux ou en groupe, avec des membres de leur famille, des amis et des connaissances. Afin de tenir bon dans un environnement hostile, elles nouaient des liens de dépendance mutuelle, souvent aux heures les plus difficiles. Ces liens n'assuraient pas toujours la survie de ces femmes, mais ils les aidaient à se rendre au bout d'une journée, d'une nuit ou d'une saison. Ils mettaient en œuvre tout un registre de comportements associés à l'intimité, la chaleur et « l'amour », d'une part, et à la tension, la colère et la simple indulgence, de l'autre. La diversité des lieux de vie et des relations entre les sans-logis remet en cause la notion de relations familiales utilisée par les historiens, qui considèrent celles-ci comme enracinées dans des espaces domestiques et privés plutôt que dans des endroits publics.

La plupart des spécialistes d'histoire sociale qui étudient les collectivités, la parenté et la famille ont recours à des sources qui situent les hommes, les femmes et les enfants à l'intérieur d'habitations. Le recensement, en particulier, prête une certaine permanence à l'attribution de lieux particuliers aux gens et aux rapports sociaux qu'on y observe. Les historiennes féministes accordent une grande importance à l'étude de la reproduction et

1. Ce texte est une traduction de « Bonds of Friendship, Kinship, and Community: Gender, Homelessness, and Mutual Aid in Early-Nineteenth-Century Montreal », dans *Negotiating Identities in 19th and 20th Century Montréal*, sous la direction de Bettina Bradbury et Tamara Myers, Vancouver, UBC Press, 2005, p. 25-48. Je tiens à remercier Tamara Myers et Bettina Bradbury d'avoir accepté de critiquer ce texte.

de son fonctionnement à l'intérieur des familles; elles soulignent le rôle primordial des femmes comme porteuses de la génération suivante et comme les premières responsables d'une série de tâches destinées à assurer aux membres de la famille un toit, des vêtements et de la nourriture. Les spécialistes d'histoire de la famille la placent au cœur de certains des liens affectifs les plus intenses. À l'opposé, les historiens du système de justice criminelle ne tiennent habituellement pas compte de la famille et concentrent leur attention sur les crimes, les procès criminels, les tendances en matière de sanction pénale ou le but du système judiciaire. La présente étude emprunte quelques questions aux recherches sur la famille et sur la collectivité pour les appliquer à la vie d'un groupe en particulier au sein du système de justice criminelle, les vagabondes arrêtées à Montréal entre 1810 et 1842. Non seulement bien peu de ces femmes avaient accès à leur propre toit, mais le simple fait de chercher de la nourriture et des vêtements était susceptible de les impliquer dans une activité criminelle ou de les amener à solliciter une forme ou une autre de charité. En tant que sujets criminalisés, ces femmes apparaissent privées d'amitié, de parenté et d'appartenance à une collectivité, et pourtant elles avaient des relations affectives. La présente étude explore le répertoire complexe des relations que les vagabondes établissaient pour elles-mêmes et les personnes à leur charge dans leur quête quotidienne de réponses à leurs besoins d'abri, de nourriture et de chaleur, ainsi que de soutien et de réconfort affectif, tout cela dans un monde caractérisé par le danger, la pauvreté, l'absence de foyer, la faim, le froid et l'exclusion sociale. Leur éventail de choix était ainsi limité. Pourtant, les alliances et les stratégies de survie de ces vagabondes mettent en lumière leur savoir-faire et révèlent tout à la fois leur vulnérabilité et leur ténacité. La recherche de moyens de subsistance amenait les femmes errantes à entrer en contact avec une foule de personnages aux prises avec des défis semblables aux leurs. Premièrement, comme « pauvres non respectables », elles avaient de la difficulté à obtenir de l'aide caritative. En tant que femmes seules, non soumises à l'influence et à la discipline d'un père ou d'un époux, elles représentaient une menace pour une société disciplinée et ordonnée. Deuxièmement, leurs liaisons discutables, leurs habitudes de consommation d'alcool et le voisinage du vice suscitaient de plus en plus d'attention de la part des autorités publiques, à mesure que les attitudes de la bourgeoisie en matière de respectabilité devenaient hégémoniques. Troisièmement, leur quête liée aux besoins essentiels de la vie les réunissait autour d'un objectif commun. On discerne, dans les documents historiques, des marques de ces relations de parenté, d'amitié et de solidarité auxquelles leurs infractions ont donné lieu.

Les archives judiciaires et les registres de police du début du XIXe siècle à Montréal offrent des indices très utiles concernant une série de liens établis par les vagabondes.

Au cours de la période étudiée, la police a arrêté et mis en accusation des Montréalaises pour au moins 2 528 incidents de vagabondage. Comparaitre devant un juge de paix pour faire face à une accusation de vagabondage entraînait l'inscription officielle de ce fait dans une déposition. Les relations entre des vagabondes arrêtées ensemble n'étaient cependant pas toujours évidentes. En retrouver le sens est un véritable défi. Le greffier de la cour n'inscrivait souvent sur la déposition que des renseignements de base ou utilisait des formulaires imprimés où il ne consignait que le nom de l'accusée. D'autres sources, en particulier les affidavits, renferment des éléments d'information additionnels qui donnent un aperçu de la vie des femmes errantes et des relations complexes et ambiguës qu'elles établissaient avec les femmes et les hommes qui partageaient leur univers.

Le présent article examine d'abord l'utilisation par les vagabondes des lieux publics dans leur recherche quotidienne de nourriture, d'un abri et de sécurité. Il s'intéresse également à la façon dont leurs déplacements révèlent la perméabilité et la nature improvisée des sphères publique et privée, de même que les divisions embrouillées entre la vie quotidienne et le milieu criminel. Il explore ensuite les divers liens que les vagabondes ont développés comme membres de la collectivité des femmes, comme mères célibataires et comme parentes. L'article se termine par une analyse des types de relations que les femmes errantes ont entretenues avec les hommes qui partageaient le même espace public.

L'espace urbain, la culture de l'itinérance et la recherche de nourriture, d'un abri et de sécurité

Au début du XIXe siècle, Montréal est un centre urbain dynamique. Son économie connaît des transformations qui culmineront dans une révolution industrielle avant la fin du siècle. Les rébellions, la suspension des institutions démocratiques et la conclusion brutale de la révolte armée par les forces britanniques et la milice urbaine mènent à une importante restructuration politique dans les années 1840. La population de la ville s'accroît avec la migration d'hommes et de femmes des campagnes canadiennes (c.-à-d. canadiennes-françaises) et l'arrivée d'immigrants venus des îles britanniques par la mer ou des États-Unis par voie terrestre. Vers 1832, les non-francophones forment la majorité de la population de Montréal². Ainsi, un nombre important de Montréalais vivent ensemble sans que des liens anciens les rattachent les uns aux autres, à leur quartier ou à la collectivité.

2. Jean-Claude Robert, *Atlas historique de Montréal*, Montréal, Éditions Libre Expression, 1994, p. 79.

De nombreux immigrants tissent de nouvelles relations alors qu'ils n'ont aucune parenté ou qu'ils ont perdu tout contact avec elle.

Des hommes et des femmes d'origines sociales et ethniques différentes se rassemblent dans les rues, les places et les espaces verts de la ville où ils travaillent, font des achats, socialisent et se promènent. Les mendiants demandent l'aumône, les camelots vendent leurs marchandises, les marchandes ambulantes crient leurs produits, les mères vaquent à leurs tâches ménagères avec l'aide des enfants, les prostituées font de la sollicitation et les sans-logis vagabondent. Le long des voies publiques, charretiers et cochers font la file à des stations, dans l'attente de clients. Prolongement de maisons exigües, la rue est le « salon des misérables³ », qui y vivent « sous le regard d'autrui⁴ ». L'historien William Atherton a comparé le Montréal du milieu du XIXe siècle à un village primitif : les vieillards assis devant leur porte « commérait avec des amis qui passaient et il arrivait souvent que toute la famille s'y trouve encore dans la soirée⁵ ».

Dans la vieille ville aux murs de pierre grise et aux toits de tôle, les Montréalais marchent sur des trottoirs de bois le long de rues étroites, évitant de mettre le pied dans la boue, les excréments d'animaux et les flaques d'eau qui montent jusqu'aux chevilles. La rue des Commissaires est « encombrée de tas d'ordures, de mares stagnantes et de profondes ornières et, par endroits, à moitié recouverte de rondins de bois⁶ ». Les rues plus larges des faubourgs sont à peine en meilleur état. En été, les rues non pavées se changent en poussière et en boue sous la pluie. Au printemps et à l'automne, la rue Sherbrooke n'est carrossable qu'à la lumière du jour. L'air chaud charrie les odeurs nauséabondes des carcasses d'animaux en décomposition, des étals non lavés du marché, des ordures accumulées et des toilettes extérieures. En hiver, les rues de la ville sont couvertes de neige et de glace, jusqu'à deux ou trois pieds (env. 60 ou 90 cm) d'épaisseur par endroits.

Les femmes errantes passent leur vie dans ces lieux publics cacophoniques et mouvementés, dans une situation « de subsistance improvisée, de la main à la bouche⁷ ». C'est là qu'elles travaillent – habituellement comme prostituées –, consomment nourriture et alcool, jouent, discutent, courtisent, se battent et dorment à la dure. Elles circulent à travers la ville, se rassemblent autour des quais près des casernes et du côté nord de

3. Jules Vallès, *La Rue à Londres*, Paris, 1951, p. 37, cité dans Françoise Barret-Ducrocq, *L'amour sous Victoria. Sexualité et classes populaires à Londres au XIXe siècle*, Paris, Plon, 1989, p. 21.

4. Arlette Farge, *La vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1986, p. 19.

5. William Henry Atherton, *Montreal, 1535-1914*, vol. 2, *Under British Rule, 1760-1914*, Montréal, S.J. Clarke, 1914, p. 131.

6. *Montreal Herald*, 17 mai 1817.

7. Linda Woodbridge, *Vagrancy, Homelessness, and English Renaissance Literature*, Chicago, University of Illinois Press, 2001, p. 6.

la ville, au Champ-de-Mars. Vagabonds et vagabondes entrent et sortent des quartiers sans éclairage, des ruelles et des passages potentiellement dangereux, ils vont et viennent à l'intérieur et autour des maisons abandonnées et des terrains inoccupés. Ils passent à travers les faubourgs et se réunissent près de fermes, de champs et de vergers situés aux limites de la ville, à la recherche de nourriture, d'un abri ou de clients à solliciter. Les vagabondes fréquentent aussi les débits de boissons dans des zones mal famées et peu sûres de la ville, soit les buvettes basses alignées au bord du fleuve qui pourvoient aux besoins des matelots assoiffés et fébriles débarquant des flottes de navires étrangers, qui jettent l'ancre dans le port au terme de longs voyages océaniques, ou les caves aménagées sous les marchés publics et réputés pour être le repaire de soldats et de voleurs⁸ ou encore, les entrepôts en bois bordant le canal de Lachine, lieux de prédilection des travailleurs irlandais. On les voit aussi rue de la Capitale, près de l'ancien marché, où les tenanciers font des affaires en or en servant des boissons aux visiteurs qui fréquentent les dix-huit cabarets jalonnant la rue⁹. En 1816, cette rue et ses célèbres cabarets font l'objet d'une pétition demandant leur fermeture¹⁰.

À mi-chemin entre les pauvres méritants et une confrérie de criminels¹¹, les vagabonds sont accusés de fomenter bon nombre des maux de la société et blâmés de tous les torts de la jeunesse, comme des cambriolages non résolus. Les propriétaires des journaux mettent constamment en garde les Montréalais contre les vagabonds impénitents qui traînent dans les rues de la ville : « Comme la session de la cour criminelle s'est clôturée à la fin de la semaine dernière, la prison a été vidée, comme d'habitude. Nos citoyens devraient par conséquent se tenir sur leurs gardes contre les déprédations des incorrigibles vagabonds qui sont maintenant en liberté. Des cambriolages ont eu lieu récemment; ils ont sans doute été commis par ces détenus perpétuels de nos prisons¹². » Le crime de vagabondage, construit à partir d'une crainte de désordre, a contribué à l'accroissement du pouvoir de l'État centralisé. Utilisé contre des personnes suspectes, ce crime n'a rien à voir, soutient Linda Kerber, avec ce qu'une personne a fait – puisqu'un comportement analogue n'a aucune conséquence juridique pour les propriétaires –, mais

8. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Montréal (ci-après BANQ-M), E17, TL30 S1 SS11, déclaration du grand jury, 18 janvier 1840.

9. Donald Fyson, « Eating in the City: Diet and Provisioning in Early Nineteenth-Century Montreal », mémoire de maîtrise, département d'histoire et études classiques, Université McGill, 1989, p. 89.

10. Pétition de Mme veuve Joseph Perrault, *Journal de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada* 25, 21 (février 1816), p. 298-302.

11. Woodbridge, *Vagrancy*, p. 4.

12. *Montreal Gazette*, 15 septembre 1835.

avec ce qu'elle semble être. Ainsi, les femmes errantes sont présumées désœuvrées et donc susceptibles d'être accusées de vagabondage¹³.

Les archives de la cour criminelle révèlent que des vagabondes ont, par exemple, dérobé du pain de charriots sans surveillance, de la nourriture des étals du marché et de petits objets là où elles le pouvaient, pour leur propre usage, pour obtenir de l'argent ou pour payer en nature chez le prêteur sur gages, dans les cabarets du port qui acceptent le recel ou encore dans les bordels de la ville¹⁴. Ainsi, les vagabondes de Montréal circulent entre l'univers de la pègre – fait d'un réseau de prêteurs sur gages, de maisons de chambres, de bordels, de cabarets et d'autres lieux publics – et celui de la rue, cadre de leur vie quotidienne. Bon nombre d'entre elles participent donc à une culture de rue où abondent les activités malhonnêtes. Les membres du grand jury ont peut-être ces vagabondes en tête lorsqu'ils expriment leur inquiétude devant l'importance grandissante des femmes parmi les auteurs de larcins : « dans la situation actuelle, même des femmes s'enhardissent au point de s'associer avec les grands voleurs; après les avoir encouragés à piller tout le pays, elles jouent ensuite le rôle de receleuses de biens volés et de fournisseuses de faux témoignages¹⁵. »

La faim et la malnutrition guettent ces femmes, tout comme l'hypothermie, car elles sont constamment exposées au froid. À ces menaces s'ajoutent la négligence, la maladie et le manque de soins médicaux, de sorte que vivre « à la dure » est épuisant et met parfois leur vie en danger. Les femmes errantes cherchent refuge dans les édifices publics, les maisons abandonnées, les dépendances et les bâtiments de ferme, en se déplaçant d'un endroit à l'autre selon les circonstances. À la mi-novembre 1835, Appoline St-Germain et sa compagne de rue Emily McIntosh se réfugient dans un grenier¹⁶. Quelques années plus tard, Appoline St-Germain se trouve avec Mary Milligan, Mary Ann Smith, Sarah Mitchell, Edward Lawrence, John Leines et Joseph Charpentier, qui ont érigé leur abri au beau milieu de la vieille ville. La police les arrête dans leur campement, sur un terrain vacant de la rue Saint-Paul. George Bourne, brasseur, les décrit comme des vagabonds « de la pire

13. La capacité apparente de subvenir à ses besoins avait une signification différente selon la race et selon le sexe des personnes. Linda K. Kerber, *No Constitutional Right to Be Ladies: Women and the Obligations of Citizenship*, New York, Hill and Wang, 1998, p. 51-55.

14. La police arrêta Élisabeth Degané et ses filles, Catherine et Émilie, à au moins quatre reprises, pour recel de biens volés. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, inculpation d'Isabelle Marcotte et Joseph Moses, 18 août 1824; inculpation de Catherine Marcotte, 27 août 1824; déposition de James Benny, 14 octobre 1826; et déposition de Marguerite Boisjolie et F.-X. Mareille, 18 octobre 1826.

15. BAnQ-M, E17, TL30 S1 SS11, déclaration du grand jury, 2 octobre 1825.

16. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Henry Herbert, 18 novembre 1835.

espèce ». Malgré leur tentative de se donner un toit, ils sont déclarés chômeurs et sans-logis¹⁷. Certaines de celles qui peuvent payer un loyer habitent seules : Adélaïde Ménard loue une chambre, rue Saint-Paul, où elle est accusée de faire entrer des hommes par la fenêtre¹⁸. D'autres partagent des lieux de vie : chambre dans un logement multifamilial, caves sous le Marché Sainte-Anne, petits appartements, maisons en bois délabrées, ou alors elles passent de la rue au bordel et inversement.

Lorsque la police fait une descente dans la maison de débauche d'Ellen McConvey et de Patrick Thomas, le 21 avril 1841, on autorise la prostituée Margaret Delany à rester dans la maison pour s'occuper de ses cinq enfants, qui habitent avec elle¹⁹. Une semaine plus tard, à la recherche d'un toit pour ses enfants et elle-même, Margaret Delany se retrouve au poste de police, où elle demande un hébergement pour la nuit. Cet incident donne à penser que les tenanciers de bordels fournissaient un toit aux travailleuses du sexe et à leurs enfants, qui autrement auraient été errantes. Bien que les sources ne précisent pas qui s'occupait des enfants, il est tout à fait vraisemblable que les personnes qui vivaient dans le bordel se partageaient les responsabilités à l'égard des enfants. Il va sans dire que les femmes qui, comme Margaret Delany, habitaient dans les maisons de débauche de la ville devaient y travailler, les tenancières et tenanciers de bordels ne faisant pas la charité. Lucie Rolland, qui tenait l'une des maisons de prostitution les plus cotées, dénonça Émilie Blanchard à un juge de paix, la disant folle et vagabonde²⁰. L'univers du bordel et celui de la rue se chevauchent donc : les prostituées font de la sollicitation dans la rue pour amener les hommes à entrer au bordel où elles travaillent, tandis que les prostituées de rue cherchent avec leurs clients des bâtiments inhabités, qu'ils occupent jusqu'à ce que les autorités les en délogent. Elizabeth Austin, Elmire Perrault et deux soldats sont entrés par effraction dans une maison abandonnée appartenant au notaire Pierre Beaudry. Quelques jours plus tard, la police les déloge de la maison et arrête les deux femmes sur une plainte déposée par Pierre Beaudry auprès d'un juge de paix²¹.

D'autres se tournent vers les quelques établissements philanthropiques privés qui existent et qui ont été fondés par des femmes de la bonne société pour venir en aide aux femmes « non respectables ». En 1831, Agathe-Henriette Huguet-Latour, veuve McDonell, ouvre l'Institution pour la réception des filles repenties (Magdalen Asylum, aussi appelé

17. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de George Bourne, 21 juin 1838.

18. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Thomas Quinn et Thomas Busby, 10 juillet 1824.

19. Bibliothèque et Archives Canada (ci-après BAC), RG4 B 14, registres de la police, no 34, 21 avril 1841.

20. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Lucie Rolland, 10 juillet 1824.

21. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Pierre Beaudry, 27 juillet 1839.

Institution charitable pour les filles repenties), soutenue financièrement par des subventions publiques et des dons privés, dans un bâtiment situé à l'entrée du faubourg Saint-Antoine. L'objectif principal du refuge est de corriger le comportement sexuel des prostituées et de les former pour le service domestique. En 1836, l'établissement doit fermer ses portes en raison de l'insuffisance de l'aide financière gouvernementale et du manque d'intérêt de la population pour la permanence de son fonctionnement²². La plupart des autres organismes de bienfaisance refusent d'aider les vagabondes. La Maison de l'Industrie, qui a ouvert ses portes en 1819, ne s'occupe que des « pauvres respectables » de Montréal. Rien d'étonnant à ce qu'on refuse d'aider les personnes peu recommandables, puisque c'est l'élite qui administre les œuvres caritatives de la ville. Dans son étude sur les organismes de bienfaisance protestants de Montréal, Janice Harvey révèle que les politiques des institutions caritatives témoignaient davantage des préjugés de leurs bienfaiteurs que des besoins des miséreux et qu'elles avaient une fonction de régulation sociale²³. Malgré leurs besoins urgents en aide alimentaire et en hébergement, les vagabondes en sont exclues en raison de leur mauvaise réputation. En 1821, cet établissement n'est pas encore parvenu à attirer même les pauvres industriels²⁴. Pour beaucoup d'entre eux, la Maison de l'Industrie représente un établissement de terreur d'où ils craignent ne jamais pouvoir sortir²⁵. L'historienne Lynn Hollen Lees a observé qu'en Angleterre, la grande majorité des pauvres des villes évitaient les établissements draconiens régis par l'État et conçus précisément pour eux. Les indigents cherchaient ainsi d'autres solutions à leur itinérance et à leur misère : l'aide de parents et de voisins, le recours à des prêteurs sur gages, le crédit, le vol et la mendicité²⁶. En Irlande, au cours de la même période, les maisons de correction suscitaient tout à la fois la peur et le mépris. L'étude de John O'Connor sur ces établissements montre que pendant la Grande Famine, les Irlandais ont préféré émigrer et affronter les incertitudes de la traversée à bord de « cercueils flottants » plutôt que de rester en Irlande, où les attendaient l'enfermement, la

22. *Montreal Gazette*, 21 juillet 1836.

23. Janice Harvey, « Dealing with “the Destitute and the Wretched”: The Protestant House of Industry and Refuge in Nineteenth-Century Montreal », *Journal of the Canadian Historical Association*, 2001, p. 73-94, en particulier p. 74.

24. BANQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déclaration du grand jury, 19 janvier 1821.

25. BANQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déclaration du grand jury, 19 janvier 1821, *Journal de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, 15 février 1823.

26. Lynn Hollen Lees, *The Solidarities of Strangers: The English Poor Laws and the People, 1700-1948*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 1998, p. 37, 71.

faim chronique, la malnutrition, la vulnérabilité aux maladies mortelles dans les maisons de correction ou la mort par manque de tout²⁷.

Si l'on compare les noms des femmes inscrites comme bénéficiaires aux registres des Sœurs Grises, des Sœurs de la Providence et de la Montreal Ladies' Benevolent Society avec ceux des femmes arrêtées pour vagabondage, on constate que seul un petit nombre d'itinérantes ont reçu l'aide de ces organismes de bienfaisance²⁸. La Montreal Ladies' Benevolent Society divise les femmes selon qu'elles sont « respectables » ou « non respectables », ce qui dresse une barrière entre les femmes jugées indignes et l'aide dont elles ont besoin. Durant cette période, tandis que les bourgeoises se taillent des espaces intermédiaires pour leurs activités, la Ladies' Benevolent Society ne connaît aucune expansion physique ou idéologique pour héberger les femmes errantes. Au lieu de cela, l'organisme offre des emplois, de la nourriture, des vêtements, du combustible et parfois de l'argent pour le loyer à des femmes pauvres au-dessus de tout reproche. Les noms de celles que l'on juge indignes sont apparemment rendus publics, dans le but de prévenir toute dépendance de ces femmes à l'égard de la magnanimité d'autrui et de les obliger soit à travailler, soit à quitter la ville²⁹. On peut penser que les femmes charitables s'inquiètent de ce que les Montréalais peuvent être amenés malgré eux à donner l'aumône aux femmes classées parmi les non méritantes.

Compte tenu du faible nombre d'options possibles, il arrive souvent aux vagabondes de chercher un toit pour la nuit au poste de police ou de se résoudre à la détention en prison pendant les mois les plus froids. En janvier 1836, lorsqu'un petit groupe de femmes fut relâché de la prison, quatre d'entre elles demandèrent à être réincarcérées en raison des intempéries. Devant le refus du juge de paix, elles brisèrent plusieurs vitres du palais de justice et furent rapidement arrêtées et écrouées de nouveau³⁰. La police arrête aussi les femmes qui, à son avis, risquent de mourir d'hypothermie, de faim ou de maladie³¹. Magdeleine McDonald était l'une de ces vagabondes. Vers la mi-décembre

27. John O'Connor, *The Workhouses of Ireland: The Fate of Ireland's Poor*, Dublin, Anvil Books, 1995, p. 165.

28. Un petit nombre de ces femmes qui recevaient de l'aide étaient des veuves qui avaient quitté depuis assez longtemps le monde de la prostitution : certaines étaient accompagnées d'enfants ou d'un conjoint. Voir Mary Anne Poutanen, « "To Indulge Their Carnal Appetites": Prostitution in Early Nineteenth-Century Montreal, 1810-1842 », thèse de doctorat, département d'histoire, Université de Montréal, 1996, p. 93-94.

29. *Montreal Gazette*, 5 octobre 1833.

30. *Montreal Gazette*, 23 janvier 1836.

31. Entre 1810 et 1836, au moins soixante-et-onze femmes errantes furent arrêtées par mesure de précaution, afin qu'elles ne meurent pas de faim ou d'hypothermie, autres aspects de la violence associée à la vie dans la rue. En 1837, les tribunaux commencèrent à utiliser des formulaires imprimés, de sorte qu'à compter de cette date, on ne trouve

1836, quatre hommes du guet l'ont amenée jusqu'au corps de garde. Au cours d'une tempête hivernale, ils l'avaient trouvée intoxiquée et dans un état alarmant, dans une auberge non loin du Marché Sainte-Anne³². La prison commune sert aussi de refuge aux mourants. Martha Hyers, célibataire, analphabète et noire, dont l'histoire de prostitution et de vagabondage remontait à huit ans avant sa mort, connaissait bien cet établissement. Au cours des cinq dernières années de sa vie, chaque fois qu'elle s'est retrouvée en prison, elle fut traitée par le Dr Arnoldi pour une multitude de maux reliés à la sous-alimentation et à l'exposition récurrente au froid, ainsi que pour des maladies vénériennes. Après sa dernière arrestation, en novembre 1841, Martha Hyers languit en prison avant de succomber à un mal attribué à une hypothermie chronique et à la négligence³³. Les responsables de la prison décident parfois de prolonger les périodes d'incarcération de vagabondes dont le traitement médical n'est pas terminé ou qui ne possèdent pas de vêtements convenables pour affronter les tempêtes.

Obtenir sa libération de ce « service social » a parfois des conséquences tragiques. En décembre 1841, par exemple, le directeur de la prison remit à la rue une vagabonde. La police la trouva peu de temps après, ivre et étendue dans une cour, les vêtements gelés et collés au sol, les jambes et les chevilles couvertes d'engelures. Elle fut immédiatement réadmise à la prison où elle fut traitée pour le gonflement et le noircissement de ses extrémités³⁴. Il y a également des femmes errantes qui meurent d'hypothermie, comme en 1825 où l'une d'entre elles succomba au froid près d'un chemin public de la ville³⁵. Certains Montréalais trouvent ces décès inconvenants. Exaspéré par la mort d'une femme dans la rue Notre-Dame, le directeur du *Montreal Herald* recommanda qu'on rouvre l'ancienne prison et qu'on en fasse un refuge pour les sans-abri : « nos rues fourmillent d'ivrognes, et maintenant que l'hiver s'installe et qu'il n'existe aucun lieu pour les abriter, le sort qui les attend inévitablement est de mourir dans la rue³⁶ ». L'incarcération devient donc une ressource importante à laquelle les vagabondes ont accès et dont elles dépendent comme solution de rechange à la perspective de dormir dans la rue, à la dure. Ainsi, comme

aucune information sur ce type d'arrestation dans les archives judiciaires. Les registres de la police révèlent que cette pratique d'offrir le gîte à des vagabondes s'est poursuivie à la fin des années 1830 et au début des années 1840.

32. BAC, RG4 B 14, registres de la police, no 38, 18 décembre 1836.

33. BAnQ-M, E17, TL32 S26 SSI, rapport du coroner, 25 novembre 1841.

34. *Montreal Transcript*, 21 décembre 1841.

35. BAnQ-M, E17, TL32 S26 SSI, rapport du coroner, 25 octobre 1825.

36. Repris par la *Montreal Gazette*, 22 octobre 1836.

leurs homologues britanniques, elles goment « la division entre la vie au-dedans et leurs propres groupes d'appartenance, au-dehors³⁷ . »

Tout au long de l'année, la prison commune et la maison de correction de Montréal sont surpeuplées, infestées de vermine et nauséabondes. En été, les bâtiments mal ventilés sont suffocants et en hiver il y fait froid à cause du manque de chauffage. Insuffisamment vêtus, les prisonniers doivent endurer l'air glacial et la neige qui pénètrent dans les salles de la prison par les carreaux brisés des fenêtres. Certains dorment par terre et d'autres sur des paillasses, avec une mince couverture. Pour conserver leur chaleur, les femmes se blottissent ensemble dans de petites pièces. Les prisonniers vivent de pain et d'eau durant la semaine et, on leur sert aussi de la viande dans un bouillon aqueux, les dimanches et jours de fête³⁸ . Le fait que les femmes errantes aient recours à ces établissements horriblement inadéquats montre bien leur misère extrême³⁹ . L'étude réalisée par Marcela Aranguiz sur l'itinérance des hommes à Montréal confirme que la tendance à chercher refuge dans les postes de police et les prisons s'est poursuivie pendant une bonne partie du XXe siècle, c'est-à-dire bien après l'institution de refuges et des maisons de l'industrie pour les personnes sans logis⁴⁰ . En 1842, les membres d'un grand jury comprennent que, pour bon nombre de sans-logis, la porte qui sépare la prison de la rue est une porte tournante : « elle constate que toutes les portes lui sont fermées, elle est obligée de rester dans la rue, entourée de tentations, sans moyens de subsistance ni amis pour l'aider, elle est surveillée de près par la police et rapidement renvoyée à la maison de correction pour deux autres mois, de sorte que ses jours misérables se passent tantôt dans la rue, tantôt sous les verrous⁴¹ . »

Entre 1810 et 1842, on effectue plus de 2500 arrestations pour vagabondage, qui concernent en majorité des Irlandaises célibataires arrêtées une fois ou deux durant cette période. Cela témoigne de la précarité de leur situation en tant qu'immigrantes de fraîche date en Amérique du Nord britannique. Les épreuves auxquelles les nouveaux venus doivent faire face sont connues de tous. Un éditorial paru dans un journal de la ville signale ainsi que des immigrants pauvres « errent dans nos rues, plongés dans

37. Lucia Zedner, *Women, Crime, and Custody in Victorian England*, New York, Oxford University Press, 1991, p. 5.

38. Poutanen, « "To Indulge Their Carnal Appetites" », p. 302-304.

39. Suivant la description faite par Judith Fingard, la prison de Halifax, avec ses quartiers chauffés, ses lits propres et ses aliments nourrissants, contrastait avec son équivalent montréalais. *The Dark Side of Life in Victorian Halifax*, Potters Lake (NS), Pottersfield Press, 1989, p. 48-55.

40. Marcela Aranguiz, *Vagabonds et sans-abris à Montréal : perception et prise en charge de l'errance, 1840-1925*, Montréal, Regroupement des chercheurs et chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec (RCHTQ), 2000.

41. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déclaration du grand jury, 19 janvier 1842.

l'état le plus lamentable de misère et de dénuement⁴². Le dilemme de Margaret Hazette, arrivée d'Irlande peu de temps auparavant, illustre d'une manière émouvante la pénible condition des femmes placées dans la même situation. Elle confie au policier qui l'a arrêtée que, incapable de trouver du travail, elle risque de « prendre le mauvais chemin⁴³ ». À défaut de moyens pour se procurer de la nourriture et un abri, de nombreuses femmes essaient temporairement de vivoter dans la rue jusqu'à ce que de nouvelles possibilités se présentent ou qu'elles parviennent à mettre au point un plan d'urgence.

À l'opposé, un petit nombre de femmes font l'objet d'arrestations répétées pour des délits liés au vagabondage. Ces femmes comptent pour les deux tiers des arrestations. Leurs caractéristiques démographiques ressemblent à celles de toutes les vagabondes : elles sont pour la plupart non francophones et célibataires, et une sur dix est mariée ou veuve. Certaines s'adonnent à la prostitution de rue pour pourvoir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants, d'autres souffrent d'alcoolisme chronique et sont sans logis. La police, qui connaît bien ces femmes, les soumet à des incarcérations répétées, surtout à cause de leur visibilité et de leur réputation. La veuve Bridget Howe est arrêtée au moins 29 fois pour vagabondage. Elle mourra à l'âge de 26 ans dans la prison commune, après y avoir passé la majeure partie des six dernières années de sa vie. Le coroner estima que la maladie, la pauvreté et l'alcoolisme ont accéléré sa mort⁴⁴.

Chez ces récidivistes, les arrestations pour infraction à l'ordre public l'emportent de loin sur les arrestations pour autres motifs criminels, ce qui démontre l'obsession de l'État pour la réglementation de l'espace public⁴⁵. Entre 1838 et 1842, par exemple, les policiers (« constables ») et les veilleurs de nuit, représentants en première ligne de l'État,

42. *Montreal Herald*, 19 décembre 1818.

43. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, calendrier de la maison de correction, 21 janvier 1826.

44. BAnQ-M, E17, TL32 S26 SS1, rapport du coroner, 21 juillet 1843.

45. Aucune statistique en matière de justice criminelle n'a été conservée par les autorités durant cette période. Les recherches de Donald Fyson sur les délits jugés par les juges de paix révèlent que 4% des cas instruits en Cour des sessions générales de la paix entre 1810 et 1830 se rapportaient à l'ordre public, tandis que 40% des inculpations en Cour des sessions spéciales et hebdomadaires concernaient l'ordre public entre 1810 et 1829. Donald Fyson, « Criminal Justice, Civil Society and the Local State: The Justices of the Peace in the District of Montreal, 1764-1830 », thèse de doctorat, Département d'histoire, Université de Montréal, 1995, p. 288. [À partir de cette thèse, Donald Fyson a publié un ouvrage dont la version française s'intitule *Magistrats, police et société : la justice criminelle ordinaire au Québec et au Bas-Canada, 1764-1837*. Montréal, Hurtubise, 2010.] L'examen que j'ai fait des registres de la police pour les années 1838 à 1842 indiquent que dans les 16 680 cas soumis aux magistrats, près des trois quarts des accusations portaient sur des infractions à l'ordre public. Dans l'autre quart – ou à peu près –, les accusations concernaient des crimes comme les voies de fait, le vol et la désertion. Sur les 3 457 femmes accusées d'infractions à l'ordre public, plus de la moitié (54%) furent arrêtées pour avoir « vagabondé, rôdé, été libres ou sans attache [*free*], inactives [*idle*] et pour inconduite et prostitution de rue », Poutanen, « “To Indulge Their Carnal Appetites” », p. 200-202.

ont arrêté des femmes principalement pour vagabondage, tenue de maisons de débauche, prostitution de rue, atteinte à l'ordre public et parce qu'elles étaient libres ou sans attache (« loose ») et inactives (« idle »). Ces catégories générales masquent cependant toute une série d'activités. Au moment de leur arrestation, la plupart des femmes errantes faisaient de la sollicitation, d'autres rôdaient, proféraient des obscénités, étaient ivres ou sans logis, endommageaient la propriété d'autrui ou lançaient des menaces. Les accusations de vagabondage liées à des infractions graves, comme le vol, les voies de fait et l'extorsion, sont moins nombreuses. À Paris, les gendarmes parisiens ciblaient de la même manière les vagabondes qu'ils percevaient comme dangereuses : « une population flottant entre mendicité, prostitution et escroquerie est plus menaçante et plus difficile à contrôler par sa mobilité et sa capacité à s'associer facilement⁴⁶ . »

En 1840, la population de Montréal s'élève à environ 40 000 habitants. Il devient de plus en plus difficile pour les policiers d'identifier les vagabonds. Un incident survenu cette même année est particulièrement éloquent. Lorsque le constable Denis Dowde ne parvient pas à identifier un vagabond, l'inspecteur du service de police, P.E. Leclerc, ordonne aux constables en chef de faire défiler devant leurs hommes, chaque matin, tous les vagabonds incarcérés, afin que les constables les identifient avant de quitter leur service. En outre, Leclerc menace de congédier les constables qui seront à l'avenir incapables d'identifier les vagabonds de la ville⁴⁷ . Ainsi, l'inspecteur Leclerc attache aux vagabonds une étiquette qui transcende leur état présent de sans-abri, mais il va plus loin en les reléguant de façon permanente à la catégorie de ces sans-abri qui seront dorénavant assujettis au contrôle de la police. Ce paternalisme indique que le vagabondage devient une identité plutôt qu'une action. À partir du moment où la police connaît personnellement chaque vagabond, il ne s'agit plus d'une identité passagère.

Les vagabonds ont l'habitude de se rassembler hors de la ville sur les terrains communs, considérés comme un endroit où les personnes sans logis peuvent vivre⁴⁸ . La ferme des prêtres, située au pied de la montagne à l'ouest de la ville, est un endroit particulièrement populaire chez les soldats et les sans-logis, qui s'y rassemblent. Ces hommes et ces femmes se nourrissent à même les vastes jardins et les nombreux vergers et passent dans les pâturages des alentours pour y traire les vaches. La ferme a pour but de servir aux Sulpiciens et à leurs étudiants de « lieu de récréation, où, pendant l'été, tous les

46. Farge, *La Vie fragile*, p. 161.

47. BAC, RG4 B 14, registres de la police, no 31, 3 septembre 1940.

48. Fingard, *The Dark Side of Life*, p. 39-40.

membres de l'établissement, supérieurs et élèves, se rendent une fois la semaine⁴⁹ ». Ce qui contrarie les autorités catholiques, c'est que l'endroit est devenu un lieu de plaisir d'un autre genre. C'est aussi le cas d'un moulin à vent, vraisemblablement aux limites de la ville, où le constable Julien Martineau arrêta John Lally en compagnie de sept vagabondes, tous en train d'y boire ensemble⁵⁰. À Montréal même, certains espaces verts servent à des fins que les urbanistes ne leur ont jamais attribuées. Durant la journée, par exemple, le Champ-de-Mars est un terrain d'exercices militaires et un lieu de promenade très prisé par les élites de la ville, mais à la tombée de la nuit, il devient un lieu de prostitution. Les femmes errantes se rassemblent aussi dans les rues et les tavernes voisines des casernes militaires, où les soldats leur offrent de l'argent en échange de rapports sexuels. Un souci tourmente de plus en plus les notables de la ville : ils ont la conviction que les hommes et les femmes des classes populaires prennent part à une série d'activités illicites sous le couvert de l'obscurité. De leur point de vue, la nuit camoufle les intentions criminelles d'hommes comme Edmund Lund, criminel avéré dont on dit qu'il se déguise en femme. La nuit cache aussi les activités illicites de femmes comme cette étrangère non identifiée qui, apparemment, parcourt les rues habillée en homme. Lorsqu'elle tombe malade et est confiée aux soins d'un médecin, il apparaît clairement qu'il s'agit d'une femme⁵¹. On considère également que l'obscurité rend invisible « la débauche ».

L'éclairage des rues est censé accroître la sécurité dans la ville. La portion ouest de la rue Saint-Paul est éclairée au crépuscule depuis 1815, et là – à l'inverse de la plupart des rues et ruelles de Montréal –, des policiers et des veilleurs de nuit patrouillent régulièrement, surveillent les bâtiments d'affaires de l'élite commerciale et ont à l'œil le commerce sexuel qui s'exerce près du vieux marché. Paradoxalement, l'existence de cette « zone sûre » a pour conséquence que les femmes errantes sont plus susceptibles d'être arrêtées et que de nouvelles possibilités s'offrent aux promeneurs attirés vers les lieux de loisir, à la recherche de plaisir sexuel⁵². La rencontre entre Mary Crechetelli et le lieutenant John Deacon, du 23rd Regiment of Foot, donne un aperçu de la chorégraphie

49. Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas-Canada, avec des remarques sur le Haut-Canada et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, [Londres, W. Faden, 1815] Montréal, Éditions Élysée, 1978, p. 164.

50. BANQ-M, E17, TL32 S1 SSI, déposition de Julien Martineau, 5 octobre 1833.

51. *Montreal Herald*, 20 mai 1820.

52. Ce n'est pas par hasard que, près du Collège de Montréal, un terrain avait été « réservé pour l'emplacement d'une nouvelle maison de correction » : Joseph Bouchette, *Description topographique*, p. 159; Jane Rendell, « Displaying Sexuality: Gendered Identities and the Early Nineteenth-Century Street », dans *Images of the Street: Planning, Identity and Control in Public Space* sous la direction de Nicholas R. Fyfe, New York, Routledge, 1998, p. 75-91, en particulier p. 79.

spiralée et périlleuse à laquelle se livrent dans la rue une prostituée et un promeneur. Alors qu'elle marchait vers sa maison, à la tombée de la nuit, alléguant Mary Crechetelli, John Deacon s'approcha d'elle et, après avoir examiné attentivement son visage lorsqu'elle passait près d'un réverbère de la vieille ville, il la poursuivit jusqu'au marché au foin. À ce moment, il la saisit par le cou et lui demanda où elle allait. Comme ils passaient devant le mess des officiers, Deacon invita Mary Crechetelli à y entrer, mais elle refusa. Il la suivit ensuite jusqu'au Marché Sainte-Anne, où elle lui remit un paquet de vêtements, puis elle accompagna le lieutenant à sa chambre où celui-ci essaya – selon les termes de la femme – « d'avoir des rapports charnels avec moi, mais il n'y est pas parvenu, étant donné ma résistance ». Deacon persévéra, ils eurent des rapports sexuels, le lieutenant offrit de l'argent à la femme, mais elle refusa et le quitta bientôt, emportant seulement une partie des vêtements. Plus tard, Mary Crechetelli retourna chercher le reste de ses vêtements chez Deacon. Celui-ci l'accusa d'avoir volé sa montre. Même si elle fut accusée et si l'objet fut trouvé chez elle, on la jugea plus tard non coupable⁵³.

Le rituel de la prostituée et du client pouvait se jouer au grand jour comme dans l'obscurité avec les mêmes conséquences, ainsi que le montre l'exemple suivant. En faisant une course pour son maître dans le faubourg Saint-Laurent, John West « rencontra par hasard » Marguerite Miron et il accepta de lui payer un verre. Lorsqu'il retourna chez son employeur, ce soir-là, la porte était verrouillée et West, ne voulant soi-disant pas déranger la famille, décida de dormir dans une dépendance. Marguerite Miron et un de ses amis qui l'accompagnait auraient suivi West dans le bâtiment et lui auraient redemandé de la boisson. West leur dit qu'il n'avait pas d'argent et il suggéra même à la femme de le fouiller pour en être certaine. Après leur départ, West découvrit que sa montre en argent avait disparu et il porta plainte à la police. Accusée de vol, Marguerite Miron comparut devant des juges de paix et un jury auxquels elle déclara qu'à la demande de West, elle lui avait fourni des services sexuels et qu'il lui avait donné sa montre en guise de paiement. West nia l'interprétation de Marguerite Miron, mais le jury ne le crut pas et déclara la femme non coupable de vol⁵⁴. L'éclairage des rues sert aussi à projeter une lumière morale sur l'« indécence ». Malgré le symbolisme du geste de Betsey Dunn et de François Neau, qui eurent des rapports sexuels sous un réverbère de la rue Notre-Dame, l'illumination de leur geste facilita la tâche au veilleur de nuit Antoine Gospel qui arrêta Betsey Dunn

53. BANQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de John Deacon, 17 janvier 1842.

54. *Montreal Herald*, 2 septembre 1826.

pour vagabondage⁵⁵. Le projecteur braqué sur la participation de Neau à l'acte en question n'entraîna aucune poursuite contre lui.

La solidarité parmi les femmes errantes

Les femmes créent un réseau de solidarité féminine et tissent des liens avec les hommes se trouvant dans la même situation lorsqu'elles doivent affronter les pires aspects de l'errance : la concurrence dans la recherche de nourriture, d'un gîte, d'alcool et de clients, la nature illicite de leurs activités et la vie « à la dure » dans les rues de la ville et dans une culture de danger issue à la fois de leur travail et de leurs loisirs. Dans la présente section, je vais explorer les façons dont les groupes de vagabonds vivent ensemble hors de tout ménage au sens propre du terme. Peut-on considérer la rue comme « l'habitation des pauvres exclus », comme le prétend Anthony Vidler⁵⁶ ?

Ces femmes errantes déambulent dans les espaces urbains par groupes, où se côtoient amies et parentes. Ensemble, elles cherchent à se distraire et à combler leurs besoins quotidiens en matière de nourriture et de gîte, elles travaillent dans les métiers du sexe, s'adonnent à la sollicitation et se font arrêter⁵⁷. Puis elles comparaissent en cour et sont détenues en prison collectivement, de sorte qu'elles partagent ensemble de grands pans de leur existence. Les femmes errantes jouent un rôle clé dans le recrutement d'amies et de parentes dans l'industrie du sexe. Des dépositions révèlent que des sœurs, tout comme des mères et leurs filles, exercent ensemble ce métier. Magdeleine McDonald, prostituée bien connue, venait de Québec. Son nom de famille était Poliquin, mais quand sa mère se remaria, elle prit officieusement le patronyme de son beau-père, Jean McDonald. En 1818, mineure et enceinte, elle épousa Germain Couture. Sa fille Magdeleine fut la première de sept enfants, dont trois moururent en bas âge. La trace de la famille Couture s'estompe jusqu'à la naissance d'un enfant mort-né à Montréal, en 1831. Sept ans plus tard, après la mort du père, les deux Magdeleines, la veuve et sa fille aînée, se prostituent et circulent ensemble. Elles sont arrêtées dans les bordels et les rues de la ville. Entre 1838 et 1842, la police arrête Magdeleine Couture au moins vingt-sept fois pour prostitution et

55. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition d'Antoine Gospel, 30 novembre 1829.

56. Anthony Vidler, « The Scenes of the Street: Transformations in Ideal and Reality, 1750-1871 », dans *On Streets* sous la direction de Stanford Anderson, p. 29-111, Cambridge (MA), MIT Press, 1978, p. 73.

57. J'ai analysé le nombre de prostituées de rue qui furent arrêtées seules, à deux ou en groupe entre 1810 et 1836, et 70% de ces femmes furent arrêtées avec d'autres personnes. Après 1836, les tribunaux adoptèrent des formulaires imprimés où il n'était possible d'inscrire qu'une seule femme par document, de sorte que je n'ai pu poursuivre l'analyse au-delà de 1836.

vagabondage. Selon toute vraisemblance, c'est la mère qui, devenue veuve, a initié sa fille au commerce du sexe.

Parfois, un groupe se compose de femmes de la même origine ethnique. En 1838, les policiers arrêtent un groupe d'Irlandaises, Mary Burnet, Catharine Morrison, Mme Bland et la veuve Catharine Raigan, parce qu'elles vivent ensemble depuis plusieurs mois dans un bâtiment abandonné, à l'angle des rues de l'Hôpital et Saint-Alexis. Un voisin, l'avocat Peter Rossiter, a porté plainte, disant que la maison, qui appartient au marchand Benjamin Demers, est réputée impropre à l'hébergement d'humains⁵⁸. D'autres femmes se tiennent ensemble dans des groupes mixtes. Adélaïde Saint-André, Henriette Hamelle et Peggy Dollar se réunissent régulièrement dans le chemin Papineau, où elles sollicitent les hommes, selon un boucher nommé Charles Picard⁵⁹.

Ces femmes tissent des liens de dépendance mutuelle essentiels à leur survie d'une manière qui ressemble à la « communauté radicale de femmes », dont l'historienne Maria Luddy soutient qu'elle a existé chez les « *wrens of the Curragh* »⁶⁰. Son étude sur ces femmes de camp qui ont vécu en marge de la société près du camp militaire de Curragh, dans le comté de Kildare, en Irlande – prostituées, vagabondes, ex-détenues et alcooliques –, se fonde sur un ouvrage écrit en 1867 par un journaliste, James Greenwood, qui s'est rendu auprès d'elles pour les interviewer. Bien que le journaliste ait décrit les liens unissant ces femmes comme des liens familiaux, Maria Luddy rejette cette idée de « famille » en affirmant que la structure observée n'était ni nucléaire ni élargie et que, par conséquent, elle ne correspondait pas à l'idéal victorien de l'organisation familiale. Elle propose plutôt de voir dans ce groupe de femmes rejetées une communauté radicale. Leur vie, soutient-elle, s'organisait autour de femmes et d'enfants, à l'exclusion des hommes. Elle trace également un parallèle plutôt fascinant entre la vie de ces femmes et celles de religieuses dans un couvent.

Les femmes errantes de Halifax affichent une solidarité semblable à celle des vagabondes de Montréal. Aux prises avec des conditions de vie difficiles et privées du soutien des hommes, c'est ensemble qu'elles vivent, travaillent, boivent, se présentent devant la cour et vont en prison. À leur sortie, elles se regroupent pour continuer à subsister dans les rues de la ville et les espaces verts des environs⁶¹.

58. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Peter N. Rossiter, 10 juillet 1838.

59. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Charles Picard, 16 juin 1836.

60. Maria Luddy, « An Outcast Community: The "Wrens of the Curragh" », *Women's History Review*, vol. 1, no 3, 1992, p. 341-355.

61. Fingard, *The Dark Side of Life*, p. 113.

À Montréal, les vagabondes mettent en commun toutes les ressources qu'elles possèdent, que ce soit de la nourriture, un abri ou de la boisson. Ann Crawley, Eliza Ferguson, Eliza Martin, Eliza Taylor et Mary Mahoney traînent ensemble du côté de la ferme Saint-Gabriel, où elles peuvent obtenir, quoiqu'illégalement, un abri et de quoi subsister. Ensemble, elles dorment dans les bâtiments de ferme, glanent de la nourriture dans les champs et les vergers environnants et traient les vaches aux champs⁶². Dans la ville même, Adélaïde Saint-André et Betsy Lafranchise dérobèrent dix pains au boulanger John Tassie un jour où il avait laissé son chariot sans surveillance pour livrer du pain à des clients⁶³. Pour certaines femmes, mettre en commun des biens a des conséquences tragiques. Lorsque les autorités carcérales libérèrent Mary Ann Bothwell et Ann Grimes de la prison commune en janvier 1841, Mary Ann Bothwell utilisa un chèque qu'elle avait trouvé afin d'acheter de la boisson pour sa compagne et elle-même. Plus tard, dans le chemin Victoria, elle s'étendit, ivre, sur un banc de neige où elle s'endormit et mourut de froid⁶⁴.

Vivre et travailler ensemble peut réduire les risques d'agression ou permettre aux femmes de s'entraider en cas de violence. Lorsqu'Antoine Dubord dit Latourelle loua à deux veuves une partie de sa maison de la rue Sanguinet, où il habitait, il ne s'attendait pas à ce qui s'ensuivit. Selon Dubord, les deux femmes « ont débauché son fils Charles Dubord dit Latourelle, puis elles l'ont mis à la porte de la maison⁶⁵ ». Les veuves Chartrand et Shiller ont sans doute compris que la sécurité des femmes dépendait de leur nombre. Mary Burk, qui avait accumulé plusieurs arrestations pour vagabondage, loua une chambre dans la maison de James Robinson, rue des Commissaires. Le voyant un jour agresser sa femme, elle alla trouver la police pour accuser Robinson de violence conjugale⁶⁶. Les femmes errantes se battent aussi, parfois, contre ceux et celles qui essaient de voler le peu de biens qu'elles possèdent. La police arrêta Antoine Delaunay et sa femme, Louise Corbeille, pour délit mineur après qu'ils eurent dérobé un chapeau appartenant à Marguerite Bleau alors qu'elle marchait dans une rue du faubourg Sainte-Anne. Leurs tentatives pour lui enlever son manteau avaient été vaines, Marguerite Bleau

62. BAC, RG4 8 14, registres de la police, no 59, 15 juin 1842.

63. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de John Tassie, Cour des sessions générales et de la paix, documents, 27 novembre 1835.

64. BAnQ-M, E17, TL32 S26 SS1, rapport du coroner, 2 février 1841.

65. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition d'Antoine Dubord dit Latourelle, 19 novembre 1841.

66. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Mary Burke, 3 septembre 1832.

s'étant débattue furieusement pour garder ce vêtement indispensable à Montréal, à la fin de décembre⁶⁷ .

Beaucoup de femmes ont recours à des moyens illicites pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur entourage, certaines sont sœurs dans le crime, au sens propre. Félicité et Marguerite Bleau travaillent ensemble comme prostituées de rue et de bordel et à l'occasion comme voleuses. En 1839, elles confessèrent avoir volé des billets de banque à un Américain en visite, qui était ivre. Travaillant en tandem, Marguerite avait entraîné le touriste à la maison de débauche d'Angélique Paré, où Félicité avait eu des rapports sexuels avec lui. Ensemble, elles lui avaient pris son argent⁶⁸ . En un an de mauvais coups, elles sont arrêtées plusieurs fois pour vagabondage⁶⁹ , jusqu'à ce que Marguerite meure de tuberculose au cours de sa dernière période de détention⁷⁰ .

Après la mort de sa sœur, Félicité Bleau cherche de la compagnie dans un groupe de sans-logis. En mai 1841, la police l'arrêta ainsi que ses acolytes, Amable Berthier, Augustine Squire, Louise Wagner, Mary Fob, Catharine Murphy et Mary Dear, dans le champ d'un cultivateur, à la périphérie de la ville⁷¹ . La composition de ces groupes se modifie au fur et à mesure que des femmes meurent, sont arrêtées et incarcérées ou trouvent un autre refuge et d'autres moyens de subsistance. En mars 1840, la police arrêta Susan Smith en même temps que Maria Reeves, Esther Hewitt et Susan Murray⁷² . Deux mois plus tard, Susan Smith fut arrêtée de nouveau, cette fois en compagnie d'Ellen Lee et d'Elizabeth Austin⁷³ .

De toute évidence, les liens que ces femmes tissaient les unes avec les autres étaient complexes. Dans son étude sur les prostituées de New York, Marilyn Wood Hill décrit leurs relations comme étant vraisemblablement caractérisées par la compétition, la jalousie et l'antagonisme, d'une part, et par la solidarité féminine, de l'autre. Les prostituées « assumaient un rôle émotif central dans la vie les unes des autres, ce qui donnait souvent naissance à de profondes amitiés mutuelles caractérisées par de solides liens féminins et un sentiment particulier de solidarité⁷⁴ . » Comme je l'ai soutenu ailleurs,

67. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Marguerite Bleau, 29 décembre 1836, et inculpation, 10 janvier 1837.

68. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition d'Elizabeth Gallagher, 18 février 1839.

69. BAC, RG4 B 14, registres de la police, no 55, 9 mai 1840 et 6 juin 1840.

70. BAnQ-M, E17, TL32 S26 SS1, rapport du coroner, 1er décembre 1840.

71. BAC, RG4 B 14, registres de la police, no 59, 26 mai 1841.

72. BAC, RG4 B 14, registres de la police, no 55, 9 mars 1840.

73. BAC, RG4 B 14, registres de la police, no 55, 2 mai 1840.

74. Marilyn Wood Hill, *Their Sisters' Keepers: Prostitution in New York City, 1830-1870*, Los Angeles, University of California Press, 1993, p. 296-297.

les femmes errantes de Montréal, tout comme leurs sœurs des milieux populaires et de la classe ouvrière qui calomniaient, menaçaient et agressaient leurs voisines, recouraient elles aussi à la violence les unes contre les autres. En février 1827, Catherine Ryan et Sarah Singleton accusèrent leurs compagnes vagabondes Margaret Périgord et Eliza Robertson de les avoir agressées violemment et d'avoir volé le grand châte rouge de Catherine Ryan ainsi qu'une aigrette de plumes noires alors qu'elles « se promenaient » à huit heures du soir dans la vieille ville, près de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours⁷⁵. Lors d'un autre incident, Margaret McGinnis agressa Elizabeth Reid, épouse de John Ross, dans la cour de ces derniers, et tenta de poignarder leur fils de 13 ans, James Ross. Quand Elizabeth Reid s'interposa pour protéger son fils, la sœur de Margaret, Grace, frappa Elizabeth avec une pelle et la blessa à la tête⁷⁶. Les batailles pour trouver de la nourriture, un gîte, de l'alcool et des clients, qui s'ajoutent à la nature illicite de leurs activités et aux dangers associés au travail et aux loisirs, produisaient des tensions et des conflits⁷⁷. On ne saura probablement jamais ce qui déclencha une querelle entre Jane Hicks, Émélie Gauthier et Eliza Lewis. Le grand connétable [chef de police] Benjamin Delisle les arrêta au vieux marché pour avoir troublé la paix en se disputant et en se bagarrant les unes avec les autres⁷⁸. Leurs vies étaient chargées de ce que Françoise Barret-Ducrocq a appelé « une histoire faite de contrastes : d'impudence et de morale, de cynisme et de tendresse, de cruauté et de générosité⁷⁹. »

Des mères errent dans les rues avec leurs enfants, dans des circonstances qui rappellent le Londres du XVIIIe siècle, où l'on voyait parmi les sans-abri des veuves et leur progéniture et des épouses abandonnées avec des enfants très jeunes et des nouveau-nés⁸⁰. À Montréal, une femme non identifiée, dans le dénuement absolu, sans logis ni aucun moyen de subsistance, se réfugie avec ses six enfants dans une remise appartenant à un dénommé Lloyd⁸¹. Pareillement, Mary Ann Day et son petit enfant sont sans logis⁸² lorsque la police les arrête dans une rue de Montréal, en plein hiver, au mois de janvier.

75. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Catherine Ryan, 16 février 1827.

76. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition d'Elizabeth Reid, 1er décembre 1828.

77. Voir Mary Anne Poutanen, « Images du danger dans les archives judiciaires : comprendre la violence et le vagabondage dans un centre urbain du début du 19e siècle, Montréal, 1810-1842 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 55, hiver 2002, p. 381-405.

78. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Benjamin Delisle, 31 octobre 1831.

79. Barret-Ducrocq, *L'amour sous Victoria*, p. 235.

80. Nicholas Rogers, « Policing the Poor in Eighteenth-Century London: The Vagrancy Laws and Their Administration », *Histoire sociale/Social History*, no 24, mai 1991, p. 127-147, en particulier p. 135.

81. BAC, RG4 B 14, registres de la police, no 61, 22 octobre 1840.

82. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Phillip Ryan, 22 janvier 1842.

D'autres ont un logement, mais parcourent les rues à la recherche de boisson ou de nourriture pour leur famille. En passant de porte à porte pour vendre des vêtements qu'elle a volés à Martin Duval, Jane Hicks confie à Joseph McFarlane qu'elle n'a rien à manger et qu'elle a besoin d'argent pour acheter de la nourriture pour ses enfants⁸³. Moins d'un mois plus tard, la police arrêtera Jane Hicks pour prostitution. Margaret Delany, que nous avons vue plus haut, est une prostituée de rue bien connue lorsque, en avril 1841, elle cherche refuge au poste de police pour elle-même et ses cinq enfants⁸⁴. Quelques mois plus tard, elle sera relâchée en raison de sa grossesse avancée : les autorités considèrent que la prison n'est pas un endroit convenable pour accoucher⁸⁵. Nous ignorons complètement ce qu'il est advenu de ses enfants, mais, parent unique et sans travail rémunéré, Margaret Delany a essayé de les garder malgré l'appauvrissement de sa famille. Marguerite Martin, envoyée en maison de correction pour vagabondage – et ce n'était pas la première fois –, y emmena elle aussi son fils⁸⁶.

L'historienne Luise White soutient que les femmes avaient recours à la prostitution parce que cela permettait à leur famille de rester unie⁸⁷. Il y a pourtant des femmes qui ont abandonné leurs enfants. Ainsi, en 1831, Julie-Archange Daigneau quitta ses quatre filles, Marie-Elmire, Archange, Marie-Henriette et Caroline, les laissa à son mari, Jean Dérrouin, et déménagea du domicile familial. Julie-Archange Daigneau était mineure et enceinte lorsqu'elle avait épousé Dérrouin en juin 1841 et leurs quatre filles étaient nées au cours de leurs sept premières années de mariage. On ne sait pas très bien ce qui avait chassé l'épouse du lit conjugal, mais Dérrouin prétendit qu'elle les avait tout simplement abandonnés, ses enfants et lui, pour aller vivre dans la rue⁸⁸. Un an plus tard, le mari mourut, vraisemblablement au cours de l'épidémie de choléra. La femme, elle, resta dans la rue. On ignore ce qu'il est advenu de ses quatre filles, dont la plus jeune n'avait que quatre ans à la mort de son père. À l'inverse, la famille Love – Andrew, Francis, Matthew et Maria – survécut dans la rue précisément parce que ses membres restèrent ensemble. Ils purgèrent même ensemble une peine de prison⁸⁹.

Des historiens et historiennes ont fait allusion à l'existence de relations de type familial entre groupes de vagabonds. Lorsqu'on examine la situation des vagabonds, il est utile

83. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Joseph McFarlane, 5 janvier 1831.

84. BAC, RG4 B 14, registres de la police, no 34, 27 avril 1841.

85. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de William Harris, 15 juin 1841.

86. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, Cour des sessions générales de la paix, registre, 30 octobre 1815.

87. Luise White, « Prostitutes, Reformers, and Historians », *Criminal Justice History*, no 6, 1985, p. 206-211.

88. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Jean Dérrouin, 26 octobre 1831.

89. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Thomas Adams, 8 novembre 1840.

de relire John Gillis et sa reconstruction de familles d'autrefois, car il nous rappelle que « la maison n'occupait pas la même place dans l'imagination temporelle ou spatiale de l'époque que la maison moderne dans l'imaginaire d'aujourd'hui. Sa place était le présent, sans anticipation de l'avenir ni évocation du passé⁹⁰. » Il soutient que l'élasticité de la famille et la perméabilité des relations familiales ont permis à l'unité familiale de recourir à une certaine souplesse pour répondre aux nouvelles exigences des transformations économiques et sociales et pour créer de nouvelles formes d'unités familiales. Avant le XIXe siècle, la plupart des adultes passaient une partie de leur vie dans la maison de quelqu'un d'autre ou dans des abris temporaires. On ne les considérait pas comme étant des vagabonds, car ils pouvaient faire partie d'un autre ménage ou se sentir chez eux aux champs, au marché, dans la rue, au cabaret du lieu ou devant l'âtre de quelqu'un. La maison ou le chez-soi était différent de l'image bourgeoise de plus en plus sentimentale qui en a été construite⁹¹. L'historienne Judith Fingard a observé une solidarité familiale semblable au sein des couches inférieures de la société de Halifax au milieu du XIXe siècle. Chaque année, un petit nombre de familles avaient habituellement recours aux asiles et aux prisons communes pour passer les mois d'hiver ou trouver un refuge. Les vagabondes se présentaient aussi à l'hospice des pauvres lorsqu'elles étaient malades ou que le vieillissement les empêchait de continuer à vivre dans la rue. Elles y allaient aussi pour mourir⁹². On a décrit une utilisation semblable de ces institutions par les familles dans les villes européennes⁹³.

Les relations avec les hommes

Les archives judiciaires et les registres de police révèlent divers aspects des relations qu'entretenaient ces femmes avec d'autres femmes partageant la même situation, ainsi que des liens de parenté entre sœurs et entre mères et enfants. Dans leurs tournées quotidiennes, les vagabondes rencontraient aussi une diversité d'hommes (constables et veilleurs de nuit, soldats, marins, journaliers, artisans et, bien sûr, des vagabonds) avec lesquels elles avaient des relations. Certains hommes offraient leur protection aux femmes errantes, partageaient avec elles le peu d'argent, d'alcool et de nourriture qu'ils avaient ou se mettaient avec elles pour trouver à manger en fouillant les ordures ou pour chercher

90. John R. Gillis, *A World of Their Own Making: Myth, Ritual, and the Quest for Family Values*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1996, p. 37.

91. *Ibid.*, p. 36-39.

92. Fingard, *The Dark Side of Life*, p. 71-85.

93. Joachim Schlor, *Nights in the Big City: Paris, Berlin, London, 1840-1930*, Londres, Reaktion Books, 1998, p. 148-149.

un abri. Les recherches de Victoria E. Bynum sur les femmes pauvres du sud des États-Unis révèlent que certaines étaient prêtes à compromettre leur réputation pour nouer des relations avec des hommes « non respectables » en échange de sécurité physique et économique. En Caroline du Nord, avance-t-elle, la barrière raciale rigide n'empêchait pas les femmes d'entretenir des relations interraciales même si elles devaient pour cela renoncer à leur statut dans la société blanche. « Au prix d'une condamnation absolue de la part de la société blanche, [elles] obtenaient une meilleure protection physique – chose dont les femmes pauvres et exclues étaient en général dépourvues – en franchissant la ligne de partage des couleurs⁹⁴. »

À Montréal, Mary Kelly était pauvre, sans foyer et séparée de son mari, incarcéré à la prison commune, lorsqu'elle trouva à se loger, d'une certaine manière, avec un vagabond. Sa cabane, sur la plage où il s'était installé sans permission, était « si imparfaitement construite qu'elle était perméable au vent et à la pluie et qu'elle ne méritait guère le nom d'abri ». Lorsque Mary Kelly mourut d'hypothermie et de malnutrition, on décrivit son corps comme étant « réduit au dernier degré de maigreur et d'émaciation ». On découvrit son compagnon en larmes, profondément angoissé et se lamentant devant sa mort⁹⁵. Dans leur temps libre et leur vie de travail, les femmes errantes cultivent toutes sortes de liens avec les hommes, qui vont de la relation occasionnelle à la relation intime. Ayant la pauvreté en partage, ces gens chevauchent la fine frontière entre l'activité criminelle et l'entraide. Compte tenu du nombre de femmes qui se prostituent, il est probable que bien des hommes profitent de la rémunération que les femmes touchent par la prostitution. Le rôle que jouent les hommes dans l'aspect commercial de la prostitution de rue est obscur. Toutefois, plusieurs de ces hommes et femmes se prodiguent certainement réconfort et consolation les uns aux autres sous des formes assez semblables à ce qui est offert dans les familles, surtout s'ils sont séparés de la leur. Dans d'autres cas, l'activité sexuelle est plus vraisemblablement forcée ou supportée en échange d'un repas, d'un verre ou de sécurité. Par conséquent, les hommes ont des relations avec les vagabondes à titre de clients, de conjoints (mariés légalement ou concubins), ou de protecteurs dans ce qui peut être des rapports d'exploitation, d'affrontement, de cordialité ou d'avantages mutuels⁹⁶.

Les historiens ont commencé à remarquer ces rapports informels à des époques et dans des lieux différents. Bronislaw Geremek considère que les gens qui vivaient aux

94. Victoria E. Bynum, *Unruly Women: The Politics of Social and Sexual Control in the Old South*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1992, p. 93.

95. Montreal Herald, 9 octobre 1821.

96. Wood Hill, *Their Sisters' Keepers*, p. 292.

marges de la société à la fin du Moyen Âge, à Paris, ont forgé des relations fondées sur la similarité de leurs existences, leur mobilité et la rencontre régulière des mêmes compagnes et compagnons dans leurs lieux préférés⁹⁷. « Pour ces gens sans feu ni lieu, l'auberge offre une maison. Non pas un logement, mais un endroit où l'on passe le temps, un cercle de famille particulier⁹⁸. » En étudiant les archives judiciaires de Paris, Arlette Farge a découvert que les hommes et les femmes qui faisaient partie de bandes à Paris étaient souvent concubins et que les femmes passaient parfois d'un homme à l'autre. En outre, les couples de vagabonds et les familles sans foyer, y compris les enfants, cousins, neveux et nièces, traînaient dans les rues et les espaces verts, afin de « survivre ensemble sur les chemins du hasard⁹⁹ ». À Montréal, il arrivait que des couples mariés soient arrêtés et accusés de vagabondage. La police appréhenda ainsi ensemble Catherine Hicks et son mari Michael Riley pour vagabondage¹⁰⁰, puis Louis Bonin et Henriette Mercier furent détenus par le constable en chef Adelphe Delisle après avoir fait du tapage dans la rue¹⁰¹. Noah et Patrick Hanley n'avaient pas de femme et cohabitaient dans une cabane en bois – la police choisit d'y voir un repaire de voleurs – où hommes et femmes se réunissaient pour boire¹⁰². Thomas Rawdon, cordonnier et propriétaire d'une maison, rue William, porta plainte auprès d'un juge de paix, disant que Hugh McLaughlin et Catherine Clarke y vivaient ensemble hors des liens du mariage. Catherine Clarke, semble-t-il, était déjà mariée à Ambroise Nugent¹⁰³.

La cohabitation de couples, considérée comme immorale, suscitait le blâme de la famille et des voisins. William Lemon, Henri Latreille et Marie-Anne Labonne voulaient faire arrêter pour vagabondage un dénommé Charbonneau et sa maîtresse Véronique Fleury, car « en gardant Véronique Fleury avec lui dans sa maison, Charbonneau causerait un énorme scandale¹⁰⁴ ». De la même façon, le journalier Charles Leclerc demanda à la police d'arrêter sa propre fille et l'amant de celle-ci, à la suite d'une dispute qui l'avait opposé à Alexis Dumont au sujet du bien-être de la jeune femme. Ils étaient sans foyer, disait Leclerc, et « traînaient dans la rue comme des vagabonds¹⁰⁵ ». Comme il était le frère de la

97. Bronislaw Geremek, *Les Marginaux parisiens aux XIVe et XVe siècles*, (traduit du polonais) Paris, Flammarion, 1976.

98. *Ibid.*, p. 334.

99. Farge, *La Vie fragile*, p. 176-178.

100. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Joseph Auger, 8 mai 1833.

101. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition d'Adelphe Delisle, 21 juillet 1824.

102. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Henry Lespérance, 9 novembre 1833.

103. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Thomas Rawdon, 28 juin 1841.

104. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de William Lemon, Henri Latreille et Marie-Anne Labonne, 24 avril 1815.

105. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Charles Leclerc, 26 juillet 1825.

tenancière de bordel Angélique Leclerc, Charles était en mesure d'évaluer les périls de la notoriété. On peut présumer qu'il s'inquiétait au sujet du bien-être de sa fille tout autant que de sa propre impuissance à maîtriser le comportement de la jeune femme.

Certaines vagabondes tissaient avec des soldats des liens qui prenaient la forme de relations intimes à long terme semblables à celles que Judith Fingard a décrites entre les soldats et les prostituées de rue ou les épouses abandonnées à Halifax. Plusieurs épouses de soldats qui étaient économiquement dépendantes de leur mari devinrent officieusement, au départ des régiments, les femmes des soldats venus prendre la relève¹⁰⁶. D'autres se tournèrent vers la prostitution après le départ de leur mari. Catharine Daly, qui était mariée à un soldat britannique du 37e régiment, habitait à Montréal lorsque son mari la quitta après avoir été en garnison à Kingston, dans le Haut-Canada. Quelque temps après, elle fut arrêtée pour prostitution de rue¹⁰⁷. De la même façon, lorsque Elizabeth Thomson succomba à l'hypothermie et à un empoisonnement à l'alcool, son mari, soldat du 10e régiment, n'était pas présent pour réclamer le corps ou pour organiser son enterrement. Le directeur de la police (ou « grand connétable ») dut s'occuper des arrangements funéraires¹⁰⁸.

Les rues de la ville se contractaient et s'étiraient avec la présence des soldats qui venaient à Montréal pendant les épisodes de conflit. Ce fut le cas au cours de la guerre de 1812 et à nouveau en 1837 et 1838 lorsque des militaires furent transférés dans le Bas-Canada pour réprimer les rébellions qui avaient éclaté dans la région de Montréal. Les soldats étaient logés dans les casernes du faubourg Québec, à l'extrémité est de la ville. Plus de mille soldats y séjournèrent à un moment ou un autre, entre 1839 et 1854. La plupart étaient célibataires ou séparés de leur femme. L'historienne Elinor Senior soutient que 6% seulement des soldats britanniques avaient droit à des rations de l'armée et à un logement en caserne pour leur famille. La plupart n'avaient pas les moyens de faire venir leur famille au Canada ou d'assurer seuls leur subsistance. Si un soldat voulait se marier, il devait obtenir la permission du capitaine de sa compagnie, qui apparemment s'enquérissait du tempérament de la femme avant d'acheminer la demande au commandant, qui prononçait la décision finale¹⁰⁹.

Bon nombre de ces soldats avaient recours aux prostituées de rue pour avoir des

106. Fingard, *The Dark Side of Life*, p. 98.

107. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de James King, 2 juillet 1824.

108. *Montreal Gazette*, 11 novembre 1816.

109. Elinor K. Senior, *British Regulars in Montreal: An imperial Garrison, 1832-1854*, Montreal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1981, p. 148-149.

relations intimes. Les prostituées agissaient probablement comme ambassadrices culturelles informelles, informant les nouveaux arrivants des endroits où trouver des cabarets convenables et des activités de loisir à Montréal¹¹⁰. À cette fin, Catharine Raigan, veuve du soldat Daniel Burke, loua une chambre dans une maison près des casernes militaires¹¹¹. Pour elle et d'autres femmes, ces soldats constituaient une importante source de revenus. Tout en recevant de l'argent pour leurs services, certaines volaient les soldats lorsque l'occasion se présentait. Elles profitaient aussi de leur protection contre les agressions physiques d'autres hommes. Ces liaisons paradoxales présentaient une multitude de difficultés et exigeaient de ces femmes une astuce extraordinaire pour assurer leur propre sécurité. Une prostituée de rue fut assaillie si violemment devant la maison du juge de paix Moses Judah Hayes que le pas de sa porte était « saturé de sang ». Elle et ses compagnes se trouvaient avec un groupe de soldats dans la vieille ville lorsque l'incident est survenu¹¹². La gestion des tensions, dont des historiens ont dit qu'elle faisait partie du travail des femmes au foyer, était particulièrement importante dans ces situations difficiles¹¹³. Les trois prostituées qui accompagnaient trente soldats dans le jardin et le verger de M. Brechenridge étaient sans doute particulièrement expertes pour désamorcer des situations potentiellement violentes. Les agents de police envoyés sur les lieux pour arrêter les femmes refusèrent de le faire à la lumière des circonstances¹¹⁴.

Les soldats qui étaient peut-être dominateurs envers des femmes errantes utilisaient aussi l'intimidation pour empêcher que leurs compagnes soient arrêtées. Le constable adjoint James McGough a sans doute perdu ses moyens devant un groupe de soldats qui sauva une vagabonde qu'il avait arrêtée. Dans la mêlée, la prisonnière perdit un châte, que le constable adjoint John Kinch apporta au poste lorsqu'il y fit rapport de l'incident¹¹⁵. Le cultivateur Pierre Parent apprit lui aussi à quel point les soldats pouvaient être menaçants lorsqu'il porta plainte à la police du fait que des soldats et des femmes errantes volaient régulièrement des pommes dans son verger. Le grand nombre de soldats qui s'étaient rassemblés dans sa propriété repoussèrent la police par leurs menaces et leurs actions

110. De nombreux cabaretiers encourageaient les prostituées à se rassembler dans leur établissement pour y attirer des clients. Le constable en chef Fitzpatrick accusa Nolan Millette d'héberger des prostituées dans son débit de boissons, « pour accommoder les soldats », BAC, RG4 B 14, registres de la police, no 64, 11 avril 1842.

111. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Thomas Earl et Mary Fraser, 11 mars 1841.

112. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Moses Judah Hayes, 11 décembre 1841.

113. Bettina Bradbury, *Working Families: Age, Gender, and Daily Survival in Industrializing Montreal*, Toronto, McClelland and Stewart, 1993, p. 178-180.

114. BAC, RG4 B 14, registres de la police, no 33, 27 mai 1840.

115. BAC, RG4 B 14, registres de la police, no 64, 8 décembre 1841.

violentes¹¹⁶. Le constable Jeremie apprit à quel point il était dangereux d'intervenir dans des situations impliquant des soldats. Un soldat le blessa d'un coup de baïonnette après qu'il eut, avec un groupe de policiers, essayé d'éjecter des soldats et des vagabonds d'une grange sur les bords du canal de Lachine¹¹⁷.

Les soldats, les hommes des classes populaires et les vagabonds s'opposent et résistent à l'ingérence policière dans leur utilisation habituelle de l'espace public : ils délivrent les prisonniers, interviennent dans les affaires de la police, raillent les policiers et les assaillent. Ceux-ci répondent à ces menaces, insultes et agressions en portant plainte auprès des juges de paix de la ville¹¹⁸. L'ambiguïté de ces relations a été notée par Donald Fyson dans le cas de Montréal et par Bill Bramwell dans celui de Birmingham au XIXe siècle. À Birmingham aussi, l'intervention de la police dans la vie des classes populaires, qui se déroulait dans la rue – rassemblements informels, flâneries, querelles bruyantes et comportements tapageurs liés à l'ivresse –, était impopulaire. Hommes et femmes se montraient rebelles et hostiles à ces interventions dans ce qui n'était pas considéré comme des affaires criminelles, à tel point qu'ils assaillaient les policiers et délivraient leurs prisonniers¹¹⁹.

Les vagabonds interviennent elles aussi dans des incidents qui opposent des soldats ou des vagabonds à la police et elles participent à une variété d'activités illégales d'une manière qui montre bien une dépendance mutuelle. Émélie Millette fit entrer clandestinement des outils dans la prison pour aider Benjamin Johnson à s'évader¹²⁰. Cela donne à penser qu'à Montréal, comme à Paris, les voleurs qui avaient des vagabonds pour maîtresses s'attendaient à ce qu'elles les aident à s'évader s'ils se trouvaient emprisonnés. Il leur arrivait aussi de jouer un important rôle d'influence et de soutien en tant que « détentrices d'un précieux savoir¹²¹ ». Certaines infractions impliquaient la fourniture de boissons alcoolisées à des hommes dans des circonstances douteuses : Margaret Kane fut

116. BAC, RG4 B 14, registres de la police, no 58, 19 septembre 1839.

117. BAC, RG4 B 14, registres de la police, no 58, 29 septembre 1839.

118. Allan Greer, « The Birth of the Police in Canada », dans *Colonial Leviathan: State Formation in Mid-Nineteenth-Century Canada* sous la direction de Allan Greer et Ian Radforth, p. 17-49, Toronto, University of Toronto Press, 1992, p. 25; Fyson, « Criminal justice, Civil Society and the Local State », p. 307-308; Poutanen, « Images du danger », p. 397.

119. Fyson, « Criminal justice, Civil Society and the Local State » [voir aussi Fyson, *Magistrats, police et société*]; Bill Bramwell, « Public Space and Local Communities: The Example of Birmingham, 1840-1880 », dans *Urbanising Britain: Essays on Class and Community in the Nineteenth Century* sous la direction de Gerry Kearns et Charles W.J. Withers, p. 31-54, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 1992, p. 43.

120. *Montreal Gazette*, 2 novembre 1826.

121. Farge, *La Vie fragile*, p. 186.

appréhendée après avoir fourni de la boisson à des soldats en devoir¹²². Émilie Masson fit entrer clandestinement de la boisson dans le tribunal à l'intention des vagabonds Belotte et Fournelle, qui étaient alors accusés. Ceux-ci s'enivrèrent au point de perturber la cour, de sorte que la police arrêta Émilie Masson. Le juge de paix qui présidait l'audience la condamna à passer le reste de la durée de la session en prison¹²³.

Parfois, la police arrête des femmes pour vagabondage même si elles sont en fait complices de crimes comme le vol, la désertion ou la fraude. Jennet L'Huissier fut arrêtée pour avoir caché Charles Mitchell qui, accusé de fraude, s'était enfui après avoir confié à la femme une somme d'argent considérable, qu'il avait obtenue illégalement. Selon Mitchell, « elle était très attachée à lui et il n'avait été avec aucune autre femme depuis qu'il était dans ce pays¹²⁴ ». Des vagabondes aidaient aussi des hommes à commettre des crimes violents comme des vols à main armée. Betsey Robertson et Eliza Martin auraient accosté le colporteur James Smith alors qu'il marchait sur le Champ de Mars. Lorsqu'il refusa de céder son argent à deux soldats, elles l'auraient plaqué au sol, auraient fouillé ses poches et pris une bourse contenant de l'argent et des billets de banque¹²⁵. La police emprisonna Mary Molloy et l'accusa de vagabondage pour avoir incité un soldat à désertir. Elle et le soldat John Hunter avaient réussi à se rendre jusqu'à Laprairie lorsqu'ils furent arrêtés¹²⁶. Comme les déserteurs devaient toujours avoir de l'avance sur les autorités pour éviter de se faire arrêter, leur situation illégale favorisait leur dépendance à l'égard de leurs compagnes. Un groupe de constables des postes des quartiers Ouest et Est de la ville fut constitué pour se rendre sur la ferme de Griffin, y fouiller les bois et arrêter tous les vagabonds et les soldats « qui par leur aspect loqueteux ou autrement suspect pouvaient être considérés comme des déserteurs¹²⁷ ».

Les vagabondes faisaient le point sur les possibilités et les contraintes afin d'échapper aux circonstances oppressives et elles tissaient des relations avec des femmes et des hommes qui, dans bien des cas, se trouvaient dans la même situation. Ensemble, ils luttaient pour survivre aux marges de la vie urbaine. Ainsi, elles persévéraient jusqu'à ce que d'autres occasions favorables se présentent. Elles établissaient des liens de dépendance mutuelle pour s'aider à passer la journée, la nuit ou la saison.

122. BAC, RG4 B 14, registres de la police, no 34, 13 juin 1841.

123. *Montreal Gazette*, 27 février 1834.

124. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de Jennet L'Huissier, 7 mai 1841.

125. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de James Smith, 8 septembre 1829.

126. BAnQ-M, E17, TL32 S1 SS1, déposition de William McKay, 8 juillet 1824.

127. BAC, RG4 B 14, registres de la police, no 31, 7 août 1841.

Conclusion

Dans le Montréal du début du XIXe siècle, les femmes errantes vivaient dans un monde dur, illicite et dangereux. Elles y vivaient avec des membres de leur parenté (sœurs, mères, enfants et autres), parfois dans des collectivités de femmes, parfois en compagnie d'hommes, vagabonds ou soldats. Quelle que soit la constellation, elles tissaient des relations de dépendance mutuelle dans leur recherche d'un abri, de nourriture, de confort et de protection. Toujours attentives aux risques de blessures au travail comme dans les moments de loisir, elles parcouraient les espaces publics en groupe pour réduire le danger. Étiquetées comme personnes pauvres non respectables, elles n'avaient qu'un nombre limité de choix, mais en mettant leurs ressources en commun et en recourant à la prostitution et à des moyens illégaux pour se procurer de la nourriture et un abri, certaines arrivaient à se débrouiller. La concurrence pour obtenir des clients, de la nourriture et un abri, concurrence aggravée par la faim, le froid, l'excès d'alcool et la maladie, faisait naître des conflits entre les femmes errantes. Elle entraînait aussi la constitution d'un réseau féminin d'entraide. Certaines femmes nouaient ainsi des alliances avec des hommes vivant des situations semblables, en se tenant sur une mince frontière entre le risque d'abus et leur désir de sécurité émotionnelle et physique. Occupant les mêmes espaces urbains, luttant contre la même pauvreté abjecte et s'efforçant de résoudre quotidiennement des problèmes de survie, vagabondes et vagabonds nouaient des relations très particulières.

Les sentiments n'ont pas leur place lorsqu'on examine comment les vagabondes trouvaient les moyens de vivre dans la rue. Les mères cherchaient nourriture et abri pour leurs enfants, amis et parents veillaient les uns sur les autres. Les vagabondes formaient des groupes de femmes capables de mettre en commun ressources et services. Même si des femmes offraient à des hommes des contacts sexuels, du réconfort et la possibilité d'entretenir des relations émotionnelles, ces hommes leur fournissant en retour protection, argent et le même potentiel d'intimité, l'activité sexuelle était aussi quelque chose d'incontournable pour survivre. La manière dont ces femmes vivaient démontre la futilité des divisions nettes et étanches entre la famille et le travail, le public et le privé, le domicile et la rue.

2. Veuves et électrices : genre, citoyenneté et élection partielle à Montréal en 1832

BETTINA BRADBURY

Traduit de l'anglais par Hélène Paré¹

Le bureau de vote était ouvert depuis six jours lorsque Marguerite Paris, veuve d'un journalier, monta sur l'estrade pour exprimer son vote. D'une voix suffisamment forte pour être entendue des hommes qui enregistraient les votes, elle déclara publiquement qu'elle choisissait le candidat patriote, Daniel Tracey, au cours de cette élection partielle qui se déroulait dans le quartier Ouest de Montréal, dans le Bas-Canada². Cela se passait le 1er mai 1832. La veille, des agents officiels avaient déménagé le bureau de vote depuis la salle communautaire de l'église American Presbyterian – lieu que ne fréquentaient guère les Montréalais francophones et catholiques comme Marguerite – vers une maison située derrière l'église et appartenant à l'un des frères Donegani, partisans des patriotes réformistes³. Même une veuve illettrée savait que les *hustings* [estrade où se tenait le vote] étaient un terrain particulièrement dangereux pendant cette période électorale.

1. Traduction de « Widows at the Hustings: Gender, Citizenship, and the Montreal By-Election of 1832 », chapitre 4 de *Women on Their Own: Interdisciplinary Perspectives on Being Single*, Rudolph M. Bell et Virginia Yans, (dir.), Rutgers, 2008, p. 82-114. Les recherches ayant mené à cet article ont été réalisées avec le soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et une bourse accordée au Groupe d'histoire de Montréal par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.
2. Le mémoire de maîtrise de Nathalie Picard ainsi que sa base de données sur les veuves qui ont voté m'ont été d'une aide inappréciable lors de la rédaction de cette portion du présent chapitre. Nathalie Picard, « Les femmes et le vote au Bas-Canada de 1792 à 1849 » (mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1992); Nathalie Picard, « Votantes, Bas-Canada, 1792-1849 » (base de données). Je me suis également servie des travaux de Robert Sweeny, tout particulièrement de sa version informatisée d'une autre transcription du registre du scrutin effectué par Jacques Viger ainsi que de la base de données que Sweeny a réalisée à partir du recensement par Jacques Viger de six des huit quartiers de la ville. Robert Sweeny, « By-Election of 1832 » (base de données); Robert Sweeny, « A Partial Tax Roll for the City and Suburbs of Montréal, 1832 », Saint-Jean (Terre-Neuve), Memorial University of Newfoundland, 2002.
3. Les trois positions successives du bureau de scrutin sont indiquées sur la carte publiée dans John MacGregor, *British America*, Édimbourg, William Blackwood, 1833, et Londres, T. Cadell, 1833.

Les journaux de Montréal, ville coloniale, avaient rapporté des bagarres dès l'ouverture du bureau de scrutin. Les nombreux citoyens de Montréal qui, comme cette veuve, ne savaient ni lire ni écrire avaient forcément entendu parler de l'agitation autour du *poll* [bureau de vote]. La veille du jour où vota Marguerite Paris, le *Montreal Gazette*, champion à tous crins de l'homme d'affaires et candidat de l'ordre établi Stanley Bagg, avait rapporté des « émeutes et des troubles absolument scandaleux » : « Plusieurs de nos citoyens les plus respectables ont été agressés, battus ou malmenés très violemment⁴. » Le même jour, *La Minerve*, tout aussi inébranlable dans sa promotion de Daniel Tracey, fougueux directeur irlandais du *Vindicator* et candidat du Parti patriote, avait décrit les insultes et la violence que trois de ses partisans avaient essuyées de la part de « boulés » [c'est-à-dire *bullies* ou fiers-à-bras] enivrés⁵.

En prenant la décision de voter, la veuve Marguerite Paris mettait le pied dans un espace public physiquement dangereux et convoité par des groupes opposés sur les plans politique et culturel, soit un espace surveillé et interprété par les rédacteurs des journaux très partisans de la ville et un espace occupé par des hommes et quelques femmes de toutes les origines sociales, ethniques et religieuses. Bientôt, même s'approcher du bureau de vote serait décrit comme un geste périlleux⁶. Ce danger n'a pas dissuadé des veuves comme Marguerite. Il ne semble pas non plus que ces veuves et d'autres femmes de la colonie aient accepté comme allant de soi l'idée que la politique et la sphère publique n'appartenaient qu'aux hommes, même si à cette époque, selon plusieurs historiennes et historiens, cette idée prévalait de plus en plus dans le monde occidental⁷.

Les spécialistes en histoire du Canada connaissent bien cette élection, qui fut longue et violente. Elle constitua un moment déterminant dans la détérioration des relations entre les patriotes francophones et catholiques, qui détenaient le pouvoir à l'Assemblée législative – élective – et les tories, le groupe britannique, conservateur et partisan du gouverneur qui dominait au Conseil législatif et au Conseil exécutif – non électifs – du

4. *Montreal Gazette*, 30 avril 1832; Elinor Kyte Senior, *Redcoats and Patriots: The Rebellions in Lower Canada, 1837-1838*, Ottawa, Musées nationaux du Canada, 1985, p. 7.

5. *La Minerve*, 30 avril 1832.

6. Robert Rumilly, *Histoire de Montréal*, Montréal, Fides, 1970, vol. 2, p. 83-84.

7. Allan Greer, *Habitants et patriotes. La Rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada*, Montréal, Boréal, 1997; Jane Rendall, « Women and the Public Sphere », *Gender and History*, vol. 11, no 3 (novembre 1999), p. 475-488; Joan Landes, dir., *Feminism, the Public and the Private*, New York, Oxford University Press, 1998; Mary Ryan, *Women in Public: Between Banners and Ballots, 1825-1880*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1990; Leonore Davidoff, *Worlds Between: Historical Perspectives on Gender and Class*, Oxford, Blackwell Publishers, 1995, p. 227-276; Leonore Davidoff and Catherine Hall, *Family Fortunes: Men and Women of the English Middle Class, 1780-1850*, Chicago, University of Chicago Press, 1987.

Bas-Canada, colonie qui devint plus tard la province de Québec. Les patriotes, comme tant d'autres bourgeois réformistes ailleurs en Occident, cherchaient à accroître le pouvoir des élus. Leur lutte les opposait à l'intransigeance des dirigeants officiels de la colonie et de leurs partisans, connus dans l'opinion publique sous le nom Parti anglais. Rétrospectivement, l'élection partielle de 1832 apparaît comme un microcosme urbain des rébellions qui, en 1837 et 1838, opposeront les patriotes et leurs partisans à la milice urbaine et à l'armée britannique. C'est à la lumière de ces rébellions que la plupart des historiens ont analysé cette élection. Le conflit a par conséquent été interprété principalement sous l'angle des différences ethniques, liées en partie à des positions de classes. Il a donc été considéré essentiellement comme une joute entre les tories anglais et les patriotes canadiens-français et comme un moment clé dans la construction du nationalisme québécois⁸.

L'élection partielle dans le quartier Ouest de Montréal fut effectivement un moment clé dans la production de conceptions divergentes de la nation, dans cette colonie se composant d'autochtones dont le nombre diminuait, de descendants des Canadiens conquis par les Britanniques en 1760 et de migrants anglophones et d'origines diverses, toujours plus nombreux⁹. Elle se démarqua également comme un événement crucial dans la contestation du pouvoir colonial. En outre, comme dans toutes ces conceptions de l'identité et de la nation, les notions de genre, de classe et d'ethnicité ont contribué par leurs interactions à modeler et à remodeler les pratiques et les interprétations de l'événement. L'expérience vécue par les femmes qui, comme Marguerite Paris, votèrent aux élections du Bas-Canada en général et à cette élection partielle en particulier, offre aussi aux historiennes et aux historiens un élément additionnel dans les recherches sur le genre, l'exercice de la citoyenneté et les contours changeants de la sphère publique.

8. C'est sous cet angle que la plupart des historiens ont présenté l'élection, même lorsque leurs analyses diffèrent radicalement les unes des autres. France Galarneau, « L'élection partielle du quartier-ouest de Montréal en 1832 : Analyse politico-sociale », *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. 32, no 4 (mars 1979), p. 565-584; France Galarneau, « L'élection pour le quartier ouest de Montréal en 1832 : Analyse politico-sociale », mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1975, p. 33; Fernand Ouellet, *Le Bas-Canada, 1791-1860 : changements structureaux et crise*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1976, p. 349-355; Elinor Senior, *British Regulars in Montreal: An Imperial Garrison, 1832-1854*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1981; John A. Dickinson et Brian Young, *Brève Histoire socio-économique du Québec*, Québec, Septentrion, 1995; Denis Monière, *Ludger Duvernay et la révolution intellectuelle au Bas-Canada*, Montréal, Québec Amérique, 1987.
9. J'utilise le terme « Canadien » pour désigner la population française et catholique, dont la plupart des ancêtres s'étaient établis dans la colonie au cours du siècle précédant la Conquête britannique de 1760. Les précurseurs des patriotes choisirent ce terme pour nommer leur parti : le Parti canadien. Ne pas confondre avec le même terme, qui désignera la population du Canada à partir de la Confédération de 1867.

Les spécialistes de l'histoire de France, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et du Canada ont exploré la masculinisation de la citoyenneté au lendemain des révolutions démocratiques et l'attribution du droit de vote à un nombre plus grand d'hommes. Le présent texte rejoint les études qui s'intéressent à la redéfinition des rapports de genre dans les sphères publique et privée à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe et le corpus grandissant de documents qui explorent l'histoire complexe de l'engagement des femmes dans de multiples domaines publics, en littérature et dans les journaux, en religion et en politique. Plus précisément, ce texte répond à l'appel lancé par Jane Rendall aux historiennes et historiens pour qu'ils s'intéressent davantage à la façon dont certaines femmes, au XIXe siècle, ont exercé leur droit de vote; il expose la microhistoire de la participation des femmes à une élection partielle particulière, dans une colonie où la participation active des femmes à la politique n'était pas inhabituelle et fut rapportée dans une documentation encore accessible. Cet article s'ajoute donc aux études sur les électrices d'autres juridictions du XVIIIe ou du XIXe siècle¹⁰.

Si nous sommes en mesure d'examiner d'assez près le vote des femmes et les électrices elles-mêmes dans l'histoire du Québec, c'est que certains registres de scrutins, où le déroulement de l'élection a été soigneusement consigné en détail, ont été conservés jusqu'à nos jours. Ces registres montrent qu'environ deux cent vingt-six femmes ont demandé à voter dans cette seule élection partielle. Un nombre élevé de votantes n'est d'ailleurs pas exceptionnel. Plus tôt, au cours du même mois, soixante-dix femmes avaient voté dans l'élection partielle servant à désigner les représentants de l'autre moitié de Montréal. En outre, Nathalie Picard a démontré qu'entre 1791 et 1849 des femmes ont exprimé leur vote dans au moins quatorze autres circonscriptions de la colonie britannique du Bas-Canada. De nombreux registres de scrutin ont disparu, mais il existe suffisamment de preuves pour avancer que le nombre de votantes a augmenté avec le temps¹¹. Cette participation des femmes aux élections était d'ailleurs connue au-delà des

10. Joan B. Landes, *Women and the Public Sphere in the Age of French Revolution*, Ithaca (NY), Cornell University Press, 1988; Olwen Hufton, *Women and the Limits of Citizenship in the French Revolution*, Toronto, University of Toronto Press, 1991; Ryan, *Women in Public*; Joan Wallach Scott, *Only Paradoxes to Offer: French Feminists and the Rights of Man*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1996; Anna Clarke, *The Struggle for the Breeches: Gender and the Making of the British Working Class*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1997; Eleanor Gordon et Gwyneth Nair, *Public Lives: Women, Family and Society in Victorian Britain*, New Haven (CT), Yale University Press, 2003; Judith Apter Klinghoffer and Lois Elkis, « "The Petticoat Electors": Women's Suffrage in New Jersey, 1776-1807 », *Journal of the Early Republic*, vol. 12, no 2 (1992), p. 159-193; Rendall, « Women and the Public Sphere », p. 484-485; Kim Klein, « A "Petticoat Polity?" Women Voters in New Brunswick before Confederation », *Acadiensis*, vol. 26, no 1 (1996), p. 71-75.
11. Greer, *Habitants et patriotes*; Picard, « Les femmes et le vote » (1992). La base de données de Picard, élaborée à partir des seuls registres de scrutin conservés, montre que quatorze femmes ont voté aux élections à Montréal à la fin du

frontières de la colonie. En juin 1820, bien avant l'élection partielle de 1832, un journal publié dans la colonie du Nouveau-Brunswick reprenait l'éditorial d'un périodique montréalais qui tournait en ridicule « l'influence croissante des femmes en politique dans le Bas-Canada » et prédisait les dangers d'un « État en jupons », dans le cas où les femmes continueraient à voter¹².

Les historiens du Québec ont reconnu que cette élection partielle avait été un moment important dans la modification des droits des femmes dans le Bas-Canada. Au cours des années 1980, l'historien antinationaliste Fernand Ouellet a avancé que le chef patriote Louis-Joseph Papineau avait décidé de retirer le droit de vote aux femmes peu de temps après l'élection partielle de 1832, car trop de femmes avaient voté pour le candidat conservateur. Dans la toute première synthèse de l'histoire des femmes au Québec, les historiennes du Collectif Clio ont relié la tentative législative d'empêcher les femmes de voter en 1834 aux modifications ayant pour effet de restreindre le droit au douaire, en 1840, y voyant une preuve de la « défaite des anciens droits des femmes » au profit de « la logique qui [prévalait] XIXe siècle » et de la progression du capitalisme sous l'influence des intérêts britanniques¹³. Plus récemment, on a mis en lumière les conceptions changeantes des rapports entre hommes et femmes qui avaient étayé la décision politique d'exclure explicitement les femmes du processus électif. Allan Greer et Nathalie Picard ont ainsi l'un et l'autre étudié la question et relié la suppression du droit de vote des femmes dans la colonie au phénomène plus large de la genrification de la politique qui a caractérisé la fin du XVIIIe siècle et le début du XIXe dans presque tout l'Occident. Greer attribue adroitement la perte du droit de vote par les femmes à la propagation, surtout parmi les patriotes, des idées rousseauistes sur le caractère naturel des différences sexuelles et de la définition des sphères séparées¹⁴. Pourtant, Greer relègue assez rapidement les femmes à la maison et aux tâches domestiques et accepte trop facilement la rhétorique selon laquelle des sphères séparées auraient façonné la vie des femmes. Si

XVIIIe siècle. Dans l'élection de Montréal Est, cent deux femmes ont voté en 1820, six en 1824, deux en 1827, soixante-douze en 1832 et deux en 1844, alors que dans Montréal Ouest, cent onze femmes ont voté en 1827 et deux cent vingt quatre en 1832. Les registres conservés montrent que, dans l'ensemble, entre les années 1800 et 1844, le nombre de femmes qui ont voté dans toutes les circonscriptions de la province est d'au moins neuf cent cinquante. Plus de la moitié d'entre elles ont voté dans la ville de Montréal.

12. *New Brunswick Royal Gazette*, 20 juin 1820, citant le *Montreal Gazette*, 25 avril 1820, elle-même citée dans Klein, « A "Petticoat Polity?" », p. 71.

13. Ouellet, *Le Bas-Canada*, p. 350; Collectif Clio, *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Les Quinze, 1982, p. 149.

14. Bien sûr, le droit de vote n'était pas un droit « traditionnel ». Au cours des décennies ayant suivi la conquête, les marchands britanniques et les immigrants loyalistes ont lutté pour l'obtention d'une Assemblée élue.

l'idéologie des « sphères séparées » pour les hommes et les femmes et de la politique comme domaine des hommes était aussi puissante qu'il le laisse entendre, alors la présence, en 1832, de femmes comme Marguerite Paris ou Émilie Tavernier au bureau de vote, dans la galerie du public ou à l'Assemblée législative serait difficilement explicable, tout comme l'intérêt passionné que les femmes de la famille du chef patriote Louis-Joseph Papineau ont porté à la politique¹⁵.

Dans le présent texte, j'étudie autrement cette élection partielle. Je l'aborde en premier lieu sous l'angle de l'expérience vécue par certaines des veuves qui se sont présentées pour voter en avril et mai 1832. J'explore ensuite les liens entre cette élection et la décision prise par les politiciens d'exclure les femmes du processus électif, d'abord en 1834, puis de manière réussie en 1849¹⁶. Après un examen détaillé des caractéristiques des électrices, j'analyse, dans la deuxième partie de l'article, la production des idées relatives aux classes, à l'ethnicité, au genre et à la citoyenneté dans la presse montréalaise. Dans la troisième section, je concentre mon attention sur plusieurs retombées de cette élection. La première est la preuve recueillie par le comité de l'Assemblée législative dominée par les patriotes qui, à la fin de 1832 et au début de 1833, appela de nombreuses personnes à témoigner de leur expérience de cette élection. À cet égard, j'examine en détail le rôle important joué par un citoyen, Jacques Viger, futur maire de Montréal, dans la production de connaissances pour le comité, sur la participation des femmes à cette élection¹⁷. La deuxième est le court débat qui eut lieu dans la même Assemblée et qui mena à la tentative d'empêcher les femmes de voter en 1834 et à leur exclusion effective en 1849.

15. Greer, *Habitants et patriotes*, p. 184-189, 315; Picard, « Les femmes et le vote » (1992); Nathalie Picard, « Les femmes et le vote au Bas-Canada, 1791-1849 », dans *Les bâtisseuses de la Cité : actes du Colloque Les Bâtisseuses de la Cité dans le cadre de la Section d'études féministes du Congrès de l'Acfas 1992 / textes colligés par Évelyne Tardy, Francine Descarries, Lorraine Archambault, Lyne Kurtzman et Lucie Piché*, Montréal, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 1993, p. 57-64; Françoise Noël, *Family Life and Sociability in Upper and Lower Canada, 1760-1870*, Montreal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2003, p. 109-110, 127-128.

16. Cette partie s'appuie sur mes recherches pour une étude en préparation : « Wife to Widow : Lives, Laws and Politics in Nineteenth-Century Montreal » [publiée depuis sous le même titre, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2011], j'y ai suivi des cohortes de femmes qui se sont mariées au cours des années 1823-1826 ou 1842-1845, à compter de leur mariage, jusqu'à la mort de leur(s) mari(s) et à leur propre mort. Pour recueillir des informations, j'ai examiné les registres paroissiaux, les contrats de mariage, les testaments, les inventaires de leurs biens, les recensements et d'autres documents. Ici, j'utilise les biographies collectives créées au cours de ce processus pour me concentrer sur quelques-unes de veuves qui ont voté.

17. Sur l'importance de Viger, voir Jean-Claude Robert, « Viger, Jacques », dans *Dictionnaire biographique du Canada (DCB)*, vol. 8, Université Laval/University of Toronto, 2003, consulté le 3 févr. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/viger_jacques_8F.html.

Veuves et autres femmes aux *hustings*

Marguerite Paris et Émilie Tavernier furent parmi les cent quarante et une veuves qui se rendirent aux lieux de vote dans le but de voter durant l'élection partielle de 1832 dans le quartier Ouest. Un nombre beaucoup plus restreint de femmes mariées ou célibataires cherchèrent, elles aussi, à exercer leurs droits de citoyennes. Les femmes ont constitué 14% des citoyens ayant cherché à exprimer leur choix politique au cours de cette élection tumultueuse. Selon Nathalie Picard, ce pourcentage représente la participation féminine la plus élevée au cours d'élections tenues dans le Bas-Canada et pour lesquelles elle a retracé des registres de scrutin¹⁸.

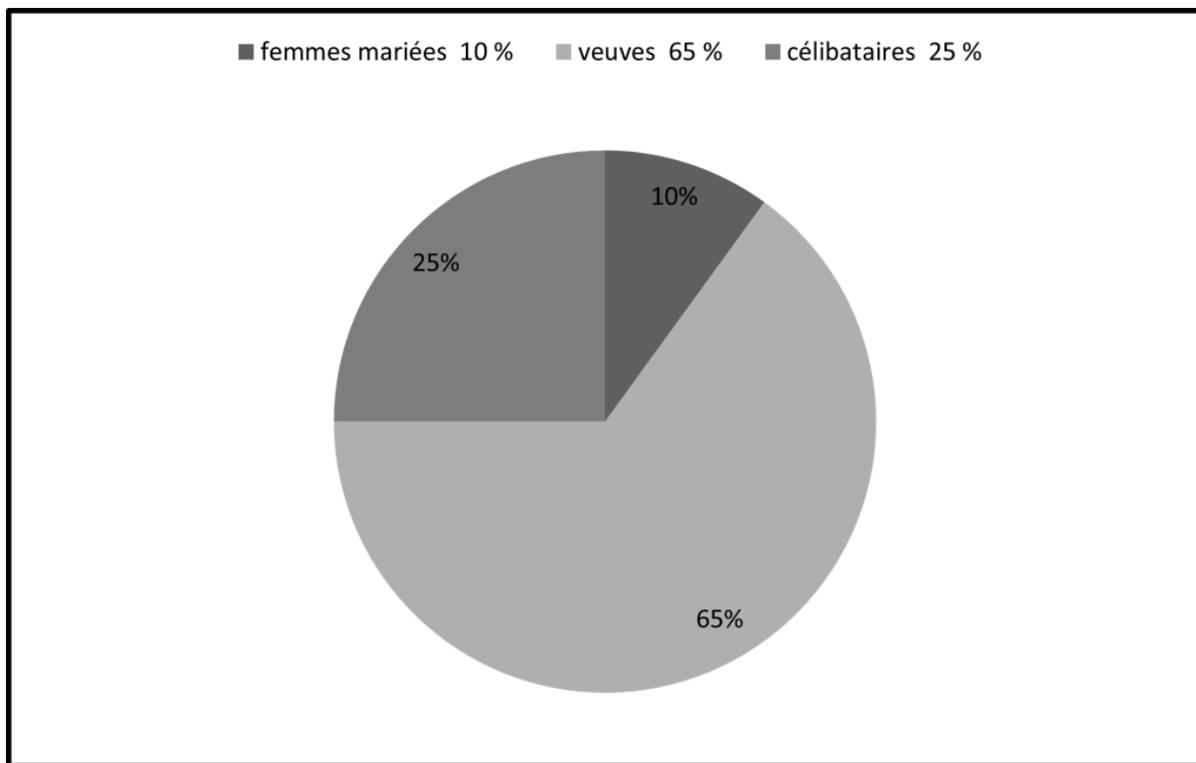


Figure 1 : Répartition en pourcentages des femmes ayant voté à l'élection de 1832 dans le quartier Ouest de Montréal. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, registre du scrutin, élection partielle, quartier Ouest de Montréal, 1832; Nathalie Picard, « Votantes ».

Domiciliées dans le Bas-Canada, ces femmes pouvaient s'imaginer prendre part au scrutin,

18. Picard, « Les femmes et le vote » (1992), p. 72-73.

parce que la loi ne les en empêchait pas explicitement et parce que d'autres femmes avaient profité de ce droit à de multiples occasions depuis 1791. Cette année-là, une loi constitutionnelle avait institué la première Assemblée législative élective et déterminé le cens électoral, notamment les exigences en matière de propriété immobilière liées à l'éligibilité. Cette loi avait décrit les électeurs comme des « personnes » et seul le candidat politique était désigné spécifiquement par le pronom « il ». La personne admise à voter devait être âgée de 21 ans, être « citoyen naturel ou sujet de Sa Majesté » et, ce qui avait le plus d'importance, posséder ou louer un bien immobilier d'une valeur donnée. Au cours des premières décennies du XIXe siècle, les électeurs des villes devaient posséder une maison ou un lot de terre « de la valeur annuelle d'au moins cinq livres sterling, c'est-à-dire : cinq livres onze chelins et un denier et un quart courant », ou avoir habité pendant les 12 mois précédant l'élection dans un logement dont le loyer correspondait au double du montant ci-dessus, soit 11 livres, 2 s et 2,5 d courant¹⁹. Ces sommes peu élevées rendaient le droit de vote beaucoup plus étendu et plus inclusif qu'en Angleterre ou que dans certaines autres colonies de l'Amérique du Nord britannique²⁰. Les catholiques pouvaient voter et, après 1831, les juifs également. Près de Montréal, sur la rive sud du Saint-Laurent, au moins vingt-sept femmes autochtones de Kahnawake votèrent à l'élection de 1825 dans le comté [circonscription] de Huntingdon, où elles contribuèrent à élire Austin Cuvillier, alors candidat du Parti canadien²¹.

19. Statuts provinciaux du Bas-Canada, 1825, c. 33, s.21, « Acte pour [...] réunir [...] les Lois concernant l'Election des Membres pour servir dans L'Assemblée de cette Province » (adopté le 22 mars 1825). Dans le texte anglais de la loi, le pronom « il » est utilisé dans certains articles, alors que la formulation française reste neutre. La livre courant, au cours de Québec, valait environ quatre piastres espagnoles appelées aussi dollars (4 \$).
20. Klein, « Petticoat Polity », démontre qu'au Nouveau-Brunswick, un petit nombre de femmes ont voté à des élections avant 1843. Veuves pour la plupart, leur nombre est largement inférieur à ce qu'il fut à Montréal et la valeur des biens immeubles que les femmes devaient posséder était beaucoup plus élevée qu'à Montréal, soit vingt-cinq livres.
21. Royaume-Uni, George III, c. 31 : il s'agit de l'Acte constitutionnel de 1791; John Garner, *The Franchise and Politics in British North America, 1755-1867*, Toronto, University of Toronto Press, 1969, p. 74-75; William Renwick Riddell, « Women Franchise in Quebec a Century Ago », Royal Society of Canada, *Proceedings and Transactions*, vol. 22 (1928) : p. 85-99, cité dans Picard, « Les femmes et le vote » (1992), p. 15; David DeBrou, « Widows and Tenants on the Hustings : Estimating Voter Turnout in Early Nineteenth-Century Quebec City » (communication présentée à la réunion annuelle à la Canadian Historical Association, Université Queen's, juin 1991), p. 6; Ouellet, *Le Bas-Canada*, p. 42.

	Veuves	F mariées	célibataires et F non inscrites	% total	n. total
Aucune contestation	50 %	12 %	27 %	40 %	90
Assermentées	36 %	42 %	37 %	37 %	84
Contestation (aucun Serment indiqué)	6 %	19 %	20 %	12 %	0
Disqualifiées	8 %	12 %	12 %	9 %	46
Rayées de la liste	0 %	15 %	3 %	3 %	6
Nombre de f. S'étant présentées Au bureau de vote	141	26	59		226
Nombre de votantes	130	19	50		199
Pourcentage de f. autorisées à voter	92 %	73 %	85 %	88 %	
Pourcentage de votantes	65 %	10 %	25 %		
Pourcentage de votantes inscrites comme propriétaires foncières	63 %	84 %	62 %	65 %	128

Figure 2 : Femmes aux bureaux de vote à l'élection partielle de 1832, quartier Ouest de Montréal. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, registre du scrutin, élection partielle, quartier Ouest de Montréal, 1832; Nathalie Picard, « Votantes ».

La législation locale faisant partie du gouvernement constitutionnel britannique donnait aux femmes des droits à titre de sujets britanniques de la colonie. La Coutume de Paris, ensemble des lois françaises conservé pour toutes les matières civiles après la conquête britannique, déterminait les droits des femmes en matière de propriété et d'héritage. Comme dans le droit civil d'une grande partie de l'Europe, et contrairement à la *common law* anglaise prévalant dans la plupart des États d'Amérique du Nord et la majorité des

colonies britanniques du continent, le mariage créait une communauté de biens partagée également entre l'homme et la femme, mais administrée par l'homme. Si la femme devenait veuve, la moitié des biens de cette communauté devenait sa propriété. Elle avait aussi droit au douaire, c'est-à-dire le droit d'utiliser la moitié des immeubles que son mari possédait avant son mariage ou dont il avait hérité. Ce droit passait ensuite aux enfants. À la mort de leur mari, les femmes mariées en communauté de biens avaient donc plus de chances d'accéder à la propriété que les veuves régies par la *common law*. Un voyageur anglais estimait que ces lois expliquaient « pourquoi le sexe faible avait autant d'influence [...] et même un air de supériorité à l'égard des maris²². » Les marchands anglais se répandaient en injures contre la façon dont ces règles privaient les hommes de ce qu'ils considéraient comme leur droit d'accumuler librement des biens. Peu de temps après la conquête britannique, ils réussirent à faire adopter des lois qui donnaient à tous, hommes et femmes, la liberté de disposer par testament, sans que celle-ci puisse annuler le droit des veuves au douaire. Les immigrants non issus de France apprirent rapidement à recourir aux notaires pour obtenir des contrats de mariage établissant la séparation de biens ou donnant aux maris des pouvoirs plus proches de ceux qui se trouvaient dans la *common law* anglaise²³.

Selon l'interprétation la plus large de la loi électorale, les femmes qui étaient personnellement propriétaires ou locataires de biens immeubles de la valeur stipulée devaient avoir le droit de voter. Les veuves et les célibataires qui avaient fait l'acquisition de biens par héritage ou par achat, ainsi que les femmes qui s'étaient mariées en séparation de biens et avaient conservé leurs avoirs faisaient partie de ce groupe. Dans les faits, la pratique d'autoriser les femmes à voter variait d'une région à l'autre et d'une élection à l'autre²⁴. Pour les femmes, c'était un droit contesté, donc précaire. L'« officier rapporteur » [aujourd'hui directeur du scrutin] détenait un grand pouvoir de décision quant au droit de vote d'une personne. Il dirigeait l'élection, désignait le greffier chargé de le seconder, faisait afficher l'avis d'élection, déterminait le lieu du bureau de vote,

22. Hugh Gray, *Letters from Canada Written during a Residence There in the Year 1806, 1807 and 1808*, Londres, 1809; reprod. Toronto, Coles Publishing Co., 1971, p. 141-143.

23. Bettina Bradbury, *Wife to Widow : Class, Culture, Family and the Law in Nineteenth-Century Quebec / D'épouse à veuve : classe, culture, famille et le droit dans le Québec du 19e siècle*, Grandes Conférences Desjardins, brochure 1, Montréal, Programme d'études sur le Québec de l'Université McGill, 1997, p. 1-45; Bettina Bradbury, Alan Stewart, Evelyn Kolish et Peter Gossage, « Property and Marriage : The Law and Practice in Early Nineteenth Century Montreal », *Histoire Sociale / Social History*, vol. 26 (mai 1993) : p. 9-39.

24. Picard, « Les femmes et le vote » (1992). Le contrat de mariage était une pratique courante chez les Canadiens français et un nombre croissant d'immigrants de langue anglaise y eurent recours pour éviter la communauté de biens.

demandait aux magistrats de fournir des policiers pour maintenir l'ordre au besoin, présidait aux assermentations, inscrivait tous les renseignements dans le registre du scrutin et, enfin, entendait les objections des candidats au vote d'une personne et jugeait de leur recevabilité. Jacques Viger, partisan des patriotes et futur maire de Montréal, affirma plus tard devant les membres de l'Assemblée législative chargés d'enquêter sur l'élection partielle dans le quartier Ouest que, à titre de directeur du scrutin pour l'élection partielle dans le quartier Est de Montréal, il avait systématiquement refusé d'autoriser les femmes mariées à voter. Il avait aussi renvoyé « des personnes dans un état d'ivresse ». Même si Viger faisait un rapprochement entre les épouses, dépourvues d'indépendance, et les ivrognes, habituellement considérés comme influençables, il n'avait pas contesté le droit de vote des veuves et des femmes célibataires. Celles-ci avaient représenté plus de 9% des votants dans cette élection partielle²⁵ .

25. *Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada (JCABC)*, Appendice, 28 janvier 1833. Le registre du scrutin de cette élection indique qu'environ soixante-douze femmes ont voté. De ce nombre, cinquante-trois sont clairement identifiées comme veuves. Picard, « Votantes ».

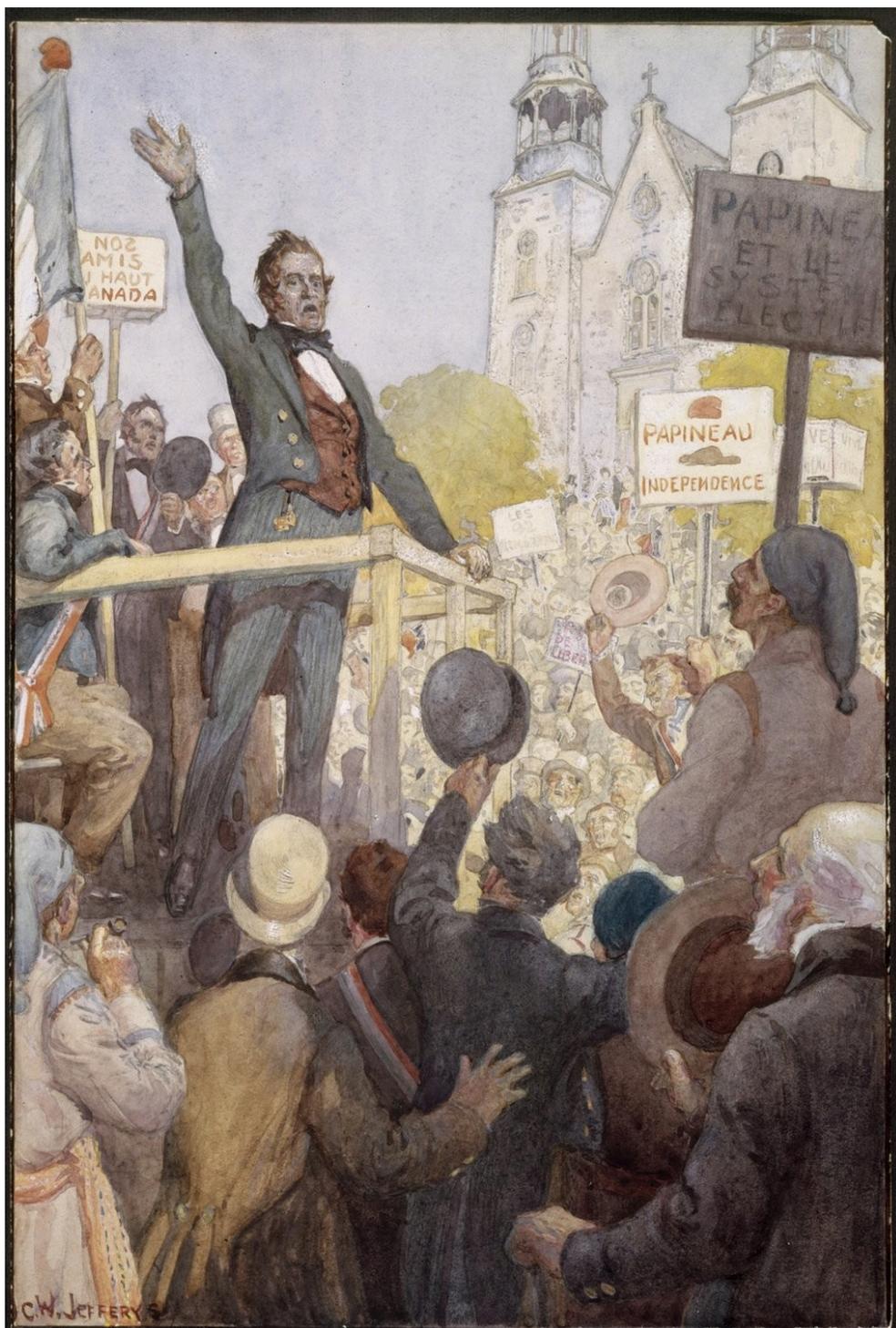


Figure 3 : Charles William Jefferys, Papineau s'adressant à une foule, vers 1912. Jefferys était peintre, illustrateur, écrivain et éducateur; il écrivit et illustra de nombreux livres d'histoire du Canada au cours des années 1920 et 1930, pour enseigner l'histoire et promouvoir le nationalisme, particulièrement parmi les écoliers. À noter l'absence de femmes dans cette représentation de la foule aux hustings, ce qui correspond aux reportages des journaux de l'époque. Noter aussi l'utilisation des chapeaux pour montrer les différences de classe et les différences ethniques. BAC, Acc. No. 1972-26-759.

Les violences et les conflits connurent peu de répit durant les vingt-trois journées où le bureau de vote fut ouvert. Le système électoral avait hérité des méthodes de vote public ayant cours en Angleterre et quelque peu modifiées par les lois du Bas-Canada. Les représentants du gouvernement choisissaient les lieux où le vote devait se tenir, les candidats s'adressaient à la foule et les électeurs proclamaient leur choix à haute voix. Si une heure s'écoulait sans que personne ne demande à voter, on déclarait la fin de l'élection et la victoire du candidat en avance. Une des façons d'essayer d'assurer cette victoire au candidat ayant obtenu le plus de votes à un moment donné était par conséquent de barrer la route à ses adversaires²⁶. Les candidats et leurs partisans pouvaient également contester verbalement le droit de vote des personnes qui soutenaient leurs opposants. Porter des rubans, des cocardes et des insignes était illégal, tout comme lancer des propos insultants, bloquer l'accès du bureau de vote, se battre et acheter des boissons alcoolisées²⁷. Les assemblées nocturnes dans les endroits que fréquentaient surtout les hommes, comme les tavernes et les lieux publics où les champions de chaque candidat essayaient de recruter des électeurs, donnaient lieu, le jour venu, à des huées et des bousculades. Dans le rude contexte politique du vote public, les deux côtés s'embarquaient dans des manœuvres d'intimidation verbale et physique. La violence occupa une telle place dans cette élection que les journaux firent grand état des rares journées calmes. Ils rapportèrent aussi le décompte de chaque journée de vote. La publication de ces résultats informait l'ensemble de l'électorat de la tendance du vote, comme le font aujourd'hui les sondages d'opinion. Dans ces luttes politiques du XIXe siècle, la campagne électorale, le vote réel et la publication des choix populaires avaient lieu simultanément, ce qui donnait un puissant mélange qui attisait les violences.

Au cours de l'élection partielle de 1832, Stanley Bagg, le candidat associé de près à l'élite coloniale, eut le pouvoir d'influencer le déroulement de l'élection d'une manière dont Tracey était incapable. Un des signes évidents de cette influence est le fait qu'on installa le bureau de vote dans une église protestante, dans cette ville où les catholiques formaient

26. *Montreal Gazette* et *La Minerve*, 25 avril – 25 mai 1832; Galarneau, « L'élection pour le quartier Ouest », p. 33; « Acte qui pourvoit des Officiers Rapporteurs pour les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois pour servir en Assemblée, et qui regle les Élections à être tenues en conséquence, Statuts du Bas-Canada, 40 George III (1800), chap. 1, art. 11; L. E. Fredman décrit le vote public en Angleterre dans *The Australian Ballot : The Story of an American Reform*, East Lansing : Michigan State Press, 1968, p. 2-3.

27. Révisée en 1825 (dans George IV, c. 33, art.28), l'Acte pour [...] réunir [...] les Lois concernant l'Élection interdit dès lors le port de tout « Pavillon, Ruban ou Cocarde, ou autre signe ou marque quelconque, qui la fasse distinguer comme soutenant à telle Élection quelque Candidat ou Candidats particuliers... » et maintint les punitions prévues par les lois antérieures pour les tentatives d'acheter des votes. Cette révision ne semble avoir empêché personne d'adopter de tels comportements dans cette élection ni plusieurs autres par la suite.

la majorité et où la plupart des sympathisants des patriotes étaient catholiques. Tout au long du déroulement de l'élection, Bagg et ses partisans firent jouer leurs liens étroits avec des juges de paix leur demandant d'assermenter des constables [ou gardiens de la paix] additionnels, issus des rangs de ces partisans, et de les affecter au maintien de la paix. Certains de ces constables étaient les mêmes brutes qui avaient intimidé les partisans de Tracey. L'avant-dernier jour de ce qui allait devenir l'élection la plus longue de l'histoire de la colonie, alors que la colère et l'intimidation atteignaient de nouveaux sommets, des magistrats favorables à Bagg firent intervenir les soldats britanniques casernés dans la ville. À la fin de la journée, trois hommes dans la foule, tous canadiens, étaient morts sous les balles des soldats. Les Canadiens renommèrent aussitôt « rue du Sang » l'endroit où ces hommes étaient tombés²⁸.

Tout cela était encore à venir lorsque Marguerite Paris déclara son vote, le 1er mai – journée relativement calme, comme le rapporteraient les journaux. Le bureau de vote était ouvert depuis huit heures du matin. Tracey se trouvait nettement en avance avec ses 296 votes, alors que Bagg en avait 220. Lorsque Marguerite Paris monta sur l'estrade pour exprimer son choix, Stanley Bagg contesta son droit de voter. On exigea alors que cette femme de journalier démontre publiquement que sa prétention à son droit de citoyenne était bien fondée. Elle affirma sous serment qu'elle possédait réellement les biens qui lui conféraient la qualité d'électeur et son vote fut accepté. Le greffier inscrivit le nom de Marguerite Paris sur le registre de scrutin, précisa qu'elle demeurait rue Vallée, dans le quartier Saint-Laurent, ajouta une marque indiquant son vote et nota que Bagg avait contesté son droit de voter. Puis l'officier rapporteur, [Georges-Hippolyte LeComte Dupré, dit] Saint-Georges Dupré, signa alors à côté de cette inscription²⁹.

Les femmes qui envisageaient de voter pouvaient s'attendre à une série de remises en question. La première consistait à se demander si, en tant que femmes, elles devraient se rendre au bureau de scrutin, car l'idée voulant que cet engagement politique fût inconvenant pour une femme avait ses défenseurs dans la colonie. Au début des années 1820, un article dans le *Montreal Gazette* avait rejeté la participation des femmes aux élections comme une idée « absurde et inconstitutionnelle ». Peu après l'élection, le même journal, organe du Parti bureaucratique, pro-britannique, reproduisait la déclaration d'une

28. Ce nom continue d'être évoqué dans les manuels d'histoire et les ouvrages d'histoire populaire, sous forme imprimée comme sur Internet, à titre de rappel de la brutalité des Britanniques au cours de cette élection. Voir Gilles Boileau, *Le 21 mai 1832 sur la rue du Sang*, Montréal, Éditions du Méridien, 1999.

29. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Montréal (ci-après BANQ-M), TL19,S41,D24 : Registre de scrutin de Montréal Quartier Ouest pour l'élection de 1832. Il s'agit là de la version officielle.

romancière anglaise, Mme Hemans, selon laquelle une femme ne pourrait « jamais apparaître de façon régulière dans le forum ou à la chaire – dans le sénat ou au bureau de scrutin [...] sans que son caractère sexuel s'en trouve déprécié ». En contraste frappant avec cela, une pétition signée par des électeurs de Québec en 1828 mettait l'accent sur l'égalité intellectuelle des femmes et des hommes : « Le droit de vote n'est naturel ni chez l'homme ni chez la femme, il est donné par la loi [...] » et fondé sur la qualité d'électeur. Cette pétition fut reproduite avec éloges dans *La Minerve*, qui précisa que les veuves dûment qualifiées étaient en tout point égales aux hommes³⁰. L'année précédente, *La Minerve* avait louangé le vote des femmes patriotes à l'élection et relaté favorablement qu'elles avaient couronné de fleurs leur candidat, victorieux³¹.

La présence d'une femme au bureau de scrutin suscite suffisamment de contestation pour que son initiative risque de ternir sa réputation. Malgré cela, les femmes s'y présentaient en grand nombre. En route vers les *hustings*, certaines d'entre elles ont sans doute dû braver les railleries des opposants à leur candidat. Les femmes pouvaient s'attendre à être humiliées par un directeur du scrutin qui refuserait de les laisser voter, s'il les soupçonnait de ne pas avoir la qualité d'électeur ou s'il avait décidé que les femmes n'étaient pas censées voter. Peut-être encore, comme ce fut le cas de Marguerite Paris, elles étaient obligées de défendre l'authenticité de leur droit contre une contestation de la part de l'adversaire de leur candidat et d'affirmer sous serment qu'elles possédaient la qualité d'électeur. Quelques jours plus tard, alors que l'élection de 1832 tirait à sa fin, le directeur du scrutin exigea que le chef de police de Montréal mette à sa disposition six constables, armés de longs « bâtons de constables », pour empêcher quiconque de trop s'approcher des *hustings*, sauf si ces gens désiraient voter ou accompagnaient des dames³². Par ce geste protecteur, le directeur du scrutin faisait état de la présence des femmes et laissait entendre que les femmes qui votaient, les électrices, étaient différentes des électeurs.

Marguerite Paris ne fut pas la seule à devoir attester publiquement qu'elle satisfaisait aux exigences requises pour voter. Parmi les femmes qui osèrent se présenter aux *hustings* au cours de cette élection, six sur dix se retrouvèrent dans l'une ou l'autre des situations

30. *Montreal Gazette*, 25 avril 1820, cité dans Klein, « Petticoat Polity », p. 71; *Montreal Gazette*, 31 décembre 1833, cité dans E. A. Heaman, « Taking the World by Show : Canadian Women Exhibitors to 1900 », *Canadian Historical Review*, vol. 78, no 4 (décembre 1977) : p. 604; pétition de Pierre Faucher, Romain Robitaille et al., électeurs de la ville de Québec, 3 décembre 1828, reproduite dans *La Minerve*, 22 décembre 1828, citée dans Picard, « Les femmes et le vote » (1992), p. 48.

31. *La Minerve*, 13 août 1827, cité dans Picard, « Les femmes et le vote » (1992), p. 54-55.

32. Georges-Hyppolite Le Comte Dupré à Benjamin Deliste, 15 mai 1832, cité dans JCABC, 20 décembre 1832, p. 36

suivantes : ou bien elles furent obligées par l'adversaire de leur candidat de jurer qu'elles possédaient la qualité d'électeur ou bien elles ne furent pas autorisées à voter. Les femmes étaient beaucoup plus susceptibles d'être disqualifiées et de voir leur participation contestée que les hommes. Plus d'une femme sur cinq fut ainsi disqualifiée ou refusa de prêter serment et se retira³³. Quant aux hommes qui furent disqualifiés ou qui se retirèrent, leur pourcentage fut deux fois moindre que celui des femmes³⁴. L'ambiguïté qui régnait quant à savoir si les femmes avaient leur place au bureau de scrutin servait de prétexte à une opposition agressive à la revendication de leur droit, tout comme l'idée, exprimée périodiquement dans les médias et reprise plus tard, selon laquelle les femmes étaient recherchées par les candidats parce qu'il était possible de leur indiquer pour qui voter. À l'instar des « infirmes », des « ivrognes » et d'autres catégories de Montréalais, les femmes étaient jugées dépourvues d'indépendance et d'autonomie. La façon de traiter les femmes, individuellement, au bureau de scrutin, dépendait d'un mélange complexe d'opportunisme politique, de réseaux personnels et de traitement genré, où certains hommes protégeaient certaines femmes au moment où elles se présentaient au bureau de scrutin, tandis que d'autres se lançaient dans une remise en question hostile.

Lors de ces contestations au bureau de vote, les femmes n'étaient pas toutes traitées de la même manière, comme une catégorie homogène. Les veuves rencontraient moins d'opposition ou faisaient preuve d'une plus grande ténacité que les femmes mariées et les célibataires. Aucune veuve ne se retira, peu d'entre elles furent appelées à prêter serment et elles finirent par voter dans une proportion plus grande que les autres femmes. Ces femmes n'étant manifestement plus sous l'autorité patriarcale du père ou du mari, leur droit de voter en se fondant sur leur indépendance et sur leur possession de biens était davantage pris au sérieux que celui des célibataires ou des femmes dont les biens étaient

33. La loi stipule que tout candidat ou son représentant pouvait demander qu'une personne se présentant pour voter prêche serment. Elle établissait des serments différents selon que la personne vivait dans un village ou une ville et selon qu'elle était propriétaire ou rentière. Statuts du Bas-Canada, 5 Georges IV (1825), c. 33, sXX.
34. Les statistiques que Jacques Viger, inspecteur des voies publiques et futur maire de Montréal, ainsi que « pionnier de la sociologie », produirait plus tard pour la Chambre d'assemblée indiquent que mille quatre cent soixante citoyens se sont présentés dont mille trois cent soixante dix-huit votèrent et que quatre vingt-deux, soit environ 5,6%, furent jugés comme n'ayant pas la qualité d'électeur. Selon son compte rendu, deux cent vingt-cinq femmes se seraient présentées, dont vingt-six, soit 11,5%, n'auraient pas eu la qualité d'électeur. Ces données signifieraient que mille cent cinquante trois hommes se seraient présentés et que cinquante-six d'entre eux n'auraient pas eu la qualité d'électeur, soit 4,8%. Picard, « Votantes », montre aussi que 12% des femmes furent renvoyées comme n'ayant pas la qualité d'électeur. Voir aussi Les Archives du Séminaire de Québec (ASQ), P32, Fonds Viger-Verreau, « Statistique de l'élection de 1832, au Quartier-Ouest de la Cité de Montréal » et JCABC, Appendices 1832-1833 : Témoignage de Jacques Viger, 26 janvier 1833, pp.186-187.

séparés de ceux de leurs maris. Au bureau de scrutin, ce qui importait, c'était que les femmes soient reconnues comme possédant des biens immeubles ou qu'elles pouvaient jurer que c'était bien le cas. Ainsi, même si la moitié des veuves purent voter sans remise en question de leur droit, seulement le quart des femmes célibataires eurent droit à ce traitement, comme le huitième des épouses venues voter.

Le registre du scrutin ne renferme aucune contestation du droit de vote d'Émilie Tavernier, veuve Gamelin. Celle-ci confirma les liens politiques étroits de sa famille avec les patriotes en choisissant Tracey, le 9 mai, douzième jour de l'élection. Son frère, François Tavernier, était un ardent partisan de Papineau et des patriotes. Il avait été son tuteur entre la mort de leur père, qui l'avait laissée orpheline à l'âge de 14 ans, et son mariage avec Jean-Baptiste Gamelin en 1823. Au cours de l'élection de mai 1832, d'ailleurs, François Tavernier fut arrêté et accusé de voies de fait contre un partisan de Bagg³⁵. Un autre parent d'Émilie, son cousin Joseph Perrault, décédé l'année précédente et avec lequel elle avait été élevée, avait été élu député de Montréal et avait appuyé le Parti canadien, précurseur du Parti patriote. Elle avait aussi des liens familiaux étroits avec certaines familles canadiennes notables qui avaient rompu avec Papineau pour se rallier à Bagg et à ses partisans toriens. Ses relations familiales solides, ses biens immobiliers et sa réputation de veuve catholique fervente œuvrant auprès des pauvres et des personnes âgées de la ville lui assuraient une immunité contre le harcèlement.

Émilie Tavernier était devenue veuve en 1828 après cinq années de mariage avec le marchand Jean-Baptiste Gamelin, beaucoup plus âgé qu'elle. Un an plus tard, son seul fils survivant mourait lui aussi. Son contrat de mariage, qui avait prévu la séparation des biens des deux époux, avait aussi stipulé que si tous les enfants issus du mariage mouraient avant le conjoint survivant, ce dernier pouvait disposer en toute propriété de l'ensemble des biens du défunt³⁶. Devenue veuve, elle disposait pour subsister de trois petites propriétés foncières, qui lui donnaient les moyens de faire ce qui deviendra sa passion et bientôt sa profession : offrir une aide matérielle, physique et spirituelle aux pauvres. Au cours de son enfance et de son bref mariage, elle avait toujours offert des repas et du soutien aux pauvres de la ville, qui apprirent qu'ils pouvaient frapper à sa porte lorsqu'ils avaient faim. Après la mort de Jean-Baptiste, elle se consacra à ces œuvres. Elle fut au cœur d'un grand nombre des nouvelles entreprises que les bourgeoises catholiques de la ville organisaient pour s'occuper des orphelins et des malades, aider les filles de la campagne à trouver du travail domestique et racheter des prostituées. Sa préoccupation

35. JCABC, Appendice, 9 janvier 1833.

36. BANQ-M, notaire Doucet, contrat de mariage d'Émilie Tavernier et de Jean-Baptiste Gamelin, 4 juin 1823.

principale, cependant, était d'aider les femmes malades et âgées. En 1829, elle hébergea quatre veuves fragiles dans sa maison de la rue Saint-Antoine. Lorsqu'elle fut à l'étroit, elle entreprit d'utiliser un bâtiment plus grand dans le faubourg Saint-Laurent, où habitait une grande partie de sa parenté³⁷.

À l'époque de l'élection partielle, elle avait depuis peu installé ces veuves âgées et infirmes dans un troisième immeuble qu'elle louait dans le faubourg Saint-Laurent, à l'angle des rues Saint-Laurent et Saint-Philippe. Cette maison était assez vaste pour loger jusqu'à vingt femmes ainsi qu'elle-même. Les femmes, amies et parentes, qui la secondaient dans son œuvre et l'aidaient à mettre sur pied d'autres entreprises de bienfaisance, parcouraient régulièrement, elles aussi, les rues de la ville. Chez certains citadins, elles recueillaient de la nourriture, des vêtements et de l'argent pour leurs pauvres et, chez d'autres, elles s'arrêtaient pour une visite³⁸. Les rues leur étaient familières et Émilie et ses compagnes étaient sans doute des figures bien connues dans ces lieux. Le catholicisme, comme le protestantisme, se manifestait tout naturellement, à cette époque, « par une volonté d'entrer dans le monde et de mettre la main à la pâte », ce qui donnait à ces femmes « l'autorisation d'entrer dans la vie publique » de « manière déterminée et autonome »³⁹. La circonscription électorale du quartier Ouest comprenait la moitié de la ville, depuis la rue Saint-Laurent jusqu'à la limite ouest de Montréal, entre sa limite nord et le fleuve⁴⁰. Même si une population anglophone appréciable y habitait, cette partie de la ville logeait encore un grand nombre des familles canadiennes dont l'histoire remontait à plus d'un siècle. À l'intérieur de son périmètre se trouvaient les habitations et les institutions qui faisaient partie de l'histoire et des réseaux d'Émilie dans la ville, dont la maison où Émilie et sa cousine Agathe Perrault avaient déménagé après la mort, en 1822, de la mère d'Agathe, qui avait élevé Émilie. La maison qu'Émilie avait partagée avec Jean-Baptiste Gamelin durant leur brève vie conjugale était située dans la même rue que celle de son frère. Tous les hospices pour personnes âgées qu'elle avait dirigés au cours des dernières années se trouvaient dans le voisinage.

Quelques jours avant qu'Émilie ne se rende au bureau de scrutin, celui-ci avait été déplacé pour la troisième fois, il se trouvait maintenant dans un immeuble abritant une pompe à incendie situé entre la Banque de Montréal et un immeuble occupé par les

37. Denise Robillard, *Émilie Tavernier-Gamelin*, Montréal, Éditions du Méridien, 1988, p. 101-104.

38. *Ibid.*, p. 101-104.

39. Gordon et Nair, *Public Lives*, p. 3-4.

40. Jean-Claude Marsan, *Montréal en évolution. Historique du développement de l'architecture et de l'environnement montréalais*, Montréal, Éditions du Méridien, 1994, p. 142.

marguilliers de l'immense paroisse Notre-Dame, à l'angle nord-ouest de la place d'Armes⁴¹. Pour une catholique fervente comme la veuve Émilie Tavernier, cet endroit plus public et moins protestant était sûrement plus propice à l'exercice de son droit de vote que les deux endroits précédents. Il était près de la nouvelle église paroissiale catholique, dont la construction n'était pas encore terminée. Avant le décès de son mari, tous deux avaient manifesté un vif intérêt pour ce projet⁴². Le bureau de vote était en outre un peu plus près de son refuge pour femmes de la rue Saint-Philippe, six rues au nord, que le bureau de vote précédent.

Environ cinquante-cinq personnes se présentèrent pour voter le même jour qu'Émilie Tavernier, veuve Gamelin. De ce nombre, dix étaient des femmes. La cinquième personne à se présenter après l'ouverture du bureau était une veuve, de même que la huitième. Vingt-et-un hommes se succédèrent ensuite sur l'estrade pour exprimer leur choix. Un partisan de Tracey se retira lorsque son vote essuya l'opposition de Bagg. Le vote d'un journalier fut contesté, il se retira, mais revint plus tard et vota. Les neuf hommes qui précédaient immédiatement la veuve Gamelin choisirent tous Stanley Bagg. Puis l'aspect très masculin de l'électorat se modifia. Félicité Barbeau, femme mariée, vota pour Stanley Bagg. Daniel Tracey exigea qu'elle affirme sous serment qu'elle possédait des biens immeubles. Deux sœurs célibataires, Charlotte et Marguerite Leduc, votèrent toutes deux pour Tracey et durent faire face aux objections de son adversaire. Pendant le reste de la journée, quatre autres femmes votèrent. Seul le vote d'Émilie ne fit l'objet d'aucune contestation.

La composition selon le sexe de la liste des votants varia de jour en jour, tout au long de l'élection. Peu de femmes s'étaient présentées aux *hustings* au cours des premiers jours du vote. Dès le quatrième jour, cependant, l'aspect masculin de l'électorat commença à se diluer. Chaque jour, entre le 28 avril et le 9 mai, de treize à vingt-neuf femmes se rendirent au bureau de scrutin. Le sommet de la participation féminine survint le lendemain du vote de Marguerite Paris. Les électrices ont sans doute été très visibles ce jour-là, car elles représentèrent plus du quart des personnes désirant exprimer leur choix politique. Certaines femmes votèrent seules. D'autres, comme Émilie Tavernier, votèrent avec un petit groupe de femmes. Les électrices venaient de tous les coins de la circonscription électorale : des rues commerciales de la vieille ville comme des rues peuplées d'artisans

41. Kathleen Jenkins, *Montreal, Island City of the St. Lawrence*, New York, Doubleday, 1966, p. 285. Sur sa carte reproduisant l'histoire de l'élection et ses conséquences, John MacGregor parle de l'endroit comme étant « *Number 1 Pump Eng.* » [« moteur de la pompe numéro 1 »]. MacGregor, *British America*, vol. 2, p. 192-193.

42. Robillard, *Émilie*, p. 90.

et de journaliers des faubourgs Saint-Laurent et Saint-Joseph. Certaines de ces femmes étaient des voisines. Dans cette ville coloniale relativement petite, bon nombre d'entre elles se connaissaient sans doute.

Tous les jours, à compter de ce moment, des femmes se présentèrent. Lorsque les médias mentionnaient les femmes, ils les représentaient comme les dupes des candidats. Les historiens n'ont pas encore assez critiqué les sous-entendus sexistes de ces écrits. Les tendances de leur vote et leurs contextes familiaux ne permettent guère d'imaginer que toutes ces femmes ou même un grand nombre ne votaient pas librement. Peu de femmes mariées votèrent en même temps que leur mari et peu de filles majeures votèrent en même temps que leur père. La politique était omniprésente dans la culture de la colonie et particulièrement dans celle de Montréal, ville où les différences linguistiques, religieuses et culturelles, entre les anciens et les nouveaux colonisateurs, étaient très visibles, surtout pour les visiteurs. Pour beaucoup de ces femmes, la politique n'était guère un monde étranger ou un domaine réservé aux hommes. Nathalie Picard a souligné qu'un grand nombre d'entre elles appartenaient à des familles québécoises où le vote féminin était une longue tradition. Les preuves de cette longue tradition dans la famille élargie d'Émilie Tavernier sont frappantes. La tante qui avait élevé Émilie, Marie-Anne Tavernier Perrault, avait voté en tant que veuve en 1820, tout comme Barbe Castagnez, épouse du frère d'Émilie et amie proche de celle-ci. Au cours de l'élection de 1827, sa cousine Agathe Perrault, veuve de Maurice Nowlan, avait voté pour Louis-Joseph Papineau et Robert Nelson dans le quartier Ouest de Montréal. Agathe vota à nouveau en 1832, trois jours après sa cousine Émilie, et se prononça elle aussi en faveur de Tracey⁴³.

43. Picard, « Les femmes et le vote » (1992), p. 94-101. Pour le point de vue d'une visiteuse Anglaise et protestante au sujet des populations de la ville, voir Isabella Lucy Bird, *The Englishwoman in America*, avec une préface et des notes d'Andrew Hill Clark, Londres, John Murray, 1856, reprod., Toronto, University of Toronto Press, 1966, p. 251-252. Sur l'élection de 1827 et Robert Nelson, voir Richard Crabot, Jacques Monet et Yves Roby, « Nelson, Robert », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003-, consulté le 2 févr. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/nelson_robert_10F.html.

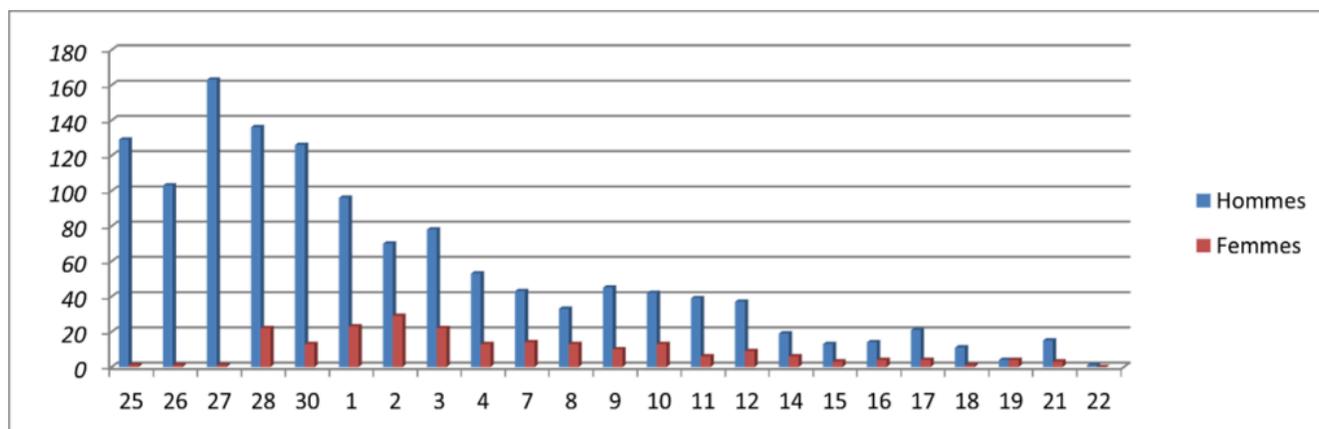


Figure 4 : Nombre d'hommes et de femmes ayant demandé à voter au cours de l'élection partielle de 1832 dans le quartier Ouest de Montréal, selon la date (du 25 avril au 22 mai). BAnQ-M, registre du scrutin, élection partielle, quartier Ouest de Montréal, 1832; Nathalie Picard, « *Voteuses* ».

L'historien québécois Fernand Ouellet a soutenu que le vote féminin dans les élections du Bas-Canada avait « tendance à suivre la courbe des élections contestées ». À son avis, cela signifiait que « la plupart des femmes donnaient leur vote à cause de la pression des candidats »⁴⁴. Cette analyse minimise l'importance culturelle des conflits politiques de l'époque. Elle ne fait aucune place aux femmes qui embrassaient les traditions familiales d'engagement passionné dans la chose publique. On s'imagine mal une Émilie Tavernier ou une Agathe Perrault influencée par un quelconque argument formulé par les candidats tories. Leurs familles étaient tellement intimement engagées dans le mouvement patriote naissant que leur idée était sans doute faite longtemps avant une élection. Non plus qu'il est vraisemblable qu'une veuve assez pauvre comme Marguerite Paris aurait été tentée par de l'argent ou d'autres offres pour voter contre le parti appuyé aussi fortement par les « artisans, agriculteurs, charretiers et journaliers », Canadiens pour la plupart, qui vivaient dans le faubourg Saint-Laurent et dont plusieurs étaient ses voisins et des membres de sa parenté⁴⁵. Les femmes qui appuyaient les patriotes pouvaient être amenées à voter pour leur candidat, mais il est hautement improbable qu'elles aient pu être poussées dans la direction opposée.

De la même façon, étant donné l'identification croissante des patriotes à un nationalisme qui incluait les partisans irlandais, mais représentait les Britanniques comme

44. Ouellet, *Le Bas-Canada*, p. 42, 350.

45. France Galarneau, « Tracey, Daniel », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 6, Université Laval/University of Toronto, 2003- , consulté le 2 févr. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/tracey_daniel_6F.html.

étant main dans la main avec l'élite en place, il y avait peu de place pour que des veuves anglophones s'imaginent ne pas voter pour le groupe identifié au pouvoir impérial. Le mari d'Anna Foster, un « gentleman », était mort seulement un an après leur mariage en 1823. En 1827, elle était l'une des 90 veuves qui votèrent aux élections, dans le quartier Ouest, où Louis-Joseph Papineau et Robert Nelson, candidats du Parti canadien, affrontaient Peter McGill et John Delisle, candidats de l'élite au pouvoir. Elle avait alors voté pour ces derniers, comme la plupart des veuves portant un nom anglais. Lorsqu'elle vota le 16 mai 1832, elle choisit encore le candidat de l'ordre établi, Stanley Bagg. Dans ces temps de débats houleux, le vote public, à haute voix, faisait en sorte que si des femmes hésitantes étaient encouragées à voter, c'était par des gens dont elles partageaient les opinions politiques. Les opinions politiques personnelles, forgées dans le creuset des discussions familiales, de la culture familiale et ethnique, des intérêts de classe et de ceux de l'empire, ont sans doute modelé les allégeances de la plupart des femmes bien plus que ne l'auraient fait l'argent ou la rhétorique d'un candidat, et cela longtemps avant qu'elles atteignent le bureau de vote.

Malgré cela, au milieu des tentatives vigoureuses des partisans de chaque côté pour s'assurer la victoire, les candidats motivaient leurs troupes avec des boissons, des repas gratuits et des promesses. Ils donnaient des réceptions à leur intention dans les tavernes et les hôtels de la ville et les sollicitaient dans la rue et chez eux, malgré la loi qui imposait une amende à tous ceux qui cherchaient à influencer le vote⁴⁶. Il en résulta une pénétration de la politique dans l'espace domestique, qui sera par la suite montrée du doigt par l'un des chefs de file de cette élection, comme la marque d'une élection qui a mal tourné. Jeune homme, le marchand montréalais Austin Cuvillier, marié à la cousine d'Émilie Tavernier, Marie-Claire Perrault, avait critiqué la politique coloniale et milité activement au sein du Parti canadien, précurseur des patriotes. Cependant, au cours des années précédant l'élection de 1832, il avait pris ses distances, comme d'autres nationalistes plus modérés, des positions politiques du Parti patriote et fini par rompre complètement avec celui-ci⁴⁷. La fissure s'était élargie pour devenir un gouffre lorsqu'environ cinq cents Montréalais s'étaient rassemblés pour déterminer qui devrait

46. Les modifications en 1825 punissaient d'une amende de dix livres quiconque tenterait d'influencer le vote. *Statuts provinciaux du Bas-Canada*, 1825, c. 33, art. 28,29, « Acte pour [...] réunir [...] les Lois concernant l'Élection »; Jean Hamelin et Marcel Hamelin, *Les mœurs électorales dans le Québec de 1791 à nos jours*, Montréal, Éditions du Jour, 1962, p. 44.

47. Jacques Monet et Gerald J. J. Tulchinsky, « Cuvillier, Austin », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval/University of Toronto, 2003-, consulté le 3 févr. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/cuvillier_austin_7F.html

être désigné comme candidat à cette élection partielle. S'exprimant en anglais, ce qui avait suscité des cris de « Parlez français! », Cuvillier avait publiquement proposé Stanley Bagg. Il recommandait que l'on appuie Bagg, « homme très respectable, établi depuis longtemps ici ». S'inspirant de stéréotypes très répandus à propos des Irlandais et évoquant des incidents bien connus dans la vie du jeune Tracey, Cuvillier rejeta Tracey comme étant un choix inapproprié. C'était « un homme trop violent » et trop enclin à attaquer « le caractère privé des individus⁴⁸ ».

En apportant son soutien à l'élite coloniale, Cuvillier devint la cible principale du mépris des patriotes tout au long de cette élection. Ceux-ci le houspillèrent à chaque occasion aussi bien pendant qu'après l'élection. Le 19 mai, lorsque sa femme, Marie-Claire Perrault, voulut voter pour Stanley Bagg, les patriotes réagirent envers elle non comme femme, mais en tant qu'épouse d'un Canadien qui avait fait défection du « parti national »⁴⁹. Assimilant histoire personnelle et subterfuge politique, *La Minerve* remit en cause la validité de la séparation de biens que ce vendeur à l'encan et sa femme avaient obtenue à un moment donné entre 1801, année de leur mariage, et 1817. Cette possibilité pour deux époux de posséder séparément des biens était pour certains un avantage qu'offrait la Coutume de Paris et un nombre croissant d'hommes placés dans une situation économiquement instable, comme Cuvillier, s'en prévalaient afin de protéger une partie de leurs biens des créanciers. *La Minerve* contesta les compétences de Cuvillier comme pourvoyeur de sa famille et homme d'affaires en invoquant sa faillite et discuta plus généralement des répercussions de la séparation des biens sur l'autorité maritale de l'époux. Deux époux ont-ils le droit de voter s'ils sont séparés de biens en bonne et due forme? Si la séparation de biens des Cuvillier n'était pas valide, Marie-Claire Perrault « avait-elle le droit qu'on lui a fait exercer »? Si le couple était réellement en séparation de biens immeubles, pourquoi Marie-Claire avait-elle payé certains des créanciers de son époux? En outre, cette situation fournit l'occasion de contester l'indépendance du directeur du scrutin, dont tous les patriotes considéraient qu'il était sous l'emprise de Bagg et de ses partisans. Ces questions juridiques délicates, avançait l'article, devraient être laissées aux juristes, mais : « L'officier rapporteur n'a pas trouvé le cas épineux : il a décidé sans hésiter que Mme Cuvillier devait voter⁵⁰ ». » Dans son commentaire, *La*

48. *La Minerve*, 16 avril 1832. Tracey avait critiqué Austin Cuvillier en public et, peu de temps auparavant, avait été relâché en même temps que Ludger Duvernay, directeur de *La Minerve*. Tous deux avaient été accusés de trahison et, à leur sortie de prison, ils avaient été acclamés par une foule immense.

49. *La Minerve*, 24 mai 1832; Ouellet, *Le Bas-Canada*, p. 349-355.

50. *La Minerve*, 21 mai 1832.

Minerve associait le vote des femmes mariées, plutôt que celui des femmes en général, aux questions plus vastes du désordre domestique et politique dans la colonie et aux perturbations causées par des choix comme la séparation de biens, qui pouvait être représentée comme étant d'origine anglaise et douteuse quant aux convenances.

Plus de femmes votèrent au cours de cette élection partielle et, malgré les violences et la contestation répétée de leur droit de vote, elles constituèrent un pourcentage plus élevé des votants que dans toute autre élection dont on a conservé les registres de scrutin⁵¹. Qu'elles soient venues au bureau du scrutin de leur propre initiative ou avec réticence ou qu'elles aient été payées pour le faire, elles se sont présentées en très grand nombre pour affirmer publiquement leur choix politique. Si elles ont satisfait aux critères de la qualité d'électeur, elles ont voté. En outre, un pourcentage important des femmes dont la valeur des propriétés leur donnait le droit de voter ont exercé ce droit. Les historiens ont estimé qu'entre le huitième et le quart des chefs de ménage avaient le droit de voter aux élections dans le Bas-Canada. Aux deux élections partielles tenues à Montréal en 1832, environ 60% des hommes chefs de ménage ayant la qualité d'électeur se sont exprimés. Les sources de l'époque permettent difficilement de hasarder une estimation semblable en ce qui a trait aux femmes. Étant donné que la majorité des votantes étaient des veuves, j'ai effectué trois calculs approximatifs du degré de participation des veuves qui avaient le droit de voter à cette élection partielle et à l'autre, tenue la même année dans l'autre moitié de la Ville. Chaque calcul donne à voir des niveaux élevés de participation. Le premier calcul est fondé sur la cohorte des femmes qui se sont mariées à Montréal entre 1823 et 1826, dont j'ai retracé le décès de l'époux. Environ un tiers des femmes qui étaient déjà veuves en 1832 et ne s'étaient pas encore remariées ont voté à l'une ou l'autre des élections partielles de cette année-là. Deuxièmement, si l'on compare le pourcentage de veuves propriétaires qui ont voté à ces élections et le nombre de ces femmes inscrites sur un dénombrement de propriétaires fonciers réalisé plus tard au cours de la même année, en prévision des premières élections municipales de Montréal, on constate que presque toutes les veuves propriétaires ayant la qualité d'électeur ont voté à l'une ou l'autre des élections partielles de 1832. Troisièmement, la comparaison entre le nombre de veuves inscrites comme chefs de ménage dans le recensement de 1831 et le nombre de celles qui ont voté indique que près de la moitié des veuves chefs de ménage de la ville ont exercé leur droit politique dans l'une des deux élections partielles de 1832. Ainsi, entre le tiers et la quasi-totalité des veuves relativement privilégiées de Montréal, qui satisfaisaient aux

51. Picard, « Les femmes et le vote » (1992), p. 73.

conditions requises pour voter, furent prêtes à affronter les lieux et les désordres publics des *hustings* pour élire soit un candidat patriote soit un candidat tory⁵².

La plupart de ces électrices étaient propriétaires foncières⁵³. Dans cette ville où la vaste majorité des familles louaient leur logement, le droit de vote des femmes était davantage fondé sur la possession de biens immobiliers que celui des hommes. Cependant, étant donné que les exigences financières liées au droit de vote étaient peu élevées, des biens assez modestes légitimèrent certaines veuves à exprimer publiquement leur position en plus de leur offrir une source de sécurité dans leur veuvage. Une veuve votante comme Marguerite Paris ne pouvait guère être plus éloignée de l'hypothèse proposée par la politologue Diane Lamoureux selon laquelle la plupart des votantes, dans le Bas-Canada, auraient été propriétaires de seigneuries⁵⁴. La propriété sur laquelle cette veuve fondait son droit de citoyenne était sa petite maison de bois d'une seule pièce et le lot sur lequel elle était construite, rue Vallée, dans le faubourg Saint-Laurent. Son mari, Joseph Guilbault, journalier, et elle avaient réussi à l'acheter durant leur mariage, grâce à leurs labeurs combinés, de sorte que la propriété faisait partie de la communauté créée par leur mariage, dont elle se réclama en tant que veuve de Guilbault. Ces biens lui avaient fourni

52. Ces estimations sont fondées sur les observations suivantes. Premièrement, parmi les femmes que j'ai retracées et qui se sont mariées à Montréal entre 1823 et 1826, au moins trente-cinq vivaient encore à Montréal en 1832 et étaient veuves. De ce nombre, huit s'étaient déjà remariées. Neuf des vingt-sept veuves restantes (33%) votèrent aux élections partielles de 1832. Deuxièmement, le rôle d'évaluation de Viger, informatisé par Robert Sweeny et qui couvre la plupart des quartiers de la ville, identifie 115 veuves possédant des biens fonciers d'une valeur supérieure à 100 £. Sweeny n'a pas inventorié les propriétés dans les deux circonscriptions les plus à l'ouest, celles de Saint-Antoine et de Saint-Joseph, connues sous le nom de « faubourg des Récollets », où résidaient un nombre considérable de veuves, dont Émilie Tavernier. Étant donné que deux fois plus de veuves habitaient dans ces deux circonscriptions relativement aux autres parties de la ville et que les veuves se répartissaient également à travers le reste de la ville, j'estime qu'en incluant celles du faubourg des Récollets, on se retrouverait avec environ soixante-dix veuves de plus que dans le rôle de Viger, ce qui donnerait à peu près cent quatre-vingt-cinq veuves éligibles dans l'ensemble de la ville. Dans les deux élections partielles de 1832, environ cent soixante et onze veuves propriétaires se sont présentées aux bureaux de scrutin. Ce nombre donne à penser que presque toutes les veuves propriétaires et éligibles ont voté. Troisièmement, dans le recensement de 1831, les seules femmes dont on peut dire avec certitude qu'elles étaient veuves sont les chefs de ménage, qui étaient au nombre de trois cent soixante et onze. Un an plus tard, cent soixante et onze veuves, soit environ 46% du total de 1831, ont cherché à voter. Sur les aspects politiques et les pièges de ce recensement, voir Bruce Curtis, *The Politics of Population : State Formation, Statistics, and the Census of Canada, 1840-1875*, Toronto, University of Toronto Press, 2001.

53. Des cent quatre-vingt dix-huit femmes qui votèrent à l'élection partielle dans le quartier Ouest de Montréal, cent vingt-huit, soit 65%, furent inscrites comme propriétaires. Picard, «Votantes». Par contraste, lorsque Viger chercha à connaître la proportion de femmes propriétaires relativement à l'ensemble des électeurs, il constata que cette proportion n'était que de 53%. Jacques Viger, *Statistique de l'élection, ASQ, fonds Viger-Verreau*, reproduite dans Galarneau, « L'élection pour le quartier Ouest », tableau 8, p. 75.

54. Diane Lamoureux, *Citoyennes, Femmes, droit de vote et démocratie*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 1989, p. 41.

ainsi qu'à sa fille Marie-Marguerite un domicile pendant ses deux années de veuvage, à une époque où elles ne possédaient qu'un minimum de biens meubles. Quelque temps plus tard, la même année, Jacques Viger évalua ces biens aux fins de l'impôt à un revenu annuel de seulement 7 £ et à une valeur totale de 116 £. Cette évaluation était près du minimum nécessaire pour voter aux élections municipales comme aux élections générales, dans le Bas-Canada. Amable Leduc, veuve d'un charretier, qui vota à l'élection partielle du quartier Est, cette année-là, possédait une propriété estimée à une valeur encore moindre, c'est-à-dire correspondant à un revenu annuel de seulement six livres et à cent livres au total, seuil minimal pour avoir le droit de voter⁵⁵.

Certes privilégiées en regard des veuves sans biens, sans revenu ni soutien, ces femmes possédaient des propriétés fort modestes et tout à fait éclipsées par celles des plus grands propriétaires fonciers de la ville ou des veuves les plus fortunées. Onze veuves dont les propriétés avaient un rendement annuel évalué à au moins cent livres (environ trois cent trente-trois dollars ou piastres espagnoles) possédaient près de la moitié de la valeur totale de tous les biens fonciers évalués et appartenant à des veuves. Parmi ces riches veuves, plusieurs ont exprimé leur choix politique au cours de l'élection partielle. La veuve Oakes possédait deux propriétés valant, selon l'évaluation, plus de trois cents livres de rente annuelle. La veuve Ann Platt, active dans le marché immobilier montréalais, possédait deux propriétés le long des principales voies publiques, les rues Notre-Dame et Saint-Paul, dans l'ouest de la vieille ville. La valeur annuelle de ces propriétés s'élevait à environ cent quatre-vingts livres. Les veuves Oakes et Platt votèrent toutes deux pour le candidat de l'ordre établi, Stanley Bagg. Ann Foster fit de même, comme nous l'avons vu, ainsi que Sarah Campbell. Mariées entre 1823 et 1826, l'une à un « *gentleman* », l'autre à un marchand, elles ne vivaient pas dans l'abondance, pas plus qu'Émilie Tavernier. Les biens de chacune ne se comparaient en rien à ceux des veuves les plus riches de la ville, mais elles jouissaient d'un certain confort. Domiciliée rue Bonaventure, Sarah Campbell versait au moins onze livres de loyer par année, somme qui pouvait lui procurer un logement respectable.

L'époux de Marguerite Paris avait été journalier. Les maris décédés des autres veuves ayant peu de moyens qui votèrent aux élections partielles de 1832 avaient été maîtres et artisans dans les métiers sur lesquels reposait une bonne partie de l'économie

55. BANQ-M, notaire Labadie, inventaire des biens de Marguerite Paris et Joseph Guilbault, 3 mars 1830; Bettina Bradbury, « Itinéraires of Marriage and Wodowhood in 19th Century Montreal », dans *Mapping the Margins : Families and Social Discipline in Canada, 1700-1980*, sous la dir. de Michael Gauvreau et Nancy Christie, Montréal et Kinston, McGill-Queen's University Press, 2004, p. 108-115; Sweeny, « Partial Tax Roll, 1832 ».

montréalaise. Sarah Harrison, qui vota moins de deux mois après la mort de son mari ferblantier, fut inscrite comme locataire de la maison où elle habitait, rue Saint-Paul. Même si elle vivait dans cette rue plutôt chère et si, au lieu d'une dot, elle avait reçu une promesse de mille dollars comptant, son mari fut inhumé dans le lot des pauvres du cimetière protestant⁵⁶. Mary Howard était la veuve d'un cordonnier, tandis qu'Émilie Monjean, qui vota dans le quartier Est, était la veuve d'un maître peintre qui lui avait promis une dot de cent livres ou trois cent trente-trois dollars dans leur contrat de mariage. Sa maison de la rue Sanguinet, dans le faubourg Saint-Laurent, était évaluée à deux cent cinquante livres, soit plus du double de la valeur de celle de Marguerite Paris, ce qui rappelle le large fossé social et économique qui séparait la veuve d'un maître artisan prospère de celle d'un journalier⁵⁷. Pour les veuves, comme pour la population en général, le niveau peu élevé des exigences financières liées au droit de vote permettait aux personnes ayant des moyens modestes, mais possédant des biens fonciers, d'avoir leur mot à dire aux élections. Et pourtant, Marguerite Paris était une exception parmi les veuves de journaliers. La majorité d'entre elles ne possédait aucun immeuble pour atténuer les difficultés liées au veuvage, sans parler de l'exercice de droits civiques.

Genre, citoyenneté et couverture des élections dans la presse

Tout compte fait, près de deux cents femmes ont posé un geste de citoyenneté en se frayant un chemin au milieu de foules encourageantes et de foules hostiles au cours de l'élection partielle dans le quartier Ouest, en affirmant sous serment leur qualité d'électrice et en annonçant à haute voix le nom du candidat de leur choix. Plus de soixante en ont fait autant durant l'élection partielle dans Montréal Est. Pourtant, dans les reportages quotidiens publiés par les journaux de Montréal, la présence de ces femmes au bureau de vote est rarement mentionnée. Lorsqu'il est question des femmes, c'est habituellement pour discréditer la virilité et la conduite de la partie adverse ou pour se moquer de l'incapacité d'un parti à trouver des électeurs plus appropriés. À l'exception du débat sur le vote de Mme Cuvillier dans *La Minerve*, les comptes rendus journalistiques ne désignaient jamais les électrices par leur nom.

56. BAnQ-M, notaire Cadieux, 6 novembre 1824; registres du Cimetière Mont-Royal.

57. Sweeny, « Partial Tax Roll, 1832 »; BAnQ-M, notaire Ritchot, contrat de mariage d'Émilie Moujeon et Antoine Laurent, 22 novembre 1824. Le contrat maintenait la communauté de biens et promettait une dot de deux mille quatre cents livres anciens cours et un préciput – un montant qu'elle pourrait retirer de la communauté comme étant son bien – de mille deux cents livres anciens cours, ce qui correspondait à cent livres et cinquante livres respectivement, selon la nouvelle monnaie de l'époque, ou environ quatre cents et deux cents dollars.

Les points de vue politiques contradictoires sur la citoyenneté qui ont fait apparaître des constructions sociales divergentes de la masculinité et de la nation, et qui s'y sont fondés, occupent beaucoup plus de place dans les comptes rendus sur les élections que les allusions à des problèmes liés à la présence de femmes. Dans leur appui à Stanley Bagg et à l'ordre établi, les articles du *Gazette* revendiquaient une vision du civisme viril ancré dans l'indépendance, l'industrie, l'intégrité, la respectabilité, l'honneur, la hiérarchie des classes sociales et la charité envers les pauvres. Ils soulignaient que Bagg était dans la colonie depuis son enfance et vantaient ses contributions à l'agriculture et au commerce, ainsi que sa loyauté envers son roi, son pays et la constitution – un langage politique dont Cecilia Morgan a montré qu'il représentait tout ce qui était « à la fois British et viril » dans le conservatisme du Haut-Canada à la même époque⁵⁸. Les conservateurs minimisaient leur opposition et présentaient Tracey et ses partisans majoritairement catholiques comme des gens incontrôlés, malhonnêtes et désespérés. Assimilables aux classes inférieures, chahuteuses et portées sur la violence, ils n'étaient, selon eux, pas dignes d'exercer leur droit de vote et les propos de supérieurs éloquentes, mais dans l'erreur, pouvaient facilement les influencer, tout comme le faisaient leurs prêtres. Ce rejet des partisans de Tracey les représentait souvent comme des Irlandais indisciplinés plutôt que des Canadiens, en sous-entendant, par exemple, que bon nombre venaient d'arriver et qu'ils avaient dû compter sur la charité pour passer l'hiver, charité dispensée par les personnes mêmes auxquelles ils s'opposaient. Les vêtements que portaient les partisans de Tracy servaient d'argument aux conservateurs pour critiquer l'étendue du droit de vote et justifier la contestation de leur droit : « L'aspect de la grande majorité suffit pour qu'on mette en doute leur prétention à voter. » De mauvais traitements subis par des femmes étaient invoqués comme une autre preuve de la virilité mal placée des adversaires : « Des amis de M. Bagg et en particulier des femmes ont été agressés et maltraités de diverses façons. » Voilà sûrement une preuve que « Tracey et ses amis se sont déshonorés par leur conduite absolument indigne de sujets britanniques, jouissant de liberté constitutionnelle⁵⁹. »

Dans la critique tout aussi fanatique de « la Bureaucratie » publiée dans chaque numéro de *La Minerve*, la présence des femmes au bureau de vote est reliée à celle des « électeurs âgés ou infirmes » comme preuve que Bagg avait peu d'électeurs dans son camp et qu'il

58. *Gazette*, 16 avril 1832; Cecilia Morgan, *Public Men and Virtuous Women : The Gendered Languages of Religion and Politics in Upper Canada, 1791-1850*, Toronto, University of Toronto Press, 1996, p. 5, 6.

59. *Gazette*, 16 avril 1832, 30 avril 1832, 5 mai 1832 et 17 mai 1832.

était gagné par le désespoir⁶⁰. La présence de femmes signifiait donc, implicitement, qu'elles étaient traînées au bureau de vote. Les sympathisants des patriotes déclaraient travailler pour « l'intérêt public », « le bien public » et « les droits du peuple ». Le peuple, dans les chroniques de *La Minerve*, n'était pas seulement les Canadiens. À cette époque, les Irlandais et, bien souvent, les Américains étaient explicitement inclus parmi les sympathisants. Le point de vue du journal, à ce moment-là, était un point de vue nationaliste qui englobait tous ceux qui épousaient la cause du peuple, des Canadiens⁶¹.

Les citoyens décrits dans les journaux se voyaient ainsi attribuer des caractéristiques ethniques et résolument masculines. En dépit de la présence évidente de femmes au bureau de vote, les femmes comme catégorie avaient peu de place dans les différentes notions de citoyen et de citoyenneté utilisées dans la sphère publique, notamment dans les assemblées, les articles de journaux et les manifestes politiques. À cette époque où se constituent les forces politiques du Bas-Canada, tout comme dans la politique révolutionnaire des colonies américaines et de la France, au XVIIIe siècle, ou encore dans la politique constitutionnelle de l'Angleterre, le citoyen dont on était en train d'élaborer la définition sur le plan discursif, aussi bien chez les patriotes et que chez les tories, ne pouvait être que du genre masculin. La raison, l'imagination et l'indépendance que les historiens ont identifiées comme les caractéristiques premières de l'individu construit dans la théorie libérale émergente étaient tout à fait à l'opposé de l'émotivité et de la dépendance attribuées aux femmes ou prêtées aux adversaires politiques⁶². Des veuves et d'autres femmes pouvaient ainsi voter, mais le caractère masculin conféré à la politique limitait leur visibilité dans la presse⁶³.

La seule exception majeure à cette description est importante. Le débat public concernant le droit de vote de la femme d'Austin Cuvillier, dont il a été question ci-dessus, indique que la signification de la loyauté est un thème d'une importance cruciale dans cette élection. Les patriotes ont volontiers intégré des Irlandais comme Tracey et ses

60. *La Minerve*, 3 mai 1832, p. 3.

61. Par exemple : *La Minerve*, 16 avril 1832, 30 avril 1832, 26 avril 1832 et, pour une formulation antérieure, 23 avril 1827 : « Les Canadiens françois ne tendent pas à un pouvoir exclusif; ils n'ont pas de haine nationale contre les Anglois; et des qu'un habitant du pays montre qu'il en est vraiment citoyen, on ne fait plus de difference ».

62. Carole Patenan, *The Sexual Contract*, Stanford (CA), Stanford University Press, 1988; Carole Patenan, *The Disorder of Women : Democracy, Feminist and Political Theory*, Londres, Polity Press, 1989; Davidoff, *Worlds Between*; Joan Scott, « The Uses of Imagination : Olympe de Gouges in the French Revolution », dans Scott, *Only Paradoxes*; Linda Kerber, « "I Have Don [...] Much to Carrey on the Warr" : Women and the Shaping of Republican Ideology after the American Revolution », dans *Women and Politics in the Age of the Democratic Revolution*, sous la dir. de Harriet B. Applewhite et Darline G. Levy, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1990, p. 227-257.

63. Greer, *Habitants et patriotes*.

« compatriotes, nos frères adoptifs », dans leur sein. Il était entendu qu'ils souscrivaient à des objectifs politiques semblables et qu'ils embrassaient un nationalisme qui se construisait par opposition à la mise en œuvre injuste du régime colonial britannique. Il était beaucoup plus troublant de voir des Canadiens qui, comme Cuvillier, étaient « tombés dans le piège » et avaient soutenu les « bureaucrates », qui s'étaient changés en « Brutus » contre leur peuple. Dans le discours public concernant cette élection, comme on peut le lire dans les journaux, les patriotes hésitaient entre la dérision et l'angoisse quant à la façon de ramener ces hommes au sein d'un parti qui cherchait à parler au nom de tous les Canadiens. Dans l'expression publique de cette angoisse, au sujet des transgressions venues des limites de la nation imaginée qu'ils étaient en train de bâtir, le nom d'Austin Cuvillier était celui qui revenait le plus souvent. Le fait que sa femme essaya de voter et que leur situation matrimoniale et financière semblait suspecte témoignait, pour les patriotes, de la perfidie de Cuvillier, mais aussi de la manière dont Stanley Bagg usait de toutes les stratégies pour récolter le plus de votes possible⁶⁴. Ces transgressions eurent aussi pour effet de répandre encore plus l'idée selon laquelle c'étaient les Tories qui comptaient sur le vote féminin pour ensuite retirer à des femmes leur droit légitime sur les lieux du scrutin.

Le regard de Viger : produire des connaissances sur les citoyens

Il est clair que des veuves ont voté, ainsi que d'autres femmes. Dans la presse, pourtant, les citoyens sont présentés comme étant essentiellement des hommes, la présence de femmes dénotant un comportement électoral inconvenant ou un besoin désespéré de votes. Ce point de vue étaye l'argument de Greer selon lequel, dans les années 1830, l'idée que la politique était une affaire d'hommes était suffisamment répandue pour justifier l'exclusion des femmes du processus électoral. Cependant, ni Greer ni d'autres historiens n'ont convenablement expliqué pourquoi les politiciens ont décidé, en 1834, que le moment était venu d'empêcher les femmes de s'intéresser aux élections. Il est vrai que des lois semblables avaient déjà été adoptées en Angleterre et dans certains États des États-Unis et que, bientôt, la plupart des autres colonies de l'Amérique du Nord britannique en adopteraient à leur tour. Fernand Ouellet a avancé que l'élection de 1832 avait joué un rôle dans ces décisions. Son explication selon laquelle Papineau était inquiet du fait que trop de femmes avaient à nouveau voté pour son adversaire semble toutefois insuffisante. Pourtant, en faisant de Papineau le seul auteur du projet de loi et en ancrant son

64. *La Minerve*, 26 avril 1832, 14 mai 1832, 21 mai 1832.

explication de la cause dans le geste concret du vote des femmes plutôt que dans tout autre ensemble d'idées, Ouellet a soulevé sans s'en rendre compte une question importante : comment pouvait-on connaître le nombre de femmes qui avaient voté pour chaque candidat? Le journal montréalais *The Gazette* parle sur un ton méprisant du chef patriote Louis-Joseph Papineau en train de rôder autour du bureau de vote et en particulier de sa surveillance étroite au cours de l'enquête subséquente du coroner sur les meurtres qui entraîneraient la fin de l'élection⁶⁵. Et pourtant, on l'imagine mal tenant le compte des votes pour chaque candidat selon le sexe des électeurs. Dans les journaux, les résultats quotidiens n'étaient jamais ventilés selon le sexe des votants. En outre, s'il existe un lien entre cette élection et le projet de loi de 1834, pourquoi et comment le vote des femmes, invisible dans les médias durant l'élection, est-il devenu visible?

Jacques Viger, cousin de Papineau, occupe une place cruciale quant aux réponses à ces questions. À l'époque de l'élection partielle de 1832, Viger était dans la mi-quarantaine. Aucun Montréalais ne connaissait mieux que lui les rues de la ville et ses habitants, et personne ne se montrait plus disposé à accumuler ces connaissances. Tandis que ses cousins plus célèbres se concentraient sur l'avenir des Canadiens dans la colonie, sa passion était la ville : son passé, sa population et son avenir. En 1813, il avait été nommé inspecteur des grands chemins, rues, ruelles et ponts de Montréal. En 1825, il avait publié un document exposant dans leurs grandes lignes les améliorations qu'il était possible d'apporter à la législation concernant la voie publique à Montréal. La même année, il avait été l'un des deux commissaires chargés du recensement de la population de l'île de Montréal. À ce titre, selon Jean-Claude Robert, « il connaissait tous les détails de la vie de ses concitoyens ». Trois ans plus tard, il puisa dans ses connaissances intimes de la géographie sociale de la ville pour conseiller ses cousins politiciens et patriotes, L.-J. Papineau et Denis-Benjamin Viger, sur la meilleure manière d'établir les limites des quartiers de la Ville et de définir les exigences financières liées au droit de vote de telle façon que les Canadiens forment la majorité des électeurs lors des futures élections tenues dans la ville. Au moment où les politiciens préparaient un projet de loi pour incorporer la Ville de Montréal, c'est Viger qui entreprit d'évaluer toutes les propriétés foncières en prévision des premières élections municipales, qui devaient se tenir au mois de juin⁶⁶. Au début d'avril 1832, comme précisé précédemment, il agissait à titre

65. *Gazette*, 24 mai 1832, citant le *Montreal Herald*.

66. Robert, « Jacques Viger ». La loi d'incorporation reçut la sanction royale en juin 1832 et entra en vigueur un an plus tard. Jenkins, *Montreal*, p. 289.

de directeur du scrutin au cours de l'élection partielle dans le quartier Est. Lorsque des élections municipales se sont enfin tenues en 1833, il fut élu premier maire de la Ville.

En 1832, durant les vingt-deux jours de l'élection partielle où le bureau de scrutin fut ouvert, Jacques Viger observa la situation et s'adonna à son « habitude de recueillir la matière de l'histoire ». Son témoignage à la Chambre d'Assemblée après l'élection le montre en train de jouer divers rôles dans divers lieux. Il s'est rendu au bureau de scrutin presque tous les jours de l'élection. Il a agi en intermédiaire entre Papineau et ses adversaires politiques. Il encouragea sans relâche Benjamin Delisle, chef de police du district de Montréal, à produire une liste exacte des constables assermentés et de ceux qui avaient été convoqués, mais avaient refusé de se présenter. Il prêta attention aux conversations chuchotées entre partisans tories de Bagg concernant le recrutement et la rémunération de fiers-à-bras, il posa des questions et offrit des conseils⁶⁷.

Jacques Viger se donna le rôle d'observateur officiel, en quelque sorte, lorsqu'il arrêta son regard sur le comportement électoral des gens de cette ville qu'il aimait. Comme un nombre grandissant d'hommes de son temps, Viger cherchait à comprendre le monde en dénombrant et en classant selon des catégories. Une de ses façons de connaître cet événement politique impossible à maîtriser et où il n'exerçait aucune fonction était d'observer de près, d'écouter et d'intervenir. Une autre façon était d'avoir à portée de la main des renseignements précis sur le vote populaire. Il y parvint, comme il l'expliquera plus tard à Austin Cuvillier, en transcrivant tous les jours les renseignements contenus dans le registre du scrutin jusqu'à ce qu'il ait produit sa propre « copie complète » à partir d'une copie faite par « un rédacteur dans le bureau de la police des protonotaires de Montréal ». Il réalisa ensuite des transcriptions additionnelles de tout le registre du scrutin, en ordonnant chaque fois la matière différemment, de sorte qu'il pouvait à tout moment voir du premier coup d'œil comment et quand chaque Montréalais avait voté et qu'il pouvait à tout moment savoir l'appartenance ethnique et le sexe de chaque électeur⁶⁸.

Les données statistiques produites à partir des analyses et des transcriptions faites par Viger de ce registre du scrutin ont servi de base à la plupart des études publiées sur cette élection⁶⁹. Ses transcriptions sont les documents les plus intéressants, car elles lui ont plus

67. JCABC, Appendices 1832-1833 : témoignage de Jacques Viger, 30 janvier 1833, 23 février 1833.

68. Robert, « Jacques Viger »; Curtis, *Politics of Population*; JCABC, Appendices 1832-1833 : témoignage de Jacques Viger, 30 janvier 1833; BAnQ-M, P148, Collection Charles Phillips, 1770-1957, Livres d'élection à Montréal, quartier Ouest, pour 1832.

69. Ouellet, *Le Bas-Canada*, p. 350, note 73, avance que « le Poll book a disparu ». La thèse détaillée et l'article de Galarneau, qui portent tous deux sur cette élection, sont entièrement fondés sur les statistiques de Viger plutôt que sur le registre du scrutin. Galarneau, « L'élection partielle »; Galarneau, « L'élection pour le quartier Ouest ». Nathalie Picard a trouvé

tard permis de répondre à un grand nombre des questions que les politiciens patriotes posèrent concernant le déroulement de l'élection. Une des transcriptions en particulier met en lumière son intérêt pour la question du vote des femmes. Au début du volume relié en cuir contenant sa copie du registre de scrutin, on trouve, sur du papier plus étroit, une liste alphabétique de toutes les personnes qui se sont présentées aux *hustings*. Sur cette liste, il a écrit en noir les noms des hommes et des femmes qui ont voté pour Tracey, en rouge les noms de ceux et celles qui ont voté pour Bagg et en bleu les noms des personnes auxquelles, pour une raison ou une autre, on a refusé le droit de voter. Les veuves et les épouses sont inscrites dans l'index sous leur nom à la naissance et sous leur nom de femme mariée. Toutefois, suivant la coutume canadienne, Viger inscrit la plupart des femmes d'abord sous leur nom à la naissance. Au moyen de sa liste en couleurs, Viger pouvait vérifier en un coup d'œil pour qui avait voté chaque citoyen. À l'époque du vote à haute voix, en public, cet avantage n'est pas aussi scandaleux qu'il le serait aujourd'hui. Il était, cependant, extrêmement utile à l'homme résolu à connaître sa ville, ses citoyens et leurs opinions politiques⁷⁰.

Dans sa transcription du registre de scrutin complet, il attribua un numéro et une identité ethnique à chaque personne qui s'était présentée pour voter, en se basant, pour l'identité ethnique, sur les ensembles de catégories dominant le discours propre à cette élection. Malgré l'importance des Écossais pour la communauté anglophone de Montréal, Viger n'attribua à personne cette identité ethnique. Dans le cas de cette élection, il partagea les citoyens votants de la circonscription en quatre groupes : les Canadiens, les Américains, les Irlandais (considérés comme partisans des patriotes) et les « Anglais et autres ». Durant la transcription et lorsqu'il ajoutait des précisions sur une personne, Viger changeait de plume chaque fois qu'il s'agissait d'une femme. Dans les pages de son livre, les femmes, à peine visibles dans les articles de journaux sur les événements de l'élection, sautent aux yeux, leurs noms étant écrits à l'encre rouge et non en noir. À côté du nom de toute personne dont l'époux ou l'épouse a voté, il a inscrit, en rouge également, le numéro d'électeur de celui-ci ou de celle-ci. Ce codage en couleurs faisait partie de sa méthode pour garantir la précision de ses calculs. De plus, il rendait extrêmement visibles le nombre des électrices et leur présence quotidienne au bureau de scrutin.

ce registre du scrutin ainsi que plusieurs autres dans les archives publiques (BAnQ et BAC), et a été en mesure d'analyser de façon beaucoup plus détaillée le rôle des femmes dans les élections, dans le Bas-Canada en général, et dans cette élection en particulier, que tout autre chercheur ne l'a fait jusqu'à présent. Picard, « Les femmes et le vote » (1992); Picard, « Les femmes et le vote » (1993).

70. BAnQ-M, Collection Charles Phillips, 1770-1957, Livres d'élection de 1832.

C'est par ses calculs précis, fondés sur ses transcriptions, et par ses fréquentes séances d'observation au bureau de scrutin qu'il justifia son expertise aux enquêtes menées à la suite de l'élection.

Où il est question d'encre rouge, de soldats britanniques, d'une rue inondée de sang et de citoyens mâles

Dans son grand livre relié de cuir, Viger a utilisé son encre rouge pour distinguer les électrices, comme s'il s'agissait d'un type différent de citoyens. Dans les rues de la ville, l'effusion du sang de Canadiens avait mis fin à cette élection tumultueuse, cristallisant l'identification entre patriotes et Canadiens et effaçant pour un temps la signification de la présence de veuves et d'autres femmes au bureau de scrutin. Le 21 mai, après 22 jours de scrutin, Daniel Tracey menait par trois voix sur Stanley Bagg. Cette journée, comme plusieurs des précédentes, avait été marquée par des frictions. Les esprits étaient échauffés et, de chaque côté, on utilisait son pouvoir pour essayer d'influencer les résultats. Les partisans de Tracey attaquèrent leurs adversaires avec les armes qu'ils avaient sous la main. À cet égard, les sources mentionnent surtout des parapluies et des pierres ramassées dans des rues macadamisées depuis peu. Les puissants partisans de Bagg parmi les magistrats de la ville firent venir des constables en plus grand nombre, ainsi que l'armée. Les soldats britanniques et leurs canons furent postés à une distance respectueuse du bureau de scrutin. La bagarre à coups de bâtons et de pierres se poursuivit. À un moment donné, la Loi de l'émeute semble avoir été proclamée, bien que, dans les semaines et les mois qui ont suivi, on ait abondamment débattu du lieu et du moment de cette proclamation.

Après la fermeture du bureau de scrutin, des soldats tirèrent dans la foule et tuèrent trois Canadiens. La nouvelle de ces meurtres commis par des soldats britanniques se répandit dans toute la colonie, exacerbant les tensions entre ceux qui aspiraient à un changement politique et les partisans du statu quo. Le flot d'injures qui caractérisait déjà les articles des deux journaux montréalais les plus étroitement associés aux deux partis adversaires atteignit de nouveaux sommets, ce qui accentua les différences ethniques et la haine entre les uns et les autres. Ces écrits racontèrent ainsi deux histoires très différentes des événements de la journée. Sur un ton méprisant, le *Montreal Gazette* jeta tout le blâme sur « M. Papineau et ses adhérents politiques de Montréal », étiquetant Tracey comme leur dupe, comme un homme choisi pour « inviter les Irlandais à soutenir

leur orientation par la violence »⁷¹. Dans *La Minerve*, Duvernay écrivit : « Des partisans de M. Bagg s'approchèrent des Cadavres en riant, et regardèrent avec une joie féroce le sang Canadien qui ruisselait dans la rue. On les a vus se donner la main, se féliciter, et regretter que le nombre des morts ne fût pas plus grand; on les a entendus dire qu'il était pénible qu'on n'eut pas décimé les Canadiens. » Le compte rendu ajouta : « et pour récompenser les soldats [...], on leur donna du rum en abondance. » Le lendemain, le bureau de vote ouvrit tôt. Il n'y eut qu'un électeur. Tracey fut déclaré élu. Bagg déposa un protêt contre les résultats⁷².

Les jours suivants, les journaux de la colonie rapportèrent l'événement. À Montréal, l'enquête du coroner commença aussitôt et des appels furent lancés de tous côtés en faveur d'une enquête plus approfondie. Le 24 mai, les obsèques des trois Canadiens tués attirèrent cinq mille personnes, dans une ville de vingt-sept mille habitants. Un service funèbre de première classe fut chanté et un convoi où se trouvaient, au premier rang, Papineau et d'autres politiciens patriotes accompagna les cercueils jusqu'au cimetière. Les reportages de l'événement dans les journaux ne permettent pas de dire si des femmes y étaient présentes, mais à supposer qu'il y en avait et que leurs chapeaux étaient recouverts d'un voile de crêpe noir, elles se fondaient dans une foule en vêtements de deuil masculins⁷³. Les femmes sont aussi absentes de la plupart des reportages sur les événements du 21 mai. Aucune ne fut appelée à témoigner à l'enquête du coroner qui, après plusieurs ajournements, conclut en septembre qu'aucun fondement ne lui permettait de porter une accusation de meurtre contre le colonel et le capitaine des troupes⁷⁴. Il est probable que des femmes ont participé aux assemblées tenues dans les paroisses de la colonie, le dimanche après la messe, pour discuter des « scènes horribles du 21 [mai] », déplorer les actes de Canadiens comme Austin Cuvillier, qui avait « ignominieusement abandonné la masse Canadienne pour servir un parti indigne de l'appui de tout honnête Canadien », proclamer la loyauté des paroissiens au roi, exprimer le dégoût que leur inspirait les actions des soldats, des magistrats et du Parti bureaucrate

71. *Montreal Herald*, tel que cité par le *Montreal Gazette*, 24 mai 1832.

72. *La Minerve*, 24 mai 1832.

73. *La Minerve*, 28 mai 1832; Pat Jalland, *Death in the Victorian Family*, New York, Oxford University Press, 1996, p. 300-305; Barbara Dodd Hillerman, « "Chrysalis of Gloom" : Nineteenth Century American Mourning Costume », dans *A Time to Mourn : Expressions of Grief in Nineteenth-Century America*, sous la dir. de Martha V. Pike et Janice Gray Armstrong, Stony Brook (NY), Stony Brook Museum, 1980, p. 23-26; Lou Taylor, *Mourning Dress : A Costume and Social History*, Londres, George Allen and Unwin, 1983, p. 134-136.

74. Galarneau, « L'élection pour le quartier Ouest », p. 142-143.

et annoncer des services solennels pour le salut des âmes des trois victimes⁷⁵. Pourtant, *La Minerve* ne mentionne aucun nom de femme dans la liste des notables qui, selon le journal, ont participé aux assemblées. Ces assemblées publiques, ces rencontres de citoyens pour discuter des affaires du pays et entreprendre des réflexions rationnelles, constituaient l'essence même du nouvel « espace public bourgeois » que le spécialiste allemand Jürgen Habermas a identifié comme étant typique de la politique des États occidentaux aux XVIIIe et XIXe siècles. Il s'agissait d'espaces résolument masculins⁷⁶.

C'est seulement dans la preuve recueillie par le comité de l'Assemblée législative dans son enquête sur l'élection qu'il est question de femmes en tant qu'électrices ou ayant fait partie des foules aux *hustings*. En outre, de tous les témoins entendus, seul Jacques Viger a semblé soucieux d'éclairer les politiciens sur le vote des femmes. Il le fit à plusieurs reprises, sans susciter de réactions au début. Au début de janvier 1833, il raconta avoir vu un grand nombre de femmes voter pour l'un ou l'autre candidat. Le lendemain, il eut recours aux données qu'il avait soigneusement recueillies, afin de donner au vote des femmes une place au dossier public. Au moyen de précisions statistiques dignes de foi, il affirma : « Il s'est présenté au Poll 225 femmes, dont 26 n'ont pas voté. 199 ont voté; dont 95 pour M. Tracey et 104 pour M. Bagg : c'est-à-dire 49 filles majeures usantes de leurs droits, dont 20 pour M. Tracey et 29 pour M. Bagg; 131 veuves, dont 68 pour M. Tracey, et 63 pour M. Bagg; et 19 femmes mariées, dont 7 pour M. Tracey et 12 pour M. Bagg. » Puis il donna aux membres du comité sa liste indiquant le nombre de femmes ayant voté chaque journée de l'élection. Il les informa du fait que « six femmes mariées ont voté [...] conjointement avec leurs maris. » Aucune réaction immédiate ne suivit cette information. Les questions portèrent ensuite sur le vote des magistrats et des membres de l'Assemblée législative. Grâce aux précisions de ses dossiers, Viger était en mesure de donner toutes les réponses⁷⁷.

75. *La Minerve* renferme des reportages sur les assemblées suivantes : Saint-Athanase (31 mai 1832), Saint-Rémy (7 juin 1832), Chambly (14 juin 1832); Saint-Hyacinthe (25 juin 1832); Deux-Montagnes (5 juillet 1832) et Saint-Benoît (12 juillet 1832). Il convient de remarquer à quel point des assemblées du même genre seront cruciales pour le développement du soutien aux patriotes, qui mènera aux rébellions de 1837. Greer, *Habitants et patriotes*, p. 137-140.

76. Nancy Duncan, dir., *Body Space : Destabilizing Geographies of Gender and Sexuality* (Londres, Guildford, 1994); Landes, *Feminism*. Ruth Sandwell aborde des questions analogues dans « The Limits of Liberalism : The Liberal Reconnaissance and the History of the Family in Canada », *Canadian Historical Review*, vol. 84, no 3 (septembre 2003), p. 423-450; Davidoff, *Worlds Between*; Rendall, « Women and the Public Sphere »; Geoffrey Eley, « Nations, Publics, and Political Cultures : Placing Habermas in the Nineteenth Century », dans *Habermas in the Public Sphere*, sous la dir. de Craig Calhoun, Cambridge (MA), MIT Press, 1992, p. 289-339; Dena Goodman, « Public Sphere and Private Life : Toward a Synthesis of Current Historiographical Approaches to the Old Regime », *History and Theory*, no 1 (1992), p. 1-20.

77. JCABC, Appendices 1832-1833 : témoignage de Jacques Viger, 25 et 26 janvier 1833.

Après que d'autres questions eurent été examinées en profondeur, ces petits détails et ces tableaux statistiques concernant le vote des femmes suscitèrent enfin de l'intérêt chez les membres du comité, et en particulier de la part de M. Leslie, l'interrogateur principal. Précédemment, Viger l'avait informé de son refus de laisser les femmes mariées voter à l'élection dans le quartier Est⁷⁸. Quatre semaines plus tard, Leslie voulut savoir quelles étaient « les femmes que l'on [avait] amenées pour voter vers la fin de l'heure pour continuer le Poll », de façon à faire durer le vote. À ce moment-là, les veuves, les femmes mariées et les célibataires ne figurent plus en tant que catégories statistiques. Présentant un témoignage qui ne pouvait qu'être lu dans sa transcription du registre du scrutin, où les femmes étaient inscrites si visiblement à l'encre rouge, il se mit à nommer une à une les électrices⁷⁹.

Pourtant, Viger ne mentionna que les femmes qui avaient voté après que le directeur du scrutin eut proclamé que l'élection serait close si personne ne votait dans les 60 minutes suivantes. Viger avait la tâche facile, car il avait marqué ces moments précis d'une étoile dans son document. Ce faisant, Viger dressa un portrait où ne figurait aucune des femmes qui avaient voté à d'autres moments. Il omit de parler des nombreux hommes qui votèrent également à des moments tout aussi critiques du processus électoral. Vingt-trois femmes furent nommées, soit moins de 5% de la totalité des votantes. De ces vingt-trois femmes, quinze étaient des partisans de Bagg. Ce fait prêtait de la crédibilité à l'accusation des patriotes selon lesquels les partisans de Bagg emmenaient des femmes aux *hustings* pour augmenter ses chances⁸⁰. James Leslie voulait également savoir quelles étaient « les femmes mariées qui avaient voté alors que leur mari votait aussi ». Cette fois encore, Viger fut en mesure de répondre avec précision. Il donna les noms de six couples, dont « Marie-Claire Perrault, qui a voté le 19e Mai pour Mr. Bagg, femme d'Austin Cuvillier, Ecuier, qui avait voté pour le même, le 18e⁸¹ ». Viger mentionna Mme Cuvillier par deux fois, comme femme ayant voté pour empêcher la fermeture du bureau de scrutin et comme épouse ayant voté de la même manière que son mari. Il agit ainsi sans émettre de jugement manifeste. Et pourtant, cette publicité a sans doute amené de l'eau au moulin du discours plus général, dans les journaux et les assemblées tenues dans toute la province, fustigeant les Canadiens qui avaient donné leur appui au Parti bureaucrate et

78. *Ibid.*, 28 janvier 1833, 23 février 1833. Viger affirma qu'il avait agi à ce titre pour les élections du quartier Est, deux fois en 1820, puis en 1825 et 1830, ainsi qu'en 1832 et que trois de ces élections avaient été « de chaudes luttes ».

79. BANQ-M, P148, Collection Charles Phillips, 1770-1957, Livres d'élection à Montréal, quartier Ouest, pour 1832.

80. *La Minerve*, 3 mai 1832.

81. JCABC, Appendices 1832-1833 : témoignage de Jacques Viger, 23 février 1833.

désignant Austin Cuvillier comme étant le plus en vue des Canadiens « désirant écraser leurs compatriotes⁸² » .

Viger, avec ses listes minutieuses, ses données précises et son repérage des votes des citoyens, plaça donc l'information concernant le vote des femmes directement sur le parquet de l'Assemblée législative, dans les documents publics et dans le programme de la réforme électorale de la colonie. À la fin de janvier 1834, une année après la conclusion de la longue enquête du comité, le politicien patriote John Nielson se saisit de cette question lorsqu'il dénombra une série de pratiques douteuses mises au jour lors des élections précédentes et demandant à être examinées. Il fallait décider si les femmes avaient le droit de voter, comment il fallait procéder à l'assermentation et comment réduire les tensions et les bagarres au bureau de scrutin. À aucun moment on n'a évoqué la possibilité de tenir un vote secret, solution qui aurait éliminé bon nombre des problèmes électoraux et qui était déjà en pratique dans la plupart des États au sud de la frontière⁸³ .

C'est alors que Louis-Joseph Papineau se leva et prit la parole dans la Chambre d'assemblée:

Quant à l'usage de faire voter les femmes, il est juste de le détruire. Il est ridicule, il est odieux de voir traîner aux *hustings* des femmes par leur mari, des filles par leur père, souvent même contre leur volonté. L'intérêt public, la décence, la modestie du sexe exigent que ces scandales ne se répètent plus. Une simple résolution de la chambre, qui [exclurait] ces personnes-là du droit de voter, sauverait bien des inconvenances.⁸⁴ .

Cette déclaration largement citée a été lue par les historiens comme l'expression générale des nouvelles façons de comprendre le genre et la citoyenneté que les patriotes avaient commencé à formuler. Greer remarque avec raison le peu de bon sens qu'avait cet argument, étant donné que la plupart des électrices étaient des veuves. Il démontre aussi à quel point cette déclaration coïncidait avec les idées rousseauistes sur le genre, selon lesquelles « le dérèglement sexuel chez la femme – dont témoigne, croit-on, l'affirmation

82. *La Minerve*, 14 mai 1832, 16 avril 1832 et 21 avril 1832. Dans une des paroisses qu'il représentait, Saint-Rémy, l'assemblée résolut ce qui suit : « Que cette assemblée, comme faisant partie du comté que représente Austin Cuvillier, Ecuyer, le remercie du bien qu'il a fait jusqu'à l'année dernière, et lui refuse à l'avenir l'honneur de le représenter; et ce, parce qu'il a ignominieusement abandonné la masse Canadienne pour servir un parti indigne de l'appui de tout honnête Canadien. » *La Minerve*, 7 juin 1832.

83. *La Minerve*, 3 février 1834, citant le débat du 25 janvier 1834; Fredman, *Australian Ballot*, p. 20-21.

84. *La Minerve*, 3 février 1834, rapportant le débat du 25 janvier.

politique – est déploré pour une foule de raisons⁸⁵ ». Pourtant, les paroles de Papineau étaient bien plus qu'une représentation succincte des idéaux de son époque sur le genre. Elles faisaient suite aux attaques très personnalisées des patriotes contre Austin Cuvillier, considéré comme un traître à la cause canadienne, et fustigeaient le vote de sa femme aux élections, comme le signe d'une instabilité à la fois domestique et politique. Papineau attaquait explicitement l'honneur de Cuvillier et de sa femme dans sa référence aux femmes traînées aux *hustings* par leurs maris. Cuvillier, qui était présent à l'Assemblée à ce moment-là, en était parfaitement conscient, et nul doute que les autres politiciens l'étaient tout autant. Cuvillier répliqua en exprimant sa surprise que Papineau « vienne en quelque sorte accuser d'impudicité les femmes qui vont voter », alors qu'il l'avait vu « recevoir leurs voix avec plaisir ». Le débat fut bref. Le seul échange sur ce sujet à l'Assemblée se déroula entre ces deux hommes. Attaqué par Cuvillier, Papineau patina entre ses considérations sur une citoyenneté différente selon le sexe et ses critiques visant des personnes, pour finalement affirmer sans conviction : « ce sont des réflexions générales et non individuelles [...] Je n'ai prétendu accuser personne. » Le débat s'arrêta là. La motion pour intégrer cette disposition dans le grand projet de réforme électorale fut adoptée telle quelle⁸⁶ .

C'est uniquement parce que d'autres parties du projet de loi furent par la suite jugées inconstitutionnelles que la question du droit de vote des femmes resta en suspens⁸⁷ . Elle fut examinée à nouveau bien plus tard, lorsque le mécontentement – tellement évident dans l'élection de 1832 – eut pris de l'ampleur et se transforma en rébellion, suivie d'une répression et du remplacement du gouvernement par un Conseil spécial désigné. Et de nouveau, lorsque la province du Haut-Canada, largement britannique, fut unie à celle du Bas-Canada, principalement de langue française tout en ayant une population plus diversifiée. En 1849, une année après que les féministes américaines se soient réunies à Seneca Falls (État de New York), en quête de droits plus étendus pour les femmes, y compris le droit de vote, les politiciens canadiens enfoncèrent le dernier clou dans la possibilité pour les veuves et d'autres femmes de voter, en adoptant un autre projet de loi

85. Greer, *Habitants et patriotes*, p. 188, 185.

86. *La Minerve*, 3 février 1834.

87. Débats, Chambre d'assemblée, Bas-Canada, d'après *La Minerve*, 3 février 1834; « Acte pour régler la manière de procéder sur les contestations relatives aux élections des Membres pour servir dans la Chambre d'Assemblée et pour révoquer certains Actes y mentionnés », 4 William IV, chap. 28, 1834; Picard, « Les femmes et le vote » (1992), p. 58; Greer (*Habitants et patriotes*, p. 338, note 30) affirme erronément que les femmes n'avaient plus le droit de voter après l'adoption de cette loi.

omnibus de réforme électorale. Je n'ai pas encore trouvé de preuve que la clause excluant les femmes ait même fait l'objet d'un débat⁸⁸.

Conclusion

Au total, presque deux cents femmes essayant de voter, dans cette ville coloniale d'environ vingt-sept mille habitants, peut sembler de peu d'importance. Et pourtant, les veuves et les autres femmes qui montèrent sur l'estrade du bureau de scrutin tout au long des vingt-trois journées du vote, en avril et mai 1832, constituaient 14% des électeurs. Certains jours, les femmes représentèrent même plus du tiers des personnes exprimant leur choix aux *hustings*. Les veuves possédant les biens fonciers qui leur conféraient la qualité d'électeur furent nombreuses à saisir l'occasion d'exercer leur droit de vote. Qu'est-ce qui motiva ces femmes à prendre part à cette élection vivement disputée? Selon des historiens et historiennes qui ont étudié d'autres processus électoraux, tout porte à croire que les candidats voulant à tout prix gagner étaient « prêts à passer outre aux convenances pour gagner le plus d'appuis possible⁸⁹ ». Ces arguments vont dans le même sens que les représentations de l'époque, qui minimisaient l'intérêt et l'esprit d'initiative des femmes en disant que celles qui s'étaient présentées au bureau de vote y avaient été traînées malgré elles. Les femmes qui affrontèrent les *hustings* en 1832 se prévalaient d'un droit dont de plus en plus de Canadiennes et d'immigrantes profitaient depuis la création, en 1791, d'une assemblée élue. Elles suivaient l'exemple laissé par la grand-mère du chef patriote Louis-Joseph Papineau qui, au cours d'une autre élection montréalaise âprement disputée, en 1809, avait voté pour le père de Papineau. Lorsqu'on lui avait demandé pour qui elle désirait voter, dit-on, elle avait déclaré : « Pour mon fils, M. Joseph Papineau, car je crois qu'il s'agit d'un bon et fidèle sujet⁹⁰ ». »

Le nombre de femmes concernées, les tendances de leur vote et le courage qu'elles ont manifesté en se rendant au bureau de vote – et, ce faisant, en risquant leur intégrité

88. Picard, « Les femmes et le vote » (1992), p. 59; Catherine L. Cleverdon, *The Woman Suffrage Movement in Canada*, introduction de Ramsey Cook, 1950, réimpr. Toronto, Université of Toronto Press, 1974, p. 158, 216; Collectif Clio, *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Les Quinze, 1982, p. 154; Statuts du Bas-Canada, 12 Victoria (1849), chap. 27 : « Acte pour abroger certains Actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul Acte les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'Assemblée législative », 30 mai 1849, art. 56; Elizabeth Gibbs, dir., *Debates of the Legislative Assembly of United Canada* (1849), 6, 13, et 16 mars, 17, 18 avril.

89. Klein, « Petticoat Polity », p. 74

90. « Les femmes électeurs », *Bulletin de Recherches Historiques* (1947-1958) : p. 222.

physique et leur réputation – , tout cela permet de penser que la politique avait de l'importance pour elles. En se présentant au bureau de vote, ces femmes se montraient prêtes à déclarer leur engagement en faveur des opinions politiques des patriotes ou des tories, sources de profondes divisions et de débats virulents dans cette ville coloniale. En outre, le caractère passionné des divisions politiques, ethniques et religieuses rendait encore plus probable leur désir d'exprimer leur choix concernant l'avenir de la colonie. D'origines sociales diverses, ces femmes votaient à titre de veuves, de filles et, à l'occasion, d'épouses de travailleurs, d'artisans ou de riches marchands. Elles étaient juives, ferventes catholiques ou protestantes engagées. Hors de la ville, il y avait des femmes des Premières Nations. Certaines des électrices étaient issues de familles résidant au Canada depuis des siècles, d'autres avaient immigré il y avait relativement peu de temps d'Écosse, des États-Unis, d'Angleterre ou d'Irlande. Nombreuses étaient celles qui ne pouvaient déclarer que la valeur minimum de propriété foncière ou de loyer annuel requise pour avoir le droit de vote. Il reste que cette valeur les plaçait parmi les personnes privilégiées de la ville, où le nombre de rentiers augmentait rapidement, au point de dépasser celui des propriétaires fonciers.

Le fait qu'un aussi grand nombre de femmes aient choisi de voter en 1832 démontre de manière éclatante que certaines idées étaient mises en question à cette époque dans le Bas-Canada, notamment la conviction que les sphères des hommes et des femmes devaient être séparées et que la politique et la citoyenneté exigeaient des capacités propres aux seuls hommes. En outre, les femmes ont continué à voter entre la tentative de les exclure en 1834 et la loi de 1849 qui mit fin à leur droit. En 1844, Agathe Perrault, veuve Nowlan et cousine d'Émilie Tavernier, vota à nouveau au cours d'une élection à Montréal, comme elle l'avait fait en 1827 et 1832, même si ce ne fut pas le cas d'Émilie. Cette fois encore, la veuve Nowlan choisit un candidat réformiste et, cette fois encore, une autre femme de la même famille vota dans le même sens, en l'occurrence sa belle-sœur, également veuve.

En décidant de voter, les femmes mettaient en question des idées nouvelles sur la citoyenneté, la politique et la chose publique. Pourtant, leur présence au bureau de scrutin en aussi grand nombre, particulièrement au cours de l'élection de 1832, a aussi contribué à décider de leur sort. Il ne fait aucun doute que Louis-Joseph Papineau était influencé par les idées sur le genre héritées de Rousseau et plus largement de l'emprise croissante dans le monde anglo-américain de l'idée de sphères séparées, comme Allan Greer et Nathalie Picard l'ont soutenu. Les journaux et autres imprimés des années 1820 et 1830 font amplement référence à ces conceptions. Un commentaire publié dans un numéro du *Quebec Mercury*, en 1827, évoque de façon caricaturale le vote des femmes en

supposant que les femmes chercheraient aussi à entrer à l'Assemblée législative, où leur présence distrairait les hommes « des affaires de l'État ». Pire, ce journal anglais donne à penser, en faisant allusion au taux de natalité particulièrement élevé chez les Canadiens, « dans ce pays prolifique », que les grossesses auraient pour effet qu'un grand nombre de femmes ne pourraient pas être présentes, « et la conséquence naturelle serait que les affaires de l'État seraient nécessairement négligées pendant que progresseraient les intérêts de ces familles⁹¹ ». Cette évocation d'une institution politique à la fois peuplée de femmes enceintes et privée de la présence de ces mêmes femmes promeut la désirabilité de la séparation des sphères domestique et politique, de la séparation des hommes et des femmes. Elle ignore le fait que les électrices étaient habituellement des femmes non mariées et surtout des veuves et elle associe plutôt toutes les femmes aux femmes mariées, comme ce sera très courant au XIXe siècle⁹² .

La diffusion des nouvelles conceptions concernant la citoyenneté ne suffit pas à expliquer le moment de la décision des politiciens et ne permet pas d'interpréter la minceur du débat à l'Assemblée législative, en 1834, lorsqu'on tenta une première fois d'exclure les femmes. J'ai soutenu ici que deux personnalités de Montréal ont été d'une importance décisive. Jacques Viger a joué un rôle clé en étant le producteur moderne de connaissances qui introduisit la différence entre hommes et femmes dans la documentation, fit connaître les données, les fixa dans des tableaux statistiques et les inscrivit dans les documents publics, fournissant ainsi plus d'information sur le vote des femmes, dans son témoignage devant le comité plénier de l'Assemblée chargé de faire enquête sur l'élection, qu'aucun politicien élu⁹³ . Il importe enfin, notamment pour interpréter le court débat de 1834, de tenir compte de la réaction des patriotes devant les Canadiens qui, comme Austin Cuvillier, choisirent d'appuyer leurs ennemis, les Bureaucrates, les tories, « le Parti anglais », représentés dans cette élection par le marchand Stanley Bagg. Alors que les patriotes se démenaient pour exprimer une nouvelle vision de la nation et de la citoyenneté, les Canadiens comme Cuvillier contestaient leur prétention à parler au nom de la nation conquise, mettant ainsi à nu la fragilité et le caractère construit de l'ethnicité. Il y avait un rapport direct entre le débat public autour du vote de Mme Cuvillier au cours de l'élection partielle de 1832 et la tentative par l'Assemblée dirigée par les patriotes pour retirer aux femmes leur droit de vote.

91. *Quebec Mercury*, 14 août 1827.

92. Karin Wulf, *Not All Wives : Women of Colonial Philadelphia*, Ithaca (NY), Cornell University Press, 2000, p. 1.

93. Denise Robillard, « Marguerite Lacorne, conseillère de Jacques Viger », dans Tardy et al., *Les bâtisseurs de la Cité*, p. 57-64.

En 1849, quand le nouveau projet de loi visant à retirer le droit de vote aux femmes fut adopté en faisant aussi peu de vagues, le contexte politique et culturel avait changé. Posséder des biens immeubles ou payer un loyer d'une certaine valeur cessa de conférer des droits civiques aux veuves, même dans le cas où cette propriété avait été acquise ou louée par contrat en bonne et due forme. Au lendemain des rébellions de 1837 et 1838, l'Église catholique accrut son pouvoir hégémonique sur les citoyens catholiques et les institutions. Les patriotes devinrent réformistes et libéraux. Les divisions entre les Canadiens et les autres se durcirent en donnant naissance à un courant nationaliste moins inclusif sur le plan ethnique et qui idéalisait la contribution des femmes catholiques francophones à la nation en tant que mères de familles nombreuses. Le nombre de femmes catholiques prononçant des vœux et travaillant au sein de communautés religieuses comme religieuses, comme enseignantes et à des œuvres de bienfaisance augmenta de façon spectaculaire. Quant aux protestantes de Montréal, elles s'engagèrent à fond en tant que laïques dans des organismes de bienfaisance. Émilie Gamelin transforma son travail auprès des personnes âgées en communauté religieuse placée sous la surveillance rigide des autorités religieuses masculines, et elle prononça ses vœux. Elle était supérieure des Sœurs de la Providence lorsque, en 1851, elle fut emportée par le choléra. Sa communauté avait hébergé plus d'une centaine de veuves âgées et malades depuis sa consécration en 1843 et constituait l'une des deux principales communautés religieuses de la ville subvenant aux besoins des personnes âgées et rendant visite aux pauvres chez eux⁹⁴. Plus tard, cette communauté fonda des établissements dans une grande partie de l'Ouest canadien et américain.

Émilie Monjean, veuve d'un peintre, et Sarah Harrison, veuve d'un ferblantier, se remarièrent peu de temps après l'élection. Marguerite Paris fit de même. Marguerite Gagnon, veuve d'un maçon, demeura dans le faubourg Saint-Laurent, dans sa maison de bois d'une pièce, jusqu'à sa mort en 1866. Sarah Campbell est la dernière des veuves votantes dont j'ai retracé la vie. Elle était veuve d'un marchand, mort peu après avoir fait faillite en 1831, et mourut à Montréal en 1884 à l'âge de 83 ans. À cette date, une nouvelle génération de Montréalaises, protestantes et catholiques, de langue anglaise et de langue française, commençait à s'organiser pour faire évoluer les droits des femmes. L'année suivante, le premier ministre du Canada souleva la question d'accorder le droit de vote,

94. Bettina Bradbury, « Elderly Inmates and Caregiving Sisters : Catholic Institutions for the Elderly in Nineteenth-Century Montreal », dans *On the Case : Explorations in Social History*, sous la dir. de Franca Iacovetta et Wendy Mitchinson, Toronto, University of Toronto Press, 1998; Huguette Lapointe-Roy, *Charité bien ordonnée : Le premier réseau de lutte contre la pauvreté à Montréal au 19e siècle*, Montréal, Boréal, 1987.

aux élections fédérales, aux veuves et aux femmes non mariées⁹⁵. Dans les nombreuses pages du *Hansard* où sont consignés les débats, on ne trouve aucune mention de la participation des femmes à des élections antérieures. La lutte pour reconquérir le droit de suffrage au Québec fut longue et difficile. Si, au début du XIXe siècle, les observateurs avaient fait des commentaires à propos du Québec, disant que c'était un endroit où les épouses et les veuves avaient trop de pouvoir, un siècle plus tard les Québécoises étaient généralement considérées comme en retard par rapport au reste du pays. Enfin, en 1940, le Québec devint la dernière province canadienne à accorder aux femmes le droit de voter aux élections provinciales.

95. Au sujet de ces débats, voir Veronica Strong-Boag, « “The Citizenship Debates” : The 1885 Franchise Act », dans *Contesting Canadian Citizenship : Historical Readings*, sous la dir. de Robert Adamoski, Dorothy E. Chunn et Robert Menzies, Peterborough (Ont.), Broadview Press, 2002, p. 69-94.

3. « Le public a le droit d'être protégé contre un fléau mortel » : débat sur la quarantaine, la migration et la gouvernance libérale lors de l'épidémie de typhus de Montréal de 1847

DAN HORNER

Traduit de l'anglais par Paulette Vanier¹

En 1847, une épidémie de typhus frappa Montréal du début de la saison de navigation jusqu'à la fin de l'été. Avant la fin de l'année, six mille personnes avaient péri et onze mille hommes, femmes et enfants avaient été hospitalisés, dont une partie au General Hospital, mais la plupart se trouvaient dans les abris destinés aux immigrants qui avaient été construits sur les bords du canal de Lachine, au sud-ouest de la ville². Les conséquences de la maladie se firent sentir avec une acuité particulière chez les émigrants ayant fui la famine en Irlande. Le typhus, qui se manifeste par de fortes fièvres, des éruptions et du délire, se propageait facilement à bord des bateaux surpeuplés et crasseux dans lesquels les émigrants traversaient l'Atlantique. Transmise par le pou de corps, la maladie touchait tout particulièrement ceux que la faim et les bouleversements avaient affaiblis et que les circonstances avaient forcés à vivre dans des conditions insalubres. D'où les noms familiers de « fièvre des camps », « fièvre des prisons » ou « fièvre des navires » que les

1. Traduction de « "The Public Has The Right to Be Protected From A Deadly Scourge" : Debating Quarantine, Authority and Liberal Governance During the 1847 Typhus Outbreak in Montreal », *Revue de la Société historique du Canada / Journal of the Canadian Historical Association*, 24, 1 (2013), p. 65-100. L'auteur souhaite remercier Michel Ducharme et les cinq évaluateurs anonymes pour leurs suggestions éclairées dans le cadre de cet essai.

2. Voir le texte approfondi et particulièrement perspicace sur l'épidémie de Montréal de Maude Charest-Augier, *Les réactions montréalaises à l'épidémie de typhus de 1847*, Montréal, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 2012.

observateurs lui donnaient³. Cette année-là, Montréal ne fut pas la seule ville à devoir affronter le typhus. En effet, la maladie se propageait le long des itinéraires empruntés par les Irlandais qui fuyaient leur pays, phénomène associé à la perte des récoltes et à la transformation des rapports sociaux et des pratiques agricoles résultant du passage de la région à une économie de marché ainsi qu'au refus des autorités métropolitaines de Londres d'intervenir dans la manière dont les grands propriétaires terriens exploitaient leurs domaines. Cette inaction du gouvernement a conduit les historiens s'intéressant à la famine à considérer celle-ci comme une crise de la gouvernance libérale, approche dont s'inspire le présent article pour étudier les conséquences, pour Montréal, de la famine et de la migration qui en a découlé⁴.

Les événements de 1847 ont accentué les ressemblances et les liens entre Montréal et les autres villes portuaires de l'Amérique du Nord, de la Grande-Bretagne et de l'Europe occidentale. Bien que l'épidémie n'ait pas touché l'ensemble de la population montréalaise, elle a précipité dans une crise grave ce qui était alors la plus grande ville et le plus grand centre commercial de l'Amérique du Nord britannique. Les membres de l'élite municipale eurent à s'interroger sur le développement de leur ville à une époque marquée par l'immigration massive et l'émergence d'une classe de citadins pauvres composée d'un nombre excessivement élevé de migrants récemment arrivés dans la région. En pleine épidémie, alors que le public réclamait une action décisive et que les tensions s'intensifiaient entre les administrations municipale et coloniale, des débats houleux s'engagèrent sur le rôle de l'État, le bien-fondé de l'opinion publique et les droits des immigrants démunis. Il faut donc voir l'épidémie de typhus de 1847 non seulement comme un tournant dans l'histoire de la santé publique à Montréal, mais également comme l'occasion d'étudier les opinions qu'entretenait la population sur divers enjeux liés à la

3. Anne Hardy, « Urban Famine or Urban Crisis? Typhus in the Victorian City », *Medical History*, vol. 32 (octobre 1988), pp. 401-425.

4. L'historiographie de la famine en Irlande s'est récemment enrichie de quelques contributions dans lesquelles la crise est vue comme un effet de la gouvernance coloniale libérale. Voir notamment Dave Nally, *Human Encumbrances: Political Violence and the Great Irish Famine*, South Bend, IN, University of Notre Dame Press, 2011; Phillip O'Regan, « "A dense mass of petty accountability" : Accounting in the Service of Cultural Imperialism during the Irish Famine, 1846-1847 », *Accounting, Organizations and Society*, vol. 35, no. 4 (mai 2010), pp. 416-430; Christine Kinealy, *A Death-Dealing Famine: The Great Hunger in Ireland*, Londres, Pluto Press, 1997 et *ibid.*, *The Great Irish Famine: Impact, Ideology and Rebellion*, Londres, Palgrave, 2002. Pour en savoir plus sur l'immigration en Amérique du Nord consécutive à la famine en Irlande, voir Donald MacKay, *Flight from Famine: The Coming of the Irish to Canada*, Toronto, McClelland and Stewart, 1990; Andy Beilenberg, dir., *The Irish Diaspora*, Londres, Longman, 2000; Kirby Miller, *Emigrants and Exiles: Ireland and the Irish Exodus to North America*, Oxford, Oxford University Press, 1985, ainsi que les deux études de Christine Kinealy.

gouvernance coloniale en milieu urbain au cours d'une décennie que l'on peut qualifier de turbulente et de transformatrice dans l'histoire de la ville.

L'article est axé sur l'un des débats les plus conflictuels qu'ait connus la ville durant l'épidémie. Ce débat portait sur la politique de quarantaine adoptée par l'administration coloniale, laquelle consistait à examiner les immigrants à leur arrivée à Grosse-Île, une île du Saint-Laurent située en aval de Québec, avant de les autoriser à remonter le fleuve jusqu'à Montréal. Arrivés à destination, ceux qui présentaient toujours les symptômes du typhus devaient être à nouveau confinés dans les abris construits sur le bord du canal de Lachine. Or, l'épidémie s'aggravant, des membres de l'élite municipale de Montréal se firent de plus en plus critiques à l'égard de la politique adoptée, qu'ils qualifiaient d'absolument inadéquate. Ce qui était en jeu, tonnaient-ils, c'était la vie des citoyens de Montréal à qui on offrait peu de protection contre la crise à venir. À leurs yeux, la seule ligne de conduite prudente consistait à construire d'autres installations le long du fleuve, en aval de Montréal, où les émigrants devaient se soumettre à d'autres examens et à une deuxième période de quarantaine avant d'être autorisés à se rendre à la ville. Le débat qui opposa les partisans de ces deux approches nous donne un aperçu de la manière dont les élites urbaines et la population en général abordaient les défis que la ville, en tant que plaque migratoire transnationale, devait relever. Il montre que la forme qu'allait prendre la gouvernance libérale au milieu du XIXe siècle s'est négociée dans une ambiance de crise, alors que les commentateurs, les administrateurs et les politiciens devaient jongler avec, d'une part, le droit des immigrants à circuler librement et, d'autre part, les besoins de la population qui souhaitait être protégée des troubles sociaux associés à une migration massive. Il montre également comment, dans une décennie marquée par un féroce conflit politique et sectaire, les membres de l'élite engagés dans la gouvernance de Montréal ont exploité le débat entourant l'épidémie de typhus pour asseoir la légitimité de leur pouvoir et de leur autorité. Enfin, il montre comment les événements survenus à Montréal ont été entraînés vers le grand tourbillon de la lutte pour l'attribution des compétences entre les autorités locales, coloniales et métropolitaines.

Dans ces pages, nous situerons les événements et débats consécutifs à l'épidémie de typhus qui a touché Montréal en 1847 dans le cadre de deux corpus historiographiques dynamiques. D'abord, l'historiographie récente qui explore la transformation de la culture politique britannique en Amérique du Nord au milieu du XIXe siècle. Une population de plus en plus préoccupée⁵ demandait une voix dans les affaires gouvernementales,

5. Jeffrey McNairn, *The Capacity to Judge: Public Opinion and Deliberative Democracy in Upper Canada, 1791-1854*, Toronto, University of Toronto Press, 2000.

s'en prenant violemment à la petite clique de membres de l'administration coloniale antidémocratique qui, depuis les premiers jours de la colonie, jouissait d'un accès pratiquement illimité aux leviers du pouvoir politique. Si l'ordre politique ayant émergé des conflits ultérieurs a pu laisser l'impression qu'on s'intéressait aux idéaux démocratiques qui circulaient en Amérique du Nord durant cette période, il s'appuyait en fait sur un processus dynamique d'exclusion⁶. Dans leur volonté de ravir le contrôle des affaires coloniales aux représentants non élus de la métropole, l'élite locale faisait valoir que son autorité de fraîche date était légitime, puisqu'elle possédait les caractéristiques requises pour assumer cette fonction⁷. Ces caractéristiques hautement controversées et politisées reposaient sur les notions de genre, de race et de classe. Selon cette vision, seuls les hommes blancs de l'élite étaient en mesure de posséder la maîtrise de soi et l'indépendance requises pour gouverner un tumultueux avant-poste colonial.

Non seulement la composition de l'élite politique a-t-elle changé, durant cette période, mais également son approche de la gouvernance et de l'autorité. Bien que cette transformation ait été graduelle, irrégulière et source de controverse, on observait chez ces notables une propension à définir, identifier et tenter de corriger une myriade de problèmes sociaux liés à l'urbanisation rapide, notamment le crime, la maladie et la pauvreté. Au cours de cette période, les rapports sociaux furent marqués par l'établissement de nombreuses institutions vouées à ce vaste projet, dont des écoles, des prisons, des hôpitaux et des orphelinats, plusieurs ayant été fondées et étant dirigées par des organisations religieuses⁸. La rhétorique libérale de l'époque fournissait les

6. Michel Ducharme, *Le concept de liberté au Canada à l'époque des Révolutions atlantiques, 1776-1838*, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 2010. Pour un point de vue international sur ce processus, voir Geoff Eley, « Nations, Public and Political Cultures: Placing Habermas in the Nineteenth Century », dans *Habermas and the Public Sphere*, sous la dir. de Craig Calhoun, Cambridge, The M.I.T. Press, 1992, pp. 289-332, et Catherine Hall, « The Rule of Difference: Gender, Class and Empire in the Making of the 1832 Reform Act », dans *Gendered Nations: Nationalisms and Gender Order in the Long Nineteenth Century*, sous la dir. d'Ida Bloom, de Karen Hagemann et de Catherine Hall, Oxford, Oxford University Press, 2000, pp. 107-135.

7. Ian McKay, « The Liberal Order Framework: A Prospectus for a Reconnaissance of Canadian History », *Canadian Historical Review*, vol. 81 (décembre 2000), pp. 617-645; Michel Ducharme et Jean-François Constant, « Introduction: A Project of Rule Called Canada – The Liberal Order Framework and Historical Practice », et Ian McKay, « Canada as a Long Liberal Revolution: On Writing the History of Actually Existing Canadian Liberalisms, 1840s-1940s », dans *Liberalism and Hegemony: Debating the Canadian Liberal Revolution*, sous la dir. de Jean-François Constant et de Michel Ducharme, Toronto, University of Toronto Press, 2009, pp. 3-32 et 347-452; Cecilia Morgan, *Public Men and Virtuous Women: The Gendered Languages of Religion and Politics in Upper Canada, 1791-1850*, Toronto, University of Toronto Press, 1996.

8. Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre : sur la régulation du crime et de la pauvreté au XIXe siècle québécois*, Montréal, VLB, 2004; Jean-Marie Fecteau, *Un nouvel ordre des choses: la pauvreté, le crime et l'État au Québec, de la fin du XVIIIe*

fondements idéologiques de ce projet, elle-même étant modelée par la volonté de respecter les droits individuels tout en préservant l'idée d'une société ordonnée privilégiant une élite propriétaire face à l'agitation populaire et aux perturbations sociales. Cette vision amenait les élites à craindre une intervention gouvernementale jugée excessive dans des domaines qu'elles considéraient comme relevant du privé, notamment l'immigration et la santé publique. Plutôt que de cibler les problèmes sociaux en adoptant une approche radicale et autoritaire, les théoriciens libéraux soutenaient que les élites pouvaient favoriser l'avènement et le maintien d'une société ordonnée en corrigeant les agissements inacceptables de ceux qui la composent sans pour autant empiéter à outrance sur leurs droits et libertés⁹. En conséquence de cette vision, les théories portant sur l'autorité et la pratique de celle-ci eurent pour effet de modifier de manière à la fois substantielle et superficielle les relations entre la population et l'État¹⁰. Les réactions des représentants gouvernementaux et du public face à une épidémie constituèrent une bonne indication de la manière dont la société mettait ces idées en pratique.

Le second corpus documentaire concernant notre sujet explore les liens qui existent entre épidémie, conflits sociaux et émergence de l'État. Depuis longtemps, les historiens étudient le rôle que jouent les épidémies dans l'apparition et l'intensification de conflits entre divers groupes raciaux ou ethniques d'une société ou entre classes sociales¹¹. Ces conflits sont alimentés par le fait que les épidémies forcent l'État à intervenir avec une vigueur accrue dans la vie privée des gens et, bien souvent, en conférant encore plus de pouvoir aux groupes sociaux dominants. À l'époque, c'était d'autant plus vrai que la science s'appuyait encore principalement sur la prémisse voulant que les maladies se transmettent par les miasmes, d'où la propension chez les responsables et le public à faire porter la

siècle à 1840, Outremont, VLB, 1989; sous la dir. d'Ian Radforth et d'Allan Greer, *Colonial Leviathan: State Formation in Mid-Nineteenth-Century Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1992.

9. Pour en savoir plus sur la gouvernance libérale au milieu du XIX^e siècle, voir Patrick Joyce, *The Rule of Freedom: Liberalism and the Modern City*, Londres, Verso, 2003; Uday Singh Mehta, *Liberalism and Empire: A Study in Nineteenth-Century British Liberal Thought*, Chicago, University of Chicago Press, 1999.
10. On trouvera une excellente étude de cas de ce processus dans Bruce Curtis, *The Politics of Population: State Formation, Statistics and the Census of Canada, 1840–1875*, Toronto, University of Toronto Press, 2002.
11. Howard Markel, *Quarantine: Eastern European Jewish Immigrants and the New York City Epidemics of 1892*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1997; Charles Rosenberg, *The Cholera Years: The United States in 1832, 1849 and 1866*, Chicago, University of Chicago Press, 1962; Micheal Bliss, *Plague: A Story of Smallpox in Montreal*, Toronto, Harper Collins, 1992; Esyllt Jones, *Influenza 1918: Disease, Death, and Struggle in Winnipeg*, Toronto, University of Toronto Press, 2007; Mark Harrison, *Disease and the Modern World: 1500 to the Present Day*, Cambridge, R.-U., Polity Press, 2004, particulièrement le chap. 6, « The Individual and the State »; Marola Espinosa, *Yellow Fever and the Limits of Cuban Independence, 1878–1930*, Chicago, University of Chicago Press, 2009; Peter Baldwin, *Contagion and the State in Europe, 1830–1930*, Cambridge, R.-U., Cambridge University Press, 2004.

responsabilité des épidémies aux membres les plus pauvres de la population, qui n'avaient pas d'autre choix que de vivre dans des logements surpeuplés et insalubres. En étudiant comment une ville aux nombreux clivages ethniques, sectaires et de classe réagissait au désordre social, politique et culturel résultant d'une épidémie, on peut mieux comprendre comment des politiques complexes en matière de santé publique intervenaient dans un contexte local.

L'épidémie de typhus a touché Montréal au moment même où divers changements sociaux, culturels et économiques étroitement liés y alimentaient déjà un sentiment général d'instabilité, d'incertitude et de conflit. La ville avait longtemps été le pivot commercial de l'Amérique du Nord britannique, mais les conséquences des changements dans l'économie mondiale commençaient à se faire sentir chez les ouvriers et les marchands, le commerce international s'accroissant à la veille de l'industrialisation¹². De plus en plus, les rapports sociaux étaient marqués par les tensions de la polarisation économique. Alors que les riches s'enrichissaient grâce au commerce et aux investissements dans la propriété et les infrastructures de transport, le nombre de citoyens pauvres augmentait rapidement. La majorité des immigrants débarquant à Montréal n'avaient d'autre choix que d'occuper des emplois précaires, dangereux et tellement mal payés qu'il fallait être particulièrement économe et astucieux pour survivre dans de telles conditions¹³. Pour les plus pauvres des Montréalais, les possibilités s'amenuisaient. L'espoir de s'établir comme fermiers indépendants qui avait poussé bien des immigrants irlandais à risquer l'éprouvante traversée océanique pour s'établir en Amérique leur échappait rapidement alors que les territoires de colonisation agricole de l'Amérique du Nord britannique commençaient à se refermer.

La vague d'immigration massive qu'a connue Montréal a eu un impact considérable sur sa composition démographique. Non seulement la population est-elle passée de moins de quarante mille habitants dans les années 1830 à près de cinquante mille en 1847, mais l'équilibre linguistique qui régnait jusque-là fut bouleversé, cette croissance étant

12. Voir Gerald Tulchinsky, *The River Barons: Montreal Businessmen and the Growth of Industry and Transportation, 1837-1853*, Toronto, University of Toronto Press, 1977.

13. Voir Bettina Bradbury, *Working Families: Age, Gender and Daily Survival in Industrializing Montreal*, Don Mills, Ont., Oxford University Press, 1993, traduit en français sous le titre *Familles ouvrières à Montréal : âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, Boréal, 1995; Sherry Olson, « Pour se créer un avenir : stratégies de couples montréalais au XIXe siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, no. 3 (hiver 1998), pp. 357-389; Jean-Claude Robert, « The City of Wealth and Death: Urban Mortality in Montreal, 1821-1871 », dans *Essays in the History of Canadian Medicine*, sous la dir. de Wendy Mitchinson et de Janice Dickin McGinnis, Toronto, McClelland and Stewart, 1988, pp. 18-38.

essentiellement le fait d'immigrants en provenance de l'Irlande et des îles Britanniques. Ce fut là une des rares périodes où les francophones se sont retrouvés en minorité dans la ville, ce qui a contribué à alimenter les conflits ethniques de la décennie¹⁴. Ces changements économiques et démographiques se jouaient sur un fond d'une crise politique qui mijotait depuis les premières décennies de la colonie et dont l'enjeu était constitué des demandes de l'élite canadienne-française quant à une meilleure représentation politique. Cette élite demandait qu'on mette un terme à l'entente politique en place depuis la conquête anglaise de la Nouvelle-France en 1763 et qui autorisait une faible minorité britannique protestante à rester aux leviers du pouvoir politique¹⁵. À plusieurs reprises, ces tensions politiques, souvent à coloration ethnique, ont donné lieu à des violences collectives, particulièrement lors des rébellions armées de 1837 et 1838, et à des confrontations sporadiques, mais régulières dans les rues de Montréal au cours des années 1840¹⁶.

D'autres changements culturels et politiques ont également marqué cette période, laissant une trace indélébile sur la réaction à l'épidémie de typhus dans la ville. L'Église catholique, qui jusque-là s'était montrée plutôt discrète, commença à s'imposer comme force sociale, culturelle et politique d'importance¹⁷. L'épidémie joua un rôle crucial dans ce changement, surtout lorsque l'essentiel des soins médicaux et de la conduite des œuvres de bienfaisance fut confié à l'Église¹⁸. Le rythme impressionnant de la croissance poussa également un groupe de notables, issus des deux côtés de la fracture ethnique, linguistique et sectaire à s'engager de plus en plus dans le projet d'assainir l'environnement urbain. Leur activisme se mêlait de tout, que ce soit d'exiger une réglementation plus stricte concernant la vente d'alcool ou de réclamer une plus grande présence policière dans les rues et les espaces publics. L'épidémie fournit d'importantes munitions à ce

14. Pour en savoir plus sur les changements démographiques dans le Montréal du XIXe siècle, voir Sherry Olson et Patricia Thornton, *Peopling the North American City: Montreal 1840–1900*, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 2011.

15. Yves Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760–1896*, Montréal, Fides, 2000, pp. 120–135.

16. Dan Horner, *Taking to the Streets: Crowds, Politics and the Urban Experience in Mid- Nineteenth-Century Montreal*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2020; Allan Greer, *The Patriots and the People: The Rebellion of 1837 in Rural Lower Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1993, traduit en français sous le titre *Habitants et Patriotes La Rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada*, Montréal, Boréal, 1997; James Jackson, *The Riot That Never Was: The Military Shooting of three Montrealers in 1832 and the Official Cover-Up*, Montréal, Baraka Books, 2009.

17. Roberto Perin, *Ignace de Montréal : Artisan d'une identité nationale*, Montréal, Boréal, 2008, chap. 1.

18. Voir Jean-Marie Fecteau, « La dynamique sociale du catholicisme québécois au XIXe siècle : éléments pour une réflexion sur les frontières et les conditions historiques de possibilité du "social" », *Social History / Histoire sociale*, vol. 35, no. 70 (novembre 2002), pp. 507–508.

groupe de bourgeois montréalais, qui affirmaient que l'incidence de la maladie dans la ville était associée à divers maux sociaux et sanitaires qu'ils s'étaient déjà engagés à combattre¹⁹.

La maladie joua un rôle pivot dans les transformations sociales, politiques et culturelles que Montréal a subies au milieu du XIXe siècle. Les épidémies étaient la conséquence de l'augmentation massive de la migration humaine au cours des années 1840. Pris entre, d'une part, les acteurs privés impliqués dans le processus migratoire et désireux d'optimiser leurs profits et, d'autre part, un gouvernement refusant d'imposer des règles, les immigrants étaient souvent gardés dans des lieux successifs – vaisseaux, hospices, stations de quarantaine et logements surpeuplés – dont les conditions favorisaient la propagation rapide des maladies. Les épidémies étaient non seulement le reflet de l'urbanisation accélérée que connaissaient les pays de l'Atlantique Nord durant cette période, mais elles eurent un effet durable sur ce processus. Elles amenèrent les résidents de villes comme Montréal à s'interroger sur le rôle central que jouait leur ville dans la migration régionale et transatlantique. L'accroissement phénoménal de l'immigration au milieu des années 1840 montre à quel point Montréal faisait partie intégrante d'un réseau, déployé de part et d'autre de l'Atlantique, de lieux urbains ou ruraux qui se transformaient sous l'effet des stratégies du développement capitaliste²⁰. De manière générale, les débats suscités par ces discussions soulevèrent également d'autres questions : à qui devait-on accorder des droits en tant que citoyen et qui devait-on en priver? Et, dans ces villes, jusqu'à quel point pouvait-on tenir les autorités, civiles ou religieuses, responsables du bien-être des milliers d'immigrants débarqués dans leurs ports au cours de cette période? L'arrivée d'un nombre inégalé d'immigrants irlandais durant les années 1840 et la crise de santé publique qui l'a accompagnée ont révélé que les mécanismes mis en place dans l'Amérique du Nord britannique de l'époque pour faire face à l'immigration, à la pauvreté et à la maladie étaient désormais inadéquats. La question n'avait rien de théorique. En effet, les coûts des soins à prodiguer aux immigrants irlandais atteints de typhus risquaient d'épuiser les ressources réservées dont la ville disposait pour aider les démunis. Plaque tournante à la fois commerciale économique, la ville avait déjà du mal à fournir une maigre assistance à ses résidents indigents. De nombreuses voix s'élevaient pour dire

19. Ce groupe de réformateurs montréalais n'a pas fait l'objet d'une étude exclusive, mais on se fera une bonne idée de l'approche d'un réseau similaire œuvrant à New York en consultant l'ouvrage de David Scobey, *Empire City: The Making and Meaning of the New York City Landscape*, Philadelphie, Temple University Press, 2002.

20. Pour en savoir plus sur la transition du féodalisme au capitalisme dans le Bas-Canada du XIXe siècle, voir Gérald Bernier et Daniel Salée, *Entre l'ordre et la liberté : colonialisme, pouvoir et transition vers le capitalisme dans le Québec du XIXe siècle*, Montréal, Boréal, 1995.

qu'elle devait prendre soin d'abord des pauvres qui habitaient dans la ville plutôt que des Irlandais qui ne faisaient que la traverser²¹. Par conséquent, au moment même où politiciens et citoyens débattaient des soins à prodiguer, ou non, aux immigrants malades, ils réfléchissaient aux limites que leur imposaient leurs obligations morales et légales à l'endroit de ces derniers.

L'épidémie de typhus a eu pour effet de remettre sérieusement en cause l'intervention de l'État, ce qui ne s'était pas vu depuis l'épidémie de choléra de 1832. Les trois paliers de gouvernement – municipal, colonial et impérial – qui avaient des intérêts dans la ville adhéraient de différentes manières à une idéologie politique libérale qui voyait d'un mauvais œil une intervention à long terme de l'État. Les mesures temporaires d'hygiène publique qu'on avait adoptées durant l'épidémie de 1832 n'avaient pas été maintenues par la suite. En outre, durant cette période, il n'y avait guère de réglementation sur l'immigration dans la colonie²². Cette hésitation à réglementer s'avérait particulièrement problématique en pleine épidémie et constituait un défi à l'ordre public, qui réclamait une intervention d'importance, notamment en restreignant davantage l'immigration et en imposant des règles sanitaires plus strictes, ce qui constituait assurément une ingérence du gouvernement dans la sphère du privé. L'épidémie de typhus de 1847 apparaît donc comme une crise ayant incité les autorités et le public à remettre en cause des pratiques de longue date et des croyances idéologiques fermement enracinées.

C'est durant l'hiver 1847 que les journaux de Montréal publièrent leurs premiers articles sur le risque que faisait courir l'épidémie aux citoyens. La presse britannique s'en était déjà émue, qualifiant la situation en Irlande de désastreuse²³. Des rapports indiquaient que la famine continuait de frapper ce pays comme elle le faisait depuis 1845 et que, parmi ceux qui le fuyaient, les cas de typhus n'étaient pas rares²⁴. Les fermiers locataires en étaient venus à dépendre largement de la pomme de terre, seul produit agricole capable

21. Pendant toute la durée de l'épidémie, de nombreux commentateurs ont exprimé l'opinion que Montréal devrait consacrer ses ressources à assister ses « propres » pauvres plutôt que le dilapider auprès d'immigrants qui ne faisaient que traverser la ville. Voir un exemple de cette rhétorique dans la lettre d'Augustus Gagy publiée dans *La Minerve*, le 14 octobre 1847.

22. Pour en savoir plus sur l'épidémie de 1832, voir Geoffrey Bilson, *A Darkened House: Cholera in Nineteenth-Century Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1980; Robert. Pour un aperçu de la politique migratoire du Bas-Canada depuis l'ancien régime jusqu'au XXe siècle, voir Martin Pâquet, *Tracer les marges de la cité : étranger, immigrant et État au Québec, 1627–1981*, Montréal, Boréal, 2005.

23. La presse montréalaise rendait régulièrement compte des tentatives de l'armée britannique de réprimer les émeutes et les autres formes de violence collective en Irlande lors des troubles suscités par la famine. Voir notamment *Montreal Gazette* (8 juin 1847).

24. Voir, par exemple, *La Minerve* (14 février 1847).

d'assurer la subsistance d'une famille sur son lotissement. De leur côté, les propriétaires terriens non résidents étaient déterminés à tirer un maximum de profit de leurs terres, envenimant ainsi les rapports sociaux et aggravant la vulnérabilité des pauvres en milieu rural²⁵. Près d'un million d'Irlandais périrent à la suite des ravages causés aux récoltes par le mildiou et un million d'autres quittèrent le pays en quête d'un meilleur endroit où vivre²⁶. Compte tenu des conditions désastreuses sous lesquelles s'effectua ce déplacement massif de personnes, le typhus et diverses autres maladies n'eurent aucun mal à se répandre.

Selon la situation matérielle et familiale ainsi que les circonstances, l'émigration des paysans irlandais emprunta diverses voies. Nombreux sont ceux qui ont d'abord émigré vers les villes portuaires de la côte ouest de l'Angleterre et de l'Écosse, Glasgow, Liverpool et Bristol étant des destinations particulièrement populaires. Certains s'établirent en permanence dans ces villes animées, tandis que d'autres préférèrent s'éloigner davantage, dans la mesure où leurs ressources financières le leur permettaient. Pour bien des émigrants irlandais, l'Amérique du Nord représentait l'accès à la terre. Si certains s'y rendirent directement à partir de ports irlandais, la plupart passèrent d'abord par la Grande-Bretagne, notamment par Liverpool, avant d'entreprendre des démarches pour traverser l'Atlantique²⁷.

Quand parvint aux États-Unis la rumeur voulant que la vague migratoire en provenance de l'Irlande soit aussi importante, voire plus, que celle de l'été précédent, les autorités de certains territoires suivirent l'exemple de l'État de New York et imposèrent diverses taxes et restrictions à l'immigration afin d'en contenir le flot²⁸. Ces pénalités ayant été mises en place avant le début de la saison de navigation de 1847, la grande majorité des émigrants irlandais disposant des ressources nécessaires pour se rendre outre-Atlantique durent opter pour l'Amérique du Nord britannique. Si un petit nombre d'entre eux débarquèrent

25. Pour un bon compte-rendu de ces événements, voir K.H. Connell, « The Potato in Ireland », *Past and Present*, vol. 23 (novembre 1962), pp. 57-71.

26. Pour un compte-rendu détaillé, voir Kinealy, *A Death-Dealing Famine*.

27. MacKay; Kerby Miller, *Emigrants and Exiles: Ireland and the Irish Exodus to North America*, Oxford, Oxford University Press, 1985.

28. La législation de l'État de New York rendait les capitaines de navires responsables des immigrants qu'ils débarquaient dans les ports. L'article le plus important de la loi voulait qu'on impose des amendes au capitaine si l'un des immigrants sous sa garde dépendait toujours de l'assistance publique de l'État deux ans après son arrivée. Conjugée à d'autres charges et restrictions, cette loi eut pour effet de décourager les entreprises maritimes de débarquer des immigrants dans l'État de New York. Voir une description de la loi ainsi que l'opinion du comte Grey, du ministère des Colonies, sur ses mérites dans *Journals of the Legislative Assembly of the Province of Canada, Session 1848*, vol. 7, Montréal, Rollo Campbell, 1848, Annexe W.

au Nouveau-Brunswick dans le but de trouver du travail dans l'industrie forestière alors en plein essor²⁹, la plupart embarquèrent plutôt à bord des vaisseaux qui devaient les déposer à Grosse-Île, la station de quarantaine établie par les autorités coloniales en aval de Québec. En théorie, après y avoir passé des examens médicaux, les immigrants étaient censés monter à bord de bateaux à vapeur pour remonter le fleuve Saint-Laurent, vers l'intérieur du continent nord-américain.

Quand des bruits commencèrent à circuler par les voies coloniales et impériales que la vague d'immigration de 1847 serait de taille, l'administration laissa entendre qu'elle était en mesure de faire face à la situation. On engagea du personnel supplémentaire à Grosse-Île et on renforça l'infrastructure de l'hôpital. Cependant, lorsque le dégel libéra le Saint-Laurent de ses glaces et que les premiers navires arrivèrent au printemps, les installations, même améliorées, furent rapidement débordées par une immigration qui s'avéra massive. Les navires durent faire marche arrière dans le golfe du Saint-Laurent, soulevant ainsi l'ire du milieu des affaires, qui n'avait accordé son appui aux mesures de quarantaine qu'à la condition que les choses se fassent aussi rapidement et discrètement que possible. Les responsables médicaux durent renoncer à leur intention de faire passer des examens médicaux complets aux immigrants. Il fut révélé plus tard que ces examens avaient été précipités, entraînant ainsi de possibles erreurs de dépistage³⁰.

À la lecture des journaux et à la vue des événements qui se passaient aux quais de la ville, les Montréalais comprirent rapidement que l'ampleur inquiétante de la vague d'immigration obligeait à repenser la politique migratoire et les infrastructures permettant de l'appliquer. En effet, on constata collectivement que la station de quarantaine de Grosse-Île ne mettait pas tout en œuvre pour séparer les malades des bien portants. Ainsi, des responsables médicaux laissèrent passer des hommes, des femmes et des enfants qui avaient contracté la maladie lors de la traversée de l'Atlantique, mais n'en présentaient pas manifestement les symptômes ou savaient les dissimuler. D'autres immigrants avaient bel et bien reçu un certificat de bonne santé à Grosse-Île, mais contractaient le typhus sur les bateaux à vapeur où on les avait entassés pour les amener en amont, jusqu'à Montréal. Par conséquent, la population cessa de croire à la fiabilité du « cordon sanitaire » mis en place à la station de Grosse-Île, en dépit de l'assurance formelle donnée par le gouvernement dans ce sens au début de la saison de navigation.

29. Scott See, *Riots in New Brunswick: Orange Nativism and Social Violence in the 1840s*, Toronto, University of Toronto Press, 1993; Graeme Wynn, *Timber Colony: A Historical Geography of Early Nineteenth-Century New Brunswick*, Toronto, University of Toronto Press, 1981.

30. *La Minerve* (1er juillet 1847).

De plus en plus conscientes de la gravité de l'épidémie, les autorités municipales adoptèrent le règlement 186 décrétant la formation d'un Bureau de santé chargé de coordonner les activités de lutte contre le typhus³¹. Le Bureau de santé reçut des pouvoirs considérables, notamment celui d'infirmier toute décision prise par des institutions concurrentes, y compris le conseil municipal et la Maison de la Trinité, qui régissait le port. Le Bureau de santé surveillerait la construction de tout nouveau bâtiment voué à la santé publique, en particulier celle d'un nouvel hôpital destiné à l'usage exclusif des immigrants et situé près des limites de la ville. Il serait également autorisé à inspecter les propriétés privées afin de s'assurer que les mesures d'hygiène y étaient respectées et, au besoin, ordonner aux citoyens de nettoyer leur résidence et les lots vacants qu'ils possédaient. Toute personne reconnue coupable d'avoir ignoré l'autorité du Bureau ou de s'y être opposée s'exposait à des amendes élevées et à une possible sentence d'emprisonnement³².

Les pouvoirs considérables que le conseil municipal accorda au Bureau nouvellement formé nous intéressent à plusieurs égards. Premièrement, cela montre que, après des mois de tergiversations, les notables de la municipalité étaient désormais prêts à réagir avec vigueur à la menace que présentait le typhus. Deuxièmement, cela indique qu'ils étaient conscients de la difficulté à protéger la ville contre une éclosion de typhus, compte tenu du chevauchement complexe des compétences en matière d'immigration et de santé publique. Le gouvernement impérial, les autorités coloniales, le conseil municipal, la Maison de la Trinité et la population avaient tous intérêt à mettre en place des réformes permettant de combattre l'épidémie.

Si le conseil municipal sembla renoncer volontiers à ses compétences en la matière, il n'en fut pas ainsi des autres paliers de gouvernement et le Bureau de santé dut adopter une position agressive. Dans son premier rapport publié dans le *Gazette* quelques semaines après sa fondation, le Bureau de santé déclara avec vigueur que, bien que les baraquements accueillant les immigrants irlandais sur le bord du canal de Lachine aient été construits aux frais de l'administration coloniale, ils se trouvaient sur le territoire de la ville et, par conséquent, étaient de compétence municipale. Toute décision future concernant leur emplacement ou leur utilisation relevait donc exclusivement du Bureau.

31. À noter que, en 1847, l'administration municipale était encore toute jeune, ayant été créée au début des années 1840 par les autorités coloniales. Pour en savoir plus sur la fondation de la municipalité de Montréal et sur sa philosophie libérale, voir Michèle Dagenais, « The Municipal Territory: A Product of the Liberal Order? » dans *Liberalism and Hegemony*, pp. 201–220.

32. Voir *La Minerve* (4 juin 1847); *Gazette* (9 juin 1847).

Cette partie du rapport préliminaire se terminait par une note qui tendait un maigre rameau d'olivier aux dirigeants coloniaux responsables du fonctionnement des baraquements et de l'administration de l'immigration en général. On y disait que les membres du Bureau de santé « prenaient de graves responsabilités au nom des citoyens, que leur travail exigeait d'eux une vigilance constante et qu'ils ne doutaient pas de trouver en la personne des agents gouvernementaux des assistants disponibles et de bonne volonté »³³. En qualifiant leurs homologues coloniaux de simples assistants de bonne volonté, les membres du Bureau affirmaient fermement la primauté de celui-ci dans la coordination de la lutte contre le typhus.

Cette confiance inébranlable étonne peu quand on connaît la composition du Bureau de santé. John Easton Mills, le maire de la ville, en assurait la présidence. Tous les membres de la Commission de police de Montréal en faisaient partie, ce qui illustre bien le fait que la santé publique était encore considérée comme un enjeu de maintien de l'ordre public. Ces notables municipaux s'étaient déjà engagés à mettre en place des mesures visant à faire régner l'ordre dans la ville. Depuis la constitution de la municipalité au début de la décennie, les membres de la commission se rencontraient régulièrement et répondaient aux requêtes et plaintes se rapportant non seulement à la police, mais à tout ce qui pouvait concerner l'ordre public. En faisaient partie des personnalités éminentes : Jean-Louis Beaudry, John Glennon et Alfred Larocque. Enfin, le Bureau de Santé comptait aussi un médecin et sept citoyens éminents provenant chacun d'une des sept circonscriptions électorales de la ville, ce qui assurait une composition ethnique à l'image de celle de la ville³⁴. Comme les autres organismes municipaux créés à cette époque, le Bureau de santé comprenait des hommes provenant des deux côtés du fossé ethnique et politique divisant Montréal.

L'administration coloniale réagit en convoquant l'*Emigrant Committee*, fondé en 1840 dans le but de gérer la question de l'immigration. Contrairement au Bureau de santé, cet organisme ne cherchait pas à refléter la diversité ethnique de la ville, recrutant plutôt ses membres au sein de l'élite britannique protestante, dont la majorité appuyait l'administration tory de l'époque. En faisaient partie Samuel Mathewson, Jacob DeWitt, John Leeming, William Workman, la présidence étant assurée par Adam Ferrie, l'un des principaux magnats commerciaux de la ville. Chose intéressante, John Easton Mills fut

33. *Gazette* (14 juin 1847).

34. *Montreal Gazette* (9 juin 1847). Le Bureau de santé comptait également dans ses rangs Albert Larocque, le Dr McCulloch, William Speirs, Joseph Grenier, Wolfred Nelson, le Dr Bruneau, le Dr Peltier et Pierre Darmour.

également nommé au sein de ce comité, peut-être dans le but de démontrer l'ouverture d'esprit des autorités coloniales vis-à-vis des apports locaux.

Le Bureau de santé donna rapidement son avis sur les deux principaux enjeux de gouvernance soulevés par l'épidémie de typhus. D'abord, il insista sur l'importance d'opérer une réforme sanitaire. « Les citoyens, proclama-t-on, ont l'obligation de suivre les consignes du Bureau en ce qui a trait aux ordures³⁵ ». Dans son rapport, il expliquait que, dans les villes densément peuplées comme Montréal, la maladie était directement liée à l'enlèvement des ordures, celles qui étaient jetées l'hiver se décomposaient durant l'été, « créant ainsi des effluves nocifs qui empoisonnent l'air dans les quartiers densément peuplés³⁶ ». Ce n'était pas, insistait-on, une entreprise dont pouvait se charger un petit groupe d'activistes, mais plutôt une obligation engageant tous les résidents. La famille qui suivait toutes les consignes sanitaires se trouvait tout de même menacée si ses voisins ne les respectaient pas, car « elle subissait tout autant la nuisance que les gens malpropres qui l'avaient causée³⁷ ».

Les préoccupations quant aux conditions sanitaires dans la ville ne dataient pas de l'époque où le typhus s'était déclaré. Tant en Grande-Bretagne qu'en Europe et en Amérique du Nord, les membres de l'élite d'orientation réformiste demandaient déjà qu'on investisse davantage dans l'enlèvement des ordures, le drainage et les systèmes d'égouts, et qu'on applique des règlements plus stricts en la matière. Les épidémies ne faisaient que donner plus de poids à ces demandes, ce qui était dû en grande partie à la croyance très répandue voulant que les maladies contagieuses se développent dans les milieux insalubres³⁸. Les procès-verbaux des réunions bimensuelles du Bureau de santé, que publiaient fréquemment les journaux locaux, faisaient grand état de plaintes de résidents témoignant de situations qu'ils avaient observées dans leurs quartiers et qui constituaient des menaces à la santé publique. Souvent, cela supposait qu'ils dénoncent le voisin fautif, chose qui pouvait entraîner des conflits interminables³⁹.

La principale intervention du Bureau de santé face à l'épidémie de typhus fut de

35. *Ibid.* (14 juin 1847).

36. *Ibid.*

37. *Ibid.*

38. Des pamphlets dans lesquels on établissait un lien entre le système sanitaire et la santé publique furent publiés et largement lus dans les années 1840. Voir notamment R.D. Grainger, *Unhealthiness of Towns: Its Causes and Remedies*, Londres, Charles Knight & Co., 1845, et Henry Scading, *Cleanliness Akin to Godliness*. Toronto, Diocesan Press, 1850.

39. Voir des exemples dans *Montreal Gazette* (5 juillet 1847). On trouvera des dépositions décrivant des plaintes en matière de problèmes sanitaires dans les rapports du Bureau de santé. Archives de la Ville de Montréal (ci-après AVM), fonds Bureau de santé, VM45 S1 SS2.

proposer qu'on déplace les installations abritant les immigrants. Son projet faisait appel au gouvernement colonial pour qu'il fournisse les fonds nécessaires à la construction d'une nouvelle station de quarantaine à bonne distance de la ville. Après avoir évalué les mérites de divers emplacements, on proposa d'établir cette station sur les Îles-de-Boucherville, situées à 20 kilomètres en aval du port de Montréal⁴⁰. Aux yeux des membres du Bureau, cette solution présentait peu d'inconvénients. On estimait que, compte tenu de l'arrivée hebdomadaire de milliers d'immigrants démunis et malades, les baraquements du canal de Lachine étaient sur le point d'atteindre leur capacité maximale, sans compter qu'ils se trouvaient à deux pas des faubourgs situés à l'ouest de la ville, en forte croissance démographique.

Au début de juillet, une délégation composée de notables de la municipalité fit parvenir une longue lettre au gouverneur Elgin pour l'informer que les infrastructures en place sur Grosse-Île ne suffiraient pas. Les signataires précisèrent que la maladie risquait de se propager rapidement à l'intérieur de la colonie, même si seules quelques personnes infectées échappaient à la surveillance des responsables médicaux surchargés en poste sur l'île. Ils conseillèrent vivement au gouverneur d'intervenir à Londres pour demander au gouvernement impérial de se pencher sur la question⁴¹. Dans sa réponse, qui vint presque un mois plus tard, Elgin n'offrit pas grand-chose. Il assura les pétitionnaires qu'il tenait le Secrétaire d'État à la Guerre et aux Colonies au courant de l'épidémie et que toute l'administration impériale se voyait fort attristée d'apprendre que l'épidémie était hors de contrôle. Il rendit hommage aux prêtres et aux religieuses qui risquaient quotidiennement leur vie dans le but d'offrir réconfort et soins aux immigrants désespérés et convint en principe que les abris seraient plus sécuritaires si on les éloignait davantage de la ville. Elgin ne manifesta cependant aucune volonté de passer à l'action : le projet de déplacer les abris nécessitait selon lui une longue réflexion et il était impensable qu'on puisse prendre une décision avant l'été suivant. Cet appel à la patience n'apporta guère de réconfort à ceux qui attendaient du gouvernement impérial une action rapide et des réformes radicales.

Le point de vue des Montréalais sur la crise s'appuyait en quelque sorte sur leur expérience sensorielle de l'épidémie. En effet, ils n'avaient qu'à se rendre aux quais du

40. Les îles de Boucherville faisaient partie intégrante de la seigneurie concédée à Pierre Boucher en 1644. Peu de temps après, les terres furent mises en culture. En 1847, une bonne partie de cette propriété seigneuriale appartenait au magnat de la bière John Molson, qui y avait une résidence. Au XXe siècle, ce fut brièvement le site d'un parc d'attractions avant de devenir, en 1984, le Parc national des Îles-de-Boucherville.

41. *La Minerve* (1er juillet 1847).

port pour y voir des immigrants démunis gisant un peu partout et souffrant des affres du typhus. Au début de juin, la Maison de la Trinité avait publié de nouveaux arrêtés qui obligeaient les capitaines des bateaux à vapeur transportant plus de 100 passagers en provenance de Grosse-Île à déposer ceux-ci directement aux baraquements plutôt qu'au port, mais ces ordres étaient souvent ignorés⁴². Dans un rapport du Bureau de santé publié dans les journaux locaux au début de juillet, on put lire le témoignage du docteur McCulloch qui soulignait l'incapacité des autorités à appliquer les mesures plus strictes qu'elles adoptaient durant la crise. McCulloch raconta que, à la suite de la réunion précédente du Bureau de santé à l'hôtel de ville, il avait accompagné le maire ainsi qu'une petite délégation au port, où tous avaient pu voir plusieurs personnes, malades, de toute évidence, étendues ici et là. À la grande surprise de la délégation, il se trouve qu'à ce moment-là, *The Queen*, l'un des plus gros bateaux à vapeur à faire le trajet Montréal-Québec sur le Saint-Laurent, arrivait au port. Le navire aborda et déposa 831 hommes, femmes et enfants, dont plusieurs semblaient à l'article de la mort. On rapporta également à la délégation que des personnes étaient mortes durant le voyage depuis la station de quarantaine de Grosse-Île.

Plus que le mauvais état de santé des passagers, ce qui indigna particulièrement les membres du Bureau de santé, c'était l'absence de personnel gouvernemental au port lors de l'accostage du bateau. Ils apprirent plus tard que l'agent d'immigration nommé par le gouvernement colonial avait quitté la ville temporairement⁴³. Entre-temps, ils durent se charger eux-mêmes de trouver un policier qui verrait à ce que les immigrants soient déplacés vers les baraques. Dans son témoignage, le docteur McCulloch s'insurgeait contre le fait que les autorités ne prenaient pas les mesures suffisantes pour s'assurer que les immigrants soient confinés dans les abris ou, sinon, dans les tentes dressées à proximité du General Hospital⁴⁴. Pour les membres du Bureau de Santé, ce dut être un sombre rappel de la facilité avec laquelle des immigrants manifestement atteints du typhus pouvaient se mêler à la population de la ville.

Des comptes rendus de témoins oculaires ont également révélé que les immigrants entretenaient de nombreuses relations avec les Montréalais des faubourgs avoisinants, alors qu'ils auraient dû être maintenus en isolement dans les baraques. Quand un fermier

42. *Ibid.* (4 juin 1847). Le *Gazette* fit campagne contre les capitaines de bateaux à vapeur qui continuaient d'ignorer le règlement. On y publia leurs noms espérant ainsi leur faire honte et les amener à interrompre cette pratique. *Montreal Gazette* (5 juillet 1847).

43. *La Minerve* (1er juillet 1847).

44. *Montreal Gazette* (2 juillet 1847).

du village de Saint-Gabriel, situé à proximité de celles-ci, présenta les symptômes du typhus, les membres de sa famille expliquèrent que des immigrants qui auraient dû être en quarantaine échappaient à la surveillance du personnel médical et se rendaient à la ferme à pied pour se procurer du lait⁴⁵. Citant l'exemple de la famille Mackay, dont l'un des membres était ainsi mort du typhus, les journaux de la bourgeoisie mettaient également en garde leurs lecteurs contre les risques qu'ils faisaient courir à leur maisonnée en engageant des domestiques qui, soit étaient passés eux-mêmes par les abris des immigrants, soit avaient été en contact avec des membres de leur famille qui l'avaient fait⁴⁶.

En outre, dans une ville où planait la sinistre menace d'une épidémie, la présence sur les quais de ces hommes, femmes et enfants à l'article de la mort soulevait de sérieux doutes quant à la capacité des autorités à protéger les résidents. Le public réclama que soient construits des baraquements sur les Îles-de-Boucherville, manière de faire savoir à l'administration coloniale qu'il n'approuvait pas sa gestion de l'épidémie. La maladie guettant les résidents aux portes de la ville, expliqua-t-on, comment quiconque ayant à cœur l'intérêt du public pouvait-il s'opposer au projet de mise en quarantaine des immigrants malades et démunis jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus le moindre doute quant à leur état de santé ? *La Minerve*, principal journal de langue française de Montréal, exprima son appui au projet des Îles-de-Boucherville en usant de ce genre de langage, soulignant au passage que le public avait le droit de se protéger lors d'une calamité de cette ampleur. Les Montréalais, y écrivit-on, ne resteraient pas les bras croisés alors que des milliers d'immigrants contagieux étaient toujours hébergés dans des baraques situées à quelques pas du port et des faubourgs de l'ouest de la ville. On encouragea la population à se faire entendre au cas où le gouvernement n'acquiescerait pas à ses demandes⁴⁷.

Les partisans du projet des Îles-de-Boucherville firent valoir que c'était la solution la plus raisonnable et que l'administration coloniale devait aller de l'avant⁴⁸. Ils rédigèrent une lettre à l'intention du gouverneur Elgin, dans laquelle ils en soulignaient tous les avantages. Contrairement aux abris du canal de Lachine, les installations projetées constitueraient une véritable station de quarantaine, car les déplacements entre Montréal et les îles seraient difficiles. De plus, comme on disposerait de vastes terres, on pourrait

45. *La Minerve* (26 juillet 1847).

46. *Ibid.*

47. *Ibid.* (15 juillet 1847).

48. Les partisans du projet de station sur les Îles-de-Boucherville comptaient de grosses pointures, notamment Pierre Beaubien, Denis-Benjamin Viger, Benjamin Holmes, William Workman et Charles Rodier. *Montreal Gazette*, 13 juillet 1847.

séparer plus facilement les immigrants souffrant de maladies transmissibles de ceux que la dure traversée océanique avait tout simplement épuisés. Le projet plairait également à ceux qui s'inquiétaient de la présence éventuelle de milliers d'immigrants indigents dans les rues de Montréal durant l'hiver, sachant que les ressources des institutions de bienfaisance s'épuiseraient rapidement, sans compter que ces immigrants pourraient représenter une menace pour l'ordre public. Selon la proposition du Bureau de santé, Montréal serait partiellement, sinon entièrement, exclue du parcours migratoire des Irlandais, qui embarqueraient sur les bateaux à vapeur en direction de l'arrière-pays depuis la nouvelle station de quarantaine⁴⁹.

On affirmait également que cette nouvelle station offrirait de meilleurs soins aux immigrants. En effet, comme on pouvait le lire dans les journaux, des témoins oculaires ayant visité les baraques en dressaient un portrait sinistre : démunis et fiévreux, les immigrants étaient entassés sur des couchettes étroites dans des bâtiments construits à la hâte et presque entièrement dépourvus de fenêtres⁵⁰. La construction d'une nouvelle station sur les Îles-de-Boucherville permettrait au gouvernement colonial de repartir sur une bonne base. Après tout, la décision de placer les immigrants en quarantaine dans les abris du canal de Lachine avait été prise par les autorités avant qu'elles n'aient pu mesurer l'ampleur de la vague d'immigration de 1847. On invoqua les arguments propres au libéralisme réformiste de l'époque pour justifier le projet : mieux équipées, de nouvelles installations seraient plus aptes à transformer les immigrants démunis en citoyens productifs.

Des éditoriaux publiés dans le *British American Journal of Medical and Physical Science*, principale revue médicale de la colonie, pendant la durée de l'épidémie et tout de suite après documentèrent la gestion de la crise par la ville de Montréal et la situation à Grosse-Île. On y résuma également les plus récentes études portant sur la propagation du typhus. La position éditoriale de la revue permet de penser que le milieu médical en général soutenait la mise en place de mesures de quarantaine plus strictes. En effet, dans un article publié en août, le rédacteur en chef de la revue appuya énergiquement le projet proposé par le Bureau de santé, alors même que le débat entourant le refus de l'administration coloniale à le financer atteignait son point culminant. S'appuyant sur

49. Ce genre de projet se fondait souvent sur le souvenir de l'épidémie de choléra de 1832, qui se manifesta d'abord dans les groupes d'immigrants avant de se propager rapidement à la population. Pour en savoir plus sur les réactions consécutives à cette épidémie, voir Bilson.

50. Parmi les comptes rendus les plus détaillés et les plus poignants, citons celui que donna publiquement le Dr Wolfred Nelson à l'Assemblée. Voir *Journals of the Legislative Assembly, Session 1847*, vol. 6, p. 478.

les résultats d'études ayant porté sur le typhus et sur d'autres maladies infectieuses contractées à bord de bateaux surpeuplés et mal ventilés, l'éditorial rappelait qu'un nombre considérable de sujets n'avaient contracté ces maladies que des semaines après avoir débarqué à leur port d'arrivée. On demandait donc au gouvernement colonial d'imposer une quarantaine d'une durée de trois semaines à un mois⁵¹.

Les partisans du projet des Îles-de-Boucherville appuyèrent également leurs arguments sur l'une des croyances les plus répandues à l'époque, à savoir que les miasmes malsains émanant des milieux insalubres étaient responsables de la propagation des maladies contagieuses⁵². Pour les adeptes de cette théorie, c'était le cas des baraquements, qui avaient été érigés sur des basses terres inondables et donc propices aux maladies. Lors d'un grand rassemblement public qui se tint au marché Bonsecours dans le but d'appuyer la construction d'une deuxième station de quarantaine, un résidant connaissant bien l'endroit prit la parole et rapporta qu'on y voyait souvent des flaques d'eau stagnante, chose qui, dans l'imaginaire collectif de l'époque, était étroitement associée à la maladie⁵³. Conjugés à l'humidité suffocante de l'été montréalais, ces cloaques constituaient un milieu idéal pour l'apparition et la propagation d'épidémies. Le fait que les abris aient été construits sur de tels sites avait donc de quoi inquiéter, d'autant plus qu'ils se trouvaient à courte distance des quartiers les plus peuplés de Montréal. Ce n'était pas le seul inconvénient de nature environnementale : plusieurs correspondants signalèrent que les autorités devaient s'inquiéter du fait que les immigrants buvaient la même eau que les Montréalais et s'y baignaient comme eux. La construction d'une station de quarantaine sur les Îles-de-Boucherville aurait donc pour avantage additionnel que les immigrants vivraient alors en aval de Montréal⁵⁴.

51. *The British American Journal of Medical and Physical Science* 3 no 4 (août 1847), p. 107.

52. Voir discussion sur les débats concernant la théorie des miasmes et le typhus dans l'article de Margaret Crawford, « Typhus in Nineteenth-Century Ireland » dans *Medicine, Disease and the State in Ireland, 1650–1940*, sous la dir. de Greta Jones et d'Elizabeth Malcolm, Cork, Cork University Press, 1999, p. 131.

53. *Montreal Gazette* (15 juillet 1847). Le secteur du port de Montréal et du canal de Lachine était depuis longtemps considéré par les notables de la municipalité et la population comme un foyer de désordres sociaux. C'était le point zéro des transformations sanitaires et sociales associées à l'industrialisation. Ce quartier hébergeait bon nombre des ouvriers itinérants qui travaillaient au port. Dans les années 1840, il accueillit les immigrants irlandais embauchés pour les travaux d'expansion du canal de Lachine. Compte tenu des maigres salaires et des mauvaises conditions de travail de ces derniers, les campements où on les logeait devinrent le site de révoltes ouvrières et de violence collective. Voir Jason Gilliland, « Muddy Shore to Modern Port: Redimensioning the Montreal Waterfront Time-Space », *Canadian Geographer*, vol. 8, no. 4 (hiver 2004), pp. 448–470; Dan Horner, « Solemn Processions and Terrifying Canal Strike of 1843 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine* XXXVIII, no. 2 (printemps 2010), pp. 36–47.

54. *Montreal Gazette* (2 juillet 1847). En plus des risques que couraient les Montréalais, une lettre à la direction publiée dans le *Gazette* rapporta que les eaux peu profondes adjacentes aux abris des immigrants étaient particulièrement

Pour les tenants de la théorie des miasmes, le projet proposé par le Bureau de santé présentait l'avantage de rapprocher les abris du fleuve. En effet, ils croyaient que les vents frais soufflant sur le Saint-Laurent dissiperaient les maladies contractées par les immigrants durant leur voyage. En fait, tout projet visant à rapprocher les immigrants du fleuve avait l'appui de ce groupe. C'est ainsi que l'auteur d'une lettre publiée dans le *Gazette* plaidait en faveur d'un hébergement sur l'île Sainte-Hélène, située juste en face du port de Montréal, en avançant l'argument suivant : « Quelle différence cela ferait alors pour le pauvre immigrant aux lèvres brûlées de disposer en abondance de cet élément si nécessaire à sa guérison⁵⁵ . »

Les partisans du projet des Îles-de-Boucherville maintinrent qu'une logique sociale s'y greffait par ailleurs. Non seulement cette station de quarantaine serait plus salubre pour les immigrants, mais elle permettrait également de les protéger des criminels qui s'attaquaient aux hommes et aux femmes démunis à leur arrivée à Montréal. En effet, escroquer l'argent et les effets personnels d'immigrants désespérés était presque devenu une petite industrie artisanale sur les quais du port et les partisans de la nouvelle station insistaient sur le fait que les arnaqueurs ne pourraient plus exercer leur métier frauduleux si les abris étaient retirés du canal de Lachine⁵⁶ . En outre, des rumeurs circulaient, prétendant que de jeunes immigrantes irlandaises se tournaient vers la prostitution, ce qui fut confirmé par des gentlemen qui avaient des liens avec le Magdalene Asylum et qui, sous couvert d'anonymat, confièrent à le *Gazette* que de jeunes femmes qu'on avait entraînées à se prostituer par la ruse avaient cherché refuge auprès de cet asile ou de l'Institution charitable pour les filles repenties. Les partisans du Bureau de santé ajoutèrent ce point à leur démonstration que les baraquements en usage n'apportaient rien de bon aux immigrants⁵⁷ .

Les nombreux arguments mis de l'avant par les partisans du projet des Îles-de-Boucherville se ramenaient à une raison principale, à savoir que, contrairement à ce qui se passait sur les bords du canal de Lachine, les nouvelles installations constitueraient une station de quarantaine efficace. Tout en offrant aux immigrants un refuge propice à leur rétablissement, elles permettraient d'empêcher tout contact entre les malades et ceux qui étaient en santé ainsi qu'avec la population montréalaise. Le projet était présenté comme

malsaines, puisque la ville s'en était longtemps servie comme dépotoir informel. Des observateurs rapportèrent y avoir vu de nombreux cadavres de chevaux.

55. *Ibid.* (2 juillet 1847).

56. *Ibid.* (10 juillet 1847).

57. *Ibid.* (21 mai 1847).

une manière de remettre de l'ordre dans le processus d'immigration, devenu chaotique en raison de l'importante vague d'immigration de 1847 et de la crise de santé publique qui l'accompagnait. En déplaçant les immigrants et les installations nécessaires à leur hébergement et aux soins qu'ils requéraient en aval de la ville, sur une île située dans le fleuve Saint-Laurent et accessible uniquement au personnel médical, aux fonctionnaires municipaux et aux organismes de bienfaisance, on mettrait un terme aux scènes de désordre qui, depuis le début de la saison de navigation, avaient un tel impact sensoriel marqué sur les Montréalais. On ne verrait plus sur les quais ces corps émaciés souffrant le martyre, ces tentes montées à la hâte sur le terrain du General Hospital et ces baraques sinistres remplies de gens malades se dressant à la lisière sud-ouest de la ville et menaçant la population. Il est donc possible de considérer le mouvement en faveur du projet comme une tentative de la part d'un groupe de notables de la ville de rétablir la confiance des Montréalais dans ses capacités à gouverner la ville efficacement et rationnellement en pleine crise publique. C'était particulièrement important à un moment où son autorité était remise en cause de multiples façons, voire rejetée. En effet, les capitaines des bateaux à vapeur ignoraient les règlements de sécurité mis en vigueur par le Bureau de santé⁵⁸ et les immigrants faisaient la navette entre la ville et leurs abris en toute impunité, deux situations que la population voyait comme la preuve des difficultés des représentants de la ville à affirmer leur autorité au milieu de la crise.

En juillet, après avoir soigneusement pesé les avantages du projet des Îles-de-Boucherville, l'*Emigrant Committee* nommé par l'administration coloniale annonça, à l'indignation générale, qu'il le rejetait. Accusés de faire preuve d'irresponsabilité en matière de santé publique, les membres du comité fournirent avec circonspection les raisons qui à leurs yeux justifiaient le statu quo. Ils déclarèrent d'entrée de jeu que le Bureau de santé n'avait tout simplement pas suffisamment réfléchi à la logistique du projet. En effet, firent-ils valoir, alors qu'on était en pleine crise publique, la construction d'installations de pointe sur une île se trouvant à très grande distance de la ville n'était pas réaliste. Même aux baraques existantes, on rapportait que les autorités avaient du mal à retenir les employés, qui craignaient, à juste titre, de contracter le typhus des immigrants qui y étaient confinés⁵⁹. Comme c'était souvent le cas quand une épidémie poussait le gouvernement à envisager des mesures de quarantaine, les autorités en question peinaient à trouver un équilibre entre les demandes contradictoires d'un public désireux de se protéger contre les maladies contagieuses, d'immigrants hostiles à l'idée de se faire

58. Ibid. (5 juillet 1847).

59. *Journals of the Legislative Assembly, Session 1847*, vol. 7, Annexe N, Report from the Commissioner of Public Works.

bousculer par des médecins et à être détenus contre leur gré, et d'un milieu commercial protestant contre tout ce qui risquait de nuire à l'industrie de la navigation⁶⁰.

L'*Emigrant Committee* justifia en outre sa décision en maintenant que le déplacement des immigrants vers les Îles-de-Boucherville constituerait une atteinte inacceptable à leurs droits. En effet, cela les obligerait à passer par deux stations de quarantaine avant d'être autorisés à s'établir en Amérique du Nord britannique. On brossa le tableau de ce que devait traverser un homme, une femme ou un enfant irlandais ayant probablement quitté son village sous la pression de la famine, du typhus et de la violence sociale pour se rendre dans une ville portuaire de la côte ouest de la Grande-Bretagne, qui grouillait déjà d'autres immigrants en quête de nourriture et d'hébergement. Puis, ceux qui en avaient les moyens s'embarquaient sur un bateau en direction de l'Amérique du Nord, ce qui constituait en soi une expérience pénible. La traversée de l'Atlantique se terminait déjà par une quarantaine à Grosse-Île, qui représentait un intervalle long, chaotique et probablement intenable. Cette expérience, le Bureau de santé et ses partisans voulaient contraindre les immigrants à la répéter alors qu'ils approchaient de Montréal⁶¹. L'*Emigrant Committee* formula également cet argument moral en termes économiques en soulignant que, à long terme, la colonie profiterait de cet afflux de gens qui deviendraient certainement des citoyens productifs. « Si ces sujets [...] étaient détenus sur une île, pouvait-on lire dans sa déclaration, ils seraient pratiquement contraints à dépendre du gouvernement, car cela consisterait à leur enlever la capacité de se prendre en charge⁶². »

S'il est vrai que cette déclaration a suscité une vague d'indignation dans la population, il n'en illustre pas moins la divergence des points de vue quant aux activités se déroulant sur le port de Montréal au cours de l'été 1847. Alors que le Bureau de santé, la majorité des notables de la ville et, semble-t-il, une bonne tranche de la population voyait le désespoir et la misère des immigrants irlandais qui débarquaient à proximité de la ville comme une menace à l'ordre public, l'*Emigrant Committee* considérait ces mêmes scènes comme une conséquence inévitable de la croissance économique et un symbole de la volonté typiquement britannique de poursuivre son avancée en dépit de la crise⁶³. En prolongeant considérablement la période de séquestration des immigrants en quarantaine, arguait le comité, le projet du Bureau de santé de Montréal risquait de rendre les immigrants

60. Voir une discussion éclairante sur l'histoire officielle de la quarantaine dans Lawrence Gostin, *Public Health Law: Power, Duty, Restraint*, Berkeley, University of California Press, 2008.

61. On trouvera le compte-rendu le plus complet sur la station de quarantaine de Grosse-Île dans Marianna O'Gallagher, *Grosse-Île: Gateway to Canada, 1832-1937*, Sainte-Foy, Québec, Carraig Books, 1984.

62. *Journals of the Legislative Assembly of the Province of Canada, Session 1847*, vol. 6, pp. 197-199.

63. *Ibid.*

dépendants du soutien gouvernemental. Dans son rapport, il soulignait à plusieurs reprises le fait que plus de la moitié des immigrants qui étaient passés par Montréal depuis le début de 1847 avaient payé leur traversée et avaient donc le droit d'être traités en conséquence par les autorités en place, sans égard aux préoccupations du public concernant la maladie. Ces chiffres, soutenait-il, étaient élevés en dépit de la misère et de la privation qui avaient marqué la vague d'immigration de 1847. Au cours des années précédentes, plus des trois quarts des immigrants venus d'Irlande et de Grande-Bretagne avaient payé leur passage. Bref, cette argumentation laissait transparaître la crainte que le projet du Bureau de santé n'ait pour conséquence, à long terme, d'amoin-drir la capacité de la Province du Canada à attirer les immigrants financièrement indépendants dans la colonie, que cela soit intentionnel ou non⁶⁴.

En conclusion de sa réponse au Bureau de santé, l'*Emigrant Committee* s'interrogeait sur le genre de gouvernement que désiraient les citoyens. Le projet qu'il rejetait, bien qu'enveloppé d'une bonne dose de rhétorique concernant la protection des résidents de Montréal et l'offre d'un refuge sécuritaire et salubre aux immigrants épuisés, se fondait en fait sur une « coercition despotique et acharnée »⁶⁵. Ce qui semblait être une froide indifférence aux yeux des partisans du projet du Bureau était plutôt, affirmaient les membres du comité, une volonté de tenir compte à la fois du droit des immigrants à ne pas être confinés outre mesure et des demandes des Montréalais en faveur d'une action décisive.

Sachant que le rapport susciterait un tollé général, les membres du comité se donnèrent beaucoup de mal pour convaincre la population que les mesures déjà prises par l'administration coloniale pour faire face à l'épidémie de typhus étaient adéquates. Il suffisait, affirmèrent-ils, de faire preuve d'un peu de patience et de retenue. Ils écrivirent que tout était fait pour s'assurer que les immigrants passent le moins de temps possible près de la ville et précisèrent que plusieurs des bienfaits censés découler des propositions du Bureau étaient déjà en voie de concrétisation et seraient prochainement intégrés dans l'entente courante. Ils vantèrent les nouveaux hôpitaux, « spacieux et aérés », qu'on achevait de construire à Pointe-Saint-Charles et qui permettraient d'isoler plus efficacement les malades des bien portants. Selon eux, en gardant toutes ces installations à proximité de Montréal, les autorités seraient en mesure de dépister les immigrants malades tout en intervenant le moins possible auprès de ceux qui étaient en santé,

64. *Ibid.* Pour en savoir plus sur l'immigration au Canada au début du XIXe siècle, voir Pâquet et Lisa Chilton, « Managing Migrants: Toronto, 1820–1880 », *Canadian Historical Review*, vol. 92, no. 2 (juin 2011), pp. 231–262.

65. *Ibid.*

mais devaient rester à Montréal le temps que les membres de leur famille récupèrent en isolement⁶⁶. Sans affirmer explicitement regretter la manière dont les baraques des immigrants avaient été administrées jusque-là, l'*Emigrant Committee* présenta son programme pour une meilleure surveillance du secteur entourant les installations, soulignant qu'on projetait d'ériger une enceinte solide dont les portes seraient gardées par des policiers qui auraient pour tâche d'empêcher toute communication avec le monde extérieur. Des mesures seraient prises pour déplacer les immigrants en santé vers les nouveaux abris salubres construits le long du canal de Lachine. À leur arrivée, ils seraient inscrits sur une liste par des fonctionnaires gouvernementaux qui, ensuite, organiseraient leur départ pour le Canada-Ouest de la manière la plus rapide et la plus efficace possible⁶⁷.

Les partisans de l'approche de l'administration coloniale réfutèrent avec force l'accusation selon laquelle leur stratégie face aux conditions extrêmes que subissaient les immigrants dénotait un véritable manque de compassion. Ils accusèrent plutôt ceux qui demandaient que l'on déplace les immigrants démunis de vouloir simplement soustraire ceux-ci à leur vue afin de ne pas être confrontés quotidiennement à leur souffrance. Lewis Drummond, opposant énergique à l'administration tory, nia vigoureusement l'accusation. Il affirma que les Montréalais, tous partis politiques confondus, avaient prouvé leur compassion et leur humanité à de multiples reprises au cours de la crise de 1847, mais qu'ils n'avaient pas à accepter la présence d'un « Champ des morts » à quelques pas de la ville⁶⁸.

Les adversaires de l'approche coloniale s'irritèrent des affirmations de la presse tory et de l'*Emigrant Committee* voulant que leurs propositions soient irresponsables et irréalistes. Ils rappelèrent que d'autres gouvernements et administrations, en Grande-Bretagne, dans l'Amérique du Nord britannique et aux États-Unis, avaient entrepris des actions nettement plus fermes que ce qui était fait à Montréal et qu'ainsi ils semblaient avoir réussi à mieux protéger leurs citoyens contre l'épidémie de typhus et les autres troubles sociaux ayant accompagné la vague massive d'immigration irlandaise. Ainsi, devant un afflux infiniment plus important que celui de Montréal, Liverpool avait décidé, durant l'été 1847, d'utiliser les fonds publics pour retourner en Irlande ceux qui ne pouvaient subvenir à leurs besoins⁶⁹. De ce côté-ci de l'Atlantique, divers gouvernements et administrations américains avaient imposé aux immigrants des taxes et des restrictions,

66. *Ibid.*

67. *Ibid.*

68. *Montreal Gazette* (15 juillet 1847).

69. *Ibid.*

mesures qui se révélèrent très efficaces pour en détourner le flot vers des villes portuaires comme New York⁷⁰. Plus près de nous, la petite ville de Brockville, au Canada-Ouest, avait tout simplement décidé d'interdire aux capitaines de bateaux de débarquer les immigrants irlandais sur ses quais, les obligeant ainsi à remonter le fleuve Saint-Laurent vers le lac Ontario et la ville de Toronto⁷¹. Une population frustrée et agitée demandait aux autorités de Montréal pourquoi elles ne pouvaient imposer le même genre de restrictions⁷².

La position de l'*Emigrant Committee* qui, ses membres le reconnaissent dans leur préface, avait « suscité beaucoup de mécontentement » démontre à quel point les connaissances scientifiques entourant les maladies contagieuses restaient profondément contestées au milieu du XIXe siècle. Le comité rejeta la croyance populaire voulant que le typhus se propage par des miasmes charriés par le vent depuis les baraquements des immigrants, rappelant que seules les personnes qui avaient été en contact répété avec les malades avaient contracté la maladie, notamment les religieuses qui leur prodiguaient des soins et les fonctionnaires gouvernementaux qui y étaient postés. Tout en reconnaissant, à l'instar du Bureau de santé, que les maladies contagieuses pouvaient se propager dans l'air, le comité refusait d'admettre que les abris des immigrants, sur les bords du canal de Lachine, constituaient une menace pour les Montréalais. Ses assertions furent appuyées par les commissaires médicaux nommés par le gouvernement colonial⁷³, qui expliquèrent dans leur rapport que, compte tenu des vents dominants et de l'impact des rapides du Saint-Laurent sur les courants atmosphériques à proximité de Montréal, la probabilité que le typhus se répande dans la ville par le biais des miasmes était pour ainsi dire nulle. À l'instar de leurs homologues de l'*Emigrant Committee*, les commissaires médicaux déclarèrent qu'aucun motif rationnel ne justifiait le démantèlement des abris en place. Les partisans du gouvernement colonial minimisèrent le fait qu'en rejetant la proposition du Bureau de santé, le gouvernement évitait des dépenses publiques considérables, même si cela correspondait à leur engagement idéologique à limiter celles-ci.

Malgré les protestations des milliers de Montréalais qui signèrent des pétitions et participèrent à des rencontres publiques demandant le déplacement des immigrants, les responsables coloniaux affirmèrent que leur refus d'accéder à ces demandes ne mettait pas la population en danger. Dans les jours qui suivirent le rejet de la proposition de

70. *Ibid.* (16 août 1847).

71. *Ibid.* (19 août 1847). Pour en savoir plus sur l'épidémie de typhus à Toronto, voir Chilton.

72. *La Minerve* (19 août 1847).

73. Les commissaires médicaux étaient le Dr McCulloch, Wolfred Nelson, Francis Badgley, Jasper Crawford et Joseph Campbell, tous médecins.

construire une nouvelle station de quarantaine dans les Îles-de-Boucherville, le ministère des Colonies suscita à nouveau l'indignation des Montréalais en décidant d'ériger des tentes sur le terrain du General Hospital afin d'offrir un refuge aux malades souffrant du typhus qui, par manque de place, ne pouvaient être accueillis à l'hôpital ou aux baraques. Chose qui souleva à nouveau la colère de la population. Denis-Benjamin Viger, éminent homme politique montréalais qui s'était montré de plus en plus critique envers la manière dont les autorités coloniales avaient géré les événements de 1847, prit la parole à l'Assemblée législative pour protester contre cette décision. Avec d'autres critiques de l'administration coloniale, il fit valoir que les tentes montées sur le terrain de l'hôpital constituaient un autre signe du manque d'initiative du gouvernement concernant l'épidémie de typhus. Il affirma que les études brandies par les responsables coloniaux dans le but de démontrer que la population ne courait aucun risque n'avaient aucune valeur, car il était de notoriété publique que, dans tous les quartiers de Montréal, des gens avaient contracté le typhus⁷⁴. Viger brossa un tableau sombre de la ville telle qu'elle apparaissait en raison de l'approche prétendument non interventionniste de l'administration coloniale, ville dont le paysage était parsemé de baraques et de tentes d'hôpital érigées à la hâte, où dans chaque foyer on craignait de contracter la maladie et où des immigrants émaciés et fiévreux se regroupaient sur les quais. Il n'était pas le seul à blâmer l'administration coloniale pour la chute abrupte de l'activité commerciale qui avait accompagné l'épidémie. En effet, les marchands et autres visiteurs en provenance des États-Unis et de la Grande-Bretagne, de même que les habitants des campagnes en périphérie de Montréal évitaient autant que possible la ville, de crainte de contracter la maladie. Se faisant l'écho des observations de Viger, un éditorial de *La Minerve* s'attacha à décrire le calme sinistre qui régnait dans les rues de la ville⁷⁵.

Les partisans de l'administration coloniale dirigée par les tories n'allaient pas laisser ce genre d'allégations et d'insinuations se répandre sans les commenter. Ils accusèrent leurs adversaires politiques, dont certains membres du Bureau de santé nommés par l'administration municipale, de salir la réputation de Montréal et de semer inutilement la panique dans une communauté déjà ébranlée par une crise de santé publique. Étant donné qu'à cette époque, l'autorité légitime d'un personnage public se reconnaissait à sa capacité à faire preuve de sang-froid et de, l'affirmation du Comité selon laquelle des membres du Bureau craignaient d'affronter l'opinion publique et s'affolaient inutilement constituait une allégation hautement contestable et de nature politique. Le Comité s'engagea à ne

74. *La Minerve* (22 juillet 1847).

75. *Ibid.*

pas céder aux demandes d'une population effrayée, à l'opposé du Bureau et de son projet difficilement applicable de construire une nouvelle station de quarantaine sur une île peu accessible, en aval de la ville⁷⁶. Ces atteintes à la personnalité étaient courantes dans le paysage politique tendu du Montréal du milieu du XIXe siècle⁷⁷. C'était durant des crises comme celle de l'épidémie de typhus que les politiciens cherchant à être bien vus étaient soumis à l'examen le plus rigoureux et où les allusions à ces préalables essentiels à toute vie publique étaient discutées avec la plus grande vigueur⁷⁸.

Pendant toute la durée de l'épidémie, des débats se succédèrent sur la question de savoir si les membres de l'élite politique devaient informer le public des conditions épouvantables que devaient affronter les immigrants dans les baraquements. Les critiques de l'administration tory soutenaient que la chose était du domaine public, alors que les Tories rétorquaient que les membres de la faction réformiste nommés par le Bureau de santé cherchaient à provoquer l'hystérie populaire à des fins politiques et, ce faisant, salissaient la réputation de Montréal⁷⁹. Autant ces deux factions politiques étaient divisées quant aux solutions proposées pour résoudre la crise de santé publique, autant elles considéraient le sang-froid et la retenue comme essentiels à une bonne communication⁸⁰. C'est ainsi que, dans son premier rapport sur la nécessité de sanctionner avec plus de rigueur les infractions sanitaires, le Bureau insistait pour que cela se fasse dans un climat de calme et de retenue. Ainsi, il préféra dire que la situation fournissait un motif de « précaution, mais non d'alarme »⁸¹. En dépit de l'inquiétude du public, les hommes politiques des deux factions se servirent de la crise pour affirmer leur capacité à faire preuve de réserve dans un tel climat, attitude qui, on l'espérait de part et d'autre, aurait des effets positifs dans un contexte politique plus large.

En substance, le projet de réforme de l'*Emigrant Committee* consistait à transformer les baraquements du canal de Lachine en une station de quarantaine à part entière qui

76. *Montreal Gazette* (15 juillet 1847).

77. Voir Dan Horner, « Shame upon you as men!: Competing Visions of Masculine Authority in the Aftermath of Montreal's Gavazzi Riot », *Social History / Histoire sociale*, vol. 44, no. 87 (mai 2011), pp. 29–52.

78. Voir Morgan; McKay, « Canada as a Long Liberal Revolution », pp. 353–357.

79. Voir notamment l'attaque du *Gazette* contre *The Pilo* : *Montreal Gazette* (9 juillet 1847).

80. Comme l'indique la documentation de l'époque victorienne, on accordait alors beaucoup d'importance aux vertus masculines de la retenue et du sang-froid. Voir notamment Matthew McCormack, *The Independent Man: Citizenship and Gender Politics in Georgian England*, Manchester, R.-U., University of Manchester Press, 2006; Ben Griffin, *The Politics of Gender in Victorian Britain: Masculinity, Political Culture and the Struggle for Women's Rights*, Cambridge, R.-U., Cambridge University Press, 2012; John Tosh, *A Man's Place: Masculinity and the Middle-Class Home in Victorian England*, New Haven, CT, Yale University Press, 1999.

81. *Montreal Gazette* (14 juin 1847).

répondrait, d'une part, à la nécessité d'isoler efficacement les immigrants malades et d'éviter qu'ils ne se dispersent dans la population, et aussi, d'autre part, à la volonté de ne pas enfreindre indûment leurs droits. Cela montre comment, en période de crise, deux groupes d'hommes politiques rivaux étaient activement engagés dans un processus de gouvernance libérale. D'une part, le Bureau de santé proposait des mesures, notamment une infrastructure plus efficace, qui s'attaquaient à l'épidémie et à la crise entourant l'immigration en tant que problème de gouvernance. Il s'exprimait dans le langage réformiste de l'époque en laissant entendre qu'on pouvait à la fois soulager la souffrance des immigrants et atténuer les craintes de la population montréalaise en investissant dans une infrastructure qui améliorerait l'efficacité et l'efficience de l'ensemble du processus d'immigration. D'autre part, les mesures adoptées par l'*Emigrant Committee* manifestaient des aspirations similaires sur la réorganisation de l'infrastructure entourant l'immigration. Ses membres se demandaient toutefois si le Bureau de santé n'avait pas surestimé l'efficacité de sa proposition, celle-ci constituant un pas, petit mais significatif, vers un mode de gouvernance plus autoritaire en ce qui avait trait aux droits des immigrants, sans compter qu'elle représentait à leurs yeux une charge trop lourde pour le trésor public⁸².

Les spécialistes en histoire de la santé publique observent depuis longtemps que la quarantaine, comme moyen de faire face à l'écllosion d'une épidémie, est source de tensions. D'un côté, cette mesure démontre la capacité d'un État à utiliser ses ressources de manière extrêmement concentrée dans le but de protéger l'ensemble de ses citoyens. De l'autre, elle expose l'administration locale à voir son autorité constamment remise en cause, ce qui se manifeste de diverses façons. Ce fut certainement le cas à Montréal durant l'été 1847. Les capitaines des bateaux à vapeur ignoraient ouvertement les restrictions imposées par la Maison de la Trinité quant aux lieux de débarquement des immigrants. Ainsi, les proches et amis des personnes confinées aux baraquements du canal de Lachine traversaient fréquemment le périmètre de protection pour les voir. Quant aux immigrants eux-mêmes, à l'issue d'un voyage migratoire long et pénible, ils cherchaient souvent à cacher leurs symptômes dans le but d'échapper à la quarantaine ou de recevoir au plus tôt leur congé. Tout cela concourait à faire la démonstration que, face à une crise publique complexe telle que l'écllosion d'une épidémie à l'échelle transnationale, les responsables aux niveaux municipal, colonial et impérial voyaient leur autorité s'effriter

82. Voir Joyce pour une vaste discussion sur la manière dont le libéralisme a façonné la gouvernance municipale au milieu du XIXe siècle.

considérablement⁸³. Les réactions, souvent contradictoires, à l'épidémie illustrent également le fait qu'il existe, au sein des sociétés libérales, des points de vue différents en matière de société, de politique et d'économie – depuis les gens prêchant l'isolationnisme jusqu'à ceux dont les intérêts commerciaux les amenaient à contrer sans relâche toute tentative d'imposer des restrictions au commerce transatlantique et international⁸⁴. Le fait que les autorités aient réussi à répondre à ces demandes contradictoires nous en dit long sur la manière dont les diverses factions de l'élite montréalaise ont concilié les approches idéologiques de la gouvernance et les demandes résolues provenant de la sphère publique.

Au cours de la dernière décennie, des historiens ont exprimé l'opinion que c'est au milieu du XIXe siècle que l'élite politique de l'Amérique du Nord britannique s'est engagée dans la voie du libéralisme⁸⁵. Bien que cette approche de la gouvernance se soit manifestée dans la vie quotidienne des populations urbaines du Canada, c'est durant des périodes comme la crise de l'épidémie de typhus de 1847 que le public a débattu des grandes lignes de ces valeurs. Le débat houleux qui est né de la nécessité de faire face à la crise de santé publique que traversait Montréal illustre la souplesse de ces principes directeurs. La polémique qui opposa l'*Emigrant Committee* formé par l'administration coloniale au Bureau de santé désigné par les autorités municipales ne consistait pas en un affrontement entre le libéralisme et les valeurs de l'ancien régime. Les deux organismes adhéraient, grosso modo, aux valeurs libérales qui, au cours de cette période, étaient en train de remodeler les rapports sociaux et économiques dans le monde de l'Atlantique Nord. L'un et l'autre estimaient que divers tentacules de l'État devaient gérer avec plus d'efficacité une situation désordonnée, mais croyaient également qu'il fallait le faire avec une certaine retenue. Durant la crise, les deux organismes avaient comme projet plus vaste de transformer les immigrants malades et démunis en citoyens productifs. Cependant, malgré ces valeurs communes, les réactions à la crise ne furent pas uniformes, les conditions locales donnant lieu à des perspectives très différentes sur la gouvernance. La façon dont Montréal affronta le typhus fut façonnée par sa position commerciale dans l'Amérique du Nord britannique, par ses antagonismes sectaires et politiques récents ainsi que par les conflits d'attributions existant entre les gouvernements municipal, colonial et impérial concernés par l'affaire.

83. Voir Markel, qui présente une discussion intéressante de la chose dans le contexte de l'épidémie de typhus qui a frappé la ville de New York en 1892.

84. On trouvera un autre exemple de situation où il y a eu opposition entre intérêts commerciaux et mesures de quarantaine dans Dorceta Taylor, *The Environment and the People in American Cities, 1600s–1900s: Disorder, Inequality and Social Change*, Durham, NC, Duke University Press, 2009, p. 107.

85. Voir McKay, « Canada as a Long Liberal Revolution »; Fecteau, *Un nouvel ordre des choses* et *La liberté du pauvre*.

En août, alors que le nombre de décès attribuables au typhus et le flux d'immigration commencèrent à décroître régulièrement, le Bureau de santé publia son dernier rapport, dans lequel il accablait d'injures l'administration coloniale pour ce qu'il percevait comme un manque de soutien de sa part tout au long de la crise. On y soutenait qu'un organisme comme le Bureau de santé n'aurait pu avoir d'effet positif durant une crise de santé publique que s'il avait disposé de plus grandes ressources financières et de pouvoirs exclusifs. Au contraire, y rappelait-on, le Bureau avait dû fonctionner avec un budget minime et consacrer beaucoup de ses énergies à des disputes sur des questions d'attributions avec l'*Emigrant Committee* nommé par l'administration coloniale et avec la Maison de la Trinité. Quand l'administration municipale avait mis en place le Bureau, elle l'avait fait en mettant en évidence les pouvoirs extraordinaires qui lui étaient attribués. Or, il ne fallut guère de temps pour que les médecins et les notables municipaux nommés en son sein comprennent que ces pouvoirs tant vantés étaient « illusoire^s ». Les solutions pratiques qui auraient pu avoir un impact réel sur la propagation du typhus dans la ville – déplacement des immigrants à une plus grande distance de la ville, réglementation des conditions de vie à bord des bateaux les transportant vers la colonie ou remontant le fleuve Saint-Laurent, amélioration des conditions sanitaires dans les abris destinés aux malades afin qu'ils guérissent – relevaient toutes de la compétence d'autres organismes et paliers de gouvernement. Tenu de fonctionner dans le cadre de ces limites étroites, le Bureau en était réduit à ne s'occuper que des inspections sanitaires dans la ville. Même dans ce cas, il devait rapporter les infractions observées à l'administration municipale, qui en confierait la suite au corps policier⁸⁷.

À la fin de l'été 1847, l'épidémie de typhus commençait à décliner, mais la ville chancelait sous le poids des pertes. Les baraques des immigrants, sur les bords du canal de Lachine, seraient utilisées jusqu'au printemps de 1848, bien que le nombre de malades hébergés ait diminué régulièrement depuis le pic atteint l'été précédent. À bien des égards, l'histoire se répétait au moment où les craintes d'une écloison généralisée s'estompaient. Comme en 1832, bon nombre des mesures d'urgence mises en place dans le but de freiner la propagation de la maladie furent abolies une fois la menace écartée⁸⁸. Le fait que la crise n'ait pas entraîné une refonte complète des méthodes de gestion de la colonie

86. *La Minerve* (19 août 1847).

87. *Ibid.*

88. Pour en savoir plus sur la manière dont les notables de la municipalité de Montréal ont effectivement fait face aux épidémies ultérieures, voir Bruce Curtis, « Social Investment in Medical Forms: The 1866 Cholera Scare and Beyond », *Canadian Historical Review* vol. 81, no. 3 (septembre 2000), pp. 347–379.

en matière d'immigration et de santé publique ne devrait pas nous amener à voir les épidémies ayant touché Montréal dans la première moitié du XIXe siècle comme une simple préhistoire du mouvement de santé publique qui émergea dans la ville au cours des années 1850 et 1860⁸⁹. Alors que les règlements sanitaires imposés par le Bureau disparurent avec lui, l'épidémie contribua à renforcer notablement l'idée que la propriété privée devait faire l'objet d'une surveillance afin d'éviter que l'imprudance de certains citoyens n'ait pour effet de mettre en danger toute la population. La décennie suivante fut marquée par une augmentation importante des investissements publics et privés dans les canalisations sanitaires et les égouts⁹⁰. L'épidémie contribua également à alimenter le vœu que l'administration coloniale joue un rôle plus actif dans la régulation de l'immigration dans la colonie⁹¹. La colère dirigée contre le gouvernement impérial, qu'on accusait d'avoir manqué à ses obligations durant l'épidémie et d'avoir mal géré la crise en Irlande, conféra plus de légitimité aux demandes des notables locaux qui réclamaient une plus grande autonomie dans les affaires de la colonie⁹². Des responsables locaux, dont un des membres de l'*Emigrant Committee*, affirmèrent qu'il revenait au gouvernement impérial de réguler avec plus d'efficacité l'immigration transatlantique. Les hommes politiques de la colonie exprimèrent avec énergie leur désir que la Grande-Bretagne réforme son *Passenger Act*, dans le but d'améliorer les conditions sanitaires à bord des navires effectuant la traversée de l'Atlantique, dans l'espoir qu'à leur arrivée au Canada, les immigrants soient en meilleure santé qu'ils ne l'étaient en 1847⁹³.

Durant l'été 1847, la ville de Montréal fut secouée par une crise transnationale associée à la manière dont les gens, les idées et les biens circulaient dans le monde de l'Atlantique Nord à une époque du capitalisme mondial et de la gouvernance libérale. Les débats suscités par l'immigration résultant de la famine qui sévissait en Irlande et par l'épidémie de typhus qui l'accompagna donnent un aperçu des idées qu'entretenaient l'élite politique

89. Martin Pâquet retrace la relation existant entre santé publique et efforts concertés pour réguler l'immigration avant les années 1840. Voir « Diminuer le danger par de bons règlements intérieurs : État colonial et contrôle médical des migrations au Bas-Canada et au Canada-Uni, 1795-1854 », *Canadian Bulletin of Medical History / Bulletin canadien d'histoire médicale* 16 (1999), pp. 271-291.

90. Voir Robert Gagnon, *Questions d'égouts : Santé publique, infrastructures et urbanisation à Montréal au XIXe siècle*, Montréal, Boréal, 2006.

91. Voir Pâquet et Chilton.

92. Voir compte rendu détaillé des débats autour du gouvernement responsable dans Phillip Buckner, *The Transition to Responsible Government: British Policy in British North America, 1815-1850*, Westport, CT, Greenwood Press, 1985.

93. Adam Ferrie servit cet argument avec force dans une lettre ouverte qu'il adressa au comte Grey, du ministère des Colonies. Voir Adam Ferrie, « Letter to the Rt. Hon. Earl Grey, Embracing a Statement of Facts in Relation to Emigration to Canada during the Summer of 1847 », Montréal, *The Pilot*, 1847

et la population face aux défis que posaient les transformations sociales rapides dont ils étaient témoins. Si les membres de cette élite s'entendaient peut-être pour dire que la santé publique et l'immigration nécessitaient l'intervention efficace d'organismes gouvernementaux, la manière dont cela devait se faire restait sujette à des débats vigoureux et à une forte résistance. De telles situations nous permettent de suivre le développement du projet de gouvernance libérale au Canada. Elles nous forcent à considérer le rôle qu'ont joué les crises sociales dans ce processus, ces moments de vulnérabilité individuelle et collective étant ceux où les effets de l'intervention gouvernementale pesaient le plus sur la conscience publique. Dans le cas de Montréal, où les transformations survenues au milieu du XIXe siècle ont laissé une marque profonde sur le tissu social de la ville, les événements de 1847 ont joué un rôle crucial dans la manière dont l'élite politique et la population ont appréhendé les enjeux liés à la gouvernance urbaine, à l'immigration et au rôle du gouvernement, alors que, d'avant-poste colonial, la ville se transformait en métropole industrielle.

4. Lueur urbaine : réverbères, émotions et vie nocturne, années 1880 à 1910

NICOLAS KENNY

*Traduit de l'anglais par Alexie Doucet*¹

En octobre 1901, même si le tronçon de la rue Sainte-Catherine entre les rues Dézéry et Davidson, dans l'Est de Montréal, est moins fréquenté que son emblématique contrepartie commerciale du centre-ville, il est tout de même bien vivant. À l'ombre de la gigantesque Hochelaga Cotton Manufacturing Company se dressent des rangées de maisons de la classe ouvrière, des lignes de tramway et un petit parc où un marché public va bientôt ouvrir, tout près d'un bureau de poste, d'une église et des banques. Pour F. H. Badger, surintendant du service d'éclairage de la ville, ces 335 mètres de rue ne sont pas « adéquatement » éclairés le soir. Cela le pousse à recommander à la ville de réaffecter des fonds d'un autre quartier à cette zone prioritaire, ce qui, par ailleurs, serait « également utile » aux postes de police et de pompiers locaux². Or, il se trouve que le populiste maire de Montréal, Raymond Préfontaine, est aussi un influent spéculateur foncier dans cette partie de la ville.

Malgré les pressions politiques réelles ou perçues, la décision de mettre un lampadaire ici et non là fait partie du travail quotidien de l'électricien de la ville chargé de veiller à ce que, lorsqu'il quitte le bureau chaque soir, la plus grande partie de la ville soit aussi bien éclairée que son budget le permet. Cela n'est qu'un des innombrables gestes qui façonnent les réseaux soigneusement calculés, bien que controversés, de poteaux et de fils, de pompes et de tuyaux, de routes et de pistes, conçus pour permettre à l'électricité, à l'eau, aux véhicules, aux marchandises, voire aux personnes, de circuler librement dans la ville moderne, et grâce auxquels les municipalités tentent de rendre leurs agglomérations débordantes plus faciles à administrer. Le développement rapide des villes nord-américaines et européennes de la fin du XIXe siècle au début du XXe siècle

1. Traduction de Nicolas Kenny, « City Glow: Streetlights, Emotions and Nocturnal Life, 1880s-1910s », *Journal of Urban History* 43, no. 1 (2017): p. 91-114.

2. F.H. Badger à la Commission des incendies et de l'éclairage (désormais CIE), 3 octobre 1901, VM 50, Fonds de la Commission des incendies et de l'éclairage, S2 D65, Archives de Montréal (désormais AM).

est souvent analysé du point de vue de la construction et de l'articulation de ces réseaux de services et d'infrastructures. Cependant, l'expérience viscérale et émotionnelle des citoyens face à ces évolutions est la plupart du temps à peine effleurée ou totalement ignorée.

Cet article délaisse donc les mécanismes de l'urbanisation pour s'attarder aux ambiances et aux tensions qu'ils génèrent dans la vie urbaine. Pendant que le surintendant Badger réfléchit à la façon de répartir les réverbères dans la ville, les inquiétudes profondes que vivent les citoyens témoignent d'un enjeu plus vaste que ce que révèlent l'arpentage et les registres comptables. En examinant deux villes, soit Montréal et Bruxelles, je m'intéresse moins au processus d'implantation de ces réseaux de lampadaires qu'aux impacts de la présence, ou de l'absence, de cet éclairage sur la façon dont les résidents perçoivent leur vie en milieu métropolitain. La comparaison entre deux villes de différents continents illustre à quel point la question de l'éclairage public s'avère profondément émotionnelle, axé sur les politiques d'accès à la lumière, de mise en scène de la ville et de sentiment d'appartenance de ses habitants. Les débats sur la manière, le moment et l'endroit où éclairer les rues de la ville mettent les citoyens en contact direct avec leurs institutions et élus municipaux, révélant au passage les nombreux clivages idéologiques sur le besoin et le droit d'être éclairé, et sur les limites de la responsabilité du trésor public. Or, cette question de l'éclairage nocturne des espaces publics révèle surtout une complexité d'émotions chez les citoyens. Suscitant des sentiments allant de la fierté et du romantisme, à la peur et à l'indignation, les lampadaires ne se limitent pas à révéler la chaussée, ils dévoilent aussi la gamme d'émotions associées aux expériences nocturnes en pleine période de développement urbain et technologique. Si les émotions sont des réactions individuelles subjectives aux stimuli extérieurs, leur importance réside dans la façon dont elles alimentent les dynamiques sociales. La diversité des réactions à cette infrastructure montre à quel point les émotions, tout comme l'éclairage lui-même, façonnent les ambiances nocturnes et créent un dialogue, sinon une tension, entre les individus et la société urbaine qu'ils forment.



Figure 1. Le Parc Bumbray, près de la rue Sainte-Catherine dans le secteur animé de l'est de Montréal. Il s'agit d'une zone prioritaire pour l'éclairage urbain, d'après l'électricien de la ville. Bibliothèque et archives nationales du Québec, Albums de rue E.-Z. Massicotte.

Infrastructures et émotions

À la fin du XIXe siècle, les lampadaires, surtout ceux à l'électricité, deviennent un symbole

de modernité urbaine³. Perçus comme des éléments de sécurité qui facilitent les déplacements et réduisent la criminalité, et comme créateurs de nouvelles possibilités pour l'industrie et le commerce après le crépuscule, ils incarnent l'ordre, la normalisation et la rationalité que les partisans de l'« urbanisme en réseau intégré » cherchent activement à implanter, renforçant ainsi l'idée de ville en tant qu'« objet abstrait à gérer et à maîtriser »⁴. Les lumières vives semblent également conférer une ambiance cosmopolite aux villes : elles rehaussent la beauté des boulevards, promettent des formes de consommation et de loisirs toujours plus excitantes et servent de radieux symboles aux administrations municipales impatientes d'afficher leur maîtrise de l'environnement urbain et leur participation à la progression triomphante du capitalisme industriel. Si l'éclat de la lumière électrique crée l'impression d'un « monde de rêve », il s'agit, du moins pour ceux qui financent et contrôlent les interrupteurs, d'un rêve de sécurité, d'efficacité et de rentabilité en constante expansion⁵.

Comme l'observe l'historien Joachim Schlör, l'histoire de l'éclairage urbain est surtout écrite non pas sous l'angle de la nuit, mais sous celui de la lumière qui cherche à l'anéantir. L'évolution technologique du pétrole au gaz, puis à l'électricité, forme ainsi un récit de « progrès fulgurants » qui occulte l'histoire plus nuancée des « rapports changeants entre la lumière et l'obscurité »⁶. Pour sa part, Christopher Otter soutient que la tendance à réduire l'éclairage urbain à un élément de surveillance ou à un spectacle consumériste occulte une histoire plus complexe de « gouvernance technologique » qui choisit qui peut voir quoi et dans quelles circonstances⁷. Malgré la démesure de nombreux observateurs, les lampadaires n'ont jamais changé la nuit en jour. La lumière qu'ils projettent est certes brillante, mais également éblouissante et vacillante. Et dès qu'on s'en éloigne, l'obscurité

3. John Jakle, *City Lights: Illuminating the American Night*, Johns Hopkins University Press, 2001, p. 15; Christopher Otter, *The Victorian Eye: A Political History of Light and Vision in Britain, 1800-1910*, University of Chicago Press, 2008, p. 1.
4. Stephen Graham and Simon Marvin, *Splintering Urbanism: Networked Infrastructures, Technological Mobilities and the Urban Condition*, Routledge, 2001, p. 40-42; Nigel Thrift, *Spatial Formations*, Sage, 1996, p. 45. Voir également Joel A. Tarr et Gabriel Dupuy, *Technology and the Rise of the Networked City in Europe and America*, Temple University Press, 1988.
5. Rosalind H. Williams, *Dream Worlds: Mass Consumption in late Nineteenth-Century France*, University of California Press, 1982, p. 82. Voir également Mark J. Bouman, « Luxury and Control. The Urbanity of Street Lighting in Nineteenth-Century Cities », *Journal of Urban History*, vol. 2, n° 2, 1987; David Nasaw, « Cities of Light, Landscapes of Pleasure », in : D. Ward et O. Zunz (dir.), *The Landscape of Modernity: New York City 1900-1940*, Johns Hopkins University Press, 1992; David Nye, *Electrifying America: Social Meanings of a New Technology, 1880-1940*, MIT Press, 1992.
6. Joachim Schlör, *Nights in the Big City: Paris, Berlin, London, 1840-1930*, Reaktion Books, 1998, p. 25.
7. Otter, *The Victorian Eye*, p. 10, 19.

semble encore plus profonde⁸. Ces invitations à repenser la portée culturelle d'une infrastructure urbaine aussi majeure offrent l'occasion d'entrer et de sortir de cette lumière, de l'analyser par rapport à l'obscurité qui, loin d'être éliminée, continue d'envelopper et d'imposer ses limites à la clarté.

Le manque d'esthétisme des poteaux et des fils, l'éclairage envahissant à l'excès ou tristement insuffisant, la gêne ou l'insécurité qu'ils provoquent rappellent l'incapacité du haut-modernisme à imposer son programme « impérialiste » et « hégémonique » d'une « conception rationnelle de l'ordre social » à la société civile en général et aux villes en particulier. Meticuleusement conçus, ces plans passent outre le savoir local et informel, ce qui fait de la ville en réseau une entité déconnectée des motifs personnels et de la subjectivité de ceux qui l'habitent⁹. Les réverbères amplifient ces aspects imprévus ou éventuels de la vie urbaine, aspects qui ont tendance à être exclus du discours sur les réseaux structurés et le rationalisme scientifique. Otter offre une excellente analyse de la façon dont les conceptions libérales de la liberté ont façonné la dimension politique de ce qui peut ou non être vu, mais ne mentionne qu'au passage les modalités de perception associées à l'expérience émotionnelle et affective plutôt qu'au pouvoir¹⁰. C'est ce fil conducteur que je souhaite reprendre pour tisser mon histoire.

De récentes études sur les émotions nous incitent à analyser ces expériences de la nuit urbaine en rapport avec les espaces et la matière qui leur donnent corps¹¹. Les lampadaires projetaient une aura toujours plus intense, souvent captivante et parfois troublante, qui semblait amplifier les plaisirs et les terreurs de la nuit. Pour le géographe Ben Anderson, ils étaient une composante matérielle des « atmosphères affectives »¹² imprégnant les milieux urbains. Leurs occupants les associaient à un sentiment de sécurité personnelle, à un goût esthétique ou à une ambition de prestige. Les historiens accordent depuis peu une attention croissante à la façon dont les sentiments intérieurs ressentis structurent les rapports sociaux et façonnent les processus historiques, en montrant comment évoluent, au gré des époques et des lieux, la façon dont les émotions sont ressenties, les

8. Lynda Nead, *Victorian Babylon: People, Streets and Images in Nineteenth-century London*, Yale University Press, 2000, p. 83.

9. James C. Scott, *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, Yale University Press, 1998, p. 4-6, 58, 89, 144.

10. Otter, *The Victorian Eye*, p. 5.

11. Joyce Davidson, Liz Bondi et Mick Smith, éditeurs, *Emotional Geographies*, Ashgate, 2005, p. 3.

12. Ben Anderson, « Affective Atmospheres », *Emotion, Space and Society*, p. 2, 2009. Sur les émotions et les atmosphères, voir également Graham Richards, « Emotions into Words – or Words into Emotions? » in : Helen Hills et Penelope Gouk (dir.), *Representing Emotions: New Connections in the Histories of Art, Music, and Medicine*, Ashgate, 2005.

significations qu'elles véhiculent et les différentes dispositions affectives considérées comme appropriées ou légitimes¹³. Ressenties personnellement, les émotions prennent une dimension culturelle plus vaste lorsqu'elles sont exprimées aux autres, valorisées ou stigmatisées par les rapports de force des groupes sociaux plus larges, qu'on appelle aussi « communautés » ou « régimes » émotionnels¹⁴. Mon objectif ici est d'analyser les expressions d'une diversité d'émotions, souvent analysées de manière isolée¹⁵, afin de comprendre les réactions personnelles, enflammées et parfois imprévisibles, au rythme d'une vie urbaine qui entre souvent en conflit avec les tentatives de plus en plus généralisées de façonner et de réguler l'espace, tout comme le comportement de ceux qui l'habitent.

Conçus pour apporter une solution technologique rationnelle aux problèmes de circulation et de criminalité, c'est par leurs implications politiques et culturelles sous-jacentes que les lampadaires nous révèlent les aspects émotionnels d'une ville frénétique, agréable ou menaçante. Les jeux de lumière dans la brume du soir, la lueur des fenêtres ou le scintillement d'un boulevard animé forment un lien affectif important avec la ville, alors que les coins sombres et les ruelles obscures suscitent la peur et la méfiance, exposant les subjectivités qui sous-tendent l'impératif de planification supposément rationaliste, et servant à justifier le dénigrement des citadins en marge de la respectabilité de la classe moyenne. Les débats passionnés des élus municipaux, les lettres des citoyens furieux, les enquêtes journalistiques et les rêveries poétiques nous font mieux voir la façon dont la multitude de réactions individuelles aux infrastructures urbaines alimente l'atmosphère de la vie urbaine vécue collectivement. De par leur nature de phénomènes intangibles et éphémères qui nous « enveloppent et nous pressent », les atmosphères sont délicates à étudier¹⁶. Comme l'a démontré la théoricienne féministe Teresa Brennan, les atmosphères deviennent perceptibles à travers les affects que les individus se transmettent entre eux, directement et par leur environnement¹⁷. Selon cette analyse et celle d'Anderson, la lueur des réverbères n'est qu'un des éléments de l'atmosphère nocturne unique de ces villes en

13. Nicole Eustace et al., « AHR Conversation: The Historical Study of Emotions », *American Historical Review*, vol. 117, no 5, 2012.

14. William Reddy, *The Navigation of Feeling: A Framework for the History of Emotions*, Cambridge University Press, 2001; Barbara Rosenwein, *Emotional Communities in the Early Middle Ages*, Cornell University Press, 2006.

15. Joanna Bourke, « Fear and Anxiety: Writing about Emotion in Modern History », *History Workshop Journal*, no 55, 2003; Adam Potkay, *The Story of Joy: From the Bible to Late Romanticism*, Cambridge University Press, 2007; Carol Zisowitz Stearns et Peter N. Stearns, *Anger: The Struggle for Emotional Control in America's History*, University of Chicago Press, 1986.

16. Anderson, « Affective Atmospheres », p. 77.

17. Theresa Brennan, *The Transmission of Affect*, Ithaca: Cornell University Press, 2003.

voie d'industrialisation. La lumière qu'ils projettent et la pénombre qui les entoure créent diverses atmosphères associées à la peur ou à l'excitation, dans la mesure où les réactions émotionnelles de chacun à ces éléments spatiaux et matériels de la vie urbaine sont exprimées et partagées, normalisées ou discréditées. L'interprétation de ces atmosphères créées par la rencontre de la lumière, des corps et des rues, puis des émotions qui les sous-tendent, illustre la façon dont les lampadaires capturent l'interaction entre l'urbanisme moderne et l'expérience vécue dans la ville nocturne, mais d'une façon qui correspond surtout à celle des citoyens issus d'un milieu qui leur donne voix au chapitre. Rares sont les témoignages de ceux qu'on dépeint comme des voyous qui rôdent dans la pénombre.

Montréal et Bruxelles

Similaires par leur taille, leur importance régionale et la vitesse fulgurante à laquelle elles se transforment en florissants pôles manufacturiers et commerciaux, Montréal et Bruxelles représentent d'innombrables autres villes transformées par l'intense industrialisation de l'époque¹⁸. Selon Otter, l'éclairage est bien « enraciné dans la localité », émergeant de contextes spatiaux et politiques particuliers¹⁹. Or, si, en examinant l'éclairage public dans ces deux villes éloignées et sans lien, on peut effectivement leur découvrir des particularités, une telle comparaison révèle plus globalement comment ces particularités locales exposent la façon dont les environnements urbains modernes jouent sur les émotions de ceux qui y vivent. L'éclairage peut avoir évolué différemment dans les deux villes, les sources existantes soulignent ainsi les diverses formes de rapports que les résidents développent avec lui, mais en fin de compte, cette juxtaposition vise à aborder des phénomènes plus larges, soit la façon dont la lueur des lampadaires participe davantage au paysage émotionnel de la vie métropolitaine en soi qu'aux récits spécifiques à l'une ou l'autre de ces villes. La dimension sociale des émotions est souvent analysée en fonction de cadres régionaux ou nationaux plus vastes, mais en se concentrant sur le milieu urbain, on peut observer la manière dont les émotions se constituent à partir des interactions quotidiennes des citoyens avec les technologies qui transforment irrévocablement leur mode de vie. Les manières de concevoir l'éclairage public examinées

18. Cet article découle d'un projet plus vaste qui analyse les expériences sensorielles dans ces deux villes : Nicolas Kenny, *The Feel of the City: Experiences of Urban Transformation*, University of Toronto Press, 2014. Pour en savoir plus sur cette comparaison, voir Serge Jaumain et Paul-André Linteau (dirs), *Vivre en ville. Bruxelles et Montréal aux xix^e et xx^e siècles*, Peter Lang, 2006.

19. Otter, *The Victorian Eye*, p. 227.

plus bas montrent cette dynamique qui prend forme dans des villes dont les points communs compensent la distance qui les sépare, ce qui nous permet de généraliser la nature du lien entre émotions et infrastructures au-delà de ces cas précis. Les circonstances propres à chacune des villes créent des expériences distinctes, qu'on associe à des mots, des références et des concepts, ce qui implique que le régime urbain moderne est lui-même constitutif d'une forme distincte de ce que l'historien William Reddy appelle un « régime émotionnel »²⁰.

Dès que le gaz remplace l'huile, l'éclairage de la plus grande ville du Canada devient un jeu monopoliste très rentable. La Montreal Gas Light Company, fondée en 1837 et connue pour ses tarifs excessifs et son service inégal, est l'unique fournisseur d'éclairage de la ville, jusqu'à ce que l'arrivée en force de l'électricité, à la fin du siècle, confine graduellement le gaz au marché résidentiel. Après avoir découvert la technologie à l'Exposition universelle de 1878 à Paris, l'entrepreneur J. A. I. Craig entame les premiers essais d'éclairage électrique à Montréal, notamment devant des milliers d'observateurs enthousiastes, dont certains lisent des journaux, alors que le « soleil de la nuit » projette une lumière fine et douce sur les exercices militaires en cours au Champ de Mars²¹. Toutefois, ce sont les rivaux de Craig à la Royal Electric Company qui, en 1886 et sur fond d'allégations de corruption et de favoritisme politique, obtiennent le contrat d'éclairage des rues de la ville. 15 ans plus tard, les compagnies de gaz et d'électricité fusionnent pour former la puissante Montreal Light Heat and Power Company (MLHP), dont les lucratifs contrats municipaux lui permettent de verser à ses actionnaires un flot constant de généreux dividendes. Les petites entreprises desservant les municipalités de banlieue sont rachetées dès qu'elles constituent une menace et, en l'absence de concurrence, la MLHP supervise l'expansion rapide du service d'éclairage des rues de Montréal, tout en imposant des tarifs nettement supérieurs à ceux des autres municipalités nord-américaines²².

Avec l'abondance de ressources hydrauliques de l'arrière-pays, combinée à la demande croissante des municipalités, des industries et des ménages, ainsi qu'à la complicité entre dirigeants d'entreprises et politiciens capitalistes, l'électricité s'impose plus rapidement à Montréal qu'à Bruxelles. Dans la capitale belge, les autorités locales se vantent d'être parmi les premières du continent à avoir adopté l'éclairage au gaz en 1819, plusieurs décennies

20. Reddy, *The Navigation of Feeling*.

21. « The Electric Light », *Montreal Daily Witness*, 17 mai 1879, p. 4.

22. Christopher Armstrong et H. V. Nelles, *Monopoly's Moment: The Organisation and Regulation of Canadian Utilities, 1830-1930*, Temple University Press, 1986, p. 100-107; Clarence Hogue, André Bolduc et Daniel Larouche, *Québec, un siècle d'électricité*, Libre Expression, 1979, p. 11-88; Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, 2e éd., Boréal, 2000, p. 134-138, 273-277.

avant Paris, la Ville lumière. Après avoir fait appel à deux entreprises successives, en 1875, la ville prend le contrôle, puis construit et exploite une usine à gaz alimentée au charbon qui emploie plus de 1000 ouvriers. Dès le début des années 1880, l'électricité éclaire les théâtres, les parcs et les places, et coexiste depuis longtemps avec le gaz, parfois sur le même lampadaire. En 1896, l'India Rubber Company, sise à Londres, remporte un contrat pour éclairer les plus prestigieuses artères de Bruxelles. Tandis que le conseil municipal est accusé de favoriser l'usine à gaz financée par l'État, la pression en faveur de l'éclairage électrique s'intensifie, bien que la nouvelle technologie ne s'impose que dans l'entre-deux-guerres²³.

23. Pierre Loze, *Du halo au réseau. La lumière dans la ville*, Archiverboises de la Ville de Bruxelles, 2007; Thérèse Symons et al., *Lumière et éclairage*, Région de Bruxelles-Capitale, 2007, p. 19-20.



Figures 2 et 3. Des réverbères le long de rues et de places animées à Montréal et à Bruxelles. La rue Windsor à Montréal, vers 1908, Bibliothèque et archives nationales du Québec (Fig. 2) et la Grand'Place de Bruxelles, vers 1900, tableau de Luigi Loir (Fig. 3).

Boulevards et prestige

Cette pression vient de plusieurs sources. Politiciens, entrepreneurs et citoyens ordinaires ont chacun leurs priorités, et les caisses municipales ne semblent jamais assez pleines pour répondre au lobbying incessant qui demande toujours plus d'éclairage, plus intense, dans les quartiers visés. En apparence, la demande d'éclairage reflète le désir d'accessibilité, de mobilité et de sécurité, qui, selon l'historiographie, a dominé le discours sur l'éclairage. Comme ils privilégient la vue par rapport au toucher et à l'audition, les réverbères sont censés renforcer la liberté de déplacement du citoyen rationnel dans la ville, à sa guise, et imposer les comportements ordonnés, respectables et sanitaires auxquels on s'attend des occupants d'une ville moderne²⁴. Si l'on considère ces demandes, et les efforts de la ville pour y répondre, du seul point de vue de l'éclairage, on y voit une série de réactions technocratiques modernes à un problème urbain clairement identifié, avec des solutions scientifiques largement applicables. Toutefois, du point de vue des expériences affectives en jeu, on obtient un tableau moins clair, où ce qui se passe dans l'ombre de la nuit a autant d'influence sur la perception qu'ont les citadins de leur ville que ce qui se passe sous le halo de lumière.

En effet, les arguments délibérément rationalistes qui sous-tendent les demandes d'éclairage ne peuvent être dissociés de la perception plus obscure de la nuit qui les a fait naître. Par exemple, plusieurs demandes soumises à l'administration bruxelloise portent sur la nécessité de renforcer l'éclairage public dans le quartier des théâtres du centre-ville, en référence non seulement à la question de la visibilité, mais aussi à l'atmosphère nocturne, où les plaisirs urbains du divertissement des grandes villes s'accompagnent d'un sentiment d'inquiétude quant aux dangers potentiels sur le chemin du retour²⁵. Ou encore, lorsqu'un conseiller municipal demande l'éclairage « abondant et très intensif » d'une place très fréquentée en direction du port et des principales banlieues industrielles, sa vision d'une circulation plus efficace et rentable est ancrée dans l'expérience immédiate de milliers de véhicules et de piétons qui se fraient un chemin sur la chaussée usée d'une voie encombrée²⁶. Il est clair que le supposé progrès qu'offre l'éclairage public se déploie

24. Sur le courant libéral sous-jacent de l'urbanisme moderne et le comportement autorégulateur qu'il a été conçu pour susciter, voir Patrick Joyce, *The Rule of Freedom: Liberalism and the Modern City*, Verso, 2003.

25. *Bulletin communal de Bruxelles* (désormais BCB), 1er mars 1909, p. 145; 24 décembre 1910, p. 1804; 16 décembre 1912, p. 1603.

26. BCB, 7 novembre 1910, p. 1490.

lentement, ses lampadaires étant aussi éloignés les uns des autres que les attentes le sont de la réalité dans la rue.

Pour l'élite politique et commerciale, les lampadaires ont une fonction de légitimation qui témoigne de leur capacité à répondre aux attentes d'une métropole moderne et qui cultive l'image de la ville de l'avenir, attirant les investisseurs fortunés et les citoyens respectables. Les commentateurs prennent au sérieux, parfois jusqu'à en faire une affaire personnelle, le prestige associé aux réverbères, saluant avec exubérance ce progrès « prodigieux » et « irrésistible » qui définit l'époque, pour citer les mots d'un conseiller municipal bruxellois passionné. Rappelant à ses collègues « l'humble chandelle de suif et la lampe fumeuse » qui semblent le ramener un siècle en arrière, alors que ses pensées se tournent vers l'avenir : « Quel orgueil nous éprouvons quand nous comparons à ces pâles et ternes lumignons qui suffisaient à nos pères et à nous-mêmes dans notre jeunesse ou notre enfance, ces flots de lumière que le gaz répand sur nous dans les rues comme dans nos demeures ». Bientôt, prédit-il, l'éclairage au gaz deviendra à son tour un lointain souvenir et « nous inspirera le même dédain et la même pitié que la misérable chandelle de suif d'autrefois »²⁷. Vingt-cinq années plus tard, la prophétie semble se réaliser pour un auteur montréalais. Le même confort et la même confiance face aux technologies du présent influencent sa vision des temps passés; il frémit à l'idée que les citadins en étaient autrefois « réduits à éclairer les rues et les places publiques, soit au moyen de la lune, de torches, de résine, de fallots que les citoyens étaient obligés de porter eux-mêmes, ou de lampes fumeuses [...] En effet, tout cela a existé », s'exclame-t-il, avant de se réjouir du fait que « le progrès, par les découvertes de la science, nous a donné le gaz et l'électricité²⁸ ! »

En 1910, Léon Clerbois, auteur de l'histoire de l'éclairage municipal à Bruxelles, vante aussi les « progrès incessants » accomplis par sa ville depuis le XVIIIe siècle éclairé aux bougies, louant l'idée géniale d'avoir très tôt adopté le gaz et ouvert rien de moins qu'« une nouvelle ère qui transformerait l'humanité! ». Clerbois insiste : le danger, la suspicion et la peur qui obscurcissent la nuit ont été éliminés. Quoi qu'en disent les mauvaises langues, Bruxelles n'a rien à envier aux autres capitales européennes. En se comparant aux villes rivales, Clerbois touche une corde sensible. La promesse d'une expérience de la nuit plus brillante qu'ailleurs est au cœur de son discours empreint d'orgueil. Aux critiques formulées contre Bruxelles pour sa lenteur relative à adopter

27. BCB, 29 août 1881, p. 240.

28. Gaston Labat, *Almanach de Montréal*, Imprimerie Guertin, 1906, p. 17. Ne pouvant résister à un bon jeu de mots, l'auteur d'un guide publié par un luxueux hôtel de Montréal mentionnait la « joie » qu'il ressentait à vivre dans cette « époque éclairée », *Queen's Hotel, Montreal*, (s.n., 1906), p. 3.

l'éclairage électrique, Clerbois répond par des « chiffres officiels » selon lesquels, mesurée en nombre de lampes et en longueur de conduites de gaz, Bruxelles est en fait mieux éclairée que Paris et Londres, et à égalité avec Berlin²⁹.

Or, dans de tels débats, les statistiques ne peuvent remplacer l'expérience visuelle directe. En réponse aux attaques voulant que les petites villes qui utilisent la nouvelle technologie soient mieux éclairées que la vénérable capitale, par exemple, le conseiller Camille Lemonnier riposte qu'il n'a vu nulle part ailleurs sur le continent de lampadaires plus lumineux et de meilleure qualité. « Notre éclairage est tout simplement magnifique », rajoute l'un de ses collègues³⁰. Les Montréalais abondent dans le même sens. Reconnaisant qu'il faut faire de constantes améliorations, Arthur Parent, le surintendant qui succède à Badger, se console en constatant que sa ville « se compare favorablement » à des villes « bien éclairées » comme Boston, New York, Philadelphie, Baltimore et Washington. Au cours d'une tournée de ces villes, on peut noter qu'il se sent « submergé par la gentillesse » de ses hôtes, avec qui il a de longues discussions sur les diverses technologies et les atmosphères qu'elles créent³¹. Cette dimension personnelle importe aussi quand Montréal accueille des dignitaires en visite, comme quand les autorités s'efforcent de quintupler le nombre de lampes à arc illuminant le prestigieux square Dominion afin de projeter « une meilleure impression de notre bonne ville » auprès des membres du Parlement britannique et des chambres de commerce anglaises. Certes, par amour-propre, Montréal n'allait pas se laisser surpasser par « toutes les grandes villes américaines »³².

Autant les lumières vives suscitent des sentiments de fierté et de satisfaction, autant les ratés perçus suscitent des sentiments de honte et d'humiliation. Si certains partisans du gaz à Bruxelles se vantent, d'autres se désolent que l'électricité soit restée un luxe au xxe siècle, leur ville ne surpassant pas ses voisines, mais se classant loin derrière elles³³. Le fait que le virage ait été pris dans certaines rues et non dans d'autres accentue leur malaise. En passant de l'électricité au gaz, « on est frappé par une espèce d'abandon et de tristesse dans lesquels est plongée cette avenue », soupire un conseiller, alors qu'un autre déplore le manque d'éclairage du boulevard du Midi, première porte d'entrée de

29. Léon Clerbois, « Histoire de l'éclairage public à Bruxelles », *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, vol. 24, no I-II, 1910, p. 174, 74-76.

30. BCB, 19 décembre 1908, p. 1264.

31. Parent, Rapport au président et aux membres de la CIE, 10 novembre 1904, VM 50, S2, D79, AM.

32. Horn à Robertson, président de la CIE, 8 juillet 1903; Parent à Roberston, 28 juillet 1903, VM 50, S2, D71, AM.

33. BCB, 7 juillet 1902, p. 27.

la capitale³⁴. À Montréal, des luminaires spéciaux sont conçus pour la résidence privée du maire. Fixés à des piliers de bronze, les lampadaires hexagonaux sont garnis d'or et gravés des armoiries du maire et de la municipalité. Il est également coutume de laisser deux lampadaires devant la résidence du maire sortant, et un devant celles de tous les anciens maires de l'époque³⁵. Quand l'administration décide de mettre fin à cette pratique, la MLHP informe les maires visés qu'ils doivent désormais prendre leurs propres « dispositions pour continuer d'avoir de la lumière »³⁶. Parmi eux, Raymond Préfontaine, dont l'électricien de la ville avait jadis pris soin d'égayer la circonscription, comme nous l'avons déjà vu. « Je me permets de déclarer que si la ville de Montréal n'a pas les moyens de faire à ses anciens maires l'honneur d'entretenir plus longtemps les lampes à gaz installées devant leur résidence, » répond Préfontaine, « libre à eux de les enlever »³⁷. La formulation, en apparence polie, lue dans le contexte du prestige associé aux réverbères, le ton irrité de la réponse, et l'implication voilée que la décision résulte de l'incompétence des fonctionnaires de la ville, suggère qu'un Préfontaine vexé prend le retrait de ces réverbères, et de l'honneur qu'ils représentent, comme un affront personnel.

34. BCB, 20 novembre 1911; 27 octobre 1913, p. 1089.

35. Parent à la CIE, 3 mars 1904, VM 50, S2, D75, AM; « Les Réverbères de M. le Maire », *La Patrie*, 18 février 1904, p. 10; « Les réverbères du maire, prêts à être installés », *La Patrie*, 25 avril 1904.

36. MLHP à Jacques Grenier, 25 février 1904, VM 50, S2, D75, AM.

37. Cité dans MLHP à Parent, 3 mars 1904, VM 50, S2, D75, AM.

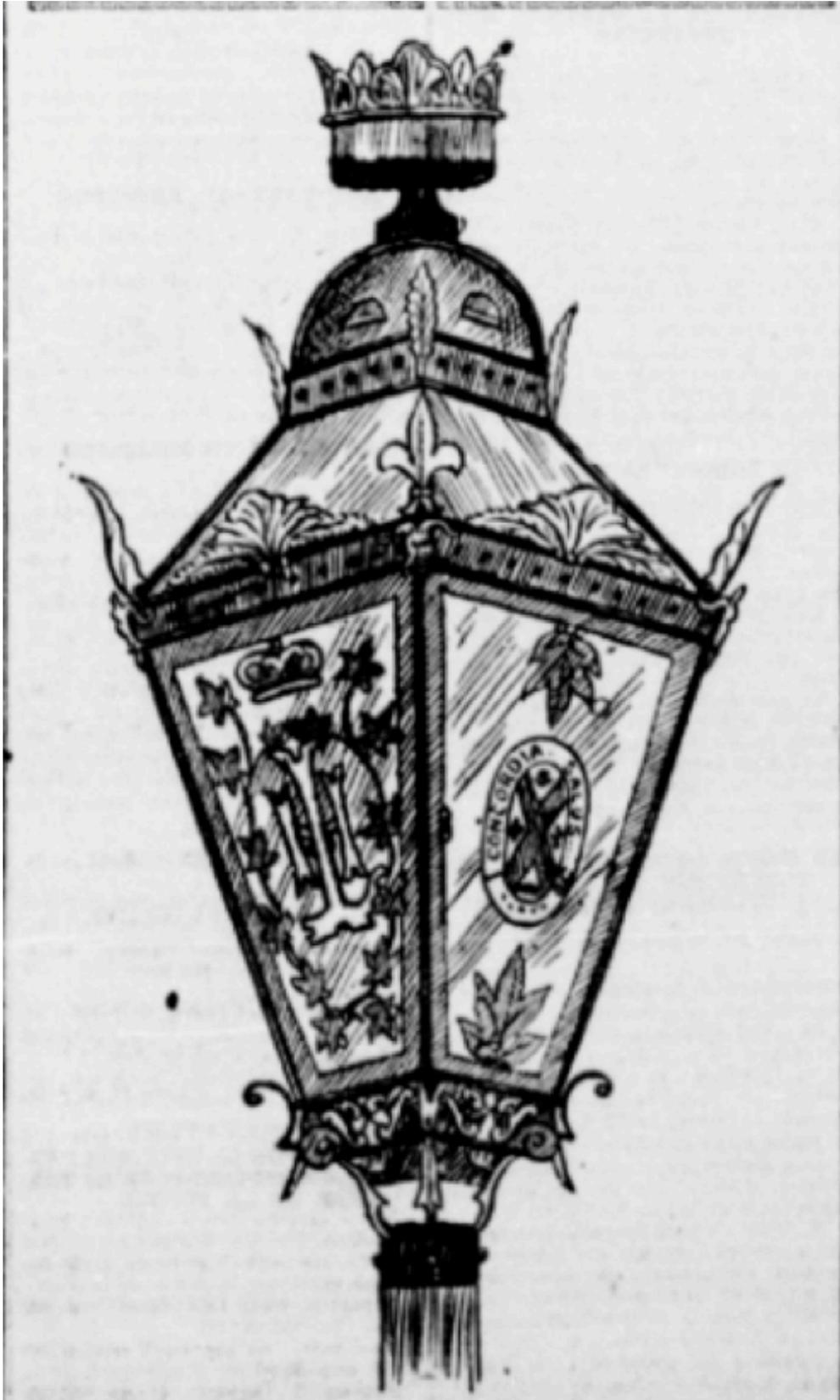


Figure 4. Lampe décorative pour le domicile privé du maire de Montréal. *La Patrie*, 25 avril 1904, 9.

Au-delà de leur simple fonctionnalité, les lampadaires inspirent aussi aux citoyens des sentiments qui découlent de leur conception. Dans les deux villes, les fonctionnaires sont sensibles au potentiel esthétique des lampadaires, précisant qu'ils ne doivent ni être « disgracieux »³⁸ ni « encombrants » dans les rues. Ils doivent plutôt avoir une « silhouette plaisante », être « dignes de nos grandes artères »³⁹ et « revêtir un cachet décoratif et artistique »⁴⁰. Comme la belle architecture et les monuments inspirants, les lampadaires peuvent édifier l'esprit de l'utilisateur nocturne de la rue. « Ne perdons jamais de vue que la voie publique devrait être un musée d'art permanent et vivant, qui inspirerait à tous le sentiment d'amour des choses belles, l'aversion des choses laides, banales ou vulgaires », plaide Clerbois. S'il admet la propension des artistes à ignorer des questions telles que les contraintes techniques et le coût, il insiste sur le fait que des facteurs pécuniaires insignifiants ne devraient pas freiner la ville. En cherchant à « déraciner », « l'indifférence excessive, le mauvais goût et l'utilitarisme à outrance » de l'époque, l'auteur aborde la question de l'éclairage urbain du point de vue plus subjectif de l'esthétique, en posant le rapport à la rue sur le plan de l'expérience individuelle et de l'épanouissement personnel, plutôt que sur celui de la rationalité scientifique⁴¹.

38. Ville de Montréal, « Cahiers des charges », 1904, VM 50, S2, D64, AM.

39. BCB, 11 décembre 1905, p. 1001.

40. BCB, 11 décembre 1905, p. 1008.

41. Clerbois, « Histoire de l'éclairage », p. 171; Hugo Lettens, « Sculpture et lumière électrique à la fin du 19e siècle », *Cahiers de la Fonderie*, no 23, 1997.



Figure 5. Un réverbère à Bruxelles. Photo publiée dans Léon Clerbois, *Histoire de l'éclairage public à Bruxelles* (1910).

Pour les critiques, il s'agit ici d'une occasion ratée. Le manque d'intérêt artistique dans la conception des lampadaires provoque, selon eux, un « effet déplorable » sur la ville⁴². Plaisantant à propos de cette scène « détestable », un conseiller suscite les rires de l'assemblée : « D'un point de vue révolutionnaire, nous pouvons nous en féliciter. Ces

42. BCB, 8 mai 1892, p. 287.

lanternes sont parfaites pour y accrocher de futurs aristocrates⁴³. » Les citoyens des deux villes insistent pour que les changements technologiques tiennent compte de leur profond attachement à la richesse de leur environnement. L'échange entre Arthur Parent et Lewis Skaife, secrétaire-correspondant de la Société numismatique et antiquaire de Montréal, est révélateur : quand Parent demande la permission d'installer au Château Ramezay, qui possède la société, « un petit poteau » pour une lampe à arc électrique, Skaife accepte, « à condition que le poteau soit en fer et joliment peint. » Pour des raisons techniques, il n'est pas possible d'y placer une monture de fer, répond Parent en prenant soin de confirmer que le poteau de bois serait effectivement « joliment peint » et l'assurant qu'il « ne serait en aucun cas inesthétique »⁴⁴. Pour sa part, la compagnie bruxelloise de tramways prend la précaution de promettre l'installation de réverbères « artistiques » le long du prestigieux boulevard central Anspach afin d'apaiser les craintes que le système de trolley ne le défigure. Ce qu'obtient la ville, déplore un conseiller municipal, ce sont plutôt des poteaux qui « n'ont pas la moindre forme artistique », récupérés de Paris, « où l'on n'en a pas voulu ». Pire, l'éclairage que produit « cette horrible ligne de mâts », bien qu'électrique, est « absolument mesquin et insuffisant », vocifère-t-il. « Il faut que cette mauvaise plaisanterie finisse », ajoute un collègue indigné⁴⁵.

En effet, si beaucoup critiquent la lenteur de l'électrification, les effets de la transition elle-même heurtent aussi les sensibilités esthétiques. Le fouillis « arbitraire et non réglementé » des fils qui alimentent les lampadaires, autant que les systèmes d'éclairage intérieur, les tramways et les lignes téléphoniques, cause un « étranglement énorme » dans les carrefours achalandés, qu'on compare à une toile d'araignée, à Bruxelles, et à un « port de Chine après un typhon », à Montréal⁴⁶. Les réverbères eux-mêmes sont source de frustration, car ils bloquent les trottoirs, nuisent à la circulation et inquiètent les passants quand ils sont décrépits et qu'ils menacent de provoquer un incendie ou des blessures en tombant⁴⁷. Ils sont aussi source d'ennuis quotidiens des plus banals dans

43. BCB, 29 avril 1907, p. 846, en référence à la pratique consistant à suspendre les représentants de l'Ancien Régime aux réverbères pendant la Révolution française de 1789. Wolfgang Schivelbusch, *Disenchanted Night: The Industrialisation of Light in the Nineteenth Century*, Oxford: Berg, 1988, p. 100-103.

44. Parent à Skaife, 27 juillet et 1er août 1904; Skaife à Parent, 30 juillet 1904, VM 50, S2, D77.

45. BCB, 19 novembre 1900, p. 732, 739.

46. Ibid.; Département d'électricité, Ville de Montréal, 9 octobre 1902, VM 50, S2, D69, AM; Percy Nobbs, « City planning as applied to Montreal », *For a Better Montreal: Report of the First Convention of the City Improvement League*, Montréal, 1910, p. 46. Rapport de l'association visant à améliorer l'hygiène publique et à assainir la gouvernance municipale de Montréal.

47. Parent à Badger, 17 novembre, 1898, VM 50, S2, D56, AM; John Barlow, arpenteur municipal, à Badger, VM 50, S2, D68,

la vie urbaine. Après les plaintes répétées d'un résident, la MLHP retire les embouts décoratifs d'un poteau « pour empêcher les garçons de grimper sur le toit de Monsieur Callaghan »⁴⁸. De son côté, l'Union chrétienne des femmes pour la tempérance (UCFT) s'indigne contre les « nombreux panneaux publicitaires d'une marque de cigarettes, fixés aux lampadaires désaffectés de la ville »⁴⁹. Les annonceurs demandent fréquemment à accrocher des panneaux sur des lampadaires à gaz « morts », mais l'autorisation, accordée à la discrétion du directeur, est jugée inappropriée à l'endroit d'une société de tabac. L'exaspération de l'UCFT semble trouver écho chez le superintendant lui-même, dont la réprimande adressée à l'American Tobacco, écrite avant même la plainte du groupe de tempérance, trahit clairement sa propre impatience face au comportement de la société⁵⁰.

Éclairage exigé

C'est avec une dose indéniable de démagogie que les politiciens, les bureaucrates et autres promoteurs de la ville abordent la question très sensible des lampadaires. La vantardise des uns est une façon efficace de montrer qu'ils prennent à cœur les ambitions municipales, tandis que l'indignation des autres devient un outil rhétorique convaincant dans le feu de la vie politique. Mais s'ils formulent ainsi la discussion, c'est aussi parce que ces attitudes résonnent profondément avec les dispositions émotionnelles de leurs concitoyens. Les services municipaux, et les lampadaires en particulier, sont un important point de référence entre les citoyens et l'appareil de gouvernance urbaine. Les résidents écrivent fréquemment aux administrateurs de la ville, demandant davantage de lumière par-ci, des réparations par-là, exprimant leurs craintes face aux vicissitudes des lieux qu'ils croisent chaque nuit. Leurs lettres, écrites d'une plume vive et expressive, laissent entrevoir le potpourri d'émotions qui caractérise une vie urbaine renouvelée par l'augmentation du contraste entre la lumière artificielle et l'obscurité de la nuit qu'elle cherche à dompter.

La peur est l'émotion la plus communément associée à la nuit. L'idée même de l'éclairage

AM; George Hadwill, du Bureau de commerce de Montréal, à la Ville de Montréal, 21 mars 1902, VM 50, S2, D69, AM; Pétition de 24 signataires à la CIE, 9 juin 1903, VM 50, S2, D71, AM.

48. J. J. Callaghan à Parent, n.d.; Surintendant général Gossler de la MLHP, à Badger, 4 juillet 1902, VM 50, S2, D68, AM.

49. Elizabeth Muir McLachlan, présidente de l'UCFT, au maire de Montréal, 1er juin 1904, VM 50, S2, D76, AM.

50. Parent à l'American Tobacco Co., 30 mars 1904, VM 50, S2, D75, AM. Sur les attitudes à l'égard du tabac à Montréal pendant cette période, voir Jarrett Rudy, *The Freedom to Smoke: Tobacco Consumption and Identity*, McGill-Queen's University Press, 2005.

public a toujours été de dominer cette peur, d'écartier « l'obscurité périlleuse »⁵¹ qui menace la sécurité et l'accessibilité dans les rues. En réalité, même si de plus en plus de gens sortent dans la rue après le crépuscule, pour le loisir ou le travail, l'obscurité ne cesse jamais de faire frémir de nombreux citoyens, dont certains affirment ne pas oser sortir une fois la nuit tombée⁵². Du point de vue pratique, ils craignent le manque de visibilité et la difficulté à se déplacer sans entraves, surtout dans les avenues animées où les tramways qui passent à toute allure manquent de heurter les piétons⁵³. La prolifération des réverbères fait exploser les attentes, les gens s'impatientent au moindre manque de lumière artificielle. Un Montréalais se plaint que l'éclairage « insuffisant » de sa rue met constamment en danger de tomber ceux qui empruntent les marches de sa maison. Depuis qu'une des lampes à gaz a été retirée, les ombres projetées dans l'obscurité par les autres poteaux de la rue ont causé au moins deux accidents, explique-t-il⁵⁴. Quelques rues plus loin, les membres d'une congrégation presbytérienne estiment que la participation à la prière du soir ne devrait pas entraîner un risque de blessure chaque fois qu'ils trébuchent dans les escaliers de leur église, parce que deux lampes à gaz viennent d'être retirées de la rue Dorchester⁵⁵. Ces situations font « subir aux citoyens beaucoup de désagréments, d'inconfort et de gêne », écrit un autre groupe de pétitionnaires, reprenant l'exaspération d'innombrables autres demandes similaires⁵⁶.

Hormis ces irritants, ce sont les problèmes de criminalité nocturne, comme le vol et la violence, qui suscitent les craintes les plus vives. Avant même le débat sur l'électrification, les riverains du boulevard du Midi sont déjà furieux de voir Bruxelles faire des économies à leurs dépens, de nombreux poteaux restant éteints chaque nuit et d'autres ne projetant qu'une faible lueur. Leur conseiller municipal exhorte donc la Ville de voir à ce que ce boulevard ait rapidement le même éclairage sécuritaire que tous les autres, car avec la situation actuelle « on y pourrait commettre des assassinats au milieu de la nuit »⁵⁷. Pour leur part, les Montréalais de la rue LaSalle sont de plus en plus inquiets de voir leur quartier devenir « très dangereux ». Dans un boisé des environs, ils voient des « bandes

51. BCB, 24 décembre 1910, p. 1804.

52. Victor Morin à la CIE, 6 octobre 1902, VM 50, S2, D69, AM.

53. Les citoyens protestèrent directement auprès de l'entreprise, puis les citoyens et l'entreprise adressèrent leurs plaintes à la Ville. Montreal Street Railway Co. à Roberston, 30 octobre 1902; Pétition des résidents de la rue Huntley à P. Martineau, conseiller municipal, 1er décembre 1900, VM 50 S2, D69, AM.

54. Barnard et Dessaulles, avocats, au nom d'Edward Major, à L.-O. David, greffier de la Ville, 17 octobre 1904, VM 50 S2, D79, AM.

55. John Hyde à Robertson, CIE, 14 octobre 1904, VM 50 S2, D79, AM.

56. Pétition de sept signataires à la CIE, 16 novembre 1898, VM 50 S2, D56, AM.

57. BCB, 7 août 1882, p. 150.

de vauriens se rassembler pour la nuit [...] Nos femmes et nos enfants craignent, et avec raison, de sortir le soir sans lumière »⁵⁸, ajoutent-ils.

Il convient de noter que ce ne sont pas nécessairement les actes criminels réels, mais plutôt la crainte que ces circonstances n'attirent la criminalité, qui inspire les résidents à présenter une pétition à leur administration municipale. Nombre d'entre eux se disent absolument convaincus de l'idée généralisée que davantage d'éclairage entraînerait naturellement l'ordre et la bonne conduite. Un homme d'affaires montréalais qui réclame un meilleur éclairage près de sa briqueterie se désole de voir les gens du voisinage se faire « constamment importuner par une bande de brutes ». Il considère « les 'forces de police' (guillemets dans l'original) si insuffisantes et si petites que la seule protection que nous puissions demander est un bon éclairage, puis une protection personnelle »⁵⁹. Cet esprit d'autosuffisance est ancré dans le dicton populaire voulant qu'un bon lampadaire soit l'équivalent d'un policier supplémentaire en action, une perspective de rêve pour les administrations municipales qui cherchent à réduire leurs coûts. On fait encore aujourd'hui ce lien entre éclairage public et sécurité personnelle, et ce, malgré les études qui confirment que davantage d'éclairage ne signifie pas toujours moins de criminalité⁶⁰. Ce qui est révélateur ici, ce n'est pas tant le fantasme de l'ordre qu'entretiennent les urbanistes rationalistes, que la façon dont la présence ou l'absence de lumière joue sur les émotions des citoyens lorsqu'il s'agit de s'aventurer la nuit, et le niveau de risque qu'ils jugent intuitivement acceptable au moment de s'engager dans un escalier ou de traverser une intersection, une allée ou un parc. Ainsi, lorsque Cal Corey, professeur de chant, supplie le comité d'éclairage de s'occuper de la rue Berthelet, « plongée dans l'obscurité », c'est avant tout un « *sentiment de sécurité* » que recherchent ses voisins et lui⁶¹.

Bien sûr, ces craintes sont fondées, car si la nuit éveille l'imagination, la criminalité est bien réelle. Pendant des mois, les résidents de la rue Hermine subissent des nuisances qu'ils attribuent directement à l'absence de lumière. « Les comportements et insultes qu'il faut tolérer à cause de la noirceur sont insupportables et ridicules », écrit une certaine Mme Canning, au nom de tous les locataires « grincheux ». « Je pourrais vous transmettre de 14 à 16 noms qui sont dans la même misère si sombre que les numéros [de porte]

58. Pétition de 14 signataires à la CIE, 7 mai 1909, VM 50 S2, D101, AM.

59. Citation traduite de l'anglais. Ed. Sheppard à Badger, 3 juin 1899, VM 50 S2, D57, AM.

60. Stephen Atkins, Sohail Husain et Angele Story, « The Influence of Street Lighting on Crime and Fear of Crime », Crime Prevention Unit, rapport no 28, London: Home Office, 1991; Paul. R. Marchant, « Have New Street Lighting Schemes Reduced Crime in London? », *Radical Statistics*, no 104, 2011.

61. Carl Corey à la CIE, 4 mars 1901, VM 50, S2, D63, AM. Italiques de l'auteur.

sont illisibles », poursuit-elle. Tout ce qu'elle cherche c'est d'éviter le « scandale » qui dérange sa famille, dont elle veut « protéger les oreilles [...] des propos offensants qu'ils sont obligés d'entendre ». Pour illustrer ses dires, elle parle d'une « terrible bagarre » survenue un soir devant chez elle. « Tout le monde a eu peur d'un meurtre dimanche matin le trottoir comme une mare de sang à même pas trois pieds de nos portes ». L'obscurité de la nuit provoque une foule d'émotions négatives chez Mme Canning : irritée par l'atmosphère de la rue, en feu contre la compagnie de gaz et les fonctionnaires de la ville, inquiète pour sa famille et effrayée à l'idée de la scène dont elle a été témoin, sa terreur transpirant dans le style décousu et sans ponctuation de sa lettre⁶².

De tels évènements sont exceptionnels, et si un bain de sang à la porte de chez soi suscite naturellement des émotions extrêmes, ces lettres tirent leur importance de ce qu'elles révèlent dans l'évolution des attentes et des certitudes quant à notre maîtrise de la nuit urbaine moderne. La protection des lampadaires est de plus en plus demandée, précisément parce que la bourgeoisie urbaine revendique de plus en plus le pouvoir d'investir l'espace de la rue nocturne. Si beaucoup considèrent « la distance séparant l'électricité du gaz, mille fois plus grande que celle qui séparait le gaz des bougies de nos pères », pour l'historien Peter Baldwin, la vraie conséquence de l'électrification n'est pas tant la nouvelle expérience visuelle que la diversité des foules attirées dans les rues, car un nombre croissant d'hommes et de femmes peuvent se permettre les loisirs qui les intéressent⁶³. Les citoyens, surtout ceux des classes moyenne et supérieure, qui exigent de la lumière, mettent au grand jour leur façon de concevoir leur place dans la ville, le moment où ils peuvent s'y déplacer et leurs objectifs. Pour eux, l'obscurité est le domaine des « fainéants » et des « voyous », des « apaches » et autres « individus louches » qui se réfugient dans l'ombre et qui terrorisent les femmes du quartier. Les femmes elles-mêmes sont également pointées du doigt, car, comme le montre l'historienne Mary Anne Poutanen, la présence des lampadaires rend la prostitution plus visible et alimente donc le discours d'opprobre moral sur la vie nocturne illicite⁶⁴. En faisant de l'obscurité le royaume de ceux qui sont perçus comme les individus louches, qui inspirent l'effroi et l'appréhension, ces lettres posent les lampadaires comme des phares de respectabilité, garants de vertu morale. Si, dans l'esprit de nombreux réformistes⁶⁵, les divertissements

62. Citations traduites de l'anglais. P. Canning à la CIE, 3 octobre 1904, VM 50, S2, D79, AM.

63. BCB, 23 juin 1883, p. 583; Peter C. Baldwin, *In the Watches of the Night: Life in the Nocturnal City, 1820-1930*, University of Chicago Press, 2012, p. 155-157.

64. Mary Anne Poutanen, *Beyond Brutal Passions: Prostitution in Early Nineteenth-Century Montreal*, McGill-Queen's University Press, 2015, p. 46-47.

65. Ibid.

que permettent les lumières électriques « imprègnent » la nuit d'ambiguïté morale, les lueurs nocturnes qui guident les citadins bourgeois se déplaçant de leur domicile ne sont pas moins teintées de sentiments de rectitude morale. Lorsqu'un journaliste anonyme de Montréal publie un exposé sur le « côté sordide » de la ville, c'est évidemment à la lumière du gaz qu'il fait ses observations. « Derrière les rues bien éclairées et les visages ouverts et honnêtes, il y a d'autres rues où les lumières ne brillent pas autant, où les visages ne sont pas aussi francs », écrit-il sur un ton ambigu, la cible de son enquête étant clairement distincte des citoyens et des espaces plus respectables qui, à ce stade, bénéficient du confort lumineux de l'électricité⁶⁶.

Au-delà de leur utilité, les réverbères forgent les réputations et définissent la façon dont les gens conçoivent leur participation à l'aménagement de l'espace et aux structures sociales de la vie urbaine. La lumière est nécessaire « pour éclairer, autant que pour sauvegarder la moralité »⁶⁷. Prenons l'exemple de Busby Lane, à Montréal, qualifiée de « refuge nocturne de certains des pires individus de la ville »⁶⁸. La situation suscite l'ire d'une propriétaire, qui affirme que grâce à ses locataires, le quartier est en pleine transformation et n'a « jamais eu une classe de gens aussi respectables qu'aujourd'hui »⁶⁹. Pour appuyer l'affirmation que certains pâtés de maisons devraient être mieux éclairés en raison de la qualité de leurs résidents, les pétitionnaires soulignent souvent la présence d'églises et de couvents à proximité, arguant que la « classe choisie » qui fréquente ces institutions et qui vient en aide aux moins nantis de la société mérite d'être bien éclairée pour pouvoir accomplir son œuvre sans crainte⁷⁰. Si l'obscurité abrite les espèces les plus menaçantes de la ville, les citadins plus privilégiés considèrent l'éclairage comme un élément que leurs honnêtes voisins en sont venus à mériter. Pour eux, les réverbères permettent d'une part d'éloigner les fauteurs de troubles, et d'autre part de gratifier ceux dont l'attitude et le mode de vie élèvent la vie urbaine à un registre émotionnel plus rassurant et serein.

Les tensions liées au nombre, à l'emplacement et à la luminosité des lampadaires dans des villes comme Montréal et Bruxelles sont donc alimentées par les relations tripartites entre les administrations municipales naissantes, le secteur privé en plein essor et les

66. Citation traduite de l'anglais. *Montreal by Gaslight*, (s.n., 1889), p. 8.

67. J.D. Miller, Toilet Laundry Co., à la CIE, 9 avril 1902, VM 50, S2, D67, AM.

68. Pétition de huit signataires à la CIE, 29 septembre 1902, VM 50, S2, D69, AM.

69. Isabella Ransom au Bureau de l'arpenteur, 20 septembre 1902, VM 50, S2, D69, AM.

70. Pétition de 61 signataires à la CIE, 17 septembre 1898, VM 50, S2, D56, AM; Pétition de 21 signataires à P. J. Martineau, du Conseil municipal, 20 septembre 1899, VM 50, S2, D58, AM.; L. J. Forget à A. A. Lavallée, 28 octobre 1903, VM 50, S2, D72, AM.

citadins plongés dans l'effervescence des métropoles. Ces rapports portent sur des questions de politique et d'argent, d'exercice de l'autorité et de revendication de l'espace public, de comment et pour qui fonctionnent les infrastructures, de qui devrait payer et qui devrait en bénéficier. Comme tous les rapports humains, ils sont imprégnés d'émotions. Lorsqu'un propriétaire se plaint de l'absence de réverbères qui nuit à sa recherche de locataires ou que le commerçant voudrait que ses taxes municipales lui donnent droit à davantage de lumière, les considérations pécuniaires se traduisent par de la colère et de l'exaspération envers la mairie, ce qui entraîne des demandes « urgentes » pour « que justice soit faite »⁷¹. La peur des accidents, du vol ou de la violence qui motive tant de demandes des citoyens est indéniablement mauvaise pour les affaires.

Comme dans les débats du Conseil, la rhétorique des pétitionnaires est peut-être théâtrale, mais son caractère récurrent nous permet de saisir ce que Peter Stearns appelle les « styles émotionnels » de l'époque⁷². Les formules de politesse restent essentielles, et les pétitionnaires respectent l'étiquette, même s'ils vont parfois jusqu'à franchir les frontières qui les séparent des fonctionnaires en les invitant à les accompagner dans les rues sombres afin qu'ils ressentent eux-mêmes cet inconfort. Par ailleurs, de nombreux auteurs n'hésitent pas à exprimer leur impatience, non seulement en insistant sur la gravité de leur situation, mais aussi en rappelant aux bureaucrates que leurs demandes répétées font partie d'une longue série de requêtes s'étendant parfois sur plusieurs années. « Mon cher Robertson », écrit J. Widmer Nelles, d'un ton familier à son conseiller local, « vous ne me trouverez pas trop gênant, j'espère », poursuit-il, reconnaissant la « gêne » que Robertson doit sentir dans son « devoir de représentant du peuple ». Ce dernier se souvient certainement de cette demande, formulée 18 mois plus tôt, à propos de l'éclairage d'une partie de la rue Rachel, qui restait « inconfortablement sombre ». « Ne pourriez-vous pas installer une lampe à arc [...] ? », lui avait-il demandé. « Je vous en prie, faites quelque chose », signait-il timidement⁷³. Après une première pétition restée lettre morte, les habitants de la rue Sainte-Élisabeth haussent considérablement le ton, cinq mois plus tard dans une deuxième lettre. Leur colère se manifeste non seulement par un plus grand nombre de signataires (11 à la première lettre, 23 à la seconde, ce qui laisse croire que l'émotivité du groupe initial a eu un effet galvanisant sur les voisins), mais aussi par le ton résolument plus pointu et urgent employé – « l'obscurité complète » de la première missive devient « une cause de disgrâce », qui permet aux gamins et

71. A. Mathieu à la CIE, 21 septembre 1899, VM 50, S2, D58, AM.

72. Peter N. Stearns, *American Cool: Constructing a Twentieth-Century Emotional Style*, New York University Press, 1994.

73. Citation traduite de l'anglais. Nelles à Robertson, 7 novembre 1903, VM 50, S2, D72, AM.

aux désœuvrés de s'y tenir le soir et de « troubler la paix publique »⁷⁴. Quant à eux, les fonctionnaires municipaux prennent à cœur les accusations de manquements à leurs devoirs, confondant l'affirmation « nous marchons progressivement » avec leur propre estime de soi⁷⁵. Dans ce contexte, Parent tient à souligner la rapidité de ses réponses aux plaintes des citoyens et demande un cheval et un charriot qui lui permettraient d'offrir un service plus rapide et arborant « un badge aux insignes du département et de la société », qu'il pourrait montrer lors des appels de service⁷⁶. Dans la mesure où l'analyse historique des émotions nous force à interpréter ce que les personnes ont ressenti à travers les mots qu'elles nous ont laissés, on peut raisonnablement supposer que ce désir de statut et cette volonté d'afficher ses références sur sa personne physique sont révélateurs des sentiments de dévotion et de fierté de Parent à l'égard de sa mission, qui consiste à faire jaillir la lumière à travers le voile de la nuit urbaine.

Les élus et les bureaucrates qui subissent la colère de la population projettent à leur tour ces sentiments sur les fournisseurs privés. Le rôle même de l'entreprise privée dans la distribution de l'éclairage nous permet aussi de faire le lien entre émotions humaines et infrastructures matérielles urbaines. À Bruxelles, les débats interminables sur les mérites de la privatisation prennent un ton acrimonieux. Les émotions s'enflamment, les insultes fusent et les cris retentissent. Au fil des ans, les partisans du marché libre accusent leurs adversaires de faire passer leurs instincts mégalomanes avant l'intérêt public qu'ils ont été élus pour défendre, tandis que ces derniers clament que le recours au secteur privé est indigne de leur grande ville⁷⁷. Entretemps, à Montréal, la presse reproche régulièrement à la MLHP d'escroquer la ville et à la ville, de ne pas avoir le courage de s'attaquer à ce monopole. Les relations entre les deux entités sont au plus bas. Après avoir reçu des « rapports très défavorables », l'électricien de la ville s'en prend à l'entreprise, déclarant que « l'opinion publique [...] est parfaitement habituée à l'éclairage défectueux »⁷⁸. Les réponses du directeur de la MLHP sont toujours teintées de la même réserve : il tente de minimiser les plaintes et de retourner la situation contre la ville, qui, selon lui, ne consacre pas suffisamment de ressources policières à la protection de ses lampadaires contre le vandalisme « malveillant et intentionnel »⁷⁹.

74. Pétition de 11 signataires à la CIE, 27 novembre 1901, VM 50, S2, D66, AM; Pétition de 23 signataires à la CIE, 23 avril 1902, VM 50, S2, D67, AM.

75. BCB, 1er décembre 1884, p. 590.

76. Parent à Badger, 20 août 1900, VM 50, S2, D61, AM.

77. BCB, 29 août 1881, p. 226-263; 19 novembre 1900, p. 733.

78. Citation traduite de l'anglais. Badger à Gossler, 17 mars 1903, VM 50, S2, D70, AM.

79. Gossler à Parent, 3 novembre 1903, VM 50, S2, D76, AM.

À Montréal, les tensions associées à la gestion et à la prestation de ce service public atteignent le point d'ébullition lors de la grève des monteurs de lignes et des électriciens qui assombrit les nuits d'avril 1902. Le 14 avril, 75 électriciens de la MLHP et de la Lachine Rapids Company (un fournisseur de la banlieue) débrayent en réclamant des augmentations de salaire et des quarts de travail de neuf heures. Leur nombre augmente : 350 grévistes gonflent leurs rangs dès les premiers jours et le conflit fait couler beaucoup d'encre. Outre la couverture quotidienne des journaux et les exigences des deux parties, on observe les vives prises de position de ces derniers, mais aussi, ce qui importe tout autant, une peur croissante de la noirceur, car l'impasse se traduit par des dizaines de lampes éteintes chaque nuit. Les travailleurs savent qu'ils ont un grand pouvoir de négociation : plus la grève dure et prolonge l'obscurité, plus les citoyens, habitués au confort de la clarté nocturne, font sentir leur mécontentement et leur impatience.

Comme le démontre l'historienne Mary Blewett, selon les normes de l'époque, pour réussir à négocier avec les travailleurs, l'homme d'affaires doit pouvoir garder son sang-froid et renforcer son autorité en maîtrisant sa colère pour paraître totalement maître de la situation⁸⁰. C'est exactement la stratégie de Philip Gossler, directeur de la MLHP, dont les déclarations quotidiennes aux journalistes se font rassurantes et pleines d'espoir. « Nous nous en tirons bien », prétend-il, en précisant que les difficultés que traverse le service ne sont que temporaires. Refusant mordicus de reconnaître la légitimité du syndicat des électriciens, il souligne calmement que son entreprise reçoit des candidatures de partout au pays et que l'arrivée de travailleurs remplaçants permettra de « tout faire rentrer dans l'ordre dans un jour ou deux »⁸¹. Or, en privé, la correspondance de Gossler avec la ville est tout sauf détendue. En plus des pannes de courant que cause l'absence des travailleurs, les fils électriques qui alimentent les lampadaires sont vandalisés. Dans ses lettres quotidiennes à Badger, où il révèle la colère et la consternation qu'il cache aux journalistes, Gossler se montre de plus en plus irrité par la situation et ce qu'il considère comme de l'inaction de la ville pour protéger son entreprise⁸². De leur côté, les travailleurs réfutent « catégoriquement » les allégations de vandalisme et accusent la société de saboter ses propres lignes, dans le but de se présenter comme la victime

80. Mary Blewett, « Passionate Voices and Cool Calculations: The Emotional Landscape of the Nineteenth-Century Textile Industry », Stearns et Lewis (dir.), *An Emotional History of the United States*, p. 109-125. Une grève des travailleurs de l'usine à gaz de Bruxelles avait suscité une controverse similaire dans la ville cinq ans plus tôt, faisant craindre à la fois le « noir » de la nuit et le « rouge » du socialisme : voir Luc Keunings, « L'usine à gaz de Bruxelles en grève. La peur du noir à la fin du 19e siècle », *Cahiers de la Fonderie* no 23, 1997.

81. « Electrical Workers Still Confident », *Montreal Star*, 18 avril 1902, p. 6.

82. Gossler à Badger, 16, 17, 18, 19 avril 1902, VM 50, S2, D67, AM.

d'une main-d'œuvre indocile et agressive. Conscients que l'obscurité, qui met la pression sur l'entreprise, peut aussi retourner l'opinion publique contre eux, les travailleurs se créent une image publique faite d'émotions positives. Ils présentent leurs rassemblements comme importants et enthousiastes pour renforcer leur solidarité et leur détermination. La presse les qualifie d'hommes « solides », « optimistes » et « de bonne humeur », ce qui renforce leur certitude d'être victorieux⁸³.

Entre le calme, affiché, des employeurs rongés par la rage et la fébrilité des travailleurs, les résidents soumis à des pannes nocturnes deviennent de plus en plus impatients. Bien que les lumières ne s'éteignent que dans certains quartiers, Badger essuie les amères remontrances des citoyens concernés et la presse tient à souligner que, même si l'obscurité est « partielle », la « situation s'aggrave »⁸⁴. La « complète obscurité » est tout sauf « rassurante » pour la population, écrit *La Patrie*, tout en félicitant les grévistes pour leur « bonne conduite »⁸⁵. Certains syndicats expriment leur soutien aux électriciens en grève, moins par solidarité de classe que parce que les rues sombres dégagent un « si pitoyable état des choses »⁸⁶. Malgré les reproches des employés, qui estiment que leurs remplaçants ne sont pas qualifiés, la société réussit à rétablir progressivement l'éclairage, au grand soulagement des journaux. Pourtant, à la veille du règlement de la grève, le *Montreal Star* rapporte encore que les citoyens de certains quartiers ne sont « pas d'humeur joyeuse »⁸⁷. À leur grand soulagement, la bataille tire bientôt à sa fin. Un accord conclu par le maire de Montréal, James Cochrane, contraint l'employeur à céder aux revendications salariales et l'incident est vite oublié⁸⁸. Or, pendant les douze jours et les douze nuits qu'elle dure, l'obscurité que cause la grève suscite, pour diverses raisons, des flots d'émotions chez les différents acteurs concernés – travailleurs, employeurs, fonctionnaires municipaux, résidents ordinaires et journalistes couvrant l'évènement – mettant en lumière les associations affectives qui façonnent le rapport des citadins à la matérialité de la ville moderne.

83. « Over Two Hundred Linemen are Out », *Montreal Star*, 16 avril 1902, p. 6; « Electric Workers Strike is Still On », *Montreal Star*, 17 avril 1902, p. 2; « Electrical Workers Still Confident », *Montreal Star*, 18 avril 1902, p. 6; « Nouvelles » Ouvrières », *La Presse*, 17 avril 1902, p. 11; « La grève des électriciens », *La Patrie*, 21 avril 1902, p. 1. Sur les émotions et le travail, voir Peter Bischoff, « Fear, Loyalty and Organization: Unions as Emotional Arenas, 1880-1919 »; Krause et Scheck (dir.), *Emotions and Cultural Change*, Stauffenburg, 2006, p. 263-277.

84. « Over Two Hundred Linemen Are Out », *Montreal Star*, 16 avril 1902, p. 6.

85. « La grève des électriciens », *La Patrie*, 24 avril 1902, p. 1.

86. Boot and Shoe Workers' Union à la CIE, 24 avril 1902; Fraternité unie des charpentiers et menuisiers à la CIE, 23 avril 1902, VM 50, S2, D67, AM.

87. « Strike May Be at an End To-morrow », *Montreal Star*, 22 avril 1902, p. 6.

88. « La grève est finie », *La Patrie*, 26 avril 1902, 24.

Une question d'atmosphère

Enfin, la simple présence ou absence de lampadaires dans les rues n'est qu'une partie des enjeux plus larges de l'éclairage urbain. La qualité de la lumière elle-même est tout aussi essentielle à cette dynamique. Ainsi, les atmosphères nocturnes n'émergent pas simplement des nouvelles formes de lumière artificielle, mais sont le fruit de notre rapport affectif avec elles, dans le cadre social et spatial distinct d'une ville en cours de modernisation. En effet, les efforts des autorités municipales pour créer des atmosphères nocturnes qu'elles associent à la sécurité et à l'efficacité suscitent souvent les critiques de ceux qui préféreraient des ambiances plus douces. Ce qui frappe surtout dans le discours prévisible et progressiste sur la multiplication des sources de lumière, c'est le malaise palpable, voire la résistance, face à l'intensification de la lumière nocturne et au rejet conséquent de l'ombre et de l'obscurité. Même si l'électricité permet d'embraser la nuit, nombre de citoyens continuent de ressentir un profond attachement à ce que Lynda Nead appelle la « poésie du gaz », soit son pouvoir « organique et envoutant de teinter les lieux familiers du jour d'un halo d'étrangeté et d'inconnu » de manière délicieuse, voire réconfortante⁸⁹. Même de hauts fonctionnaires municipaux, dont le bourgmestre de Bruxelles, Charles Buls, se demandent si le surplus d'éclairage que promet l'électricité n'est pas en réalité excessif. Buls est très critique des effets de l'électrification sur sa chère ville. Ces nouveaux éclairages produisent « un effet très triste » sur les grands boulevards de la ville, affirme-t-il, soulignant que même l'avenue de l'Opéra à Paris a été dépouillée de ses lampes électriques, dont l'effet désagréable était jugé incompatible avec la splendeur des lieux. Il souhaite plutôt préserver un « aspect gai », non pas en concentrant les réverbères afin qu'ils brillent davantage, mais avec un plus grand nombre de points d'éclairage plus faibles, un effet que, selon lui, le gaz réussit mieux à produire⁹⁰. Pour lui, il est bien plus important de créer une atmosphère agréable offrant un répit contre les pressions d'un environnement urbain dense que de doter la ville des dernières technologies. Même à Montréal, où l'électrification est plus précoce, Arthur Parent concède que, en été, les parcs et les places devraient être éclairés avec un type de lampadaire à pétrole, qui « ne défigure

89. Citation traduite de l'anglais. Nead, *Victorian Babylon*, p. 83-84.

90. BCB, 3 décembre 1894, p. 665. Les lampes au gaz avaient été accueillies par la même critique lorsque qu'elles furent installées pour la première fois devant l'Opéra en 1872. Peter Soppelsa, « Finding Fragility in Paris: The Politics of Infrastructure after Haussmann », *Proceedings of the Western Society for French History*, vol. 37, 2009, p. 235.

pas l'aspect du terrain avec de grands poteaux et des fils, permettant aussi d'éclairer sous les arbres »⁹¹ .

Les commentaires de Buis arrivent au moment où Bruxelles commence à explorer l'électricité dans des lieux comme le prestigieux parc municipal de la ville, sis entre le palais officiel du roi et le parlement national. Malgré le changement de technologie, les électriciens de la ville, qui mettent en œuvre ce plan par une soirée fraîche et sombre du printemps 1894, s'efforcent de créer une atmosphère douce et romantique, pour le plus grand plaisir de ceux qui assistent à l'inauguration. Un journaliste du quotidien *Le Petit bleu*, qui couvre l'évènement, s'extasie devant l'ambiance qu'il trouve unique et agréable. Il note la vitesse à laquelle l'obscurité s'éclaire d'une « lumière lunaire », « que les moineaux réveillés en sursaut saluent d'un bavardage effaré ». Éclairées par le bas, les feuilles des arbres dessinent une dentelle verte élaborée, entrecoupée de sphères lumineuses comme des étoiles tombées du ciel et suspendues aux branches. Le succès de cet « effet charmant », poursuit le journaliste, repose précisément sur la rareté des lampes. « La lumière n'est pas aveuglante, et laisse aux grandes allées un caractère d'intimité mélancolique d'une exquise poésie », explique-t-il. À « l'installation usuelle cherchant surtout la vigueur de l'éclairage », il préfère de loin « une installation un peu capricieuse, fantaisiste, logée de-ci de-là dans le taillis et visant à une coquetterie d'effet »⁹² .

Les commentateurs campent leur description de l'atmosphère de l'éclairage urbain dans le cadre d'une promenade nocturne entre jeunes amoureux. Suivant la tradition du Nouvel An, qui consiste à saluer les habitants du quartier par quelques vers, les allumeurs de réverbères de Saint-Josse dans les faubourgs de Bruxelles, aussi appelés « chevaliers porte-lumières », promettent à leurs compatriotes municipaux de chasser l'obscurité :

Afin que toute brave fille honnête
Sans nul danger et bien tranquille
Se puisse promener le soir
Avec l'amant, fuyant les flaques.

91. Citation traduite de l'anglais. Parent, Rapport au président et aux membres de la CIE, 10 novembre 1904, VM 50, S2, D79, AM.

92. *Petit bleu*, 2 mai 1894.



Figure 6. Poésie offerte en étrennes par les allumeurs de réverbères aux résidents de la commune bruxelloise de Saint-Josse-ten-Noode, dans Léon Clerbois, Histoire de l'éclairage public à Bruxelles.

Mais pour beaucoup, l'omniprésence croissante des lampadaires fait que les amoureux ne peuvent plus s'éclipser dans la douce obscurité des recoins des allées publiques comme auparavant. Oh comme la génération précédente regardait avec mélancolie l'époque heureuse, mais déjà lointaine où les moindres petits coins de verdure « abritèrent mystérieusement et jalousement leurs amours », déplore Clerbois, soudain devenu nostalgique⁹³. Un autre journaliste du *Petit bleu*, qui ne partage apparemment pas

93. Clerbois, « Histoire de l'éclairage », p. 157.

l'enthousiasme de son collègue pour les nouvelles lumières électriques, dénonce également la fin du mystère de Cupidon « dans les bosquets de notre vieux parc ».

Dans la pénombre salubre
L'amour n'y tendra plus son arc
[...]
Voici que la lampe électrique
Dépoétise les taillis!
[...]
Tu n'entendras plus sur le banc
Où le pioupiou presse la bonne
Les baisers en bruits de trombone
Et les soupirs de régiment

Car c'est dans le quinconce sombre
- Toujours le gaz le respecta! -
Que Monsieur Buls, vrai potentat,
À coup d'ampères chasse l'ombre

Adieu donc les couples grivois
Roucoulant sous la lune austère
Le bocage étant sans mystère
Le tourlourou sera sans voix.

Les vers, l'humour et l'ironie dirigés contre cette nouvelle version du « siècle des Lumières » illustrent d'abord une résistance aux avancées technologiques, qualifiées de progrès, mais aussi une conception masculine de la nuit urbaine en tant que site privilégié de la permissivité sexuelle⁹⁴.

Les critiques ne sont pourtant pas toutes aussi légères. Dans un reportage visuel sur les nombreux plaisirs que procurent les lumières artificielles de Montréal, un rédacteur de *La Patrie* rappelle que derrière la vie nocturne, les promenades, le commerce, les théâtres et les restaurants de luxe, il y a le travail de nuit qui rend tout cela possible. « Allez voir, aux lumières rouges des hauts fourneaux, les ouvriers dans les rudes laminoirs, allez voir les

94. *Petit bleu*, 2 mai 1894.

verriers sous la lumière blanche », écrit-il, nous invitant à la compassion et à la gratitude⁹⁵. Pour le groupe d'ouvriers fatigués rentrant chez eux après une longue journée à l'usine, « l'illumination magique » des réverbères vacillant dans le brouillard passe totalement inaperçue, ajoute-t-il. Si leur travail acharné contribue au progrès de la ville moderne, il les rend paradoxalement insensibles à ses charmes⁹⁶. Les critiques de l'urbanisation vont encore plus loin et dépeignent l'éclairage de nuit d'un ton négatif évoquant l'anxiété et la perte, où la lueur lugubre des lampes à gaz et à l'électricité illumine les aspects les plus sinistres de la rue⁹⁷. Pour certains, la prolifération des lampadaires électriques, et surtout la tentation de consommation qu'ils entraînent, font partie des luxes modernes qui dégradent la moralité des centres urbains, et qui provoquent d'inquiétants mouvements migratoires de la campagne vers la ville, détruisant ainsi la santé et la vitalité de la nation⁹⁸.

95. « Montréal aux lumières », *La Patrie*, 11 janvier 1913, p. 2.

96. Louis Dumont-Wilden, *Coins de Bruxelles*, Association des écrivains belges, 1905, p. 31.

97. Voir par exemple Émile Verhaeren, *Les villes tentaculaires précédées des campagnes hallucinées*, Mercure, 1949, p. 113-114.

98. Edmond Nicolai, *La dépopulation des campagnes et l'accroissement de la population des villes*, Weissenbruch, 1903, p. 61.



Figure 7. Des « âmes nostalgiques et songeuses » sous les réverbères de Bruxelles, dans Marius Renard, *Notre pain quotidien* (1909).

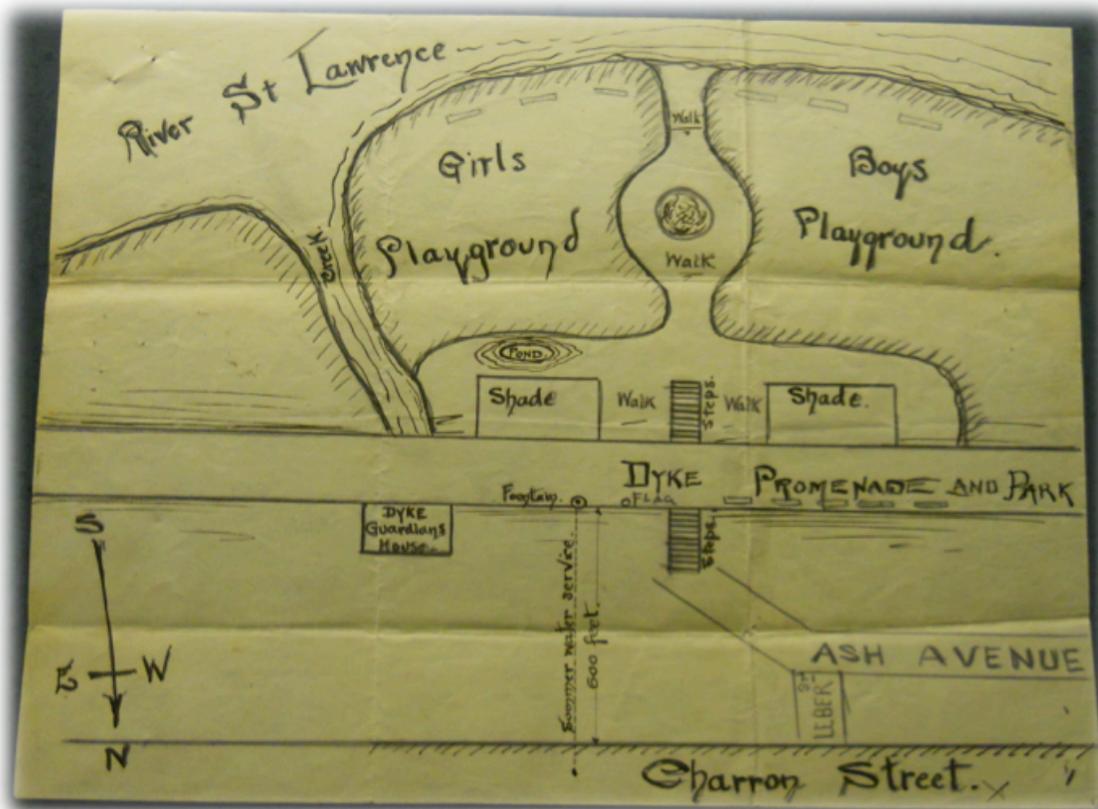


Figure 8. Une carte dessinée à la main par des résidents du quartier Pointe-Saint-Charles à Montréal en 1904 pour accompagner leur demande pour un éclairage qui leur permettrait de mieux profiter d'un parc. Archives de la Ville de Montréal.

Conclusion

De part et d'autre de l'Atlantique, les structures matérielles et technologiques qui façonnent les villes sont intimement liées aux attitudes et aux positions affectives de leurs habitants. L'urbanisme moderne cherche à évacuer de la ville la peur et les difficultés d'ordre pratique en supprimant les obstacles qui entravent sa sécurité et son efficacité. En tant qu'élément omniprésent et émotionnellement controversé du paysage urbain, le lampadaire est central à la morale soi-disant rationnelle et progressiste qui refaçonne la ville, comme aux expériences humaines complexes et intérieures qui accompagnent ces développements matériels. Même si cette mission a échoué, la négociation de l'obscurité demeure un trait distinctif de la vie urbaine du début du XXe siècle, surtout loin des grandes artères.

Comme la nature des sources disponibles varie d'une ville à l'autre, certaines

perspectives, bien que présentes dans les deux villes, peuvent être explorées plus à fond dans l'une ou l'autre. Les procès-verbaux détaillés de l'hôtel de ville et les publications de Bruxelles, à l'intention du public, complètent le ton plus confidentiel des nombreuses lettres des citoyens montréalais à leur administration municipale. Leur analyse globale permet de saisir toute une gamme d'émotions liées à l'éclairage nocturne, allant de la fierté et de la confiance aux notes plus amères de la honte, de la colère, de l'inconfort et de la peur lorsque la lumière est jugée instable, insuffisante ou carrément absente. La similitude des émotions en réaction aux réverbères entre ces villes éloignées révèle l'environnement urbain moderne et effervescent en tant que contexte historique précis où les émotions s'expriment, se bousculent, se redéfinissent et prennent leur sens.

Dans leur ensemble, ces émotions liées tant à la politique qu'à l'esthétique des réverbères, ce flot de petites joies et d'ennuis, de terreurs et d'amours au fil des jours et des nuits, racontent l'histoire plus vaste du rapport affectif que les citoyens entretiennent avec leur ville. On le voit dans le récit fictif d'une jeune femme de chambre arrivant à Bruxelles, fascinée par la clarté blanche des lampadaires ponctuant les ombres opaques de la nuit tombante, leurs rayons éclairant son impression troublée d'exil urbain : « cette espèce d'effroi que l'inconnu met dans les âmes nostalgiques et songeuses »⁹⁹. On le voit également dans la carte dessinée en détail par un groupe de résidents de Montréal, qui demandent davantage de lampadaires pour pouvoir profiter la nuit de leur parc, de ses promenades, de ses étangs, de ses terrains de jeux et de sa promenade riveraine¹⁰⁰. Ces sources, qui explorent et révèlent la vie urbaine dans son intimité, nous font voir la manière dont les citoyens cherchent à s'appropriier l'espace urbain, à s'y sentir chez eux, même après le crépuscule. L'étude de ces réactions subjectives à l'illumination de plus en plus intense de la nuit urbaine nous aide à comprendre la manière dont les gens s'intègrent au monde social dans lequel ils vivent. Loin d'être des phénomènes éphémères isolés, inaccessibles à l'historien, l'expression des émotions ressenties individuellement met les citoyens en dialogue les uns avec les autres et participe à la construction d'atmosphères distinctes qui renforcent le lien avec leur environnement. Pour certains, les lampadaires reflètent la valeur de leur ville et d'eux-mêmes. La quantité et la disposition des réverbères suscitent des débats ancrés dans les notions de privilège de classe et de genre, et séparent les gens respectables des individus qu'on considère comme menaçants et immoraux. En outre, les réverbères sont importants parce qu'ils contribuent à structurer le rythme de la vie urbaine, que ce soit pour prolonger le jour dans la lueur

99. Marius Renard, *Notre pain quotidien*, Association des écrivains belges, 1909, p. 57-58.

100. Pétition de 25 signataires à la CIE, 10 décembre 1904, VM 50, S2, D80, AM.

d'une fin d'après-midi d'hiver, pour faire durer les plaisirs fascinants d'une soirée d'été sur les boulevards ou pour étirer le travail de plus en plus tard dans la nuit et de plus en plus tôt avant l'aube. Si les lampadaires sont des infrastructures avant tout pratiques, les atmosphères qu'ils créent et les émotions qu'ils suscitent les positionnent non seulement de manière pragmatique au coin des rues, mais aussi à l'intersection de l'urbanisme moderne rationaliste et des expériences subjectives de l'espace qu'ils génèrent.

5. Le cléricalisme juridique et l'enseignement de la culture juridique dans l'Archidiocèse de Québec, 1852-1898

BRIAN YOUNG

*Traduit de l'anglais par Denis Lessard*¹

Il est important de reprendre conscience de la dimension religieuse de notre tradition juridique, y compris ses fondements dans diverses manifestations de la doctrine chrétienne, afin de réagir créativement à cette nouvelle ère de l'histoire mondiale dans laquelle nous sommes entrés... -Harold J. Berman²

La religion peut être créatrice de règles de droit, soit par la médiation de la morale, soit même directement : elle peut aussi renvoyer au pouvoir laïc la charge de légiférer. -Jean Carbonnier³

Les historiens du droit connaissent bien la modernisation du droit civil, criminel et procédural au Québec. On constate toutefois le peu d'attention accordée à l'importance du droit ecclésiastique dans le Québec de la fin du XIXe siècle⁴. En France, l'évolution de la laïcité a connu son apogée dans la célèbre Loi de séparation des Églises et de l'État,

1. Traduction de « Legal Clericalism and Teaching Legal Culture in the Archdiocese of Quebec, 1852-1867 », dans Barreau du Québec, *Avocats, société et politique au Québec, 1763-1867* (Montréal : Éditions Yvon Blais, 2018), p. 149-172. Merci à Brigitte Caulier, Donald Fyson et le regretté Blaine Baker pour leurs judicieux commentaires.
2. Berman, *Law and Revolution. The Formation of the Western Legal Tradition*, Cambridge, Harvard University Press, 1983, p. x.
3. Carbonnier, « La religion, fondement du droit? », *Archives de philosophie du droit*, tome 38, 1993, p. 17.
4. De leur côté, les juristes de l'époque mesuraient l'importance du droit ecclésiastique. Voir, par exemple, les 80 titres en « droit canon et ecclésiastique » présents dans la bibliothèque du juge en chef James Stuart. Christine Veilleux, « La bibliothèque du juge en chef James Stuart, 1853 » dans *L'histoire de la culture de l'imprimé. Hommages à Claude Galarneau*, sous la direction de Yvan Lemonde et Gilles Gallichan, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 179.

datant de 1905. Par contre, le Québec représentait un espace idéologique caractérisé par une Église de plus en plus autoritaire, par l'expansion de ses institutions confessionnelles, et par l'intrusion vigoureuse des clercs dans les discours concernant la « nation »⁵. Dans ce contexte, l'application du droit canonique, l'adaptation de ce système universel de droit religieux aux particularités nationales, linguistiques et culturelles du Québec, la fusion et la légitimisation de ce système avec le droit positif du législateur laïque, ainsi que le développement de l'enseignement et des modalités de communication visant à propager le droit ecclésiastique, forment une composante essentielle de la culture juridique québécoise⁶.

Ce « cléralisme juridique » s'est manifesté le plus visiblement dans un cadre institutionnel au sein de la société laïque par la fondation d'une université catholique en 1852. Pour s'assurer de la formation adéquate en sciences du corps professoral de l'Université Laval dans une perspective catholique, le Séminaire de Québec a envoyé ses plus brillants diplômés à Rome, Louvain et Paris, pour accomplir des études doctorales. À leur retour d'Europe, les intellectuels formés au droit assurèrent, à la Faculté de théologie de l'Université Laval, l'enseignement du droit canon en tant que système juridique scientifique doté de son langage propre, de son histoire, de ses procédures, de sa hiérarchie et de ses tribunaux⁷. Pour leur part, les spécialistes de l'histoire ecclésiastique, du droit civil, de la philosophie et même de la médecine allaient enseigner l'application du droit ecclésiastique dans les cours des facultés de droit, des arts et de médecine. Hors du cadre institutionnel de l'Université et dans le but d'influencer les pratiques dans les paroisses, les tribunaux et les cabinets médicaux, les autorités archidiocésaines

5. Jean-Marie Fecteau, « La construction d'un espace social : les rapports de l'Église et de l'État et la question de l'assistance publique au Québec dans la seconde moitié du XIXe siècle », dans *L'histoire de la culture de l'imprimé. Hommages à Claude Galarneau*, sous la direction de Yvan Lemonde et Gilles Gallichan, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 67-68; René Hardy, « Regards sur la construction de la culture catholique québécoise au XIXe siècle », *Canadian Historical Review*, vol. 88, n° 1, mars 2007, p. 7-40; Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre. Crime et pauvreté au XIXe siècle*, Montréal, VLB, 2004; Louis Rousseau, « Crises, choc et revitalisation culturelle dans le Québec du XIXe siècle » dans *Chocs et ruptures en histoire religieuse (fin XVIIIe-XIXe siècles)*, sous la direction de Michel Lagrée, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 5-69. Sur les relations juridiques entre l'Église et l'État, voir Edmond Lareau, *Droit canadien depuis les origines de la colonie jusqu'à nos jours, II, Domination anglaise*, Montréal, Périard, 1889, p. 425-458. Sur les rapports avec Rome, voir Roberto Perin, *Rome in Canada : the Vatican and Canadian Affairs in the late Victorian age*, Toronto, University of Toronto Press, 1990.
6. L'introduction du droit religieux catholique et la création de tribunaux catholiques n'était pas un phénomène isolé. Voir par exemple, les tribunaux juifs d'arbitrage créés à Montréal en 1915. Joseph Kary, « Judgments of Peace Montreal's Arbitration Courts, 1914-1976 », *American Journal of Legal History*, vol. 56, n° 4, 2016, p. 453.
7. Pour une analyse du caractère « scientifique » du droit canon, voir J.-P. Schoupe, *Le droit canonique. Introduction générale et droit matrimonial*, Bruxelles, E. Story-Scientia, 1990, p. 50-57.

produisirent une série de publications juridiques, autant que possible rédigées par des clercs. Cet effort fut davantage soutenu dans les secteurs juridiques concernant la famille, l'éducation, les associations et la moralité publique, avec beaucoup moins d'impact dans les secteurs du droit criminel ou commercial.

Cette contribution examine la mise en place de la culture juridique catholique dans l'éducation de quatre groupes professionnels. Il s'agit d'abord de l'éducation juridique des étudiants en théologie et des prêtres. En tant que soldats de l'Église, les prêtres avaient la responsabilité de l'application locale d'une série de lois canoniques et laïques concernant l'administration paroissiale, la conduite des clercs, ainsi que les questions quotidiennes se rapportant au mariage, aux écoles, à la santé publique et à l'état civil. Avec la modernisation et la croissance démographique de l'État québécois, ces prêtres ont eu besoin d'une solide formation universitaire en droit canon, puis d'une formation continue sur les rapports de plus en plus complexes entre le droit ecclésiastique et le droit laïque.

L'éducation et l'administration de ce clergé paroissial en expansion impliquaient l'éducation d'une nouvelle élite cléricale composée de professionnels du domaine juridique, formés pour l'enseignement ou l'administration de l'Église, en qualité de vicaires ou d'évêques. Choisis parmi la crème des diplômés en théologie, les jeunes prêtres canadiens-français prometteurs furent envoyés en nombre croissant, après 1854, pour faire des études de troisième cycle en droit canon dans les collèges pontificaux.

Les autorités ecclésiales, qu'elles soient gallicanes ou ultramontaines, n'ont d'ailleurs pas limité leur intérêt à l'éducation juridique universitaire des membres d'ordres religieux. Les étudiants des facultés de droit québécoises représentaient les juristes laïques de demain. À titre d'avocats, de juges et de politiciens, ceux-ci faisaient également face à de délicates responsabilités juridiques et législatives dans les domaines juridiques qui se chevauchaient entre l'Église et l'État, tels que le mariage, le divorce ou la séparation, les droits de propriété de l'Église relativement aux seigneuries et aux exemptions de taxes municipales, le contrôle par l'État des droits ecclésiastiques de succession, la perception de la dîme ou l'ordre à l'église⁸. De plus, il n'y avait rien d'unique dans cet effort des autorités religieuses visant à influencer les « habitudes » et le caractère des étudiants en droit. Par exemple, l'évêque anglican John Strachan a mentionné leur besoin « d'acquérir des vues et modes

8. Au sujet des droits seigneuriaux, voir Benoît Grenier, *Nouveaux regards en histoire seigneuriale au Québec*, Québec, Septentrion, 2015. En ce qui concerne la dîme, voir Bruce Curtis, « Pastoral power, sovereignty and class: Church, tithe and simony in Québec », *Critical Research in Religion*, 2017, vol. 5, n° 2.

de pensée similaires, et de recevoir un enseignement basé sur les préceptes et l'exemple⁹ ».

Le quatrième groupe mentionné brièvement ici était celui de la médecine, avec la convergence, au sein de cette profession, des pratiques de modernisation en chirurgie, en pharmacie et en soins palliatifs, avec l'éthique juridique ecclésiastique en évolution, à propos de l'avortement, des droits du fœtus versus ceux de la mère, du baptême des nouveau-nés par les médecins, ou de l'administration des narcotiques en fin de vie. L'enseignement de l'éthique juridique canonique aux étudiants en médecine et aux jeunes praticiens requérait la création de facultés catholiques spécialisées, la surveillance morale de l'enseignement à la faculté de médecine et la production de textes dans le domaine de l'éthique juridique, en vue de la formation continue des médecins.

Cette formation aux principes juridiques catholiques adressée aux professionnels cléricaux et laïques comportait plusieurs dimensions institutionnelles, déontologiques et communicationnelles. Le déplacement de la formation des professionnels en droit et en théologie, depuis les externats et les séminaires vers les facultés universitaires catholiques, représentait un phénomène observé à l'échelle internationale dans des métropoles catholiques telles que Dublin, Baltimore, Paris et Rome. Cette question s'est posée de façon particulièrement aiguë au Bas-Canada, puisque les autorités catholiques se retrouvaient devant le fait accompli de la fondation, en 1821, de l'Université McGill – non confessionnelle, bien que protestante – et de ses facultés professionnelles de médecine (1829) et de droit (1848). L'octroi d'une charte par les autorités britanniques et l'édification, dans la colonie de Sa Majesté, de l'Université Laval, française et catholique, fut un accomplissement politique remarquable facilité par les autorités du Séminaire de Québec¹⁰. Doté d'une charte laïque, le Séminaire de Québec travailla de sorte que le

9. Cité dans G. Blaine Baker, « The Juvenile Advocate Society, 1821-1826: Self-Proclaimed Schoolroom for Upper Canada's Governing Class », *Historical Papers / Communications historiques*, Société historique du Canada, 1985, p. 82.

[Traduction libre]

10. En vue de l'obtention de sa charte, le Séminaire de Québec s'est inspiré de l'exemple des universités canadiennes-anglaises. En 1849, Elzéar-Alexandre Taschereau rendait compte des similitudes entre le projet d'université catholique et les chartes des institutions protestantes comme le Queen's College de Kingston (1839), de confession presbytérienne, le Bishop's College à Lennoxville (Québec), de confession anglicane, ou encore les séminaires de théologie comme celui du Acadia College (1844), de confession baptiste. Au lieu de solliciter une charte royale, Taschereau recommanda d'obtenir une législation locale accordant les mêmes privilèges confessionnels qu'aux protestants. Taschereau expliqua que « puisqu'ils ne demanderaient rien d'exclusif ou d'excessif, rien qui ne soit déjà familier en ce pays, et rien qui ne représenterait une dépense pour le gouvernement, pourquoi devrait-on leur refuser ? » Brian Young, *Patrician Families and the Making of Quebec: The Taschereaus and the McCords*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2014, p. 281. [Traduction libre]

séminaire et l'université forment ce que Nive Voisine a appelé « un monde clos » ou encore, comme l'expriment les auteurs de *l'Histoire de Québec et de sa région* : « En réalité, l'Université Laval et le Séminaire de Québec ne font qu'un [...] »¹¹. Le contrôle exercé par le Séminaire sur la constitution, l'administration, les programmes d'enseignement et les nominations au sein du corps professoral de l'Université Laval assurait la stabilité institutionnelle tout en ayant une influence idéologique durable sur la formation des étudiants dans l'ensemble de l'université.

De pair avec l'établissement d'une université catholique survenait la modernisation des communications entre l'administration centrale de l'Archidiocèse et le clergé sur le terrain. Historiquement, le clergé des paroisses se basait sur le *Rituel du diocèse du Québec*, un guide d'administration paroissiale publié pour la première fois en 1703 et complété par des instructions régulières envoyées par l'archevêque sous forme de lettres pastorales, de mandements et de circulaires¹². Fortes de leur expérience dans l'utilité des maisons d'édition catholiques, des bibliothèques de presbytères, des photographies, du service postal et des visites d'inspection diocésaines par voie ferroviaire, les autorités ecclésiastiques prirent des mesures pour améliorer leurs communications. Ainsi, en 1855, Léger Brousseau fut nommé imprimeur officiel de l'Archidiocèse, avec la responsabilité de la publication des manuels scolaires, des catéchismes et du *Courrier du Canada*. Il fut l'imprimeur du principal tract juridique de l'archevêque, *Discipline du diocèse de Québec*¹³. Sur le plan juridique, les autorités archidiocésaines accordèrent une attention particulière à la production de plusieurs textes didactiques (voir Tableau 1). Ces ouvrages, de plus en plus rédigés par des clercs, avaient recours à des formes scientifiques d'ordonnement juridique incluant des procès-verbaux, de la terminologie et de l'indexation juridique, alternant entre le latin, langue du droit canon, et les langues vernaculaires de la Coutume de Paris et de la *common law* d'Angleterre.

Qu'est-ce que cela signifie dans la pratique ? En gros, nous pouvons affirmer que

11. « Un monde clos », cité dans Caulier, Voisine, Brodeur, *De l'harmonie tranquille au pluralisme consenti*, p. 6. « En réalité, l'Université Laval et le Séminaire de Québec ne font qu'un... » : M. Vallières, Y. Desloges, F. Harvey, A. Héroux, R. Auger, *Histoire de Québec et de sa région*, tome II, 1792-1939, Québec, INRS, 2008, p. 896. Au sujet de la charte civile de l'université et de l'autorisation papale de décerner des diplômes en théologie (1853), voir en ligne, *Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique 1858-1859*, p. 24-25.
12. Jean-Baptiste de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier, *Rituel du diocèse du Québec*, Paris, Simon Langlois, 1703. Un historien a estimé qu'en excluant la correspondance individuelle qui, selon l'archevêque, pouvait être significative, ces communications de l'administration centrale, lorsqu'elles étaient imprimées, totalisaient environ quatorze mille pages entre 1764 et 1914. Jean De Bonneville, « La presse dans le discours des évêques québécois de 1764 à 1914 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 49, n° 2, automne 1995, p. 202.
13. « Léger Brousseau », http://www.biographi.ca/fr/bio/brousseau_leger_11E.html

des jeunes catholiques choisis arrivaient dans les facultés professionnelles avec une compréhension de base de l'éthique catholique. Celle-ci était acquise dans le cadre de leurs classes de confirmation paroissiales, de cours d'histoire, de citoyenneté et de droit, dispensés dans les écoles catholiques, puis lors des cours obligatoires de philosophie offerts dans les douze collèges-séminaires de l'Archidiocèse (en date de 1879)¹⁴. Dans ces derniers cours, les étudiants apprenaient la définition des termes « autorité », « conscience », « consentement », « devoir », « équité », le droit « éternel » versus « législatif », « ordre », « société » et « vertu »¹⁵. Cette culture d'élite commune ou idéologie « normative », comme l'appelait Foucault, parsemait l'étude du droit d'interprétations implicites sur les plans politique, territorial et ethnique¹⁶. Aux côtés de la longue histoire du christianisme et de ce que l'archevêque appelait « les règles éternelles de la justice », l'Église du Québec, selon son interprétation, bénéficiait d'une protection sous la Couronne britannique¹⁷. La conquête britannique, et l'Acte de Québec qui en est résulté, furent présentés dans les cours d'histoire canadienne au séminaire, comme dans les cours d'histoire du droit et d'histoire de l'Église enseignés dans les facultés de droit et de théologie, comme des indicateurs de diplomatie ecclésiale efficace, de largesse britannique envers les catholiques et d'un tampon monarchique contre les ravages de l'anticléricalisme français. Pour sa part, l'environnement catholique québécois revêtit de nouvelles formes juridiques et administratives. On créa des paroisses « nationales » séparées pour les Irlandais catholiques de langue anglaise, tout en réprimant sévèrement la culture populaire irlandaise qui leur était associée. On découragea de plus les relations institutionnelles étroites avec les protestants et l'on réitéra la stricte interdiction des

14. Pour un exemple de manuel d'éducation civique à l'intention des écoles catholiques, voir Jacques Crémazie, *Manuel des notions utiles sur les droits politiques, le droit civil, la loi criminelle et municipale, les lois rurales, etc.*, Québec, J. & O. Crémazie, 1852. https://ia802608.us.archive.org/9/items/cihm_37644/cihm_37644.pdf
15. Musée de la civilisation, M768, « Termes de philosophie. Définitions, sources ». Au sujet de l'enseignement de la philosophie, voir Yvan Lamonde, *La philosophie et son enseignement au Québec*, Montréal, HMH, 1980, p. 128 et Marc Lebel, « L'enseignement de la philosophie au Petit Séminaire de Québec (1765-1880) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 19, n° 2, septembre 1965, p. 238-253.
16. Concernant l'exposé de Foucault sur les rapports entre le droit, le savoir et la normalisation, voir Márcio Alves da Fonseca, *Michel Foucault et le droit*, Paris, Harmattan, 2013, p. 107; au sujet de l'« ethnicisation » au sein de l'Église, voir Matteo Sanfilippo, « Le Saint-Siège devant la question linguistique au Canada et en Belgique (1870-1939) » dans *Les élites et le biculturalisme Québec-Canada-Belgique*, sous la direction d'Alex Tremblay Lamarche et Serge Jaumain, Québec, Septentrion, 2017, p. 84-85; à propos de la culture publique commune et de la hiérarchie ecclésiale, voir Gary Caldwell, *La culture publique commune. Les règles de jeu de la vie publique au Québec et les fondements de ces règles*, Québec, Éditions Nota bene, 2001, p.104.
17. Peter C. Bischoff, *Les débardeurs au port de Québec. Tableau des luttes syndicales, 1831-1902*, Montréal, Éditions Hurtubise, 2009, p. 303.

mariages interconfessionnels¹⁸. La construction d'une identité nationale francophone et catholique, essentiellement distincte des communautés irlandaises, protestantes et autochtones, n'était pas un phénomène statique. En effet, pour l'Église, elle nécessitait un ajustement constant des stratégies juridiques ecclésiastiques lorsqu'elles s'appliquaient à des questions liées à la constitution, à la famille et au travail. Il suffit de penser à la présomption, par le nouveau gouvernement fédéral, d'une juridiction civile concernant le mariage et le divorce (1867), l'infaillibilité papale (1870), le droit d'association dans un syndicat (1872) ou les droits et devoirs du capital et du travail (*Rerum novarum*, 1891). Dans le contexte turbulent des relations entre l'Église et l'État, avec notamment l'affaire Guibord, l'influence « indue » sur les élections et les crises pancanadiennes au sujet des écoles séparées, les praticiens du droit avaient besoin d'une solide base de principes juridiques catholiques.

La formation juridique des prêtres

Pour quelles raisons le Séminaire a-t-il tant investi dans l'édification d'une université catholique, dans des études de troisième cycle à Rome pour ses meilleurs étudiants et dans le fait d'orienter ces étudiants diplômés vers des doctorats en droit canon, plutôt qu'en théologie? J'ai fait allusion au caractère central de la paroisse dans la vie religieuse et sociale au Québec. La paroisse, institution érigée civilement et soumise au droit civil, avait également un statut ecclésiastique qui la rendait soumise au droit canon, à la juridiction des tribunaux d'Église et à l'autorité de l'évêque. Ainsi, aux côtés de sa forme civile, la paroisse était ce qu'un commentateur du XIXe siècle a décrit comme « le premier degré de l'échelle ecclésiastique ». Un autre, qui écrivait en France, a fait remarquer que « depuis au moins la mutation féodale, la paroisse est une structure d'ordre »¹⁹. Dans la hiérarchie de l'Église, la paroisse représentait le quotidien, l'ordinaire, l'humain, et l'application du droit

18. En ce qui a trait aux composantes internationales de ce processus d'ethnisation, voir Sanfilippo, « Le Saint-Siège devant la question linguistique au Canada et en Belgique (1870-1939) », p. 84-85; au sujet de l'opposition farouche de l'Église québécoise au syndicalisme irlandais, voir Bischoff, *Les débardeurs au port de Québec. Tableau des luttes syndicales, 1831-1902*; concernant la condamnation par l'Église des mariages interconfessionnels et l'imposition de conditions strictes à leur endroit, voir « Mariage », *Discipline du diocèse de Québec*, p. 132-133.

19. P. B. Mignault, *Le Droit paroissial étant une étude historique et légale...*, Montréal, Beauchemin et fils, 1893; Jacques Chiffolleau cité dans Jacques Le Goff et René Rémond, *Histoire de la France religieuse XIVe-XVIIIe siècle*, Paris, Seuil, 1988, vol. 2, p. 63; au sujet du pouvoir épiscopal sur le clergé paroissial, voir Philippe Sylvain et Nive Voisine, *Histoire du catholicisme québécois*, tome 2, Montréal, Boréal, 1991, p. 209-210.

canon au chevet des mourants, pour l'arbitrage de la légitimité dans le cloaque des fautes charnelles et le jugement des énigmes entourant la consanguinité.

À cela s'ajoute le statut civil de la paroisse, ce que Donald Fyson appelle, en référence à la période antérieure à 1840, « l'élément fondamental de la structuration de l'espace rural par l'administration coloniale²⁰ ». En plus d'être le père spirituel de la communauté et le gardien des sacrements, le prêtre d'alors était un « fonctionnaire » qui lisait les ordonnances de l'État et appliquait la loi étatique se rapportant aux mesures de santé publique, concernant les épidémies et les cimetières, ou à l'enregistrement des statistiques civiles²¹. Avant l'arrivée d'un notaire résidant, les archives du prêtre, sa bibliothèque, ses comptes financiers et ses registres constituaient, peut-être avec les comptes du seigneur, les principaux documents écrits de la communauté. Il n'est donc pas surprenant que la formation juridique du prêtre et sa formation continue, dans les régimes de droit ecclésiastique et civil en évolution, étaient d'une importance capitale pour les autorités de l'Église.

Les prêtres étaient formés au Séminaire de Québec depuis la fondation de son Grand Séminaire, en 1663. Toutefois, avec la demande croissante de prêtres, au milieu du XIXe siècle, pour desservir les populations grandissantes en milieu rural, urbain, et parmi les Irlandais d'expression anglaise, les collèges théologiques de Québec et de Montréal assouplirent leurs critères pour admettre des étudiants ayant une connaissance minimale du latin et, par conséquent, une compréhension rudimentaire du droit canon, de l'histoire de l'Église et de sa culture²². Cette faiblesse de l'enseignement du droit canon était un phénomène à l'échelle internationale. Lors du troisième conseil plénier de Baltimore (1884), réunissant quatorze archevêques et soixante-et-un évêques américains, on mit l'accent sur cette lacune du droit canon. Les membres du clergé américain devaient parler et écrire en latin et leur formation théologique, d'une durée de quatre ans, devait inclure des cours de droit canon. Au Canada, l'évêque de Kingston déplorait que « la

20. Donald Fyson, « La paroisse et l'administration étatique sous le régime britannique (1764-1840) », dans Serge Courville et Normand Séguin, *Atlas historique du Québec. La paroisse*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001, p. 38, 25, 28. La fonction du prêtre et de la paroisse sont brièvement décrites dans John J. Coughlin, *Canon Law : A Comparative Study with Anglo-American Legal Theory*, New York, Oxford University Press, 2011, p. 116-124.

21. Jean Roy, « Depuis le XIXe siècle. Un siècle de changement religieux », dans Serge Courville et Normand Séguin, *Atlas historique du Québec. La paroisse*, p. 40.

22. D. Deslandres, J. Dickinson, O. Hubert. *Les Sulpiciens de Montréal. Une histoire de pouvoir et de discrétion, 1657-2007*, Montréal, Fides, 2007, p. 460. L'enseignement du droit canon et de la plupart des autres cours de théologie se faisait en latin.

masse du clergé canadien n'est pas suffisamment éduquée²³. » Aux États-Unis comme au Canada, on présentait les retraites annuelles comme des contextes privilégiés pour des cours de rattrapage en droit. En principe, les prêtres américains devaient passer un examen tous les cinq ans pour évaluer leurs compétences dans les Saintes Écritures, le droit canon et l'histoire de l'Église²⁴. En Amérique du Nord, le droit canon revêtit une nouvelle importance à la suite d'un décret émis par la Sacrée Congrégation, régissant la création des tribunaux épiscopaux. Dans l'Archidiocèse de Québec, ce tribunal appelé l'Officialité fut fondé en 1880. Composé d'un juge, d'un procureur diocésain, d'un avocat de la défense et d'un chancelier, il tenait des procès portant sur des causes disciplinaires ou matrimoniales et réglait les litiges au sein du clergé²⁵.

Un manuel de droit ecclésiastique à l'usage des paroisses

Historiquement et sans changement à la suite de la conquête britannique, les instructions religieuses et juridiques pour l'administration des paroisses catholiques étaient essentiellement contenues, comme nous l'avons vu, dans le *Rituel de Québec*, publié pour la première fois en 1703. Cent cinquante ans plus tard, ni les annexes périodiques au *Rituel*, ni une deuxième édition épuisée ne sont apparues satisfaisantes pour un archevêque ambitieux, préoccupé par les règles disciplinaires de l'archidiocèse. Pour déterminer si l'absolution pour hérésie demeurerait tel qu'énoncé dans le *Rituel*, une prérogative du prêtre de paroisse, Taschereau dut pondérer la doctrine de l'Ancien Régime appliquée en Nouvelle-France, en regard des décrets pontificaux subséquents²⁶. Pour ajouter à sa frustration, les statuts découlant de quatre synodes provinciaux, essentiels à la modernisation de l'administration ecclésiastique, étaient passés presque inaperçus sous forme d'annexes au *Rituel* ou d'encarts distribués avec les *Mandements* et les lettres pastorales, puis sous la forme d'un *Recueil* publié en 1859 et réimprimé en 1865. De plus, avec l'hostilité grandissante entre les positions gallicanes et ultramontaines, les responsables de l'Archidiocèse souhaitaient mettre en place un programme gallican de publications

23. Correspondance de Mgr Edward John Horan adressée à Michel-Édouard Méthot, 30 décembre 1879, citée dans Yvan Lamonde, *La philosophie et son enseignement au Québec*, Montréal, HMH, 1980, p. 89.

24. Conseil plénier de Baltimore, https://en.m.wikipedia.org/wiki/Plenary_Councils_of_Baltimore#Third_Plenary_Council_of_Baltimore_.281884.29

25. Les archives de l'Officialité sont conservées aux Archives de l'Archevêché de Québec. Voir également les dossiers conservés au Musée de la Civilisation, E.-A. Taschereau (M665).

26. Musée de la civilisation, M767, E.-A. Taschereau, « *Questiones canonicae* », p. 49.

qui pourrait rivaliser avec les manuels de droit publiés à Montréal sous le parrainage de l'évêque Ignace Bourget²⁷.

Nommé archevêque en 1871, Taschereau, formé selon la tradition scientifique du Séminaire de Québec et le droit canon des collèges pontificaux, décida personnellement de rédiger un manuel complet, bien structuré et classé par ordre alphabétique²⁸. Premier point révélateur, il supprima de son titre le terme « Rituel » pour le remplacer par « Discipline ». Publiée pour la première fois en 1879, révisée lors d'une deuxième édition par son coadjuteur Louis-Nazaire Bégin en 1895, puis dans une troisième édition par le cardinal J.-M. Rodrigue Villeneuve en 1937, la *Discipline du diocèse de Québec* était conçue comme un manuel destiné aux prêtres de paroisse. Totalisant 303 pages, organisé par sujets, cet ouvrage comportait un index de douze pages, une liste alphabétique des questions traitées par les synodes provinciaux et une bibliographie renfermant des sources juridiques romaines, françaises et canadiennes. L'obéissance cléricale à la *Discipline* était une obligation. Principalement rédigé en français, ce volume passait au latin pour les sujets de droit canon tels que le mariage, la confirmation et la communion. Les sujets comme « cimetièrre », qui comportaient à la fois des dispositions de droit canon et de droit civil, alternaient entre le latin et le français.

Dans sa préface, Taschereau expliquait son plan pour un vaste recueil qui comprendrait « tout ce qui appartient à la discipline générale de la Province Ecclésiastique de Québec ». Visant spécifiquement ce que l'archevêque appelait les « circonstances actuelles », c'est-à-dire son applicabilité dans les paroisses, la *Discipline* incluait des sujets provenant des « lois générales de l'Église », des statuts provinciaux et des mandements en provenance de Rome et de sa propre autorité. Tout en résumant le droit ecclésiastique, l'archevêque, un gallican résolu, à la fois de par sa formation et sa tradition familiale, incluait un choix de statuts provinciaux, de lois civiles et de décisions judiciaires. Ces éléments aideraient à « faire mieux connaître au clergé sa position vis-à-vis l'autorité civile²⁹ ». » Faisant appel au « patriotisme » et à la conscience sociale des prêtres, la *Discipline* plongeait profondément dans la dimension laïque, insistant à maintes reprises sur la réciprocité entre les régimes législatifs civil et ecclésiastique au Québec, et la nécessité de la soumission cléricale

27. En 1864, Joseph Désautels, principal conseiller de Bourget en droit canon et futur vicaire général, publiait le *Manuel des curés pour le bon gouvernement des paroisses et fabriques dans le Bas-Canada*, Montréal, Lovell, 1864.

https://archive.org/details/cihm_37009 Cet ouvrage insistait sur « l'indépendance de l'Église », « son droit » et « sa constitution divine » (p. vi). Voir également Roberto Perin, « Joseph Désautels », *Dictionnaire biographique du Canada*, http://www.biographi.ca/fr/bio/desautels_joseph_11E.html.

28. « Circulaire au clergé », 10 décembre 1879, *Mandements des évêques de Québec*, vol. II, Québec, 1890, p. 186-187.

29. Mgr E.-A. Taschereau, *Discipline du diocèse de Québec*, Québec, Léger Brousseau, 1895, p. 5.

au Code civil et aux lois provinciales. Par exemple, sous la rubrique « Agriculture », l'archevêque insistait sur un soutien zélé du clergé à la promotion par la province des techniques agricoles progressistes. Et de poursuivre : « C'est notre clergé qui a toujours tenu le sceptre des fortes études littéraires et scientifiques dans notre pays; [...] c'est lui qui [...] [a] contribué très puissamment à perfectionner l'agriculture et à accroître le bien-être matériel de notre peuple³⁰ . »

La lecture de l'édition de 1879 de la *Discipline* et de la version révisée de 1895 donne une forte impression des changements rapides et de la préoccupation de l'Archidiocèse en regard de l'instruction du clergé des paroisses concernant la pénétration croissante du droit laïque dans des domaines traditionnellement ecclésiastiques. Un nouveau vocabulaire – « l'heure moyenne de Greenwich », « hygiène » et « statistiques » – fut introduit parallèlement à la législation récente sur les inhumations lors d'épidémies et la pollution de l'eau dans les cimetières d'églises. Les nouvelles organisations telles que les services de santé publique, le bureau de recensement et le laboratoire universitaire ont nécessité des mises à jour juridiques auprès du clergé des paroisses, notamment sur la compréhension du terme « corps », du registre d'état civil et de leurs responsabilités légales quant à leurs rapports aux responsables de l'État. La demande croissante de cadavres humains pour les cours universitaires d'anatomie avait donné lieu à la *Loi sur l'anatomie* (1883) et à l'obligation pour les autorités des hôpitaux et des hospices de remettre aux laboratoires universitaires les corps des personnes décédées dans des institutions publiques. Afin d'aider le clergé à la remise et à l'enregistrement des cadavres des indigents, l'édition de 1895 de la *Discipline* se vit augmentée d'une nouvelle section intitulée « Dissection », qui expliquait les procédures de remise et d'enregistrement des corps, la sépulture « convenable » ultérieure et le non (ré-)enregistrement des corps démembrés³¹ .

Sur les terrains mouvants du Bas-Canada, où l'on remettait notamment en cause la dîme, les redevances banales et autres droits de propriété seigneuriaux, les autorités ecclésiastiques exercèrent de fortes pressions pour défendre leurs droits. Les « testaments » et les successions cléricales offrent un exemple de la synthèse par Taschereau, dans sa *Discipline*, d'ouvrages historiques de droit canon comme *De successione ab intestato*, qui remontait au recueil de Gratien datant du XII^e siècle, et des principes de la *common*

30. *Discipline*, p. 14-16.

31. Lois du Québec, *Loi sur l'anatomie*, (46 vic., cap. 30, 1883); *Discipline*, p. 88.

law concernant la liberté testamentaire autorisée par l'Acte de Québec³². Les instructions de l'archevêque étaient précises et rédigées en français. Elles informaient le clergé en citant les dispositions du droit séculier afin d'exploiter au maximum les legs à des fins pieuses³³. La section « Testament », l'une des plus longues du volume de 1895, adressait aux prêtres huit pages d'instructions sur la préparation du testament. Les prêtres y apprenaient qu'ils n'étaient plus soumis, sous la juridiction britannique, aux pratiques testamentaires et aux traditions culturelles de la Coutume de Paris, en vertu desquelles ils avaient historiquement constitué bénéficiaires leurs mères veuves, d'autres membres de leur famille ou leurs gouvernantes³⁴. En vertu de l'Acte de Québec, la liberté testamentaire permettait en bonne conscience aux prêtres de faire des legs à l'Église plutôt qu'à leur famille. La *Discipline* affirmait que cette liberté avait été confirmée dans « notre Code civil », selon les termes suivants : « l'on peut tester en faveur de qui l'on veut, même en faveur de son confesseur, médecin [...] »³⁵. L'ouvrage soulignait la validité du testament olographe et non notarié, les instructions comprenant un modèle de testament que les prêtres n'avaient qu'à remplir. Les testaments devaient être mis à jour annuellement et 28 corporations religieuses étaient énumérées en tant que bénéficiaires appropriés³⁶.

Les études doctorales en droit canonique

Revenons au thème de la professionnalisation. L'Église québécoise, de plus en plus confiante dans ses relations métropolitaines avec Londres et Rome, commença à envoyer des jeunes clercs étudier dans les collèges pontificaux. Ce processus a atteint son apogée avec la fondation du Collège canadien de Rome, en 1888. L'objectif était de constituer une élite cléricale administrative et pédagogique dirigée par des professionnels du droit formés dans les collèges pontificaux. En particulier, la Faculté de théologie de l'Université Laval, nouvellement fondée, était pilotée par un corps professoral dont les membres

32. Au sujet de l'histoire du droit canon et des dispositions testamentaires, voir Michael Sheehan, *The Will in Medieval England*, Toronto, Pontifical Institute of Medieval Studies, 1963.

33. Jack Goody relie l'hostilité de l'Église envers le mariage endogame, sa position sur l'illégitimité, son opposition au divorce et l'accumulation de richesses par l'Église grâce aux successions. Il écrit au sujet de l'Angleterre avant la Réforme : « on pourrait presque dire que le testament n'existait que pour aliéner la propriété familiale au bénéfice de l'Église. » Goody, *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 36. Voir également p. 36-37, 284, 291.

34. Voir la description par Serge Gagnon des pratiques testamentaires du clergé dans *L'argent du curé de campagne*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2010, p. 205-221.

35. *Discipline*, p. 236.

36. *Discipline*, p. 238-239.

détiendraient idéalement des doctorats émis par Rome dans les disciplines du droit canon, de l'histoire ecclésiastique et de la théologie. Le droit canon, notamment, était considéré comme une science juridique associée à la longue histoire de l'université en Europe, au rôle dans l'enseignement du « docteur » en droit et au développement du droit en tant que discipline universitaire « scientifique »³⁷. Avec l'imbrication de l'Université et du Séminaire, il avait été prévu que la Faculté de théologie enseignerait les sciences ecclésiastiques du droit canon, de l'histoire de l'Église et de la théologie, tandis que le Séminaire assurerait l'apprentissage spirituel et pastoral des étudiants en théologie.

Deux ans après la fondation de l'Université Laval en 1852, le Séminaire de Québec envoyait Elzéar-Alexandre Taschereau étudier le droit à Rome. Premier clerc canadien à obtenir un doctorat en droit canon, Taschereau était un choix évident. Ordonné prêtre en 1842, il descendait d'une famille aristocratique de seigneurs et de juristes. Son père, son grand-père et son arrière-grand-père étaient d'éminents juristes et législateurs, son frère Jean-Thomas Taschereau Jr. avait étudié le droit à Paris et allait siéger à la Cour Suprême du Canada et enfin, son beau-frère René-Édouard Caron fut président de la commission de codification qui allait produire le Code civil du Québec. Les Taschereau étaient associés aux plus prestigieuses maisons d'enseignement pour filles et garçons de Québec, les Ursulines et le Séminaire. Par ailleurs, la mère d'Elzéar-Alexandre Taschereau était la nièce de l'archevêque Jean-Claude Panet.

À Rome, Taschereau s'inscrivit au Séminaire pontifical français, un collège fondé en 1853, où deux de ses compagnons de classe devinrent respectivement évêques de Mans et de Nîmes³⁸. Apparemment, les cours de droit canon étaient dispensés par l'École de droit canonique (Facoltà di Diritto Canonica e Diritto Civile) instituée en 1853 par Pie IX. Le programme d'études de Taschereau comprenait l'étude de l'histoire ecclésiastique, du Code de Justinien, du droit canon tel que systématisé dans le *Decretum* de Gratien, des écrits des intellectuels de l'Église et des décrets pontificaux. Il obtint son doctorat en droit canon de l'Apollinaire (Pontificia Università Lateranense)³⁹.

37. Harold Berman a démontré comment le droit canon, dès le XIIe siècle, possédait le statut et les caractéristiques d'un système juridique, en attirant l'attention sur le fait que l'Église fut le premier collectif à se donner le nom de corporation. Chaque évêque avait la compétence et le droit de juger; les recours pouvaient être déposés à la Curie papale. Berman, *Law and Revolution*, p. 150-51; concernant les origines, au XIIe siècle, de l'enseignement du droit canon à l'université, voir Mario Ascheri, *The Laws of Late Medieval Italy, 1000-1500*, Leide, Brill, 2013, p. 107.

38. Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire, *Histoire religieuse de la France contemporaine 1800-1880*, Toulouse, Privat, 1985, p. 318; concernant le Séminaire français, voir Philippe Boutry, Yves-Marie Fradet et Philippe Levillain (dir.), *150 ans au coeur de Rome. Le Séminaire français 1853-2003*, Paris, Éditions Karthala, 2004.

39. En ce qui a trait à l'inscription de Taschereau et à son doctorat, voir les Archives de l'Archidiocèse de Québec, 31-16A, «

La formation juridique de Taschereau en Europe et son appartenance à une famille de juristes et de législateurs d'élite lui assurait l'accès à une carrière professorale ou administrative, plutôt que l'affectation à une paroisse. De retour à Québec en 1856, il gravit rapidement les échelons de l'administration : directeur du Petit Séminaire (1857-1859); directeur du Grand Séminaire (1859); supérieur du Séminaire de Québec (1860-1866). Ce dernier poste impliquait le rectorat de l'Université Laval où il occupa de nouveau les deux postes entre 1869 et 1871. Il collabora à la première charte de l'Université Laval en 1852, fut le premier professeur de droit canon à l'université, le premier doyen de la faculté de théologie et le deuxième recteur de l'institution. Nommé archevêque en 1871, il fut également visiteur de l'université et chancelier.

Le parcours de Taschereau, depuis ses études doctorales en droit canon, en enseignement universitaire puis aux postes de la haute administration, n'était pas un cas unique. À titre de recteur de l'Université Laval, Taschereau envoya Louis-Nazaire Bégin, de vingt ans son cadet, faire des études doctorales en droit canon à l'Université pontificale grégorienne⁴⁰. Professeur de théologie à Laval, membre de la Société royale du Canada, auteur d'une histoire du Canada, principal de l'école normale Laval, évêque de Chicoutimi, archevêque de Québec et cardinal, Bégin siégea également au conseil universitaire de Laval en tant que directeur du Petit et du Grand Séminaire. Sa formation juridique lui fut particulièrement utile lors de la préparation d'une deuxième édition de la *Discipline du diocèse de Québec* de Taschereau⁴¹. Au moins quatre autres jeunes diplômés du Grand Séminaire de Québec furent envoyés à Rome pour compléter un doctorat en droit canon durant la même période et deux d'entre eux devinrent évêques au Québec⁴².

Catalogue des élèves du Séminaire français à Rome »; au sujet de la formation en droit canon, voir Harold J. Berman, *Law and Revolution*, p. 163; lettre de Luca Codignola adressée à l'auteur, 19 janvier 2017.

40. Benjamin Pâquet accompagnait Bégin à Rome. En prévision de sa formation en tant que futur professeur de théologie, il s'inscrivit au doctorat en théologie morale à l'Université pontificale grégorienne. « Benjamin Pâquet », *Dictionnaire biographique du Canada*, http://www.biographi.ca/fr/bio/paquet_benjamin_12F.html
41. Roberto Perin, « Louis-Nazaire Bégin », *Dictionnaire biographique du Canada*, http://www.biographi.ca/fr/bio/begin_louis_nazaire_15F.html
42. André-Albert Blais (évêque de Rimouski), Michel-Thomas Labrecque (évêque de Chicoutimi), Joseph-Édouard Feuiltault (professeur de théologie à Laval) et Joseph-Narcisse Gignac (professeur de droit canon à Laval). Parmi les plus éminents détenteurs d'un doctorat en droit canon au début du XXe siècle, signalons l'archevêque Paul Bruchési de Montréal et le cardinal J.-M.-R. Villeneuve. Ce dernier enseigna à la Faculté de droit canonique de l'Université d'Ottawa.

L'enseignement et les manuels de droit canonique à l'Université Laval

Bien que fondée en 1852, Laval n'ouvrit sa Faculté de théologie qu'en 1866. À son retour de Rome, Taschereau enseigna d'abord le droit canonique au Grand Séminaire et devint en 1866 le premier professeur de droit canon à Laval, puis le premier doyen de théologie⁴³. On a conservé plusieurs documents d'archives sur les lectures de Taschereau parmi les principaux canonistes européens, les notes de recherche pour son histoire du Séminaire et ses plans de cours en droit canon, en histoire, en théologie et en astronomie⁴⁴. À son accession au rang d'archevêque en 1870, il ne fut pas remplacé par un spécialiste attiré. Au cours des vingt-cinq années suivantes, les cours de droit canon furent offerts de façon intermittente par les professeurs Joseph-Édouard Feultault et Louis-Nazaire Bégin. Ces derniers détenaient des doctorats en droit canon, mais la principale responsabilité de Feultault était l'enseignement de la théologie, tandis que Bégin enseignait l'histoire ecclésiastique⁴⁵. Ce recul dans l'enseignement du droit canon donna lieu à des plaintes. En 1874, on déconseilla au recteur de Laval d'envoyer l'annuaire de l'université aux responsables du Vatican, parce que ce document démontrait qu'« il ne se donne pas une leçon de droit canonique dans l'université catholique de Québec et qu'il n'y a pas de professeur de cette science, jugée si nécessaire à Rome même dans le plus humble grand séminaire⁴⁶. »

Il fallut attendre jusqu'en 1896 pour que Joseph-Narcisse Gignac soit nommé à la Faculté de théologie comme spécialiste en droit canonique, un poste qu'il occupa jusqu'à son décès en 1936. Détenteur d'un doctorat romain en théologie et en droit canonique, Gignac se décrivait comme faisant partie d'un petit groupe placé sous le mentorat du cardinal Taschereau⁴⁷. Dans le même esprit que Taschereau, il favorisait l'enseignement du droit canon en tant que discipline dont l'influence devait aller au-delà des collèges théologiques

43. Concernant son programme de cours, voir Musée de la civilisation, Québec, M540, « Cours de droit canonique par l'abbé E.-A. Taschereau », 1855; Caulier, Voisine, Brodeur, *De l'harmonie tranquille au pluralisme consenti*, p. 13, 14. Au Grand Séminaire de Montréal fondé par les Sulpiciens, l'enseignement du droit canonique débuta en 1870.

44. MS29, E.-A. Taschereau, « Notes diverses et table de matières de l'Histoire du Séminaire ».

45. Au sujet du cours de Feultault, voir Musée de la civilisation, M34, « *Lectiones Juris Canonici*; concernant les notes de cours de Bégin sur le droit matrimonial, voir M575, « Notes pour cours de droit canonique »; M576-577 « *Juris canonici praelectiones : de matrimonio*. »

46. Correspondance de B. Pâquet adressée au recteur Thomas-É. Hamel, 30 septembre 1874, citée dans Caulier, Voisine, Brodeur, *De l'harmonie tranquille au pluralisme consenti*, p. 20-21.

47. Musée de la civilisation, Fonds Gignac, P37.1/4, Correspondance de Gignac adressée à Louis-Alexandre Taschereau, 19 janvier 1936.

pour atteindre l'Université, les collèges classiques et les paroisses⁴⁸. En consultant les plans de cours de quatre professeurs de Laval – Taschereau, Feuiltault, Bégin et Gignac – disponibles dans les archives du Séminaire de Québec, nous avons une idée précise du contenu de leurs cours. De plus, les notes de cours des étudiants montrent que ces derniers copiaient machinalement ces ouvrages de droit canon⁴⁹. Parrainé par l'archevêque Bégin, le cours de Gignac publié en deux volumes sous le titre *Compendium Juris Canonica de Personis* (1901) devint le texte standard en droit canon au Québec⁵⁰.

Tout comme pour leurs collègues civils à la faculté de droit, on faisait appel aux professeurs de droit canonique pour arbitrer des questions d'ordre juridique. En 1861, on demanda à Taschereau si un prêtre pouvait détenir des actions de sociétés comme la Banque Nationale ou d'une compagnie ferroviaire⁵¹. De son côté, Gignac travailla à titre de consultant en droit canonique sur des questions allant des disputes relatives à des successions cléricales, à l'interprétation des chartes universitaires et à l'établissement des juridictions respectives du droit canon et des tribunaux civils⁵².

Tels qu'enseignés à l'Université Laval jusque dans les années 1930, les cours de droit canon allaient bien au-delà des limites rigoureuses du *jus canonicum*⁵³. Les curriculums de Taschereau et de Gignac démontrent qu'ils enseignent ce que l'on désignerait sous le nom de « civilisation catholique », en mettant fortement l'accent sur les rapports entre l'Église et l'État. Chacun de ces professeurs présentait deux chronologies de l'histoire chrétienne. La première était un canon ou cadre de longue durée, allant de Rome, du droit naturel et du *Compendium* de Gratien datant du XIIe siècle, jusqu'aux réformes du Concile de Trente. La seconde chronologie consistait en un récit contemporain centré sur le Québec et mettant l'accent sur la survie catholique dans une colonie britannique. Gignac décrit cette histoire comme étant « nationale » et montre le développement des droits juridiques catholiques au cœur de l'Amérique du Nord britannique. Dans une déviation inhabituelle

48. Correspondance de Gignac adressée au cardinal J.-M.-R. Villeneuve, 6 janvier 1932, Fonds Gignac, P37.1/4.

49. Musée de la civilisation, M862, François Pelletier, « Droit canonique, cours de Jos.-Édouard Feuiltault », 1886.

50. Voir Caulier, Voisine, Brodeur, *De l'harmonie tranquille au pluralisme consenti*, p. 183; Correspondance de Bégin adressée à Gignac, 4 février 1901, Musée de la civilisation, Fonds Gignac, P37.1/4. Une photographie de Gignac figure dans son passeport, P37.1/4 « Correspondance 1871-1935 ».

51. Musée de la civilisation, M767, E.-A. Taschereau, « *Questiones canonicæ* », p. 72.

52. Voir les nombreux cas de consultation dans le Fonds Gignac, « Correspondance 1895-1897 », P37.22/1; P37.2.2/29.

53. L'Université Laval a fondé un Institut de droit canonique en 1932, lequel est devenu à son tour la Faculté de droit canonique, en activité de 1939 à 1948. Dans les cours de droit canonique offerts par cette faculté, l'enseignement suivait l'ordre du Code de droit canonique (1917), avec une attention particulière sur la philosophie du droit et les relations juridiques entre l'Église et l'État au Canada. Caulier, Voisine, Brodeur, *De l'harmonie tranquille au pluralisme consenti*, p. 29.

du latin au français, il souligne l'attitude condescendante de la Grande-Bretagne envers l'Église au lendemain de la Conquête, sa tolérance à l'égard des catholiques, le maintien de la dîme après la Conquête et l'Acte de Québec en tant que jalon progressiste dans l'histoire de l'Église⁵⁴. Passant à l'anglais, il cite le jugement du Conseil privé dans l'affaire Guibord (1874), avec son affirmation claire de la primauté du droit de l'État sur les règles de l'Église. Les diplômés de ces cours de droit canonique repartaient avec une conception à deux niveaux de l'historicité et une conscience toute gallicane du fait que le droit ecclésiastique était « un processus dialectique d'adaptation des règles à de nouvelles situations⁵⁵. »

La dynamique évolutive entre l'Église et l'État au Canada fit de la formation continue en droit ecclésiastique un aspect d'intérêt vital pour les administrateurs de paroisses. L'archevêque Taschereau insistait sur le fait que le vicaire en particulier doit faire du droit canon et de l'histoire de l'Église « l'objet principal des études de toute sa vie⁵⁶ ».

La formation en culture juridique catholique à la Faculté de droit de l'Université Laval

La charge de l'enseignement des principes du droit ecclésiastique n'était pas limitée aux étudiants de théologie. On a fait mention des origines de la faculté de droit et de son corps professoral. Dans son histoire de la faculté de droit de Laval, Sylvio Normand souligne le rôle de l'Église comme « fondatrice » de l'université, dont la faculté de droit fait office de « galerie de modèles » pour les étudiants⁵⁷. Augustin-Norbert Morin, juge de la Cour supérieure, codificateur et fervent défenseur de l'Église, constituait un choix exemplaire comme premier doyen. Parmi les membres de la faculté, tous à temps partiel et formés pour la plupart à Paris, l'on retrouvait Jean-Thomas Taschereau, le frère de l'archevêque, comme chargé de cours en droit commercial. Dans leur contrat avec Laval, les professeurs devaient accepter de n'enseigner aucun sujet « opposé à la morale ou à la foi de l'église catholique » et les plans de cours et les publications des membres de la faculté font ressortir leur orthodoxie⁵⁸. Jacques Crémazie, secrétaire de la faculté et auteur d'un texte

54. Jos.-N. Gignac, *Compendium juris canonici ad usum cleri canadiensis*, Québec, Garneau, 1901, p. 378.

https://archive.org/stream/DePersonisV1/DePersonisV1_djvu.tx

55. Berman, *Law and Revolution*, p. 254. [Traduction libre]

56. Taschereau, *Discipline*, p. 208.

57. Sylvio Normand, *Le droit comme discipline universitaire : une histoire de la Faculté de droit de l'Université Laval*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. xiii-xiv.

58. *Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique 1858-59*, Québec, 1858, p. 28. https://books.google.ca/books?id=sEhxSpIcVZAC&printsec=frontcover&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=falseJean-

en droit civil, fondait typiquement son enseignement sur ce qu'il désignait comme « deux sortes de lois : les lois naturelles ou immuables et les lois positives ou arbitraires. » De leur côté, les étudiants du cours de droit administratif de François Langelier apprenaient que « nos lois ne supposent pas qu'il puisse exister des gens sans religion⁵⁹. » Dans tous les cours dispensés à Laval, les lectures étaient soumises à l'Index catholique des ouvrages interdits⁶⁰. Pour résoudre un dilemme dans la préparation des étudiants concernant le droit québécois de la famille et les questions liées au mariage et au divorce, l'archevêque accorda une dispense pour les lectures du *Traité du mariage* par Robert-Joseph Pothier.

Cette formation universitaire en droit était suivie de stages et de formations pratiques. Les étudiants faisaient des stages avec des avocats de tous horizons politiques, incluant des juristes ouvertement anticléricaux, comme Joseph Doutre⁶¹. Les autorités ecclésiastiques s'employaient également à démontrer, dans l'enseignement même du droit canon à la faculté de droit, le rôle de cette discipline au cœur même de la pensée juridique occidentale et à s'en servir pour souligner le droit historique de l'Église à l'autonomie par rapport à l'ingérence de l'État⁶². Depuis longtemps, les juristes français soutenaient l'importance du « droit commun de la chrétienté » comme sujet d'étude dans les facultés de droit à travers la France. Au cours des années 1840, André Dupin, auteur du *Manuel du droit public ecclésiastique français*, proposa la création de chaires de recherche en droit canon dans les facultés de droit françaises, avec pour mission particulière l'enseignement

Thomas Taschereau, François-Hubert Larue et François Langelier figuraient parmi les premiers membres de la faculté formés à Paris.

59. Crémazie, *Manuel des notions utiles sur les droits politiques, le droit civil, la loi criminelle et municipale, les lois rurales, etc.*, Québec, J. & O. Crémazie, 1852, p. 42-43; Langelier cité dans Normand, *Le droit comme discipline universitaire*, p. 73.
60. Ces restrictions s'appliquaient également à la faculté de médecine nouvellement fondée. En 1853, le Séminaire envoyait l'étudiant en médecine François-Alexandre-Hubert La Rue étudier la jurisprudence médicale, d'abord à Louvain, puis à Paris. De retour à Québec (et marié à la cousine de l'archevêque), il obtint son doctorat à l'Université Laval. Vers 1858-1859, il avait été nommé secrétaire de la faculté de médecine et professeur de médecine légale et d'hygiène. Dans le cadre des controverses académiques entourant la religion et la science, sa thèse de doctorat intitulée « Du Suicide » (1859) le plaçait carrément dans le camp anti-darwiniste lorsqu'il argumente que le suicide pourrait être attribué à « l'indifférence en matière de foi et de religion ». (« Du Suicide », Doctorat en médecine, Université Laval, 15 juin 1859, p. vi.) https://archive.org/stream/101230455.nlm.nih.gov/101230455_djvu.txt De plus, dans le *Petit manuel du jeune médecin catholique*, publié sous le nom de l'archevêque avec l'approbation de tous les évêques du Québec (1883), les jeunes médecins catholiques recevaient des instructions de forme similaire à celle des manuels produits pour les praticiens juridiques et les clercs. Ce guide condensait les aspects éthiques, scientifiques et juridiques en quarante rubriques et donnait des directives précises en ce qui a trait aux actes médicaux, notamment ceux liés à l'avortement et aux moments sacramentaux de la naissance et du décès.
61. http://www.biographi.ca/fr/bio/doutre_joseph_11E.html
62. Berman, *Law and Revolution*, p. 2.

prodigué aux futurs juristes en matière de propriété ecclésiastique, d'administration paroissiale et de discipline religieuse⁶³.

De plus, l'archevêque ne pouvait se référer à des publications françaises ou romaines concernant le droit administratif applicable dans son archidiocèse sur des sujets comme l'état civil, les écoles ou l'ordre dans les églises. L'archevêque Charles-François Baillargeon incita donc Hector Langevin, avocat et rédacteur des *Mélanges religieux*, à préparer un manuel détaillé s'adressant aux étudiants, aux prêtres de paroisses et aux juristes. Frère de l'évêque de Rimouski et du vicaire général de l'archevêque Taschereau, Langevin avait une réputation gallicane impeccable. Avec une lettre de recommandation de Baillargeon en guise de préface, le *Droit administratif ou manuel des paroisses et fabriques* de Langevin (1863) résumait le droit civil et les décisions des tribunaux touchant l'administration paroissiale⁶⁴. Au long des vingt-huit chapitres de son livre, Langevin évite les débats idéologiques en précisant simplement qu'il inclut des décisions juridiques contraires aux positions de l'Église, dans l'intérêt des praticiens. L'ouvrage réédité en 1878 fut jugé « excellent » par l'archevêque Taschereau⁶⁵. Tandis que le manuel de Langevin devenait de plus en plus dépassé, les autorités se tournèrent vers le juriste Pierre-Basile Mignault, reconnu pour ses travaux en droit civil et sa croyance au droit coutumier. En 1893, Mignault publia *Le Droit paroissial étant une étude historique et légale*. Approuvé officiellement par l'archidiocèse, Mignault insistait délicatement sur son manque de compétence en droit canonique et sur le fait que son approche du droit paroissial était strictement du point de vue du droit civil⁶⁶.

Toutefois, ces ouvrages techniques rédigés par de prudents juristes séculiers ne rencontraient pas les préoccupations de l'Église en ce qui avait trait à l'enseignement dispensé aux étudiants de droit, notamment en matière des grands principes du droit ecclésiastique et des points de jonction critiques entre l'éthique catholique et la culture juridique québécoise. À l'occasion de leur cinquième concile provincial (1873), déchirés entre les visions gallicane et ultramontaine des relations entre l'Église et l'État, les évêques du Québec décrétèrent qu'il était essentiel, dans l'éducation des futurs juges, avocats, parlementaires et auteurs catholiques, que les professeurs, caractérisés par une « saine

63. André Dupin, *Manuel du droit public ecclésiastique français*, Paris, 1844, p. xxxiii-xxxv. <https://archive.org/details/manueldudroitpu00dupigoog>

64. <https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=mdp.35112104099496;view=1up;seq=9>

65. *Discipline*, p. 6.

66. *Le Droit paroissial étant une étude historique et légale*, Montréal, Beauchemin et fils, 1893; au sujet de la carrière de Mignault, voir Sylvio Normand, « Le droit civil canadien de Pierre-Basile Mignault ou la confection d'un palimpseste », dans Nicholas Kasirer (dir.), *Le faux en droit privé*, Montréal, Les éditions Thémis, 2000.

doctrine », « instruisent exactement » dans les collèges, les académies et les universités de la province. Cet enseignement devait être accompagné par un texte doublement approuvé, du fait qu'il était rédigé par des clercs versés en philosophie, en théologie et en droit, et par l'aval ultérieur des autorités ecclésiastiques. Publié en 1881 et comportant 79 pages, le *Manuel du citoyen catholique* était divisé en quinze leçons⁶⁷ :

1. La famille, base naturelle de toute société humaine
2. La société civile ou l'État
3. La société religieuse ou l'Église
4. La prééminence de l'Église sur l'État
5. L'indépendance de l'Église vis-à-vis de l'État
6. La subordination de l'État à l'Église
7. Le pouvoir doctrinal de l'Église
8. Le pouvoir législatif de l'Église
9. Le pouvoir judiciaire de l'Église
10. Le droit de l'Église à posséder des biens temporels et à les administrer
11. L'union nécessaire entre l'Église et l'État
12. L'appui mutuel que se doivent l'Église et l'État
13. Les droits de l'Église relativement au mariage
14. Les droits de l'Église relativement à l'éducation
15. Les principaux devoirs politiques du citoyen catholique

Avec un fort penchant pour l'ultramontanisme, le *Manuel* évoquait le risque d'« erreurs » et la nécessité de purger le « Césarisme » de l'étude du droit au Québec. Citant l'insistance de Pie IX sur « l'obéissance absolue », l'ouvrage réaffirmait l'indépendance de l'Église et la subordination de l'État à l'Église. Il résumait ainsi les devoirs du citoyen catholique : « ses discours, ses votes, ses actes devraient toujours être en conformité avec ses croyances religieuses, et toujours aussi, inspirés par le désir le plus sincère et le plus efficace de procurer la gloire de Dieu et la prospérité de son pays⁶⁸ . »

67. *Manuel du citoyen catholique, ouvrage spécialement recommandé par NN. SS. Les Évêques de la Province de Québec*, Montréal, Librairie Notre-Dame de Lourdes, 1882.<https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=aeu.ark:/13960/t2f771w0h;view=1up;seq=9>

68. *Manuel du citoyen catholique*, p. 89.

En conclusion

Vers le milieu du XIXe siècle, les autorités ecclésiales du Québec avaient reconnu l'impasse de leurs méthodes d'enseignement anachroniques dans les séminaires et les cléricatures juridiques, ainsi que de l'utilisation de textes juridiques ecclésiastiques datant du début du XVIIe siècle. Elles devaient affronter de nombreux défis, dont le progrès scientifique, les directives de plus en plus rigides émanant de Rome, la sécularisation de la société civile, la création d'un état fédéral canadien, l'expansion des bureaucraties civiles dans des domaines comme la santé publique et les statistiques de l'état civil, ainsi que la professionnalisation de l'éducation juridique, dans un environnement politique et judiciaire complexe ayant notamment donné lieu à l'affaire Guibord et à la question des écoles du Manitoba. Loin de se retrancher, les autorités archidiocésaines réagirent en intervenant dans l'éducation juridique des professionnels au moyen d'initiatives énergiques en matière de pédagogie et de publications. Ces propositions comprenaient la fondation d'une université catholique francophone, une intervention massive dans la culture juridique enseignée dans les facultés de théologie, de droit, des arts et de médecine, l'envoi en Europe de jeunes clercs, juristes et médecins pour y accomplir des études doctorales et la publication à l'interne de manuels et de commentaires par des intellectuels cléricaux. Loin d'être anachronique ou étranger, le droit canon était mis de l'avant comme discipline universitaire parallèle au droit romain, en tant que science juridique pertinente, dans le cadre de laquelle on pouvait donner une forme théorique et rationnelle aux enseignements moraux⁶⁹. De plus, en tant que système juridique « parfait », le droit canon pouvait exercer une pression morale sur la turpitude de la société en voie de laïcisation. Enfin, ce cléralisme juridique dotait le droit québécois d'une historicité et d'une authenticité morale distinctes, en raison de son lien à la longue histoire du droit canonique et à la résistance contemporaine d'un peuple catholique et français minoritaire. À l'époque, le droit ecclésiastique pouvait être enseigné avec assurance en tant que pilier de l'Église/Nation et solide composante juridique parmi les traditions distinctes du Canada français sur les plans ethnique, linguistique et religieux.

Il faut reconnaître qu'il est difficile d'évaluer l'influence plus large qu'ont eu ces initiatives de la fin du XIXe siècle au niveau des institutions, de la pédagogie et des publications, sur les décisions des tribunaux, la profession juridique et la culture juridique

69. James A. Brundage, *Law, Sex, and Christian Society in Medieval Europe*, Chicago et Londres, University of Chicago Press, 1987, p. xix-xx. Wolfgang Muller, Mary Sommar et Kenneth Penlington, *Medieval Church Law and the Origins of the Western Legal Tradition*, Washington, Catholic University Press, 2012, p. 4.

québécoise. Nous ne l'avons pas tenté dans le cadre du présent texte. Cette difficulté s'avère particulièrement intéressante, au vu de la diversité québécoise et des différences entre les contextes sociaux et juridiques de la région de Québec, de Montréal et d'autres régions. Il est peut-être préférable de conclure sur le plan de la symbolique, en suggérant que l'introduction du crucifix sur les murs des salles d'audience du Québec par le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau, neveu de l'archevêque, constituait le symbole d'une certaine persistance du cléricalisme juridique jusque tard au XXe siècle⁷⁰.

70. Concernant la persistance de ces phénomènes au XXe siècle, voir Donald Fyson, « The Legal Profession and Penal Justice in Quebec City, 1856-1965: From Modernity to Anti-Modernity », dans Constance Backhouse & W. Wesley Pue (dir.), *The Promises and Perils of Law. Lawyers in Canadian History*, Toronto, Irwin Law, 2007; Michael Gauvreau, *The Catholic Origins of Quebec's Quiet Revolution, 1931-1970*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2005; Lucia Ferretti, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Boréal, 1999. Au sujet de l'introduction du crucifix dans les salles d'audience, consulter le blogue de Gaston Deschênes, Les éditions du Septentrion, 12 février 2014. (<http://blogue.septentrion.qc.ca/gaston-deschenes/2007/04/03/duplessis-le-crucifix-et-le-garagiste-de-rouyn/>) On a retiré le crucifix de la plupart des salles d'audiences du Palais de justice de Montréal dans les années 1970, et de la Cour d'appel du Québec, au cours des années 1990. Fred Kaufman, *Searching for Justice: An Autobiography*, Toronto, Osgoode Society for Canadian Legal History, 2005; interview avec Jacques-Yvan Morin, 20 décembre 2017.

Tableau 1 : Choix de manuels et de publications sur le droit ecclésiastique au Québec, 1853 – 1901

Date	Auteur	Ouvrage	Langue principale	Lectorat
1853	clerc	<i>Appendice au compendium du rituel romain des diocèses de la province ecclésiastique de Québec</i> ⁷¹	français	clergé
1859	clerc	<i>Recueil d'ordonnances synodales et épiscopales du diocèse de Québec</i> ⁷²	français	clergé
1863 (1878 2e éd.)	Hector Langevin (juriste)	<i>Droit administratif ou manuel des paroisses et fabriques</i> ⁷³	français	clergé; juristes
1864	Joseph Désautels (clerc)	<i>Manuel des curés pour le bon gouvernement des paroisses et fabriques dans le Bas-Canada</i> ⁷⁴	français	clergé
1870	Joseph-Ubalde Beaudry (juriste)	<i>Code des curés, marguilliers et paroissiens</i> ⁷⁵	français	clergé
1872	Siméon Pagnuelo (juriste)	<i>Études historiques et légales sur la liberté religieuse en Canada</i> ⁷⁶	français	juristes
1879 (1895 2e éd.)	Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau (clerc)	<i>Discipline du diocèse de Québec</i> ⁷⁷	français et latin	clergé; étudiants en théologie
1882	clerc	<i>Manuel du citoyen catholique, ouvrage spécialement recommandé par NN. SS. Les Évêques de la Province de Québec</i> ⁷⁸	français	étudiants de droit; séminaristes
1883	clerc	<i>Petit manuel du jeune médecin catholique</i> ⁷⁹	français	étudiants en médecine; médecins
1893	Pierre-Basile Mignault (juriste)	<i>Le droit paroissial étant une étude historique et légale...</i> ⁸⁰	français	juristes

Date	Auteur	Ouvrage	Langue principale	Lectorat
1901	Joseph-Narcisse Gignac (clerc)	<i>Compendium juris canonici ad usum cleri canadensis</i> ⁸¹	latin	étudiants en théologie; clergé

71. Édition de 1874 : https://archive.org/stream/appendiceauritue00cath/appendiceauritue00cath_djvu.txt

72. <https://archive.org/details/recueildordonnan00cath>

73. https://books.google.fr/books/about/Droit_administratif.html?id=_CxOiV84FXIC&redir_esc=y
<https://books.google.fr/>

[books?id=3rEzQAAMAAJ&printsec=frontcover&hl=tl&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.fr/books?id=3rEzQAAMAAJ&printsec=frontcover&hl=tl&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false)

74. <https://archive.org/details/manueldescursp00desa>

75. <https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=aeu.ark:/13960/t45q59g2j;view=1up;seq=6>

76. Montréal, Beauchemin et Valois, 1872 : <https://ia801409.us.archive.org/17/items/tudeshistorique02pagngoog/tudeshistorique02pagngoog.pdf>

77. Édition de 1879 : <http://scans.library.utoronto.ca/pdf/9/16/disciplinedudioc00cath/disciplinedudioc00cath.pdf>

78. <https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=aeu.ark:/13960/t2f771w0h;view=1up;seq=95>

79. <https://archive.org/stream/petitmanueldujeu00ear#page/1/mode/2up>

80. <https://ia802604.us.archive.org/6/items/ledroitparoissia00mign/ledroitparoissia00mign.pdf>

81. Québec, Garneau, 1901 : <https://archive.org/stream/DePersonisV1>

PARTIE II
GENRE, CITOYENNETÉ ET
CONSOMMATION AU VINGTIÈME
SIÈCLE

6. Les coûts de la vie : genre, citoyenneté et politique des prix à Montréal dans les années 1940

MAGDA FAHRNI

Traduit de l'anglais par Hélène Paré¹

Madame Conroy a dit que toutes les femmes du Canada se préoccupaient des prix en ce moment et que si nous voulions être entendus des Canadiennes, nous devons montrer que nous allons examiner les prix très minutieusement².

Au cours des années 1940, dans les villes canadiennes, on se préoccupait des prix et on attachait de l'importance à une politique centrée sur l'achat. Comme l'indique l'intervention de Mme Patrick Conroy, représentante du Congrès du travail du Canada à l'Association canadienne des consommateurs, composée exclusivement de femmes, cette politique des prix était tout à fait genrée. Partout au pays, dans les milieux urbains, les femmes se servaient de leur connaissance intime des finances de leur ménage pour demander de meilleures mesures de protection sociale et un coût de la vie raisonnable dans le contexte de la Deuxième Guerre mondiale, puis de la reconstruction de l'après-guerre.

Le présent article explore les différentes façons dont les Montréalaises, s'appuyant sur un sentiment de citoyenneté économique cultivé au cours des années de guerre, se regroupèrent autour d'enjeux de consommation à la fin de celle-ci. Le gouvernement fédéral avait favorisé une prise de conscience concernant la consommation de guerre

1. Traduction de « Counting the Costs of Living: Gender, Citizenship, and a Politics of Prices in 1940s Montreal », *The Canadian Historical Review*, vol. 83, no 4 (décembre 2002). Pour leurs précieuses observations sur des versions antérieures de cet article, je tiens à remercier Bettina Bradbury, Craig Heron, Joan Sangster, les membres du York Women's History Group et du Toronto Labour Studies Group, ainsi que les quatre évaluateurs anonymes de la *Canadian Historical Review*. Je suis également reconnaissante de l'aide financière du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et du Ramsay Cook Fellowship in Canadian History de l'Université York.
2. Bibliothèque et Archives Canada (BAC), Association canadienne des consommateurs (CAC), MG 28 I 200, vol. 1, dossier 1 : Program Committee, 29 Sept. 1947.

dans le cadre de ses interventions sur le front intérieur. Tout au long des années 1940, le rationnement, le contrôle des prix, les campagnes de récupération et de recyclage ainsi que le marché clandestin ont fait de la disponibilité et de la distribution des produits un sujet populaire de discussion. Au lendemain de la guerre, la poursuite des mesures de contrôle gouvernemental, les groupes de consommateurs et les journaux ouvriers ont encouragé les familles de la classe moyenne et de la classe ouvrière à continuer à s'intéresser aux prix, aux normes, au choix des consommateurs et à la disponibilité des produits. Les Montréalaises, qui se sont habituées au régime égalitaire de rationnement et que la hausse du coût de la vie inquiète, réclament de pouvoir acheter les produits ménagers de première nécessité à des prix raisonnables, ce qu'elles considèrent comme un des droits économiques fondamentaux³.

La gestion du ménage et les achats quotidiens étaient depuis longtemps considérés comme le travail des femmes mariées – surnommées *Mrs Consumers* ou encore *Purses on Legs*⁴. Les mouvements de consommateurs ont dès lors permis à des femmes de se tailler une place importante dans la sphère publique. Ces femmes, qui parlaient au nom des épouses et des mères, ciblaient l'État tout autant que les commerçants et revendiquaient des droits fondamentaux particuliers aux femmes, en se servant de ce que l'historienne américaine Susan Porter Benson a appelé la « figure de la bonne gestionnaire »⁵. Leurs

3. Cette demande semble corroborer la première partie de l'énoncé en trois volets de Victoria de Grazia, selon lequel « au milieu du XXe siècle, il devint évident que l'accès aux produits de consommation était un droit fondamental de tous les peuples, que la libre entreprise était la mieux placée pour y satisfaire et que celle-ci fonctionnait le plus efficacement lorsqu'elle était motivée par le profit et libre de toute contrainte de la part de l'État ou autrement. » Grazia, introduction de *The Sex of Things: Gender and Consumption in Historical Perspective*, Berkeley, University of California Press, 1996, p. 2. Le présent article démontre que l'opinion des Canadiennes et des Canadiens sur l'entreprise privée et le rôle proprement dit du gouvernement dans les années 1940 était plus diversifiée que ce que Grazia donne à voir dans les deuxième et troisième volets de son énoncé. Sur le scepticisme de la classe ouvrière à propos de la libre entreprise au cours de la Crise, voir Alice Kessler-Harris, *A Woman's Wage: Historical Meanings and Social Consequences*, Lexington, University Press of Kentucky, 1990, p. 74-80.
4. L'historienne américaine Susan Strasser analyse le rôle de la ménagère en tant que « Mrs Consumer » [« Mme la Consommatrice »] dans une économie capitaliste dans *Never Done: A History of American Housework*, New York, Pantheon, 1982, chap. 13. Voir aussi Victoria de Grazia, introduction de *Establishing the Modern Consumer Household*, dans Grazia (dir.), *The Sex of Things*, p. 152. L'expression « Purses on Legs » [« sacs à main ambulants »] fut employée par Renée Vautelet, réformatrice libérale, pour décrire la perception de la population à propos des consommatrices. BAC, Documents Renée Vautelet, MG 30 C 196, vol. 1, dossier : The High Cost of Living, Notes Lib. Womens Fed. (sd).
5. Susan Porter Benson, « Living on the Margin: Working-Class Marriages and Family Survival Strategies in the United States, 1919-1941 », p. 222, dans Grazia (dir.), *The Sex of Things*. Au Canada, le militantisme des femmes de la gauche en matière de consommation a été exploré par : Joan Sangster, *Dreams of Equality: Women on the Canadian Left, 1920-1950*, Toronto, McClelland & Stewart, 1989; Ruth A. Frager, « Politicized Housewives in the Jewish Communist Movement of Toronto, 1923-1933 », dans Linda Kealey et Joan Sangster (dir.), *Beyond the Vote: Canadian Women and Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 1989; Linda Kealey, *Enlisting Women for the Cause: Women, Labour, and*

efforts ont donné de la visibilité à la famille sur la scène publique et, de fait, ces femmes ont utilisé l'argument de la famille comme base fondamentale de la citoyenneté. À Montréal, en outre, leur formulation de la citoyenneté économique s'inscrit dans le contexte de l'acquisition récente de leur citoyenneté politique. En effet, les femmes du Québec avaient obtenu en 1940 le droit de voter aux élections provinciales. L'appel des militantes de la consommation en faveur de la reconnaissance du travail non payé des femmes donne ainsi à voir comment le genre a modelé la sphère politique et la sphère publique au cours de cette période.

L'examen du mouvement des consommateurs nuance dans les faits notre compréhension de l'équilibre entre « le privé » et « le public » dans les années 1940. L'intervention du gouvernement fédéral dans la gestion des ménages pendant la guerre, par ses règlements sur ce que les gens pouvaient acheter et en quelle quantité, sur ce qu'ils pouvaient manger et ce qu'ils ne devaient pas jeter, exposa au grand jour ce qui auparavant était privé. Les spécialistes en histoire de l'Amérique du Nord ont soutenu que, à la fin de la guerre, certains citoyens ont réclamé le rétablissement du caractère privé de ce qui était domestique, en se retirant dans la domesticité pour tenter d'éviter un affrontement avec les affaires publiques⁶. Pourtant, comme nous le verrons dans le présent article, d'autres personnes mirent à profit les leçons qu'elles avaient tirées durant la guerre et les utilisèrent pour transformer leur situation ménagère et financière en un genre de question politique. Elles firent une déclaration publique et politique à partir de ce qui avait pu, un jour (pendant la Crise, par exemple), être considéré comme une situation honteuse, qu'il fallait cacher à tout prix⁷. En rendant public ce qui était privé, les personnes et les groupes qui agissaient comme consommateurs prenaient au sérieux la promesse de donner les moyens de vivre à l'abri du besoin et essayaient de modeler une sphère publique plus démocratique. Les actions entreprises par des femmes en tant

the Left in Canada, 1890-1920, Toronto, University of Toronto Press, 1998, chap. 2 et 5; Julie Guard, « Women Worth Watching: Radical Housewives in Cold War Canada », dans Gary Kinsman, Dieter K. Buse et Mercedes Steedman (dir.), *Whose National Security? Canadian State Surveillance and the Creation of Enemies*, Toronto, Between the Lines, 2000.

6. Cet argument est particulièrement courant dans l'historiographie américaine : voir William S. Graebner, *The Age of Doubt: American Thought and Culture in the 1940s*, Boston, Twayne Publishers, 1991, p. 1-2; Perry R. Duis, « No Time for Privacy: World War II and Chicago's Families », dans Lewis A. Erenberg et Susan E. Hirsch (dir.), *The War in American Culture: Society and Consciousness during World War II*, Chicago, University of Chicago Press, 1996, p. 39. Pour le Canada, voir Doug O'wram, *Born at the Right Time: A History of the Baby-Boom Generation*, Toronto, University of Toronto Press, 1996, chap. 1-3.

7. Sur la Crise et la honte aux États-Unis, voir Duis, « No Time for Privacy », p. 19-20. Pour le Canada, voir L.M. Grayson et Michael Bliss (dir.), *The Wretched of Canada: Letters to R.B. Bennett, 1930-1935*, Toronto, University of Toronto Press, 1971.

que consommatrices franchissaient la frontière entre le privé et le public et mettaient en question l'utilité de ces distinctions.

Le problème, c'était la consommation limitée de biens indispensables, comme les produits d'épicerie, et non la consommation accrue d'automobiles et de biens durables coûteux que l'on associe habituellement à l'Amérique du Nord de l'après-guerre. Dans le présent article, je commence par explorer les dimensions et les implications de la prise de conscience qui s'est développée durant la guerre à l'égard de la consommation, en particulier chez les femmes. J'aborde ensuite deux exemples de mise sur pied de groupes de consommateurs par des Montréalaises, au lendemain de la guerre : le boycottage d'épiceries et de boucheries par des femmes en 1947-1948 et leur combat pour la légalisation de la margarine (ou « oléomargarine »), susceptible de remplacer le beurre à moindre coût. Ces aspects fondamentaux de la vie privée firent les manchettes à la fin des années 1940, le débat sur la margarine s'étant même rendu jusqu'à la Cour suprême. Les familles de la classe moyenne étaient non seulement des unités de production, mais aussi, depuis plusieurs décennies, des unités de consommation. Dans les années 1940, celles de la classe ouvrière de Montréal se retrouvèrent-elles aussi, et de plus en plus, dans la même situation⁸. Les deux campagnes de protection des consommateurs traversèrent donc les divisions de classes et des Montréalaises d'expression française et anglaise s'y engagèrent. En outre, tout en ayant des dimensions sociales et ethniques particulières à Montréal, ces campagnes s'inscrivirent à l'époque dans un phénomène plus large. Les reportages des journaux locaux au sujet des « ménagères militantes » de Toronto, de Chicago et de Paris légitimèrent les actions des ménagères à Montréal et accrurent leur importance⁹.

Le rôle de premier plan tenu par les femmes dans ces batailles n'a rien d'étonnant : des femmes de partout dans le monde avaient une longue histoire de manifestations publiques autour de la consommation, depuis les émeutes du pain de l'époque préindustrielle jusqu'aux rassemblements sur le coût de la vie à la fin de la Grande Guerre¹⁰. Ce qui

8. Denyse Baillargeon, *Ménagères au temps de la crise*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 1991, p. 160, 196.

Baillargeon met l'accent sur le niveau de consommation très bas dans les familles de la classe ouvrière de Montréal, durant les années 1930. La famille ouvrière, soutient-elle, « représentait davantage un lieu de production que de consommation », du moins jusqu'aux années 1940.

9. *La Presse*, 26 mai 1947, « Le mot d'ordre des ménagères de l'ouest », p. 4; 22 sept. 1947, « Une manifestation des ménagères de Paris », p. 1; 20 fév. 1948, « La baisse des prix continue », p. 1. Sur le militantisme des femmes après la guerre, en matière de consommation, voir James Hinton, « Militant Housewives: The British Housewives' League and the Attlee Government », *History Workshop Journal*, vol. 38 (1994), p. 128-156.

10. John Bohstedt, « Gender, Household, and Community Politics: Women in English Riots, 1790-1810 », *Past and Present*, vol. 120 (1988), p. 265-284; Judith Smart, « Feminists, Food and the Fair Price: The Cost-of-Living Demonstrations in Melbourne, August-September 1917 », dans Joy Damousi et Marilyn Lake (dir.), *Gender and War: Australians at War in*

distingue les épisodes subséquents de ceux qui les ont précédés, c'est tout d'abord le degré d'encouragement qu'a reçu la sensibilisation à la consommation durant la Deuxième Guerre mondiale, puis, en second lieu, le sentiment croissant, chez les femmes, qu'un État en expansion était à leur portée et qu'elles avaient le droit de lui adresser certaines demandes. Les revendications publiques des consommatrices donnent à voir certaines des choses auxquelles les citoyens croyaient avoir droit dans une démocratie victorieuse et un État-providence en émergence. Elles révèlent des terrains où famille et sphère publique se rejoignaient, au cours de la période de reconstruction.

La sensibilisation à la consommation au cours de la Deuxième Guerre mondiale

Dans l'espoir de gérer la guerre et de parvenir à un consensus sur le front intérieur, Ottawa façonna une relation avec ses citoyens fondée sur la conservation des matériaux rares destinés à l'effort de guerre et sur la maîtrise de l'inflation qui pourrait survenir si plus d'argent que de marchandises se trouvait en circulation. Il fallait que les Canadiens économisent, récupèrent et réutilisent, et ils devaient accepter le rationnement pour que les produits puissent être distribués équitablement. Ils devaient s'assurer que les commerçants acceptent le plafonnement des prix tout en refrénant leur propre envie de dépenser¹¹. Les campagnes d'obligations de la Victoire alimentaient le sentiment patriotique tout en siphonnant l'« excès » de pouvoir d'achat et en satisfaisant l'instinct d'épargne des citoyens – né de la Crise –, en prévision de périodes difficiles. Le contrôle constant du coût de la vie par l'État signifiait que, malgré l'amélioration des salaires durant les années de guerre, les Canadiens étaient tout à fait au courant de la fluctuation des prix et de l'équilibre délicat entre les revenus et les dépenses.

Tout le travail autour du rationnement, du recyclage, de la récupération, de l'épargne et de la bonne gestion du budget était considéré comme l'apanage des femmes¹². La division

the Twentieth Century, Cambridge, Cambridge University Press 1995; Susan Levine, « Workers' Wives: Gender, Class and Consumerism in the 1920s United States », *Gender & History*, vol. 3, no 1 (1991), p. 45-64; Dana Frank, *Purchasing Power: Consumer Organizing, Gender, and the Seattle Labor Movement, 1919-1929*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

11. *La Presse*, 21 oct. 1944, « Exception à la règle », p. 28; BAC, Marion Creelman Savage Papers, MG 30 C 92, vol. 7, dossier : WPTB 1933-1944 [sic], affiche : « The Story of Inflation... in one easy lesson ».
12. *La Presse*, 3 janv. 1944, « L'ennemi se dresse, implacable », p. 4; 3 janv. 1944, « La récupération au programme de l'année nouvelle », p. 4; 7 juil. 1944, « Le marché noir est une plaie économique », p. 6. Voir en outre Ruth Roach Pierson, « They're Still Women After All »: *The Second World War and Canadian Womanhood*, Toronto, McClelland & Stewart 1986, chap. 1; Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, *De la poêle à frire à la ligne de feu. La vie quotidienne des*

de la Consommation (Consumer Branch) de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre (WPTB pour Wartime Prices and Trade Board) s'est assuré la collaboration officielle de 16 000 femmes, dans l'ensemble du pays : toutes ont accepté de surveiller les prix et de faire rapport à la Commission. L'État et les médias affirmèrent avec insistance que ces femmes contribuaient à une victoire des Alliés et veillaient à ce que le pays, où reviendraient leurs hommes, soit en bonne santé économique¹³. On rappelait en outre aux femmes qu'au Canada, contrairement à ce qui prévalait dans les pays d'Europe déchirés par la guerre, les restrictions gouvernementales étaient des « inconvénients » et non des « privations » ni des « sacrifices »¹⁴. Le jour de la victoire en Europe, le gouvernement félicita les femmes pour leurs efforts de guerre, car grâce à elles, les Canadiens avaient réussi à maintenir l'inflation à un niveau raisonnable. À présent, la tâche consistait à gagner la paix. On rappelait aux citoyens et consommateurs que l'inflation la plus grave que l'on ait associée à la Première Guerre mondiale était survenue après la fin des hostilités¹⁵. Le « danger de l'inflation » était « plus réel maintenant qu'à n'importe quel autre moment depuis le début de la guerre » et les « ménagères de la nation devraient être en état d'alerte, plus que jamais »¹⁶. En effet, les restrictions sur les prix ne seraient levées que petit à petit. Lentement, la production de biens de consommation durables reprendrait normalement et les produits reviendraient sur les tablettes des magasins, mais entre-temps, les consommateurs devaient se montrer patients¹⁷. Certains produits demeureraient rationnés, car le Canada destinait une partie de ses réserves alimentaires

Québécoises pendant la guerre '39-'45, Montréal, Boréal, 1981; Amy Bentley, *Eating for Victory: Food Rationing and the Politics of Domesticity*, Urbana, University of Illinois Press, 1998.

13. Joseph Schull, *The Great Scot: A Biography of Donald Gordon*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1979, p. 66-67; *La Presse*, 21 oct. 1944, « Exception à la règle », p. 28.
14. BAC, Savage Papers, dossier : WPTB – *Consumers' News* 1944-1945; *Consumers' News*, May 1945, « The Price of Freedom », p. 1.
15. *La Presse*, 7 mai 1945, « L'inflation, le dernier ennemi », p. 4; BAC, Savage Papers, dossier : WPTB 1944-1945, Directive No 4 to Liaison Officers from Byrne Sanders, director, Consumer Branch; dossier : WPTB – *Consumers' News* 1944-1945; *Consumers' News*, Nov-Dec. 1945, « Why It Could Happen Here », p. 4; dossier : WPTB 1933-1944 [sic], Women's Regional Advisory Committee, Montréal, Minutes, 19 Sept. 1944.
16. BAC, Montreal Council of Women (MCW), MG 28 I 164, vol. 2, Minutes, Local Council of Women, 20 Feb. 1946; vol. 5, dossier 6, Local Council of Women 52nd Year Book and Annual Report 1945-1946, Report of the Liaison Officer to the Women's Regional Advisory Committee (Consumer Branch) of the WPTB.
17. *La Presse* : 5 janv. 1946, « Le Canada ne doit pas perdre patience », p. 22; 3 janv. 1947, « Le retour à l'état normal », p. 6. Joy Parr soutient qu'on a délibérément donné moins d'importance à la production de biens ménagers qu'à la reconstruction de l'industrie lourde. Voir *Domestic Goods: The Material, the Moral, and the Economic in the Postwar Years*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, chap. 3.

à l'exportation vers l'Europe¹⁸. Les campagnes d'obligations de la victoire se poursuivirent jusqu'à la fin des années 1940. Aussi longtemps que les salaires et l'épargne dépassaient la valeur des biens de consommation, l'inflation demeurait une menace et le marché clandestin [dit « marché noir »], une tentation.

L'historien Jeff Keshen nous rappelle que la tricherie, l'arnaque et le marché clandestin voisinaient avec la soumission des civils aux règlements adoptés en période de guerre. Le marché clandestin, affirme-t-il, « était plus répandu à Montréal » qu'ailleurs au Canada, phénomène qu'il attribue à « l'appui tiède du Québec à la guerre¹⁹ ». Les avis sur la participation militaire étaient incontestablement partagés. Pourtant, de nombreux Canadiens français étaient fiers de collaborer avec l'État. Durant la guerre, des femmes du Québec participèrent à la campagne de surveillance des prix de la WPTB et les membres de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste (FNSJB), de Montréal, reproduisirent la lettre de Donald Gordon les remerciant de leur aide au contrôle des prix dans le numéro de mai 1947 de leur bulletin²⁰. Mariana Jodoin, qui fut décorée de l'Ordre de l'Empire britannique [Order of the British Empire ou OBE] pour son travail au cours de la guerre avec la division de la Consommation du WPTB, remercia la FNSJB, qui l'avait félicitée « en son nom personnel et au nom de toutes les Canadiennes françaises, dont cette décoration représente le dévouement pendant la guerre²¹ ». Malgré cela, la machine de propagande fédérale a peut-être dû travailler plus fort au Québec qu'ailleurs. Le retour de Maurice Duplessis au pouvoir provincial, en août 1944, témoigne d'un grand ressentiment contre la politique fédérale ainsi que de l'attrait du nationalisme québécois, à mesure que la fin de la guerre approchait. Duplessis lui-même s'en prit régulièrement aux mesures adoptées par Ottawa en période de guerre, les tournant en ridicule de diverses façons : « restrictions vexatoires, stupides, inopportunes, intempestives », et déclarant : « la bureaucratie remplace la démocratie²² ».

L'opposition pancanadienne aux restrictions du gouvernement s'intensifia après la

18. *La Presse*, 27 déc. 1945, « La lutte à l'inflation », p. 12; BAC, MCW, vol. 6, dossier 13; Letter from de LCW of Montreal [Food Conservation], 2 Jan. 1948.

19. Jeff Keshen, « One for All or All for One: Government Controls, Black Marketing and the Limits of Patriotism, 1939-47 », *Journal of Canadian Studies* vol. 29, no 4 (1994-1995) : p. 126. Sur le marché clandestin, voir aussi Baillargeon, *Ménagères*, p. 141; *La Presse*, 29 mai 1946, « Un juge s'élève contre les responsables du marché noir », p. 3; 30 sept. 1946, « Violentes protestations contre le marché noir », p. 11.

20. *La Bonne Parole*, mai 1947, témoignage, p. 8.

21. BANQ-M, P120, Fonds Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste (FNSJB), P120/12-9, procès-verbaux du Bureau de direction, octobre 1947-mai 1955; Bureau de direction, 18 déc. 1948.

22. York University Archives (YUA), fonds Maurice Duplessis, 1980-008/001, bobine 7, « Schéma - Discours » [sd], p. 2; bobine 3, discours de Maurice Duplessis [sans date ni titre], p. 14.

victoire lorsque les mesures de contrôle furent maintenues. La campagne de retour à la normale « dans l'ordre », dirigée par Gordon et le WPTB, nécessitait donc un marketing constant et stratégique²³. Producteurs, consommateurs et commerçants accueillirent favorablement la fin du rationnement²⁴. La libéralisation des prix, cependant, suscita des réactions contradictoires. À la fin de 1945, *La Presse* remarqua que le contrôle des prix conservait, sans surprise, la faveur de l'opinion publique, contrairement au contrôle des salaires²⁵. Les propriétaires, les fabricants et certains commerçants se réjouirent au fur et à mesure que les restrictions furent levées, mais les locataires, les travailleurs et les consommateurs se mirent bientôt à faire pression pour qu'elles soient rétablies²⁶. L'Institut canadien de l'opinion publique déclara en 1947 que le contrôle des prix était plus populaire chez les femmes, les pauvres et les travailleurs syndiqués et leurs familles. Il trouva également que le Québec était moins pressé de voir une réimposition du contrôle des prix que les autres régions²⁷. Les taxes et les impôts demeuraient un sujet de récrimination après la guerre, ce que déplorait le caissier de banque fictif de Gabrielle Roy, Alexandre Chenevert, à la fin des années 1940 : « des taxes, de tous côtés des taxes, et le coût de la vie montait en flèche²⁸ ». Dans les quotidiens, des reportages réguliers sur le combat des Canadiens contre l'inflation et de fréquentes mises à jour des indices de prix tenaient les lecteurs au courant de l'importance continue des prix en temps de paix. En 1947, *La Presse* conclut que la population avait beaucoup appris sur l'inflation au cours des trois années précédentes²⁹.

L'effort de guerre en matière de consommation avait aiguisé la conscience de la plupart des Canadiens sur cette question, mais le fait que cet effort avait souvent été formulé comme relevant du travail des femmes avait eu un effet sur le caractère genré du militantisme consommateur de l'après-guerre. À la fin des années 1940, on considérait

23. *La Presse*, 4 mai 1946, « Première victoire contre l'inflation », p. 31; 26 juil. 1946, « Le contrôle des prix reste nécessaire », p. 6. Voir aussi Schull, *The Great Scot*, p. 59, 64.

24. *La Presse*, 27 mars 1947, « Au Jour le Jour », p. 13; 4 nov. 1947, « Au Jour le Jour », p. 15.

25. *Ibid.*, 15 déc. 1945, « Contrôle des prix », p. 30.

26. *Ibid.*, 3 janv. 1947, « Double moyen pour éviter l'inflation », p. 6; 5 nov. 1947, « La lutte à l'inflation », p. 38; 11 nov. 1947, « Subsidés et contrôle des prix réclamés », p. 4; *Le Devoir*, 16 déc. 1948, « Le contrôle des prix réclamé par deux organisations ouvrières », p. 3.

27. *La Presse*, 20 déc. 1947, « Rétablissement du contrôle des prix », p. 30.

28. Gabrielle Roy, *Alexandre Chenevert*, [1954], Montréal, Boréal, 1995, p. 213; *La Presse*: 28 janv. 1947, « Va-t-on soulager le contribuable? », p. 1; 5 mars 1947, « Qui va bénéficier des dégrèvements prévus? », p. 1; 4 fév. 1948, « Le fardeau restera assez lourd », p. 6; BAC, MCW, vol. 3, dossier 1A, Minutes, LCW, 19 Nov. 1947.

29. *La Presse*, 30 juil. 1947, « L'inflation est connue », p. 6; voir aussi 6 août 1946, « Hausse accélérée du coût de la vie », p. 1; 5 nov. 1948, « Le coût de la vie monte légèrement », p. 7; 5 juil. 1949, « Le coût de la vie continue d'augmenter », p. 17.

invariablement que, dans les ménages, les « consommateurs » étaient les femmes³⁰. Plus précisément, on considérait qu'il s'agissait des femmes mariées, le pouvoir d'achat des femmes célibataires étant largement ignoré. De nombreuses épouses canadiennes ont soutenu qu'elles méritaient d'être reconnues pour leur collaboration, durant la guerre, à la politique fiscale du gouvernement. Mme Leslie Hodges, active au sein du Conseil local des femmes [Local Council of Women ou LCW] de Montréal et du WPTB, affirma en 1944 que le Canada était « le seul pays au monde où le plafonnement des prix était vraiment efficace, principalement grâce à la collaboration entre les ménagères et le gouvernement³¹. Une autre femme, qui proposa en 1946 la mise sur pied d'un Centre de femmes [Women's Centre] à Montréal, déclara que ce serait « un hommage à l'excellent travail réalisé sur le front intérieur par la mère de famille ordinaire au cours des six dernières années. » : dans le travail volontaire de guerre, à la maison et « en tant que consommatrice lorsqu'elle collaborait au maintien des plafonds de prix³² ». Les femmes se rendaient compte que leur travail ordinaire avait acquis une nouvelle valeur pendant la guerre. Comme le Conseil national des femmes du Canada le souligna une demi-douzaine d'années après la guerre, faire des économies avait « une importance nationale », à cause de son rôle dans la lutte contre l'inflation. Les ménagères, remarqua avec finesse Renée Vautelet, libérale réformatrice de Montréal, jouissaient d'une nouvelle importance comme citoyennes d'une démocratie économique³³.

De nombreuses femmes utilisèrent l'idée de la ménagère surveillant les prix pour adresser de nouvelles revendications dans la sphère publique. Par exemple, j'ai montré ailleurs que les bénéficiaires des allocations aux personnes à charge des militaires

30. BAC, MCW, vol. 3, dossier 1B, procès-verbaux, Sub-Executive Committee of LCW, 1er déc. 1948; Baillargeon, *Ménagères*, p. 146; Parr, *Domestic Goods*, p. 85-86. Belinda Davis remarque que « la féminisation de la population du front intérieur » à Berlin, au cours de la Première Guerre mondiale, renforça la croyance populaire selon laquelle les consommateurs étaient des femmes; « Food Scarcity and the Empowerment of the Female Consumer in World War I Berlin », p. 288, dans de Grazia (dir.), *The Sex of Things*.

31. BAC, MCW, vol. 2, Procès-verbaux, Local Council of Women, 17 mai 1944. Voir aussi Marion V. Royce, *The Effect of the War on the Life of Women: A Study*, Genève et Washington, YWCA Mondiale, 1945, où Royce affirme que la mise en œuvre efficace du contrôle des prix « est en grande partie attribuable à la participation volontaire de nombreuses Canadiennes à la Division de la consommation du WPTB » [Commission des prix et du commerce en temps de guerre], p. 62.

32. BAC, MCW, Vol. 2, Mme E.C. Common President, LCW [Local Council of Women], 3 April 1946. Jeff Keshen soutient que le travail de guerre volontaire dans le domaine de la consommation a peut-être entraîné, pour certaines femmes, « une reconnaissance accrue et une plus grande confiance en elles-mêmes ». Voir « Revisiting Canada's Civilian Women during World War II », *Histoire sociale/Social History*, vol. 30, no 60 (1997), p. 245.

33. BAC, MCW, vol. 12, « Why Be Thrifty? », Ottawa, National Council of Women, 1950; Vautelet Papers, MG 30 C 196, vol. 1, « L'association canadienne des consommateurs » (sans date, mais après sept. 1947).

dressaient méticuleusement la liste des dépenses de leur ménage dans des lettres adressées à Ottawa pour réclamer une augmentation de ces allocations dans le contexte de la hausse du coût de la vie en période de guerre³⁴. Parallèlement à ces rédactrices solitaires, il y avait des femmes qui s'organisaient. L'Association canadienne des consommateurs [ACC, ou CAC pour Canadian Association of Consumers], une association entièrement féminine formée en 1947, est un exemple d'un groupe de femmes tablant sur la reconnaissance publique de leurs réalisations en temps de guerre. L'ACC accomplit une partie du travail de la division de la Consommation du WPTB et représenta la détermination de certaines femmes à conserver un rôle dans la vie publique et à entretenir la visibilité de leur travail non rémunéré sur la scène publique³⁵. Décrite par un journaliste comme « une organisation permanente de consommatrices qui “sont incapables de rester inactives” à regarder les prix monter et les goulots d'étranglement de la production perturber l'économie domestique³⁶ », l'ACC déclara que son domaine d'intérêt était « tout ce qui peut améliorer le statut social de la famille canadienne³⁷ ». L'Association rencontrait régulièrement des politiciens fédéraux et des fonctionnaires et demandait à ses membres de protéger les intérêts des ménagères en examinant minutieusement les prix et en adhérant aux mesures de contrôle du gouvernement³⁸. Tout comme la division de la Consommation et les Council of Women qui émaillaient le pays, l'Association canadienne des consommateurs comprenait un conseil national chapeautant des sections provinciales et locales. La section québécoise reposait sur des structures institutionnelles particulières à la province, où le recrutement se faisait au niveau paroissial³⁹.

Ce sont des femmes de la classe moyenne, canadiennes-anglaises et canadiennes-françaises, qui ont pris l'initiative de fonder l'ACC. Ses organisatrices francophones étaient des militantes politiques comme Renée Vautelet, Thérèse Casgrain, Mariana Jodoin et

34. Magda Fahrni, « Citizenship Under Reconstruction: Women's Public Claims in 1940s Canada » (communication présentée au colloque « Paroles de femmes dans la guerre », Université de Nantes, 8 juin 2001). Sur les manifestations sur le coût de la vie de la part des prestataires des allocations aux personnes à charge des militaires, voir aussi Nancy Christie, *Engendering the State: Family, Work, and Welfare in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2000, p. 263-264.
35. BAC, CAC, vol. 1, dossier 1, The Canadian Association of Consumers [Constitution]; Program [29 Sept. 1947]; *La Presse*, 20 nov. 1947, « Les femmes du Canada s'unissent », p. 4; Parr, *Domestic Goods*, chap. 4.
36. BAC, MCW, vol. 11, dossier : MCW Scrapbook, 1942-1959, part 1; newsclipping from *The Star*, 29 Sept. [1947], « Women Meet to Organize Program ».
37. *La Presse*, 3 nov. 1947, « Première réunion de l'Association des Consommateurs », p. 4.
38. Vautelet Papers, vol. 1, « L'association canadienne des consommateurs » (sd); BAC, MCW, vol. 3, dossier 2, procès-verbaux, Executive Committee of LCW, déc. 1949; *La Presse*, 28 nov. 1947, « Le devoir des Canadiennes », p. 4.
39. *La Presse*, 20 nov. 1947, « Les femmes du Canada s'unissent », p. 4.

Mme Gérard [Germaine] Parizeau⁴⁰. L'ACC fit des démarches pour s'allier à des organisations syndicales, notamment le Congrès du travail du Canada (CTC) et des organismes affiliés à l'Action catholique, comme la Ligue ouvrière catholique (LOC). Selon Claire Aubin, présidente nationale de la section féminine de la LOC et responsable des liaisons de l'ACC avec les travailleuses, l'ACC avait pour but de maintenir « un certain standard de vie pour les ouvriers⁴¹ ». Une autre membre de l'ACC précisa, en parlant des organisateurs syndicaux : « [ce sont] les femmes de ces hommes que nous représentons et que nous essayons d'aider⁴² ».

Même si, par son rôle et par son nombre de membres, l'ACC était la plus importante des multiples ligues de consommateurs formées au lendemain de la guerre, certaines femmes de la classe ouvrière choisirent plutôt de s'engager dans les ligues de consommateurs et les mouvements coopératifs affiliés aux syndicats et aux groupes d'auxiliaires syndicales⁴³. Dans le mouvement syndical, le militantisme consommateur n'était pas exclusivement du ressort des femmes, les hommes syndiqués se regroupaient aussi pour discuter des prix. Le Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM), par exemple, protesta contre l'augmentation du coût de la vie et la levée du contrôle des prix de la part du gouvernement fédéral, appela la population à acheter des produits portant l'étiquette syndicale, manifesta de l'enthousiasme pour les coopératives de consommateurs et invita les représentantes des ligues de consommatrices de la ville à prendre la parole à ses assemblées. Les membres masculins du CMTM s'engagèrent à inviter leurs femmes à leur congrès de 1947 sur le coût de la vie et, à titre de soutiens des familles, ils déclarèrent s'intéresser aux prix, au nom même de leurs familles⁴⁴. La Confédération des travailleurs

40. *Ibid.*, 3 novembre 1947, « Première réunion de l'Association des Consommateurs », p. 4; *La Bonne Parole* : juillet-août-septembre 1947, Rapports des comités, Rapport du Congrès du National Council of Women of Canada, p. 13; octobre 1947, « Instrument d'action féminine collective », p. 1.

41. *La Presse*, 26 nov. 1947, « La L.O.C. appuie une nouvelle organisation », p. 4. Voir aussi BAnQ-M, Mouvement des Travailleurs Chrétiens (MTC), P257, vol. 24, dossier : DIVERS - Rapport Comités LOCF 9 oct. 1946-30 sept. 1950, Comité National de la LOCF tenu le 20 oct. 1947; *Le Front ouvrier*, 22 nov. 1947, « Les femmes sont décidées », p. 10-11; BAC, CAC, vol. 1, dossier 3, coupures de *The Canadian Unionist*, Nov. 1949, « Consumers' Association Holds Annual Meeting ».

42. BAC, CAC, vol. 1, dossier 2, CAC, Brief of Minutes of National Annual Meeting, 21-22 sept. 1948. Au moins une personne membre de l'Association canadienne des consommateurs (ACC) était d'avis que « le monde ouvrier [devait] être mieux représenté dans ce groupe ». BAC, CAC, vol. 1, dossier 1, Morning Session, September 30. Sur les liens entre l'ACC et des femmes membres du CCF de l'Ontario, voir Dan Azoulay, « Winning Women for Socialism: The Ontario CCF and Women, 1947-1961 », *Labour/Le Travail*, vol. 36 (automne 1995), p. 59-90.

43. Voir, par exemple, Sylvie Murray, « À la jonction du mouvement ouvrier et du mouvement des femmes. La Ligue auxiliaire de l'Association internationale des machinistes, Canada, 1903-1980 », mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal (UQAM), 1988, p. 97-98.

44. Archives de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Fonds d'Archives du Conseil des Métiers et du Travail de

catholiques du Canada (CTCC) souligna à son tour, en 1947, que la décision du gouvernement fédéral d'abandonner le contrôle des prix avait réduit sérieusement le pouvoir d'achat des familles ouvrières⁴⁵.

Derrière les objections des syndicats du Québec à la flambée des prix et à la disparition des mesures de contrôle, il y avait la conviction qu'Ottawa ne comprenait pas la situation des Canadiens français, qui se caractérisait par de bas salaires, des ressources insuffisantes et des familles plus nombreuses, dans bien des cas, que la moyenne des familles canadiennes-anglaises. Une caricature publiée en janvier 1948 dans *Le Monde ouvrier* (organe de la Fédération provinciale du travail, affiliée au Congrès des métiers et du travail), par exemple, montre un couple fatigué assis dans le salon d'une maison en désordre et entouré de onze enfants. La femme rassure son mari en disant : « Ne te décourage pas, vieux, le docteur Pett, d'Ottawa, dit qu'on peut les nourrir pour 15½ cents par repas!⁴⁶ ». En réaction à la même statistique fédérale, le journal de Saint-Henri, *La Voix populaire*, réalisa un sondage auprès des ménagères du quartier en leur demandant si elles pouvaient nourrir leur famille avec 15½ cents par personne et par repas. Le journaliste fut accueilli par des rires et des railleries, les femmes affirmant qu'avec cette somme il était impossible de nourrir leurs maris assez bien pour qu'ils continuent à travailler⁴⁷. L'économie précaire d'un grand nombre de familles montréalaises, dans les années 1940, offre peu de ressemblances avec la « société de consommation de masse » décrite par la plupart des historiens de l'après-guerre en Amérique du Nord. Habités à une vie frugale, de nombreux Montréalais continuèrent pendant un certain temps à se limiter à des dépenses minimales et prudentes⁴⁸.

Enfin, l'Action catholique adopta une position sur la consommation semblable à celle des organisations syndicales. La Ligue ouvrière catholique (LOC) entreprit d'intensifier la prise de conscience concernant les prix en organisant des groupes d'études sur les mouvements coopératifs et les associations de consommateurs, tout en enseignant à ses membres de

Montréal (CMTM), 103P, dossier : 103P-102/6, procès-verbaux : 23 janv., 13 fév., 27 fév., 10 avril, 12 juin, 27 nov. 1947, 11 mars 1948. Dans l'ensemble du Québec, la Fédération Provinciale du Travail demanda aussi à ses partisans « d'acheter des produits de fabrication syndicale »; *Le Monde ouvrier*, 14 fév. 1948, p. 8.

45. *Le Front ouvrier*, 1er nov. 1947, « M. Abbott dit NON! POURQUOI? », p. 10-11; 6 déc. 1947, « Les unions ouvrières et le coût de la vie », p. 3; 28 fév. 1948, « Une expérience syndicale », p. 2.

46. *Le Monde ouvrier*, 31 janv. 1948, « Le Régime alimentaire d'Ottawa », p. 3.

47. Cité dans *Le Front ouvrier*, 14 fév. 1948, « Les ménagères n'en reviennent pas! », p. 3. Voir aussi *Le Front ouvrier*, 17 janv. 1948, « Les prix qui montent! », p. 17.

48. Joy Parr soutient que les historiens qui étudient l'économie de l'après-guerre feraient bien de chercher des analogies du côté de la pénurie qui sévissait au Royaume-Uni de même que de l'abondance qui régnait aux États-Unis. *Domestic Goods*, p. 32, 64-65.

la classe ouvrière à tenir un budget dans le contexte de l'augmentation du coût de la vie⁴⁹. Contrairement à la plupart des syndicats de cette époque, l'Action catholique se méfiait quelque peu de l'implication de l'État. Elle encensait les coopératives de consommateurs, par exemple, comme une réponse à la hausse du coût de la vie qui incarnait le principe catholique de la coopération. Ces coopératives constituaient une solution de rechange, non seulement au capitalisme débridé, mais aussi au socialisme et au communisme⁵⁰. Mais en publiant des éditoriaux, des articles et des caricatures au sujet des prix élevés, du contrôle des prix et du rationnement, *Le Front ouvrier* de la LOC ainsi que les journaux syndicaux comme *Le Monde ouvrier* favorisaient une prise de conscience à l'égard de la consommation et se chargeaient d'instruire leurs lecteurs de la classe ouvrière sur la façon de consommer durant les premières années de l'après-guerre.

La défense des consommateurs : deux études de cas

En novembre 1947, au Canada, on remplissait son panier d'épicerie de fruits et de légumes frais et en conserves. Le gouvernement fédéral venait d'imposer un embargo sur l'importation de certains produits afin de conserver ses réserves de dollars américains et les consommateurs craignaient l'imminence d'une pénurie de produits⁵¹. La première réaction des ménagères montréalaises à cet embargo semble avoir été différente selon la classe et l'appartenance ethnique. Dans l'ouest de la ville (plus anglo-canadien et fortuné), on assista à une « course des acheteurs » et à des achats massifs de produits dont les stocks seraient peut-être difficilement renouvelables. Dans l'est de la ville (largement franco-canadien et plus pauvre), les femmes qui avaient probablement une glacière plutôt qu'un réfrigérateur dans leur cuisine et peu d'argent dans leur porte-monnaie achetaient

49. BAnQ-M, MTC, P257: vol. 5, dossier : Décisions du conseil national, Décisions prises au conseil national de la Ligue ouvrière catholique (LOC) tenu à Montréal les 22-23 nov. 1947; vol. 5, dossier : Comité national, octobre 1948-septembre 1949, Rapport du comité national conjoint tenu le 28 juin 1949; vol. 5, dossier : Comité national, octobre 1949-octobre 1950, Comité national conjoint de la LOC tenu le 16 sept. 1949; vol. 7, dossier : Rapport MTC et Fédérations, Rapport d'action, comité, 1947, Aperçu des activités de la LOC pour l'année 1945-1946, 26 juil. 1946; vol. 18, dossier : Conseil National, février 1948, Rapport des assemblées du conseil national de la LOC tenues les 28-29 fév. 1948 à Montréal. Voir aussi *Le Front ouvrier*, 31 janv. 1948, p. 4.

50. *Le Front ouvrier*, 16 juil. 1949, « Essor d'une coopérative de consommation », p. 8-9.

51. *La Presse*, 25 nov. 1947, « Spéculation injustifiée », p. 3; 26 nov. 1947, « Organisme prêt à agir », p. 3; 2 déc. 1947, « Réactions de la ménagère », p. 4; *The Gazette* : 20 Nov. 1947, « Fruit, Vegetable Prices Up as Imports Cut but Modification of Law is Forecast », p. 13; 21 Nov. 1947, « Grocers Scour Market for Vegetables as Price Trend Continues Upward Climb », p. 15.

chaque jour une petite quantité de produits et surveillaient attentivement les prix⁵². Cependant, lorsque la panique des achats entraîna la spéculation et la flambée des prix dans l'ensemble du pays, les ménagères firent la grève des achats, refusant de payer des prix exorbitants pour les fruits et les légumes. Depuis Toronto, la présidente de l'Association canadienne des consommateurs, Blanche Marshall, pressa les Canadiennes d'utiliser leur pouvoir d'achat pour faire cesser l'inflation dans le commerce alimentaire : « Ne vous laissez pas prendre, dit-elle. Si on vous demande 25 cents pour un chou qui en vaut dix, laissez-le. » Puis elle ajouta : « Le moment où les ménagères cesseront d'acheter, les prix tomberont aussitôt⁵³. » Les Montréalaises suivirent ce conseil et restèrent à la maison et leurs familles mangèrent les aliments achetés quelques jours ou une semaine plus tôt dans le climat de panique⁵⁴. Les journaux décrivirent les étalages de produits peu fréquentés, d'un bout à l'autre de la ville. Par exemple, au marché Bonsecours, les femmes s'enquéraient des prix et, en entendant la réponse, elles continuaient leur chemin sans rien acheter. *La Presse* rapporta que les grèves des acheteurs rendaient pessimistes les fermiers et les marchands et que le marché des fruits et des légumes frais était « mort, tout à fait mort⁵⁵ ! »

La grève des ménagères atteignit son but, du moins à court terme. Certains fermiers réduisirent presque aussitôt les prix de leurs fruits et légumes. À la fin de novembre, par exemple, le prix des carottes et des oignons baissait tous les jours. À la fin du mois, le gouvernement fédéral réimposa des prix maximums pour certains aliments en conserve et certains produits frais, ce qui contribua à stabiliser les prix⁵⁶. *La Presse* nota qu'à la fin de février 1948, les Montréalaises desserraient les cordons de leur bourse, car les aliments essentiels devenaient plus abordables. Ainsi, les choux qu'elles avaient laissés sur les tablettes des épiciers à trente cents la livre se vendaient maintenant à cinq cents

52. *La Presse* : 26 nov. 1947, « Organisme prêt à agir », p. 3; 25 nov. 1947, « Spéculation injustifiée », p. 3; *The Gazette* : 25 nov. 1947, « Enforcement Now Feared Impossible of New Ceilings Announced by Abbott as Grocers, Others Here Hail Action », p. 1; 28 nov. 1947, « Consumer Group to Fight Panic Buying in Montreal », p. 4. Sur la rareté des réfrigérateurs et l'achat quotidien d'aliments dans les familles ouvrières de Montréal, voir Baillargeon, *Ménagères*, p. 172; Sylvie Taschereau, « Les petits commerçants de l'alimentation et les milieux populaires montréalais, 1920-1940 », thèse de doctorat, UQAM, 1992, p. 202, 293, 317. Sur la nécessité, particulière au Québec, de posséder une glacière, en raison de la prédominance de logements sans chambre froide, voir Parr, *Domestic Goods*, p. 29.

53. *La Presse*, 22 nov. 1947, « "N'achetez pas si c'est trop cher", dit Mme Marshall », p. 36.

54. *The Gazette*, 29 Nov. 1947, « Increased Prices Laid to Producers », p. 7.

55. *La Presse*, 25 nov. 1947, « Les fermiers se ravissent », p. 3; 25 nov. 1947, « Grèves de détaillants? », p. 3; 26 nov. 1947, « Le marché mort », p. 3; 27 nov. 1947, « Les acheteurs font la grève », p. 3.

56. *Ibid.*, 25 nov. 1947, « Les fermiers se ravissent », p. 3; 28 nov. 1947, « Le contingent serait mince », p. 3; 29 nov. 1947, « Le commerce se stabilise », p. 27; 20 fév. 1948, « Les réductions sur les agrumes », p. 29.

la livre. Les « grèves silencieuses » des acheteuses avaient eu un effet sérieux, affirmait le journal, et les bouchers ainsi que les marchands de produits maraîchers avaient été durement touchés. Les prix de la viande avaient atteint leur sommet au début de janvier et ils avaient baissé un peu après que le gouvernement fédéral eut menacé d'imposer des prix maximums, mais les acheteuses avaient continué à limiter leurs achats de bacon, de bœuf et de saucisses. Vers la fin de février, on rapportait que les glaciers des boucheries débordaient de marchandises et que la viande se vendait environ 10% moins cher qu'au début du mois⁵⁷. La consommation de viande, en particulier, était susceptible de diminuer fortement lorsque les prix étaient élevés. Un journaliste du *Monde ouvrier* découvrit que les mères de la classe ouvrière qui avaient de nombreuses bouches à nourrir et peu de réserves dans leurs armoires de cuisine ne pouvaient pas cesser complètement leurs achats, mais elles avaient tendance à éviter d'acheter des produits chers comme la viande et le beurre⁵⁸. Les différences de classe et de culture se manifestaient aussi clairement dans le choix des boucs émissaires jugés responsables du prix élevé des aliments. Alors que les grands journaux de Montréal désignaient les cultivateurs et les commerçants comme étant les coupables, *Le Front ouvrier*, journal ouvrier catholique, défendait avec indignation les producteurs ruraux et pointaient plutôt du doigt la spéculation et les tentatives de faire des profits excessifs de la part des importateurs, des marchands de gros et des distributeurs comme causes les plus probables des hausses de prix⁵⁹.

Le boycottage des épiceries et des boucheries, en 1947-1948, franchit les frontières de classe et d'ethnicité et se manifesta d'un côté comme de l'autre de la séparation entre le militantisme consommateur organisé et l'action informelle ou entre les besoins privés et l'action publique. Dans cette perspective, il fut à la fois plus étendu et plus diffus que les autres campagnes de consommation de l'après-guerre, comme la bataille pour la légalisation de la margarine en tant que solution de rechange plus économique que le beurre. La margarine devint un enjeu dans l'ensemble du Canada à la fin des années 1940, mais Montréal, ville d'un million de consommateurs, joua un rôle de premier plan dans cette campagne. Dans son histoire de la législation sur la margarine, W.H. Heick affirme que l'interdiction, en 1886, de la fabrication, de l'importation et de la vente de la

57. *Ibid.*, 26 fév. 1948, « Les prix se stabilisent », p. 3; 21 fév. 1948, « Les prix maxima de la viande tout prêts », p. 17.

58. *Le Front ouvrier*, 17 janv. 1948, « Les prix qui montent! », p. 17. Thérèse Casgrain fit remarquer à l'Association canadienne des consommateurs qu'après la hausse des prix, les quantités de lait livrées dans les quartiers pauvres de Montréal avaient diminué; BAC, CAC, vol. 1, dossier 1, Morning Session, 30 sept.

59. *Le Front ouvrier*, 6 déc. 1947, « Les dernières hausses de prix », p. 3; 6 déc. 1947, « Qu'on laisse la paix aux cultivateurs! », p. 3; 6 déc. 1947, « Lettre d'un producteur de lait à des ouvriers », p. 15; 13 déc. 1947, « Qui est coupable? », p. 3; 10 janv. 1948, « Beurre ou margarine? », p. 3; 7 fév. 1948, « Qui fait monter les prix? », p. 1, 10, 11.

margarine fut le résultat des pressions exercées par les producteurs de lait et de beurre dans une nation encore très rurale⁶⁰. La société des années 1940, plus urbanisée et devant compter avec un rationnement de la nourriture et un coût de la vie élevé, avait besoin de la margarine comme substitut moins coûteux et plus disponible que le beurre. Le centre de gravité politique du Canada s'était déplacé : « les désirs de 15 000 producteurs de lait, écrit Heick, devaient céder la place à ceux de 13 millions de consommateurs⁶¹. » Cela ne se ferait cependant pas sans combat. L'enjeu de la margarine, banal en apparence, déclencha un débat non seulement entre les producteurs des campagnes et les consommateurs des villes, mais aussi entre Ottawa et les provinces.

Au Québec, le premier ministre Maurice Duplessis, attentif aux électeurs des campagnes, choisit de faire de la demande pour la margarine une attaque contre les traditions agraires de la province et contre le mode de vie de ses cultivateurs. Il obtint le soutien de l'Union Catholique des Cultivateurs (UCC), qui affirma que la production et la vente de margarine au Québec porteraient un coup fatal à l'industrie laitière de la province et, par conséquent, à son secteur agricole tout entier⁶². Cependant, la migration massive de Québécois des campagnes vers les emplois industriels des villes, pendant la guerre, signifiait qu'à l'intérieur du Québec, l'équilibre entre producteurs et consommateurs de nourriture s'était modifié de façon spectaculaire⁶³. Pendant que Duplessis s'occupait des électeurs des campagnes, le nombre grandissant d'habitants des villes qui réclamaient le droit d'acheter de la margarine obtint l'appui des syndicats, des agences de service social et des associations privées ou bénévoles, notamment la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, le Conseil des métiers et du travail de Montréal, la Family Welfare Association de Montréal et le Local Council of Women, le Conseil canadien du bien-être et l'Association

60. W.H. Heick, *A Propensity to Protect: Butter, Margarine and the Rise of Urban Culture in Canada*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1991. Voir aussi Ruth Dupré, « "If It's Yellow, It Must Be Butter": Margarine Regulation in North America Since 1886 », *Journal of Economic History*, vol. 59, no 2 (1999), p. 353-371.

61. Heick, *A Propensity to Protect*, p. 73.

62. *Le Devoir*, 15 déc. 1948, « L'U.C.C. et la margarine », p. 3; BAC, MG 28 I 200, CAC, vol. 1, dossier 2, Minutes of the Board of Directors Meeting, 10-11 fév. 1948.

63. Vautelet Papers, vol. 2, « The Community - Its Background and Development » (version révisée, 1951).

canadienne des consommateurs⁶⁴. Des questions de classes et de droits étaient en jeu. En clair, ceux qui avaient le plus besoin de margarine étaient les familles à faible revenu⁶⁵.

Les défenseurs de la margarine ciblaient les gouvernements plutôt que les agriculteurs et les commerçants⁶⁶ et invoquaient la libre entreprise, le libre choix, la saine concurrence et les besoins des familles dans une démocratie victorieuse. Durant les premières années de l'après-guerre, années de rationnement et de prix élevés des produits alimentaires, le Local Council of Women de Montréal protesta contre « l'interdiction de produire, d'importer et de vendre la margarine », parce que « les familles canadiennes nécessiteuses devaient avoir accès à un substitut du beurre additionné de vitamines⁶⁷. En janvier 1948, *Le Front ouvrier* signala que le prix du beurre avait grimpé régulièrement depuis l'abolition du contrôle des prix : par quoi les ouvriers le remplaceraient-ils⁶⁸ ? » Au début de 1948, les sondages montraient que le mouvement en faveur de la margarine gagnait du terrain au Canada. À l'exception notoire des cultivateurs, la majorité des gens s'opposaient alors à l'interdiction de la margarine. Si les sondages montraient que les avis sur la margarine ne se différençaient pas tellement selon le sexe, *La Presse* affirma : « C'est la ménagère qui sait mieux que tout autre la rareté du beurre⁶⁹. » Mariana Jodoin, de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, souligna la dimension genrée de la question lorsqu'elle informa la FNSJB que, lors d'une assemblée publique au sujet de la margarine à Montréal, en septembre 1948, « Mme [Thérèse] Casgrain a su, mieux que tous ces Messieurs, traiter la question⁷⁰. »

La décision largement diffusée de la Cour suprême en décembre 1948 – selon laquelle le gouvernement fédéral n'avait pas le droit d'interdire la fabrication ou la vente de la margarine – fut maintenue par le Comité judiciaire du Conseil privé en 1950 et, pour

64. *La Presse*, 21 fév. 1948, *Lever l'interdiction sur l'oléomargarine*, p. 49; UQAM, CMTM, 103P, dossier : 103P-102/8, Minutes, Montreal Labour Council Meeting, 22 sept. 1949; BAC, MG 28 I 200, vol. 1, dossier 4, Canadian Association of Consumers, Executive Meeting, 9 mars 1949. Renée Vautelet qualifia la manière dont Duplessis traita la question du beurre de « sorte de pot-de-vin politique aux électeurs des campagnes »; Vautelet Papers, vol. 3, dossier : Allocution : Has butter a future? « Has Butter a Future? » (sd).

65. Dupré, « "If It's Yellow" », p. 353.

66. Par exemple, le Local Council of Women de Montréal décida de ne pas appuyer le boycottage du beurre proposé par le Lachine Community Council; BAC, MCW, vol. 3, dossier 2, procès-verbaux, LCW, 16 mars 1949.

67. *La Presse*, 3 janv. 1947, « Pas de changement au prix du beurre », p. 6; BAC, MCW, vol. 3, dossier 1A, Report of the Recording Secretaries, 1946-1947.

68. *Le Front ouvrier*, 3 janv. 1948, « Spéculation sur le beurre », p. 3.

69. *La Presse*, 21 avril 1948, « La vente de la margarine », p. 6.

70. BANQ-M, P120, FNSJB, P120/12-9, Procès-verbaux du Bureau de direction, octobre 1947-mai 1955, Bureau de direction, 18 sept., 16 oct. 1948.

bon nombre de personnes, elle confirma le droit de choisir des consommateurs⁷¹. Les lobbyistes de la margarine se tournèrent alors vers les autorités provinciales. Ils rencontrèrent en Duplessis un opposant redoutable. La loi provinciale interdisant la margarine fut promulguée en mars 1949 et elle restera illégale au Québec jusqu'en 1961⁷². Le Local Council of Women de Montréal expédia une série de télégrammes à Duplessis, en faveur du droit des consommateurs au « libre choix d'acheter un substitut sain au beurre ». La loi interdisant la margarine, affirmaient les femmes de cette association, portait « atteinte à la liberté personnelle ». Quelle ironie qu'un « gouvernement qui a défendu l'autonomie provinciale » décide de « nier l'autonomie de l'individu dans sa maison et son ménage⁷³ ». En mettant l'accent sur le libre choix, la liberté personnelle et l'autonomie individuelle, le Local Council of Women formulait des hypothèses sur la citoyenneté et les droits qui étaient de plus en plus répandues à la fin des années 1940. En 1948, l'Association canadienne des consommateurs et le Conseil canadien des femmes affirmèrent que si l'on se trouvait vraiment à une époque de libre entreprise, alors les consommateurs avaient « droit à la protection que [fournissait] la concurrence » entre fabricants, entre produits et entre magasins⁷⁴. C'est aussi le sens des paroles que chantait un artiste populaire montréalais sur un air de calypso bien connu, « Margie Margarine » :

My mother go to the grocery store, [Ma mère va à l'épicerie]
 To buy a pound of butter or more [Pour acheter une livre de beurre ou plus]
 But the butter price is much too high [Mais le prix du beurre est beaucoup trop élevé]
 So mother sit at home and cry ... [Alors ma mère reste à la maison et pleure]
 This is democracy, I am told, [On me dit que c'est ça, la démocratie,]

71. *Le Devoir*, 14 déc. 1948, « La Cour Suprême permet la vente de la margarine », p. 1; 15 déc. 1948, « Nous protégerons les droits de l'agriculture (M. Duplessis) », p. 10; 16 déc. 1948, « La margarine », p. 1; 16 oct. 1950, « La vente de la margarine relève des provinces », p. 1. Voir aussi Heick, *A Propensity to Protect*, chap. 7; Dupré, « "If It's Yellow" », p. 356.

72. *La Presse*, 18 déc. 1948, « Sort incertain de la margarine dans Québec », p. 1; 5 janv. 1949, « La couleur de la margarine », p. 4; *Le Devoir*, 16 oct. 1950, « La vente de la margarine relève des provinces », p. 1; Heick, *A Propensity to Protect*, p. 98, 107; Dupré, « "If It's Yellow" », p. 356.

73. BAC, MCW, vol. 5, dossier 7, LCW 55th Year Book and Annual Report 1948-1949, Report of the Economics and Taxation Committee; vol. 3, dossier 2, Minutes, LCW, 19 Jan. 1949; Minutes, Sub-Executive Committee of LCW, 9 March 1949; vol. 7, dossier 25, telegram from Miss Esther W. Kerry, president, LCW of Montreal, to Maurice Duplessis, 13 Jan. 1949; *ibid.*, LCW of Montreal, Third telegram to Mr. Duplessis re Margarine, 5 March 1949. Renée Vautelet déclara également que la loi interdisant la margarine était illégitime, parce qu'elle violait le principe de la liberté démocratique; Vautelet Papers, MG 30 vol. 1, dossier : Faits et chiffres, « Le Soutien des prix favorise-t-il le consommateur? ».

74. *La Presse*, 9 déc. 1948, « Concurrence qu'on juge nécessaire. Les consommateurs ont droit à la protection que fournit la concurrence », p. 15.

So why can't margarine be sold⁷⁵? [Alors, pourquoi interdire la vente de margarine?]

Conclusions

Le militantisme consommateur avait une très grande pertinence au lendemain de la guerre, entre autres parce que les Québécois, comme d'autres Canadiens, commençaient à modifier leur sens de la citoyenneté. Dominique Marshall a soutenu de façon convaincante qu'à cette époque, les Québécois développèrent une conception plus économique de leur citoyenneté qui incluait les nouvelles mesures de protection sociale comme l'assurance-chômage et les allocations familiales⁷⁶. Ces nouvelles mesures avaient pour but, notamment, de camoufler les clivages ethniques et politiques exacerbés par la guerre et la conscription ainsi que de bâtir un sentiment d'appartenance à l'État fédéral et à une « nation » commune. Ce que Marshall appelle « citoyenneté économique » a été décrit par d'autres historiens et sociologues comme une « citoyenneté sociale », soit un sens de la citoyenneté enraciné, notamment, dans des mesures de protection sociale⁷⁷. Dans le présent article, j'ai employé l'expression « citoyenneté économique » pour désigner la conviction qu'on avait le droit de participer à une économie capitaliste à des conditions raisonnables et, en outre, que l'État avait un rôle à jouer pour faciliter cette participation. Ce sens de la citoyenneté économique avait été alimenté par la propagande des années de guerre, selon laquelle être un bon citoyen signifiait dépenser sagement, ce qui était encouragé par la rhétorique du début de la guerre froide qui cherchait à vendre la supériorité du capitalisme démocratique⁷⁸. De plus en plus, les Canadiens s'attendaient à ce que les récompenses de la citoyenneté incluent des bienfaits aussi tangibles qu'un coût de la vie acceptable⁷⁹.

Tout au long des années de guerre et de reconstruction, les syndicats, les sections

75. Cité dans William Weintraub, *City Unique: Montreal Days and Nights in the 1940s and '50s*, Toronto, McClelland & Stewart, 1996, p. 126.

76. Dominique Marshall, *Aux origines sociales de l'État-providence. Familles québécoises, obligation scolaire et allocations familiales, 1940-1955*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1998, p. 264, 274, 291.

77. Voir, par exemple, T.H. Marshall, « Citizenship and Social Class », dans son ouvrage *Class, Citizenship, and Social Development*, New York, Anchor Books, 1965; Susan Pedersen, « Gender, Welfare, and Citizenship in Britain during the Great War », *American Historical Review*, vol. 95, no 4 (1990), p. 983-1006.

78. Vautelet Papers, vol. 1, dossier : Allocution - Why a Canadian Association of Consumers? (sd); Lizabeth Cohen, « A Consumers' Republic: The Politics of Mass Consumption in America », communication présentée à l'Université York, Toronto, 2 mars 2000.

79. Voir Davis, « Food Scarcity and the Empowerment of the Female Consumer »; Parr, *Domestic Goods*, p. 10, 12.

ouvrières de l'Action catholique ainsi que des hommes et femmes non syndiqués, issus de familles ouvrières, tentèrent de protéger le niveau de vie de la classe ouvrière en réclamant non seulement le maintien du contrôle des prix et des loyers, mais aussi des mesures de protection sociale plus généreuses. Il existait pourtant des visions de la citoyenneté économique opposées à celle-là. Vers la fin des années 1940, et très certainement au début des années 1950, les interprétations dominantes sur la démocratie et la citoyenneté économique tenaient généralement pour acquise la supériorité d'un marché plus ou moins libre⁸⁰. De nombreuses voix s'élevaient pour soutenir que la sécurité offerte par une économie en santé et des programmes de protection sociale financés par l'État empêcheraient le communisme de prendre racine chez les citoyens de la nation. La citoyenneté économique, sociale et politique formait ainsi un tout⁸¹. En étant des consommateurs disciplinés, les citoyens jouaient un rôle dans la guerre froide et l'endiguement du communisme. En 1950, dans une publication intitulée *Why Be Thrifty?* (Pourquoi être économes?), le Conseil national des femmes du Canada mettait les femmes en garde contre le communisme, qui poussait dans l'« effondrement économique », mais aussi dans la discipline excessive et les mesures de contrôle rigides, tandis qu'à l'opposé, « la force de la démocratie réside dans le sens de la responsabilité individuelle et l'exercice de l'initiative individuelle⁸². » La démocratie devait être cultivée avec soin; les citoyens, y compris les femmes, avaient des responsabilités tout autant que des droits⁸³. Le volet libéral de la citoyenneté économique qui semble avoir pris le dessus dès les années 1950 traçait des liens explicites entre la consommation (genrée) et la participation politique à une démocratie. Renée Vautelet, par exemple, parlait du vote des femmes comme d'« aller au marché », de « faire ses achats, le jour des élections, au magasin de l'expérience en matière de gouvernement », d'« acheter » l'avenir⁸⁴. Dans cette culture politique, on

80. *La Presse*, 4 juin 1948, « Avantage qu'il nous faut conserver », p. 6; *Le Front ouvrier*, 8 janv. 1949, publicité pour la Banque de Montréal, p. 3.

81. *La Presse*, 5 mai 1949, « Le communisme est toujours dangereux », p. 13; Archives de l'Université de Montréal (UM), Action catholique canadienne (ACC), P16, dossier : P16/R64, « Vers l'Édification de la famille de demain », Rapport des premières journées d'étude de la Commission française du Conseil canadien du bien-être social, Hôpital de la Miséricorde, Montreal, 9-10 mars 1951; Discours de Me Jean Lesage; BAC, MCW, vol. 3, file 1B, Minutes, LCW, 19 May 1948; Vautelet Papers, vol. 1, file: L'Association Canadienne des Consommateurs, Saint-Vincent-de-Paul (non daté)

82. BAC, MCW, 12. « Why Be Thrifty? » Voir aussi BAC, CAC, MG 28 I 200, vol. 1, dossier 3, Mme F.E. Wright, présidente, Canadian Association of Consumers, aux présidentes des organisations nationales de femmes, 29 Nov. 1949; Vautelet Papers, vol. 3, dossier : « Notes for talk to Canadian Association of Consumers Annual Meeting' [non daté].

83. Vautelet Papers, vol. 1, dossier : L'Association canadienne des consommateurs, Article pour bulletin provincial (non daté); dossier : Social Reforms for Women, C.B.C. Xmas Eve 4.18 p.m.; dossier : Les droits de la femme, sans titre (non daté).

84. *Ibid.*, dossier : Brooke Claxton, candidat libéral, texte pour émission radiophonique, 24 juin; Radio Talk for Brooke

estimait que les militantes consciencieuses réclamant des prix plus bas, une plus grande quantité et un plus grand choix de produits ne faisaient pas obstacle à la bonne marche de l'économie d'après-guerre, mais qu'elles y contribuaient plutôt.

Une politique populaire basée sur les prix avait la capacité de rallier un grand nombre de personnes autour de questions habituellement considérées comme privées, depuis la margarine jusqu'au loyer mensuel. On pourrait penser que le militantisme consommateur rassemblait les acheteuses de toutes les classes sociales dans un effort commun pour gagner la paix. Même si les travailleuses et travailleurs étaient affectés plus durement par l'augmentation du coût de la vie, les citoyennes et citoyens de la classe moyenne déploraient eux aussi publiquement les hausses de prix. Renée Vautelet, par exemple, déclara que la consommation était « le seul sujet économique au Canada qui intéressait l'ensemble du Canada [...] notre dénominateur commun [...] le seul intérêt commun au pays ⁸⁵ ». Pourtant, des différences de classe étaient incorporées au militantisme consommateur, à Montréal. L'enjeu d'une politique des prix mettait en lumière la précarité des budgets de la classe ouvrière dans cette ville qui se débattait avec la hausse du coût de la vie. Il recueillait l'accord des citoyennes et citoyens de Montréal précisément parce que, dans bien des cas, chaque sou comptait. Des femmes de la classe ouvrière participaient aux projets de la Ligue ouvrière catholique féminine sur le budget et aux activités en matière de consommation des auxiliaires syndicales. Par-dessus tout, elles économisaient sur tout à la maison, par des formes non organisées de militantisme consommateur. Pour les familles ouvrières, mettre l'accent uniquement sur les prix était nettement inadéquat. Susan Porter Benson le rappelle, en écrivant que la consommation « était étroitement liée au revenu » dans une province où les bas salaires étaient endémiques, les tentatives pour réduire les prix ne pouvaient pas venir à bout de tout ⁸⁶ .

Les femmes de la classe moyenne qui avaient forgé des partenariats avec le gouvernement fédéral pendant les années de guerre, par l'entremise de la Division de la consommation de la WPTB, poursuivaient elles aussi leurs efforts de consommatrices au lendemain de la guerre. En insistant pour que les gouvernements et les citoyens écoutent les ménagères, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, le Local Council of Women et L'Association canadienne des consommateurs rendirent public le travail non rémunéré des

Claxton, 1er juin; dossier : Assemblée Mackenzie King, élections 1945. Discours, assemblée Mackenzie King, élections 1945 (11 juin).

85. *Ibid.*, dossier : The High Cost of Living, Notes Lib. Womens Fed. (non daté). Voir également Parr, *Domestic Goods*, p. 13.

86. Benson, « Living on the Margin », p. 236.

femmes⁸⁷. En élaborant ce que l'historienne britannique Sonya Rose a appelé le « discours de la citoyenneté active », ces femmes ont rejoint d'autres Nord-Américaines de l'après-guerre engagées dans des causes centrées sur la famille, notamment les organismes foyer-école, les associations parents-enseignants et les batailles pour les garderies⁸⁸.

Sylvie Murray a soutenu à juste titre que le fait de se préoccuper d'enjeux touchant la maison et la famille n'équivalait pas à se retirer dans la famille nucléaire. À Montréal, par exemple, les membres du Notre-Dame-de Grâce Women's Club s'enseignaient mutuellement la procédure parlementaire et tenaient des séances d'étude sur « la démocratie canadienne en action », partaient en excursion à l'Hôtel de Ville et sur la colline parlementaire et invitaient des conférencières leur parler des « femmes face à un monde en changement » et de « l'éducation en prévision d'un jour nouveau »⁸⁹. Leur point de vue fut habilement résumé en 1948 dans une déclaration de la présidente du Local Council of Women : « comme la politique concerne aujourd'hui la maison et la famille, la politique devrait nous intéresser »⁹⁰. Cette déclaration eut une résonance particulière là où les femmes pouvaient exercer leur droit de vote aux élections provinciales depuis moins d'une décennie. Ces femmes se définissaient certainement comme des citoyennes actives, leurs actions remettant en question certaines idées tenues pour acquises sur la domesticité insulaire des femmes de l'après-guerre et donnant à voir des conceptions plus larges de la politique durant cette période. De plus, elles confirment une abondante documentation démontrant que la « grande noirceur », qui est censée être descendue sur le Québec pendant les années de Duplessis, fut ponctuée de nombreux moments de protestation⁹¹.

87. Vautelet Papers, vol. 1, « L'industrie oubliée » (1949); « L'association canadienne des consommateurs » (non daté)

88. En se basant sur l'étude de Jenny Hartley, qui soutient que la guerre a rendu « le foyer » visible, Sonya Rose affirme que l'accent mis sur le mariage et la maternité, durant l'après-guerre, a produit un regain de militantisme féminin au nom des épouses et des mères; Rose, communication présentée à l'Université York, 25 fév. 1999; Jenny Hartley, « Millions Like Us: British Women's Fiction of the Second World War », Londres, Virago, 1997, p. 54. Pour un exemple canadien, voir Susan Prentice, « Workers, Mothers, Reds: Toronto's Postwar Daycare Fight », *Studies in Political Economy*, vol. 30 (automne 1989), p. 115-141. Pour des travaux américains sur le même sujet, voir « Dialogue: Reimagining the Family », *Journal of Women's History*, vol. 13, no 3 (2001), p. 124-168.

89. Murray, « À la jonction du mouvement ouvrier », 120; McGill University Archives, NDG Women's Club, MG 4023, container 1: 14th Record Book, Minutes, 7 Jan. 1944; 15th Record Book, Minutes of 23rd Charter Day Luncheon, 2 March 1945; 16th Record Book, Minutes, 18 Oct. 1946; 17th Record Book, Minutes, 3 Oct. 1947; 17th Record Book, Minutes, 17 Oct. 1947; 19th Record Book, Minutes, 13 April 1949.

90. NBACA, MCW, vol. 3, dossier 1B, Minutes, Local Council of Women, 8 Dec. 1948. Voir aussi *La Bonne Parole*, novembre 1947, « Les femmes et les élections municipales », p. 2.

91. Pour une évaluation de cette historiographie, voir Yves Bélanger et al. (dir.), *La Révolution tranquille. 40 ans plus tard: un bilan*, Montreal, VLB Éditeur, 2000.

L'examen des politiques de prix dans une ville en reconstruction fait apparaître une façon dont « la famille » et les familles furent mobilisées dans leur quête de droits civiques après la guerre. Le militantisme pour la famille et le militantisme consommateur pouvaient l'un et l'autre être déployés au nom de diverses convictions politiques et d'une multitude d'objectifs. On entendait ainsi l'argument maternaliste dans des lieux aussi variés que l'Association canadienne des consommateurs, formée principalement de gens de la classe moyenne, et le journal ouvrier catholique *Le Front ouvrier*⁹². Pourtant, alors que des organisations aussi différentes que le Local Council of Women et la Ligue ouvrière catholique entretenaient des visions différentes de la famille, les familles dont parlaient ces organismes disparates étaient de plus en plus des unités qui achetaient leurs produits essentiels plutôt que de les produire. Et même si les idées particulières de famille véhiculées pour défendre les droits des consommateurs n'étaient pas toujours identiques, la famille, en tant que concept abstrait, avait un remarquable pouvoir de persuasion à cette époque.

L'activité consommatrice des femmes traversait les frontières entre le privé et le public. Les boycottages pratiqués par les consommatrices, appelés éloquemment « grèves silencieuses », se démarquaient nettement des grèves, par exemple, qui étaient publiques, bruyantes et, à l'occasion, violentes. Non seulement le militantisme consommateur ciblait des établissements plus discrets, mais, de même qu'une bonne partie du travail domestique des femmes, les décisions concernant les produits à acheter et à ne pas acheter étaient prises discrètement, souvent en privé, et se traduisaient par des actes de retenue, qui se faisaient surtout remarquer par leur absence⁹³. L'essentiel du militantisme des consommatrices, en fait, était probablement informel et consistait simplement à ne pas acheter lorsque les prix étaient trop élevés⁹⁴. Les délégations de consommateurs et les manifestations de femmes devant l'Hôtel de Ville furent d'importantes exceptions. Visibles et dignes de mention dans les journaux, elles attiraient l'attention publique à la manière des grèves et des occupations de rues par les hommes.

92. BAC, CAC, MG 28 I 200, vol. 1, file 3, President's Remarks, Annual Meeting of Canadian Association of Consumers, 28-29 Sept. 1949; *Le Front ouvrier*, 22 nov. 1947, « La femme au foyer, une isolée? », p. 17; 6 déc. 1947, « Éditorial féminin. "Gardons le foyer" », p. 17.

93. Vautelet Papers, vol. 1, dossier : L'Association Canadienne des Consommateurs, Saint-Vincent de Paul (non daté). Mais, comme le remarque Dana Frank, la « visibilité limitée » du magasinage signifiait que « La réussite d'un boycottage était toujours difficile à prouver et son application toujours difficile à vérifier »; *Purchasing Power*, 248.

94. Il existe des indications, par exemple, montrant que l'ACC mit du temps, au début, à attirer les « femmes au foyer »; Thérèse Casgrain observa que la majorité des femmes ne faisant pas partie de groupes organisés en matière de consommation étaient probablement les plus touchées par la hausse du coût de la vie; BAC, CAC, MG 28 I 200, vol. 1: file 2, Minutes of the Board of Directors Meeting, 10-11 Feb. 1948; file 1, Minutes, National Conference, 29 Sept. 1947.

Ce que nous voyons à Montréal, dans les années 1940, ce sont des tentatives de la part de citoyens de la classe ouvrière et de la classe moyenne pour rendre la sphère publique plus démocratique en y élargissant la participation, mais aussi des efforts pour traduire la présence de la population en impact politique. En particulier, les familles de la classe ouvrière qui exposaient au grand jour leurs maigres revenus et dépenses dévoilaient le privé pour tenter de voir se réaliser la rhétorique démocratique des années de guerre. En réclamant et en négociant de nouveaux droits civiques après la guerre – une citoyenneté économique, mais aussi, pour les femmes, une citoyenneté politique sous la forme du suffrage féminin aux élections provinciales, et pour les familles de la classe ouvrière, en particulier, une citoyenneté sociale sous la forme de nouvelles mesures de protection sociale –, les Montréalaises firent pression en faveur d'une sphère publique plus inclusive et utilisèrent la rhétorique de la famille pour étayer leurs revendications.

7. Incarnation de la délinquance : corps des garçons, sexualité et histoire de la justice des mineurs au Québec, au début du XXe siècle

TAMARA MYERS

Traduit de l'anglais par Hélène Paré¹

La justice des mineurs est née dans les écoles de réforme du XIXe siècle et a mûri dans les cours des jeunes délinquants du XXe. Dès le début, la délinquance juvénile est un concept subjectif, qui fait appel à une conception du comportement fondée sur des représentations du genre, de la classe et de la race et qui ouvre la porte à la répression d'un large éventail d'actes liés à l'esprit rebelle de l'adolescence. L'orientation genrée du système de justice des mineurs a alors quelque chose de frappant, peut-être en raison du fait que les actes qui conduisent les garçons dans les établissements pour mineurs diffèrent systématiquement de ceux qui concernent les filles.

Pour les filles, ce qui caractérise leur expérience de la justice des mineurs à travers le temps et les différences culturelles, religieuses, ethniques et raciales est la surveillance et la répression de leur sexualité. Le lien étroit entre la déviance féminine et la sexualité est manifeste dans l'obsession de la cour des jeunes délinquants pour l'objectif de refréner le corps des filles. En résumé, les filles incarnent la délinquance. Les études sur le genre et la délinquance ont amplement démontré que les filles furent construites en tant que délinquantes *sexuelles*, ce qui détermina à l'excès leur expérience de la justice des mineurs². Les recherches sur un des premiers tribunaux de la jeunesse au Canada, la

1. Traduction de « Embodying Delinquency: Boys' Bodies, Sexuality, and Juvenile Justice History in Early Twentieth-Century Quebec », *Journal of the History of Sexuality* (USA), 14, 4 (2005), p. 383-414.

2. Anne Meis-Knupfer, *Reform and Resistance: Gender, Delinquency, and America's First Juvenile Court*, New York, Oxford University Press, 2001; Mary E. Odem, *Delinquent Daughters: Protecting and Policing Adolescent Female Sexuality in the United States, 1885-1920*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1995; Meda Chesney-Lind, *Girls, Delinquency and Juvenile Justice*, Belmont (Calif.), Brooks/Cole, 1992; Linda Mahood, *Policing Gender, Class and Family: Britain*,

cour des jeunes délinquants de Montréal, offrent de nombreux exemples concernant l'expérience de la sexualité – forcée ou consentante – vécue par les filles et le vaste projet de la cour en vue de la normaliser. Les filles qui se présentent à la cour y ont été amenées pour que l'on vérifie médicalement l'état de leur hymen. Dans les affaires où les rapports médicaux ont condamné les filles, celles-ci doivent se soumettre à des « confessionnaux sexuels » et se dénuder complètement devant les agents de probation et le juge. Un grand nombre de filles amenées devant la cour y ont nommé des garçons et raconté des aventures sexuelles dans des salles de danse, des cinémas, des voitures et dans leur voisinage. On pourrait très bien imaginer que les adolescents délinquants puissent également être interrogés au sujet de ce type de comportement, mais dans l'histoire de la justice des mineurs, la surveillance et la répression du corps et de la sexualité des garçons restent inexplorées.

On cherche en vain une mention de la sexualité des garçons – ou de la dimension corporelle de leur désignation comme délinquants – dans la documentation sur les garçons et la délinquance juvénile³. Cette absence s'explique en partie par le fait que les documents officiels des organismes de justice des mineurs, tout comme leurs rapports annuels, passent sous silence la question de la sexualité des garçons. De la même façon, les articles et reportages dans les journaux ont grandement négligé cet aspect de la vie des garçons et de leur délinquance. En fait, au début du XXe siècle, à Montréal, l'image publique du délinquant est délibérément construite pour attirer la pitié et la compassion de la collectivité et susciter des appuis en faveur de la nouvelle cour, une soi-disant agence de « protection » de l'enfance. Ainsi, les images de garçons délinquants ont tendance à mettre en évidence leur situation d'adolescents prépubères, asexués et négligés. Pourtant, l'inattention des historiens à l'égard de la sexualité des garçons au début de l'existence d'une justice des mineurs confirme-t-elle un silence dans les archives? Ou bien est-ce que le corps des garçons a tout simplement été occulté par l'évidence d'un corps féminin adolescent plus problématique et les hypothèses savantes sur ce dernier ?

Dans la présente étude, j'interroge les archives de la cour des jeunes délinquants de Montréal, qui m'ont fourni d'innombrables témoignages sur la sexualité des filles, et je

1850–1940, Londres, University College London Press, 1995; Ruth Alexander, *The « Girl Problem »: Female Sexual Delinquency in New York, 1900–1930*, Ithaca, Cornell University Press, 1995.

3. Il existe néanmoins des études qui examinent de manière comparative le caractère genré de la délinquance. Voir Dorothy E. Chunn, « Boys Will Be Men, Girls Will Be Mothers: The Legal Regulation of Childhood in Toronto and Vancouver », *Sociological Studies in Child Development*, vol. 3 (1990), p. 94.

pose une question : « Où sont les garçons? » J'ai trouvé un ensemble intéressant de preuves concernant la sexualité de ces derniers. Les enquêtes de la cour sur la sexualité des garçons ne sont pas quotidiennes, mais dès le début, dans les années 1910, leur corps devient un facteur dans les affaires de délinquance, lorsqu'il est associé à la violence et à ce que la cour considère comme de la « perversion », c'est-à-dire l'homosexualité. Cette approche a subsisté pendant tout le XXe siècle. Vers les années 1940, cependant, la cour se lance dans une surveillance plus vaste de la sexualité des garçons. De cette manière, la répression des « actes immoraux » des garçons, comme les qualifie la cour, rejoint bientôt la répression des filles, bien qu'elles soient différentes sous deux aspects importants : premièrement, l'immoralité des garçons fait l'objet d'enquêtes beaucoup moins poussées et, deuxièmement, ces enquêtes entraînent des conséquences très différentes. Alors que les filles sont incarcérées, les garçons sont renvoyés chez eux après avoir promis de s'améliorer.

Au début du XXe siècle, les autorités en matière de justice des mineurs s'attendent à ce que les garçons présentent une certaine mauvaise conduite. Elles la tolèrent et la considèrent comme normale lorsqu'elle confirme le comportement stéréotypé du garçon incorrigible – caractère récalcitrant à la maison, petits vols, chahut en public et même voies de fait mineures. Depuis le milieu du XIXe siècle, la délinquance des jeunes garçons de Montréal a animé les discussions entre politiciens, réformateurs municipaux et de la justice pénale, ainsi que dans les journaux, ce qui a entraîné l'adoption, en 1869, de lois provinciales concernant les écoles de réforme et les écoles d'industrie. À cette époque, les observateurs sociaux relient le « problème » du vagabondage et de l'indiscipline des garçons au fait qu'ils aient été abandonnés par leurs parents et leur famille ainsi qu'à leur manque d'éducation, justifiant ainsi des peines sévères dans des établissements de réforme où ils pourront acquérir un savoir rudimentaire et des habiletés industrielles⁴. Une longue tradition présentant les garçons délinquants comme étant plus « en danger » que dangereux a contribué à modeler l'éthique de la justice des mineurs qui prévaut à Montréal au moment de l'inauguration de la première cour des jeunes délinquants de la ville, en 1912. Le travail de ce tribunal porte alors principalement sur les comportements propres aux garçons qu'il est possible de traiter et sur la réhabilitation des garçons amenés devant le tribunal par leurs parents ou la police. Au tribunal, les agents de probation examinent les contextes social et familial de la délinquance et abordent, dans

4. Jean-Marie Fecteau, Sylvie Ménard, Jean Trépanier, and Véronique Strimelle, "Une politique de l'enfance délinquante et en danger : La mise en place des écoles de réforme et d'industrie au Québec (1840-1873)," *Crime, Histoire & Sociétés/ Crime, History & Societies* vol. 2, no 1 (1998), p. 75-110.

une moindre mesure, le sujet du corps des jeunes garçons. Bien que soucieux d'analyser les habitudes personnelles et la morale des garçons, les agents de probation limitent leurs questions sur le comportement sexuel aux pratiques masturbatoires. En présence de preuves de comportement sexuel violent ou d'homosexualité, les tabous sociaux, religieux et moraux incitent ces agents du tribunal à employer des euphémismes pour décrire le comportement en question.

Au cours des quatre premières décennies d'existence de la cour des jeunes délinquants de Montréal, l'attitude des agents de probation et des autres responsables de la justice des mineurs évolue, ce qui entraîne une prise en compte accrue du corps et de la sexualité des garçons. Au début des années 1940, la situation n'est plus la même, en raison de plusieurs facteurs importants liés à des transformations de l'adolescence vécue au Canada et au Québec. Comme leurs semblables américains, les adolescents canadiens ont embrassé durant l'entre-deux-guerres une culture de la jeunesse enracinée dans l'identification avec les pairs et les loisirs modernes. Parents alarmés et observateurs sociaux font des mises en garde, affirmant que ce changement culturel aura pour effet de relâcher les mœurs sexuelles chez les jeunes du pays. Par exemple, le milieu du travail social au Canada déclare que la désinvolture croissante des adolescents à l'égard de la sexualité est l'un des problèmes les plus pressants du moment⁵. Les sources de ces changements abondent, mais la plupart des observateurs, depuis les juges des cours de jeunes délinquants jusqu'aux travailleurs sociaux et aux membres du clergé catholique, identifient les films français et américains comme étant les principaux coupables et la cause première de la perte du sens de la modestie et de la décence chez les adolescents. Au Québec, le clergé catholique et les associations chrétiennes féminines s'emploient à renforcer les normes morales qui se relâchent dans la jeunesse ouvrière, victime des messages pernicious des films étrangers⁶.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, l'attention sur les « mauvais » comportements de la jeunesse s'intensifie, alors qu'une crainte panique de la délinquance, provoquée par l'absence des parents, l'augmentation du taux de maladies vénériennes et l'inquiétude quant à l'avenir de la nation, amène les responsables de la cour des jeunes délinquants,

5. Cynthia Comacchio, « Dancing to Perdition: Adolescence and Leisure in Interwar English Canada », *Journal of Canadian Studies*, vol. 32, no 3 (1997), p. 5-35, 25.

6. En 1919, l'évêque de Montréal publia une lettre pastorale sur la question, afin d'encourager un organisme féminin, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, à revigorer la Ligue des bonnes mœurs. Les films parlants américains et les clubs de danse étaient montrés du doigt par l'Église catholique dans sa campagne visant à protéger les bonnes mœurs de la jeunesse. Voir Andrée Lévesque, *La norme et les déviantes : des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, p. 64-69.

les éducateurs et les dirigeants religieux à poser un regard plus conséquent sur le comportement des adolescents et poussent l'État et les organismes privés à réprimer la sexualité de manière plus vigoureuse. En 1942, s'efforçant de « protéger » la jeunesse de la province, le gouvernement du Québec hausse l'âge de la délinquance juvénile de 16 à 18 ans, ce qui a pour effet d'élargir la catégorie « juvénile ». Ce groupe de jeunes plus âgés apporte avec lui à la cour des jeunes délinquants une expérience plus étendue en matière de sexualité, ce qui oblige la cour à examiner de plus près son rôle de répression de l'« immoralité » de la culture de la jeunesse. L'escouade de la moralité juvénile de la cour des jeunes délinquants de Montréal, composée exclusivement de membres de la force policière de la ville, facilite la transition vers un examen plus approfondi de la vie sociale et sexuelle des adolescents. Durant les années 1940, non seulement ce tribunal poursuit les garçons manifestant une promiscuité sexuelle, mais on y juge de plus en plus leur comportement du point de vue des diagnostics du comportement adolescent posés par des experts comparaisant devant la cour. À l'époque de la Deuxième Guerre mondiale, la cour des jeunes délinquants de Montréal adopte enfin l'administration très répandue des tests psychologiques et les théories du développement de l'enfant qui reconnaissent que les adolescents pubères entrent dans une période normale, quoique dangereuse, où une maîtrise de soi rigide est impérative et où la surveillance et la réglementation sont cruciales.

Alors que l'histoire de la justice des mineurs a mis du temps à se pencher sur le corps des délinquants, des disciplines connexes, comme les études sur la masculinité, l'histoire de la sexualité et l'éducation, ont ouvert la porte à la possibilité que la sexualité des garçons ait une histoire, fasse partie de leur identité et joue un rôle à divers moments de panique devant la délinquance. Les études en histoire de l'éducation nous renseignent sur les mouvements en faveur de la sensibilisation à l'hygiène sociale ou de l'éducation sexuelle au lendemain de la Première Guerre mondiale. Ces mouvements ont véhiculé la croyance que les garçons devaient être guidés à travers la puberté et au-delà des menaces de la dépravation sexuelle, des maladies et de la dégénérescence raciale, souligne Alexandra Lord⁷. Les études sur la masculinité présentent aussi l'utilité de fournir un contexte coïncidant avec l'époque de la cour des jeunes délinquants où se sont déroulées de vastes campagnes pour réguler la masculinité et le corps des adolescents, notamment

7. Alexandra M. Lord, « Models of Masculinity: Sex Education, the United States PublicHealth Service, and the YMCA, 1919-1924 », *Journal of the History of Medicine and Allied Sciences*, vol. 58, no 2 (2003), p. 123-152.

la sexualité, remarque Angus McLaren⁸. L'ouvrage de Steven Maynard nous apprend en outre que le système de justice criminelle s'est employé à réguler les espaces et le corps des hommes gais⁹. L'étude de Cynthia Comacchio sur l'adolescence et les loisirs au cours de l'entre-deux-guerres décrit une époque où on réproche les jeunes qui participent aux loisirs commerciaux urbains et « dansent jusqu'à la perdition », selon les paroles d'un de leurs détracteurs. Elle donne à penser que les inquiétudes au sujet du problème de la jeunesse, au cours des années 1920, relient le crime et la déviance à la licence sexuelle. Un bon encadrement des garçons signifie alors canaliser leur énergie dans diverses activités, de l'entraînement militaire aux loisirs sains et de l'éducation sexuelle jusqu'au YMCA, et bien souvent dans des activités où des hommes pouvaient servir de modèles aux jeunes garçons¹⁰. Mary Louise Adams situe le problème de la sexualisation des jeunes après la Deuxième Guerre mondiale et affirme que le développement d'une identité hétérosexuelle convenable devient crucial au cours de l'adolescence. Elle écrit : « Identité [en tant que jeune] et identité sexuelle devinrent une paire inséparable¹¹. » Gaston Desjardins définit à son tour l'après-guerre comme une période chargée de messages normatifs sur la sexualité des garçons au Québec¹². Ainsi, au Canada, la période allant des années 1920 aux années 1950 fournit des moments où les garçons, la sexualité et la délinquance juvénile sont associés dans la panique morale devant le comportement de la jeunesse.

Dans les études sur la justice des mineurs, c'est dans les limites des écoles de réforme que se trouve la répression de la sexualité des garçons. Les maisons de correction britanniques pour garçons que Linda Mahood a examinées dans le cadre de son étude sur la répression du genre, de la classe et de la famille donnent à penser que la surveillance étroite des garçons – la nécessité de transmettre une éthique de la maîtrise de soi – signifiait que la masturbation et l'activité homosexuelle étaient suivies de près et punies¹³. De la même façon, Bryan Hogeveen, dans sa thèse de doctorat, a soutenu qu'en Ontario, au début du XXe siècle, « les garçons de la classe ouvrière, contrairement aux filles, étaient

8. Voir, par exemple, Angus McLaren, *The Trials of Masculinity: Policing Sexual Boundaries, 1870–1930*, Chicago, University of Chicago Press, 1997.

9. Steven Maynard, « “Horrible Temptations”: Sex, Men, and Working-Class Male Youth in Urban Ontario », 1890–1935, *Canadian Historical Review*, vol. 78, no 2 (juin 1997), p. 191–235.

10. Comacchio, « Dancing to Perdition »; Cynthia Comacchio, “The Rising Generation”: Laying Claim to the Health of Adolescents in English Canada, 1920–70 », *Canadian Bulletin of Medical History*, vol. 19, no 1 (2002), p. 139–178.

11. Mary Louise Adams, *The Trouble with Normal: Postwar Youth and the Making of Heterosexuality*, Toronto, University of Toronto Press, 1997.

12. Gaston Desjardins, *L'amour en patience. La sexualité adolescente au Québec, 1940–1960*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1995.

13. Mahood, *Policing Gender, Class and Family*, 112.

rarement arrêtés pour avoir violé les mœurs sexuelles », par contre, ils étaient brutalisés pour avoir fait preuve de manque de maîtrise de soi en matière de sexualité durant leur incarcération¹⁴.

Des documents d'archives de la cour des jeunes délinquants de Montréal et datant de la première moitié du XXe siècle – essentiellement des affaires de conduite immorale – décrivent le délinquant typique et la représentation discursive de la délinquance masculine, ainsi que l'accent mis par la cour sur la sexualité. Il semble clair qu'à compter des années 1940, le corps et la sexualité des garçons sont indéniablement intégrés dans l'approche de leur méchanceté par le système de justice des mineurs. Les dossiers de la cour permettent non seulement de voir comment un organisme de réglementation construit et refrène la sexualité, mais aussi d'apercevoir les contours de la sexualité : où et quand les garçons délinquants s'adonnent à une activité hétérosexuelle ou homosexuelle, où ils recherchent le plaisir et quand ils se servent de leur corps pour affirmer leur pouvoir par l'émergence d'un jargon sexualisé et par l'action.

La justice des mineurs et la construction de la notion de méchanceté des garçons

Le système de justice des mineurs au Canada, comme ailleurs, est conçu à l'origine comme une réponse à la délinquance des garçons de la classe ouvrière, en particulier celle des laissés pour compte de la vie urbaine¹⁵. En réalité, au XIXe siècle, la culture masculine des rues devient synonyme de délinquance juvénile¹⁶. Une combinaison des principales caractéristiques de la modernité industrielle – depuis la pauvreté urbaine jusqu'aux cinémas et au déclin du pouvoir de l'Église catholique – entraîne l'augmentation de la présence des garçons dans l'espace public. La ville moderne attire les garçons dans les rues comme vendeurs, camelots, livreurs, vagabonds et voleurs. Cette croissance de la présence de mineurs dans l'espace public entraîne des interventions sur plusieurs fronts, dans le but d'améliorer la vie des enfants et d'y mettre de l'ordre¹⁷. Cette morale de la

14. Bryan Richard Hogeveen, « “Can't You Be a Man?” Rebuilding Wayward Masculinities and Regulating Juvenile Deviance in Ontario, 1860–1930 », thèse de doctorat, University of Toronto, 2003, p. 2 et ch. 5.

15. Voir, par exemple, Jean Trépanier et Lucie Quevillon, « Garçons et filles : Définition des problèmes posés par les mineurs traduits à la cour des jeunes délinquants de Montréal (1912–1950) », dans *Femmes et justice pénale, XIXe–XXe siècles*, sous la dir. de Christine Bard et al., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 341.

16. Susan E. Houston, « The “Waifs and Strays” of a Late Victorian City: Juvenile Delinquents in Toronto », dans *Childhood and Family in Canadian History*, sous la dir. de Joy Parr, Toronto, McClelland and Stewart, 1982, p. 131.

17. Peter C. Baldwin, « Nocturnal Habits and Dark Wisdom: The American Response to Children in the Streets at Night, 1880–1930 », *Journal of Social History* vol. 35, no 3 (2002), p. 593–611. Sur la situation au Canada, voir P. T. Rooke et R. L. Schnell, *Discarding the Asylum: From Child Rescue to the Welfare State in English Canada, 1800–1950*, Lanham (Md),

protection des enfants plonge ses racines dans la conviction que la société urbaine et industrielle a rendu les enfants à la fois vulnérables et vicieux, ce qui exige des solutions ambitieuses de la part des organismes de bienfaisance et de l'État. Par exemple, la présence des bandes de garçons désœuvrés du milieu ouvrier dans les rues de Montréal – ville la plus peuplée du Québec – contribue à l'élan pour l'établissement d'écoles en vertu de la Loi sur l'éducation de 1846. Un des autres aspects de cette réaction est la création du système de justice des mineurs. Dans le cadre de ce système, le premier geste est de déplacer les jeunes des prisons locales vers des institutions de réforme. En 1869, la province de Québec adopte une législation autorisant l'établissement d'écoles de réforme pour les enfants de moins de 16 ans. Au cours de la décennie suivante, deux écoles de réforme pour les jeunes délinquants, une pour les garçons, l'autre pour les filles, ouvrent leurs portes à Montréal et toutes deux sont administrées par des communautés religieuses catholiques.

Une deuxième phase du système de justice des mineurs se met en place au début du XXe siècle, avec une loi fédérale sur les jeunes délinquants. Cette loi de 1908 institue la nouvelle cour des jeunes délinquants, qui se substitue à la cour criminelle tout en devenant un tribunal pour enfants victimes de négligence. En vertu de cette loi, les délinquants font partie d'une nouvelle catégorie de jeunes qui sont traduits en justice par le système des cours de jeunes délinquants pour des difficultés de comportement, souvent à la requête de leurs parents¹⁸. Cette loi ainsi que les cours des jeunes délinquants instituées par des municipalités facilitent la régulation de la classe ouvrière par l'État, non seulement pour les enfants âgés de moins de 16 ans en conflit avec la loi, mais aussi pour les adultes jugés négligents dans leurs devoirs parentaux. Les principes centraux de ce nouveau tribunal sont le rejet de l'idée que les enfants commettent des crimes et la substitution de la punition par un « traitement » éclairé. Comme leurs équivalents américains, ces tribunaux canadiens indiquent une évolution vers un système plus centré sur l'enfant qui prône la supériorité de la position morale de la classe moyenne.

Au cours des années 1910, la cour des jeunes délinquants de Montréal accuse des

University Press of America, 1983; Neil Sutherland, *Children in English-Canadian Society: Framing the Twentieth Century Consensus*, Toronto, University of Toronto Press, 1976; Renée Joyal, dir., *Entre surveillance et compassion : l'évolution de la protection de l'enfance au Québec*, Sainte Foy, Presses de l'Université du Québec, 2000 .

18. En vertu de cette loi, un jeune contrevenant, défini comme étant âgé entre 7 et 16 ans, n'était plus désigné comme un « criminel », mais plutôt comme un délinquant. Un jeune délinquant était décrit de la façon suivante : « un enfant qui commet une infraction à l'une quelconque des dispositions du Code criminel [...] ou d'un statut fédéral ou provincial, ou d'un règlement ou ordonnance d'une municipalité [...] ». Loi concernant les jeunes délinquants, *Statuts du Canada*, 1908, chapitre 40, art. 2.

milliers de garçons d'une multitude d'actes de délinquance. Contrairement à d'autres juridictions, ce tribunal ne se préoccupe pas tellement de l'absentéisme scolaire. Au Québec, la loi sur la fréquentation scolaire obligatoire sera adoptée très tardivement, en 1943. Cependant, la cour s'intéresse à ce que les garçons conservent leur emploi, obéissent à leurs parents et ne courent pas les rues, particulièrement la nuit. La cour des jeunes délinquants cible très majoritairement les garçons de la classe ouvrière, non seulement les jeunes Canadiens français ou Irlandais catholiques, mais aussi les anglo-protestants et, en nombre croissant, les jeunes immigrants venus de l'Europe du Sud et de l'Est, y compris les jeunes juifs. Les garçons catholiques forment invariablement la majorité, comptant pour 70 à 80% de toutes les affaires¹⁹. Au cours des dernières années de la décennie, plus de mille causes sont traitées de façon formelle chaque année par le tribunal de Montréal, et plus de 80% de ces affaires impliquent des garçons. À la fin des années 1930, le nombre de causes impliquant des garçons s'élève à plus de deux mille par année et cette croissance se poursuit durant la Deuxième Guerre mondiale²⁰. En général, les garçons sont poursuivis en justice pour vol, pour avoir troublé la paix, pour incorrigibilité ou vagabondage²¹. Les garçons volent leur mère, des boutiques du quartier et de grandes entreprises anonymes comme le chemin de fer du Canadien Pacifique. Ils volent du charbon, de la nourriture, des cigarettes, des bicyclettes, des chevaux et de l'argent. Les garçons vagabonds sont habituellement surpris à traîner, la nuit, dans des lieux publics que les Montréalais « respectables » estiment dangereux et la cour juge la présence de garçons dans ces lieux contraire au développement du civisme. L'incorrigibilité, chez les

19. Les rapports annuels de la cour des jeunes délinquants de Montréal n'existent pas pour toutes les années de la période à l'étude. Pour les affaires concernant des garçons en 1919 : 1116 catholiques (81%), 164 protestants (12%), 93 juifs (7 %), 8 orthodoxes (< 1%). Pour les affaires concernant des garçons en 1922 : 895 catholiques (70%), 213 protestants (17%), 147 juifs (12%), 10 orthodoxes (< 1%). Pour les affaires concernant des garçons en 1926 : 1316 catholiques (78%), 200 protestants (12%), 130 juifs (8%), 33 orthodoxes (2%), 2 autres (< 1%). Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec (ci-après BANQ-Q), bureau du Procureur général, correspondance, E 17, dossiers de 1919, 1922 et 1926.

20. On trouvera des données globales dans l'*Annuaire statistique de la province de Québec* (1946); voir aussi Bibliothèque et Archives Canada, Fonds Conseil canadien du développement social, MG 110, vol. 85, dossier : Juvenile courts . . . 1938-1941, « Questionnaire, Province of Quebec ».

21. Pour une ventilation des délits commis par les garçons, voir Trépanier et Quevillon, « Garçons et filles », p. 343. À titre d'exemple des délits commis par les garçons, une étude portant sur 100 affaires concernant des garçons (10%) et soumises à la cour des jeunes délinquants de Montréal en 1918 a révélé la répartition suivante : 40 concernaient le vol, 14, l'incorrigibilité, 12 le vagabondage, 5 l'entrée avec effraction, 4 l'agression, 4 la désertion, 4 le dommage à la propriété, 4 le fait d'avoir été négligé, 3 la possession d'armes, 3 la vente de journaux sans permis ou après les heures, 1 la fraude, 1 l'infraction au règlement sur les pétards (en vertu d'un règlement municipal), 1 le fait de conduire une bicyclette sans éclairage, 1 le fait de fumer des cigarettes dans un lieu public. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Montréal, Fonds de la cour des jeunes délinquants de Montréal (ci-après BANQ-M, Fonds CJDM), dossiers de 1918.

garçons, est habituellement décrite comme un comportement incontrôlable : refuser de travailler ou d'aller à l'école, désobéir aux parents ou faire du tapage après une projection cinématographique. Les accusations qui amènent des garçons devant la cour diffèrent considérablement de celles qui entraînent la comparution de filles. Par exemple, sur un total de cent quatre-vingt-une affaires impliquant des filles et jugées en 1918, la majorité tourne autour de l'incorrigibilité, de la désertion et du vagabondage, et presque toutes portent à croire qu'on reproche à ces filles d'être des délinquantes sexuelles²².

À l'époque où la cour des jeunes délinquants est instituée, la justice des mineurs est largement acclamée pour son potentiel de prévention et de protection. Les réformateurs partisans du bien-être de l'enfance soutiennent que la décriminalisation des délits commis par les garçons garantit la sauvegarde de l'innocence de l'enfance. Dans les journaux, les responsables de la cour des jeunes délinquants se présentent comme une force charitable et des gens authentiquement inquiets pour les jeunes délinquants. Les sauveteurs des enfants de Montréal parlent de la « particularité du tempérament des garçons » et de la nécessité de « parvenir à la source cachée de cette nature²³ ». En raison d'un manque de compréhension, la méchanceté des garçons fait en sorte que « certains des meilleurs garçons sont dans des écoles de réforme, parce qu'ils possédaient trop d'esprits animaux ». Le personnel de la cour des jeunes délinquants et du système de probation affirme qu'en réduisant les crimes commis par les garçons à de « mauvais coups et des escapades », il a la capacité de corriger les familles et de ramener les garçons dans le droit chemin vers une enfance « convenable ».

Comme moyen d'éducation de la population et de promotion de la nouvelle cour des jeunes délinquants, on invite périodiquement la presse locale à être témoin des procédures quotidiennes et à en faire rapport. C'est avec exubérance que les journaux de Montréal écrivent sur François-Xavier Choquet (le « juge des enfants ») et son personnel d'agents de probation maternels. Tout au long des années 1910, les journaux présentent dans leurs articles la description en apparence immuable d'un jeune délinquant sans complication : préadolescent, pauvre (comme l'indiquent ses vêtements élimés) et ne présentant aucun signe visible d'appartenance à une nation étrangère; il s'agit donc de garçons « canadiens » (francophones et catholiques) ou « *Canadian* » (anglophones et protestants ou catholiques). En caricaturant les reportages mélodramatiques, les

22. Tamara Myers, « The Voluntary Delinquent: Parents, Daughters and the Montreal Juvenile Delinquents' court in 1918 », *Canadian Historical Review* vol. 80, no 2 (juin 1999), p. 252.

23. *Montreal Daily Herald*, 9 avril 1909, J. J. Kelso, de l'Ontario, à propos de la nécessité d'une cour pour les jeunes contrevenants.

journalistes inventent le mauvais garçon : prépubère au « visage angélique », il est « mi-honteux, mi-provocateur » et il « fond en larmes devant le juge²⁴ ». La presse souligne l'innocence et la jeunesse des garçons et met la responsabilité de leurs activités délinquantes sur le dos de parents négligents et sur l'attrait des rues. Les garçons négligés par leurs parents sont dévoyés par les « mauvais compagnons » qu'ils rencontrent dans la rue²⁵. Même les garçons arrêtés pour manquement d'armes à feu sont présentés comme étant simplement en train de jouer les héros du *Wild West* et d'imiter ce qu'ils ont vu dans les films²⁶.

Cette approche genrée et plutôt sympathique à l'égard des délinquants provient de gens qui ont avantage à dépeindre leur travail à la cour comme étant dans le meilleur intérêt de l'enfant et de la collectivité. Tout en visant à inspirer la confiance dans ce « poste de sauvetage d'enfants », les juges et les agents de probation présentent en outre clairement la cause principale de la délinquance comme étant les parents de la classe ouvrière et leur incapacité ou leur refus de former et de surveiller leurs propres enfants²⁷. Rose Henderson, l'une des premières agentes de probation de Montréal, soutient que les particularités de la vie ouvrière – pauvreté, désertion, manque d'éducation – causent la délinquance. Elle voit donc son rôle comme un élément essentiel du système de bien-être social de la ville²⁸. Selon cette employée de la cour des jeunes délinquants, le problème des garçons de la classe ouvrière tient à leur indolence et à l'incapacité des parents à la corriger. Le juge François-Xavier Choquet, qui préside la cour des jeunes délinquants de Montréal pendant sa première décennie, affirme que la délinquance commence dans les quartiers immigrants surpeuplés de la ville, où des parents « ignorants » ne comprennent pas « la langue et les lois de leur nouveau pays »²⁹. En justifiant et en faisant la promotion de sa façon d'aborder la délinquance dans le nouveau tribunal, Choquet promet de transmettre la sagesse et un guide moral aux enfants de la classe ouvrière indisciplinée et « étrangère ». Ses affirmations sont au mieux impressionnistes, car, en réalité, la majorité des garçons qui se présentent devant son tribunal sont nés au Québec.

24. *Montreal Herald*, 8 juin 1912.

25. *Montreal Gazette*, 4 octobre 1918.

26. François-Xavier Choquet, « The Juvenile court », *Canadian Municipal Journal*, vol. 10, no 6 (juin 1914), p. 233.

27. Voir BAnQ-Q, bureau du Procureur général, correspondance, E 17, Rapports annuels de la cour des jeunes délinquants de Montréal (ci-après CJDM) pour 1915, 1916 et 1924; Choquet, « The Juvenile court », p. 232.

28. Rose Henderson, « Child Labour, Delinquency, and the Standards of Living », *Social Welfare*, vol. 2, no 1 (octobre 1919), p. 16. Alors que la plupart des personnes engagées par la cour des jeunes délinquants étaient, comme Choquet, des partisans du parti libéral qui suivaient le modèle de justice des mineurs en vigueur à Chicago et à Denver, villes progressistes à cette époque, Henderson était l'une de rares socialistes qui travaillaient à la cour.

29. Choquet, « The Juvenile court », p. 232.

Dans leur enquête, les agents de probation ne s'en tiennent pas toujours à l'examen de l'offense ou du délit. Dans bien des cas, ils dressent la liste des habitudes des garçons et ajoutent des commentaires d'ordre général sur leur vie. Cette mise en contexte du délit, ou peut-être sa banalisation, forme la pierre angulaire de la justice des jeunes du XXe siècle et permet au tribunal de proposer un jugement moral, non seulement sur le comportement criminel des garçons, mais aussi sur leur situation. Certaines propensions sociales des adolescents sont toujours notées : fumer, blasphémer, aller au cinéma et traîner ou courir dans les rues. Dans les années 1910, le juge Choquet déclare que 95% des garçons qu'on lui amène fument des cigarettes, « et deviennent des épaves morales et mentales par suite de cet usage³⁰ ». La *Woman's Christian Temperance Union*, active dans les écoles protestantes de la ville, établit un lien entre l'usage de la cigarette chez les garçons et l'abus d'alcool chez les adultes. Le juge Choquet se joint aussi au concert des voix qui, au Québec, critiquent l'industrie des « vues animées ». Choquet soutient qu'on devrait réduire au minimum les « drames à deux sous » du cinéma et que le fait de romancer les crimes comme le vol expose les enfants à la tentation. Contrairement à l'Église catholique, qui veut faire bannir les films américains et français à cause de leur message moral pernicieux, Choquet fait valoir leur potentiel éducatif, mais il demande que l'on respecte des exigences strictes en matière d'âge minimum.

Le besoin de sauver les délinquants juvéniles d'une enfance gâchée galvanise le personnel de la cour. La Loi concernant les jeunes délinquants et les lois provinciales sur la délinquance juvénile permettent un vaste contrôle des garçons par les policiers dans les milieux urbains, en particulier de ceux qui se rassemblent autour des lieux publics, fument des cigarettes et agressent des passants. La cour des jeunes délinquants, tout comme l'école de réforme qui l'a précédée, a été conçue comme un remède contre la vie « dans la rue », qui se nourrit de jeunes laissés pour compte qui ne sont ni à l'école ni au travail, commettent de petits délits et se destinent à une vie de crime. Owen Dawson écrit en 1916 que la plupart des délinquants disent n'être occupés ni à un emploi ni à l'école³¹. Dawson affirme que « la vie libre et facile des rues n'a pas tendance à inspirer le garçon et bon nombre d'entre eux dérivent vers la passivité », et il ajoute en conclusion que « les jeunes inactifs » s'engagent dans « les voies du mal »³². Dawson comme Choquet déplorent que

30. *Ibid.*

31. BANQ-M, Fonds CJDM, Rapport annuel pour 1916, p. 4.

32. Jean Trépanier, « Protéger pour prévenir la délinquance : l'émergence de la Loi sur les jeunes délinquants de 1908 et sa mise en application à Montréal », dans Joyal, *Entre surveillance et compassion*.

l'inaction soit le signe d'une vie de dissipation qui met en péril le potentiel des garçons en tant que futurs citoyens³³.

Ce problème concernant les garçons comporte un élément d'urgence, car il laisse prévoir une vie adulte improductive et criminelle. Comme les enfants et les jeunes sont de plus en plus considérés comme des actifs de l'État et des citoyens de l'avenir, il est impératif que le système de justice des jeunes remette ces délinquants sur le droit chemin. Même si la justice des mineurs renforce une catégorie de délinquance fondée sur l'âge chronologique, à titre de futurs citoyens, les garçons du Québec doivent apprendre le respect de l'autorité familiale et civile, de la propriété privée et des normes de la décence morale. Les principaux groupes religieux et culturels (franco-catholiques, anglo-protestants et juifs) jugent particulièrement désastreuse la perte de leurs membres au profit de la délinquance. L'Église catholique, par exemple, représente une force religieuse, sociale et politique considérable dans la province à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Le personnel de la cour des jeunes délinquants, catholiques pour la plupart, déplore aussi les risques que les garçons soient perdus pour la paroisse et la famille sous l'autorité d'un père, notant que tandis que les garçons s'éloignent de la paroisse, ils refusent aussi d'assister à la messe du dimanche et d'obéir à leurs parents. Les employés du tribunal s'inquiètent des ramifications de cette conduite pour la survie de la « race » canadienne-française³⁴.

La sexualité et la cour des jeunes délinquants

Alors qu'il est clair, d'après les dossiers de la cour des jeunes délinquants, que la tendance des jeunes garçons de la classe ouvrière à traîner dans les rues à toute heure du jour et de la nuit incite la cour à les discipliner, les agentes et agents de probation décrivent ce comportement en termes moraux, mais ne posent jamais de questions sur l'aspect sexuel de ce comportement et, en règle générale, ils ne le sexualisent jamais. Ce silence est important lorsqu'on le replace dans le contexte de l'obsession du début du XXe siècle pour la connaissance de ce qui se passe sur le plan sexuel et pour sa réglementation. Les

33. BANQ-Q, bureau du Procureur général, correspondance, E 17, Rapport annuel de la CJDM pour 1916, p. 4; Choquet, « The Juvenile court », p. 232.

34. Voir Sylvie Ménard, *Des enfants sous surveillance : la rééducation des jeunes délinquants au Québec (1840-1950)*, Montréal, VLB, 2003. Sur la réaction de la communauté juive, voir Tamara Myers, « On Probation: The Rise and Fall of Jewish Female Anti-delinquency Work in Interwar Montreal », dans *Negotiating Identities in Nineteenth-and Twentieth-Century Montreal*, sous la dir. de Bettina Bradbury et Tamara Myers, Vancouver, University of British Columbia Press, 2005.

historiens de la sexualité ont fait remarquer que l'inquiétude au sujet de la sexualité des enfants avait été un des aspects de la préoccupation de la société victorienne concernant la dégénérescence nationale, une préoccupation centrée sur les enfants de la classe ouvrière et exprimée en termes généraux et à propos d'activités sexuelles particulières. Les filles suscitaient énormément d'attention parce que la sexualité précoce était perçue comme étant au cœur de la montée en flèche des taux de prostitution de mineures. Les garçons, pour leur part, attiraient l'attention parce que leur manque de contrôle de soi sur le plan sexuel – la preuve de cela étant l'habitude de la masturbation – pouvait les entraîner sur la pente de l'homosexualité. On contraind alors cette menace de diverses façons, dont des manuels de conseils, des avertissements et même la circoncision³⁵. Au début du XXe siècle, avec la découverte de l'adolescence et les recherches dans ce domaine, la masturbation chez les garçons a été « normalisée », et on relie plus étroitement la sexualité problématique à l'activité homosexuelle, qui continue d'être criminalisée et pathologisée. Ainsi, lorsque les tribunaux de jeunes délinquants ouvrent leurs portes, la sexualité précoce des filles demeure un problème général, mais la « déviance » sexuelle des garçons n'est interprétée que de manière restrictive. Bref, les sexualités délinquantes sont alors genrées et envisagées inégalement par le système de justice des mineurs.

Dans la décennie au cours de laquelle la cour des jeunes délinquants ouvre ses portes, les campagnes en faveur de la réforme sociale et la recherche de « l'ordre sur le plan sexuel, dans la ville » créent les conditions propices à l'émergence de la délinquance féminine³⁶. Comme l'a relevé Andrée Lévesque, la cible du mouvement de pureté sociale est alors la prostitution dans le tristement célèbre quartier du *red-light* de Montréal³⁷. Le clergé et les médecins du Québec pointent du doigt l'ubiquité de « la luxure, la délectation et l'impudicité » dans la société montréalaise et se montrent particulièrement intéressés à garder les jeunes femmes sous leur pouvoir³⁸. La perte de la virginité entraîne la ruine de réputations, l'ostracisme et, au bout du compte, l'impossibilité pour les filles d'accomplir

35. Voir Michel Foucault, *Histoire de la sexualité*, vol. 1, Paris, Gallimard, 2008 (1984); Robert Darby, « The Masturbation Taboo and the Rise of Routine Male Circumcision », *Journal of Social History*, vol. 36, no 3 (2003), p. 737-757.

36. Voir Carolyn Strange, « From Modern Babylon to a City upon a Hill: The Toronto Social Survey Commission of 1915 and the Search for Sexual Order in the City », dans *Patterns of the Past: Interpreting Ontario's History*, sous la dir. de Roger Hall et al., Toronto, Dundurn Press, 1988, p. 255-277; et Carolyn Strange, *Toronto's Girl Problem*, Toronto, University of Toronto Press, 1995.

37. Andrée Lévesque, « Éteindre le Red Light : les réformateurs et la prostitution à Montréal entre 1865 et 1925 », *Urban History Review*, vol. 17, no 3 (février 1989), p. 191-201.

38. Lévesque, *La norme et les déviantes*, p. 62-63.

leur « véritable » destin d'épouses et de mères³⁹. Les campagnes vigoureuses pour faire fermer les bordels et mettre fin à la prostitution commerciale s'accompagnent d'un appel au sauvetage de la jeunesse féminine. Malgré cela, elles ont un effet inattendu sur les adolescentes : les recherches « scientifiques » des réformateurs, l'utilisation de la législation et la promotion de femmes à des postes de policière et de travailleuse sociale ont pour effet de construire socialement la délinquante. Dans un climat d'inquiétude croissante à propos du vice et des maladies vénériennes, on découvre la délinquance sexuelle dans les rues et les parcs, les salles de cinéma et les restaurants, et sa définition s'élargit au-delà de la prostitution pour inclure la rencontre amoureuse, la balade en voiture volée et la danse. On élargit aussi les tentatives pour contrôler cette délinquance de manière à inclure le travail de prévention et de protection auprès des adolescents.

Alors que les garçons délinquants sont ciblés pour leur potentiel de bons citoyens, ce qui signifie, selon le cas, des travailleurs respectables, de bons membres de familles catholiques et des sujets obéissants, le cas des filles est plus problématique⁴⁰. La protection et l'encadrement des filles, ainsi que leur participation en tant que membres de la collectivité et de la nation découle tout particulièrement de leur potentiel de mères. Durant l'entre-deux-guerres, les filles canadiennes-françaises du Québec sont identifiées comme maillon faible dans le plan pour « la survivance de la race ». Les « jeunes filles modernes » incarnent la délinquance dès qu'elles arrivent sur le marché, font sentir leur présence dans les lieux publics du centre-ville, « fox-trottent » pendant la fin de semaine, se nourrissent non de la cuisine de leur mère, mais de la nourriture des « restaurants ethniques » et adoptent une attitude moderne qui s'exprime par leur sexualité. Tandis que les adolescentes fuient le modèle de passivité féminine représenté par leurs mères, les nationalistes canadiens-français orchestrent une campagne pour les ramener à leur position de classe et de genre, subordonnée au sein de la famille patriarcale et de la « nation ». À compter des années 1910 et jusqu'à la fin des années 1940, le tribunal prescrit des examens « médicaux » pour les filles, dans le cadre des enquêtes sur les antécédents, dans les affaires impliquant de jeunes délinquantes. Chaque jeune fille est examinée par un médecin masculin qui vérifie la présence d'un hymen et l'interroge sur l'étendue de son expérience sexuelle⁴¹. Un verdict de « virginité » peut sans aucun doute faciliter la

39. Lévesque a montré que l'Église s'était rigoureusement opposée à ce rejet de la maternité (*ibid.*, p. 63-64).

40. Joan Sangster, « Creating Social and Moral Citizens: Defining and Treating Delinquent Boys and Girls in English Canada, 1920-1965 », dans *Contesting Canadian Citizenship: Historical Readings*, sous la dir. de Robert Adamoski, Dorothy E. Chunn et Robert Menzies, Peterborough, Ontario, Broadview Press, 2002, p. 337.

41. Après 1940, on changea d'endroit et les examens furent pratiqués à la Maison de détention.

comparution devant le juge, mais la plupart des jeunes filles sont en fait cataloguées parmi les filles « déflorées », ce qui équivaut à « débauchées ». Dans ces circonstances, les jeunes filles sont obligées de défendre leur intégrité en cour contre la preuve « scientifique » de leur délinquance sexuelle – qui s’appuie sur un hymen incomplet ou l’absence d’hymen. L’agent de probation presse ensuite ces filles de révéler les noms, lieux et dates se rapportant à leurs imprudences sexuelles. Cette priorité accordée à la relation entre sexualité et délinquance est tout à fait genrée, puisque les garçons délinquants sont très rarement soumis au même type d’interrogatoire sexuel et d’examen physique invasif. En 1924, par exemple, la cour ordonne deux cent quatre-vingt-quatre examens médicaux, dont deux cent soixante-dix-huit pour des filles et seulement six pour des garçons, ce qui démontre que le « confessionnal sexuel » est construit presque uniquement pour les filles⁴². Toutefois, le dossier de chaque fille peut fort bien contenir des noms de garçons ainsi que des renseignements sur l’activité sexuelle de ceux-ci, de sorte que les responsables du tribunal peuvent agir en conséquence s’ils veulent contrôler la sexualité des mineurs chez les garçons comme chez les filles.

Que pouvons-nous tirer de ce premier coup d’œil au refus de la cour des jeunes délinquants de surveiller l’expérience hétérosexuelle des garçons? Une des façons de comprendre l’orientation du tribunal est de la voir comme s’inscrivant dans le droit fil des idées et des politiques du XIXe siècle sur la protection de l’enfance et de la considérer en fonction d’un sens civique différencié selon le sexe. Comme Susan Houston l’a soutenu au sujet du problème de la délinquance à Toronto au XIXe siècle, la culture de la rue à laquelle participent les garçons alarme la société victorienne parce que ces jeunes « subsistent en marge de l’entreprise capitaliste » et résistent à l’acquisition de l’éthique du travail exigée⁴³. L’étude de Linda Mahood sur les écoles industrielles britanniques évoque aussi cette perspective : « Le jeune vendeur ambulancier indiscipliné et inexpérimenté était brandi comme l’antithèse de l’ouvrier qualifié discipliné⁴⁴ ». Elle signale également que les solutions à la sexualité adolescente sont alors différentes selon le sexe. Dans d’autres pays, au XIXe siècle, les solutions pour contrôler la sexualité ont pour effet d’emprisonner les filles pour les empêcher de devenir des prostituées, tandis que les garçons sont soumis à des techniques de socialisation visant à leur faire dépenser leur excès d’énergie et à produire des corps dotés de maîtrise de soi, notamment le sport, mais aussi le

42. BAnQ-M, bureau du Procureur général, correspondance, E 17, Rapport annuel de la CJDM pour 1924.

43. Houston, « The “ Waifs and Strays” », p. 131.

44. Mahood, *Policing Gender, Class and Family*, p. 118.

scoutisme, l'entraînement militaire et l'éducation à l'hygiène sociale⁴⁵. De la même façon, à Montréal, le juge Choquet et l'agente de probation Rose Henderson préconisent que l'on ajoute l'hygiène sexuelle aux programmes scolaires afin de remédier au problème de la délinquance, proposition qui sera froidement accueillie par le plus grand organisme scolaire, la Commission des écoles catholiques de Montréal⁴⁶. La préoccupation constante concernant les rôles appropriés et genrés des jeunes de la classe ouvrière – les garçons en tant que futurs travailleurs et citoyens et les filles en tant qu'épouses et mères – fait en sorte que le système de justice des jeunes demeure obsédé par ce qui fait obstacle au respect de ces normes. Dans le cas des garçons, cette obsession signifie qu'il n'est important de corriger leur sexualité que si elle s'écarte de l'hétérosexualité et, dans le cas des filles, l'insistance sur la protection de leur avenir reproductif signifie que même leur hétérosexualité précoce est abordée sévèrement. D'après les interventions de la cour des jeunes délinquants, il apparaît que les filles et leurs familles portent l'entière responsabilité d'une vertu compromise. Le corps et la sexualité des garçons, par conséquent, sont beaucoup plus visibles dans les affaires de délinquance sexuelle concernant des filles que dans la majorité des affaires impliquant des garçons.

Le corps des garçons, la sexualité et la cour des jeunes délinquants de Montréal

Comment la cour des jeunes délinquants, ses juges et ses agents de probation conçoivent-ils le corps des garçons et leur sexualité? Au début, le corps des garçons ne fait pas l'objet d'enquêtes, l'histoire sexuelle de chacun n'étant pas prise en compte. Ce n'est que de manière très circonscrite que l'activité sexuelle des garçons est mise en lumière. On reconnaît que la masturbation est normale à leur âge et les agents de probation de la cour des jeunes délinquants de Montréal présument que les adolescents ont l'habitude de se masturber, de sorte qu'ils en font rarement la remarque⁴⁷. En revanche, le personnel du tribunal trouve beaucoup plus alarmant le comportement homosexuel ou incestueux, il le signale donc de façon plus détaillée dans le dossier historique. En somme, la cour élabore une dichotomie pour y classer les garçons : victime et prédateur. Les « victimes » sont les garçons surpris en train de se livrer à des actes homosexuels (pouvant néanmoins varier de « consentis » à « forcés ») et sont décrites de manière typique comme étant jeunes,

45. *Ibid.*, p. 136. Mahood note que Frank Mort propose d'y voir le moment où émergèrent les « conceptions militarisées de la sexualité masculine ».

46. Choquet, « The Juvenile court », p. 233; Henderson, « Child Labour », p. 17.

47. Bastien Pelletier, « Les agents de probation à la cour des jeunes délinquants de Montréal, 1912-1949 », mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 2000, p. 88.

innocentes et hostiles à ces activités sexuelles. Les « prédateurs » sont les garçons accusés d'inceste.

Certaines affaires traitées par la cour des jeunes délinquants de Montréal donnent à penser que les garçons ont tout autant besoin que les filles de protection contre les hommes mondains et dépravés qui guettent leur passage. Comme je l'ai soutenu ailleurs, les filles qui tentent de fuir leurs parents et les autorités savent comment utiliser la géographie de la ville à leur avantage, en se glissant anonymement dans la vaste zone à l'est du centre-ville, connue sous le nom de quartier du *red-light*⁴⁸. Mais alors que la réputation des filles peut être stigmatisée du seul fait qu'elles se trouvent dans ce quartier à la nuit tombée, les garçons semblent jouir d'une plus grande liberté. Parfois, les agents de probation se disent inquiets de voir les garçons capituler devant les tentations de la ville. Par exemple, le cas de William S., fils d'un journalier, tourne autour de « sa passivité et [de] son relâchement » et de la détermination de l'agent de probation à l'empêcher de céder aux « tentations de la ville ». Les activités de William – « faire des bêtises » avec une bande de jeunes durs à cuire, rester dehors tard et parfois toute la nuit – sont explicitement non sexualisées, mais le discours sur la tentation est calqué sur les affaires impliquant des filles, dont les activités sont sexualisées⁴⁹.

Lorsque les garçons sont surpris à avoir des relations homosexuelles ou confessaient en avoir eu, la cour s'efforce de faire d'eux les victimes d'hommes adultes, minimisant souvent l'importance de la sexualité des garçons. Ils jouent d'ailleurs un rôle essentiel dans ce processus, en offrant des « récits de pardon » pour excuser des comportements que les agents de la cour et les policiers trouvent répugnants et, réunissent également des preuves pour démontrer que les grandes structures qui influencent leur vie sont à blâmer pour leurs actes délinquants⁵⁰. Les garçons fournissent aux agents de probation des fragments de leur vie familiale, en y incluant souvent des histoires de foyer brisé et de parents ou de gardiens négligents, qui servent de mise en garde contre toutes les conséquences d'une vie familiale inadéquate et instable. Tel est le cas de Théodore F., jeune Canadien français âgé de 15 ans qui est arrêté durant l'été 1918 dans le square

48. Tamara Myers, « Deserting Daughters: Runaways and the Red Light District of Montreal before 1945 », dans *Child Welfare and Social Action, 19th and 20th Centuries*, sous la dir. de Pat Starkey et Jon Lawrence, Liverpool, University of Liverpool Press, 2001, p. 15–35.

49. BANQ-M, Fonds CJDM, 10 décembre 1918, affaire #5595, William S., 15 ans, accusé d'incorrigibilité. L'auteure a modifié les noms de l'accusé et des accusateurs, conformément aux exigences relatives à l'accès aux dossiers.

50. Joan Sangster, « "Pardon Tales" from Magistrate's court: Women, Crime, and the court in Peterborough County, 1920–1950 », *Canadian Historical Review*, vol. 74, no 2 (juin 1993), p. 161–197.

Viger, lieu de rassemblement populaire du centre-ville de Montréal⁵¹. Il est accusé de vagabondage, faute de pouvoir expliquer convenablement pourquoi il se trouvait sur la place tard le soir. Il s'agit d'une histoire de pauvreté et de négligence : sa mère, devenue veuve, s'est remariée avec un homme qui ne s'est pas occupé de Théodore, ce qui a provoqué une série de tentatives de placer l'adolescent loin de sa maison. D'abord placé chez un homme qui travaille sur les tramways, il est ensuite envoyé dans une maison de pension tenue par une dame Côté. Comme personne ne s'occupait véritablement de lui, il est facilement tombé dans la « mauvaise » bande. Un soir de juillet, au square Viger, il a rencontré un homme avec lequel il a bu de la bière et qu'il a ensuite suivi chez lui. Selon le garçon, cet « ami » a tenté de commettre un acte indécent sur lui, mais il a refusé et est retourné au square. Il y est arrivé très tard et la descente policière a entraîné son arrestation et sa comparution en cour des jeunes délinquants. Le fait que Théodore ait vécu de la négligence maternelle et sa déclaration selon laquelle il a réussi à repousser des avances homosexuelles montrent qu'il s'en remet à un modèle de victimisation et d'innocence qui cadre parfaitement avec les idées préconçues des agents de la cour.

Le dossier de Thomas D. comporte des éléments semblables, bien que le garçon ait confessé avoir fait « des choses révoltantes que même les animaux ne font pas⁵² ». Au cours des mois précédant sa comparution, sa mère est morte, une période « d'instabilité » a suivi et Thomas a été envoyé chez sa tante. Ce jeune Canadien français âgé de 13 ans s'est enfui et n'a été retrouvé que trois semaines plus tard. Selon l'histoire qu'il raconte à l'agent de probation, il a rencontré un soldat arrivé du front depuis peu et il a habité avec lui. Le soldat était marié et prétendait que sa femme était en Angleterre. Vivant au jour le jour, le soldat et le garçon ont volé ce qu'ils ont pu pour survivre. Lorsque Thomas est arrêté, l'histoire de leur relation est révélée dans le bureau privé de l'agent de probation de la cour des jeunes délinquants. Contrairement au cas des filles, où l'agent de probation et les médecins examinateurs prennent soin de décrire en détail les relations sexuelles, l'agent de probation dans cette affaire décrit les relations en termes juridiques. En résumé, le soldat est coupable de « grossière indécence ». Quant à Thomas, souvent désigné comme étant « le jeune », il est facilement décrit comme une victime du soldat « brutal » et « lubrique », qui est tenu pour responsable de la situation. L'aspect protecteur de la justice des mineurs est clair dans cette affaire. Le moindre geste que Thomas pourrait avoir posé de sa propre initiative semble s'être évaporé dans ce processus de justice des mineurs

51. BANQ-M, Fonds CJDM, 29 juillet 1918, affaire #5166, Théodore F., 15 ans, arrêté pour vagabondage.

52. BANQ-M, Fonds CJDM, 27 mars 1918, affaire #4759, Thomas D., 13 ans, arrêté pour désertion.

et il recevra une sentence relativement courte d'un mois d'école de réforme, suivie d'une période de probation.

Dans la cause du soldat « lubrique » et de Thomas D., rien n'indique que ce dernier, dans son témoignage, se plaint des gestes du soldat. Pourtant, la répulsion de l'agent de probation n'est pas le moindrement dissimulée et il est vraisemblable que Thomas reçoit clairement le message que le rôle qu'il doit jouer est celui d'une jeune victime. Les années 1910 coïncident avec l'augmentation des mesures gouvernementales contre l'homosexualité au Canada. La police utilise une loi de 1890 concernant la « grossière indécence » comme arme contre les comportements homosexuels, comme cela a été fait contre le soldat. Mal définie, cette loi est utilisée pour réprimer chez les hommes homosexuels toute une série de comportements pouvant ne serait-ce qu'évoquer l'intimité physique⁵³. En vertu du Code criminel du Canada, les hommes accusés d'infraction homosexuelle sont dirigés vers des médecins pour subir un examen physique (recherche de preuves de pénétration) et, dans les années 1910, les tribunaux commencent à diriger les inculpés vers des psychiatres⁵⁴. En outre, les escouades de la moralité ciblent les lieux de rencontres homosexuelles bien connus, où des hommes consentants sont arrêtés sous prétexte de comportements sexuels visés par les lois sur la grossière indécence⁵⁵. Dans le contexte de l'escalade de la surveillance et de la criminalisation des hommes homosexuels, la cour des jeunes délinquants fait des garçons adolescents les victimes d'hommes pervers et se définit comme une cour de protection.

Un scandale, qui ébranle la maison de détention de la cour des jeunes délinquants en 1916, donne à voir la détermination du système de justice des mineurs à protéger les garçons par ailleurs délinquants contre les prédateurs sexuels. Dans cette affaire, deux frères âgés de 10 et 13 ans accusent un surveillant de la maison de détention « d'actes immoraux » à leur endroit. Située aux étages supérieurs de la cour des jeunes délinquants, la maison de détention est utilisée pour détenir les garçons et les filles pendant que les agents de probation font leur enquête. Les deux frères sont arrivés à la maison de détention à la mi-novembre après avoir comparu devant le juge Choquet pour vol. Leur père s'était précédemment adressé au pasteur de son église (anglicane)

53. Carolyn Strange et Tina Loo, *Making Good: Law and Moral Regulation in Canada, 1867–1939*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, p. 85–86.

54. Steven Maynard, « The Emergence of the Homosexual as a Case History in Early Twentieth-Century Ontario », dans *On the Case: Explorations in Social History*, sous la dir. de Franca Iacovetta et Wendy Mitchinson, Toronto, University of Toronto Press, 1998, p. 67.

55. Steven Maynard, « Through a Hole in the Lavatory Wall: Homosexual Subcultures, Police Surveillance, and the Dialectics of Discovery, Toronto, 1890–1930 », *Journal of the History of Sexuality*, vol. 5, no 2 (1994), p. 207–241.

à propos de la mauvaise conduite des garçons et de leur envoi à la Shawbridge Boys' Farm (une école de réforme pour garçons protestants) pour une période de discipline. Le pasteur lui a conseillé de consulter la cour des jeunes délinquants. Le juge Choquet envoie alors les garçons à la maison de détention de la cour, pour une semaine, pendant que l'agent de probation enquête sur les accusations de vol et sur la vie familiale des garçons. Il arrive souvent que le juge utilise la détention à court terme pour mettre en garde les garçons, après quoi il les renvoie à la maison en liberté surveillée. Une bonne vie de famille et un vol mineur font en sorte que ces garçons ne seront jamais envoyés à l'école de réforme de Shawbridge. À leur retour à la maison, cependant, leur mère les entend par hasard discuter des activités « immorales » qui ont eu lieu pendant leur incarcération. Mme M. en parle à son mari qui en parle au pasteur, qui communique alors avec le greffier de la cour des jeunes délinquants, qui à son tour se met en contact avec le shérif de la ville, qui réclame alors une enquête du bureau du procureur général du Québec. Lorsque Owen Dawson, greffier de la cour des jeunes délinquants, prend connaissance de la plainte contre le surveillant, Horace Desrosiers⁵⁶, il se souvient des rumeurs qu'il a entendues peu de temps auparavant et qui impliquaient des garçons de la maison de détention. Une année plus tôt, une lettre anonyme lui était parvenue, alléguant qu'un surveillant avait fait des attouchements à des garçons. Le greffier avait essayé d'étayer cette accusation, mais, sans victime, il ne pouvait guère procéder. Par conséquent, lorsque Gaston et Ernest M. se manifestent, les autorités judiciaires sont prêtes à croire leur histoire. Desrosiers est immédiatement suspendu et, un mois après les incidents, le docteur Daignault, inspecteur des prisons et asiles de la province, mène une enquête à la maison de détention. Gaston, dix ans, lui décrit comment le gardien l'a emmené dans le vestiaire, l'a bâillonné et lui a fait « prendre [le gardien] dans le derrière ». Lors du deuxième incident, Desrosiers a détaché son pantalon et forcé le garçon à le caresser. À ce moment-là, ils ont été interrompus par d'autres garçons, dont le frère aîné de Gaston, Ernest. Ce dernier affirme catégoriquement qu'il a repoussé les avances sexuelles du gardien, mais il déclare avoir été témoin de ce qui est arrivé à son frère et s'être fait déchirer l'oreille par Desrosiers. Les garçons conduisent les membres du comité d'enquête à l'endroit où l'agression s'est déroulée et décrivent en détail les actes posés par l'homme et leur propre bouleversement. Les garçons sont avertis à plusieurs reprises

56. L'enquête est conservée dans les dossiers confidentiels de BANQ-Q, bureau du Procureur général, correspondance, E 17, 5608/16, sous le titre : « Enquête tenue par le Dr F. H. Daignault, Inspecteur des Prisons, Asiles et Bureaux Publics de la Province de Québec, conformément aux instructions contenues dans une lettre de M. Charles Lanctôt, C.R., Assistant-procureur général, 6 décembre 1916 ».

qu'ils iront en enfer s'ils mentent, mais ils maintiennent leur récit. Au cours de l'enquête, ils sont confrontés à l'accusé et aux propos de Gaston, Desrosiers se renfroge et dit : « Petit menteur ». L'enquête dure plusieurs jours et inclut les témoignages contradictoires de plusieurs garçons qui se trouvaient en détention au moment des agressions. Le rapport remis par Daigneault au procureur général révèle que même si l'inspecteur a trouvé problématique de procéder au témoignage de mineurs, la description des événements faite par Gaston l'a convaincu. Il a également été impressionné par le rôle important joué par le pasteur auprès de la famille des garçons et par le fait que le pasteur, les parents et Owen Dawson avaient tous cru les garçons. En outre, l'existence de rumeurs semblait confirmer les soupçons. Le fait que Desrosiers n'avait pas d'avocat peut aussi avoir affaibli sa défense. Au bout du compte, le gardien est congédié.

Cette affaire est surprenante, parce que les garçons se sont manifestés et ont brisé le silence caractéristique entourant les agressions sexuelles⁵⁷. Le rôle non équivoque joué par les garçons et la situation relativement sans importance qu'occupait le gardien de nuit dans le système de justice des mineurs explique peut-être ce résultat. Si Gaston n'avait pas été prépubère et si l'agresseur avait eu plus de pouvoir au sein du système, on n'aurait peut-être pas cru le jeune. Cette affaire met aussi en évidence un aspect genré important des présupposés du système de justice des mineurs au sujet des questions sexuelles. Les garçons ayant subi des agressions sexuelles de la part d'hommes sont ainsi traités en victimes de violence et de perversion et, à l'inverse, les filles qui pourraient susciter de la sympathie comme victimes d'agression sexuelle voient leur crédibilité fondre si la cour découvre dans leur vie une histoire d'expérience sexuelle consentie. Ainsi, on croit moins souvent les filles et on ne poursuit pas les hommes qui les ont violées et contraintes⁵⁸.

Dans les premières années de fonctionnement de la cour, on ne considère les garçons adolescents comme étant libidineux, prédateurs et donc responsables de crimes sexuels que dans un nombre très limité de situations, notamment dans les affaires d'inceste. Lorsque les responsables de la cour des jeunes délinquants posent aux filles des questions pleines de sous-entendus concernant la perte de leur virginité, plusieurs d'entre elles révèlent que les personnes qui en sont « responsables » sont leurs frères⁵⁹. En parcourant les dossiers des filles, il n'apparaît pas que la cour ait utilisé cette information pour

57. Voir Michel Dorais, *Don't Tell: The Sexual Abuse of Boys*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2002.

58. Voir Tamara Myers, *Caught: Montreal's Modern Girls and the Law, 1869-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 2006.

59. Voir Tamara Myers, « Qui t'a débauchée?: Female Adolescent Sexuality and the Juvenile Delinquents' court in Early Twentieth-Century Montreal », dans *Family Matters: Papers in Post-Confederation Canadian Family History*, sous la dir. de Lori Chambers et Ed Montigny, Toronto, Canadian Scholars Press, 1998, p. 377-394.

réprimer le comportement sexuel de leurs frères. Peut-être est-ce dû au fait que l'incident en question était survenu plusieurs années plus tôt ou qu'on n'a tout simplement pas cru la fille ou qu'on l'a considérée comme étant, d'une certaine manière, également responsable. À l'occasion, l'agent de probation note cette activité lorsque les parents sont au courant et l'en informent. En septembre 1918, Romulus M., 14 ans, est amené à la cour par sa mère, car, selon son dossier judiciaire, il refuse de garder un emploi stable⁶⁰. Il est donc accusé de vagabondage, « n'ayant aucun moyen de subsistance », même s'il vit avec sa mère. L'agent de probation qui enquête sur cette affaire, J. E. Poirier, découvre une famille en difficulté désertée deux ans plus tôt par un père alcoolique. Poirier note en outre que la véritable raison pour laquelle la mère a amené son garçon à la cour est qu'elle veut le faire punir pour avoir tenté de violer sa petite sœur. Les dossiers n'indiquent pas quelle sorte de punition la mère de Romulus réclame pour son fils, mais le garçon n'est gardé qu'un mois à l'école de réforme, puis il est renvoyé à la maison, en liberté surveillée. Dans cette affaire, il est vraisemblable que la cour ait mis l'accent sur la nécessité d'imposer une discipline par le travail comme solution au comportement délinquant du garçon.

Wilfrid C. est amené à la cour par son père en mai 1916 pour avoir refusé d'aller à l'école régulièrement et être resté dehors tard le soir. Comme beaucoup d'autres garçons de 15 ans qui comparaissent devant un juge, il dit dans son témoignage que sa famille est « brisée » depuis la mort de sa mère, un an plus tôt. Ses deux frères aînés ne sont plus à la maison, y ayant laissé Wilfrid et sa petite sœur avec leur père. Une lettre de l'école du garçon confirme que le veuf doit travailler, ce qui laisse les enfants sans surveillance. Les autorités de l'école suggèrent que le garçon soit placé dans une école industrielle. Au lieu de cela, Wilfrid accepte de travailler dans une manufacture plutôt que d'aller à l'école. Deux mois plus tard, Wilfrid et son père sont de nouveau devant la cour. On ne sait pas clairement comment le père a appris que Wilfrid violait sa sœur, mais en juillet une enquête est menée. Monsieur C. dépose une plainte déclarant que, le 1er juillet 1916, son fils « a partagé le lit de sa sœur et a eu des relations sexuelles avec elle; [elle était âgée de] 6 ans ». Wilfrid reconnaît devant l'agente de probation Marie Mignault que les incidents d'inceste se sont produits environ vingt-cinq fois. Un médecin est appelé pour examiner la fillette de sept ans. Une blessure récente et de nombreuses preuves de coït, y compris la rupture de l'hymen, amènent le médecin à conclure qu'elle a été victime d'agression sexuelle. Le père de Wilfrid veut que son fils soit sévèrement puni. L'oncle maternel du garçon prend sa défense, disant que le garçon se conduisait bien jusqu'à ce qu'il perde sa

60. BANQ-M, Fonds CJDM, 26 septembre 1918, affaire #854, Romulus M., 14 ans, accusé de vagabondage.

mère. Après cela, le père ne s'est plus occupé de lui, laissant les deux enfants se débrouiller seuls de six heures du matin à six heures du soir. L'oncle affirme que Wilfrid, influencé par de mauvais amis, s'est égaré. Celui qui s'occupe à présent de la fillette de sept ans prétend également qu'elle n'a pas beaucoup souffert, car elle semble encore vertueuse et ne parle jamais de façon déplacée. Il recommande au juge d'envoyer Wilfrid dans un établissement où il pourrait apprendre un métier. En fin de compte, le juge est d'accord et Wilfrid est placé pendant trois ans dans une école de réforme dirigée par un ordre religieux catholique masculin.

La Deuxième Guerre mondiale et l'encadrement sexuel plus strict des garçons : copains, exhibitionnistes et prostituées

Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, l'intérêt que porte la justice des mineurs au corps et à la sexualité des garçons devient plus intense et la position protectrice de la cour s'efface au profit d'un rôle plus répressif. On observe à la fois de la continuité et du changement dans cette période. Les adolescents plus âgés soupçonnés d'avoir agressé des enfants plus jeunes sont considérés comme des prédateurs, les cas de contrainte et d'exhibitionnisme sexuels sont plus nombreux au tribunal et, enfin, la cour des jeunes délinquants commence à cibler le comportement hétérosexuel des garçons, auquel on ne s'est jusqu'alors intéressé que dans les affaires de délinquance féminine. L'empressement de la cour des jeunes délinquants à examiner les histoires et les expériences sexuelles des garçons est facilité par les changements au sein du système de justice des mineurs. Des modifications substantielles du mandat de la cour ainsi que de sa compréhension du problème de la jeunesse moderne posent les bases permettant de rendre plus apparente la réglementation de la sexualité des garçons. Par exemple, un corps de policiers appelé Escouade de la moralité juvénile commence à travailler avec la cour des jeunes délinquants. Ces policiers prennent sur le fait de jeunes couples dans les parcs, les salles de danse et d'autres lieux publics, ce qui correspond au travail des premières policières qui ont patrouillé dans les rues de Montréal à l'époque de la Première Guerre mondiale, comme une sorte d'escouade de la délinquance sexuelle⁶¹. Cependant, à la différence des patrouilleuses des années 1910, l'escouade de la moralité juvénile se compose exclusivement d'agents masculins et elle ne cible pas uniquement les délinquantes, mais les jeunes des deux sexes.

61. Tamara Myers, « Women Policing Women: A Patrol Woman in Montreal in the 1910s », *Journal of the Canadian Historical Society*, vol. 4, no 1 (1993): p. 229–245.

Une autre décision a entraîné, elle aussi, d'énormes conséquences. En 1942, le gouvernement du Québec élargit la tranche d'âge des jeunes délinquants, portant sa limite supérieure de « moins de 16 ans » à « moins de 18 ans ». Un des effets de la présence croissante à la cour des jeunes délinquants de garçons de 16 et 17 ans est la plus grande attention accordée à leur comportement sexuel. Les plaintes contre ces garçons décrivent des « actes immoraux » commis avec des filles âgées de moins de 18 ans. L'attention portée à l'âge des filles donne à penser que la cour porte alors des accusations de conduite immorale contre de jeunes délinquants par manque de dispositions législatives sur l'âge du consentement. Ces dispositions se trouvent dans le Code criminel du Canada, mais elles sont embarrassantes à utiliser dans les poursuites, alors que les infractions concernant les jeunes, comme la conduite immorale, le sont moins. Ainsi se dégage un modèle dans les situations où les garçons âgés de 16 ou 17 ans surpris à avoir des relations sexuelles avec des mineures sont jugés par la cour pour s'être conduits de « [manière] immorale et scandaleuse⁶² ». La refonte des lois sur la délinquance juvénile pour inclure cette cohorte de garçons plus âgés entraîne la présence dans le système de justice des mineurs d'une cohorte de jeunes qui, vraisemblablement, se considèrent non comme des mineurs, mais comme de jeunes adultes, plus indépendants de leur famille. Peu d'entre eux offrent des récits de pardon pour excuser leur « immoralité »; on utilise davantage comme défense le fait de porter atteinte à la réputation d'une fille, du seul fait qu'elle est impliquée.

Un autre changement simultané déterminant concentre l'attention de la cour sur la sexualité des garçons. Il s'agit de l'approche psychologique et de la médicalisation de la délinquance, adoptées beaucoup plus tôt par des tribunaux d'autres juridictions, mais refusées à Montréal jusqu'à la fin des années 1930⁶³. Vers 1940, la plupart des délinquants sont examinés par un médecin et un dentiste commis d'office et de plus en plus de ces jeunes sont envoyés chez un psychiatre, en particulier ceux qui se trouvent impliqués dans des affaires d'immoralité sexuelle. Par la suite, la cour accepte la psychologie adolescente et l'idée de développement sexuel et social normal, sollicite de l'expertise en santé mentale lors du dépôt d'allégations d'aberration sexuelle. Alors que pendant presque toute la première partie du XXe siècle, les efforts de la Ville en matière de santé publique se centrent sur la mortalité infantile et les maladies contagieuses, vers la fin des années 1930,

62. BANQ-M, Fonds CJDM, 10 novembre 1943, affaire #5319.

63. Le comité anglophone de la cour des jeunes délinquants de Montréal, plus restreint et non catholique, qui s'occupait des enfants protestants et juifs, avait accepté dans les années 1920 la collaboration du Montreal Mental Hygiene Institute. Les agents de probation anglophones s'adressaient à ces psychiatres, qui procédaient également à des recherches sur les populations délinquantes par l'entremise de la cour.

les préoccupations des responsables de la santé publique se tournent vers la délinquance juvénile et l'hygiène mentale. Pour concrétiser cette orientation, le Service de santé de Montréal embauche un psychiatre qui dirige une clinique pour la cour des jeunes délinquants. On établit à cette époque un lien très étroit entre activités délinquantes, en particulier celles qu'on juge « perverses » ou « dépravées », et facteurs psychologiques. Ce lien influence les attitudes de la cour à l'égard des garçons et devient omniprésent dans le jargon des agents de probation et des réformateurs moraux luttant contre la délinquance⁶⁴.

Les interventions des employés des tribunaux pour jeunes délinquants reflètent les attitudes et les préoccupations de l'ensemble de la société québécoise. Comme d'autres villes nord-américaines, Montréal connaît une panique croissante devant la délinquance pendant la guerre, ce qui place la sexualité des jeunes au premier plan des problèmes sociaux du front intérieur. Dès les premières années de la guerre, les médias canadiens font grand cas des taux de délinquance. En 1944, voire avant, on prétend que la délinquance juvénile a bondi de 80% depuis le début de la guerre⁶⁵. Des journalistes de Montréal parlent de « l'impatience » de la jeunesse, un état associé de près à l'abandon du bon sens et de la moralité⁶⁶. La même année, le directeur du Municipal Services Bureau tire l'alarme au sujet de « la dégénérescence morale de la jeunesse adolescente » qui a sa source, déclare-t-il, dans les « conversations à caractère sexuel qui ont cours entre et parmi les garçons et les filles à l'école », les messages pernicieux dans les films et la bière et les « partys » de « pelotage » dans les boîtes de nuit de la ville⁶⁷. Un avocat de la cour des jeunes délinquants dit à l'auteur de *La délinquance juvénile et la guerre* que les jeunes abandonnent l'école pour rechercher le plaisir et satisfaire leurs passions⁶⁸. Ces activités sont mentionnées comme un problème particulier chez les garçons de 16 à 20 ans, qui ont tout à coup des salaires plus élevés et plus de liberté qu'avant la guerre, mais pas plus de discernement.

64. Voir, par exemple, Valère Massicotte, *La délinquance juvénile et la guerre*, Montréal, Œuvre des Tracts, 1944, p. 6. En évaluant le taux croissant de délinquance juvénile, il demande si le garçon présente un retard mental ou s'il est « anormal » et « incapable de réprimer ses instincts pervers. »

65. Frederick Wright, directeur, Bureau des services municipaux, Montréal, « Juvenile Delinquency », *Municipal Review of Canada*, vol. 40, no. 3 (mars 1944), p. 1. Voir aussi Jeffrey A. Keshen, *Saints, Sinners, and Soldiers: Canada's Second World War*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2004, ch. 8.

66. *Montreal Gazette*, 22 janvier 1941; Mary Brechin, « Danger: Child Growing Up », *Maclean's Magazine*, 15 août 1943.

Baruch Silverman, directeur de la Mental Hygiene Institution, remarque l'agitation et l'humeur changeante des jeunes à Montréal : *Montreal Gazette*, 20 janvier 1943.

67. Wright, « Juvenile Delinquency », p. 1.

68. Massicotte, *La délinquance juvénile*, p. 10.

Montréal réagit à la crise de la délinquance, notamment en accueillant une conférence nationale en 1944, intitulée « Semaine de prévention de la délinquance juvénile ». Bilingue et multiconfessionnel, cet événement débute par une séance sur les maladies vénériennes et les délinquants. Le relâchement moral de la culture des jeunes touche une corde sensible lorsqu'il se manifeste par la maladie vénérienne. Durant la Deuxième Guerre mondiale, c'est au Québec que ce problème est le plus sérieux⁶⁹. Le taux de maladies vénériennes chez les recrues masculines des forces armées atteint des niveaux alarmants à Montréal et, alors que les campagnes contre celles-ci ciblent les femmes et les filles, les jeunes que l'on envoie à la cour des jeunes délinquants sont de plus en plus soupçonnés d'être porteurs de ce mal. On faisait constamment subir aux jeunes « indécents » des tests de dépistage de maladies vénériennes, comme le Neisser ou différentes versions du Wassermann. La cour des jeunes délinquants prend très au sérieux la présence de maladies vénériennes chez les délinquants. Par exemple, Alcide G., âgé de 14 ans, est envoyé à la prison de Bordeaux pour y subir un traitement contre la syphilis, plutôt qu'à l'école de réforme des garçons, en raison de son état hautement contagieux⁷⁰. On emprisonne aussi les garçons s'ils refusent de suivre un traitement contre les maladies vénériennes⁷¹. Les campagnes visant à éradiquer le problème vénérien inspirent de nombreuses discussions sur l'hygiène sociale et sexuelle et sur l'importance du rôle des parents et des éducateurs dans la prévention. Après la guerre, cette tendance est surtout manifeste dans les nouvelles campagnes pour les cours d'hygiène sexuelle, mais on emploie encore des euphémismes dans les publications qui s'adressent aux adolescents catholiques. Une brochure intitulée *Montreal Police Juvenile Guide* donne, par exemple, aux jeunes les conseils suivants : « Soigne ton corps. Conserve ton âme propre [...] Ton corps est le serviteur de ton âme... Tu transmettras à tes enfants ta santé physique et morale. N'oublie jamais ta mission d'homme ou de femme⁷². »

À la fin des années 1930, la cour des jeunes délinquants de Montréal commence aussi à explorer plus systématiquement les habitudes masturbatoires des garçons délinquants. En général, l'information est recueillie pendant l'examen médical ou psychologique des garçons. On s'inquiète en particulier de ces garçons que l'on soupçonne d'avoir profité de garçons plus jeunes, les incitant à participer à des séances de masturbation mutuelle. Les

69. Keshen, *Saints, Sinners, and Soldiers*, p. 136.

70. BAnQ-M, Fonds CJDM, 20 février 1943, affaire #3371.

71. BAnQ-M, Fonds CJDM, 31 mars 1943, affaire #3696. L'affaire de Rosaire est revenue devant le tribunal en 1946, à cause de son refus de prendre ses médicaments contre les maladies vénériennes.

72. *Montreal Police Juvenile Guide*, sous la dir. de Dollard Baudoin, no 1, Montréal, à compte d'auteur, novembre 1950, p. 169.

agents de probation les soupçonnent d'être des incitateurs à l'immoralité. À l'origine de cette préoccupation, il y a une nouvelle image médicalisée du jeune prédateur, soit un chef de gang capable d'entraîner des garçons vers l'activité criminelle ainsi que d'autres actions immorales et dont le comportement est une preuve de perversion ou d'homosexualité latente. Il s'agit, comme dans les cas de maladie vénérienne, d'un problème qu'il est possible de corriger chez les jeunes si on le décèle, mais si on ne s'en occupe pas, il peut se propager parmi les pairs. La cour des jeunes délinquants prend des mesures pour séparer les « chefs de gang » des garçons plus jeunes et de les affranchir des conditions de vie et de moralité dépravées qui, croit-on, ont produit ce comportement⁷³.

En avril 1944, deux garçons canadiens-français âgés de 10 et 13 ans sont amenés devant la cour pour s'être adonnés à des gestes immoraux ensemble ainsi que pour une kyrielle d'autres actions délinquantes, comme de refuser d'aller à l'école et de désobéir à leurs parents. L'agent de probation chargé de leur dossier, Patrick O'Reilly, les adresse à un examinateur médical travaillant pour la Division d'hygiène infantile du Service de santé de la ville et la cour ordonne la tenue d'un examen psychiatrique. Ni le médecin ni le psychiatre ne trouvent d'explication physique ou psychologique aux actes commis, car les garçons sont jugés respectivement ennuyés et doué, et tous deux ont besoin d'un meilleur encadrement parental. O'Reilly refuse de décrire ce que les garçons ont fait l'un à l'autre, mais dans ses remarques sur le plus jeune, il dit qu'il a « commis cet acte [...] dont il avait tellement entendu parler [...] par les autres garçons avec qui il se tenait [...] et il faisait la même chose que les autres pour être aussi grand qu'eux. [...] il ne savait pas jusqu'à quel point l'acte qu'il commettait était mal parce qu'il dit qu'il n'avait pas d'intérêt pour ce genre de chose⁷⁴. Les garçons sont renvoyés chez eux avec des mises en garde de ne plus jamais adopter ce comportement.

Dans une affaire d'attentat à la pudeur, un jeune de 17 ans, Robert, qui s'y trouve impliqué, dit qu'il a « discuté librement » du fait de se masturber et affirme à l'agent de probation que la masturbation et les femmes sont les seuls sujets dont on parle dans son groupe d'amis⁷⁵. L'agent de probation considère l'influence de ce groupe nuisible et largement – mais pas exclusivement – responsable dans cette affaire. C'est dans ce groupe de jeunes hommes, dont le lieu de rencontre est un comptoir de *fish and chips*, que Robert a puisé toutes ses connaissances sexuelles et toutes ses valeurs, étant donné, juge-t-

73. Voir David Niget, « Jeunesses populaires sous le regard de la justice: Naissance du tribunal pour enfants à Angers et Montréal (1912-1940) », thèse de doctorat, Université d'Angers, 2005, p. 420-421.

74. BANQ-M, Fonds CJDM, 17 avril 1944, affaire #6362. Rapports des docteurs Marcotte, Plouffe et O'Reilly.

75. BANQ-M, Fonds CJDM, 6 novembre 1944, affaire #7557.

on, le vide laissé par sa mère, bien intentionnée, mais mal informée. Le groupe a créé une culture qui, selon la cour, est devenue imperméable à l'influence plus convenable du foyer et de la famille. Dans ses remarques sur la situation familiale, l'agent de probation signale que la mère, « comme tant de parents, » pense que le problème de Robert est « largement résolu lorsque des habitudes de modestie sont établies. » Alors qu'elle déclare avec fierté qu'il n'est pas question de sexualité dans sa respectable maison ouvrière, l'agent de probation rapporte ce fait comme un échec et une partie du problème de Robert.

Pendant la guerre, des policiers de l'escouade de la moralité juvénile étiquètent certains cas de masturbation réciproque de « conduite immorale avec un homosexuel ». Ces cas présentent des ressemblances avec d'autres affaires impliquant une masturbation réciproque, sauf que les garçons accusés d'homosexualité sont plus âgés. Dans deux affaires distinctes d'homosexualité, en septembre 1944, des garçons âgés de 16 et 17 ans sont décrits comme ayant eu une conduite immorale pendant plusieurs mois et sont incarcérés pour plusieurs années⁷⁶. Cette réaction sévère témoigne vraisemblablement de l'influence des perspectives psychiatriques contemporaines sur la « perversion » et de son traitement compliqué. Parfois, le tribunal envoie les garçons accusés de masturbation réciproque consulter en psychiatrie, parce qu'il cherche des preuves de déficience mentale pour expliquer leur comportement. Dans la cause d'un garçon de 13 ans conduit devant la cour pour masturbation réciproque manuelle et orale avec d'autres garçons, le psychiatre du tribunal le juge « mentalement inférieur » et déclare sa perversion sexuelle – démontrée par la masturbation et la tendance homosexuelle – enracinée dans ce retard mental⁷⁷. Cependant, dans les affaires mentionnées plus haut et impliquant des garçons plus âgés, les capacités mentales ne sont pas signalées comme un problème ou une explication et peut-être que ce fait sert à justifier de séparer ostensiblement ces garçons de la société dans le but de mettre fin à leur comportement homosexuel.

L'escouade de la moralité juvénile réprimait aussi la masturbation en public. À la suite d'une plainte déposée par deux filles mineures, le policier Naud déclare que Lucien, 17 ans, s'est comporté de façon immorale en « s'exposant dans un lieu public ». Le dossier ne contient pas l'explication donnée par Lucien pour s'être masturbé en public, mais ses parents et l'agent de probation font l'hypothèse que c'est dû à l'effet d'une maladie mentale ou d'un problème d'ordre physique causé par un grave accident de bicyclette survenu six ans auparavant. L'agent de probation recommande au juge de faire évaluer Lucien par le

76. BAnQ-M, Fonds CJDM, 20 septembre 1944, affaire #7309, Armand C., 16 ans; 18 septembre 1944, affaire #7276, Roger D., 17 ans.

77. BAnQ-M, Fonds CJDM, 7 novembre 1942, affaire #2572, Jean G., 13 ans.

psychiatre⁷⁸. Même si l'agent de probation le trouve « malade », le rapport du psychiatre ne réussit pas à convaincre le juge de l'incarcérer. Jugé travailleur, discipliné et bon fils, Lucien est renvoyé chez lui par la cour pour une période de probation et à condition qu'il respecte ses parents, rapporte son salaire à la maison et observe un couvre-feu fixé à neuf heures du soir.

Dans les affaires d'actes sexuels hétérosexuels, le langage clinique des dossiers de la cour des jeunes délinquants étiquète souvent les garçons comme prédateurs sexuels. Pourtant, un examen plus attentif révèle des interactions adolescentes plus complexes, des tensions intergénérationnelles et des préoccupations concernant la santé publique et la moralité. Dès le début des années 1940, des couples sont arrêtés par l'escouade de la moralité juvénile de la cour ou amenés à la cour par des parents. Il en résulte des accusations portées contre les garçons pour avoir prétendument encouragé les filles à quitter leur domicile et à avoir des rapports sexuels avec eux. Ces rapports semblent se classer parmi les relations normales et les personnes impliquées sont parfois des amants, parfois de simples connaissances. En 1944, Jean-Paul L. est emmené à la cour par suite d'une plainte de Mme A. Lecompte, agente de probation, pour conduite immorale avec des filles âgées de moins de 18 ans. Ses actes de séduction de filles mineures ont prétendument débuté dans les restaurants louches de la ville et culminé dans des chambres anonymes louées à des fins illicites. Les renseignements de l'agente viennent probablement d'affaires de délinquance sexuelle concernant des filles. On fait passer des tests de dépistage de maladies vénériennes à Jean-Paul et, constatant qu'il n'est pas infecté, le tribunal le renvoie chez lui à condition qu'il ne fréquente plus ces lieux suspects, verse une pension convenable à son père et se conduise de manière honorable au travail⁷⁹. Dans un autre exemple, Bernard P. et sa blonde, Gisèle, tous deux âgés de moins de 18 ans, sont amenés à la cour pour répondre d'actes immoraux pendant les quatre mois qu'a duré leur relation⁸⁰.

Il arrive souvent qu'un parent intervienne et amène les jeunes à la cour. Lloyd, âgé de 15 ans, par exemple, a encouragé Claire, âgée de 16 ans, à « quitter sa maison sans permission et à vivre avec lui dans la rue, dans le parc et dans une maison de chambres à Montréal », en juin 1943. Cette affaire tourne autour d'un conflit intergénérationnel entre Lloyd et ses parents au sujet de ses sorties avec Claire. La cour se voit remettre une lettre écrite

78. BANQ-M, Fonds CJDM, 26 septembre 1944, affaire #7345. Rapport de l'agent de probation René Dupuis. Rien n'indique que le Dr Marcotte a procédé à l'évaluation.

79. BANQ-M, Fonds CJDM, 31 mars 1944, affaire #6266.

80. BANQ-M, Fonds CJDM, 24 mars 1944, affaire #6214.

par Lloyd à sa mère, dans laquelle il lui demande la permission écrite d'épouser sa fille. Elle lui répond par écrit qu'il est trop jeune et qu'il rencontrera d'autres filles. À la cour, il reconnaît avoir commis l'infraction et est condamné à une peine avec sursis à condition qu'il « obéisse à ses parents et les écoute, cherche du travail et donne son salaire à ses parents, se tienne loin de Claire ». Afin de mettre un frein à son désir sexuel et à son aspiration au mariage, son couvre-feu est fixé à 10 heures du soir et les restaurants et salles de billard lui sont interdits⁸¹.

Dans les histoires de « mauvaises filles », on retrouve souvent le rôle des parents cherchant l'aide du tribunal, poussés par le soupçon que leurs filles sont peut-être sexuellement actives. Les parents de filles, délinquantes sur le plan sexuel, utilisent aussi la cour des jeunes délinquants pour tenir les petits amis à bonne distance. Normand L, dix-sept ans, a ainsi à la fois de la chance et de la malchance au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Il décroche un emploi dans une minoterie, où il gagne presque autant que son père. Au cours de l'été 1944, de l'argent plein les poches, il fréquente avec sa petite amie des restaurants et des cinémas dans leur petite ville à l'extérieur de Montréal. Lorsque les sorties passent de « tous les soirs » à toute la nuit, le père de la petite amie de 14 ans intervient. Pour discipliner sa fille, il l'envoie en août dans un couvent éloigné. En octobre, elle retourne chez elle en visite et saisit l'occasion de revoir Normand. Ils se rendent jusqu'au centre-ville de Montréal, où ils louent une chambre d'hôtel pour une semaine. Le père de la jeune fille porte cette histoire honteuse devant la cour des jeunes délinquants, demandant qu'elle engage des poursuites contre Normand. Dans son entrevue avec l'agent de probation, Normand ne nie rien et précise qu'il a pris des précautions pour que sa petite amie ne tombe pas enceinte. En fin de compte, la solution est de séparer les deux jeunes : elle retourne au couvent, Normand est renvoyé chez lui et la cour lui donne instruction de se conduire honorablement, de donner son salaire à ses parents et de rentrer à la maison avant 9 heures tous les soirs⁸².

Les parents s'adressent aussi à la cour pour rendre les garçons et les jeunes hommes responsables de leur rôle dans la grossesse de femmes non mariées. La mère de François P. dit à la cour que son fils a mis enceinte une fille de moins de 18 ans. Son garçon de 18 ans admet avoir eu des rapports sexuels avec la fille, mais nie que cela ait eu pour conséquence une grossesse. Le tribunal n'a aucune difficulté à dépeindre la jeune fille comme une personne de mœurs légères, car il considère son corps de femme enceinte comme une preuve suffisante. On ne parvient pas à prouver la culpabilité du jeune homme, néanmoins,

81. BAnQ-M, Fonds CJDM, 28 juin 1943, affaire #4424.

82. BAnQ-M, Fonds CJDM, 13 octobre 1944, affaire #7435.

la cour ne le laisse partir qu'avec l'assurance qu'il ne répétera pas son infraction et qu'il maîtrisera ses pulsions sexuelles. Le juge exige qu'il promette de se tenir loin de la jeune fille enceinte et qu'il habite chez un oncle, que l'on considère comme une personne plus stricte que la mère en matière de discipline⁸³.

En dépit de la volonté de la cour d'enquêter sur les aventures sexuelles hétérosexuelles des garçons dès les années 1940, le traitement des délinquants demeure sensiblement différent pour les garçons et les filles. Roger, 17 ans, est surpris un matin d'août à faire des actes immoraux avec sa petite amie de 16 ans dans le parc Lafontaine. On envoie Jacqueline subir un examen gynécologique. Elle nie devant le médecin avoir eu des rapports sexuels ou même des attouchements sexuels, mais le médecin déclare dans son rapport que son hymen est « incomplet ». Les parents des deux jeunes sont convoqués au tribunal en prévision du jugement. Le traitement réservé aux deux jeunes met en évidence la constante différenciation selon le genre dont ce traitement fait l'objet de la part du tribunal. Tous deux sont placés sous tutelle de la cour jusqu'à l'âge de 21 ans et sont condamnés à des peines avec sursis assorties de certaines conditions. Il s'agit de mesures courantes qui permettent aux parents de renvoyer leurs enfants devant le tribunal s'ils ne respectent pas ces conditions, même au début de l'âge adulte. Jacqueline doit ainsi promettre de se tenir loin des parcs publics avec des intentions déshonorantes et de se conduire honnêtement avec tous les garçons. Roger, quant à lui, reçoit simplement une amende de 5 \$ (à défaut de la payer, il sera placé à la maison de détention pendant 15 jours)⁸⁴.

D'autres affaires impliquant des garçons de 17 ans correspondent à ce modèle, la plupart d'entre eux ayant été amenés devant la cour après avoir persuadé des adolescentes d'avoir des rapports sexuels. Dans bien des cas, la cour leur accole l'étiquette de séducteurs de ces adolescentes, le rôle ou la motivation de ces dernières sont la plupart du temps laissés de côté et ignorés. En général, les garçons sont déclarés « délinquants juvéniles » (de sorte qu'ils restent sous la juridiction de ce tribunal jusqu'à l'âge de 21 ans) et doivent verser une amende inférieure à 10 \$, puis on les relâche avec une condamnation avec sursis et à certaines conditions. Parfois, on leur interdit également de fréquenter les restaurants et les salles de billard et on leur ordonne de rentrer avant 9 ou 10 heures du soir, ce qui correspond à un couvre-feu qu'ils doivent observer jusqu'à l'âge de 21 ans⁸⁵. Ces garçons doivent pour la plupart subir un examen médical, le médecin leur posant des questions sur

83. BAnQ-M, Fonds CJDM, 4 juillet 1944, affaire #6845.

84. BAnQ-M, Fonds CJDM, 23 août 1943, affaire #4761.

85. BAnQ-M, Fonds CJDM, 7 septembre 1943, affaire #4843 et affaire #4848.

leur santé et établissant un rapport qui comporte généralement des remarques sur l'état de leurs dents et leur santé physique générale. Le fait d'envoyer systématiquement les garçons chez le médecin dans les années 1940 fournit quelques indications sur la présence de maladies vénériennes dans la population adolescente, car les médecins se mettent à chercher non seulement des caries, mais aussi des preuves de maladies transmises sexuellement. Si les garçons qui présentent des maladies vénériennes sont accusés d'avoir passé la nuit avec des adolescentes, l'amende imposée a tendance à être plus élevée – soit 25\$, généralement – que si leur bulletin de santé avait été impeccable⁸⁶.

Les adolescents plus âgés sont accusés d'avoir désobéi à leurs parents ou à ceux d'une autre personne, ce qui indique que certains des parents qui amènent leur enfant à la cour des jeunes délinquants cherchent des moyens pour soutenir leur autorité déclinante et de l'aide pour arracher leurs garçons à une culture de la jeunesse dont ils se sentent de plus en plus aliénés et qu'ils sont impuissants à contester. Roland, 17 ans, est amené devant la cour à la suite des plaintes de la mère d'une jeune fille. L'agent de probation trouve qu'il est un catholique pratiquant doué et très intelligent, mais qu'il exaspère sa mère en sortant trop souvent et en rentrant à la maison à 1 h 30 du matin, lorsqu'il rentre. Cet adolescent fumeur, danseur et lecteur de romans policiers est en outre égocentrique, mais non déloyal, paresseux ou influençable. Son rapport médical révèle qu'il a une gonorrhée et il est donc placé pendant moins d'un mois à l'hôpital de la prison, puis relâché comme pupille de la cour, moyennant la promesse de se conduire honnêtement avec toutes les filles⁸⁷.

Certaines affaires impliquant l'immoralité de garçons donnent à penser que les enquêtes de l'agent de probation concernant les garçons ressemblent occasionnellement à celles dont des filles sont l'objet. En 1940, Marcel, 13 ans, est amené devant la cour sur une plainte de la mère d'une amie, une jeune fille de 12 ans prénommée Marie. Cette plainte l'accuse de s'être rendu coupable d'immoralité sexuelle avec une fille au cours des six mois précédents. Dans cette affaire, Marie et Marcel ne sont pas les seules personnes impliquées : il y a aussi deux autres garçons. L'agent de probation verse au dossier les formulaires habituels, signalant que Marcel est influençable, sociable, mais non paresseux ni égoïste, et que ni les drogues, ni les cigarettes, ni l'alcool ne l'intéressent. Ce qui étonne, dans cette affaire, c'est que l'agent de probation prend en note une histoire sexuelle : Marcel reconnaît avoir participé à des séances de masturbation collective (pratique introduite dans le passé par un garçon plus âgé) et avoir eu des rapports sexuels avec

86. BAnQ-M, Fonds CJDM, 1 février 1943, affaire #3141 et affaire #3144.

87. BAnQ-M, Fonds CJDM, 9 août 1943, affaire #4686.

Marie, qui « [l'] encourageait ». Marie prétend avoir été débauchée par Marcel. Son repentir et le fait qu'il ait réussi à rendre Marie responsable de la situation le sauvent de l'école de réforme et il est renvoyé à la maison avec une condamnation avec sursis, tout en restant pupille de la cour jusqu'à l'âge de 21 ans. Ce qui condamne Marie, c'est le témoignage de sa mère, qui admet que la jeune fille fréquente les restaurants et qu'elle est trop souvent incorrigible et incontrôlable. Cette révélation, jointe à sa mauvaise réputation parmi les voisins, motive la cour à la condamner à une peine de quatre ans à l'école de réforme⁸⁸. Cette affaire suggère de porter attention aux différences évidentes dans la manière de disposer des causes.

Une autre série d'affaires des années 1940 concerne les menaces sexuelles ou l'exhibition du corps nu en public. Il s'agit de langage sexuel explicite, de comportement exhibitionniste ou de garçons considérés comme dangereux pour d'autres adolescents ou pour eux-mêmes. Le tribunal de Montréal, très lent à recourir à des textes de psychologie ou de psychiatrie, commence à confier ces affaires à des experts en santé mentale. Même si les comportements apparemment étranges des garçons sont de plus en plus pathologisés, aucun discours ne prédomine pour les expliquer. L'indignation morale et la rhétorique du péché et de la tentation trouvent ainsi leur place à côté des explications médicales ou des attributions de la faiblesse environnementale ou héréditaire. L'examen mental des délinquants demeure intermittent, même s'il devint de plus en plus important au cours de la décennie.

Un langage sexuel agressif est parfois suffisant pour rendre délinquant le garçon qui l'a tenu. Depuis les années 1910, les agents de probation émettent des commentaires sur l'emploi, par les jeunes délinquants, de termes blasphématoires et de langage offensant. Toutefois, les affaires appartenant à la période étudiée donnent à voir un jargon sexualisé de plus en plus populaire parmi les adolescents, jargon qui dérange les adultes, y compris le personnel de la cour des jeunes délinquants. Morris, 14 ans, se présente en cour à la suite d'une plainte selon laquelle il aurait dit des paroles indécentes à un garçon du voisinage âgé de 10 ans. Les voisins affirment que Morris a menacé de commettre des actes de grossière indécence devant l'autre garçon⁸⁹. Dans une affaire concernant l'agression sexuelle d'une fillette de quatre ans, un « chef de gang » est décrit comme manifestant des habitudes sexuellement suggestives et particulièrement agressives. Des témoins déclarent ainsi qu'il saisit souvent ses organes génitaux, disant aux garçons et

88. BANQ-M, Fonds CJDM, 19 juillet 1940, affaire #1333 et affaire #1312.

89. BANQ-M, Fonds CJDM, 12 décembre 1940, affaire #2416.

aux filles du voisinage : « mettez ça dans votre pipe⁹⁰ ». La cour entend la cause d'Eric, qui a écrit à une jeune fille de sa connaissance : « Que dirais-tu d'une baise ? ». « Si tu veux baiser », lui a-t-il écrit, viendrait-elle, « please », le rencontrer à tel endroit ? Son langage effronté et sexuellement explicite (incluant les dimensions de son pénis) persuade la cour de lui faire subir un test psychologique. Bien que le médecin l'évalue comme étant « normal », le tribunal se montre moins confiant et le déclare pupille de la cour jusqu'à l'âge de 21 ans⁹¹.

L'exhibitionnisme entre garçons est également pris très au sérieux par le système de justice des mineurs. La plupart sont envoyés chez des psychiatres pour voir si la déficience mentale explique leurs actions. Benny, 16 ans, qui se montre nu sur la rue Jeanne-Mance en plein après-midi, est envoyé au Mental Hygiene Institute de Montréal, où on le déclare imbécile, avec un âge mental de six ans et un QI de 47⁹². Frank, 15 ans, est lui aussi amené devant la cour pour s'être montré nu à plusieurs reprises en public devant des filles. Le médecin de la cour lui trouve des caries dentaires (!), mais conclut que son état psychologique semble normal. La cour l'envoie alors consulter un psychiatre, qui déclare ses actes immoraux comme étant « stupides », mais non l'effet d'un esprit dément. Bien que légèrement retardé sur la plan mental, conclut le rapport, le garçon sait certainement que ce qu'il fait est mal. Le psychiatre recommande un séjour à l'école de réforme pour redresser son comportement⁹³. La cour, en désaccord, en décide autrement et renvoie le garçon chez lui en tant que pupille de la cour. Dans une autre affaire, un garçon de 17 ans qui, pendant son travail de livraison du courrier, a exhibé ses « parties privées » devant des mineurs est déclaré mentalement instable. Son principal problème, selon le psychiatre, est la masturbation, un symptôme de son obsession érotique. Cette caractéristique obsessionnelle est considérée comme le signe d'un trouble névrotique de la personnalité chez ce jeune homme. Même si ses activités sont entièrement pathologisées, la cour et le psychiatre pensent qu'il peut être renvoyé chez lui en probation et, avec de l'encouragement et des conseils, se libérer de sa névrose⁹⁴.

Dans les années 1940, les tribunaux pour jeunes délinquants continuent à entendre des affaires impliquant des garçons et des hommes plus vieux. Avec les années 1940,

90. BAnQ-M, Fonds CJDM, 31 août 1944, affaire #7147, Jean-Paul B.

91. BAnQ-M, Fonds CJDM, 23 mars 1940, affaire #538.

92. BAnQ-M, Fonds CJDM, 26 février 1943, affaire #3420.

93. BAnQ-M, Fonds CJDM, 1er mars 1940, affaire #375.

94. BAnQ-M, Fonds CJDM, 9 février 1944, affaire #5877; voir aussi 20 juin 1944, affaire #6773.

cependant, on cesse de voir les garçons comme de simples victimes et la cour envisage de les accuser de délits reliés à la prostitution. Gerard, 15 ans, raconte qu'il est sorti avec différents hommes, qui l'ont payé pour des actes sexuels (décrits ainsi : masturbation, fellation et tentatives de sodomie). Ces hommes l'ont nourri, lui ont acheté des boissons et lui ont donné de petits montants d'argent; l'un d'entre eux s'est dit inquiet de voir l'adolescent inadéquatement habillé. Comme d'autres garçons, Gerard admet avoir l'habitude de se masturber. L'affaire aborde en fin de compte l'environnement familial du garçon. La famille, trop pauvre pour offrir à Gerard une éducation convenable (son manque de vêtements, affirme-t-on, l'empêche d'aller à l'école ou à la messe), devient la coupable. On le déclare pupille de la cour jusqu'à l'âge de la majorité, on lui fixe un couvre-feu strict à 6 heures du soir et on ordonne à ses parents de l'habiller pour qu'il aille à l'école⁹⁵. Dans une autre affaire, en novembre 1944, un chômeur de 16 ans, Louis T, est arrêté pour avoir sollicité des hommes dans un but de prostitution. Durant l'interrogatoire de l'agent de probation, Louis admet qu'il faisait de la sollicitation lorsque les détectives l'ont attrapé et essaie de s'expliquer en disant qu'il voulait simplement un peu d'argent pour passer la soirée à Danceland. Il s'agit de la deuxième arrestation de Louis pour ce motif, et elle aurait vraisemblablement mené à son incarcération s'il n'avait pas réussi à s'enfuir du territoire de Montréal, où s'exerce la compétence du tribunal⁹⁶.

La cour reçoit aussi des renseignements de la police et des parents des victimes au sujet des jeunes qui commettent des crimes de grossière indécence. Les enquêtes sur ces affaires s'arrêtent brièvement aux circonstances des incidents, mais elles portent souvent, et plus en détail, sur l'environnement social, familial et éducatif. La plupart du temps, les garçons sont renvoyés chez eux avec une condamnation avec sursis et leurs parents sont chargés d'encadrer le comportement de leurs garçons, verdict étonnant si l'on tient compte du fait que – durant la panique morale devant la délinquance au début des années 1940 – la négligence parentale a souvent été désignée comme à l'origine du problème. Charles, 15 ans, est amené devant la cour par la police pour avoir commis un acte de grossière indécence sur un enfant de sept ans (il s'agit de masturbation orale et manuelle). Il reconnaît devant les agents de probation qu'il a agi ainsi et qu'il a fait la même chose avec trois autres garçons (âgés de 9 et 10 ans). La série de questions porte aussi sur son habitude de se masturber (« deux à trois fois par semaine »). Il confesse à l'agent de probation qu'il a mal agi et qu'il s'est mis en danger à tel point qu'il est convaincu que son comportement le rendra « fou », et il promet d'arrêter de se masturber, seul ou avec

95. BAnQ-M, Fonds CJDM, 5 décembre 1940, affaire #2378.

96. BAnQ-M, Fonds CJDM, 3 novembre 1944, affaire #7549.

d'autres. Sans être étiqueté de prédateur, mais simplement de jeune ayant besoin d'un encadrement plus serré, Charles est renvoyé à la maison, avec ses parents, devient pupille de la cour jusqu'à l'âge de 21 ans et est condamné à une peine avec sursis, en vertu de laquelle il doit écouter et respecter ses parents, fréquenter régulièrement l'école, bien étudier et rester à la maison après 6 heures du soir⁹⁷.

Conclusion

Le corps et la sexualité des garçons ont joué un rôle dans l'histoire de la pratique de la justice des mineurs. Les juges, les agents de probation et les parents ont reconnu cette dimension corporelle de la délinquance masculine, bien que cette reconnaissance se soit développée lentement. Il est vrai qu'au cours des premières décennies de la période, les activités sexuelles des garçons ne coïncident pas avec l'image prédominante de l'enfant délinquant méritant soins et réhabilitation. Originaires de la classe ouvrière et conscients des dangers de la rue, les garçons sont préoccupants en raison de leur manque d'éducation, de leur passé de négligence et de leur susceptibilité à la tentation. Conformément à la construction sociale de la cour comme un « conseil de famille » ou un poste de sauvetage d'enfants, on considère alors que ces garçons peuvent être sauvés. Dans les premiers temps, leurs activités ne sont pas sexualisées par la cour des jeunes délinquants dans la même mesure que la délinquance féminine. La cour choisit en premier lieu d'enquêter seulement sur des aspects limités de la sexualité des jeunes garçons. Par exemple, elle entend des histoires de relations homosexuelles et définit ces garçons comme les victimes de prédateurs adultes dans un climat de plus en plus hostile à l'homosexualité. Les expériences d'homosexualité vécues par les garçons, de manière forcée ou libre, sont jugées réversibles et traitables, à la différence des menus larcins. La cour des jeunes délinquants de Montréal ne pathologise ni ne criminalise la sexualité des garçons, sauf lorsqu'elle est liée à la violence ou à l'inceste.

Avec les années 1940, une cohorte plus âgée de garçons est amenée devant la cour des jeunes délinquants pour un type de « conduite immorale » qui n'a pas jusqu'alors fait l'objet de répression. Il est clair que la cour des jeunes délinquants de Montréal utilise l'infraction de « conduite immorale » comme moyen de réprimer la sexualité prénuptiale. Lorsque débute la Deuxième Guerre mondiale, dans le contexte d'une peur panique de la délinquance, les responsables de la cour adoptent un langage qui exprime de l'inquiétude pour les garçons en proie à une « crise » de l'adolescence, où ils sont facilement excités

97. BANQ-M, Fonds CJDM, 1er avril 1940, affaire #591.

sexuellement par les films et par ce dont ils sont témoins dans la rue⁹⁸. Amenés devant la cour par l'escouade de la moralité juvénile ou par des parents, les garçons doivent expliquer leur comportement obscène et reconnaître leur activité sexuelle, privée comme publique. À cette époque, la cour a commencé à interroger les garçons sur leurs habitudes de masturbation. Cette dernière est censée indiquer que la discipline fait défaut à la maison. Cependant, le problème peut se régler moyennant la fréquentation assidue de l'école ou de l'église. Dans les affaires où la masturbation implique des actes en groupe, les agents de probation visent la dispersion du groupe et l'élimination de l'immoralité et de la criminalité potentielles.

En outre, avec les années 1940, les infractions sexuelles commises par de jeunes délinquants sont souvent ignorées ou banalisées, particulièrement lorsqu'un médecin a examiné leurs auteurs. Les garçons surpris à employer un jargon agressif et sexualisé ou à exhiber leur corps en public sont examinés par des psychiatres. Des médecins examinent aussi le corps des garçons, à la recherche de preuves d'actes sexuels et de maladies vénériennes. La cour et les parents reconnaissent également le rôle des garçons dans la propagation de maladies vénériennes et dans la hausse du nombre des grossesses hors mariage. C'est ainsi que le corps des garçons est médicalisé et pathologisé. Cependant, le tribunal ne se limite pas à un discours particulier sur la sexualité des garçons, mais il s'engage dans des discours concurrents pointant dans la direction de lacunes psychologiques et morales de la part du garçon ou de ses parents.

En dépit de la judiciarisation du corps et de l'activité sexuelle des garçons, la justice des mineurs continue à être genrée, en particulier dans le traitement des affaires. Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, les adolescents de la classe ouvrière, particulièrement les garçons âgés de 15 ans et plus, trouvent facilement des emplois bien payés, jouissent d'indépendance par rapport à leurs parents s'ils servent dans les forces armées ou travaillent dans les usines de guerre. Leur comportement dérangeant préoccupe les employés de la cour des jeunes délinquants, mais ceux-ci, comme les enseignants, les travailleurs sociaux et les politiciens, s'attendent à ce que les adolescents remplacent les pères absents pour la durée de la guerre et assument un rôle important dans la société une fois la guerre finie⁹⁹. Ainsi, contrairement aux filles, les garçons sont interrogés, puis renvoyés à la maison, où ils sont censés ne pas répéter leurs délits et les parents, les encadrer davantage. En outre, contrairement aux filles, les garçons reçoivent souvent des

98. BANQ-M, Fonds CJDM, 4 mars 1943, affaire #3476.

99. Tamara Myers et Mary Anne Poutanen, « Cadets, Curfews, and Compulsory School: Regulating Youth in WWII Quebec », *Histoire sociale/Social History*, vol. 38 (2005), p. 367-398.

amendes pour avoir obéi à des impulsions sexuelles « normales », mais inappropriées et immorales. Ces amendes fonctionnent dans deux sens : pour leur apprendre, premièrement, que leurs actions ont des conséquences et, deuxièmement, qu'ils devront littéralement payer pour leurs actions. En fin de compte, la cour reconnaît les jeunes hommes comme des personnes sexuellement actives, comme des salariés et, paradoxalement, comme des citoyens assez âgés pour contribuer à la société.

8. Fabriquer la tradition canadienne-française : le tabac canadien et la construction de l'identité canadienne-française, 1880-1950

JARRETT RUDY

Traduit de l'anglais par Hélène Paré¹

Au Québec, de la fin du XIXe siècle à la fin de la Seconde Guerre mondiale, plusieurs compagnies de tabac ont fabriqué, emballé et mis en marché du tabac à pipe domestique destiné plus spécifiquement aux Canadiens français. Leurs produits, connus sous le nom générique de « tabac canadien », ont occupé une place particulière au sein des rituels d'usage du tabac de cette partie de la population. En effet, au moins jusqu'à la fin des années 1920, la manière la plus répandue de consommer du tabac au Québec était de fumer la pipe². Même s'il n'a pas été le tabac le plus populaire auprès des fumeurs de pipe, le tabac canadien mérite tout de même notre attention, car l'examen de son utilisation et de sa commercialisation fournit de précieuses indications sur le passage d'une culture préindustrielle et rurale à une culture moderne et industrialisée³. Tout d'abord, l'étude du tabac canadien permet de mettre en lumière les rituels et les traditions qui ont

1. Traduction de « Manufacturing French-Canadian Tradition: *tabac canadien* and the Construction of French-Canadian Identity, 1880-1950 », *Histoire Sociale/Social History*, vol. 39, no 77, mai 2002, p. 205-234. L'auteur remercie Anna Shea pour son assistance à la recherche et Cynthia Kelly pour l'édition. Les recherches pour cet article ont été réalisées grâce à une bourse postdoctorale accordée par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) et à des subventions versées par le FQRSC ainsi que le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) au Groupe d'histoire de Montréal.
2. Malgré l'absence de données permettant d'évaluer la consommation de tabac au Québec, des statistiques sur les taxes sur le tabac laissent penser que l'utilisation de la pipe a prédominé au Canada jusqu'à la fin des années 1920. Jan Rogozinski, *Smokeless Tobacco in the Western World, 1550-1950*, New York, Praeger, 1990, p. 129-130.
3. Le but n'est pas de savoir si le Québec, durant la période étudiée, doit être qualifié d'industriel ou d'entrer dans les débats des dernières années qui ont tenté de catégoriser le Québec du XIXe siècle de « féodal » ou de « rural », de « pré » ou de « proto » industriel ou simplement d'industriel. Je juge plutôt nécessaire de mettre l'accent sur la transition, en particulier lorsqu'il s'agit d'examiner les traditions culturelles.

rassemblé les gens en groupes distinctifs ou en « communautés imaginées » (souvent appelées « nations »). Les rituels aidant à « imaginer » la communauté étaient particulièrement importants à cette époque au Québec, alors que l'identité nationale était remise en question et que l'urbanisation et le capitalisme industriel s'attaquaient aux fondements des rapports sociaux et des catégories culturelles⁴. L'histoire du tabac canadien permet en second lieu de comprendre le rôle que les entreprises et l'État ont joué dans la transformation et l'abandon de ces rituels culturels⁵. Enfin, cette étude permet d'éclairer la conception de la respectabilité qui encadrait les traditions liées à l'usage du tabac et de comprendre comment ces traditions étaient imbriquées dans la construction plus large des identités de race, de classe et de genre⁶.

Même si les marques de tabac canadien trouvent leurs origines dans la vie économique et culturelle de la société canadienne-française préindustrielle, au moment où l'on a commencé à commercialiser ce tabac traditionnel, les rituels entourant son usage avaient déjà été modifiés par la séparation entre la production et la consommation ainsi que par l'association de plus en plus exclusive entre le tabagisme et la masculinité. Par ailleurs, la concomitance des processus d'urbanisation de la population francophone et de l'industrialisation de la production de tabacs étrangers a conféré au tabac canadien-français un nouveau symbolisme national. L'État, tout comme les compagnies qui produisaient ce tabac, a joué un rôle important dans la promotion de la consommation domestique du tabac canadien. La politique tarifaire, le rôle des anciens marchands de tabac canadien-français et l'implantation de l'American Tobacco Company of Canada, propriété de James Buchanan Duke, représentent, à cet égard, autant d'éléments clés. Les compagnies de tabac canadien, attentives aux critiques des connaisseurs, ont alors cherché à présenter leur tabac comme un produit authentiquement canadien-français, tout en se dissociant des conditions économiques préindustrielles dans lesquelles le tabac

4. Le recensement de 1921 révèle que la majorité des Québécois francophones vivaient dans un centre urbain, même si ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que la majorité d'entre eux ont habité dans une ville comptant une population importante.

5. Benedict Anderson, *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, London, Verso, 1982.

6. Sur les politiques symboliques, voir John Kasson, *Rudeness and Civility: Manners in Nineteenth-Century Urban America*, New York, Hill and Wang, 1990; Mary P. Ryan, « The American Parade: Representations of the Nineteenth-Century Social Order » dans *The New Cultural History* sous la direction de Lynn Hunt, Berkeley, University of California Press, 1989, p. 131-153, *Women in Public: Between Banners and Ballots, 1825-1880*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1990, et *Civic Wars: Democracy and Public Life in the American City during the Nineteenth Century*, Berkeley, University of California Press, 1997; David Scobey, « Anatomy of the Promenade: The Politics of Bourgeois Sociability in Nineteenth-century New York », *Social History*, mai 1992, p. 203-227.

canadien était fabriqué⁷. D'une compagnie à l'autre, divers moyens de promotion ont été utilisés selon le degré d'association de chacune d'elles avec les origines du tabac canadien. Ultimement, le déclin de ces marques est lié à la fois à la promotion, par les entreprises, d'une taxe gouvernementale sur le tabac canadien et à un changement plus large de la culture canadienne-française après la Seconde Guerre mondiale.

Le goût de la patrie

La consommation de tabac canadien est une tradition ancienne qui s'enracine dans l'économie canadienne-française préindustrielle⁸. De nombreux écrits historiques sur le tabac du Québec rédigés au tournant du XXe siècle soutiennent que ce tabac était cultivé selon les méthodes autochtones locales⁹. Cependant, même si le tabac cultivé par les habitants a pu ressembler à celui des Autochtones, les transformations de l'économie domestique des agriculteurs canadiens-français ont contribué à établir des traditions et à développer leur goût pour leur propre tabac canadien. En plus de leurs principales cultures, les agriculteurs canadiens-français faisaient pousser de petites quantités de tabacs forts comme *Quesnel*, *Parfum d'Italie*, *Big Havana* ou *Canelle* qui étaient souvent mélangés pour la consommation familiale ou pour la vente dans les marchés locaux quand il y avait des surplus. Ce tabac était aussi transformé en un certain nombre de produits finis si les agriculteurs en avaient le temps. Par exemple, pour faire un *Canada Twist*, un *Canadian Roll*, ou une « carotte », le tabac était étroitement tordu, puis compressé dans une presse à tabac¹⁰. La plupart du temps, le tabac était fumé par l'agriculteur et sa famille qui le hachaient eux-mêmes quotidiennement, une tradition qui a été maintenue dans de nombreux ménages québécois jusqu'au XXe siècle. De plus, puisque le tabac était cultivé à

7. Les historiens et les anthropologues de la culture ont problématisé les déclarations « d'authenticité ». Voir T. J. Jackson Lears, *No Place of Grace: Anti-modernism and the Transformation of American Culture, 1880–1920*, New York, Pantheon Books, 1981; Ian McKay, *The Quest of the Folk: Antimodernism and Cultural Selection in Twentieth-Century Nova Scotia*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1994; Erik Cohen, « Authenticity and Commoditization in Tourism », *Annals of Tourism Research*, vol. 15, 1988, p. 371–386.

8. Cette partie résume de façon partielle les trois premiers chapitres de mon ouvrage, *The Freedom to Smoke: Tobacco Consumption and the Construction of Identity*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2005.

9. F. Charlan, « Tobacco Culture in Canada », *Canadian Cigar and Tobacco Journal*, mai 1910, p. 31; Louis Lewis, « The World's Tobacco Crops: A Description of the Types of Leaf Grown all over the World », *Canadian Cigar and Tobacco Journal*, octobre 1898, p. 359.

10. A. D. Porcheron, « Traitement et culture du tabac canadien », Montréal, Cie d'Impr. Canadien, 1882 [Institut canadien de microreproductions historiques (ICMH) no. 12126].

des fins de consommation domestique, le gouvernement fédéral exemptait les fermiers de la taxe d'accise, à condition qu'ils ne vendent pas leurs récoltes à des fabricants licenciés¹¹.

C'est vers le début du XXe siècle que la production domestique du tabac s'est commercialisée alors qu'une division entre la production locale de tabac et sa consommation s'est opérée. Des intermédiaires ont également commencé à acheter le tabac exonéré de taxes des agriculteurs pour le revendre à de plus grands fabricants, ouvrant ainsi un important marché canadien-français. Ces intermédiaires ont mis en place des infrastructures pour distribuer le tabac canadien dans les marchés agricoles et chez les marchands de tabac des zones urbaines du Québec. Le négociant de tabac Charles Frenette de Saint-Charles de Bellechasse en est un exemple. En 1902, année où il est entré en affaires, il négociait 50 000 livres de tabac, contre 950 000 en 1933. Il n'était pas le seul à faire ce type de commerce, car cette même année, lors de son témoignage devant la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix, il rapportait qu'il y avait entre vingt-cinq et trente autres négociants seulement dans sa région¹². D'ailleurs, dans les années 1930, des représentants du gouvernement fédéral estimaient qu'environ dix millions de livres de tabac canadien-français, exonéré d'impôt, circulaient dans les marchés du Québec¹³.

Durant le XIXe siècle, non seulement la production et la consommation de tabac canadien sont devenues distinctes, mais le tabagisme est devenu une pratique genrée, car désormais, seuls les hommes pouvaient fumer tout en demeurant respectables. On ne sait pas avec certitude si tel était le cas avant les années 1850, car de nombreuses sources montrent qu'au début du XIXe siècle, en milieu rural, au moins quelques Canadiennes françaises fumaient en public sans être stigmatisées. Vers la fin du siècle, toutefois, les femmes qui osaient défier l'étiquette¹⁴ étaient considérées comme des prostituées, des barbares ou encore, dans le cas de fumeuses canadiennes-françaises âgées, comme des

11. Au sujet de la loi qui exemptait d'impôt le tabac cultivé à des fins domestiques, voir 43 *Victoria*, Chapitre 19, (1880) et 60–61 *Victoria*, Chapitre 19 (1897).

12. Voir son témoignage à la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix, p. 1694–1696. Volume consulté à l'Imperial Tobacco Reading Room, Montréal; ce qui suit réfère à « Evidence, Price Spreads ».

13. T. G. Major, « Trends in the Canadian Market », *The Lighter/ Le briquet*, 18 mars 1933.

14. Les femmes qui transgressaient les normes de la respectabilité pouvaient le payer cher, surtout si elles cherchaient un emploi ou si elles comparaissaient devant un tribunal. Voir Karen Dubinsky, *Improper Advances: Rape and Heterosexual Conflict in Ontario, 1880–1929*, Chicago, University of Chicago Press, 1993; Reinhold Kramer et Tom Mitchell, *Walk Towards the Gallows: The Tragedy of Hilda Blake, Hanged 1899*, Don Mills, ON, Oxford University Press, 2002; Joan Sangster, « Softball Solution: Female Workers, Male Managers and the Operation of Paternalism at Westcloc, 1923–1960 », *Labour/ Le Travail*, vol. 32, automne 1993, p. 167–199.

attardées tout droit sorties d'une autre époque¹⁵. De fait, l'association exclusive entre l'usage du tabac et le genre masculin n'a pas été le résultat d'un règlement gouvernemental ou de campagnes antitabac, mais est plutôt survenue dans le contexte de transformations culturelles plus larges touchant à la différenciation des genres¹⁶. Cette nouvelle sexualisation des rituels liés au tabac dans la société rurale canadienne-française est perceptible, par exemple, dans les récits décrivant les veillées d'hiver de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, alors que familles et amis se rendaient visite pour danser au son du violon, jouer aux cartes et se courtiser. En fin de soirée, le groupe se séparait : les femmes socialisaient dans une pièce, tandis que les hommes se rassemblaient dans une autre pour fumer leur pipe de tabac canadien¹⁷. Ainsi, en termes genrés, les rituels liés au tabac considérés acceptables par les Canadiens français ressemblaient à ceux de la majorité du monde occidental¹⁸.

Au-delà de la sexualisation de ces rituels, il s'est également opéré une transformation du symbolisme culturel associé aux fumeurs de tabac domestique canadien-français. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, alors que les Canadiens français s'urbanisaient et que les hommes étaient confrontés à l'arrivée de nouveaux tabacs industriels étrangers dont le goût et l'odeur différaient de leur tabac traditionnel, le tabac canadien a commencé à prendre une nouvelle signification nationale¹⁹. Fumer du tabac canadien était devenu une façon de proclamer son allégeance envers le Canada français, un moyen utilisé par les hommes pour se démarquer des autres fumeurs. Pour certains, ce tabac représentait tout simplement le goût de la patrie. C'est ainsi que, probablement pour tenter d'attirer de nouveaux membres francophones récemment émigrés de la campagne, des syndicats de Montréal qui annonçaient leurs activités sociales dans les journaux spécifiaient que du tabac canadien serait distribué gratuitement lors de ces rassemblements²⁰. Le tabac

15. Pour un exemple de ces propos voir Dr. L. J. Lemieux dans « Evidence, Price Spreads », p. 82.

16. Il s'agit de l'argument principal de mon ouvrage, *The Freedom to Smoke*.

17. Voir par exemple, Octave Cuisset, « Le père Coulange : ou, Entretiens sur la culture et la préparation du Tabac », Québec, Imprimerie A. Côté et Cie., 1876 [ICMH no. 04193]; « Les Veillées », *La Presse*, 28 janvier 1905, p. 1.

18. Matthew Hilton, *Smoking in British Popular Culture, 1800–2000*, Manchester, University of Manchester Press, 2000. Pour les pratiques genrées liées au tabagisme dans les Maritimes canadiennes voir *Separate Spheres: Women's Worlds in the 19th-century Maritimes* sous la direction de Suzanne Morton et Janet Guildford, Fredericton, Acadiensis Press, 1994, page couverture et p. 7.

19. Dans une comparaison analogue, Eric Hobsbawm souligne que « the wigs of lawyers could hardly acquire their modern significance until other people stopped wearing wigs ». Voir son « Introduction: Inventing Traditions » dans *The Invention of Tradition* sous la direction de Hobsbawm et Terrance Ranger, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, p. 4.

20. Pour des exemples de rassemblements voir « Nouvelles Ouvrières », *La Presse*, 13 et 15 janvier 1913, p. 7; 27 décembre 1921, p. 3; 18 mars 1922, p. 35.

local était aussi utilisé comme symbole d'appartenance à la nation canadienne-française, comme l'illustrent deux exemples tirés d'un article publié dans un périodique montréalais destiné à la classe moyenne, *Le Monde illustré*. Peu après les élections de 1891, le journaliste Léon Ledieu rapportait les propos d'un agriculteur canadien-français au sujet de l'homme politique élu dans sa circonscription : « J'ai observé notre député. Je pensais qu'il était différent de nous jusqu'à ce que je m'aperçoive qu'il fumait du tabac canadien-français », aurait-il affirmé. Non seulement le politicien était racheté, mais il était considéré comme faisant partie des « leurs », parce qu'il fumait du tabac canadien. Même si les préférences en matière de tabac relevaient d'une décision privée, elles pouvaient être interprétées comme une déclaration publique voulant que ce politicien fasse partie de la collectivité locale. Du même souffle, l'éditeur urbain Léon Ledieu utilisait cette histoire pour s'associer lui-même avec le monde rural canadien-français, foyer idéologique de cette nation durant cette période. Judicieusement intitulé « Entre nous », l'article de Ledieu montre une des façons dont les choix en matière de tabac ont contribué à construire le « nous » canadien-français²¹.

Il est fort probable que des politiciens aient volontairement utilisé le symbole du tabac canadien-français à des fins nationalistes. Le plus éminent nationaliste canadien-français de l'époque, Henri Bourassa, était effectivement un grand amateur de tabac canadien, qu'il fumait en public et au sujet duquel il a écrit dans son propre journal²². Après la mort de Bourassa, de nombreux amis se sont souvenus de lui fumant ce tabac fort dans des pipes en argile et ont, d'ailleurs, trouvé cette habitude suffisamment légendaire pour y faire allusion dans un recueil de souvenirs à sa mémoire²³. Sans aucun doute, Bourassa aurait pu s'offrir des pipes et du tabac beaucoup plus coûteux, mais peu importe ses intentions, les gens ont essayé de construire son identité à travers ses choix en matière de tabac et de pipe, tout comme les habitants et Léon Ledieu l'ont fait avec l'homme politique évoqué plus haut. Quand, en 1907, lors d'un rassemblement nationaliste à Rimouski, Bourassa est monté sur l'estrade en fumant du tabac canadien dans sa petite pipe d'argile en attendant de prononcer son discours, son oraison nationaliste avait probablement déjà commencé bien avant qu'il n'ouvre la bouche²⁴.

Durant cette même période, il faut toutefois souligner que pour de nombreuses

21. Léon Ledieu, « Entre Nous », *Le Monde illustré*, 4 avril 1891, p. 766.

22. « Le Tabac du Prolétaire », *Le Devoir*, 2 mars 1915, p. 8.

23. Ernest Bilodeau, « Cinquante années de souvenirs », Louis Robillard, « Monsieur Bourassa, solennel et familial », et Lionel Groulx, « Henri Bourassa ou le causeur prestigieux », dans *Hommage à Henri Bourassa* (reproduit à partir d'une édition commémorative de *Le Devoir*), 25 octobre 1952, p. 158, 142 et 91, respectivement.

24. Bilodeau, « Cinquante années de souvenirs », dans *Hommage à Henri Bourassa*, p. 158.

personnes, l'usage du tabac canadien ne constituait pas un fier symbole de patriotisme et représentait plutôt le retard du milieu rural canadien-français. Cette opinion n'était pas fonction de l'ethnicité, car aussi bien des anglophones que des francophones ont exprimé leur dégoût pour le tabac canadien, même s'il est probable que davantage d'anglophones le méprisaient. Les critiques du tabac canadien adhéraient à des normes hiérarchiques en matière de goût, qu'ils considéraient comme les références incontournables des fins connaisseurs. Ces derniers se définissaient comme des « hommes rationnels » en matière de consommation du tabac, soit l'antithèse des consommatrices, considérées comme des acheteuses irrationnelles et même hystériques²⁵. Ces hiérarchies de goût permettaient également de distinguer les hommes de la classe « supérieure » des pauvres et des nouveaux riches, et de différencier les hommes « civilisés » des « non-civilisés » dans la construction d'idéologies basées sur l'ethnicité²⁶. La supériorité de l'agriculture moderne guidée par la logique du marché capitaliste et les idées sur la race de la fin du XIXe siècle étaient au centre des croyances des fins connaisseurs²⁷. L'argumentation contre le tabac canadien reposait sur trois principes. Tout d'abord, les connaisseurs considéraient qu'il ne s'agissait pas d'une souche pure de tabac, car non seulement son goût variait, mais son rendement était moins élevé que celui du tabac cultivé aux États-Unis²⁸. Deuxièmement, d'autres croyaient que son odeur et son goût particulièrement forts et distinctifs étaient attribuables à un mode de séchage et à un processus de préparation non systématiques. Il est vrai que dans l'économie rurale, la culture du tabac était une activité accessoire

25. Sur la création du concept de la consommatrice « femme de paille » voir Jill Greenfield, Sean O'Donnell, et Chris Reid, « Gender, Consumer Culture and the Middle-Class Male, 1918–1939 », et Christopher P. Hosgood, « Mrs. Pooter's Purchase: Lower-Middle-Class Consumerism and the Sales, 1870–1914 », tous deux dans *Civic Culture and Consumerism: Middle-Class Identity in Britain, 1800–1940* sous la direction de Alan Kidd et David Nichols, Manchester, Manchester University Press, 1999, p. 183–197 et 146–163 respectivement. Pour un exemple canadien, voir Cynthia Wright, « 'Feminine Trifles of Vast Importance': Writing Gender into the History of Consumption », dans *Gender Conflicts: New Essays in Women's History* sous la direction de Franca Iacovetta et Mariana Valverde, Toronto, University of Toronto Press, 1992, p. 229–260.

26. Les études sur la masculinité sont nombreuses. Cet article contribue aux discussions sur la masculinité et la consommation, qui ont largement mis l'accent sur les connaisseurs. Voir Leora Auslander, « The Gendering of Consumer Practices », dans *The Sex of Things: Gender and Consumption in Historical Perspective* sous la direction de Victoria de Grazia, Berkeley, University of California Press, 1996; Frank Mort, *Cultures of Consumption: Masculinities and Social Space in Late Twentieth Century Britain*, London, Routledge, 1996; Hilton, *Smoking in British Popular Culture*, p. 17–59.

27. L'étude classique de cette dégradation de l'agriculture précapitaliste est celle de Raymond Williams, *The Country and the City*, London, Chatto and Windus, 1973.

28. Charlan, « Tobacco Culture in Canada », p. 31–33. E. A. Heaman a montré que les vaches des habitants étaient critiquées pour des raisons semblables; voir *The Inglorious Arts of Peace: Exhibitions in Canadian Society during the Nineteenth Century*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, p. 40.

et que sa production dépendait toujours des conditions météorologiques, des variations saisonnières et du temps consacré aux cultures les plus importantes. Par conséquent, les agriculteurs, qui étaient très occupés, étaient souvent obligés de récolter le tabac soit trop tôt, soit trop tard. Le séchage, la préparation ou tout autre processus de transformation effectué avant la vente aux consommateurs demeuraient ainsi souvent inachevés, d'où l'odeur parfois âcre du tabac à pipe²⁹. La troisième raison pour dénigrer le tabac canadien était liée au caractère supposément douteux du terroir où il était produit. Les connaisseurs, les experts et les fabricants de tabac insistaient sur le fait qu'un tabac de qualité exige un travail, un climat et un sol « intelligents », le terroir étant la condition *sine qua non* de sa valeur³⁰. Le terroir canadien-français était jugé inadéquat au prétexte que les agriculteurs avaient adopté des pratiques autochtones pour cultiver leur tabac, pratiques considérées non civilisées et incompatibles avec la production de tabacs fins. Ces croyances sur la façon « appropriée » de cultiver le tabac étaient fondées sur des préjugés au sujet de l'intelligence innée de certaines « races » qui reléguaient les Canadiens français, les Autochtones nord-américains, les Mexicains et les cultivateurs de tabac non blancs dans la même catégorie dénigrée des agriculteurs ignorants et dépassés³¹.

À la fin du XIXe siècle, la plus grande partie du tabac cultivé au Canada n'était presque pas utilisé par les fabricants canadiens de tabac à pipe, car la plupart d'entre eux adhéraient à une ou plusieurs de ces croyances. Par conséquent, les tabacs importés de Virginie, du Kentucky et du Missouri sont devenus la référence en matière de normes de qualité³². Ainsi, l'industriel du tabac montréalais William Macdonald, qui dominait l'industrie canadienne au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, refusait d'utiliser

29. Porcheron, « Traitement et culture du tabac canadien », section I; Louis V. Labelle, « Traité de la culture et de l'Industrie du tabac » [ICMH no. 08362], Saint-Jacques, 11 avril 1898, p. 106.

30. Le vin était évalué de la même façon. L'historienne Kolleen M. Guy avance que le concept du terroir était central au XIXe siècle dans la façon d'envisager le territoire français et était également important pour évaluer la valeur du champagne. Voir son étude intitulée « Rituals of Pleasure in the Land of Treasures: Wine Consumption and the Making of French Identity in the Late Nineteenth Century », dans *Food Nations : Selling Taste in Consumer Societies* sous la direction de Warren Belasco et Philip Scranton, New York, Routledge, 2002, p. 34-47 qui s'appuie sur les travaux du XIXe siècle du géographe français Vidal de La Blanche. À propos de ce dernier, consulter Jean-Yves Guiomar, « Le tableau géographique de Vidal de la Blanche », dans *Les lieux de mémoire : livre 1, LA République*, sous la direction de Pierre Nora, Paris, Seuil, 1986, p. 569-597.

31. Lewis, « The World's Tobacco Crops », p. 359; Labelle, « Traité de la culture », p. 13; *Encyclopaedia Britannica*, p.1039. Cette théorie raciste comporte des difficultés pour ceux qui tentent d'expliquer pourquoi Cuba produit le meilleur tabac au monde. L'*Encyclopaedia Britannica* contourne le problème en affirmant que le tabac cubain a été cultivé par les Blancs même pendant la période de l'esclavage. Voir « Cuba », *Encyclopaedia Britannica*, p. 599.

32. Labelle, « Traité de la culture », p. 13.

le tabac canadien-français à cause de son terroir. Par l'intermédiaire de son système de distribution massif, il a fixé des normes qui ont fait du tabac industriel américain la référence en matière de goût dans la plus grande partie du Canada³³.

Pour les fumeurs de tabac canadien, le sens rattaché à leur rituel culturel ne sera plus jamais le même. Non seulement les méthodes de production de tabac canadien-français étaient considérées comme archaïques, mais les fumeurs de tabac canadien étaient vus comme des consommateurs de mauvais goût, incapables de discernement et dont les choix médiocres trahissaient des insuffisances de caractère. Par exemple, John Todd, un étudiant en médecine de McGill qui expédiait régulièrement du tabac soigneusement sélectionné à son père en Ontario, décrivait dans une lettre envoyée à sa mère les habitudes à son avis « dégoûtantes » des fumeurs canadiens-français de la campagne. Lors du passage du cirque « Barnum and Bailey » à Montréal tous les « paysans et paysannes canadiens-français pouvant réunir tout le « nécessaire » s'étaient rendus au cirque », racontait-il, avant de se plaindre d'une famille « composée d'un père, d'une mère, d'un bébé ainsi que de deux petites filles et de quatre garçons, dont l'aîné pouvait avoir quinze ans. Le père et ses fils fumaient ensemble des pipes en argile bourrées d'un 'tabac rouge' qui avait une odeur abominable³⁴ ». Comme l'illustre une caricature de *L'Album Universel* (Figure 1), certains Canadiens français étaient également dégoûtés par ce rituel³⁵. Le dessin intitulé « Une bonne pipe de tabac canadien! » associe sa forte odeur à l'attitude négligée d'un itinérant. La caricature joue ainsi sur la respectabilité, car elle montre que le tabac canadien donne à l'itinérant fainéant les moyens de s'appropriier l'espace public de la classe moyenne (symboliquement évoqué à travers les vêtements de ceux qui sont assis).

33. « The Tobacco Kings of Canada before the Tobacco Inquiry », *Canadian Cigar and Tobacco Journal*, décembre 1902, p. 719. Pour Macdonald, voir Stanley Brice Frost et Robert H. Michel, « Sir William Christopher Macdonald », dans Ramsay Cook et Jean Hamelin, *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, consulté 12 mai 2013 au http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?id_nbr=7550

34. Lettre de John F. Todd à Rosanna Todd, 20 juin 1895 dans *John L. Todd Letters, 1876-1949*, p. 62; voir aussi la lettre de John F. Todd à Rosanna Todd, 6 février 1895, p. 55.

35. *L'Album Universel*, 20 octobre 1906, p. 845. Pour d'autres exemples, voir Benjamin Sulte, « Le Tabac », *Le Manitoba*, 15 mai 1895, p. 1.

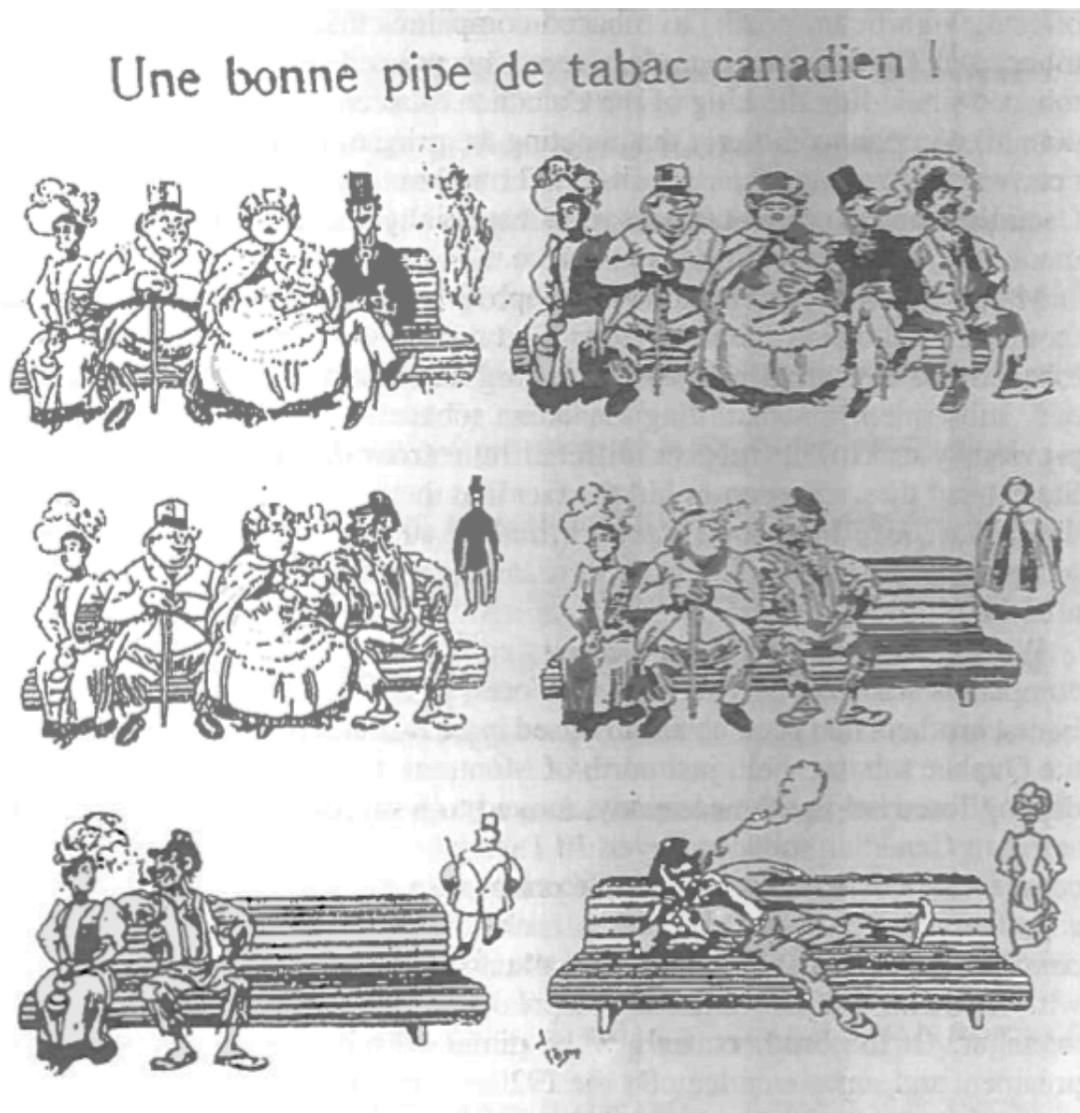


Figure 1 : L'Album Universel, 20 octobre 1906, p. 845.

Une production de masse

Au tournant du XXe siècle, en dépit de ces croyances dominantes, de nombreux fabricants ont tenté de courtiser les fumeurs de tabac canadien-français. L'industrialisation du tabac canadien a été influencée par trois facteurs : la régulation des prix par l'État au moyen de tarifs, l'expansion des entreprises familiales déjà existantes dans l'industrie du tabac et l'arrivée de multinationales produisant du tabac américain. L'industrialisation du tabac canadien-français a commencé en 1897 au moment où le gouvernement fédéral a imposé des taxes élevées sur le tabac importé, un avantage considérable pour les compagnies de

tabac qui s'étaient tournées vers des fournisseurs locaux³⁶. Les fabricants de tabac qui refusaient d'utiliser du tabac cultivé au Canada (y compris le chef de file de l'industrie canadienne, William Macdonald) se sont plaints amèrement que l'utilisation de tabac étranger réduisait leur marge bénéficiaire, car pour demeurer concurrentiels, ils ne pouvaient augmenter leurs prix³⁷. Tout au long de cette période, les produits manufacturés de tabac canadien se vendaient effectivement beaucoup moins cher que ceux fabriqués au Canada avec du tabac américain³⁸.

Les fabricants canadiens de tabac canadien ont adopté deux approches différentes pour la production et la publicité de leur produit. D'abord, plusieurs compagnies ont fait la promotion de nouvelles variétés de tabac et de nouvelles méthodes de culture auprès des agriculteurs ontariens et québécois, remplaçant progressivement le tabac américain qu'elles utilisaient jusqu'alors par du tabac canadien, mais sans le dire ouvertement, car ce tabac ressemblait à celui cultivé aux États-Unis³⁹. La deuxième approche (et le sujet de cet article) a consisté en une campagne de marketing agressive pour de nouvelles marques de tabac « canadien-français ».

Parmi les compagnies qui ont lancé leur marque de tabac canadien-français, trois en particulier se détachent du lot⁴⁰, dont Forest Frères Limitée de Montréal. Les frères Forest sont nés et ont grandi à Saint-Jacques de l'Achigan, au cœur des terres québécoises de culture du tabac, un peu au nord de Montréal. En 1893, Roch, l'instigateur de la compagnie, déménage à Montréal et s'établit comme acheteur de tabac canadien. En 1899, peu après l'entrée en vigueur du tarif protectionniste, Roch et ses frères Narcisse, Georges

36. La révision particulière apportée à l'Acte du revenu de l'intérieur pour modifier ces taxes d'accise a consisté en un amendement à Victoria 60-61, chapitre 19, n° 13 (m) et (n). Cet amendement imposait une taxe d'accise de 14 cents par livre de tabac étranger équeuté et de 10 cents par livre de tabac non équeuté.

37. Sur les plaintes de Macdonald voir : « The Tobacco Kings of Canada before the Tobacco Inquiry », *Canadian Cigar and Tobacco Journal*, décembre 1902, p. 719-721.

38. Cette affirmation est fondée sur une comparaison des « prix courants » répertoriés dans le *Canadian Cigar and Tobacco Journal* des mois de janvier 1904, 1924, 1934, et 1944. L'année 1924 offre la comparaison la plus fructueuse des « marques nationales » et d'autres marques de tabac à fumer coupé, car les prix sont listés « par livre » plutôt que selon la taille, très variable, des emballages disponibles. Un exemple représentatif est celui de la marque populaire « Cut Brier » de Macdonald fabriqué avec du tabac de Virginie qui se vendait 1,28 \$ la livre, alors qu'une livre de la marque la plus populaire de B. Houde, « Alouette », se vendait 0,76 \$. Les principales marques de Forest Frères se vendaient entre 0,78 \$ et 1,38 \$ la livre pour la marque aromatique particulière de la compagnie. Quant à la marque la plus populaire de Rock City, « Rose Quesnel », elle se vendait 1,04 \$ la livre.

39. Pour un examen plus détaillé de cette approche, voir le chapitre 5 de Rudy, *The Freedom to Smoke*.

40. D'autres s'ajoutent à ce nombre comme la Saint-Jacques Tobacco Packing Co. Limited et sa marque « Hero », mais aussi la Lemesurier Tobacco Co. de la ville de Québec et sa marque « Pioneer ». Voir *Le Soleil*, 8 mars 1917, p. 7; 3 mars 1926, p. 11 et 4 mars 1921, p. 3.

et Alfred forment un partenariat. Privilégiant probablement à la fois le commerce du tabac en feuilles et celui plus industriel du tabac canadien, l'entreprise demeure de petite envergure jusqu'en 1916, au moment de son incorporation. Le financier Gaspard De Serres devient alors président de l'entreprise et J.O. De Serres, le directeur général. Des trois frères, seul Roch demeure dans la compagnie, à titre de vice-président et responsable des opérations. Au tournant des années 1920, Forest Frères Limitée fait une abondante publicité de ses marques, emploie sept vendeurs ambulants en Ontario et au Québec, accorde des permis de commerce de tabac canadien non manufacturé et vend cinq sortes de tabac canadien industriel. En 1936, la compagnie signe un accord de distribution avec Benson and Hedges avant d'être finalement entièrement acquise par cette société britannique. Vers la fin des années 1950, Benson and Hedges continue d'offrir un nombre réduit de marques de tabac canadien⁴¹.

Les deuxième et troisième producteurs de tabac canadien industriels les plus importants étaient originaires de la ville de Québec. La Rock City Tobacco Company s'est développée à partir de l'épicerie et du commerce en gros, y compris le commerce de tabac, de la famille Drouin. L'entreprise s'est constituée en compagnie en 1899 avec le projet de produire du tabac canadien. Durant la même période, Joseph Picard s'y est joint, devenant sa figure de proue, bientôt suivi par ses fils. La compagnie est demeurée indépendante jusqu'en 1936, lorsque Carreras de Londres a acheté 70 % des actions de Rock City Tobacco, continuant de vendre des marques de tabac canadien jusque dans les années 1950⁴². Enfin, mentionnons la B. Houde & cie créée par Barthélemy Houde en 1841, mais dirigée par J. Alphonse et J. Ernest Dussault vers la fin des années 1890. Lorsque la réglementation sur la protection tarifaire a été modifiée, B. Houde, en plus de fabriquer un vaste assortiment de cigarettes, a commencé à produire plusieurs marques de tabac canadien. Au début du XXe siècle, il affirmait être le plus gros manufacturier de tabac coupé au Canada⁴³.

Outre la modification législative des droits de douane sur le tabac, un autre événement

41. « Forest Frères Limitée », *Canadian Cigar and Tobacco Journal*, février 1925, p. 2; « Benson and Hedges Sell Forest Products », *Canadian Cigar and Tobacco Journal*, février 1936, p. 22; « Current Trade Prices », *Canadian Cigar and Tobacco Journal*, janvier 1950, p. 33.

42. Il faut mentionner que la famille Drouin a longtemps été impliquée dans les affaires politiques de la ville de Québec; Napoléon, le fils aîné a été élu au conseil de la ville en 1896, puis comme maire en 1910. Au sujet de Rock City et de la famille Drouin, voir Nathalie Bouchard et Réjean Lemoine, *Lusine de Rothmans, Benson & Hedges : depuis cent ans au coeur de Québec : 1899-1999*, Québec, L. G. Chabot Inc., 1999; « Current Trade Prices », *Canadian Cigar and Tobacco Journal*, janvier 1956, p. 25.

43. Sur B. Houde, voir Bibliothèque et archives Canada, Commission royale pour s'enquérir du commerce sur le tabac dans le Canada, Procès-Verbaux [ci-après CRCTC], RG 13 boîte 2317, dossier 349/1903, Evidence of Alphonse Dussault, p. 581; Ernest J. Chalmers, *The Book of Canada: Illustrating the Great Dominion*, Toronto, 1905, p. 203.

marquant a façonné le marché industriel du tabac canadien : l'arrivée de l'American Tobacco Company au Canada. Cette multinationale, propriété de James Buchanan Duke, s'est établie au Canada en 1895 et a fait l'acquisition de deux manufacturiers de tabac et de cigarettes montréalais, la D. Ritchie and co. et l'American Cigarette Company, pour fonder l'American Tobacco Company of Canada (ATCC). Dirigée par Mortimer Davis, ancien président de la compagnie D. Ritchie and co. et troisième fils d'une famille depuis longtemps engagée dans la fabrication de cigares, cette exploitation était relativement indépendante de la maison mère américaine, bien que Davis utilisait fréquemment le même genre de stratégies que celles adoptées par Duke aux États-Unis⁴⁴. Ce fut d'ailleurs le cas lorsque l'entreprise a tenté de percer le marché du tabac canadien-français à Québec. En avril 1899, l'ATCC essaie d'acheter B. Houde, mais devant le prix trop élevé, Davis menace le propriétaire, Alphonse Dussault, « de l'écraser⁴⁵ ». L'ATCC réintroduit alors une ancienne marque, Brown Shag, pour concurrencer Carillon, une marque de B. Houde et fait campagne en bradant les prix sur le marché même de B. Houde à Québec. Le prix du Brown Shag chute alors de 30 à 20 cents la livre, tandis que Carillon se maintient à 40 cents la livre⁴⁶. La compagnie fait également la promotion du Brown Shag en distribuant des échantillons gratuits aux coins des rues et aux portes de la manufacture⁴⁷.

La réaction la plus importante à l'arrivée de l'ATCC à Québec est venue du mouvement syndical de la ville. Ernest Cinq-Mars, journaliste et premier vice-président du Conseil des métiers et du travail de Québec, interviewe alors les directeurs des compagnies de tabac Rock City et B. Houde, et rédige une brochure sur les dangers d'un monopole du tabac. Cinq-Mars demande un boycottage du Brown Shag, faisant valoir que dans une situation de monopole, les consommateurs auraient moins de choix de variétés de tabacs. Il va même plus loin en soutenant que l'industrie locale pourrait être menacée, évoquant le spectre des fermetures d'usines et des pertes d'emplois. Rock City et B. Houde ont ensuite financé l'impression de cette brochure, distribuée lors de réunions de travail et devant les églises⁴⁸. Un représentant de l'ATCC est allé jusqu'à prétendre que dans un certain

44. Howard Cox, *The Global Cigarette: Origins and Evolution of British American Tobacco, 1880–1945*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p. 101–103; P. G. Porter, « Origins of the American Tobacco Company », *Business History Review*, printemps 1969, p. 59–76.

45. Pour la réponse de Houde à une rumeur selon laquelle la compagnie avait été achetée par l'ATCC, voir « La combine du tabac », *Le Soleil*, 7 avril 1899, p. 6. Pour le compte rendu de Dussault de cet épisode, voir CRCTC, p. 582.

46. CRCTC, p. 608.

47. Témoignage d'Alphonse Dussault, CRCTC, p. 584.

48. Témoignage d'Ernest E. Cinq-Mars, CRCTC, p. 729–732.

nombre d'endroits, ses représentants de commerce étaient contraints de quitter les lieux de distribution quand ils essayaient de vendre le tabac Brown Shag, arguant même que « c'était une véritable guerre⁴⁹ ». Même si l'ATCC n'a pas gagné cette guerre immédiatement, la victoire était à portée de main. Les dates diffèrent selon les sources consultées, mais à un certain moment, entre 1905 et 1908 (lorsque l'ATCC a changé son nom pour Imperial Tobacco), elle a effectivement pris le contrôle de B. Houde. Imperial a cependant conservé le nom de B. Houde pour commercialiser ses marques de tabac canadien⁵⁰, car la capacité de revendiquer le statut de « fabricant local » était primordiale. En effet, durant les années 1920 et 1930, beaucoup de ses concurrents au Québec, y compris L.O. Grothé (fabricant de cigares, de cigarettes, de tabac à chiquer et à pipe de Virginie) et Rock City Tobacco, se présentaient et faisaient la promotion de leurs produits dans le cadre de campagnes d'*Achat chez nous*. Pour Imperial, avoir un nom canadien-français avec une longue histoire dans l'industrie du tabac s'avérait donc certainement utile pour faire face à la concurrence⁵¹.

Les marques de tabac canadiens

Les fabricants de tabac qui ont cherché à conquérir le marché du tabac canadien ont dû convaincre les fumeurs de produits non manufacturés que ces nouveaux produits étaient « authentiquement » canadiens. On pouvait difficilement cacher le fait que ce tabac était fabriqué de manière industrielle, surtout à cause de son emballage. En effet, ces nouveaux produits étaient vendus dans des emballages cartonnés ou dans des boîtes métalliques, alors que le tabac canadien traditionnel était habituellement offert en vrac. L'emballage, un élément clé de la transformation du marketing de masse vers la fin du XIXe siècle, a été utilisé par les fabricants pour apaiser les craintes de maladies transmises par les produits de consommation et a permis aux commerçants de les exposer de manière plus attrayante. L'emballage facilitait également l'entreposage du produit et, finalement, braquait le projecteur sur le manufacturier, dont la réputation était en jeu quant à sa

49. Témoignage de Louis Samenhof, CRCTC, p. 719.

50. Lors de la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix, Gray Miller, président d'Imperial Tobacco, a déclaré qu'en 1908 l'ATCC avait acheté 87% des parts de la B. Houde & Cie pour la somme de 435,200\$. Pourtant, dans une biographie de la société publiée en 1922 dans le *Canadian Cigar and Tobacco Journal* affirme que Louis Samenhof, un employé de l'ATCC, était le directeur général de la compagnie depuis 1905. Témoignage de Gray Miller, "Evidence, Price Spreads", p. 1467; "The B. Houde Company, Limited", *Canadian Cigar and Tobacco Journal*, February 1925, p. 17.

51. *Le Soleil*, 27 mars 1924, supplément spécial « Chez-Nous », p. 2.

qualité, plutôt que sur le détaillant⁵². Contrairement au tabac de l'ère préindustrielle qui pouvait être visuellement inspecté par les fumeurs potentiels, le tabac canadien manufacturé était protégé par un emballage scellé. Les fumeurs devaient donc se fier au bouche-à-oreille et à la bonne réputation de la marque pour faire leur choix. Les fabricants de tabac canadien ont donc essayé de convaincre les fumeurs que leurs paquets contenaient de l'authentique tabac canadien-français par des campagnes publicitaires massives dans les plus grands quotidiens francophones : *La Presse* et *La Patrie* à Montréal, et *Le Soleil* à Québec⁵³. Au même moment, notons que d'autres marques de tabac à pipe de Virginie, de cigares et de cigarettes faisaient également l'objet de publicités dans les mêmes journaux, mais aussi dans *Le Devoir* et *L'Action nationale*, deux quotidiens nationalistes qui ne s'encombraient manifestement pas de politiques nationalistes en matière de publicité⁵⁴.

Dans ces campagnes publicitaires, les manufacturiers proclamaient, de différentes façons, que leurs fournisseurs de tabac étaient « authentiquement » canadiens-français. Certaines compagnies soutenaient cette affirmation en soulignant leurs liens étroits avec l'agriculture locale. Par exemple, en 1905, l'une des premières publicités de la compagnie Rock City prétendait que son tabac Rose Quesnel provenait d'un seul agriculteur dont l'énorme récolte annuelle se serait élevée à 300.000 livres — la seule ampleur de la récolte étant présentée comme un signe certain de réussite⁵⁵. À une époque où les liens entre consommateurs et producteurs étaient de plus en plus ténus en raison des nombreux intermédiaires, cette stratégie publicitaire cherchait à rassurer les fumeurs sur la constance de la qualité du tabac. La campagne rappelait un passé récent, quand les fumeurs de tabac canadien s'approvisionnaient directement auprès des agriculteurs qui avaient des surplus de tabac, écartant ainsi les risques qu'il soit dénaturé par le mélange avec celui d'un autre agriculteur.

52. David Monod, *Store Wars: Shopkeepers and the Culture of Mass Marketing, 1890–1939*, Toronto, University of Toronto Press, 1996, p. 149–194.

53. J'ai utilisé deux techniques pour dépouiller ces journaux. *La Patrie* et *La Presse* ont été dépouillés une semaine par mois (en commençant avec la première semaine de janvier, la deuxième semaine de février et ainsi de suite) entre 1920 et 1960. Tous les mois de février et mars entre 1917 et 1948 ont été dépouillés dans *Le Soleil*. Les publicités d'avant 1914 ont été étudiées pour les mois de janvier et février des années 1900, 1905, 1910 et 1914. Même si cette étude met l'accent sur la publicité des journaux, les affiches des magasins et les étalages sont aussi importants pour légitimer les nouveaux produits industriels comme ceux des marques mentionnées. Voir Keith Walden, « Speaking Modern: Language, Culture, and Hegemony in Grocery Window Displays, 1887–1920 », *Canadian Historical Review*, vol. 70, septembre 1989, p. 285–310.

54. Voir ces journaux, par exemple, en février 1925 et 1935.

55. Publicité du tabac « Rose Quesnel », *Le Soleil*, 1er mars 1905, p. 3.

À bien des égards, cette référence passéiste à la relation entre le consommateur et le producteur était toutefois atypique. La plupart des publicités de tabac canadien industriel affirmaient au contraire que leur produit était grandement amélioré par rapport à celui de la période préindustrielle. Selon Luc Côté et Jean-Guy Daigle, les discours sur les progrès scientifiques étaient d'ailleurs fréquents dans les publicités au Québec durant une grande partie de cette période⁵⁶. Selon ces publicités, le nouveau tabac canadien industriel avait été standardisé et scientifiquement amélioré en isolant différentes souches de tabac, fournissant ainsi un plus grand choix de goûts aux fumeurs. Le fait que différentes variétés pouvaient enfin être identifiées et isolées (contrairement aux pratiques de culture antérieures où des variétés différentes de tabac poussaient l'une à côté de l'autre, rendant la pollinisation inévitable), permettait d'affirmer que le nouveau tabac canadien était complètement différent de celui cultivé de manière artisanale. Ainsi, la publicité pour le tabac Alouette de la compagnie B. Houde (appartenant à Imperial) était accompagnée de l'explication suivante : « Ce fameux tabac naturel est le produit de trois siècles de culture et de sélection »; « [Il a été] trié, mûri et mélangé par les soins de spécialistes⁵⁷ ». Les frères Forest annonçaient aux détaillants que leur tabac était : « cultivé, scientifiquement affiné, puis mélangé avec soin sous la supervision des Frères Forest qui ont spécialement étudié le tabac canadien », tandis que Rock City annonçait son tabac Rose Quesnel comme étant « produit et scientifiquement traité en des ateliers propres et bien aménagés⁵⁸ ».

Bien que toutes ces compagnies affirmaient avoir amélioré le tabac canadien d'origine, toutes ont aussi insisté sur le côté « canadien-français » de leurs produits. Les prétentions des frères Forest voulant que leurs marques étaient authentiques reposaient sur une logique différente de celle des deux autres compagnies en raison de ses racines rurales. Les Forest avaient développé leur compagnie en faisant la promotion de leurs liens avec les terres traditionnellement attribuées à la culture du tabac au Québec et en insistant sur le fait que, même lorsque la compagnie s'était alliée à de nouveaux partenaires à partir de 1916 et jusqu'à sa fusion avec Carreras, elle n'avait jamais rien vendu d'autre que du tabac canadien. Ce lien avec l'agriculture canadienne-française (quoiqu'« améliorée » et « rationalisée ») était souligné par les noms de marques adoptés par les frères Forest qui mettaient l'accent sur la force ou encore le type de tabac.

56. Luc Côté et Jean-Guy Daigle, *Publicité de masse et masse publicitaire : le marché québécois des années 1920 aux années 1960*, Ottawa, Les presses de l'Université d'Ottawa, 1999, p. 303-330.

57. Publicités du tabac Alouette, *Le Soleil*, 24 avril 1924, p. 13; 17 mars 1932, p. 19.

58. *Canadian Cigar and Tobacco Journal*, octobre 1923, p. 41; publicité du tabac « Rose Quesnel », *Le Soleil*, 7 mars, 1936, p. 2.

Les publicités de Forest Frères cherchaient à montrer la diversité de l'expérience canadienne-française à travers de nombreuses représentations d'environnements modernes et industriels. Les annonceurs ont compris que leurs clients savaient ce qu'était le « tabac canadien » et qu'ils le relierait directement avec leur ancien mode de vie aussi bien qu'avec les transformations de leurs conditions de vie et de leurs traditions. Certaines de ces publicités représentaient des agriculteurs, comme dans une annonce pour le tabac « Fort » où on pouvait voir le croquis d'un homme âgé avec une pipe en maïs (une référence au fermier) et le slogan suivant : « Le préféré des vieux fumeurs » (Figure 2)⁵⁹. Toutefois, les agriculteurs (ou les agriculteurs retraités) ne représentaient qu'une portion du marché. Au début des années 1930, la classe ouvrière urbaine était également visée par une publicité mettant en vedette un groupe de travailleurs discutant des mérites du tabac Forest Frères et notant qu'il n'irritait pas la gorge comme les autres tabacs (figure 3)⁶⁰. Pour atteindre un marché que la compagnie avait rapidement identifié comme urbain et nettement segmenté, Forest Frères a eu recours à d'autres types d'images, plus urbaines. Pour la plupart, les publicités de Forest Frères présentaient des illustrations hautement genrées représentant des hommes de la classe moyenne. Par exemple, la publicité de son tabac Parfum d'Italie suggérait qu'il était populaire auprès des professionnels citadins qui fumaient au bureau et à la maison. L'image d'un environnement domestique dans la publicité était utilisée pour suggérer que ce tabac avait un arôme si délicat que la maîtresse de maison ne pouvait s'opposer à ce que son mari fume à l'intérieur. D'ailleurs, le fait que les hommes fumaient à la maison, indice d'une masculinisation de l'espace domestique, a fait l'objet de fréquents débats avant qu'il devienne acceptable que les femmes puissent fumer⁶¹. Une autre série de publicités, toujours axée sur les hommes de la classe moyenne, les montre dans diverses situations. Dans l'une d'entre elles, un homme est sur le point de rater son tramway parce qu'il a laissé son tabac à la maison ou au travail et dans une autre, on le voit faire cirer ses chaussures et être complimenté sur l'arôme délicat de son tabac⁶².

59. Publicité de Forest Frères, *Le Soleil*, 12 avril 1924, p. 27.

60. *Le Soleil*, 20 avril 1931, p. 16; pour la même campagne, voir *La Presse*, 2 mai 1931, p. 23.

61. Publicité de Forest Frères, *Le Soleil*, 15 mars 1923, p. 9. Sur le tabagisme et la sexualisation de l'espace, voir Rudy, *The Freedom to Smoke*, chap. 1.

62. *Le Soleil*, 5 mars 1923, p. 9; 24 mars 1923, p. 2; 31 mars 1923, p. 3.

Un bon tabac Canadien



*Pur Canadien
Naturel
Fort
FOREST FRÈRES*

10¢
partout

*Le Préféré des
Vieux Fumeurs.
Fort, mais agréable
à fumer - ne brûle pas
la bouche ni
n'assèche la gorge.*



FOREST FRÈRES
Limitée

Figure 2 : Le Soleil, 12 avril 1924, p. 27



Figure 3 : Une publicité de Forest Frères mettant en vedette un groupe de travailleurs discutant des mérites du tabac Forest Frères et notant qu'il n'irritait pas la gorge comme les autres tabacs. *Le Soleil*, 20 avril 1931, p. 16.

L'arôme faisait partie d'un langage du goût qui montrait le tempérament et la respectabilité du fumeur. Comme mentionné précédemment, les connaisseurs soutenaient qu'il y avait une hiérarchie des tabacs et que la qualité du tabac fumé était directement liée à la personnalité (à la masculinité) du fumeur. Les publicités de Forest Frères mettaient en exergue une vision moins hiérarchique du connaisseur, en faisant valoir qu'il existait un tabac pour chaque type d'homme et que « les goûts ne se discutent pas ». Forest Frères indiquait ainsi clairement que le mépris d'autrui fondé sur le choix de son tabac ne méritait même pas d'être discuté. Cela dit, encore de nos jours, la

représentation de la personnalité selon le tabac fumé demeure présente dans la publicité du tabac⁶³.

En effet, le choix du tabac était souvent perçu comme une question de force masculine. Le tabac Faible de Forest Frères était annoncé comme un tabac qui ne nuisait pas à la santé, car la publicité prétendait que : « même les malades peuvent le fumer ». Cette affirmation audacieuse reposait sur la croyance alors répandue qu'il était possible de fumer de manière saine, à condition que la force du tabac corresponde à la force physique du fumeur. Selon ce raisonnement, il aurait existé une barrière naturelle interdisant l'usage du tabac aux jeunes garçons immatures (car on estimait qu'ils tomberaient malades à cause du tabac, trop fort pour eux) alors que l'on suggérait que les femmes ne pouvaient fumer sans mettre leur santé en péril puisqu'elles n'avaient supposément pas la volonté nécessaire pour éviter une dépendance malsaine⁶⁴. D'ailleurs, une autre annonce publicitaire pour le tabac Faible de Forest frères, montre une femme tirant une bouffée de la pipe de son mari. Le mari, un peu choqué, lève les yeux de son journal et dit : « Ah ! Ma petite femme tu fumes!... Heureusement que c'est du tabac faible Forest Frères ! » (Figure 4)⁶⁵. Dans ces deux cas, le tabac est présenté comme étant si léger que même les personnes à la santé fragile ou de faible constitution (les hommes comme les femmes) peuvent fumer à l'envi sans crainte pour leur santé.

63. *Le Soleil*, 15 mars 1923, p. 9.

64. Rudy, *Freedom to Smoke*, chap. 1.

65. *Le Soleil*, 15 mars 1923, p.9.

Le Tabac Canadien Pur Forest Frères

Il existe une classe de fumeurs qui ne veulent pas fumer de tabac Canadien pur, parcequ'ils croient que tous les tabacs canadiens sont forts. Nous invitons ces fumeurs-là à essayer le tabac Naturel



PUR CANADIEN
très faible

Forest Frères



(Paquet vert)

Ils le trouveront doux, agréable et satisfaisant. Voyez la liste des autres Tabacs Canadiens Forest Frères — il y en a un pour tous les goût.

10c

« AH! MA PETITE FEMME TU FUMES!
HEUREUSEMENT QUE C'EST DU
TABAC FAIBLE FOREST FRÈRES »

FORT, paquet blanc, un très bon tabac qui dure longtemps même en plein air - 10c
ROUGE QUEBEC, N.E.L., paquet rouge, mélange excellent, force moyenne - 10c
PUR QUEBEC, N.E.L., paquet jaune, très aromatique doux à fumer - 10c
PARFUM D'ITALIE, paquet



Figure 4 : Le Soleil, 15 mars 1923, p. 9.

Contrairement aux publicités des marques de Forest Frères, les compagnies B. Houde

(appartenant à l'Imperial Tobacco) et, dans une moindre mesure, Rock City, faisaient référence au nationalisme canadien-français pour promouvoir leurs produits. Cette approche publicitaire est particulièrement flagrante dans les années 1920 et 1930, alors que leurs annonces comportaient davantage d'images. Cette période a connu un regain d'intérêt pour l'artisanat local, une manifestation d'une préoccupation plus vaste à l'égard de la disparition progressive des cultures régionales en raison de la concurrence exercée par la production de masse de biens manufacturés⁶⁶. Les publicitaires ont misé sur cet intérêt pour les cultures locales, qu'elles soient authentiques ou non, pour vendre leur tabac. Mais ils ont eu recours à l'histoire et à la culture canadiennes-françaises, et non à la culture française du XIXe siècle, comme c'était le cas avec l'invention du costume régional traditionnel⁶⁷.

Le tabac à chiquer et à fumer Donacona demeure le meilleur exemple d'une marque de Rock City qui s'appuyait fortement sur la culture canadienne-française pour asseoir son authenticité (Figure 5). Cette marque a fait l'objet de publicités dans les années 1920, au moment même où l'artisanat était mis en valeur par le gouvernement du Québec, les chemins de fer du Canadien Pacifique ou encore les Cercles de fermières⁶⁸. Les publicités pour le tabac Donacona mettaient en vedette des illustrations d'un homme autochtone (sans doute Donacona lui-même) discutant chaleureusement avec un Européen (probablement Jacques Cartier). En effet, selon cette publicité, le chef Donacona, comme son tabac éponyme, « se fait des amis partout ». En parfaite contradiction avec la véritable histoire, tragique, du chef autochtone (d'abord retenu en captivité par Jacques Cartier puis victime d'une mort affreuse en France), cette publicité transformait un chapitre brutal des relations entre les Premières Nations et les Européens en une histoire d'Autochtones se liant d'amitié avec les Français. Même en supposant que la plupart des Canadiens français ne connaissaient pas la véritable histoire du chef Donnacona, le fait d'utiliser une icône autochtone pour personnifier le tabac canadien alors que le tabac indigène lui-même était jugé de qualité inférieure, aurait pu s'avérer une stratégie risquée. Probablement dans un effort pour distinguer le produit du tabac indigène, la publicité soulignait également que le Donacona était fabriqué avec les meilleurs tabacs et mélangé par des experts⁶⁹.

66. Nathalie Hamel, « Coordonner l'artisanat et le tourisme, ou comment mettre en valeur le visage pittoresque du Québec (1915–1960) », *Histoire sociale / Social History*, vol. 34, n° 67, mai 2001, p. 97–114; McKay, *The Quest of the Folk*.

67. Hamel, « Coordonner l'artisanat et le tourisme ».

68. *Ibid.*

69. *Le Soleil*, 16 avril 1923, p. 8.

DONACONA



Le Tabac à Deux Fins

(à fumer et à chiquer)

Fabriqué avec des tabacs de choix, mélangés par des experts, empaqueté à l'épreuve de l'air, pour assurer la conservation de sa saveur exquise et son arôme séduisant, le

TABAC DONACONA

fait des amis partout où il est introduit.

Employé comme un tabac à chiquer, il est non seulement juteux, savoureux, satisfaisant, mais il est aussi très économique parcequ'une petite quantité dure plus longtemps que les tabacs ordinaires.

Rockwell Tobacco Co. Inc.

D5.

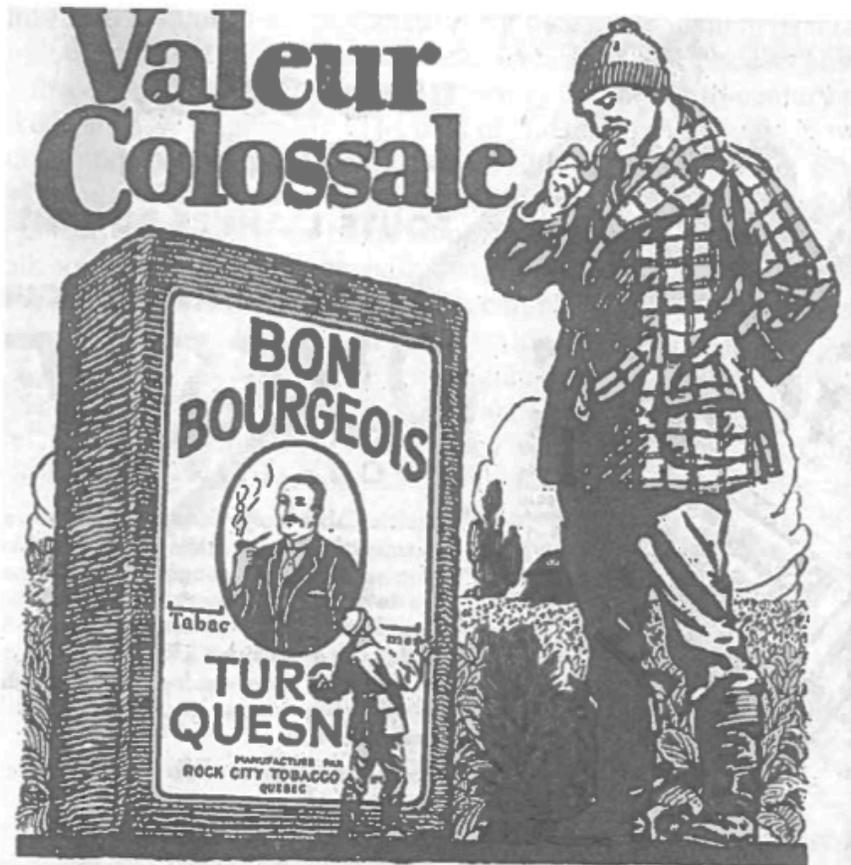


Figure 5 : Le Soleil, 16 avril 1923, p. 8.

Bien que la publicité du tabac Donacona représentait les Canadiens français dans le rôle de Cartier, (évoquant leur histoire pour s'attirer leur clientèle), cette approche constituait en quelque sorte une incongruité pour Rock City. Alors que plusieurs autres marques de tabac canadien de cette compagnie évoquaient la culture et l'histoire canadiennes-françaises en utilisant des noms comme Cloche Rouge ou Champlain, celles-ci n'étaient pas largement annoncées dans la presse. Pour la plupart, les publicités pour le tabac de Rock City recouraient au même genre de scènes de la vie moderne que celles utilisées dans les annonces de Forest Frères, comme le montre l'exemple de la marque Bon Bourgeois (Figure 6). Bien qu'il soit possible que ce nom fasse référence au patron des coureurs des bois engagés dans le commerce des fourrures, l'image utilisée dans la publicité est celle d'un agriculteur moderne, bien établi, représenté sur le paquet à la fois aux champs et dans ses habits du dimanche⁷⁰. Les caractéristiques modernes de la publicité pour le tabac canadien sont également présentes dans les réclames pour la marque vedette de tabac canadien-français de Rock City, Rose Quesnel. Le nom Quesnel suffit à l'identifier en tant que tabac canadien-français tandis que les vignettes au coin de chaque publicité dépeignent une société moderne⁷¹. L'exemple, datant de 1936 (Figure 7), est particulièrement représentatif, car il montre des gens qui écoutent la radio. En outre, les hommes fument en présence des femmes, pratique pourtant considérée comme un manque certain de savoir-vivre, au moins jusqu'après la Première Guerre mondiale.

70. Publicités du tabac « Bon Bourgeois », *Le Soleil*, 4 avril 1923, p. 3; 18 avril 1923, p. 12; 2 mai 1923, p. 2 (Figure 6).

71. Publicité de Rose Quesnel, *Le Soleil*, 7 mars 1936 (Figure 7); voir aussi 12 mars 1937, p. 23; 2 avril 1937, p. 11.



FAIT de QUESNEL naturel

Seulement
10
le paquet

Un gros paquet d'un véritable quesnel naturel de la meilleure qualité—pour dix sous seulement.

C'EST POURQUOI BON BOURGEOIS EST SI BIEN VU DES FUMEURS DE QUESNEL.

Si vous voulez la plus grande valeur de quesnel sur le marché—demander **BON BOURGEOIS.**

Rock City Tobacco Co. Inc.

En boîte
métallique
d'une 1/2 lb.
60c

BON BOURGEOIS
TURCO QUESNEL

Figure 6 : Le Soleil, 2 mai 1923, p. 2.

UNE *saveur*
EN VOGUE
TOUTE L'ANNÉE DURANT!

TABAC À PIPE AROMATIQUE
ROSE QUESNEL
DOUX ET NATUREL

Fournit de 100 et boîtes métalliques d'une demi-livre.

Le riche tabac à pipe Rose Quesnel, produit et scientifiquement traité en des ateliers propres et bien aménagés, ne se connaît pas de saison! Les amateurs de bon tabac Canadien en reconnaissent les excellentes qualités, et le préfèrent à tout autre. Fumez-le . . . vous n'en voudrez jamais d'autre quand vous aurez goûté son parfum enchanteur!

ROCK CITY TOBACCO CO., LIMITED

Figure 7 : Le Soleil, 7 mars 1936.

Imperial Tobacco a été encore plus loin dans l'évocation de « l'authenticité » canadienne-française en utilisant l'histoire et la culture pour faire la promotion des marques Alouette, Montcalm, Richelieu et Patriote de la compagnie B. Houde. Non seulement Imperial faisait référence aux symboles nationaux canadiens-français dans sa publicité, mais elle utilisait aussi des icônes de nouveaux héros canadiens-français. Ainsi, la publicité pour le tabac Hercule de B. Houde présentait des illustrations d'hommes forts du XIXe siècle, tels que Louis Cyr (figure 8)⁷². Cependant, la majeure partie des publicités de B. Houde faisait référence à un lointain passé. Du milieu des années 1920 jusqu'au milieu des années 1930, la publicité pour la marque de tabac Alouette évoquait fréquemment le lien qui unissait le tabac canadien à la Nouvelle-France. L'origine du nom de cette marque était sans aucun doute inspirée par la chanson populaire du même nom. Une des

72. Publicités du tabac « Hercule », *La Presse*, 27 octobre 1925, p. 20 (Figure 8); 3 novembre 1925, p. 14; 5 décembre 1925, p. 25.

publicités encourageait d'ailleurs les fumeurs à fredonner cette chanson, mais avec une légère variation dans les paroles : « Alouette, gentille Alouette ! Alouette, je te *fumerai* ! »⁷³. La publicité de la marque rappelait aux Canadiens français que le tabac avait toujours eu une place dans leur histoire. Ainsi même quand leurs ancêtres portaient des perruques et des chemises à jabots, « les hommes courageux de la Nouvelle-France fumaient déjà le bon tabac de Québec⁷⁴ ». Une autre publicité affirmait que : « Quand Jacques-Cartier vint au Canada aux lointains de 1535, il trouva des plantations de tabac⁷⁵ ... ». Toutes ces publicités dépeignaient les colons canadiens-français en utilisant le pluriel rassembleur « nos », la compagnie de tabac devenant ainsi partie prenante de l'identité collective canadienne-française. Plus précisément, la presque totalité des publicités Alouette ciblait des fumeurs canadiens-français qui habitaient en ville. Plusieurs publicités faisaient spécifiquement allusion à l'histoire du Québec urbain : « Quand Trois-Rivières n'était qu'un avant-poste », « Quand Montréal n'était qu'une forêt », « Quand Sherbrooke n'était qu'une bourgade », « Quand Hull n'était qu'un camp de trafiquants », « ... nos vaillants ancêtres » appréciaient déjà cet excellent tabac québécois⁷⁶.

73. Publicité du tabac Alouette, *Le Soleil*, 24 mars 1932, p. 19.

74. *Ibid.*

75. *Le Soleil*, 17 mars, 1932, p. 19.

76. *Le Soleil*, 29 mars 1934, p. 17; 22 mars 1934, p. 12; 13 avril 1934, p. 10; 25 avril 1934, p. 11.



LOUIS CYR
 Cyr est probablement le plus célèbre des athlètes canadiens-français. Ses hauts faits ont émerveillé tout à tour le Canada, les États-Unis et l'Europe. L'incident figuré ici rappelle un de ses premiers exploits. Un marin de stature gigantesque, un certain capitaine Beers, qui se glorifiait de porter sur son épaule une ancre du modeste poids de 700 livres, parla \$20,00 (somme considérable à cette époque) que Cyr n'en ferait pas autant. Cyr chargea l'ancre, puis invita notre vaste capitaine à grimper dessus, et sans même ployer sous ce double fardeau il fit gaillardement le tour du pont. Qui est-ce qui riait ? Pas le capitaine assurément.

**ATHLÈTES
 CANADIENS FRANÇAIS**

**TABAC NATUREL
 HERCULE**

Ce merveilleux tabac naturel est digne de la vigueur physique du Canadien-Français. C'est un mélange des feuilles les plus réputées du terroir. Il a la force qui plaît à l'homme fort.

10¢



CHACUN DES PAQUETS CONTIENT

Figure 8 : La Presse, 27 octobre 1925, p. 20.

Pour prouver l'authenticité de son tabac canadien, la publicité de B. Houde, contrairement à celle de Forest Frères, remémorait un passé lointain. D'une façon similaire à celles de Rock City, les réclames de B. Houde mentionnaient même à l'occasion les origines autochtones du tabac. Par exemple, une publicité pour le tabac Alouette jouait sur la corde romanesque, affirmant que deux cents ans plus tôt, « nos ancêtres troquaient de

la marchandise avec l'Indien pour du tabac⁷⁷ ». Comme celles conçues pour les marques de Rock City, les publicités pour le tabac Alouette précisait que ce tabac était bien sûr « infiniment supérieur à tous les tabacs connus de nos aïeux⁷⁸ ». Cependant, dans la plupart des publicités de B. Houde, le tabac était qualifié de canadien-français et les Autochtones apparaissaient seulement comme des personnages secondaires. Un exemple de cette stratégie se retrouve dans une publicité de tabac au goût puissant, le Voyageur de B. Houde. Généralement, la publicité présentait des images évoquant la vie de coureurs des bois à la masculinité très marquée : « Il y a du roman dans le mot même » et « quelles visions d'hommes robustes et virils » sont les slogans qui accompagnaient ces images⁷⁹. Cette série de publicités comprenait aussi des illustrations d'Autochtones et de « voyageurs » rassemblés « autour du feu de camp pour fumer le calumet de la paix » (Figure 9)⁸⁰. Le jeu de mots dans cette annonce assimile le « voyageur » représenté dans l'annonce au nom de la marque du tabac. Le voyageur, profondément canadien-français comme le tabac, est d'agréable compagnie pour tous ceux qui aiment le goût de « notre odorant tabac naturel », et il en revendique par ailleurs sans vergogne la propriété⁸¹.

77. Publicité pour le tabac Alouette, *Le Soleil*, 10 avril 1924, p. 11.

78. Publicité du tabac Alouette, *Le Soleil*, 10 avril 1924, p. 11.

79. Publicité pour le tabac « Voyageur », *La Presse*, 8 octobre, 1930, p. 25.

80. Publicité pour le tabac Voyageur, *La Presse*, 30 juillet 1930, p. 19.

81. Publicité pour le tabac « Voyageur », *La Presse*, 30 juillet 1930, p. 19.

Fumez le **VOYAGEUR**

L'usage du bon tabac canadien remonte aux jésuits où les voyageurs, les coupeurs des bois et les braves Indiens faisaient cercle autour du feu de camp pour fumer le calumet de la paix.

Le VOYAGEUR est bien fait pour enchanter tous ceux qui aiment notre odorant tabac naturel, car c'est le meilleur de tous les tabacs du Québec: riche, substantiel, fort.

Le VOYAGEUR s'offre en paquets commodes pour le gousset, sous enveloppe ciree qui le conserve en parfaite condition.



Figure 9 : La Presse, 30 juillet 1930, p. 19.

Le déclin d'une tradition déjà érodée

Alors que de nombreuses marques de tabac canadien étaient encore disponibles sur le marché dans les années 1950, les compagnies ont cessé d'en faire la publicité dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Il existe de nombreuses explications possibles pour ce changement dans leurs stratégies de marketing. On note par exemple qu'à la fin des années 1930, toutes les entreprises qui vendaient du tabac canadien étaient partenaires ou appartenaient à des multinationales. Ces dernières pourraient avoir montré moins

d'enthousiasme pour la promotion d'un goût « national », bien que cela n'a certainement pas été le cas pour l'Imperial jusqu'aux années 1930.

Trois facteurs permettent d'expliquer ces changements d'une manière plus satisfaisante. Tout d'abord, de moins en moins de gens fumaient du tabac canadien non manufacturé, dont le goût particulier faisait la renommée de ces marques⁸². Puisque le goût pour le tabac canadien industriel était le plus souvent acquis à travers l'habitude de consommer le produit artisanal, une diminution de la consommation de celui-ci aurait irrémédiablement nui à la popularité des marques commerciales. Cette diminution n'était pas le fruit du hasard, mais plutôt le résultat de longues années de campagne de l'industrie du tabac, renforcées par des efforts du gouvernement fédéral pour financer la Deuxième Guerre mondiale. La campagne de l'industrie pour mettre fin à la consommation de tabac canadien a commencé dès la fin de l'année 1933, lorsqu'Imperial a essayé de faire croire que les producteurs de tabac du Québec étaient en faveur d'une taxe d'accise sur leur propre tabac. La compagnie a payé ces agriculteurs 10 cents chacun pour qu'ils signent une pétition en faveur de la taxe, tout en leur promettant qu'elle achèterait leurs récoltes s'ils signaient⁸³. Peu de temps après, lors des audiences de la Commission royale sur les écarts de prix, les dirigeants d'Imperial ainsi que d'autres acteurs de l'industrie du tabac ont fait valoir que le tabac canadien non taxé était en concurrence directe et déloyale avec les tabacs manufacturés et que des emplois dans l'industrie du tabac avaient été perdus à cause de cette concurrence. À leur avis, la seule façon de remédier à cette situation était de taxer la culture locale du tabac canadien-français⁸⁴. Le gouvernement fédéral a refusé de céder à ces pressions jusqu'en 1940, quand une taxe a été prélevée pour financer l'effort de guerre. La taxe en question a été rigoureusement appliquée et il devenait beaucoup trop compliqué pour de nombreux débits de tabac de continuer à détailler du tabac canadien. En fin de compte, ce système d'imposition a mis un terme à la capacité des producteurs du Québec de distribuer leur tabac aux détaillants de Montréal et d'autres zones urbaines⁸⁵.

Un deuxième facteur ayant contribué à la diminution des ventes de ces marques a été la

82. Pour un examen plus approfondi de ces questions voir Rudy, *The Freedom to Smoke*, p. 117-120.

83. Joseph Marion, « Evidence, Price Spreads », p. 1687.

84. Gray Miller, « Evidence, Price Spreads », p. 1630; LAC, RG 33-18 Vol. 36, dossier « General Correspondence of Tobacco Companies », Subject Rock City, A. E. Picard to H. H. Stevens, 3 mai 1934.

85. Le tabac cultivé localement a été brièvement taxé et licencié en 1918, mais la taxe d'accise a été retirée en 1923 et le système de licence s'est terminé au même moment. Voir « Growers Must be Licensed Now », *Canadian Cigar and Tobacco Journal*, septembre 1918, p. 49, 51; Ferland, *Debates of the House of Commons*, 24 juillet 1942, p. 4640; McGill University, Government Documents, *Report of the Minister of Agriculture, 1941-42*, «Tobacco Section », p. 71.

popularité grandissante de la cigarette au Canada français. Comme dans ses publicités de tabac canadien, durant l'entre-deux-guerres, Imperial a utilisé des clichés et des thèmes nationalistes pour cibler sa clientèle canadienne-française consommatrice de cigarettes. Ainsi, au milieu des années 1920, la compagnie a acheté les droits d'utilisation de la marque de cigarette Millbank, une marque britannique, et a eu recours à des chansons folkloriques canadiennes-françaises pour faire la promotion de son nouveau produit. Qu'une multinationale britanno-américaine ait utilisé de la musique traditionnelle canadienne-française pour faire la promotion d'une marque de cigarettes britanniques – fabriquées à base de tabac de Virginie – est pour le moins ironique. L'exemple le plus frappant de cette campagne montre un homme, seul avec un chien, en train d'écrire une variante de la chanson folklorique canadienne-française, « Un Canadien errant ». Même si cette chanson a été reliée à de nombreux événements historiques tels que la déportation des Acadiens (à partir de 1755) ou encore la migration des Canadiens français vers la Nouvelle-Angleterre pour travailler dans les usines de textile, les paroles originales de cette chanson ont été écrites par Antoine Gérin-Lajoie peu après la déportation des patriotes impliqués dans les rébellions de 1837-1838⁸⁶. Cependant, l'homme de la publicité Millbank, ne se lamente pas sur le triste sort de la nation canadienne-française ou ne se languit pas de sa famille et de ses amis, comme dans la chanson originale. Au lieu de cela, il désire ardemment une cigarette Millbank! (Figure 10)⁸⁷. Dans une campagne publicitaire ultérieure, Imperial annonçait ses cigarettes *Turret* en reliant la popularité de la chanson folklorique canadienne-française « En roulant ma boule » avec celle de ces cigarettes. Qui plus est, Imperial promettait d'envoyer un enregistrement gratuit des chansons folkloriques canadiennes-françaises à toute personne qui lui ferait parvenir son nom, son adresse et l'affranchissement nécessaire. Ce faisant, la compagnie se positionnait comme grand chef et promoteur de la culture canadienne-française, propulsant la cigarette au rang d'icône patriotique⁸⁸.

86. Sur la chanson, voir Hélène Plouffe, « Un Canadien errant », *Encyclopedia of Music in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1981, p. 155.

87. Publicité de Millbank, *Le Soleil*, 21 avril 1924, p. 3. Pour d'autres exemples de cette campagne publicitaire de Millbank, voir *Le Soleil*, 3 mars 1924, p. 5 (« Les Montagnards »); 17 mars 1924, p. 13 (« Vive la Canadienne »); 28 avril 1924, p. 7 (« La Madelon »).

88. Publicité des cigarettes « Turret », *Le Soleil*, 20 avril 1932, p. 10.



Le Soleil, 21 avril 1924, p. 3.

Bien que l'on ignore si cette campagne publicitaire est parvenue à convaincre les Canadiens français de se mettre à fumer la cigarette, il reste qu'au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, la cigarette gagnait en légitimité au Québec, tandis que la symbolique nationaliste du tabac canadien s'amenuisait. Il s'agit du troisième facteur responsable du déclin de ces marques. À mesure que le Québec devenait de plus en plus urbain, la vision rurale de la société canadienne-française entretenue par des nationalistes conservateurs ne correspondait plus aux réalités des francophones comme auparavant. L'affaiblissement de la fonction symbolique du tabac canadien est particulièrement frappant dans les

romans réalistes sociaux du Québec. Dans ces romans principalement urbains, ou bien le tabac canadien disparaît ou il est considéré comme un plaisir de vieillard. Seuls les hommes âgés chiquent du tabac canadien dans le roman de Roger Lemelin se déroulant à Québec, *Au pied de la pente douce* (1944), alors que dans *Les Plouffe* (1948), les vieillards fument la pipe tandis que les jeunes hommes fument la cigarette. Dans la petite ville québécoise du roman d'André Langevin *Poussière sur la ville* (1953) et dans celui de Gabrielle Roy *Alexandre Chenevert* (1954), basé à Montréal, la cigarette est omniprésente et personne ne fume de tabac canadien. Lorsque la très populaire version télévisée du roman *Les Plouffe* (1953) a été sur les ondes, Imperial en a été le principal commanditaire et Roger Lemelin a fait en sorte que les marques de cigarettes de la compagnie soient toujours bien visibles à l'écran⁸⁹.

La disparition du tabac canadien a fait partie d'une plus vaste transformation culturelle au Québec. Les francophones étaient de plus en plus citoyens et de nouveaux symboles identitaires modernes émergeaient. Cette identité allait résonner dans le jodel des *Belles-sœurs* de Michel Tremblay, la musique de Beau Dommage, et l'utilisation d'un nouveau nom pour le peuple d'un pays en devenir : les Québécois⁹⁰.

Conclusion

L'invention et le déclin des marques de tabac canadien produits et emballés industriellement ouvrent une fenêtre unique sur la négociation de la transition vers la modernité au Québec. En effet, les fabricants de tabac canadiens-français ont su faire le lien entre le tabagisme et l'identité, dans une société transformée par l'urbanisation et l'industrialisation. Cela signifiait présenter des images de respectabilité qui s'appuyaient sur les idées dominantes au sujet du genre, de la classe sociale et de la race. Comme ailleurs dans le monde occidental à la fin du XIXe siècle, le tabagisme était devenu un rituel respectable pour les hommes seulement. Pour la plus grande part, les publicités pour ces marques montraient des fumeurs, réifiant du même coup cette prescription. Elles dépeignaient une variété d'idéaux masculins par exemple les représentations de personnages particulièrement musclés des marques de B. Houde Hercule ou Voyageur, et celles, différenciées selon la classe, des connaisseurs de tabac dans les publicités de Forest Frères. Dans le cas de la notion de connaisseur, d'expert, Forest Frères répondait

89. Roger Lemelin, *Autopsie d'un fumeur*, Montréal, Alain Stanké, 1988.

90. Voir par exemple, Michèle Martin, « Modulating Popular Culture: Cultural Critics on Tremblay's *Les Belles-sœurs* », *Labour/ Le Travail*, automne 2003, p. 109-135.

à une conviction répandue que la qualité du tabac dépendait de manière significative de la « race » de l'agriculteur. Cette idée a provoqué la perte de prestige du tabac canadien puisque les Canadiens français avaient été classés parmi les soi-disant groupes de barbares, incapables de faire pousser un tabac de bonne qualité. Pourtant, avec une logique raciste similaire, la plupart de ces publicités se sont volontairement distancées des tabacs indigènes. En soulignant que ces nouveaux tabacs étaient scientifiquement améliorés par rapport au tabac canadien-français ou autochtone traditionnel, il devenait plus difficile de proclamer qu'ils étaient authentiquement canadiens. Plus le fabricant s'éloignait des traditions rurales entourant la production de ce tabac, plus il évoquait un folklore nationaliste revendiquant son authenticité.

Bien que ces marques ont été créées à la suite d'une protection tarifaire imposée par le gouvernement canadien qui a rendu leur production rentable, elles ont également fait partie d'un mouvement pour transformer une tradition culturelle préindustrielle en un rituel davantage structuré par une économie de marché capitaliste. Pendant cette période, les multinationales du tabac ont tenté d'imposer ce genre de changement partout dans le monde, avec divers degrés de succès⁹¹. Le cas du tabac canadien démontre à la fois la ténacité des Canadiens français qui pendant longtemps ont refusé d'abandonner leurs traditions et la persévérance des entreprises qui étaient prêtes à aller très loin pour s'assurer qu'ils achèteraient leurs produits. En fait, l'industrie du tabac était prête à inventer de nouvelles marques qui tiendraient compte des goûts locaux. Le nationalisme canadien-français pouvait donc être rentable. Au moment même où elle commercialisait ces marques à l'aide des symboles nationaux, l'Imperial faisait également pression sur le gouvernement canadien pour en finir avec la tradition locale. En fin de compte, cependant, les activités du gouvernement et des entreprises ne peuvent entièrement expliquer la disparition de ces marques. Leur symbolisme, après tout, émanait d'une vie rurale préindustrielle, tandis que le Québec, de plus en plus industriel et urbain, montrait de moins en moins d'intérêt pour le symbolisme du tabac canadien. En effet, si la culture a joué un rôle dans la montée de ces marques, elle a également joué un rôle dans leur disparition.

91. Cox, *The Global Cigarette*.

9. Activité économique et formation des classes sociales à Wendake, 1800-1950

BRIAN GETTLER

Traduit de l'anglais par Catherine Ego¹

Aux XIXe et XXe siècles, les voyageurs en visite à Jeune-Lorette s'étonnaient souvent de ne pas y rencontrer d'Autochtones « typiques. » En fait, soulignaient-ils, les caractéristiques physiques et les habitudes de vie de leurs hôtes ne les distinguaient guère de leurs voisins allochtones². En 1871, par exemple, un récit de voyage canadien constate ce qui suit :

Bien des habitants de Lorette ont des ancêtres blancs [...], et toute trace de l'ancienne vie sauvage a disparu. Ils vivent dans de belles maisons à charpente de bonne facture, chacune avec son jardin ou un lopin cultivé. Nombre d'entre eux sont des fermiers prospères; d'autres gagnent bien leur vie dans la fabrication de raquettes, canots, paniers et autres curiosités indiennes. Tous parlent le français. Nous avons assisté au service liturgique dans la chapelle; les prières étaient dites dans l'ancienne langue huronne, mais pas un fidèle, m'a-t-on assuré, n'en comprenait un mot³.

De toute évidence, l'auteur de ce récit est déçu de ne pas avoir rencontré à Lorette la population exotique qu'il y cherchait. Certes, son espoir d'y trouver une culture bien différente reposait en grande partie sur des clichés alors largement répandus; néanmoins,

1. Traduction de « Economic Activity and Class Formation in Wendake, 1800-1950 », dans Magee Labelle et Thomas Peace (dir.), *From Huronia to Wendakes: Adversity, Migrations, and Resilience, 1650-1900*, Norman: University of Oklahoma Press, 2016, p. 144-81.
2. Véronique Rozon analyse l'identité de la communauté et ses représentations externes à Lorette au XIXe siècle dans « Un dialogue identitaire : les Hurons de Lorette et les autres au XIXe siècle », mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 2005. Linda Sioui propose une étude comparative de l'identité des Wendats du Québec et des Wyandots de l'Oklahoma au début du XXe siècle dans « La réaffirmation de l'identité wendate/wyandotte à l'heure de la mondialisation », mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec, 2011.
3. Charles Marshall, *The Canadian Dominion*, Londres, Longmans, Green, 1871, p. 18.

certains villageois eux-mêmes nourrissaient délibérément de telles attentes. À l'époque, en effet, des membres de la communauté, pour donner plus de poids à leurs revendications politiques et promouvoir la vente des produits fabriqués dans le village, s'affichaient comme résolument distincts de leurs voisins non wendats⁴. En dépit de l'aura « traditionnelle » dont les entrepreneurs de Lorette nimbent les mocassins, raquettes et « curiosités » qu'ils vendaient aux Allochtones, ce secteur d'activité, à l'instar de la société dans laquelle il se déployait, a connu en réalité aux XIXe et XXe siècles une évolution similaire à celle de l'économie nord-américaine dans son ensemble. Notre propos n'est pas ici de mettre en question l'« authenticité » des produits fabriqués par les Wendats, mais de montrer que ce secteur manufacturier a délibérément opté pour une stratégie de mise en marché fondée sur l'attrait de la tradition et de la singularité, de décrire la manière dont il s'est développé, et d'étudier les changements fondamentaux que son expansion a induits dans la structure sociale de la réserve. Nous situons l'essor de ce secteur par rapport à d'autres activités économiques plus anciennes, par exemple la chasse et l'agriculture, et analysons les mécanismes par lesquels un nombre relativement restreint de Wendats ont pu tirer parti de la production de raquettes et de mocassins à grande échelle pour assurer une instruction de haut niveau à leurs enfants, dont plusieurs ont exercé en définitive des professions libérales.

Cependant, la production ne constituait pas l'unique pilier de l'économie de Lorette⁵. Depuis quelques années, de plus en plus de chercheurs considèrent aussi la consommation comme un moteur économique de premier plan, ainsi qu'un révélateur des mouvements politiques et des normes culturelles et sociales⁶. Incontestablement, leurs

4. En 1819 et 1824, le grand chef Nicolas Vincent Tsawenhohi est intervenu en langue wendate devant la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, ses propos étant traduits en français par un autre membre de la communauté, Louis Vincent Sawatanen en 1819 et Michel Sioui Tehatsiendahé en 1824. Stéphanie Boutevin, « La place et les usages de l'écriture chez les Hurons et les Abénakis, 1780-1880 », thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, 2011, p. 99-101. En 1834, Vincent et les autres chefs se sont de nouveau adressés à la Chambre d'assemblée par l'intermédiaire d'un interprète, Vincent Ferrier Sasiniyon. Canada, *Appendice du XLIII^e volume des Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, 7 janvier-18 mars 1834, Québec, Fréchette & Cie, 1834, n. p., Témoignage, 27 janvier 1834.

5. L'analyse la plus exhaustive de l'économie de Lorette à cette époque est celle de Denys Delâge : « La tradition de commerce chez les Hurons de Lorette-Wendake », *Recherches amérindiennes au Québec* (ci-après RAQ), vol. 30, n° 3, 2000, p. 35-51. Cet article très éclairant par ailleurs s'intéresse toutefois exclusivement à la production.

6. Ces deux études incontournables se penchent sur l'histoire de la consommation : Lizabeth Cohen, *A Consumers' Republic: The Politics of Mass Consumption in Postwar America*, New York, Knopf, 2003; et T. H. Breen, *The Marketplace of Revolution: How Consumer Politics Shaped American Independence*, New York, Oxford University Press, 2004. On trouvera par ailleurs ici deux analyses historiographiques récentes : David Steigerwald, « All Hail the Republic of Choice: Consumer History as Contemporary Thought », *Journal of American History*, vol. 93, n° 2, septembre 2006,

constats s'appliquent aux transformations observées à Lorette aux XIXe et XXe siècles, car la consommation, en plus d'engendrer des revenus importants, s'y est alors imposée comme un haut lieu d'affrontements politiques et de différenciation socio-économique. Tout en rappelant rapidement certaines dimensions politiques importantes de la consommation chez les Wendats, nous nous intéressons surtout ici aux incidences de l'essor industriel du village sur l'ensemble de ses consommateurs, quel que soit leur profil socio-économique⁷. Nous montrons ainsi la nécessité d'analyser cette activité en parallèle de la production pour bien comprendre l'évolution de l'économie wendate aux XIXe et XXe siècles.

À partir des résultats préliminaires d'une étude bien plus poussée du marché du crédit dans le village et ses environs, ce texte montre aussi les liens étroits entre finance, production et consommation. Les familles devenues prospères, grâce à la fabrication manufacturière et la distribution de mocassins et de raquettes ainsi qu'à la vente au détail, ont pu ensuite accroître leurs revenus de ces activités par le recours aux marchés financiers, en prêtant de l'argent aux Wendats autant qu'à leurs voisins canadiens-français. La richesse accumulée par l'élite socio-économique du village sur la période étudiée provenait ainsi, à parts égales ou presque, de la manufacture et des investissements. Or, les stratégies qui ont permis aux familles aisées de dégager d'importants profits du prêt d'argent se déployaient dans un système distinct : la structure juridique et financière du Québec, dans laquelle les notaires jouaient un rôle de tout premier plan. Si ce système favorise l'élite socio-économique dès le début du XIXe siècle, son incidence sur les relations sociales s'est beaucoup accentuée avec l'adoption de la *Loi sur les Indiens* et la restructuration de la propriété qu'elle a induite dans les réserves du Canada. À partir de la fin du XIXe siècle, le marché du crédit a ainsi conféré aux élites wendates fortunées un pouvoir considérable sur les autres membres de la communauté. Le capitalisme industriel jouant un rôle décisif dans le réaménagement de ses dynamiques internes, Lorette a connu les mêmes pressions économiques et sociales que les autres sociétés du monde.

Les rapports gouvernementaux, récits de voyages, documents notariés (par exemple, contrats de prêt et actes de cession foncière), journaux, analyses de chercheurs en sciences sociales de l'époque ainsi que les écrits de divers membres de la communauté

p. 385-403; et Meg Jacobs, « State of the Field: The Politics of Consumption », *Reviews in American History*, vol. 39, n° 3, septembre 2011, p. 561-573.

7. Cet article propose une analyse plus approfondie des aspects politiques de la consommation à Lorette : Brian Gettler, « La consommation sous réserve: les agents indiens, la politique locale et les épicerie à Wendake aux XIXe et XXe siècles », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, n° 3, printemps 2012, p. 170-185.

wendate nous éclairent aujourd'hui sur les rouages de la production, de la consommation et de la finance. En raison de l'hétérogénéité de ces sources, nous proposerons ici un portrait qualitatif plutôt que quantitatif de l'activité économique à Lorette. Dans toute la mesure du possible, cependant, des chiffres compilés à partir des sources documentaires illustrent cette description et précisent la place de Lorette dans l'économie nord-américaine.

De la même façon, puisque le présent texte explique la formation de classes sociales par l'évolution des activités économiques dans la communauté, il importe de souligner que les élites elles-mêmes ont largement contribué à la constitution de la majeure partie des sources d'information dont nous disposons actuellement, quand elles ne les ont pas elles-mêmes produites. La présente étude s'applique néanmoins au village tout entier, car la plupart de ces activités touchent aussi les membres moins fortunés de la communauté. En outre, parce que ce texte décrit un processus d'instauration de relations sociales, la notion de « classe », centrale dans l'analyse qui suit, ne doit pas être entendue ici comme renvoyant à une catégorie rigide⁸. Par ailleurs, ce processus témoigne de la singularité du contexte local, mais aussi des similitudes entre Lorette et d'autres sociétés de l'époque. En ce sens, le présent texte s'inscrit en faux contre la tendance historiographique qui tient le parcours historique des Premières Nations pour absolument distinct de tous les autres et conduit au passage les historiens à réduire ces peuples à l'altérité en acceptant tacitement de les reléguer à un rôle marginal voire insignifiant, ainsi que le font les courants plus dominants de la recherche⁹. Globalement, l'histoire économique des Wendats s'apparente de près à celle des sociétés de l'Europe et des sociétés qui ont émergé de la colonisation européenne en Amérique du Nord.

La production

La fabrication manufacturière à grande échelle de produits « traditionnels » constituait l'activité économique la plus visible de Lorette aux XIXe et XXe siècles, et conserve

8. Cette notion de classe en tant que processus provient de l'étude historique canonique de la formation des classes en Angleterre proposée par E. P. Thompson dans *The Making of the English Working Class*, Toronto, Penguin, 1963. Si la notion de classe est vivement critiquée depuis quelques années, principalement par des historiens adeptes de l'analyse postmoderne (surtout foucauldienne), le présent texte y recourt en considérant qu'elle ne doit pas être ici formulée de manière rigide ni entachée par son rôle dans les débats actuels opposant analyses discursives et matérialistes. Geoff Eley et Keith Nield présentent cette position en détail dans *The Future of Class in History: What's Left of the Social?*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2007.

9. Nicolas G. Rosenthal, « Beyond the New Indian History: Recent Trends in the Historiography on the Native Peoples of North America », *History Compass*, vol. 4, n° 5, septembre 2006, p. 962-974.

d'ailleurs à l'heure actuelle une importance capitale pour le village. Néanmoins, les Wendats s'investissaient aussi dans d'autres sphères de production économique, par exemple la chasse, le piégeage et l'agriculture. L'évolution de ces différentes activités productives entre la fin du XVIIIe siècle et le milieu du XXe mena à une domination croissante de la fabrication manufacturière de mocassins et de raquettes sur la vie économique de Lorette, et l'essor de ce secteur s'accompagna d'une métamorphose des relations sociales dans la communauté. L'économie du Québec prenait à l'époque le virage d'une industrialisation marquée par une concentration grandissante du capital entre les mains d'un nombre restreint de personnes et de familles, et les Wendats vivaient une évolution similaire. En se détournant d'activités économiques relativement autonomes telles que la chasse ou l'agriculture pour assurer leur subsistance, les membres de la communauté privilégiaient de plus en plus le travail salarié.

Le lent déclin de la chasse et de l'agriculture

Dans leur territoire d'origine, Wendake Ehen, que l'on appelait autrefois la Huronie, les Wendats pratiquaient déjà l'agriculture, la chasse, la pêche et la cueillette pour leur propre subsistance et pour le commerce¹⁰. Si ces activités ont conservé une importance significative pendant une bonne partie du XIXe siècle, leur contexte ainsi que leurs modes de production s'étaient déjà transformés de manière substantielle dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Plus le village perdait de sa spécificité et plus il ressemblait aux communautés allochtones voisines, plus les Wendats s'investissaient dans les activités commerciales, sans pour autant renoncer à leurs pratiques économiques traditionnelles telles que la chasse et l'agriculture¹¹. Il convient de rappeler ici que ces échanges commerciaux inscrits dans une dynamique de marché étaient bien différents des formes de commerce pratiquées antérieurement par les Wendats. À l'époque de Wendake Ehen, les échanges reposaient sur la réciprocité; à Lorette, ils visaient de plus en plus le profit¹². Bien qu'il reste difficile de mesurer leur poids économique réel à l'époque, la chasse et l'agriculture constituaient au début du XIXe siècle des preuves majeures à l'appui des

10. Kathryn Magee Labelle, « "Like Wolves from the Woods": Gahoendoe Island and Early Wendat Dispersal Strategies », dans Thomas Peace et Kathryn Magee Labelle (dir.), *From Huronia to Wendakes. Adversity, Migration, and Resilience, 1650–1900*, chapitre 1, Norman, University of Oklahoma Press, 2016).

11. Thomas Peace, « Maintaining Connections: Lorette during the Eighteenth Century », dans *Ibid.*, chapitre 3.

12. À propos des relations commerciales entre Wendats avant leur départ des Grands Lacs vers l'est et des répercussions de l'arrivée des Français et des Hollandais sur ce système, voir Denys Delâge, *Le pays renversé: Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est, 1600-1664*, Montréal, Boréal, 1991, p. 65-69 et 90-172.

revendications de la communauté à l'égard de la seigneurie de Sillery¹³. Ces activités semblent cependant avoir été parfois décrites de manière volontairement inexacte pour donner plus de poids aux arguments des Wendats, en particulier quand ils affirmaient ne plus pouvoir chasser à cause des empiétements territoriaux – même si, de fait, les pressions démographiques modifiaient nécessairement les pratiques de chasse. Par des pétitions et témoignages soumis à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, en tout premier lieu par Sawatanen, les chefs du village soutenaient que la confirmation du statut de Sillery comme propriété des Wendats leur permettrait d'assurer la subsistance de la communauté malgré l'effondrement de leurs activités de chasse et de pêche causé par l'empiétement territorial des Allochtones. Dans une pétition soumise en 1819 au Parlement du Bas-Canada, les Wendats déclaraient ainsi que la perte de Sillery les avait « réduits à la plus extrême pauvreté. » De plus, ajoutaient les signataires de la pétition, « dans un Pays dont leurs Aïeux furent autrefois les Maîtres, ils ont perdu jusqu'au droit de Chasse, n'osent plus rentrer dans les Forêts dont ils sont journellement chassés avec violence par des propriétaires qui les considèrent et les traitent comme des Malfaiteurs¹⁴. » Témoignant devant le comité cinq ans plus tard, Nicolas Vincent Tsawenhohi répète que la chasse est de plus en plus difficile : « jusqu'aux habitants se mêlent de chasser et de pêcher et détruisent tout. Ils tendent des rets pour les tourtes, et sont prêts de nous tuer lorsque nous passons sur le bout de leurs terres dans les bois : ils disent pour leur raison qu'ils ont ces terres en concession et qu'ils sont maîtres chez eux. Puisque messieurs les Canadiens ont des terres à cultiver, qu'ils les cultivent, et qu'ils nous laissent nos droits de chasse

13. Les Wendats revendiquent alors de longue date la seigneurie de Sillery, des terres adjacentes à la ville de Québec et soumises jusqu'au milieu du XIXe siècle à un système foncier quasi féodal implanté par la France dans la vallée du Saint-Laurent au XVIIe siècle. À propos de l'histoire de ces revendications, voir Michel Lavoie, *C'est ma seigneurie que je réclame. La lutte des Hurons de Lorette pour la seigneurie de Sillery, 1650-1900*, Montréal, Boréal, 2010.
14. Pétition de Nicolas Vincent Tsawanhonhi et al. adressée aux honorables Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de la Province du Bas-Canada assemblés en Parlement provincial, 26 janvier 1819, Canada, *Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, 12 janvier-24 avril 1819, Québec, John Neilson, p. 24. Il est à noter que les autorités gouvernementales chargées des relations avec les Wendats exprimaient alors des points de vue similaires sur les difficultés économiques de la communauté. En 1819, le surintendant des Affaires indiennes à Québec, signalant le caractère pacifique et travailleur des Wendats, ajoutait qu'ils étaient toutefois très pauvres et ne subsistaient qu'à force de labeur. En raison de leur grande pauvreté, ajoutait-il, ils n'avaient plus les moyens de faire réparer l'église et le presbytère de Lorette (Canada, *Eighth Report of the Committee of the House of Assembly on [...] the Settlement of the Crown Lands*, Québec, Neilson and Cowan, 1824, p. 17-18).

et de pêche¹⁵. » Dans une pétition adressée en 1829 au secrétaire d'État aux colonies, les chefs se font l'écho des affirmations de Tsawenhohi¹⁶.

Il est fort possible que ces revendications aient été exagérées quelque peu. Ainsi, quand les chefs se présentent devant la Chambre d'assemblée en février 1819, l'un d'eux, Gabriel Vincent Wawondrohnin, n'assiste pas aux discussions, car il est « à la chasse¹⁷. » Les recensements tenaient rarement compte de telles absences, qui étaient fréquentes alors et le resteraient jusque dans les années 1830 au moins, amenant les chefs à tenir leurs réunions en dehors de la saison de la chasse¹⁸. Cette pratique a même probablement persisté bien plus tardivement, puisque presque tous les hommes de la communauté participaient encore à au moins l'une des deux saisons de chasse – automne et printemps – jusque bien après le milieu du siècle¹⁹.

En dépit de cette participation, massive au début du XIXe siècle, le nombre des Wendats tirant l'essentiel de leurs revenus de la chasse ou du piégeage avait déjà considérablement baissé dès la fin du siècle. Entre 1871 et 1891, le pourcentage des hommes déclarant la chasse comme activité principale est ainsi passé de 37,5 % à 14 %, une diminution qui s'explique en grande partie par l'effondrement du prix des fourrures²⁰. Après plusieurs années difficiles, ce marché a certes repris de la vigueur en 1889 pour garder un bon niveau jusqu'au milieu des années 1890. Néanmoins, la chasse et le piégeage avaient alors définitivement perdu leur rôle prépondérant dans l'économie wendate²¹. Du reste,

15. Pétition de Nicolas Vincent Tsawanhonhi, Canada, *Appendice du XXXIIIe volume des Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, Québec, Imprimeur du Roi, 1824, Appendice R.

16. Ils affirment que « la chasse et la pêche rapportent à peine assez pour la nourriture des chasseurs et des pêcheurs, parce que leurs lieux de pêche et de chasse sont actuellement établis jusqu'à une grande distance. Ils regrettent vivement la perte qu'ils ont faite et redemandent ces terres comme l'unique moyen de faire subsister leurs familles. » Seconde incluse dans No. 4, pétition de Nicolas Vincent *et al.* adressée à George Murray, 2 novembre 1829, Canada, *Continuation de l'Appendice du XLIIe. volume des Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, session 1832-1833, Québec, Imprimeur du Roi, 1833, Appendice O.O.

17. Canada, *Appendice du XXVIIIe. volume des Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, Québec, Imprimeur du Roi, 1819, Appendice R.

18. En juillet 1830, par exemple, les chefs de Wendake écrivent au Secrétaire militaire : « [nous] nous sommes assemblés en Conseil aussitôt que nous avons pu nous réunir après la grande chasse, pour délibérer sur votre lettre du 9 du mois d'Avril dernier », Incluse dans le No. 6, Nicolas Vincent *et al.* à J. B. Glegg, 9 juillet 1830, Canada, *Continuation de l'Appendice du XLIIe. volume des Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, Session 1832-1833, Québec, Imprimeur du Roi, 1833, Appendice O.O.; Thomas Peace, « Maintaining Connections: Lorette during the Eighteenth Century », *op. cit.*

19. Jocelyn Tehatarongnantase Paul, « Le territoire de chasse des Hurons de Lorette », *RAQ*, vol. 30, n° 3, 2000, p. 8.

20. *Ibid.* Ce pourcentage a en fait augmenté entre 1871 et 1881, date à laquelle il s'établissait à 42 %. Cependant, le prix des fourrures a considérablement baissé dans les années 1880.

21. Antoine O. Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 26 août 1889, *Rapport annuel des Affaires indiennes* (ci-après

même pendant ces années d'abondance relative et de prises enviables, l'agent des Indiens du village, officiellement constitué en réserve dans les années 1850, rapportait que les membres de la communauté ne pouvaient pas, « à ce métier, pourvoir aux besoins de leurs familles²² . »

En marge de l'essor des autres activités économiques, la création du parc provincial des Laurentides ainsi que l'implantation de nombreux clubs de chasse et de pêche disposant de droits exclusifs dans la région semblent avoir également contribué à ce déclin. En 1896, l'agent des Indiens indique ainsi à ses supérieurs d'Ottawa que « le gouvernement provincial a concédé par patente presque tous les lacs où ils avaient l'habitude de pêcher librement. L'établissement du parc national leur a enlevé la liberté de chasser là où il leur plaît, et si quelqu'un s'avisait d'enfreindre la loi, il s'exposerait à être sévèrement puni et à perdre ses munitions et son matériel de chasse²³ . » En 1900, plusieurs Wendats comparaissent devant la justice en raison de leurs activités de chasse et de piégeage dans le parc des Laurentides ou sur des terres réservées aux clubs de chasse et de pêche. Les tribunaux s'abstiennent, dans un premier temps, d'imposer aux contrevenants les amendes et les peines de prison dont ils sont passibles, mais uniquement à la condition que les Wendats « n'y retournent plus²⁴ ». Certains continuent néanmoins d'y chasser, même après que les tribunaux ont commencé de les astreindre à des amendes²⁵ .

Le plus souvent, les Wendats complétaient alors leurs pratiques personnelles, et relativement modestes, de chasse et de piégeage par un emploi rémunéré de guide pour touristes chasseurs et pêcheurs au nord de la ville de Québec²⁶ . Combinant diverses activités, à la fois autochtones et allochtones, ils s'inscrivent dans une économie

RAAI 1889, partie 1, p. 36; Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 29 août 1891, RAAI 1891, partie 1, p. 33-34; Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 24 août 1892, RAAI 1892, p. 31-32; Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 6 septembre 1893, RAAI 1893, p. 35; et Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 31 août 1894, RAAI 1894, p. 30.

22. Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 15 août 1895, RAAI 1895, p. 32.

23. Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 16 juillet 1896, RAAI 1896, p. 43.

24. Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 10 août 1900, RAAI 1900, p. 49. Voir également Jocelyn Tehatarongnantase Paul, « Le territoire de chasse », p. 9.

25. En mai 1917, par exemple, Daniel Groslouis a été arrêté avec son fils Théophile par un garde-chasse de la Sportsman Protective Association près du club Petit Batiscan. Le tribunal de Québec l'ayant accusé d'avoir chassé hors saison, il a sollicité l'appui du conseil de bande huron-wendat. Bien qu'il fût accompagné du grand chef, il n'a pas obtenu gain de cause et a écopé d'une amende de 16,30 \$. Le 21 juin 1917, Pierre Albert Picard Tsichiek8an, *Journal personnel*, 1916-1920 (ci-après *Journal de Picard*), p. 52-53, Archives du Conseil de la Nation huronne-wendat (ci-après ACNHW), F-1-79.

26. Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 26 août 1888, RAAI 1888, p. 28.

« moditionnelle » (associant activités modernes et traditionnelles)²⁷. À la fin des années 1880, l'agent des Indiens souligne que les membres de la communauté qui travaillent comme guides bénéficient ainsi d'un niveau de vie plus élevé que ceux qui continuent à vivre essentiellement de la chasse²⁸. En 1896, l'agent Bastien indique que la majorité des hommes wendats travaillent désormais comme guides et retirent de cet emploi un excellent salaire : « À certaines époques de l'année, particulièrement en hiver, il n'est pas extraordinaire de voir les trois quarts de nos hommes partir avec des touristes. Ils gagnent alors \$1,25 par jour, tous frais acquittés²⁹. » Ce secteur économique continue d'ailleurs de procurer du travail à certains membres de la communauté jusqu'au milieu des années 1930. Les guides wendats gagnent alors trois dollars par jour, qu'ils soient employés dans les clubs ou qu'ils travaillent comme guides autonomes pour chasseurs et pêcheurs de passage³⁰. En général, ils quittent le village à destination des clubs au printemps ou au début de l'été pour installer les campements dans lesquels ils vivront tout l'automne. Ils rentrent ensuite à Lorette, où les attend un marché de l'emploi restreint, à tout le moins dans la période particulièrement difficile du début des années 1930³¹.

27. En qualifiant les économies autochtones de « moditionnelles », Lutz entend souligner que, dans le contexte du colonialisme, les peuples autochtones ne se contentaient pas d'activités économiques strictement capitalistes ou strictement traditionnelles. Ils ont au contraire constamment adapté leur économie traditionnelle à leurs propres nécessités culturelles tout en s'efforçant de tirer parti du marché capitaliste colonial. Toutefois, son analyse s'intéresse uniquement aux activités « productives » telles que le travail salarié, la chasse et la pêche, et fait ainsi l'impasse sur deux sphères économiques majeures, la finance et la consommation. John Sutton Lutz, *Makúk: A New History of Aboriginal-White Relations*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2008. Pour une autre application du concept de « moditionnel » à l'histoire des Wendats, voir Thomas Peace, « Maintaining Connections: Lorette during the Eighteenth Century », *op. cit.*
28. « Quelques-uns de nos meilleurs chasseurs ont été engagés comme guides par des amateurs de chasse américains, ce qui a matériellement amélioré leur condition. » Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 26 août 1889, RAAI 1889, partie 1, p. 36.
29. Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 16 juillet 1896, RAAI 1896, p. 42. En 1901, Gérin indiquait que les guides wendats, en particulier Daniel et Xavier Gros-louis, gagnaient effectivement 1,25 \$ par jour, en plus des provisions de bouche, du tabac et du whisky. Léon Gérin, « Le Huron de Lorette. À quels égards il est resté sauvage », *La Science sociale suivant la méthode d'observation*, 1901, dans Denis Vaugeois (dir.), *Les Hurons de Lorette*, Québec, Septentrion, 1996, p. 31
30. Dans son mémoire de maîtrise, Georges Boiteau relève qu'Emery Sioui était employé par le Club Laurentides vers 1925 et que Harry Gros-louis a travaillé au Triton Club de 1926 à 1935. Georges Boiteau, « Les chasseurs hurons de Lorette », mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec, 1954, p. 167. Pour information additionnelle sur les revenus du travail, voir « Quebec Indian Sells his Wares to U.S. Tourists », *Omnibuster*, vol. 2, n° 5, juillet 1934, n. p., ACNHW, P2-S3-B2, dossier B-2-19.
31. En juin 1919, Pierre-Albert Picard écrivait : « Téléphore Picard, sous-Chef, part pour les clubs bâtir des camps. » 16 juin 1919, *Journal de Picard*, p. 119. L'agent Picard souligne que Moïse Gros-Louis, un membre de la communauté ayant sollicité un appui ministériel, est un garde-chasse, qu'il a passé tout l'été dernier à son travail jusqu'à la fin de l'automne,

Comme celle de la chasse, la part de l'agriculture dans les revenus des Wendats a graduellement décliné. Au début du XXe siècle, son rôle économique est réduit à néant ou presque. En matière agricole aussi, les chefs ont souvent forcé la note dans l'information qu'ils soumettaient aux législateurs du Bas-Canada pour étayer leurs revendications à l'égard de la seigneurie de Sillery. En 1824, devant un comité de la Chambre d'assemblée, le grand chef Nicolas Vincent Tsawenhohi affirme ainsi que la rareté des terres limite l'activité agricole à quelques membres seulement de la communauté : « Ceux des sauvages qui ont de la terre plantent du [blé] d'Inde, sèment des patates et un peu de grain; mais le nombre en est bien petit. Les autres vivent du produit de la chasse et de la pêche, parce qu'ils n'ont pas de terres. » Tsawenhohi ajoute que la plupart des jeunes familles de la réserve ne peuvent pas s'orienter vers l'agriculture parce qu'elles n'ont pas d'argent pour acquérir des terres³². Toujours dans le contexte des revendications relatives à Sillery, les chefs de Wendake affirment six ans plus tard qu'ils n'ont « ni la connaissance ni la pratique » de l'agriculture, contredisant sur ce point à la fois Tsawenhohi et les observateurs externes qui décrivent la communauté depuis la Conquête. Les chefs expliquent par ailleurs à la Chambre d'assemblée que, si la communauté possédait des terres défrichées aux abords du village, « [leurs] enfants au moins pourraient s'élever avec quelques connaissances d'agriculture³³ ».

S'il est faux d'affirmer que les membres de la communauté ignorent tout de l'agriculture à cette époque, d'autres sources confirment qu'elle ne joue effectivement qu'un rôle très secondaire dans son économie. Dès 1836, un représentant des Affaires indiennes indique que certains Wendats tirent de cette activité une partie de leurs revenus, mais « aucun d'entre eux n'y puise toute sa subsistance³⁴ ». Cette situation s'expliquerait par la superficie restreinte de Lorette ainsi que la pauvreté relative de ses sols³⁵. Or, cette

et qu'il retournera au début du printemps. [Pierre-Albert Picard] au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 3 janvier 1931, Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Québec (ci-après BANQ-Q), P883, S5, dossier 13.

32. Pétition de Nicolas Vincent Tsawanhonhi, Canada, *Appendice du XXXIIIe volume des Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, Québec, Imprimeur du Roi, 1824, Appendice R.

33. Vincent et al. à J. B. Glegg, 9 juillet 1830 (n. 15).

34. D. C. Napier, « Return of Indians under the Protection of the Indian Department of Lower Canada », 12 décembre 1836, dans *Copies or Extracts of Correspondence since 1st April 1835 between the Secretary of State for the Colonies and the Governors of the British North American provinces: Respecting the Indians in those Provinces*, Londres, House of Commons, 1839, p. 54.

35. Thomas Peace, « Maintaining Connections: Lorette during the Eighteenth Century », *op. cit.* Malheureusement, rien ne prouve à ce jour que les Wendats disposaient encore à l'époque des terres hors réserve relativement vastes qu'ils possédaient à la fin du XVIIIe siècle. De plus, les analyses soulignant le rôle périphérique de l'agriculture wendate laissent à penser que la plupart de ces terres ont en réalité été liquidées à la fin du XIXe siècle, peut-être même avant. Au début du XXe siècle, une étude de la vie quotidienne à Lorette décrit les ressources naturelles de la communauté

activité restait secondaire aussi dans la réserve des Quarante-Arpents de cette même communauté, un territoire pourtant beaucoup plus vaste, plus fertile et peu peuplé. Au milieu du XIXe siècle, l'agriculture occupait dans cette autre réserve une place plus négligeable encore qu'une autre activité économique pourtant bien modeste : la collecte de bois³⁶. À bien des égards, l'approche des Affaires indiennes en matière de développement agricole des communautés autochtones – leur méthode de prédilection pour « civiliser » les Premières Nations – a en réalité entravé l'essor de cette activité dans la réserve des Quarante-Arpents³⁷. Si le Ministère a parfois consenti aux Wendats des subsides pour l'achat de semences et d'outils agricoles, la *Loi sur les Indiens* adoptée en 1876 interdisait en théorie aux membres des communautés d'hypothéquer les terres qu'ils occupaient pour les amender³⁸. À la fin du XIXe siècle, l'agent des Indiens se plaignait régulièrement de cette difficulté auprès de ses supérieurs. En 1895, il écrivait ainsi : « Sur la réserve des Quarante-Arpents, il n'y a, cette année, qu'environ une centaine d'acres en culture, et cette culture a été faite par six familles huronnes. Ces familles sont dans une position difficile. Bien que le sol soit propre à la culture, les sauvages n'étant pas en état de faire les améliorations que requiert une exploitation agricole soigneuse et ne pouvant pas, d'un autre côté, emprunter ou hypothéquer leur fonds, ne retirent pas grand-chose

sous un jour bien sombre : « Mais son sol, assez profond du reste, est généralement maigre, sablonneux. Il a été défriché en partie, mais la culture n'y a guère prospéré. Lorsqu'on remonte le cours de la rivière Saint-Charles en arrière de Lorette, on ne voit pas de fermes, mais seulement des massifs de sapins de petite taille et les maisons de plaisance de quelques bourgeois de Québec. » Léon Gérin, « Le Huron de Lorette. À quels égards il est resté sauvage », *La Science sociale suivant la méthode d'observation*, 1901, dans Denis Vaugois (dir.), *Les Hurons de Lorette*, Québec, Septentrion, 1996, p. 22.

36. Un ancien employé des Affaires indiennes explique la faiblesse de l'agriculture chez les Wendats par l'importance que la communauté accorde à la préservation de ses ressources ligneuses : « Comme le bois de chauffage est une considération première pour les Sauvages, les Hurons désirent conserver le peu qu'ils possèdent pour leurs descendant[s], en conséquence ils défrichent peu de terre. » Appendice No. 14 : Extraits des témoignages de M. Robert McNab, ci-devant du Département des Sauvages, relativement aux Tribus du Canada Est », dans « Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada », *Appendice No. 1 du sixième volume des Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, Montréal, L. Perrault, 1847, Appendice T. Pour en savoir plus sur la collecte du bois dans la réserve des Quarante-Arpents, voir Brian Gettler, *Colonialism's Currency: Money, State, and First Nations in Canada, 1820-1950*, Montréal et Kingston, McGill-Queens University Press, 2020, p. 144-151.
37. Les politiques des Affaires indiennes ont en fait entravé l'essor agricole des communautés autochtones dans tout le Canada à la fin du XIXe siècle et au début du XXe, particulièrement dans les provinces des Prairies. À ce sujet, voir Sarah Carter, *Lost Harvests: Prairie Indian Reserve Farmers and Government Policy*, Montréal et Kingston, McGill-Queens University Press, 1993.
38. En 1872, par exemple, le gouvernement fédéral a procuré 75 \$ aux Wendats au titre d'une telle aide. Liste des dépenses du *Lower Canada Indian Fund*, n. d. [1872], Bibliothèque et Archives Canada (ci-après BAC), RG10, vol. 1861, dossier 201, bobine C-11103.

de leur terre; ils sont obligés d'avoir recours aux expédients et travailler à la journée pour faire vivre leurs familles³⁹. »

Les Affaires indiennes se serviront ensuite de ces arguments pour justifier la reprise et la vente des Quarante-Arpents et de Rocmont, une réserve située un peu plus loin de Lorette. Même si plusieurs Sioui vivaient aux Quarante-Arpents à l'époque, les dirigeants wendats, en désaccord permanent avec cette famille, ont affirmé qu'ils n'habitaient pas ces terres ni ne les exploitaient⁴⁰. En août 1904, le gouvernement fédéral vend finalement ces terres aux enchères⁴¹ et place le produit de cette transaction dans un fonds en fiducie géré par les Affaires indiennes pour le compte des Wendats. Cette vente mettra un terme aux modestes activités agricoles déployées par des membres de la communauté au fil du siècle précédent. Si l'agriculture disparaît ainsi, le jardinage reste par contre relativement florissant⁴². Au milieu du XXe siècle, un mémoire de licence en sociologie souligne que, sur les 76 Wendats et 75 Allochtones qui travaillent dans la réserve, aucun n'est employé dans l'agriculture⁴³.

Les conséquences socio-économiques de l'évolution du secteur manufacturier traditionnel

Le déclin des revenus de la chasse et de l'agriculture à Lorette stimule naturellement l'essor de son secteur manufacturier commercial régi par les lois du marché. Comme la chasse et l'agriculture, la production manufacturière propulse les pratiques et les savoir-faire traditionnels wendats dans l'économie capitaliste. Cependant, comme il l'a fait avec ces autres activités, le marché métamorphose les dynamiques manufacturières,

39. Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 15 août 1895, RAAI 1895, p. 33. L'agent reprend en substance les mêmes propos dans ses rapports des années ultérieures : Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 16 juillet 1896, RAAI 1896, p. 43; Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 28 juillet 1897, RAAI 1897, p. 44; et Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 22 juillet 1898, RAAI 1898, p. 44.

40. Gérin indique cependant que des membres de la communauté « en tirent, toutefois, un revenu, car les recettes provenant des droits payés annuellement par les entrepreneurs de coupes de bois sur cette réserve sont généralement appliquées par l'administration en subventions de diverses natures pour le bénéfice de ces Hurons. » Gérin, « Le Huron de Lorette », p. 39. Au sujet du conflit entre la famille Sioui et les autres Wendats, voir Brian Gettler, « Colonialism's Currency: A Political History of First Nations Money-Use in Quebec and Ontario, 1820-1950 », thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, 2011, p. 209-212.

41. Voir description de cette vente dans RAAI 1905 (*Indian Affairs Annual Report*, 1905, xxxiv).

42. Dans les années 1910, un observateur externe constatait : « Il n'y a pas d'agriculture dans cette réserve, mais la plupart des familles possèdent de petits jardins, et certaines élèvent même des vaches et des poulets. » Frederick H. Abbott, *The Administration of Indian Affairs in Canada: Report of an Investigation Made in 1914 under the Direction of the Board of Indian Commissioners*, Washington, D. C., autopublication, 1915, p. 72.

43. Gaston Blanchet, « Étude de la communauté de Lorette », thèse de licence, Université Laval, Québec, 1945, p. 64.

particulièrement la fabrication de mocassins et de raquettes. Il restructure aussi en profondeur la société villageoise : quelques familles déjà implantées dans la production manufacturière consolident leur emprise sur ce secteur; d'autres abandonnent leur production relativement autonome ou leur travail à la pièce au profit d'un emploi salarié. Cette réorientation de l'économie ainsi que les transformations d'un secteur manufacturier en plein essor expliquent, en partie du moins, l'évolution socio-économique plus globale du village au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe. Nous appuyant sur une analyse du parcours économique du village et de ses répercussions sociales, nous montrerons ici que la production manufacturière commerciale a enclenché un processus de formation de classes sociales similaire à ceux qui ont pu être observés dans la majeure partie de l'Amérique du Nord et de l'Europe.

Bien avant leur arrivée sur la rive nord du Saint-Laurent, les Wendats fabriquaient déjà des produits utilitaires pour leur propre usage et pour leurs échanges commerciaux avec les nations voisines⁴⁴. Certains membres de la communauté fabriquaient dès les années 1740 des produits qu'ils vendaient aux militaires français⁴⁵. Après la conquête de la Nouvelle-France, la demande externe ayant stimulé son intégration à l'économie de marché de Québec, alors en pleine croissance, cette pratique s'est toutefois profondément transformée. Un traité historique des années 1880 signale que les Wendats de Lorette fabriquent et vendent beaucoup de « raquettes, mocassins de caribou et mitaines aux régiments anglais installés dans la citadelle de Québec. » Leur succès commercial repose sur les compétences manufacturières traditionnelles des membres de la communauté et sur leur maîtrise de la chasse, une double expertise qui séduit « les officiers prospères qui [parcourent] chaque hiver les Laurentides, au nord de la ville, pour y trouver chevreuils et caribous en compagnie d'un guide chevronné, Gros-Louis, Sioui, Vincent et autres célèbres Nimrod hurons⁴⁶. » Affirmant aux autorités politiques du Bas-Canada que les Wendats fabriquent une grande diversité de biens décoratifs et utilitaires, y compris des mocassins, raquettes, écharpes, paniers, traînes sauvages, chapeaux de fourrure et

44. Les Wendats fabriquaient par exemple des raquettes et des mocassins pour leur propre usage quotidien. Elisabeth Tooker, *Ethnographie des Hurons, 1615-1649*, traduit de l'américain par Berthe Fouchier-Axelsen, Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 1987, p. 26-27. Dès avant l'arrivée des Européens, ils produisaient et vendaient par ailleurs aux communautés voisines divers produits manufacturés tels que de la farine de maïs, des cordes et des filets. Delâge, *Le pays renversé*, p. 65-69.

45. Thomas Peace, « Maintaining Connections: Lorette during the Eighteenth Century », *op. cit.*

46. Désignant un chasseur habile, le terme « Nimrod » est d'origine biblique : c'est le nom de l'arrière-petit-fils de Noé, renommé pour ses prouesses à la chasse. J. M. LeMoine, *Historical Notes on the Environs of Quebec*, Montréal, Burland Lithographic, 1880, p. 19.

mitaines, colliers de piquants de porc-épic, sacs, réticules, arcs, flèches, rames, petits canots et poupées indiennes, Nicolas Vincent Tsawenhohi ajoute néanmoins qu'ils ne vendent ces articles que de manière occasionnelle, et seulement à la moitié de leur prix antérieur⁴⁷. Ce témoignage doit, lui aussi, être considéré avec prudence. Comme pour la chasse et l'agriculture, Tsawenhohi semble faire état de difficultés économiques, au milieu des années 1820, dans le but de favoriser les revendications foncières des Wendats. Quoiqu'il en soit, le commissaire général indique au gouverneur général de l'Amérique du Nord britannique en 1836 que les Wendats travaillent essentiellement « dans la fabrication de mocassins, raquettes et autres produits destinés au marché de Québec, et dans la chasse et la pêche⁴⁸. »

Aux premiers stades de la commercialisation à grande échelle, le secteur manufacturier semble s'être organisé dans les foyers : chaque famille fabriquait et vendait alors ses produits de manière individuelle. Dans les années 1840, peut-être même avant cela, Marguerite Vincent La8inonkié et son mari Paul Picard Honda8onhont ainsi que leur neveu Philippe Vincent Téonouathasta et leur fils François-Xavier Picard Tahourenché, dit Paul, administrent cependant une manufacture d'importance, la première de la communauté. L'entreprise pratique le travail à façon : ses travailleurs wendats produisent les marchandises à domicile, chacun dans sa propre maison⁴⁹. Dans les années 1840, les Picard entretiennent ainsi des relations d'affaires très fructueuses avec les militaires britanniques autant qu'avec les civils⁵⁰. Ils comptent parmi leur clientèle plusieurs membres de l'élite dirigeante de la colonie, notamment Lady et Lord Elgin⁵¹ ; Robert Bruce, frère du gouverneur et secrétaire militaire; et le général Charles Stephen Gore,

47. Petition from Nicolas Vincent Tsawanhonhi, Canada, *Eighth Report of the Committee of the House of Assembly on... the Settlement of the Crown Lands*, Québec, Neilson and Cowan, p. 22.

48. R. J. Routh to the Earl of Gosford, 28 avril 1836, *Copies or Extracts of Correspondence*, p. 39. La même année, l'agent des Affaires indiennes à Québec constatait également que les gens de Lorette tiraient l'essentiel de leur subsistance de la fabrication de chaussures, mitaines et autres articles rehaussés de broderies en poils d'animaux ou piquants de porc-épic, de la production de raquettes et d'un peu de chasse, maraîchage et culture de modestes lopins. Louis Juchereau Duchesnay, *Answers to Queries*, 19 novembre 1836, BAC, RG10, vol. 92, 37645-51, bobine C-11468.

49. Delâge, « La tradition de commerce », p. 46.

50. Les Picard vendaient à l'armée des raquettes fabriquées par leurs employés : « payer pour les raquettes du Gouvernement le 28 avril 1842 par le Commissaire Millikin. » François-Xavier Picard Tahourenché, dit Paul, *Journal* (1837-1875), 28 avril 1842, ACNHW. Une entrée ultérieure du même journal fait référence à « Mr. Millikin Commissaire Général ». 17 juillet 1845 dans *Ibid.* On trouvera des exemples de ventes réalisées par François-Xavier Picard, dans François-Xavier Picard, *Ventes de l'été 1846*, 1er novembre 1846[?], BAnQ-Q, P883, S2, dossier 7.

51. Annette de Stecher, « Les arts wendats au service de la diplomatie et de la traite », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 44, n° 2-3, p. 65-77, 2014.

commandant de l'armée britannique pour l'Est du Canada⁵². Plusieurs conditions concourent alors au maintien de relations commerciales avec d'aussi illustres clients, en particulier la proximité de Lorette par rapport à Québec, le statut social élevé des Picard, et leur capacité à recevoir leurs distingués acheteurs avec tous les égards dus à leur rang⁵³. Dans les années 1850, les Picard présentent leurs marchandises et les vendent avec grand profit dans des foires commerciales de Québec et de Montréal ainsi qu'à l'Exposition universelle de Paris⁵⁴. Au milieu du siècle, un observateur en visite à Lorette souligne que Philippe Vincent et Paul Picard mènent « une existence confortable – ou plutôt, luxueuse⁵⁵ ». Au début des années 1870, alors que le fils de Philippe Vincent, également prénommé Philippe, a déjà pris en main l'exploitation de l'entreprise, la famille expédie 1700 paires de mocassins à un seul et même acheteur⁵⁶. Si de telles ventes ne représentent pas des sommes astronomiques (en l'occurrence, la paire de mocassins se vendait à l'époque 10 cents pour les modèles féminins, 13 pour les modèles masculins), le volume de cette transaction ainsi que les documents établissant le caractère durable de cette relation commerciale permettent de conclure que les opérations de cette ampleur n'étaient pas rares⁵⁷.

Dans la foulée des Picard et des Vincent, les Bastien s'implantent dans la production manufacturière de mocassins, raquettes et autres articles amérindiens « traditionnels ». L'entreprise, qui serait bien connue dans les années 1920 sous le nom de Bastien Frères (ou Bastien Brothers), amorce sa production à Lorette en 1876 sous la direction de Maurice Bastien⁵⁸. À l'époque, il assure seul la production des raquettes. Ayant visité le village

52. [Paul Picard?], Liste des créances de Paul Picard et Philippe Vincent, 29 mars 1849[?], BAnQ-Q, P883, S1, dossier 1.

53. François-Xavier Picard était renommé pour son hospitalité auprès de l'élite de Québec et recevait donc souvent chez lui des habitants bien en vue de cette ville : « Reçu la visite du Lord, et Lady Elgin, Colonel Bruce, sa dame, Capt Hamilton, un autre Monsieur, Lord & Lady Warncliff, Lady Hamilton, et Lady Bruce, en ma demeure, le 24 Juin 1852, jour de la St. Jean Baptiste. » Tahourenché, *Journal*, 24 juin 1852.

54. Ces foires commerciales de Québec et Montréal se sont tenues en 1850; l'exposition universelle de Paris a eu lieu en 1855. *Ibid.*, n. d. [septembre 1851]; Thomas Sterry Hunt, *Le Canada et l'Exposition universelle de 1855*, Toronto, 1856, p. 204-206.

55. L'auteur désigne erronément Paul Picard sous le nom de « Paul Vincent, cousin du Philippe ci-dessus mentionné. » « A Nook of the North », *Atlantic Monthly*, mars 1861, n. p., <http://www.gutenberg.org/cache/epub/11134/pg11134.html> (consulté le 2 mars 2021).

56. Philippe Vincent Téonouathasta est mort en 1870. Delâge, « La tradition de commerce », p. 46.

57. La continuité de cette relation est démontrée par le fait qu'un autre produit des Picard (un manteau pour hommes) était vendu au même prix que l'année précédente. François-Xavier Picard à [?], 15 février 1872, BAnQ-Q, P883, S2, dossier 7.

58. Cette brochure affirme erronément que Maurice Bastien était le seul fabricant de la Lorette indienne en 1826. Il faudrait lire « 1926 », l'année d'impression du document. Bastien Brothers, brochure, « The Call of Indian Lorette », n. d. [1926], ACNHW, E-4-66.

wendat dans les années 1890, le sociologue Léon Gérin indique que Maurice Bastien Ahgnionlen « deuxième du nom », fils de Maurice Bastien, a repris les rênes de cette entreprise prospère. En plus de produire des raquettes, les Bastien tannent les peaux et fabriquent des mocassins⁵⁹. Si l'entreprise familiale s'adresse ultérieurement à des grossistes internationaux pour distribuer ses produits, c'est Caroline Bastien elle-même, fille de Maurice Bastien Ahgnionlen, qui, dans les années 1880, parcourt les États-Unis pour accroître la clientèle hors frontières⁶⁰. L'augmentation fulgurante de la capitalisation nette estimée de l'activité manufacturière des Bastien entre 1880 et 1930 constitue sans doute le témoignage le plus éloquent de son formidable essor : elle se situait entre 500 \$ et 1000 \$ en 1882; entre 5000 \$ et 10 000 \$ en 1900; entre 10 000 \$ et 20 000 \$ en 1930⁶¹. Il convient de souligner ici que cet accroissement coïncide avec une réorientation décisive de l'activité des Bastien au profit des mocassins et au détriment des raquettes, reléguées au rang de production relativement mineure.

Au milieu des années 1880, François Gros-Louis Sassenio rejoint les Bastien et les Picard (famille alors dirigée par Philippe Vincent) dans la fabrication manufacturière de mocassins et de raquettes⁶². À l'époque, le missionnaire des Wendats constate : « Le commerce des [mocassins] et des raquettes s'est fait sur une grande échelle, ce qui a contribué à la prospérité du village⁶³. » Toutefois, vers la fin de cette décennie, la concurrence des Canadiens français sur le terrain des « industries indiennes » commence à nuire aux manufactures de Wendake⁶⁴. Au milieu des années 1890, l'agent des Indiens, par ailleurs frère de Maurice Bastien fils, souligne les difficultés économiques de la

59. Gérin, « Le Huron de Lorette », p. 34-35.

60. Maurice Bastien à L. W. Vankoughnet, 11 juillet 1880, BAC, RG10, vol. 2116, dossier 22 010, bobine C-11161. Cette formule permettait en outre aux Bastien d'éviter, jusqu'à la toute fin du XIXe siècle, le paiement des droits d'importation en vertu du statut d'Indienne de Caroline.

61. Julie-Rachel Savard, « L'apport des Hurons-Wendat au développement de l'industrie du cuir dans le secteur de Loretteville aux XIXe et XXe siècles », *Globe: Revue internationale d'études québécoises*, vol. 8, n° 1, 2005, p. 75. Ces chiffres proviennent de recueils de cotation des entreprises régulièrement publiés entre 1878 et 1930. L'évolution de la capitalisation de l'entreprise après 1930 nous est, hélas, inconnue.

62. Guillaume Giroux, Rapport annuel sur l'agence de Lorette, 6 octobre 1884, RAAI 1884, p. 36-37.

63. Guillaume Giroux, Rapport annuel sur l'agence de Lorette, 20 août 1883, RAAI 1883, p. 29.

64. Dans son rapport annuel de 1888, l'agent des Indiens écrit : « [le commerce] est aujourd'hui considérablement diminué et il en résulte que les Sauvages ne sont pas aussi à l'aise. La concurrence que les blancs font aux Sauvages dans leurs propres industries est, jusqu'à un certain point, la cause de cet état de choses. » Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 26 août 1888, RAAI 1888, p. 28. Thomas Sioui, éternel adversaire politique de Bastien, est pourtant d'accord avec lui sur ce point : « depuis quelques années [sic] les blancs se sont adonnés à la fabrication de tous ces articles et enlevé complètement cette industrie aux Sauvages qui ont perdu ainsi ce moyen de gagner leur vie. » Pétition de Thomas Tsioui *et al.* adressée à Lord Stanley de Preston, gouverneur général du Canada, 26 août 1889, BAC, RG10, vol. 6825, dossier 495-1-8, partie 1, bobine C-8545.

communauté en expliquant qu'elles résultent d'un effondrement des prix de moitié, lui-même causé par « la stagnation des affaires » et la féroce concurrence. Ces difficultés, ajoute l'agent, contraignent certaines familles à tenter l'aventure états-unienne. « Mais heureusement que les demandes de l'Ontario et de l'Ouest ont donné un peu de hausse aux affaires; le village était menacé d'une émigration en règle. Ce désastre a été prévenu grâce aux efforts d'hommes courageux de la tribu, particulièrement M. Maurice Bastien, fils, qui, au détriment de ses propres affaires et dans le seul but d'aider à ses compatriotes, a continué à donner du travail aux familles du village, les empêchant ainsi de quitter le pays⁶⁵ . »

L'agent des Indiens juge par ailleurs médiocres les perspectives d'un regain durable du secteur manufacturier : « [La] moitié du commerce est maintenant [passée] entre les mains de spéculateurs qui font au rabais le commerce de ces articles qui, toutefois, ne perdent rien de leur qualité ou de leur valeur réelle⁶⁶ . » Les tanneries hors réserve qui, avec Bastien, dominent le marché des approvisionnements en matières nécessaires à la production de mocassins et de raquettes, constituent alors les principales menaces pour les manufactures wendates. Au début du XXe siècle, Cloutier, un Canadien français ayant épousé une veuve de la famille Sioui, et Henry Ross, un marchand d'origine écossaise ayant récemment acquis l'entreprise de Philippe Vincent, sont ainsi les plus grands concurrents des Wendats dans le tannage et la fabrication de mocassins et de raquettes. À Lorette, toutefois, c'est Bastien qui possède la plus grande entreprise de ce type, et de loin⁶⁷ .

Ce secteur d'activité connaît pourtant à la toute fin des années 1890 un extraordinaire revirement, une explosion de la demande en mocassins et raquettes attribuable à la ruée vers l'or du Klondike. En 1898, l'agent des Indiens à Lorette écrit : « Il se manufacture dans le village des Hurons pas moins de 7,000 paires de raquettes et au moins 12,000 douzaines de paires de mocassins, représentant un chiffre d'affaires de \$70,000 à \$75,000⁶⁸ . » Léon Gérin confirme ces observations, estimant que les Wendats transforment chaque année entre 10 000 et 15 000 peaux pour produire environ 140 000 paires de mocassins et 7

65. On ne saurait évidemment exclure que l'agent des Indiens puisse ici se montrer élogieux à l'excès envers Maurice Bastien Ahgnionlen, puisqu'il était son frère. Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 15 août 1895, RAAI 1895, p. 33-34.

66. *Ibid.* Voir également Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 16 juillet 1896, RAAI 1896, p. 42.

67. Dans les années 1890, Lorette et ses environs immédiats comptaient trois tanneries, dont deux appartenant à des Canadiens d'origine européenne (Ross et Cloutier) et une à Maurice Bastien Ahgnionlen. Gérin, « Le Huron de Lorette », p. 33-35.

68. Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 22 juillet 1898, RAAI 1898, p. 45.

000 paires de raquettes⁶⁹. À titre de comparaison, l'entreprise montréalaise Ames, Holden & Co., l'un des fabricants de chaussures les plus importants de la province, a produit deux millions de paires de chaussures en 1921⁷⁰. Par conséquent, si Lorette manufacture bien 150 000 paires de mocassins dans les grandes années du Klondike, ainsi que l'affirme l'agent des Indiens, la production wendate, quoique bien inférieure à celle des plus grands fabricants de la province au XIXe siècle, n'en est pas pour autant négligeable. Bastien s'impose alors comme le plus grand producteur de raquettes et de mocassins (selon l'agent des Indiens, il représente plus de la moitié du chiffre d'affaires de ce secteur); l'entreprise de Philippe Vincent (l'ancien établissement Picard, qui sera acheté par Henry Ross après la mort de Vincent, en décembre 1897) en fabriquait également de bonnes quantités.

Mais alors que les entrepreneurs wendats tirent, selon toute apparence, d'abondants profits de leur production, leurs concitoyens employés dans l'industrie en obtiennent un revenu bien moins généreux. À la moitié du XIXe siècle, le secteur manufacturier constitue l'activité économique principale pour environ quarante-cinq familles⁷¹. Un visiteur connaissant bien Lorette affirme toutefois que les tanneurs wendats employés par un Canadien français de la région ne touchent en contrepartie de leur labeur qu'une maigre rémunération⁷². Dans les années 1890, les femmes qui brodent, plissent ou cousent des mocassins pour les entreprises de Lorette touchent entre 0,25 \$ et 0,30 \$ par douzaines de paires. Par conséquent, affirme Gérin, elles gagnent entre 0,30 \$ et 0,50 \$ par jour si elles travaillent entièrement à la main, mais deux fois plus avec une machine à coudre. Face à cet écart de revenus, nombreuses sont les femmes wendates qui ont déjà investi dans cette technologie au début du XXe siècle⁷³. Bien qu'il souligne que l'accroissement soudain de la production de mocassins et de raquettes suscité par la ruée du Klondike a permis de créer ou préserver de nombreux emplois, en plus d'assurer le maintien de « l'industrie mère de notre village de Lorette », l'agent des Indiens note que cet essor n'a guère bonifié les salaires des travailleurs ni les profits des propriétaires d'entreprises⁷⁴. Néanmoins, les salariés de Lorette gagnent mieux leur vie que leurs voisins canadiens-

69. Gérin, « Le Huron de Lorette », p. 36-37.

70. John Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec* (4e édition), traduit de l'anglais par Hélène Fillion, Montréal, Septentrion, 2003, p. 248.

71. *The Canada Directory for 1857-58*, Montréal, John Lovell, 1857, p. 289.

72. Cet observateur signale en outre une grande disproportion entre la rémunération des travailleurs et les coquettes sommes déboursées par les étrangers pour acquérir les articles fabriqués par eux. « A Nook of the North ».

73. Gérin, « Le Huron de Lorette », p. 34.

74. Bastien explique le phénomène par « l'augmentation considérable dans la valeur du cuir et des peaux crues; par exemple, les peaux vertes qui valaient autrefois ou par 100 livres se vendent aujourd'hui et . » Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 22 juillet 1898, RAAI 1898, p. 45.

français. Les rémunérations offertes par les entreprises du village sont même suffisamment alléchantes pour convaincre des Canadiens français de la région de se joindre aux Wendats dans la production de mocassins; seulement deux d'entre eux possèdent cependant les compétences nécessaires pour fabriquer des raquettes. Au tournant du XXe siècle, Gérin constate qu'un nouveau système de production a remplacé l'ancien modèle du travail à façon dans la fabrication des produits « artisanaux » wendats, et transforme de manière significative les conditions de travail dans le village⁷⁵. Une nouvelle hiérarchie, fondée sur les classes sociales, supprime l'ancien système de production, plus informel.

En plus des mocassins et des raquettes, les Wendats fabriquent alors des « ouvrages de fantaisie ». Les produits de ce secteur d'activité certes bien plus modeste et d'une incidence économique moindre sont vendus dans le village, à des grossistes des centres urbains ainsi qu'aux touristes dans le nord-est des États-Unis et dans les lieux de villégiature du bas Saint-Laurent – La Malbaie, Cacouna, Rivière-du-Loup⁷⁶. L'industrie du souvenir connaît aussi un regain à la fin du XIXe siècle – moins vigoureux, cependant, que celui des mocassins et des raquettes. Alors que la production plus industrielle bénéficie considérablement du Klondike, l'agent des Indiens signale que la fabrication manufacturière de souvenirs n'a pas été cette année-là « très rémunératrice, les sauvagesses n'ayant pas eu le temps pendant l'hiver de confectionner autant d'ouvrages en bois de frêne et en foin d'odeur que par le passé ». Elles avaient donc peu de marchandises à proposer aux touristes qu'elles sont allées rencontrer dans leurs lieux de villégiature, ajoute-t-il; en outre, les ventes de la fin de la saison laissent présager une nouvelle baisse des ventes pour l'année en cours. En plus du contexte économique maussade, la révocation de l'exemption des droits de douane accordée jusque-là aux Autochtones du Canada par les États-Unis grève leurs prix de « droits exorbitants sur ces articles⁷⁷ ». Les emplois wendats supprimés par l'effondrement de la production de raquettes et de mocassins après la flambée yukonaise du Klondike contribuent néanmoins au triplement, l'année suivante, des revenus de la vente des « ouvrages de fantaisie ». L'agent des Indiens souligne que cette heureuse coïncidence, ainsi que le lancement d'une production de canots de toile, permettent en définitive à l'économie de Wendake d'éviter l'affaïssement

75. « À l'ancien petit atelier familial s'est substitué l'atelier collectif sous la direction de patrons étrangers à la famille ouvrière. » Gérin, « Le Huron de Lorette », p. 37.

76. *Ibid.*, p. 32.

77. Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 22 juillet 1898, RAAI 1898, p. 45; et Report on the Jeune-Lorette Agency, July 22 1898, *Indian Affairs Annual Report*, 1898, p. 45.

de ses revenus : « Sans l'introduction dans le village d'une nouvelle industrie, la fabrication des canots en toile, plusieurs familles auraient été dans un grand besoin⁷⁸ ». Les revenus de ce secteur d'activité restent néanmoins, sur toute la période considérée, très inférieurs à ceux de la production de mocassins et de raquettes.

Si la fabrication manufacturière d'articles « traditionnels » procure un revenu à la plupart des habitants de Lorette durant le XIXe siècle, tous les membres de la communauté ne profitent pas également de son essor. Cette activité participe ainsi à l'accentuation de la stratification socio-économique : alors que les recettes de la manufacture permettent aux Bastien et aux Picard/Vincent d'accéder à des parcours éducatifs prestigieux, puis à des carrières du secteur tertiaire, et d'affermir de cette façon leur statut social, les familles moins privilégiées peinent, du moins dans un premier temps, à leur emboîter le pas. Prosper Vincent Sawatanen, par exemple, l'un des fils de Philippe Vincent Téonouathasta, devient prêtre catholique en 1870 et sera vicaire au tournant du XXe siècle⁷⁹. En 1876, le ministère provincial de la Colonisation et des Mines engage Paul Picard, fils de François-Xavier Picard Tahourenché, comme dessinateur et arpenteur, un poste qu'il occupe au moins jusqu'en 1888⁸⁰. Avant cela, Picard avait été clerc de notaire à partir de 1865, puis notaire cinq ans plus tard⁸¹. Les deux fils de Picard ont fait des études similaires et atteint un statut comparable. Pierre-Albert Picard Tsichiek8an, alors grand chef et agent des Indiens, a travaillé pour le service du cadastre du ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries du Québec de 1921 à 1942⁸². Son frère, Louis Philippe Ormond Picard Arôsen, a tout à la fois mené une prestigieuse carrière militaire et occupé un emploi dans le secteur tertiaire. S'étant enrôlé dans la Milice canadienne en 1897, il servira brièvement sous les drapeaux en Afrique du Sud, juste après la fin de la guerre des Boers. En septembre 1914, Picard, « explorateur et dessinateur », se réengage dans l'armée au rang de lieutenant, un grade qu'il a obtenu en 1898. Déployé pendant la guerre en France avec le 12e Bataillon, il est promu capitaine⁸³ et devient ainsi l'un des

78. Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 15 juillet 1899, RAAI 1899, p. 50.

79. Gérin, « Le Huron de Lorette », p. 55.

80. La demande d'assurance-vie de Picard indique qu'il travaille pour le Québec comme « dessinateur employé du gouvernement » depuis 1876. Paul Picard, Application for a Policy, Union Mutual Life Insurance Company, 26 avril 1888, BAnQ-Q, P883, S3, dossier 7.

81. Brevet de Paul Picard à Philippe Huot, 8 novembre 1865, notaire Louis Panet, BAnQ-Q, CN301, S208, n° 14 856; Titre clérical de Prosper Vincent, 20 mai 1870, notaire Paul Picard, BAnQ-Q, CN301, S368, n° 1.

82. Pierre-Albert Picard à J. E. Perrault, Ministre de la Colonisation, des Mines & des Pêcheries, 23 mars 1921, ACNHW, P2-S3-A13, dossier B-2-16.

83. « Officers' Declaration Paper, Canadian Overseas Expeditionary Force: Captain Picard, Louis Phil. Ormond », 31 octobre 1918, BAC, RG150, versement 1992-93/166, boîte 7809-33. Picard amorce sa carrière militaire comme simple soldat dans

rare Autochtones titulaires d'une commission d'officier à avoir servi dans les rangs du Corps expéditionnaire canadien⁸⁴.

Tandis que les familles Vincent et Picard dominent dans les études et le statut, la famille Bastien s'impose dans l'ascension sociale wendate à partir de la fin du XIXe siècle. Député conservateur de l'Assemblée législative pour le comté de Québec de 1924 à 1927, Ludger Bastien se démarque particulièrement, mais d'autres membres de la famille Bastien connaissent aussi des parcours remarquables, quoique moins publics. Joseph Bastien, le frère de Ludger, occupe ainsi le prestigieux poste de directeur du département de la fourrure du grand magasin Holt & Renfrew de Québec. Ernest, un autre de ses frères, dirige avec Ludger lui-même plusieurs entreprises familiales très prospères⁸⁵.

La position socio-économique de la famille s'explique par la domination qu'elle exerce sur le secteur manufacturier de Lorette de la fin du XIXe siècle jusqu'au milieu du XXe, mais aussi par l'usage judicieux qu'elle fait des profits de ces activités et de fonds provenant d'autres sources. En 1923, une décision judiciaire majeure permet ainsi une injection considérable de capitaux dans les activités de la famille Bastien – la plus importante de son histoire. En 1909, Ludger et son frère Ernest Bastien ont établi sur la rivière Saint-Charles, à Lorette, une tannerie alimentée à l'énergie hydraulique et administrée par leur entreprise, Bastien Frères. Depuis 1895, le lac Saint-Charles, un peu en amont de la réserve, assure une bonne partie des approvisionnements en eau potable de la ville de Québec. Cependant, la ville n'a jamais dédommagé les propriétaires fonciers dont l'accès à l'eau a été restreint par cet aménagement. En 1914, Québec ayant installé de plus grosses canalisations pour acheminer de plus grandes quantités d'eau, Ludger et Ernest Bastien poursuivent la ville en l'accusant d'empêcher leur tannerie de fonctionner au maximum de sa capacité à cause de la baisse du débit à certaines périodes de l'année. En 1923, le Conseil privé leur octroie 175 000 \$ en dommages ainsi que la gratuité de l'eau à perpétuité pour le lavage et le trempage des peaux⁸⁶. Cet apport massif de fonds procure

le 87e bataillon de la Milice canadienne en 1897 et devient lieutenant l'année suivante. Il s'enrôle de nouveau en avril 1902 et est déployé un court temps en Afrique du Sud avant d'être renvoyé à la vie civile avec honneur au mois de juillet de la même année. « Canadian Mounted Rifles, Attestation Paper, No. 383 », 16 avril 1902; et W. E. L. Coleman, « Record of Service: Private Picard, Ormond », 28 octobre 1940, BAC, RG38, A-1-a, vol. 84, bobine T-2082.

84. Les Affaires indiennes indiquaient en 1916 que huit Autochtones servant sous les drapeaux étaient alors des « officiers brevetés » (titulaires d'une commission d'officier). RAAI 1916, p. xxxviii.
85. Joseph Bastien, « Éleveurs, lisez-moi ça », *La revue des éleveurs de renards*, vol. 1, n° 3, décembre 1934, p. 29-30, ACNHW, dossier E-2-17.
86. Au sujet de cette procédure judiciaire, voir « La cité et les Bastien font la paix après des années de lutte », *L'action catholique*, 30 juin 1923, n. p.; et « L'Œil au Conseil de Ville : L'affaire Bastien », *L'Œil aux affaires de Québec*, 6 juillet 1923, p. 1, ACNHW, P2-S3-B2, dossier B-2-19.

à l'entreprise de solides réserves financières et assure aux Bastien de coquets bénéfiques personnels. Ils investissent ces sommes dans divers projets commerciaux, dont au moins quatre entreprises familiales – Alexandre Bastien, Limitée; Bastien Silver Fox Breeders; Bastien Frères; et Bastien, Gagnon et Cloutier)⁸⁷ .

Si ces familles dominent l'élite lorettoise jusqu'au milieu du XXe siècle, quelques autres Wendats étaient déjà employés dans le secteur tertiaire dans les années 1930. Paul Launière, par exemple, travaille pour le gouvernement provincial, et l'une des sœurs Gros-Louis, pour la Metropolitan Life Insurance Company de Québec⁸⁸ . Des membres de professions libérales émergent aussi de Lorette à cette époque. Léon Gros-Louis est sans doute l'incarnation la plus étincelante de l'ascension professionnelle wendate puisque, ayant étudié à l'université Laval, il devient en 1952 le premier médecin de Lorette⁸⁹ . En dépit de ces cas isolés, les familles Picard, Vincent et Bastien maintiennent leur domination dans les emplois qualifiés, le secteur tertiaire et les postes commerciaux sur toute la période étudiée et s'imposent ainsi comme les moteurs des transformations profondes observées dans la société de Lorette à cette époque. Au XXe siècle, même s'il continue de procurer de l'emploi à de nombreux Wendats et d'assurer la prospérité d'un nombre beaucoup plus restreint d'entre eux, le secteur manufacturier de Lorette témoigne de l'évolution en marche des conditions économiques bien au-delà des frontières du village. Après le repli de la première décennie du siècle, la fabrication manufacturière connaît un regain relatif juste avant la Première Guerre mondiale⁹⁰ . Un

87. Raphaël Ouimet, « Ludger Bastien », *Biographies canadiennes-françaises*, Montréal, 1926, p. 98, ACNHW, C-4-36. Bien que l'on sache peu de choses de l'évolution à long terme de ces entreprises, il est établi qu'Ernest Bastien, ayant remis sur pied Bastien Silver Fox Breeders après la crise des années 1930, a su faire considérablement prospérer ces activités d'élevage d'animaux à fourrure dans le village voisin de Château-d'Eau. [?] Potvin, « Une après-midi à Château-d'Eau », *Les pelleteries du Québec*, mars 1947, p. 8-9, ACNHW, G-1-99.

88. Le titre de poste de Launière ne nous est pas connu. M. E. Bastien to the Secretary, Department of Indian Affairs, 18 juin 1938, BAC, RG10, vol. 7552, dossier 41 014-1, bobine C-14817. L'une des filles d'Ovila Gros-Louis, Marguerite ou Pauline, travaillait pour la compagnie d'assurances. W. J. F. Pratt to Mr. Sharpe, 17 avril 1937, ACNHW, Fonds Marguerite Vincent, 8551-01.

89. Avant d'être à l'emploi du gouvernement du Québec, Pierre-Albert Picard Tsichiek8an avait été ingénieur dans plusieurs grands projets de construction. Entre l'été et l'automne 1917, par exemple, il travaillait pour l'entreprise Quinlan & Robertson de Limoilou. 3 septembre et 4 novembre 1917, *Journal de Picard*. Allocution de J. Arthur Vincent pour Léon Gros-Louis, 15 juin 1952 et Souscription en faveur de M. Léon Gros-Louis, n. d. [15 juin 1952], ACNHW, Fonds Marguerite Vincent, 8542-02.

90. En 1909, Antoine-Oscar Bastien, agent des Indiens, rappelait qu'il avait souligné, dans son rapport précédent, que la fabrication de raquettes et de mocassins, l'activité principale des « Indiens », était alors loin d'être aussi florissante qu'autrefois. Il déplorait, ajoutait-il, qu'au lieu de retrouver de sa vigueur, cette production eût au contraire encore reculé cette année-là. Par conséquent, affirmait-il, les chefs de famille de la réserve étaient contraints, pour subvenir

observateur constate à Lorette que Maurice Bastien « dirige une grande manufacture de raquettes qui sont vendues dans toute l'Amérique du Nord. Il a deux fils qui vivent au village, dont l'un administre une importante fabrique de mocassins et l'autre, une tannerie d'envergure, très moderne, qui traite des milliers de peaux de grand cerf et d'orignal canadien à tous les stades du tannage. Ces trois usines emploient pratiquement toute la population du village, hommes, femmes et enfants, qui travaillent à la pièce et semblent bien gagner leur vie, car la plupart d'entre eux habitent de confortables maisons à charpente⁹¹ . »

Cependant, les concurrents allochtones empiètent de plus en plus sur ce secteur d'activité, le plus représentatif de Lorette. Bastien explique ainsi au visiteur que « d'autres, ayant acquis leur industrie des Indiens, ont mis sur pied des fabriques similaires ». De plus, ajoute-t-il, « cette concurrence fait tant baisser les prix qu'il est désormais presque impossible, pour les Indiens de gagner leur vie et que les profits de cette manufacture sont en baisse constante⁹² . » Après la guerre, l'essor de la production manufacturière du village se poursuit. En 1920, une journaliste signale que les chaussures wendates se vendent bien dans tout le Canada et même aux États-Unis, précisant qu'à Lorette, on évoque sans sourciller une production d'un demi-million de paires de mocassins⁹³ . Un autre visiteur, l'anthropologue C. Marius Barbeau, observe également ce regain de l'industrie manufacturière après la guerre : « Concernant les industries locales, Lorette est plus avancée que la plupart des villages canadiens, et la demande en articles manufacturés (mocassins, raquettes, gants, jouets et curiosités, produits de cuir, paniers, etc.) est plus forte que l'offre⁹⁴ . »

Cette prospérité prend brutalement fin avec la crise des années 1930. Tandis que la position monopolistique de leur magasin dans la distribution de l'aide en nature remise par l'État aux habitants de la réserve permet aux Bastien de maintenir de juteux profits tout au long des années 1930⁹⁵ , les travailleurs de leurs manufactures, eux, bénéficient

aux besoins les leurs, de s'éloigner pour aller travailler dans les villes voisines. Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 14 juin 1909, RAAI 1909 (IAAR 1909, p. 47).

91. Abbott, *Administration of Indian Affairs in Canada*, p. 71.

92. *Ibid.* Dans son étude du secteur du cuir dans la région intitulée « L'apport des Hurons-Wendat au développement de l'industrie du cuir », Julie-Rachel Savard montre bien les répercussions de cette concurrence sur le secteur manufacturier de Lorette.

93. Victoria Hayward, « Indian Lorette », *Quebec Daily Telegraph*, 13 avril 1920, n. p.

94. C. M. Barbeau, « The Indian Reserve of Lorette (Quebec): A Report Concerning its Proposed Disestablishment », s. d. [1920], Musée canadien de l'histoire (ci-après MCH), collection Marius Barbeau, B91, F3, p. 15.

95. Au sujet du rôle de l'État dans les profits réalisés par les Bastien dans la vente au détail après la crise des années 1930, voir Brian Gettler, « La consommation sous réserve ».

peu de cette bonne fortune. Bastien Frères réduit au contraire considérablement sa main-d'œuvre pendant la crise, ce qui induit une augmentation importante du soutien étatique dans le village et amène le gouvernement fédéral à constater que Lorette n'offre aucune perspective d'emploi⁹⁶. Un habitant de la réserve explique qu'une femme travaillant régulièrement dans la fabrication de chaussures à Lorette au milieu des années 1930 ne pourrait guère espérer gagner que quelques dollars par semaine, et serait souvent sans travail⁹⁷. Dans les années 1930, les lignes de démarcation entre les classes sont ainsi clairement tracées : tandis que les familles riches, par exemple les Bastien, consolident leur statut, les membres moins fortunés de la communauté peinent à subsister – et la débâcle économique accentue l'écart.

Si la crise des années 1930 nuit considérablement à la fabrication manufacturière de mocassins, ce secteur d'activité reprend beaucoup de sa vigueur dès le milieu des années 1940, même s'il emploie alors une proportion bien moins importante de la population de la réserve. En 1945, Gaston Blanchet observe que la production de raquettes a presque disparu et que la seule activité qui subsiste, la production de chaussures et « pantoufles », ne fournit plus qu'un nombre très restreint d'emplois aux membres de la communauté⁹⁸. En dépit de la main-d'œuvre autochtone relativement modeste que ce secteur représente désormais, Maurice Bastien tire parti de son rôle d'agent des Indiens pour stimuler la production avec l'aide du service de l'artisanat des Affaires indiennes, qui lui procure des matériaux devenus rares pendant la Deuxième Guerre mondiale – des perles importées d'Italie ou de Tchécoslovaquie⁹⁹. Ottawa estime que cette stratégie fonctionne, puisque

96. Les Affaires indiennes n'ont procuré aucune aide à Lorette en 1929, probablement en raison de la prospérité manufacturière du village. En 1938, par contre, le gouvernement fédéral déboursait à ce titre 11 110,73 \$, soit 23,24 \$ par habitant de la réserve. Bien qu'il représente une augmentation marquée, ce chiffre est en réalité bien inférieur au sommet atteint en 1935, qui s'établissait à 13 742,82 \$ au total, soit 28,75 \$ per capita. RAAI, 1929 à 1938. En 1937, les Affaires indiennes rejettent la demande d'aide d'Ovila Gros-Louis, qui voulait quitter Québec, où il résidait avec ses deux filles majeures, dont l'une avait un emploi stable et relativement bien payé, pour rentrer vivre à Lorette, là « où il n'existe aucune chance d'être employé ». W. J. F. Pratt to Mr. Sharpe, 17 avril 1937, ACNHW, Fonds Marguerite Vincent, 8551-01.

97. Gaspard Picard to T. G. Murphy, 1er septembre 1934, ACNHW, Fonds Marguerite Vincent, 8551-01.

98. « [...] l'unique manufacture de la réserve, qui emploie une centaine de personnes dont très peu d'Indiens, fabrique des souliers, des pantoufles. » Blanchet, « Étude de la communauté de Lorette », p. 6-7.

99. M. E. Bastien à la Division des Affaires indiennes, 25 mars 1944; et Kathleen Moodie à M. E. Bastien, 17 avril 1944, LAC, RG10, vol. 7552, dossier 41 014-1, bobine C-14817. Les Affaires indiennes ont mis sur pied le programme d'artisanat pour abaisser les déboursés en soutien social. En dépit de la maturité du secteur manufacturier de Wendake, certains habitants du village ont reçu l'appui de l'État alors qu'ils travaillaient dans ce domaine pendant la guerre. Entre le 1er et le 30 avril 1940, la division des Affaires indiennes a ainsi investi 450,29 \$ à Wendake et vendu la production de la communauté à perte (pour 439,83 \$). Hélas, les documents d'archives n'indiquent pas si Bastien ou d'autres Wendats

les artisans « indiens » peuvent vendre cher leurs marchandises, qui séduisent une vaste clientèle¹⁰⁰. L'entreprise Bastien Frères, qui appartient encore, alors, à des membres de la famille Bastien, reste le principal fabricant de mocassins, chaussures, pantoufles et autres souvenirs pour touristes jusqu'au milieu du siècle¹⁰¹.

La consommation

Si les activités de production ont réorienté en profondeur les dynamiques socio-économiques de Lorette, la consommation, un secteur auquel participent nécessairement tous les membres de la collectivité, y a aussi grandement contribué. En dépit de leur rareté, les sources documentaires relatives à la consommation permettent, avec les éléments d'information sur la production analysés précédemment, d'affirmer que ces deux activités économiques étaient alors étroitement reliées. Le secteur de la vente au détail et, d'une manière plus générale, la consommation, ont en effet contribué à renforcer les divisions sociales alors émergentes dans la communauté.

Les Wendats ont toujours pratiqué le commerce¹⁰². À Wendake Ehen, ils fournissaient déjà à leurs voisins algonquins du maïs, des filets de pêche, des perles de wampum et autres articles en échange du poisson et des peaux dont ils avaient besoin. Puis, l'arrivée des Français leur a permis d'acquérir des biens manufacturés européens tels que perles de verre, couteaux, couvertures et bouilloires, qu'ils se procuraient en contrepartie de tabac¹⁰³. Après s'être installés dans la vallée du Saint-Laurent, les Wendats ont bénéficié d'un accroissement de leurs échanges commerciaux et, notamment, d'un accès croissant à des outils, articles ménagers et produits périssables. À la fin du XVIIIe siècle, leur culture matérielle ressemble déjà beaucoup à celle de leurs voisins canadiens-français, les habitants de Lorette achètent, dans les marchés de Québec ou à des marchands ambulants de passage dans la communauté, l'ensemble des biens qu'ils consomment, mais ne produisent pas¹⁰⁴.

ont bénéficié de ces fonds. Statement of Handicraft Trust Account #470, 1er avril-30 novembre 1940, n. d. [11 décembre 1940], BAC, RG10, vol. 7551, dossier 41 001-1, bobine C-14817.

100. RAAI 1947 (IAAR 1947, p. 212).

101. [?] Potvin, « Une après-midi à Château-d'Eau ».

102. Voir les chapitres 1 à 4 de *From Huronia to Wendakes. Adversity, Migration, and Resilience, 1650–1900*.

103. Tooker, *Ethnographie des Hurons*, p. 27-28.

104. À la fin du XVIIIe siècle, un observateur affirmait que les hommes wendats s'épilaient entièrement le visage à l'aide de pinces qu'ils se fabriquaient avec du fil de cuivre. En raison de cette pratique, universelle parmi la population masculine du village, ajoutait-il, « tous les trafiquants emportent avec eux cet objet de commerce exprès pour le leur fournir. »

S'il reste difficile d'évaluer l'ampleur du commerce de détail dans la réserve à l'époque et d'en discerner exactement les rouages, il est établi qu'au milieu du XIXe siècle, le vaste et florissant village français de Lorette (aujourd'hui, Loretteville), situé en face du village wendat, de l'autre côté de la rivière Saint-Charles, comptait de nombreuses entreprises spécialisées dans le papier, la farine, le bois de construction et autres marchandises, dont 41 petits commerçants proposant des aliments et autres produits de consommation, pour une population totale de 2200 habitants¹⁰⁵. En particulier, un magasin général accueille sa clientèle « près du village huron, mais du côté canadien-français de la rivière. » Un visiteur régulier de la réserve précise qu'il vend « de ces cotons imprimés de couleurs vives indispensables à la belle sauvagesse [...] et ces couvertures bleues et blanches si prisées pour l'habillement des femmes comme des hommes. » Le magasin offre aussi « un assortiment de perles et de soies ainsi que de la laine peignée utilisée pour la broderie des mocassins, des épauettes », mais aussi du cognac, des lithographies décoratives et « toutes choses que la sauvagesse ou le sauvage le plus exigeant pourrait souhaiter se procurer, depuis les grelots de traîneau jusqu'aux loupes cerclées de rouge¹⁰⁶ ». Les habitants du village wendat pouvaient donc se procurer une immense diversité de biens de consommation au milieu du siècle, à condition évidemment d'en avoir les moyens.

Sur toute la période considérée, les Wendats commerçaient dans la réserve et dans ses environs. Nous ignorons malheureusement à peu près tout de la teneur précise de leurs activités¹⁰⁷. Dans un premier temps à tout le moins, les marchands ne se consacraient pas entièrement au commerce de détail, mais complétaient leurs recettes par des revenus provenant d'autres sources. Charles Picard, par exemple, en plus d'être commerçant, travaillait à l'occasion dans l'entretien des routes avoisinant la réserve¹⁰⁸. Malgré cette

John Long, *Voyages chez différentes nations sauvages de l'Amérique septentrionale*, traduit de l'anglais par J. B. L. J. Billecocq, Paris, Prault l'aîné, imprimeur, & Fuchs, libraire [1792?], p. 278.

105. Par exemple, des bouchers, propriétaires de magasin général, épiciers, boulangers, charrons, ébénistes, bottiers, selliers ou forgerons. *Canada Directory for 1857-58*, p. 289.

106. « A Nook of the North. »

107. Les traces les plus anciennes de l'activité marchande wendate se limitent aux professions des parties prenantes indiquées dans les contrats. Au milieu du XIXe siècle, par exemple, Charles Picard est désigné comme commerçant du village de Saint-Ambroise (Loretteville). Quittance par Edouard Dubeau à Pierre Noël et Charles Picard, 18 novembre 1858, notaire Louis Panet, BAnQ-Q, CN301, S208, n° 14 090. Adolphe Picard était aussi commerçant, mais à Lorette. Vente de meubles, Adolphe Picard à Fr. GrosLouis, 30 juin 1875, notaire Paul Picard, BAnQ-Q, CN301, S368, n° 210.

108. En l'occurrence, Picard a gagné 1.18.0 £ Hfx après dépenses pour douze jours et demi de travail de voirie. Reçu de Charles Picard, à Félix Fortier, écuyer, pour travail qu'il a effectué au chemin qui conduit de la rivière aux Pins à la rivière Sainte-Anne, 30 juin 1855, BAnQ-Q, E21, S64, SS5, SSS3, D903.

concurrence initiale, le commerce de détail, comme la fabrication manufacturière, tombe graduellement sous la coupe d'une seule famille, celle des Bastien.

Au début du XXe siècle, Antoine Oscar Bastien, agent des Indiens de Lorette et membre de la communauté, est propriétaire et gérant d'une épicerie qui, établie dans la réserve, distribue les secours en nature fournis par l'État; il accorde aussi des crédits à la consommation à de nombreux habitants de la réserve. Cette pratique du prêt a provoqué un endettement considérable chez certains membres de la communauté, particulièrement dans les années les plus difficiles pour le secteur manufacturier du village¹⁰⁹. Les Affaires indiennes finissent par ordonner la fermeture du magasin en vertu des dispositions de la *Loi sur les Indiens* interdisant les échanges commerciaux entre Autochtones et agents des Indiens. Néanmoins, le neveu d'Antoine Bastien, Maurice E. Bastien, nommé agent des Indiens en 1931, a aussi administré un magasin dans la réserve en association avec son frère, Ludger, ancien député conservateur de l'Assemblée législative du Québec. La production manufacturière représentant la seule possibilité de revenu pour la plupart des habitants de la réserve au plus fort de la crise des années 1930, ce magasin assure à ses riches propriétaires le quasi-monopole de la distribution des marchandises échangeables contre les coupons remis par l'État¹¹⁰. Si cette mainmise relègue les deux magasins de Gustave Gros-Louis et Paul Sioui, respectivement, en périphérie de l'économie du village pendant les années 1930, la communauté compte dans les années 1940 plusieurs commerçants wendats n'appartenant pas à la famille Bastien, par exemple Georges Picard¹¹¹.

En même temps que l'emprise des Bastien sur le commerce de détail se desserre, un nationalisme économique émerge à Lorette. En 1946, face aux concurrents fréquentant le village, le conseil de bande adopte une résolution interdisant l'accès à la réserve à

109. Ainsi, quatre ans après avoir ouvert son magasin, Bastien écrit aux Affaires indiennes : « L'argent circule plus que d'habitude, mais le manque d'ouvrage dans ces dernières années a plongé un grand nombre de sauvages dans la misère et les a forcés de s'endetter pour vivre; d'un autre côté, j'ai remarqué que l'on pratiquait une stricte économie afin d'être en mesure de réparer les malheurs du passé et de faire face aux vicissitudes de l'avenir. » Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 22 juillet 1898, RAAI 1898, p. 46. L'année suivante, cependant, Bastien signale que la résurgence des difficultés empêche certains membres de la communauté de se libérer de leurs dettes : « L'enthousiasme de l'année dernière, qui a fait croire à ces sauvages que la prospérité continuerait, a trompé leur prévoyance, et cette année la fabrication des raquettes et des mocassins a été presque nulle, comparée à l'année dernière. » Bastien, Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette, 15 juillet 1899, RAAI 1899, p. 48.

110. On trouvera une analyse de l'influence de la famille Bastien sur le commerce de détail dans la réserve : Brian Gettler, « La consommation sous réserve ».

111. Le document Minutes du conseil, 9 mai 1941, Bastien, *Livre de conseils tenus au village des Hurons, 1919-1949*, p. 102, ACNHW, évoque ainsi les activités commerciales de Picard.

tous les voyageurs de commerce, hormis ceux de Loretteville¹¹². Cette décision semble s'inspirer, au moins en partie, des revendications de Jules Sioui, militant politique wendat et « épicier-barbier » qui, en plus de travailler à la mobilisation des peuples autochtones du Canada, refusa pendant un certain temps de servir les Canadiens français dans son établissement¹¹³. S'il reste difficile de mesurer avec exactitude les répercussions de cette politique, bien éphémère par ailleurs, de Sioui dans la communauté, il ne fait aucun doute que certains Wendats attribuaient alors un rôle politique à la consommation et la considéraient comme un levier pour la prospérité économique du village¹¹⁴.

En plus de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté, la consommation réaffirme les lignes de démarcation dans le village. Tandis que les habitants moins fortunés de Lorette s'endettent pour subvenir aux besoins de leurs familles, certains membres mieux nantis de la communauté consacrent de coquettes sommes aux biens de luxe. Au milieu des années 1850, un voyageur indique que « Paul Picard a déboursé 275 \$ pour un piano destiné à sa fille ». Quand il rend visite à Philippe Vincent, ajoute-t-il, « ce Huron des plus imposants m'invite à m'asseoir dans un petit salon meublé d'un sofa et d'un tapis, me propose du brandy dans une carafe en verre taillé ainsi qu'une pâtisserie sur une assiette de bonne porcelaine, et s'exprime en français avec entrain, se montrant même intarissable au sujet du commerce¹¹⁵ ».

Cet étalage de richesses prend aussi la forme de collections d'objets culturels ou historiques. Dans les années 1880, Paul Picard, par exemple, possède un dictionnaire manuscrit français-huron, une médaille d'argent frappée en 1840 à l'effigie de la reine Victoria, une autre à l'effigie de George III, trois médailles estampillées respectivement « Dublin (1565 ou 1865) », « New York 1853 » et « Prince Albert 1851 » ainsi que deux colliers de wampum¹¹⁶. En plus de jouir des privilèges habituels de la prospérité économique,

112. Minutes du conseil, 27 novembre 1946, *ibid.*

113. Dans l'étude sociologique de Lorette qu'il propose en 1945, Gaston Blanchet écrit à propos de Jules Sioui, qu'il surnomme « Ti-Jules » : « dans son ardeur, [il] refusa pendant un certain temps de vendre aux Canadiens-français, sous prétexte qu'il ne vendait pas aux blancs. (Il a le mérite d'avoir établi la "vente chez nous"). » Sioui a néanmoins fini par abandonner cette politique pour des raisons économiques, « puisqu'il fait son profit avec les blancs. » Blanchet, « Étude de la communauté de Lorette », p. 31. Sioui était alors un militant bien connu dans tout le Canada. Pour en savoir plus sur son activité politique, voir Hugh Shewell, « Jules Sioui and Indian Political Radicalism in Canada, 1943-1944 », *Journal of Canadian Studies*, vol. 34, n° 3, automne 1999, p. 211-242.

114. L'ouvrage de Dana Frank sur l'histoire du nationalisme économique aux États-Unis apporte un éclairage intéressant sur la place de l'activité politico-économique wendate dans le contexte nord-américain : *Buy American: The Untold Story of Economic Nationalism*, Boston, Beacon Press, 1999.

115. « A Nook of the North. »

116. Copie d'une convention de vente à réméré de Paul Picard à Cyrille Tessier, 6 juin 1888, BANQ-Q, P882, S2, dossier 3.

Maurice Bastien collectionnait à la veille de la Première Guerre mondiale divers objets patrimoniaux wendats. Un voyageur affirme ainsi que « le chef Bastien possède une vaste demeure ainsi qu'une fascinante collection de colliers de wampum et reliques d'autrefois, particulièrement des pièces, dont il est très fier, que le roi d'Angleterre a offertes à une délégation huronne en 1825, à l'occasion d'une visite officielle dans la mère patrie. Il possède aussi une coiffe de guerre ancienne d'une valeur inestimable et quelques bracelets et pièces d'argenterie ayant appartenu à ses ancêtres¹¹⁷. » Compte tenu du pouvoir financier de la famille et du fait qu'aucun Bastien ne figurait parmi les chefs qui se sont rendus en Angleterre en 1825, il semble plus probable que Maurice Bastien, à l'instar de sa famille accroissant ses possessions immobilières dans la réserve, ait en réalité acheté ces objets à des membres de la communauté moins fortunés, et contraints de s'en départir pour se procurer quelque argent.

La finance

Comme le Québec dans son ensemble, la région de Lorette offre peu de possibilités de placement au XIXe siècle. Les banques et autres institutions financières, par exemple caisses populaires ou coopératives de crédit, n'ont pas encore ouvert de succursales dans les régions rurales; en ville, leurs services s'adressent essentiellement aux entreprises¹¹⁸. Par conséquent, les particuliers qui souhaitent investir accordent des prêts à titre privé par l'intermédiaire de notaires, et engrangent au passage des frais d'intérêt sur des capitaux qui seraient probablement restés improductifs sans cela¹¹⁹. À la fin du XIXe siècle, les marchés boursiers n'en étant encore qu'à leurs balbutiements, les terres et les hypothèques constituent les seules véritables possibilités de crédit d'envergure pour la plupart des gens, mais comptent aussi parmi les principaux véhicules d'investissement dans tout le Canada¹²⁰. Tirant parti de leur présence sur le marché immobilier hors réserve

117. Abbott, *Administration of Indian Affairs in Canada*, p. 71.

118. Pour mieux connaître l'histoire du secteur bancaire canadien, voir E. P. Neufeld, *The Financial System of Canada: Its Growth and Development*, Toronto, Macmillan, 1972; et R. T. Naylor, *The History of Canadian Business, 1867-1914: The Banks and Finance Capital*, vol. 1, Toronto, James Lorimer & Company, 1975.

119. Cette pratique était également en vigueur dans des pays dont les systèmes juridiques accordaient aussi une place importante aux notaires, par exemple la France et le Mexique. Plusieurs analyses s'intéressent à ces questions dans d'autres contextes nationaux, notamment Philip T. Hoffman, Gilles Postel-Vinay et Jean-Laurent Rosenthal, *Des marchés sans prix : une économie politique du crédit à Paris, 1660-1870*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2001; et Juliette Levy, « Notaries and Credit Markets in Nineteenth-Century Mexico », *Business History Review*, vol. 84, n° 3, 2010, p. 459-478.

120. À ce sujet, voir Peter Baskerville, *A Silent Revolution? Gender and Wealth in English Canada, 1860-1930*, en particulier le

à la fin du XVIII^e siècle¹²¹, les Wendats s'engagent alors sur les marchés financiers fonciers, comme prêteurs et emprunteurs. Les familles wendates qui s'étaient enrichies par la production ou la consommation peuvent ainsi consolider et pérenniser leur prospérité par le crédit immobilier.

Les familles Picard et Vincent donnent le ton de la participation wendate au marché local du crédit à partir du milieu du XIX^e siècle. Les Bastien empruntent aussi cette voie, quoique de manière un peu différente, jusqu'à la moitié du XX^e siècle. Philippe Vincent Téonuathasta et son épouse (puis veuve) Henriette Romain ainsi que François-Xavier Picard Tahourenché s'imposent comme les principaux acteurs du développement des pratiques financières à Lorette, prêtant aux habitants de Wendake comme à l'extérieur de la communauté. Une relation prêteur/emprunteur à long terme avec un voisin allochtone nous permettra ici d'illustrer le fonctionnement et la rentabilité de ce marché financier en émergence. En décembre 1859, le maire de la municipalité de Saint-Ambroise, Joseph Savard, emprunte à Philippe Vincent 100 £ Hfx (400 \$) remboursables dans les quatre ans, à un taux d'intérêt annuel de 6 %¹²². Vincent semble avoir consenti cette somme après seulement que Savard lui eut remboursé deux prêts totalisant 50 £. En 1848 et 1850, Savard avait emprunté à Vincent 50 £ à 6 % par an¹²³. N'ayant pas été en mesure de rembourser ces prêts dans les délais impartis, il a dû verser des intérêts de 6 % à son créancier sur une dizaine d'années, ce qui semble avoir convaincu Vincent de réinvestir auprès de lui en lui accordant un nouveau crédit. C'est en 1859 que Savard finit de rembourser le capital emprunté en 1848 et en 1850, grossi des intérêts courus, laissant au passage à Vincent un profit de 63 £, soit 126 % des fonds initialement investis¹²⁴. Par ailleurs, même si ce phénomène n'a pas encore été étudié dans le contexte du Québec, des pratiques observées ailleurs dans le monde montrent que les notaires avaient tout intérêt à ne conclure que des contrats de prêt assez sûrs, pour éviter que les prêteurs leur reprochent

chapitre 5, « Stretching the Liberal State: Legal Regimes, Gender, and Mortgage Markets in Victoria and Hamilton, 1881–1921. »

121. Thomas Peace, « Maintaining Connections: Lorette during the Eighteenth Century », *op. cit.*

122. Obligation par Joseph Savard à Philippe Vincent, 2 juin 1860, notaire Louis Panet, BAnQ-Q, CN301, S208, n° 14 284.

123. Quittance par Philippe Vincent à Joseph Savard, 2 juin 1860, notaire Louis Panet, BAnQ-Q, CN301, S208, n° 14 285.

124. Les prêts de 1848 et 1850 ont été contractés en décembre et probablement remboursés en décembre 1859, soit une durée totale de 21 ans. À 6 % d'intérêt, 50 £ auraient rapporté au prêteur 1.10.0 £ par an pour un total de 63 £. La formulation de la quittance signée devant notaire ne permet pas de déterminer la date à laquelle les prêts ont été remboursés. Il semble toutefois assez probable que les prêts antérieurs ont été remboursés en même temps que le nouveau prêt était contracté, car tous les documents se rapportant à ces transactions ont été signés le même jour, le 2 juin 1860.

de les avoir incités à consentir du crédit à l'autre partie en cas de défaut de paiement¹²⁵. Corroborés par d'autres exemples, ces éléments d'information laissent à penser que la plupart des emprunteurs remboursaient leurs prêts¹²⁶. Au total, en leur offrant de bonnes chances de réaliser des gains juteux pour un risque minime que l'emprunteur leur fasse faux bond, le prêt représentait une activité des plus lucratives pour les familles prospères de Lorette.

Dès la fin du siècle, le marché du crédit ainsi que les prêts contractés à Lorette ont changé du tout au tout. Désormais, les prêts sont généralement destinés à des membres de la communauté, mais répondent aussi à des modalités nouvelles. Au lieu d'ententes stipulant le montant du capital et des intérêts ainsi que la date d'échéance du remboursement et la désignation de garanties pouvant être saisies par procédure judiciaire en cas de défaut de paiement, les prêts maintenant accordés par les riches Wendats à d'autres membres de la communauté prennent de plus en plus la forme de ventes avec droit de rachat, dites « ventes à faculté de réméré ». Cette formule contractuelle permet au vendeur de racheter le bien vendu dans un délai déterminé. Les modalités de ces ententes peuvent différer de l'une à l'autre, mais se codifient de plus en plus avec le temps, notamment en ce qui concerne l'obligation imposée au vendeur d'avoir payé à la fois le capital et les intérêts à une date précise pour pouvoir racheter sa propriété. Fondamentalement, ce type d'entente s'apparente grandement à un contrat de prêt ordinaire, sauf en ceci que le prêteur n'est pas tenu de s'adresser au système judiciaire pour saisir la propriété considérée en cas de défaut de paiement, puisqu'il est déjà légalement propriétaire de ce bien qui, dans un autre type d'entente, aurait constitué une simple garantie. À Lorette, ces contrats semblent s'être largement répandus dans les années 1880, quand les familles wendates prospères ont commencé d'y recourir pour consentir des prêts à des membres moins fortunés de la communauté. Si les prêts entre Wendats existaient bien avant cette époque, les ententes offraient jusque-là une meilleure protection aux emprunteurs en défaut de paiement¹²⁷. À la fin du XIXe siècle,

125. On trouvera une analyse de ce phénomène dans le contexte français dans Hoffman *et al.*, *Des marchés sans prix*.

126. Un autre cas confirme cette interprétation. En 1860, Jacques Alain, fermier de Saint-Ambroise, emprunte 600 \$ à Paul Picard Honda8onhont; remboursable dans les trois ans, le prêt est assorti d'un taux d'intérêt de 8 % par an. Cependant, Alain ayant pris cinq ans et quatre mois pour rembourser sa dette, Picard engrange 256 \$ en frais d'intérêt, contre les 144 \$ prévus si les termes du contrat avaient été respectés. Transport par Joseph Gauvin à Paul Picard, 24 novembre 1860, notaire Philippe Huot, BAnQ-Q, CN301, S350, n° 2 992 et Quittance par François-Xavier Picard à Jacques Alain, 27 mars [1866], notaire Philippe Huot, BAnQ-Q, CN301, S350, n° 5451.

127. On trouvera ici des exemples de prêts antérieurs sans droit de rachat : Obligation par Magdelaine Geneste *et al.* à Paul Picard, 2 juin 1849, notaire Louis Panet, BAnQ-Q, CN301, S208, n° 11 472; Obligation par Maurice Bastien à Philippe

les mécanismes du crédit étaient ainsi devenus encore plus favorables aux riches qu'ils ne l'étaient dans les décennies antérieures.

Les Bastien ont conclu plus de contrats de prêt avec droit de rachat que toute autre famille. Au début, ils accordent explicitement ce type de crédit dans le contexte de leur activité manufacturière. En 1884, Hermine Bastien et son fils, Wilfrid Picard, signent avec Maurice Bastien fils un contrat de vente avec faculté de rachat couvrant un « emplacement » et une maison à Wendake, pour 38,50 \$. Ainsi que l'indique le contrat de vente, ils pourront racheter leur résidence en fournissant pendant six mois l'équivalent de 1,50 \$ de travail hebdomadaire dans la fabrication de mocassins et de raquettes. Pendant cette période, Bastien convient de ne pas leur réclamer de loyer pour la maison, dans laquelle ils continueront de vivre. Cet accord prévoit par conséquent que les vendeurs paieront en réalité 46,50 \$ pour racheter leur résidence – le capital accru d'intérêts de 8 \$ (un montant représentant un taux annuel de presque 42 %) ¹²⁸. Si l'issue de ce contrat ne nous est pas connue, il illustre néanmoins l'utilisation que les Bastien ont faite de leur droit de rachat pour consolider leur position socio-économique dans la communauté.

Les Wendats semblent avoir recouru au droit de rachat afin de contourner la législation restreignant la mise en garantie des propriétés situées dans les réserves pour obtenir du crédit. De 1876 à 1930, la *Loi sur les Indiens* stipule en effet : « Nul ne prendra de garantie ni n'obtiendra autrement aucun privilège ou droit, soit par hypothèque, jugement ou autrement, sur des biens mobiliers ou immobiliers d'un Sauvage ou d'un Sauvage sans traités en Canada, excepté sur les biens mobiliers ou immobiliers pouvant être taxés [...] ». Cette clause s'appliquant à tous et toutes, elle interdisait aussi aux Autochtones de prévoir des clauses de privilège dans les contrats qu'ils concluaient entre eux ¹²⁹. S'il nous est difficile aujourd'hui de déterminer dans quelle mesure exacte le gouvernement faisait respecter ces dispositions de la *Loi sur les Indiens* à l'époque ¹³⁰, il est établi que les Affaires indiennes s'opposaient aux ventes « conditionnelles » prévoyant un remboursement à long terme et privilégiaient au contraire les achats payés en une seule fois ¹³¹. En 1930,

Vincent, 25 avril 1857, notaire Philippe Huot, BAnQ-Q, CN301, S350, n° 1 543; Obligation par Louis Picard à François-Xavier Picard, 1er septembre 1866, notaire Philippe Huot, BAnQ-Q, CN301, S350, n° 5 586.

128. Vente à rachat par Hermine Bastien et Wilfrid Picard à Maurice Bastien fils, 15 mai 1884, notaire Paul Picard, BAnQ-Q, CN301, S368, n° 501.

129. Canada, *Statuts*, « Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages », 12 avril 1876, 39 Victoria, ch. 18, art. 66.

130. Pour en savoir plus sur l'écart entre la théorie juridique énoncée par la *Loi sur les Indiens* et son application sur le terrain, voir Brian Gettler, « La consommation sous réserve. »

131. En 1894, Duncan Campbell Scott, sous-surintendant général intérimaire ainsi que premier commis et comptable des Affaires indiennes, explique à Antoine O. Bastien, agent des Indiens à Lorette, qu'il devrait empêcher la conclusion

le Parlement modifie la formulation de cet article pour permettre aux membres des Premières Nations d'inscrire des clauses de privilège dans les ententes qu'ils signent entre eux¹³².

Bien qu'il soit ardu d'affirmer avec certitude l'existence d'un lien de cause à effet entre la *Loi sur les Indiens* et la multiplication de ce type de contrats, les amendements législatifs avaient de toute évidence transformé le marché immobilier de Lorette dès les années 1910¹³³. Ayant visité la réserve en 1911-1912, puis en 1914 et 1919, l'anthropologue C. Marius Barbeau explique : « De nombreuses sources soulignent que l'immobilier dans la réserve ne représente qu'un tiers, voire moins, de sa valeur normale, comparativement aux propriétés des abords immédiats. Puisque, dans la réserve, un propriétaire ne peut vendre qu'à un autre membre de la bande et que la demande de propriétés est très faible, les prix d'achat sont très bas. » Barbeau souligne néanmoins que cette sous-évaluation des prix n'empêche pas les ventes immobilières dans la réserve et il attribue l'essentiel de ces transactions aux pratiques locales en matière de propriété et d'échanges. « Le détenteur d'un terrain ou d'une maison dans la réserve se considère à juste titre comme son propriétaire à part entière, au sens où l'Européen entend ce terme, à ceci près qu'il ne peut pas aliéner son bien au profit d'une personne de l'extérieur. Il peut néanmoins le vendre à un autre membre de la bande. Ces transferts de propriété internes sont d'ailleurs fréquents¹³⁴. »

Néanmoins, ces achats et ventes sont étroitement liés aux statuts économiques des uns et des autres. Ainsi que Barbeau l'observe : « La famille bien lotie de (Maurice) Bastien a de cette façon acheté et revendu plusieurs terrains ayant appartenu à d'autres¹³⁵. » Ludger Bastien explique à Barbeau que sa famille se trouve contrainte d'accorder des prêts à certains membres de la collectivité parce que les banques de la région les leur refusent; néanmoins, lui-même ainsi que l'anthropologue omettent de relever l'incidence structurelle de ces ventes sur le marché du crédit dans la réserve¹³⁶. En fait, loin de

d'ententes de cette nature parce qu'elles sont conditionnelles. Précisant ensuite la position du Ministère, Scott souligne que rien n'interdit les échanges de terres entre Indiens s'ils sont payés en entier. D. C. Scott to A. O. Bastien, 20 octobre 1894, BAC, RG10, vol. 2773, dossier 154 998, bobine C-11276.

132. Canada, *Statuts*, « Loi modifiant la Loi des Indiens », S.C. 1930, c. 25, art. 10.

133. Bien qu'elle diffère dans ses modalités, puisqu'elle n'exige pas le paiement d'intérêts, la première vente avec droit de rachat a été conclue en 1866, dix ans avant l'adoption de la *Loi sur les Indiens*. Vente à réméré par Charles GrosLouis à Scholastique GrosLouis, 20 février 1866, notaire Louis Panet, BAnQ-Q, CN301, S208, n° 14 875.

134. Barbeau, « The Indian Reserve of Lorette », p. 9 et 3.

135. *Ibid.*, p. 3.

136. Ludger explique à Barbeau que, « La banque ne veut pas s'occuper d'eux autres. Il faut qu'ils obtiennent ces argents là, parmi les leurs. Nous sommes obligé Herman[,] Ludger et le père ici qui sont obligés d'aider à ces gens là pour partir

procéder à de simples ventes et achats immobiliers, les Bastien se procurent, grâce au droit de rachat, des propriétés à bon prix en contrepartie d'un prêt, puis les revendent moyennant profit.

Si les preuves de l'existence d'une telle pratique à l'époque à laquelle Barbeau visite le village sont rares, les sources documentaires relatives aux activités des Bastien à la fin des années 1920-1930 l'attestent amplement. En 1928, par exemple, Moïse Gros-Louis hypothèque sa maison auprès de Ludger Bastien pour 550 \$ en concluant avec lui un contrat avec droit de rachat. Cette entente exige de Gros-Louis qu'il rachète sa maison au bout de cinq ans en remettant intégralement les 550 \$ au moyen de remboursements ne pouvant pas être inférieurs à 100 \$ par an et moyennant des intérêts de 6 % versables deux fois l'an sur toute la durée du prêt. En d'autres termes, Gros-Louis accepte de verser à Bastien 133 \$ lors de la première année (100 \$ en capital et 33 \$ en intérêts, en deux versements égaux de 16,50 \$ chacun). Le contrat stipule par ailleurs que Gros-Louis doit faire assurer sa maison contre l'incendie, que cette police doit équivaloir à la valeur de l'emprunt hypothécaire contracté (550 \$) et qu'elle doit être établie au nom de Ludger Bastien. Il prévoit aussi que Gros-Louis continue d'habiter la maison jusqu'à la fin du contrat¹³⁷. Le revenu moyen des ménages de Lorette s'étant effondré ces années-là (il est passé de presque 500 \$ en 1929 à environ 150 \$ en 1933, pour remonter légèrement à 200 \$ en 1934), Gros-Louis semble bien avoir en définitive perdu son chez-soi¹³⁸. Il est possible que Bastien ait revendu cette maison à Elzéar Sioui au début des années 1930, car Sioui lui a acheté une résidence dans la réserve en 1930 ou 1931. Si le montant de cette transaction nous est inconnu, Sioui s'est apparemment heurté à son tour à des difficultés économiques, car il n'a jamais pu effectuer les paiements convenus; à la fin de la décennie, un journal de Québec affirmait que les maigres sommes versées ne représentaient même

pour qu'on leur laisse un cent piastres, 500 piastres ». Barbeau, notes tapuscrites de terrain pour « The Indian Reserve of Lorette (Quebec): A Report Concerning its Proposed Disestablishment », 7 et 21 août 1919, MCH, Collection Marius Barbeau, B91, F3, p. 30. Au sujet des observations de Barbeau sur les acquisitions immobilières des Bastien, voir C. M. Barbeau, « The Indian Reserve of Lorette (Quebec) », p. 10.

137. Adélarde L'Heureux, Contrat de vente [à] réméré de Moïse Gros Louis à Ludger Bastien, 27 octobre 1928, ACNHW, Fonds Marguerite Vincent, 8551-12.

138. S'il faut accueillir avec scepticisme les chiffres indiqués par l'agent des Indiens, il semble avéré que les revenus ont beaucoup baissé à cette époque, puisque le soutien étatique a considérablement augmenté à Lorette à ce moment-là. Les revenus des ménages sont calculés d'après les résultats des recensements de 1929 et 1934, qui décomptent, respectivement, 270 et 235 hommes et femmes wendats âgés de 21 à 65 ans. Par hypothèse, chaque ménage se compose d'un homme et d'une femme exerçant une activité rémunérée. Pour les chiffres des recensements, voir les rapports des Affaires indiennes suivants : *Indian Affairs Annual Report (IAAR)* 1929, p. 64, et IAAR 1934, p. 48. Au sujet de l'estimation des revenus dans la réserve avancée par l'agent des Indiens, voir IAAR 1929, p. 90; IAAR 1930, p. 74; IAAR 1931, p. 46; IAAR 1932, p. 44; IAAR 1933, p. 41; IAAR 1934, p. 64.

pas les intérêts prévus au contrat¹³⁹. La maison se trouvant dans la réserve, l'affaire a été portée devant les Affaires indiennes qui, bien qu'elles soient plus lentes en ces matières que la Cour supérieure (l'instance juridique habituelle pour la saisie de propriétés), ont autorisé Bastien à récupérer la maison en 1938¹⁴⁰. Ici encore, la famille Bastien a donc réussi à tirer parti du contexte économique défavorable de la crise des années 1930 pour s'enrichir.

Conclusion

L'économie de Lorette s'est profondément transformée entre le début du XIXe siècle et l'après-Deuxième Guerre mondiale. D'abord fondée sur la chasse, l'agriculture et, dans une moindre mesure, la vente d'articles wendats « traditionnels », elle accorde graduellement plus de place, puis une importance prépondérante, à l'industrie manufacturière et aux réseaux locaux de crédit. À cette même époque, l'État intensifie sa présence dans la communauté et intervient plus activement dans ses dynamiques internes, alors que la population de Lorette dépend de plus en plus du marché pour gagner sa vie. Au total, la consommation joue un rôle économique encore plus marqué. Cette métamorphose fait écho aux changements observés à l'époque dans la majeure partie du monde : induite par les effets conjugués de l'industrialisation et du capitalisme, cette « grande transformation » bouleverse l'équilibre des relations économiques et sociales en consacrant le marché autorégulé comme principal moteur organisationnel des sociétés¹⁴¹. À Lorette comme partout ailleurs, loin de se limiter à la sphère économique, cette métamorphose a eu des incidences déterminantes sur la structure sociale de la communauté.

De nombreux ouvrages et articles se penchent sur les répercussions des luttes politiques internes, causées par l'imposition de formes extrinsèques de gouvernance, dans les Premières Nations. Cependant, les historiens commencent à peine à s'intéresser aux similitudes entre ces collectivités et d'autres sociétés du point de vue des conséquences

139. Sioui peinait manifestement à rester solvable pendant la crise des années 1930. En 1939, par exemple, il s'est reconnu coupable d'avoir abandonné deux enfants à La Crèche, un orphelinat de Québec – le premier en 1936 et le deuxième, en 1938 : « Abandoned 2 Infants: Huron Reserve Indian Admits Separate Offences », *Montreal Gazette*, 16 mars 1939, p. 21.

140. « Fin d'un long litige à la réserve huronne », *L'Événement*, 21 avril 1938, n. p., ACNHW, P2-S3-B2, dossier B-2-19. Les Affaires indiennes ont sollicité l'aide de la Gendarmerie royale du Canada pour permettre à Bastien de récupérer sa propriété. Il importe de noter qu'il ne s'agissait pas ici d'une saisie, sur ordre d'un tribunal, d'un bien déposé en garantie pour le remboursement d'une dette. Bastien ayant acquis la propriété par droit de rachat, il s'agissait en fait d'une éviction de locataire.

141. Karl Polanyi, *La grande transformation*, traduit de l'anglais (États-Unis) par Maurice Angeno et Catherine Malamoud, Paris, Gallimard, 1983.

de leur réorganisation économique sur leurs dynamiques sociales¹⁴². Les personnes et les familles ont parfois des intérêts politiques divergents qui, selon le cas, peuvent être mieux servis par le maintien en poste des chefs traditionnels ou par l'élection d'autres dirigeants. De la même façon, nous avons montré ici que les membres d'une même communauté ont souvent des intérêts économiques opposés. À Lorette, l'émergence d'une nouvelle structuration du village en classes sociales illustre bien cette disparité des intérêts. Entre le début et le milieu du XIXe siècle, quelques familles wendates (les Picard et les Vincent) avaient déjà commencé de se distinguer du reste de la communauté en tirant des revenus relativement importants de leurs activités manufacturières et en les réinvestissant sous forme de prêts à leurs voisins, dans la réserve comme à l'extérieur. À la fin du XIXe siècle, toutefois, ces familles réorientaient déjà leur action économique vers les professions libérales et les emplois du secteur tertiaire et laissent le commerce à la famille Bastien qui, en plus de reprendre à son compte les activités industrielles et financières de ses prédécesseurs, tirait des revenus considérables de la consommation locale. La production manufacturière, le commerce de détail et le marché du crédit, particulièrement dans les années immédiatement postérieures à la Première Guerre mondiale, ont ainsi permis aux Bastien d'accroître leur pouvoir politique, et contribué à l'accélération de la différenciation socio-économique dans le village.

Ce deuxième processus semble avoir précipité, vers la fin de la période considérée, l'émergence d'une petite classe moyenne dans la réserve à la faveur d'une décision de la famille Bastien, qui avait réduit sa main-d'œuvre manufacturière dans les années 1930 et 1940. Les emplois se faisant plus rares dans le tannage des peaux et la fabrication des mocassins, les membres de la communauté durent trouver d'autres moyens de gagner leur vie. Si Lorette était à bien des égards une communauté singulière, la formation des

142. On trouvera ici une analyse importante, parmi d'autres, de la réorganisation politique en contexte canadien : Gerald F. Reid, *Kahnawà:ke: Factionalism, Traditionalism, and Nationalism in a Mohawk Community*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2004. En dépit de la publication d'une première étude majeure, bien connue, de Rolf Knight, sur le travail des Autochtones dans le contexte plus large des évolutions économiques et sociales, ce type d'analyse est resté marginal en regard de l'immense historiographie portant sur les Autochtones au Canada et aux États-Unis. Certains ouvrages s'avèrent néanmoins incontournables dans le domaine : Rolf Knight, *Indians at Work: An Informal History of Native Indian Labour In British Columbia, 1858-1930*, Vancouver, New Star Books, [1978], 1996; Alice Littlefield et Martha C. Knack (dir.), *Native Americans and Wage Labor: Ethnohistorical Perspectives*, Norman, University of Oklahoma Press, 1996; Brian Hosmer et Colleen O'Neill (dir.), *Native Pathways: American Indian Culture and Economic Development in the Twentieth Century*, Boulder, University Press of Colorado, 2004; Lutz, Makúk; Daniel H. Usner, Jr., *Indian Work: Language and Livelihood in Native American History*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 2009; et Mary Jane Logan McCallum, *Indigenous Women, Work and History, 1940-1980*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 2014.

classes sociales et l'évolution économique observées dans le village appellent à la mise en œuvre d'analyses similaires dans d'autres Premières Nations. Ces recherches pourraient nous inviter à repenser le XIXe et le XXe siècles pour les considérer désormais, non plus comme une « ère de marginalité », mais bien comme un moment charnière de l'histoire des Premières Nations et de leur rapport à des phénomènes sociaux plus vastes¹⁴³.

143. L'expression « ère de marginalité » (*era of irrelevance*) renvoie ici à une formule empruntée à l'un des ouvrages les plus lus sur l'histoire des Autochtones au Canada : J. R. Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens: A History of Indian-White Relations*, Toronto, University of Toronto Press, 1989. Steven High propose ensuite, à partir de cette formule, une analyse historiographique du travail chez les Autochtones aux XIXe et XXe siècles : « Native Wage Labour and Independent Production During the 'Era of Irrelevance' », *Labour/Le Travail*, vol. 37, printemps 1996, p. 243-264. En dépit des nombreuses recherches publiées sur le sujet avant et après la parution de l'article de High, l'intégration des réalités vécues à cette époque par les Autochtones aux récits historiques nationaux et transnationaux de plus grande envergure a remarquablement peu progressé. Alexandra Harmon, Colleen O'Neill et Paul C. Rosier, « Interwoven Economic Histories: American Indians in a Capitalist America », *Journal of American History*, vol. 98, n° 3, décembre 2011, p. 698-722.

10. La démocratie dans la musique : l'International Band de Louis Metcalf et l'histoire du jazz à Montréal

SEAN MILLS

Traduit de l'anglais par Catherine Ego¹

Début avril 1949, par un dimanche après-midi plutôt frais, Louis Metcalf et son International Band sourient au milieu de leurs admirateurs massés au Café St-Michel, le « club » où ils se sont graduellement hissés parmi les musiciens les plus renommés de Montréal. La scène culturelle montréalaise bruisse encore de l'exaltation et de la controverse suscitées par diverses expressions artistiques nouvelles ces dernières années. Grand ambassadeur du be-bop, un nouveau langage musical galvanisant, enivrant, l'orchestre de Metcalf s'inscrit pleinement dans cette effervescence culturelle. Au fil de ses rythmes complexes et de ses vertigineuses syncopes, le be-bop entend révolutionner le jazz, l'élever au statut d'art à part entière et ouvrir aux musiciens de nouveaux espaces d'expression. À Montréal, même les amateurs de jazz ignorent encore tout ou presque du be-bop. Jusqu'ici, les jazzmen ont toujours joué dans les soirées de danse ou en arrière-plan des spectacles. Si Metcalf reste fidèle à ces deux rôles, il propulse aussi ses musiciens virtuoses sous les feux de la rampe, où ils délaissent leur fonction de faire-valoir pour s'imposer comme le véritable clou du spectacle. Le style musical novateur proposé par l'ensemble de Metcalf fait sensation, comme la diversité des musiciens qui le composent.

1. Traduction de « Democracy in Music: Louis Metcalf's International Band and Montreal Jazz History » dans *The Canadian Historical Review*, vol. 100, n° 3, septembre 2019, DOI: 10.3138/chr.2018-0058. Ces recherches ont bénéficié d'une subvention de développement Savoir du CRSH, d'une subvention d'équipe du FRQSC et d'un soutien financier des Chaires de recherche du Canada. Un immense merci à Michael Borsk, Christopher McGoey, Désirée Roachat et Matt Caron pour leur assistance de recherche inestimable. Mes discussions avec Seika Boye, Melanie Newton et Rodney Saint-Éloi ont beaucoup contribué à ma réflexion sur la culture et la politique. Merci aussi à Jarrett Rudy, Steve Penfold, Steve High et Eric Fillion ainsi qu'aux évaluateurs anonymes de la CHR qui ont bien voulu lire et commenter les versions antérieures de ce texte. Un grand merci à Catherine Ego pour son excellente traduction de cet article. Mais surtout, un immense merci à Esme Allen-Creighton d'avoir lu attentivement ce texte et de l'avoir si considérablement enrichi de ses connaissances en musique et de sa maîtrise de l'écriture.

Alors que la ségrégation se maintient dans les orchestres, l'International Band regroupe des musiciens de sept origines raciales et ethniques, et considère d'ailleurs cette diversité comme l'un des piliers de sa conception de la démocratie.

En cet après-midi d'avril, une petite troupe de musiciens français et canadiens-français s'est assemblée à l'intersection des rues Saint-Antoine et de la Montagne, un secteur surnommé simplement « The Corner » (« le coin »). Charles Aznavour et Pierre Roche, deux chanteurs français à l'aube d'une immense carrière, et Raymond Lévesque, qui sera bientôt considéré comme l'un des fers de lance de la tradition québécoise des chansonniers, comptent parmi les artistes qui se dirigent vers le Café St-Michel pour improviser avec l'orchestre de Metcalf. Dans la salle bondée, les amateurs de be-bop se mêlent aux musiciens français et canadiens-français. « Des artistes se levaient de tous les coins de la salle pour aller faire un bout de numéro », relate un journaliste. « Une atmosphère de chaude sympathie flottait entre les tables. [...] D'interminables discussions sur le "be-bop" suivirent cette mémorable conciliation. » L'article précise : « La rencontre du moderne français et du moderne canadien venait de se faire² ». Ce n'est évidemment pas la première fois que des interprètes d'horizons musicaux différents jouent ensemble. Néanmoins, cette convergence des plus grands jazzmen de la ville et de chanteurs célèbres du Québec et de la France de l'après-guerre ne pouvait se produire qu'à Montréal, carrefour solidement établi de multiples courants culturels. De toute évidence, l'International Band de Metcalf jouit déjà d'une renommée enviable dans les milieux culturels montréalais et c'est pourquoi, en ce dimanche après-midi, des artistes de plusieurs traditions musicales accourent au St-Michel pour jouer ensemble et pour discuter de la nature et de la portée du be-bop. Ainsi que l'a écrit un journaliste ayant assisté à la rencontre, l'International Band était devenu « l'enseigne de la démocratie dans la musique³ ».

L'histoire du jazz montréalais a souvent été célébrée et scrutée à la loupe. Nombre d'articles et de livres se sont intéressés aux prouesses musicales des jazzmen les plus illustres de la ville, notamment Oscar Peterson et Oliver Jones⁴. Plusieurs universitaires ont minutieusement retracé le parcours des musiciens et l'évolution des clubs, et disséqué

2. « La sautillante musique "be-bop" vient de naître », *Le Petit Journal*, 10 avril 1949.

3. *Ibid.* Aznavour et Roche avaient déjà croisé Metcalf au moins une fois. Voir « Les adeptes du Be-bop », *Photo Journal*, 17 mars 1949, p. 7.

4. Voir Gene Lees, *Oscar Peterson: The Will to Swing*, Toronto, Prospero Books, 2008; Richard Palmer, *Oscar Peterson*, Paris, La Garancière, 1986; Alex Barris, *Oscar Peterson: A Musical Biography*, Toronto, HarperCollins, 2002; Marthe Sansregret, *Oliver Jones. Le musicien et l'homme*, Outremont, Stanké, 2005.

les histoires sociales inextricablement enchevêtrées de la scène jazzistique montréalaise⁵. Toutes ces recherches reposent sur une même pierre d'assise : les travaux et archives inestimables de John Gilmore⁶. Comme tous les historiens du jazz à Montréal, je dois beaucoup à Gilmore, j'ai considérablement appris des documents qu'il nous a laissés et j'espère en approfondir ou préciser certains aspects. En l'occurrence, je m'intéresse ici aux dimensions politiques et culturelles de l'œuvre de Metcalf et de sa vision transnationale et, plus particulièrement, à leur insertion dans l'actualité internationale de l'époque et dans l'évolution de la ville dans laquelle Metcalf s'est établi⁷. Je tenterai notamment d'établir que Metcalf croyait fermement en l'internationalisme et en la justice raciale comme conditions sine qua non de la démocratie et que cette conviction s'exprimait non seulement par la diversité des origines de ses musiciens, mais aussi par le langage musical nouveau que représentait alors le be-bop, musique de prédilection de ce groupe.

Metcalf quitte New York en 1946 pour s'établir à Montréal. Aux États-Unis, il a vu le gouvernement entrer en guerre au nom de la démocratie et de la lutte contre le fascisme tout en maintenant un système de castes raciales dans son propre pays. Or, Metcalf dénonce le racisme et défend les droits des musiciens depuis de longues années. En arrivant à Montréal, il y trouve toutefois une ville en pleine transformation dont l'ébullition culturelle l'oblige à repenser ses certitudes. Depuis le début des années 1940, Montréal s'est graduellement imposée comme un haut lieu du modernisme en peinture, en danse et en littérature, et c'est à la lumière de ce contexte culturel et de la réorganisation politique globale enclenchée au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale qu'il faut envisager le projet de Metcalf. Le choc suscité par son orchestre montre avec éloquence que les paramètres du be-bop n'ont pas été fixés à New York pour être ensuite exportés

5. Voir Mark Miller, *Such Melodious Racket: The Lost History of Jazz in Canada*, Toronto, Mercury Press, 1997; Nancy Marrelli, *Stepping Out: The Golden Age of Montreal Night Clubs*, Montréal, Véhicule Press, 2004; Nancy Marrelli, *Burgundy Jazz: Little Burgundy and the Story of Montreal Jazz*, Montréal, Véhicule Press, 2013. Voir aussi le webdocumentaire *Jazz Petite-Bourgogne*, réalisation David Eng, 2013.

6. Voir John Gilmore, *Une histoire du jazz à Montréal*, traduit de l'anglais par Karen Ricard, Lux Éditeur, 2009; John Gilmore, *Who's Who of Jazz in Montreal: Ragtime to 1970*, Montréal, Véhicule Press, 1998. Le chapitre 5 d'*Une histoire du jazz à Montréal* décrit en détail la vie montréalaise de Metcalf.

7. Parmi les recherches situant l'histoire du jazz montréalais dans une perspective transnationale, voir : Lara Putnam, *Radical Moves: Caribbean Migrants and the Politics of Race in the Jazz Age*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2013; Michael Denning, *Noise Uprising: The Audiopolitics of a World Musical Revolution*, New York, Verso, 2015; Penny M. Von Eschen, *Satchmo Blows Up the World: Jazz Ambassadors Play the Cold War*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 2006; Jeffrey H. Jackson, *Making Jazz French: Music and Modern Life in Interwar Paris*, Durham (North Carolina), Duke University Press, 2003; Steven Feld, *Jazz Cosmopolitanism in Accra: Five Musical Years in Ghana*, Durham (North Carolina), Duke University Press, 2012; Robin D. G. Kelley, *Africa Speaks, America Answers: Modern Jazz in Revolutionary Times*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 2012.

à l'identique. Au contraire, les musiciens, le public, les journalistes et les critiques redéfinissent constamment son sens et sa portée au gré de la situation locale et internationale. En dépit de ses limites et de sa vie relativement brève, l'International Band de Metcalf a ébranlé le statu quo et s'est inscrit dans une longue lignée d'artistes de tous horizons désireux d'inventer un avenir plus juste.

En m'intéressant aux initiatives déployées par les musiciens de Metcalf pour préciser le but de leur musique et participer aux débats d'après-guerre sur la démocratie, j'espère contribuer à mieux ancrer le parcours du jazz montréalais dans l'histoire culturelle et intellectuelle du Québec⁸. Certes, Metcalf n'a jamais explicité ce qu'était véritablement pour lui la « démocratie dans la musique », un concept évanescent de portée plutôt restreinte. En laissant dans l'ombre l'égalité des genres, le projet de Metcalf ne pouvait évidemment pas prétendre s'élever au rang des grands argumentaires pro-démocraties et d'autant moins qu'il n'a duré que quelques années. Durant sa courte existence, néanmoins, le groupe a inlassablement contesté un ordre esthétique et politique qui confinait les jazzmen au divertissement, les empêchant au passage de s'exprimer en tant qu'artistes, intellectuels et militants. Il a par ailleurs articulé une vision d'avenir accordant une large place à la justice raciale, inspirée de la vie à Montréal, mais jetant aussi des ponts par-delà cette ville afin de réinventer les conditions d'émergence d'une démocratie mondiale.

Pour prendre la pleine mesure de la contestation de l'ordre établi que représentait l'orchestre de Metcalf dans les sphères culturelles et politiques de l'époque, il convient tout d'abord de se rappeler le carcan des idées préconçues qui pesait sur le jazz au Québec dans la première moitié du 20e siècle ainsi que l'ampleur de la ségrégation, qui déterminait alors entièrement les conditions de vie et de travail des jazzmen.

Le jazz, un symbole

Le jazz débarque à Montréal en même temps que dans la plupart des autres grandes villes nord-américaines. Cependant, parce que Montréal n'est pas états-unienne et qu'elle

8. Quelques recherches récentes sur les dimensions politiques du jazz à Montréal : Eric Fillion, « Jazz libre : 'musique-action' ou la recherche d'une praxis révolutionnaire au Québec (1967-1975) », *Labour/Le Travail*, n° 77, 2016, p. 93-120; Eric Fillion, « Jazz libre et free jazz » dans Karim Larose et Frédéric Rondeau (dir.), *La contre-culture au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2016, p. 25-54; Vanessa Blais-Tremblay, « Jazz, Gender, Historiography: A Case Study of the 'Golden Age' of Jazz in Montreal (1925-1955) », thèse de doctorat, McGill University, 2018. En s'intéressant à la musique dans le contexte plus vaste de la race, du genre et de la politique mondiale, Fillion et Blais-Tremblay analysent les dimensions politiques du jazz montréalais au fil de leurs travaux sur le free jazz des années 1960 et sur les aspects politiques de la danse au féminin, respectivement.

présente une configuration linguistique particulière, la musique y a toujours eu une portée singulière. Si l'iconographie et les modalités migratoires de Montréal témoignent alors, incontestablement, de sa position dans l'Empire britannique, la majeure partie de sa population est d'ascendance canadienne-française et sa vie culturelle reste imprégnée d'échos du passé colonial français. Dans les années 1920, alors que la prohibition cadenasse toutes les autres grandes villes d'Amérique du Nord, Montréal devient une destination prisée des visiteurs en provenance des États-Unis et du reste du Canada, attirés par sa réputation de ville libertine – alcool, prostitution, spectacles. En particulier, la ville résonne à toute heure des sons et rythmes syncopés des nouvelles formes musicales.

Le jazz fédère de plus en plus d'adeptes et incarne l'effervescence de l'entre-deux-guerres. Il symbolise le bouillonnement artistique de l'époque⁹, mais surtout, à tout le moins pour les élites, toutes les tares qui affligent le monde moderne. Dès que l'Église catholique et les intellectuels conservateurs souhaitent dénoncer « l'américanisation » de la vie urbaine, le jazz s'attire leurs foudres. Les penseurs canadiens-français le tiennent pour la manifestation par excellence de la déliquescence morale, s'inscrivant en cela dans la droite ligne de l'élite états-unienne¹⁰. À l'instar de leurs homologues de la France et du Canada anglais, ils lui reprochent en outre d'exercer une influence étrangère corrosive sur la culture et les goûts des populations locales¹¹. Dans *Le Nationaliste*, Pierre Dalbec écrit : « Par nos origines françaises, nous avons l'instinct du beau. Mais notre contact avec une race pratique, une ambiance de mercantilisme, notre milieu antiesthétique, tout cela constitue un bain de laideur quotidien, perpétuel. » Et parmi toutes les emprises anglo-américaines qui sévissent alors, les « "jazz bands" [qui] hurlent de la musique américaine » portent en grande partie l'odieuse de cette déchéance¹². Dans *La Canadienne*, Jean Saucier ajoute : « [...] jamais le jazz [ne] pourra élever l'âme, [...] présider aux services religieux [ou] inspirer une œuvre de génie¹³. » Une multitude d'articles répètent ainsi que cette musique

9. « Une visite à l'exposition de peintures », *La Presse*, 27 mars 1922; Nathalie Bondil, « L'école "coup-de-poing-dans-l'œil", ou les peintres du "mur jazz"! » dans Jacques Des Rochers et Brian Foss (dir.), *Une modernité des années 1920 à Montréal : le Groupe de Beaver Hall*, Montréal, Musée des beaux-arts, 2016, p. 24.

10. Kathy J. Ogren, *The Jazz Revolution: Twenties America and the Meaning of Jazz*, New York, Oxford University Press, 1989; Blais-Tremblay, « Jazz, Gender, Historiography ».

11. Jackson, *Making Jazz French*, p. 5. À propos des points de vue canadiens-anglais sur la musique populaire, voir Miller, *Such Melodious Racket*; et Robin Elliott, « Ragtime Spasms – Anxieties over the Rise of Popular Music in Toronto » dans Bev Diamond, Denis Crowdy et Daniel Downes (dir.), *Post-colonial Distances: The Study of Popular Music in Canada and Australia*, Newcastle (Royaume-Uni), Cambridge Scholars Publishing, 2008, p. 67-89.

12. Pierre Dalbec, « Spectacle touchant et risible », *Le Nationaliste*, vol. 16, n° 34, 5 octobre 1919, p. 1.

13. Jean Saucier, « Musique et jazz », *La Canadienne*, novembre 1921, p. 8.

menace la persistance même de la culture canadienne-française. La réputation du jazz reste par ailleurs indissociable de son symbolisme racial et sexuel. Étroitement lié à la culture afro-américaine, il est considéré comme primitif et dangereux, comme un piège redoutable pour les femmes blanches et une preuve incontestable de la nature barbare des personnes racisées.

Alors que les critiques dénoncent le péril que le jazz représente à leurs yeux, les restaurants et les clubs de Montréal, pour séduire une lucrative clientèle, s'attachent au contraire à le parer d'atours exotiques, à l'inscrire dans un flamboiement d'images alléchantes de paradis tropicaux et de plaisirs racisés, antidotes imparables aux dures réalités de l'hiver. Ce faisant, ils transposent localement les discours impériaux qui, à l'international, font l'impasse sur les histoires riches, diverses et complexes des colonies et les résumant au seul cliché des plaisirs sensuels¹⁴. Les noms des établissements s'inspirent de l'exotisme projeté sur les pays lointains – Tropical Room, Connie's Inn, Chinese Paradise, El Morocco... Leur décoration renvoie au tropical, au « créole », à l'« exotique »¹⁵. À l'inauguration du Club Belmar, ses publicités affirment qu'au terme d'un an de voyages dans les Antilles, à Porto Rico, dans les îles Vierges, en Haïti, en Jamaïque, à Cuba et à La Nouvelle-Orléans, la direction est en mesure de faire vivre à sa clientèle une atmosphère des plus authentiques¹⁶. Sous la plume d'Al Palmer, la troupe de danse afro-cubaine du Savoy Café « fait régner dans le club une chaleur torride »¹⁷. Imprimées en anglais et en français, les affiches publicitaires déploient une iconographie non seulement racisée, mais aussi très sexualisée. En tablant sur la sensualité des Caraïbes, les boîtes de nuit bénéficient de l'imagerie impériale en vigueur et attirent une clientèle assoiffée de représentations idéalisées et sexualisées de l'univers colonial¹⁸. Les affiches de spectacles exhibent des femmes hautement sexualisées et les publicités dans les journaux évoquent à satiété les « splendides danseuses créoles » ainsi que les « troupes entièrement composées d'époustouflantes beautés créoles », arborant à l'appui de leurs affirmations des images de danseuses très légèrement vêtues¹⁹.

14. J'ai beaucoup appris à ce sujet grâce à Fiona I. B. Ngô, *Imperial Blues: Geographies of Race and Sex in Jazz Age New York*, Durham (North Carolina), Duke University Press, 2014.

15. Catherine Charlebois et Mathieu Lapointe, *Scandale! Le Montréal illicite, 1940-1960*, Montréal, Cardinal, 2016, p. 27; Gilmore, *Une histoire du jazz à Montréal*, p. 215.

16. Publicité pour le Club Belmar, 9 janvier 1951, fonds Herb Johnson, boîte HA 965, Archives et Collections spéciales, université Concordia (ACSC).

17. Al Palmer, « Cabaret Circuit », *Montreal Herald*, 16 août 1954, fonds Herb Johnson, boîte HA 965, ACSC.

18. Ngô, *Imperial Blues*, p. 32; Mimi Sheller, *Consuming the Caribbean: From Arawaks to Zombies*, New York, Routledge, 2003.

19. Voir, par exemple, les nombreuses publicités figurant dans les fonds Meilan Lam, Herb Johnson et Myron Sutton, ACSC.

Aux États-Unis, nombreux sont les analystes et observateurs qui plaquent l'imagerie impériale sur Harlem, décrivant ce quartier telle une colonie de l'intérieur et contribuant au passage à en faire une « destination voyage de choix pour qui recherche le divertissement, le sexe et l'alcool²⁰ ». Né aux États-Unis, l'exotisme accolé à Harlem, réputé offrir une ambiance nonchalante et sensuelle, a rapidement migré vers d'autres villes étrangères, notamment Montréal, où l'intersection des rues de la Montagne et Saint-Antoine est surnommée « le Harlem montréalais ». Les clubs qui programment des artistes noirs promettent à leur public « l'esprit insouciant et joyeux du quartier chaud de Harlem²¹ ». L'exotisme et le divertissement venus de l'étranger occupent une place si prépondérante dans leurs stratégies de promotion que certains spectateurs croient sincèrement que tous les musiciens et danseurs qu'ils présentent arrivent de l'extérieur de la province alors qu'en réalité, nombreux sont ceux qui ont toujours vécu à Montréal. Au Montmartre, le propriétaire a refusé d'engager Olga Spencer Foderingham : à son accent canadien, il en avait conclu qu'elle était montréalaise, et donc blanche, alors qu'il embauchait uniquement des « filles de couleur²² ». La symbolique de l'empire et l'iconographie exotique en provenance des États-Unis, des Antilles et autres lieux lointains établissent alors le cadre d'interprétation du jazz à Montréal. Ce cadre établit entre la scène et la salle une proximité qui permet au public d'observer les danseurs et musiciens noirs, et de se délecter de leurs prestations, mais il trace aussi une ligne de démarcation bien nette entre les non-Blancs et la société dominante.

Quand Louis Metcalf arrive à Montréal, tout de suite après la Deuxième Guerre mondiale, il s'intègre par conséquent à une structure symbolique dans laquelle le jazz porte un esprit de rébellion et suscite une vive exaltation, mais incarne aussi l'étranger et l'exotique.

Les tensions politiques entourant le jazz mijotent déjà.

Les conditions de travail des jazzmen de Montréal

Au fil des ans, l'accroissement du nombre des jazzmen noirs à Montréal a renforcé la ségrégation raciale sur la scène musicale. Une estimation indique que la ville comptait

Pour une analyse plus approfondie des questions de genre dans le jazz, voir Blais-Tremblay, « Jazz, Gender, Historiography ».

20. Ngô, *Imperial Blues*, p. 163.

21. Voir les publicités du Connie's Inn, fonds Meilan Lam, ACSC.

22. Cité dans *Les Girls*, réalisation Meilan Lam, Montréal, Office national du film du Canada, 1999; Blais-Tremblay, « Jazz, Gender, Historiography ».

environ vingt-cinq musiciens noirs dans la première moitié des années 1920, qui jouaient régulièrement dans les mêmes formations que les musiciens blancs. Dans les années 1930, toutefois, comme ils étaient plus nombreux à s'installer dans la ville et que les conditions économiques se détérioraient, la ségrégation s'est durcie. Les musiciens noirs ont été exclus de la section locale de l'American Federation of Musicians (fédération des musiciens des États-Unis) et évincés du processus de création de son homologue et rivale canadienne. Ils ont alors mis sur pied leur propre association, le Clef Club, qui sera par la suite intégrée au syndicat canadien en tant que « section noire ». Elle ne deviendra cependant jamais assez puissante pour éradiquer la ségrégation ou améliorer significativement les conditions de travail de ses membres, au total, les prestations les plus lucratives restent la chasse gardée des Blancs²³. Metcalf ayant passé environ un an à Montréal au début des années 1930, avant de retourner aux États-Unis, il a pu se familiariser dès lors avec la dynamique proprement montréalaise des relations de race et de pouvoir.

Le racisme était à l'époque bien vivace à Montréal et la ségrégation raciale se manifestait de multiples façons dans le domaine de la musique. La discrimination compliquait la tâche des musiciens noirs qui voulaient vivre de leur art, mais elle restreignait aussi leurs déplacements, leur interdisant de jouer ou même d'aller écouter de la musique dans certains secteurs de la ville. Déboutant un homme noir qu'une taverne montréalaise avait refusé de servir en 1936, la Cour suprême du Canada a même confirmé le droit des établissements commerciaux à traiter leurs clients de manière discriminatoire au nom de la « liberté du commerce »²⁴. Seuls les clubs, toutefois relativement nombreux, établis dans le quartier Saint-Antoine, au sud des voies ferrées, s'ouvraient réellement aux musiciens non-blancs, notamment les célèbres Café St-Michel et Rockhead's Paradise. Lors de son premier séjour à Montréal, au début des années 1930, Metcalf a travaillé au Terminal, un « club noir » tout proche de la gare Windsor. Il a alors probablement eu un premier aperçu des codes raciaux et de la ségrégation spatiale informelle, mais inflexible, en vigueur dans la ville²⁵. Dans le quartier Saint-Antoine vivait à l'époque une population

23. Gilmore, *Une histoire du jazz à Montréal*, p. 45 et 70-79.

24. Voir James W. St G. Walker, "Race," *Rights and the Law in the Supreme Court of Canada: Historical Case Studies*, Toronto, Osgoode Society for Canadian Legal History, 1997. Pour en avoir plus sur la longue histoire des Noirs au Québec, y compris celle de l'esclavage, voir Dorothy W. Williams, *The Road to Now: A History of Blacks in Montreal*, Montréal, Véhicule Press, 1997.

25. Gilmore, *Une histoire du jazz à Montréal*, p. 65-66 et 154-155; Leonard Kunstadt, « The Story of Louie Metcalf », *Record Research*, n° 46, 1962, p. 8; dossier Metcalf, fonds John Gilmore, ACSC; Mark Miller, *The Miller Companion to Jazz in Canada and Canadians in Jazz*, Toronto, Mercury Press, 2001, p. 136.

mixte et, plus particulièrement, la majeure partie de la communauté noire de la ville. Les principales institutions montréalaises noires y étaient d'ailleurs établies, par exemple le Negro Community Centre (Centre communautaire noir), la Universal Negro Improvement Association (UNIA, Association universelle pour l'avancement des Noirs) et la Union United Church (église Union United). La musique jouait un rôle majeur dans le quotidien des Noirs du quartier Saint-Antoine. C'est là que la plupart des grands jazzmen de Montréal sont nés et ont amorcé leur carrière musicale²⁶.

Les musiciens noirs se produisaient donc dans le Corner parce que ce secteur constituait le cœur battant de la scène musicale montréalaise, mais aussi parce qu'une discrimination tenace les empêchait de jouer ailleurs. À son arrivée à Montréal, au milieu des années 1930, le saxophoniste Herb Johnson s'est vite heurté aux codes raciaux régissant le milieu de la musique. « Pas de musiciens de couleur au nord de la rue Saint-Antoine », lui a-t-on expliqué. Cette « règle non écrite » n'avait probablement rien à voir avec la musique proprement dite, avance-t-il; elle exprimait plutôt la crainte de la mixité raciale²⁷. Les musiciens noirs n'avaient pas droit de cité dans les boîtes de nuit de la rue Sainte-Catherine à l'ouest du boulevard Saint-Laurent. D'une manière générale, ils ne pouvaient pas non plus intégrer les grands orchestres, ce qui les excluait nécessairement des lucratives prestations dans les salles de danse où les Montréalais affluaient pour s'abandonner au swing. Les hôtels leur étaient interdits. Dans les clubs « de l'est », établis principalement autour de l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent, musiciens et danseurs noirs montaient sur scène, mais le public noir ne pouvait pas aller les applaudir. Comble de l'insulte, les vedettes noires en tournée à Montréal donnaient leurs spectacles dans des clubs dont les Montréalais noirs ne pouvaient franchir les portes; ces artistes, toutefois, finissaient souvent la soirée dans le Corner pour y improviser avec d'autres musiciens²⁸.

Ainsi, non seulement la ségrégation perdurait-elle sur les scènes musicales montréalaises à la veille du déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale, mais elle y sévissait encore plus qu'une dizaine d'années plus tôt.

26. Williams, *Road to Now*; Steven High, « Little Burgundy: The Interwoven Histories of Race, Work, and Mobility in 20th Century Montreal », *Urban History Review*, vol. 46, n° 1, automne 2017, p. 23-44; Sarah-Jane Mathieu, *North of the Color Line: Migration and Black Resistance in Canada*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2010; Marrelli, *Burgundy Jazz*.

27. Transcription d'une entrevue de Herb Johnson, 27 mars 1981, fonds John Gilmore, ACSC.

28. Gilmore, *Une histoire du jazz à Montréal*, p. 71-75, 122-127 et 169-171; Marrelli, *Burgundy Jazz*, p. 28 et 73; entrevue de Lou Hooper Jr, 1er septembre 1982, fonds John Gilmore, ACSC.

La Deuxième Guerre mondiale et l'après-guerre

Au retour de Louis Metcalf à Montréal, en décembre 1946, la ségrégation raciale est encore solidement ancrée dans la ville. Les soldats noirs de retour d'Europe – et parmi eux, plusieurs musiciens – se heurtent à la discrimination dans l'accès au logement. D'une manière plus générale, le racisme structurel contraint tous les aspects du quotidien des Montréalais noirs²⁹. Néanmoins, en dépit de la persistance du racisme à Montréal, la Deuxième Guerre mondiale a métamorphosé la ville. Au début de la décennie, la reddition de la France a profondément bouleversé les relations entre la province et sa métropole traditionnelle, et nombreux sont les membres de l'élite intellectuelle canadienne-française qui appuient l'instauration du régime ultraconservateur de Vichy dans le sud de l'Hexagone³⁰. Cependant, tandis que l'intelligentsia conservatrice du Québec soutient le régime politique de Philippe Pétain, une vague de mesures et d'idées progressistes balaie la province, particulièrement Montréal. Le gouvernement libéral d'Adélard Godbout promulgue plusieurs réformes et les nombreux exilés d'Europe accueillis par Montréal pendant la guerre apportent avec eux des conceptions politiques et artistiques nouvelles qui concordent avec les changements déjà en marche dans la ville. Dans les années tumultueuses de la guerre, mais surtout, dans l'immédiat après-guerre, les poètes anglophones, les artistes francophones et les écrivains yiddish explorent de nouvelles voies pour s'exprimer et témoigner de leur monde en pleine tourmente, inventant au fil de leurs recherches et de leurs œuvres des manifestations singulières du modernisme artistique. Des autrices telles que Mavis Gallant ou Gabrielle Roy offrent à Montréal des formes littéraires novatrices. Avec leurs créations avant-gardistes et leurs interventions politiques, peintres, danseurs et danseuses font trembler les piliers des institutions culturelles. Le jazz s'inscrit dans la droite ligne de ce vaste mouvement de renaissance culturelle, dont il constitue en quelque sorte la bande sonore. Il incarne la jeunesse et la modernité de *Bonheur d'occasion*, roman de Gabrielle Roy publié en 1945, et allume l'étincelle créatrice de *Black and Tan Fantasy*, chorégraphie audacieuse de danse moderne proposée par Françoise Sullivan en 1948 et présentée sur la pièce homonyme de Duke Ellington dont elle s'inspire³¹. Les interactions entre le jazz et les autres formes artistiques

29. Lou Hooper, « That Happy Road », p. 104, fonds Lou Hooper, vol. 1, n° 9, MUS 122, Bibliothèque et archives Canada (BAC); Williams, *Road to Now*.

30. Voir Éric Amyot, *Le Québec entre Pétain et de Gaulle. Vichy, la France libre et les Canadiens français (1940-1945)*, Montréal, Fides, 1999.

31. Allana Lindgren, *From Automatism to Modern Dance: Françoise Sullivan with Franziska Boas in New York*, Toronto, Dance Collection Danse, 2003, p. 106; Sherry Simon, « Gabrielle Roy, Mavis Gallant et le Montréal des années 1940 »

modernes n'échappent pas non plus aux penseurs conservateurs, qui dénigrent le premier et les secondes d'un même souffle³².

L'International Band de Metcalf ne peut pas se comprendre en dehors de cette ébullition culturelle de l'après-guerre célébrant l'autonomie créatrice, l'innovation et le changement social. Les convulsions de la guerre ont également remis en question la discrimination raciale à Montréal : les soldats non-blancs se frayant une place dans des espaces qui leur étaient interdits jusque-là, les barrières ségrégationnistes les plus infranchissables autrefois commencent à s'assouplir³³. La politique de ségrégation raciale de l'American Federation of Musicians vole en éclats; alors même que la guerre fait encore rage, des Noirs sont acceptés dans ses rangs. Dans les hôtels et autres lieux de spectacle élégants, par contre, le racisme et la ségrégation de facto perdurent³⁴. Oscar Peterson les subit de plein fouet au Ritz-Carlton. Alors qu'il doit y jouer avec le Johnny Holmes Orchestra, des voix réclament qu'il en soit évincé en raison de sa couleur de peau. Seule la menace d'un scandale potentiellement préjudiciable fait reculer ses détracteurs³⁵. Dans la presse, de nombreux articles fustigent encore le jazz, s'insurgent de sa médiocrité intrinsèque et s'offusquent de sa rupture radicale avec la musique « sérieuse ». Néanmoins, les choses changent³⁶. Public et critiques reconnaissent de plus en plus les qualités intellectuelles du nouveau jazz, des adolescents organisent des regroupements d'appréciation et des séances d'écoute, les jam-sessions (séances d'improvisation) font fureur et la presse commence à publier des articles qui témoignent d'une bonne connaissance de l'avant-garde jazzistique, tant locale qu'internationale³⁷. Metcalf débarque ainsi dans une ville en pleine mutation qui semble fin prête à s'ouvrir à la révolution du be-bop.

dans *Gabrielle Roy et l'art du roman*, Isabelle Daunais, Sophie Marcotte et François Ricard (dir.), Montréal, Boréal, 2010, p. 106-121; Sherry Simon, « Montréal: le tiers espace » dans *Villes en traduction : Calcutta, Trieste, Barcelone et Montréal*, traduit de l'anglais par Pierrot Lambert, Presses de l'Université de Montréal, 2013, p. 185-228; Ray Ellenwood, *Égrégore : une histoire du mouvement automatiste de Montréal*, traduit de l'anglais par Jean Antonin Billard, Montréal, Kétoupa Édition et Outremont, Les Éditions du Passage, 2014.

32. René Bergeron, *Art et bolchevisme*, Montréal, Fides, 1946, p. 9.

33. Entrevue de Lou Hooper Jr, 1er septembre 1982, fonds John Gilmore, ACSC.

34. Au sujet de l'intégration de la section de l'American Federation of Musicians à Montréal, voir Gilmore, *Une histoire du jazz à Montréal*, p. 76-79.

35. Lees, *Oscar Peterson*, p. 58. Plus tard, Johnny Holmes soulignera que les incidents de ce genre étaient fréquents. Entrevue de Johnny Holmes, 1er mars 1982, fonds John Gilmore, ACSC.

36. Voir par exemple Julien St-Georges, « Allons donc! pas tant de naïveté... », *L'Action populaire*, 27 août 1942, p. 4. Voir aussi Mavis Gallant, « What Is This Thing Called Jazz », *Standard Magazine*, 23 mars 1946, p. 12-13.

37. Henry F. Whiston, « Montreal Musings », *Jazz Panorama*, décembre 1947, p. 4; « La sautillante musique "be-bop" vient de naître », *Le Petit Journal*, 10 avril 1949; J. G., « Les amants du jazz sont-ils des sauvages? », *Le Front ouvrier*, juillet 1949; Charles Delaunay, « Le style Be-Bop (1) », *Le Devoir*, 26 août 1948.

Fils d'un pasteur afro-américain et d'une mère d'ascendance mixte afro-américaine et cherokee travaillant à l'église, Metcalf grandit en banlieue de Saint Louis (plus tard, quand il constitue son International Band à Montréal, il se revendique avec force de ses racines maternelles cherokees). Il acquiert dans les années 1920 et 1930 une formation musicale riche et diversifiée : il est par exemple trompettiste dans l'orchestre de Duke Ellington et il enregistre et joue au Cotton Club de New York. En 1940, il fonde, au coin de la 145th Street et de la 8th Avenue, le Heat Wave, qui deviendra bientôt un haut lieu de l'improvisation pour les pionniers du be-bop³⁸. Dans son autobiographie, Miles Davis relate qu'en septembre 1944, il a écumé tout New York à la recherche de Charlie Parker, légende du be-bop, qu'il a finalement trouvé devant le Heat Wave. Quand Parker entra dans le club pour jouer, ajoute Miles Davis, « tout le monde l'accueillit comme un roi³⁹. » Avec ses rendez-vous d'improvisation de fin de soirée, le Heat Wave figure à l'époque parmi les salles de prédilection des musiciens qui jouent le be-bop et l'inventent à mesure⁴⁰. Metcalf avait créé un lieu de rencontre physique pour l'avant-garde artistique, mais il tenait à ce que son projet s'incarne aussi dans la sphère politique. Pour ce faire, il participe à la fondation et au financement du périodique *Music Dial*, forum de discussion des enjeux de politique raciale dans la société en général et dans la musique en particulier⁴¹. Cette publication voit le jour dans le contexte des grands conflits raciaux et de l'essor du mouvement des droits civiques aux États-Unis pendant la Deuxième Guerre mondiale. Plusieurs rassemblements, par exemple la Brotherhood of Sleeping Car Porters (Fraternité des porteurs des wagons-lits) d'A. Philip Randolph, s'élèvent alors vigoureusement contre l'hypocrisie d'une société qui va combattre le fascisme à l'étranger tout en maintenant la ségrégation raciale dans l'armée et dans le secteur de la défense à l'intérieur de ses propres frontières⁴².

Le *Music Dial* s'inscrit ainsi dans une mouvance pro-changement plus ample. Aujourd'hui, ses numéros nous permettent de mieux cerner l'univers intellectuel et politique de Metcalf. Une multitude d'auteurs y dénoncent la discrimination économique et raciale et formulent une conception nouvelle de la démocratie : « Les saboteurs de notre démocratie, proclame le magazine, ne sont pas seulement ceux qui posent des

38. Kunstadt, « Story of Louie Metcalf », p. 3 et 8-9; Scott DeVeaux, *The Birth of Bebop: A Social and Musical History*, Los Angeles, University of California Press, 1997, p. 368-369.

39. Miles Davis, avec Quincy Troupe, *Miles. L'autobiographie*, traduit de l'américain par Christian Gauffre, édition revue et corrigée, Paris, Infolio, 2007, p. 59.

40. *Ibid.*, p. 65.

41. Kunstadt, « Story of Louie Metcalf », p. 10; DeVeaux, *Birth of Bebop*, p. 368-369.

42. George Lipsitz, *Rainbow at Midnight: Labor and Culture in the 1940s*, Chicago, University of Illinois Press, 1994.

bombes sous les ponts ou dans les usines de guerre; ce sont aussi ses politiciens [...] qui cherchent par tous les moyens à briser l'unité grandissante des gens ordinaires⁴³. » En tant que « langue universelle dans laquelle la discrimination n'a nulle place », ajoute le magazine, la musique peut s'avérer un outil de premier plan pour dégager des points de convergence entre des personnes d'horizons divers⁴⁴. S'il s'intéresse essentiellement aux États-Unis, le *Music Dial* défend aussi une vision internationaliste, soulignant que, « dans une certaine mesure, le groupe minoritaire le plus important chez nous est traité de la même façon que les peuples opprimés d'Europe, d'Asie et d'Afrique⁴⁵ ». La publication porte incontestablement la marque de Metcalf : non seulement il en est le trésorier, mais le magazine annonce régulièrement les séances d'improvisation de son club⁴⁶. Dans les années 1940, les pages du *Music Dial* témoignent par ailleurs des allers-retours constants entre New York et Montréal. Herb Johnson, qui rejoint plus tard l'orchestre de Metcalf, vend alors le magazine à Montréal et y tient une chronique sur l'actualité de la scène musicale montréalaise⁴⁷.

À Harlem, lieu de publication du *Music Dial*, un épisode de brutalité policière provoque une émeute en août 1943, quelques mois seulement après la parution du premier numéro. Le magazine témoigne de ce contexte explosif et s'efforce d'implanter la lutte pour la démocratie dans le monde de la musique. En dépit de tous ses efforts, le *Music Dial* doit arrêter ses presses en 1945. Le club de Metcalf connaît également son lot de déboires après qu'un policier a tué un marin hors de contrôle dans ses murs. En fin de compte, il ne rouvre jamais ses portes⁴⁸. Metcalf a déjà vécu et travaillé à Montréal. Sa situation à New York n'étant pas des plus enviables, il décide de refaire cap sur le nord dans l'espoir d'y trouver des conditions plus favorables.

L'International Band de Metcalf

Metcalf se réinstalle donc à Montréal en décembre 1946, apportant dans ses bagages

43. « Editorial », *Music Dial*, vol. 1, n° 1 (juin 1943), p. 1.

44. « Editorial », *Music Dial*, vol. 1, n° 6 (novembre 1943), p. 1.

45. « Editorial », *Music Dial*, vol. 1, n° 5 (octobre 1943), p. 1.

46. Voir *Music Dial*, vol. 2, n° 4 (octobre 1944), p. 2. Au sujet de l'ambiance du Heat Wave, voir D. G. « The Heat Wave, LOUIE and AL Props », *Music Dial*, vol. 2, n° 2 (août 1944), p. 30; Kunststadt, « Story of Louie Metcalf », p. 9.

47. Carte du *Music Dial*, 1943-1944, indiquant « Herbert Johnson représente le *Music Dial*. Le *Music Dial* vous remercie de votre considération à son égard. » [traduction], fonds Herb Johnson, P088/3A, boîte HA 963, ACSC. À propos des allers-retours des journalistes entre New York et Montréal, voir par exemple « GWEN TYNES », *Music Dial*, vol. 1, n° 7 (décembre 1943-janvier 1944), quatrième de couverture; Gilmore, *Une histoire du jazz à Montréal*, p. 163.

48. Kunststadt, « Story of Louie Metcalf », p. 10.

ses convictions politiques, son inventivité musicale et son esprit d'entreprise. Après l'Holocauste et la Deuxième Guerre mondiale, l'heure est à la réflexion et aux remises en cause dans tous les pays; en particulier, ces deux événements galvanisent le mouvement pour l'éradication de la discrimination raciale. Au Canada, nombreuses sont les voix qui s'élèvent contre l'internement et la déportation des Canadiens d'origine japonaise et des porteurs des wagons-lits organisent une campagne clandestine pour implanter l'association d'A. Philip Randolph au nord de la frontière, où ils obtiennent une convention collective en 1947. En juillet de la même année, Randolph lui-même débarque à Montréal, où il est chaleureusement accueilli par le maire lui-même à l'hôtel de ville⁴⁹. En 1945, le célèbre chanteur et militant Paul Robeson se produit à Montréal et met un point d'honneur à s'arrêter entre ses chansons pour dénoncer le fascisme sous toutes ses formes⁵⁰. À l'arrivée de Metcalf, la discrimination reste donc bien vivace à Montréal, mais les droits de la personne et la démocratie font aussi l'objet de vigoureux débats au niveau local comme à l'international et les artistes s'affairent à circonscrire et préciser le sens et la portée politiques de leurs démarches de création et de leurs œuvres⁵¹.

L'arrivée de Metcalf marque l'avènement officiel du be-bop dans la vie nocturne montréalaise. Certes, quelques musiciens en ont entendu sur disques, à la radio ou lors de séjours à New York, où cette musique s'est fermement enracinée pendant la guerre⁵², constituée en genre musical à part entière par des musiciens qui cherchaient à dépasser les limites du swing et à élever le jazz au rang d'art reconnu en tant que tel. Avec son tempo rapide et sa polyrythmie, ses changements d'accord complexes et ses longs solos, le be-bop s'est graduellement imposé comme symbole de la rigueur intellectuelle et du rejet du mercantilisme crasse. Charlie Parker et Dizzy Gillespie figurent parmi les fers de lance de cette musique par ailleurs porteuse d'un contenu politique. D'abord défendu par les musiciens afro-américains, le be-bop représente « une esthétique expérimentale ainsi qu'une disposition intellectuelle profondément enracinée dans la réalité des choses », et certains de ses adeptes les plus influents entendent bien le projeter au-delà des frontières états-uniennes⁵³. Remise en question du statu quo musical et politique, le be-

49. Stephanie Bangarth, *Voices Raised in Protest: Defending North American Citizens of Japanese Ancestry, 1942-49*, Vancouver, UBC Press, 2008; Mathieu, *North of the Color Line*, ch. 5; High, « Little Burgundy »; « Noirs en congrès à Montréal », *La Presse*, 3 juillet 1945.

50. « Critic Flays Paul Robeson in Canada », *Pittsburgh Courier*, 10 novembre 1945.

51. François-Marc Gagnon, *Paul-Émile Borduas, 1905-1960. Biographie critique et analyse de l'œuvre*, Montréal, Fides, 1978; François Ricard, *Gabrielle Roy, une vie. Biographie*, Montréal, Boréal, coll. Boréal compact, 2000, p. 302-305.

52. Gilmore, *Une histoire du jazz à Montréal*, p. 197-198.

53. Voir Eric Porter, *What Is This Thing Called Jazz? African American Musicians as Artists, Critics, and Activists*, Los

bop enclenche un débat « sur le rôle du musicien de jazz en tant qu'artiste et dans la société en général » et s'inscrit dans la droite ligne des luttes afro-américaines pour la justice sociale⁵⁴. En affirmant la posture d'intellectuel du musicien, il s'insère aussi dans une mouvance plus large de l'après-guerre, une « vénération culturelle du masculin » qui « affirme la conception androcentrique du monde répandue dans la communauté jazz⁵⁵ ». À New York, pendant la guerre, Metcalf a baigné dans les révolutions politiques et esthétiques de la scène musicale. Au nord de la frontière, sachant la population montréalaise avide de musique nouvelle, il décide de former son International Band⁵⁶.

L'ensemble de Metcalf fait sensation par son répertoire, mais aussi par la diversité des origines ethniques et raciales des musiciens qui le composent. Les orchestres mixtes ne sont pas chose nouvelle à Montréal et le violoniste canadien-français Willy Girard joue avec des musiciens noirs depuis le début des années 1930. Néanmoins, le groupe de Metcalf marque un tournant majeur en ceci qu'il revendique sa diversité avec force⁵⁷. Canadien d'ascendance japonaise, le tromboniste Butch Watanabe est né en Colombie-Britannique et a vu ses parents être emmenés en internement pendant la guerre. Séparé de sa famille, il a travaillé dans des champs de betterave à sucre, puis est parti à Montréal rejoindre sa sœur, qui y travaillait alors comme domestique. Après la guerre, il a étudié le piano et la théorie musicale au Conservatoire de McGill tout en jouant à droite et à gauche, jusqu'à ce qu'il entre dans l'orchestre de Metcalf, en 1947⁵⁸.

Tandis que Butch Watanabe est originaire de Colombie-Britannique, le pianiste Steep Wade, fils d'immigrants antillais, a grandi dans le quartier montréalais de Saint-Henri. D'abord féru de saxophone et de piano, il abandonne le premier à l'avènement du be-bop, « adhère pleinement à la nouvelle musique et devient vite le pianiste de bop le plus célèbre

Angeles, University of California Press, 2002, p. 54-59; LeRoi Jones, *Blues People: The Negro Experience in White America and the Music That Developed from It*, New York, William Morrow, 1963; DeVeaux, *Birth of Bebop*.

54. Tad Hershorn, *Norman Granz: The Man Who Used Jazz for Justice*, Los Angeles, University of California Press, 2011, p. 51-52.

55. Porter, *What Is This Thing Called Jazz?* p. 81.

56. Henry F. Whiston, « Metcalf in Montreal », *Melody Maker*, vol. 26, n° 9, 1950, p. 9; dossier Metcalf, fonds John Gilmore, ACSC; Kunststadt, « Story of Louie Metcalf », p. 10.

57. Gilmore, *Une histoire du jazz à Montréal*, 163-165. La composition de l'orchestre a légèrement changé au fil des ans. Quand le groupe a commencé à jouer au St-Michel, Gilbert (Buck) Lacombe tenait la guitare et Benny Winestone, le saxophone ténor. Tous deux ont cependant quitté le groupe peu après, cédant la place à Willy Girard et Herb Johnson. Miller, *Such Melodious Racket*, p. 226.

58. Entrevue de Butch Watanabe, 17 décembre 1981, fonds John Gilmore, ACSC; Alan Hustak, « Jiro (Butch) Watanabe Trombonist », *Gazette*, 9 novembre 2002.

de la ville⁵⁹ ». Al King, d'ascendance afro-américaine et mexicaine, tient la basse. Né de parents suédois, le batteur Wilkie Wilkinson a grandi à Hamilton. Fils d'un Afro-Américain et d'une Canadienne française, le saxophoniste Herb Johnson a grandi à Hartford, dans le Connecticut, et a quitté les États-Unis pour Montréal en 1935⁶⁰. Complétant l'orchestre, le violoniste canadien-français Willy Girard est, affirme Metcalf, « peut-être le seul musicien blanc que Duke Ellington ait invité à entrer dans son ensemble avant Django Reinhardt. L'ayant entendu jouer, Cab Calloway est retourné l'écouter tous les soirs et ne tarissait pas d'éloges à son égard⁶¹ ». Incarnant le fermier canadien-français typique, souvent représenté la pipe au bec, Girard tisse un lien symbolique entre l'orchestre et la population canadienne-française du Québec.

Les dynamiques de coopération professionnelle entre les musiciens démentent les conceptions simplistes de la race et de la musique. Depuis sa naissance, le be-bop est associé au combat des musiciens noirs pour affranchir leur art d'une scène musicale dominée par les Blancs et, d'une manière plus générale, aux luttes des Noirs contre le racisme; néanmoins, il n'a jamais versé dans l'exclusivité raciale⁶². Wilkie Wilkinson décrira ultérieurement son parcours de musicien blanc dans les clubs noirs montréalais. Il transcrivait les chansons des disques de Charlie Parker et Dizzy Gillespie et apprenait son métier auprès des grands du jazz qui fréquentaient le St-Michel en fin de soirée : « Si tu ne savais pas jouer, tu ne travaillais pas dans le *Corner* – les musiciens noirs ne voulaient pas de toi. La première fois que j'y suis allé, il y avait aussi un peu de ressentiment... mais ils ont fini par m'accepter [...]. J'étais plus ou moins considéré comme un Noir [...] sauf que j'étais blanc⁶³. » La danseuse Bernice Jordan Whims évoque Wilkinson en des termes similaires : intérieurement, « il était très négroïde. Le moindre de nos gestes, de nos mouvements, il le ressentait tout de suite⁶⁴ ». Canadien d'origine japonaise dans une culture musicale montréalaise ségrégationniste, Watanabe souligne que les musiciens blancs le regardaient de haut et qu'il lui était très difficile de jouer dans les clubs blancs du haut de la ville. Dans les boîtes métissées comme le St-Michel, il se sentait accepté et estimé en tant que

59. John Gilmore, « Harold 'Steep' Wade: Canadian Jazz Legend », *Names and Numbers*, n° 6, janvier 1987, p. 20; dossier Steep Wade, fonds John Gilmore, ACSC.

60. Gilmore, *Who's Who of Jazz in Montreal*, p. 142-145, 156, 297-298 et 308.

61. Cité dans William Brown-Forbes, « New Canadian Mixed Ork Wows Hot Jazz Fans », *Down Beat*, 21 mai 1947, p. 47; dossier Metcalf, fonds John Gilmore, ACSC.

62. DeVeaux, *Birth of Bebop*, p. 18-19.

63. Transcription d'une entrevue de Wilkie Wilkinson, 26 janvier 1982, fonds John Gilmore, ACSC.

64. Transcription d'une entrevue de Bernice Jordan Whims, « Tape Cassette # 4 », s. d., fonds Meilan Lam, ACSC.

musicien; ailleurs, il n'était jamais à l'abri du racisme, qui pesait toutefois plus lourdement encore sur les musiciens noirs⁶⁵.

D'emblée, Metcalf sait que le public exige du divertissement. Pendant le premier entracte, l'orchestre joue par conséquent de la musique de danse. Mais à l'entracte suivant et, surtout, après le spectacle principal et jusqu'au petit matin, son orchestre enchaîne les pièces de be-bop au grand ravissement de son auditoire. Le dimanche après-midi, l'ensemble tient des séances d'improvisation auxquelles participent des musiciens venus des quatre coins de la ville pour explorer les nouveaux styles musicaux devant un public complètement conquis. Avec l'orchestre de Metcalf à son affiche, le Café St-Michel devient le club de jazz le plus célèbre du pays⁶⁶. « Même quand le spectacle fait un four, écrit le *Montreal Herald*, le public vient écouter Louie⁶⁷. »

Certains des musiciens de l'ensemble, par exemple Wilkie Wilkinson ou Steep Wade, ont vite adhéré au be-bop. D'autres ont commencé à se familiariser avec ce genre musical à l'arrivée de Metcalf et ont alors été gagnés par le défi intellectuel qu'il représente, même s'il leur donnait bien du fil à retordre. Herb Johnson, qui écrit les arrangements par la suite, a entendu du be-bop pour la première fois le jour où il a commencé à travailler avec Metcalf : « [O]n se frottait à quelque chose de nouveau – de vraiment très, très nouveau; aucun d'entre nous ne connaissait ces progressions d'accords-là⁶⁸. » Décrivant la méthode de répétition de l'orchestre, Johnson souligne que les musiciens devaient apprendre vite et s'adapter plus vite encore : Metcalf « fredonnait la mélodie; parfois, il la jouait à la trompette. Mais la plupart du temps, il fredonnait, tout simplement, et nous, on avait un morceau de papier et un crayon et on écrivait à toute vitesse les notes qu'on trouvait importantes. Sans ça, on n'aurait jamais joué que des arrangements pas très précis, comme ça, à la volée. Mais quand même, à la fin, on avait... au dernier décompte, quand j'étais dans l'ensemble, on avait une centaine d'arrangements, dont quatre-vingt-huit plus ou moins fixés, mais on les avait... écrits dans nos têtes... on les avait mémorisés⁶⁹. »

Les musiciens accompagnaient les spectacles toute la soirée, mais c'était dans le be-bop qu'ils donnaient le meilleur d'eux-mêmes. « Pendant des années, on était restés assis à lire des partitions pour la danse à claquettes, la magie, la chanson et tout ça,

65. Entrevue de Butch Watanabe, 17 décembre 1981, fonds John Gilmore, ACSC.

66. Gilmore, *Une histoire du jazz à Montréal*, p. 153 et 166-167; Transcription d'une entrevue de Herb Johnson, 27 mars 1981, fonds John Gilmore, ACSC.

67. Bruce Taylor, « Cabaret Circuit », *Montreal Herald*, 29 août 1949.

68. Entrevue de Herb Johnson, 8 février 1981, fonds John Gilmore, ACSC. Voir également Gilmore, *Une histoire du jazz à Montréal*, p. 167-168 et 198-199.

69. Transcription d'une entrevue de Herb Johnson, 27 mars 1981, fonds John Gilmore, ACSC.

confirme Johnson. Et d'un seul coup, on se retrouvait en plein milieu de la scène, sous les projecteurs. Alors, forcément, on se donnait à fond⁷⁰. » Le be-bop offrait aux musiciens de nouvelles possibilités d'improvisation tout à la fois exaltantes et terrifiantes. Ils jouaient pour le public, bien sûr, mais aussi pour eux-mêmes et pour leurs confrères musiciens, pour la stimulation intellectuelle et artistique que le be-bop leur procurait – et ils savaient sur-le-champ si leurs envolées trouvaient grâce ou non aux yeux des autres membres de l'orchestre⁷¹.

Sous la houlette de son fondateur, l'International Band devient l'orchestre attitré du Café St-Michel, bien que l'organisateur et homme d'affaires qu'est Metcalf monte également d'autres spectacles. Pendant ses semaines de congé, l'ensemble part en tournée pour arrondir ses fins de mois et se produit ainsi à Québec, Cornwall, Sherbrooke ou Granby⁷². Sa réputation grandissant, il donne aussi des prestations spéciales. Ainsi, Metcalf organise et finance un événement au théâtre His Majesty's en 1948 – séance d'improvisation de l'International Band et ses invités, puis concert du trio Oscar Peterson. Le spectacle, écrit le *Montreal Standard*, « prouve hors de tout doute que Montréal produit d'excellents jazzmen, mais aussi, moyennant un peu d'organisation, un public enthousiaste pour aller les applaudir⁷³ ». Directeur de son ensemble et entrepreneur, Metcalf devient encore plus célèbre : certains spectacles de l'International Band sont diffusés en direct à la radio et plusieurs projets sont envisagés pour propulser l'orchestre plus loin encore⁷⁴. C'est toutefois au St-Michel que Metcalf a contribué le plus concrètement à l'éradication des obstacles raciaux, c'est là aussi que le be-bop s'est imposé comme genre musical à part entière des concerts de soirée.

La « démocratie dans la musique » et sa réception

L'orchestre de Metcalf est vite considéré comme le meilleur groupe de jazz du pays. Pour le grand public, sa diversité ethnique et raciale s'avère au moins aussi fascinante que son be-bop de fin de soirée. Les origines bigarrées des sept musiciens deviennent ainsi l'un des principaux attraits du groupe. Les prospectus annonçant les concerts de l'ensemble

70. Entrevue de Herb Johnson, fonds John Gilmore, s. d., ACSC.

71. *Ibid.*

72. Transcription d'une entrevue de Herb Johnson, 27 mars 1981, fonds John Gilmore, ACSC. Voir aussi « Will Be Heard Here », *Sherbrooke Daily Record*, 29 avril 1949; publicité dans *Le Canada français* du 22 juin 1950 pour un spectacle donné à Venise-en-Québec, baie Missisquoi; Gilmore, *Une histoire du jazz à Montréal*, p. 170-174 et 177-178.

73. K. S. S., « Metcalf Band Scores with Jazz Concert », *Montreal Standard*, 15 mai 1948.

74. Miller, *Such Melodious Racket*, p. 228.

montrent chacun de ses membres et soulignent leurs ascendances hétérogènes ainsi que la rareté et l'avant-gardisme d'une telle diversité ethnique et raciale dans un orchestre. Comme les citations de critiques disposées bien en évidence dans le matériel publicitaire, les images contribuent à réaffirmer le sens et la portée de la musique jouée par l'ensemble. Imprimée sur le carton promotionnel, une citation de William Brown-Forbes, de Toronto, affirme : « Ce n'est pas tant le style musical du groupe de Metcalf [...] qui fait son originalité, mais plutôt les nationalités disparates de ses membres. Tous d'origines différentes, les sept musiciens sont par ailleurs des virtuoses de leur instrument. Il suffit de voir la composition de l'ensemble pour comprendre pourquoi Louie le surnomme "La démocratie dans la musique"⁷⁵. »

En fait, Metcalf n'a jamais vraiment explicité le sens qu'il donnait au terme « démocratie » dans ce contexte. Néanmoins, l'intégration raciale et l'improvisation musicale constituent incontestablement deux piliers de sa conception de la démocratie dans la musique. Son orchestre métissé incarne en définitive d'autres relations possibles entre les êtres humains et entre les pays. L'époque reste profondément marquée par la guerre et le fascisme en Europe. En accordant à des musiciens d'horizons divers une plus grande latitude dans leurs improvisations, l'International Band leur permet de créer ensemble la musique qu'ils jouent chaque soir. Il rompt ainsi de manière radicale avec le modèle dominant qui persiste aussi bien chez les francophones que chez les anglophones de Montréal et qui repose sur une hiérarchisation des êtres humains selon leur race et leur nationalité. Hostiles à la diversification raciale, les lois de l'immigration interdisent alors à la majeure partie de la population mondiale de s'établir au Canada et façonnent au passage la composition démographique du pays. À l'intérieur des frontières, le racisme, qui s'explique en partie par les répercussions encore bien réelles de l'esclavage, continue de régir toutes les dimensions du quotidien des Montréalais non-blancs. Ainsi que nous l'avons vu, les liens étroits que Metcalf entretenait avec le *Music Dial* ont eu, en leur temps, une influence décisive sur sa pensée. Or, le terme « démocratie » revenait très souvent dans les pages du magazine, qui ramenait plus ou moins le concept à la coopération entre personnes d'appartenances raciales différentes. Définissant la démocratie comme l'inverse exact du racisme et de la discrimination, *Music Dial* la considérait comme l'ultime but du « combat contre le fléau du fascisme chez nous comme à l'étranger »⁷⁶. Des lieux permettaient toutefois d'expérimenter d'autres modalités d'action et nourrissaient l'espoir d'un monde meilleur : les espaces de convergence caractérisés par « une attitude

75. Prospectus publicitaire pour l'International Band de Metcalf, s. d., fonds Herb Johnson, HA 965, ACSC.

76. Pages liminaires, *Music Dial*, vol. 1, n° 6, novembre 1943, p. 1.

démocratique et tolérante », et dans lesquels « les musiciens blancs et noirs [pouvaient] jouer côte à côte sans jamais s'arrêter à la couleur de peau des uns et des autres⁷⁷ ». La montée du fascisme à l'étranger et la persistance du racisme à l'intérieur des frontières alimentaient alors une réflexion décisive sur le sens même de la démocratie, réflexion que Metcalf a poursuivie après s'être établi à Montréal.

En portant l'improvisation à de nouveaux sommets et en donnant à ses musiciens plus de liberté qu'ils n'en ont jamais eu, l'orchestre montréalais de Metcalf propose un modèle novateur du point de vue musical, mais aussi social, car il permet aux diverses voix de s'exprimer individuellement tout en créant ensemble un tout plus vaste. L'improvisation, affirment Fischlin, Heble et Lipsitz, « nous oblige à nous dépasser, à nous aventurer dans des territoires inconnus, à nouer des interactions significatives avec des gens de catégories et d'identités sociales différentes, à renforcer la démocratie dans la société par le déploiement d'activités culturelles en prise avec les contradictions et les possibilités d'action de notre époque⁷⁸. » De plus, ajoutent-ils, « l'improvisation est toujours susceptible de transférer ce savoir, si intangible soit-il, aux auditoires auxquels elle s'adresse⁷⁹ ». L'extraordinaire liberté d'expression personnelle dont jouissent les musiciens de l'International Band leur prouve donc, ainsi qu'au public, que l'orchestre est porteur d'un message essentiel qui va au-delà de la musique proprement dite, qu'il a des choses à dire au vaste monde. En présentant des musiciens d'horizons aussi divers qui créent et qui improvisent ensemble, explique Metcalf, il prouve que « toutes les nationalités peuvent tout à fait coexister dans l'harmonie » – un exploit en forme de camouflet asséné à un monde qui vient de s'écarteler en dressant les pays les uns contre les autres, et qui reste divisé par des hiérarchies raciales tenaces⁸⁰.

En 1948, fidèle en cela à sa vision politique, l'orchestre participe au programme d'aide internationale mis sur pied à l'Université McGill. Devant l'ampleur des destructions causées par la guerre, nombreux sont les acteurs de la société civile qui s'engagent dans divers projets de reconstruction. Sur les campus, l'Entraide universitaire internationale (EUI; en anglais, International Student Service – ISS) recueille des fonds pour les étudiants européens. À l'hiver 1948, le *McGill Daily* publie plusieurs textes dans lesquels le recteur et des représentants de l'Association étudiante de McGill soulignent l'importance de la

77. « KEEP THEM OFF SWING ST. », *Music Dial*, vol. 1, n° 13, juillet 1944, p. 4.

78. Daniel Fischlin, Ajay Heble et George Lipsitz, *The Fierce Urgency of Now: Improvisation, Rights, and the Ethics of Co-creation*, Durham (North Carolina), Duke University Press, 2013, p. xxxi.

79. *Ibid.*, p. 15. Voir aussi Ingrid Monson, *Saying Something: Jazz Improvisation and Interaction*, Chicago, University of Chicago Press, 1996.

80. Cité dans Brown-Forbes, « New Canadian Mixed Ork », p. 47.

campagne d'EUI⁸¹. Cette initiative et la mission de l'organisme séduisent Metcalf et ses musiciens acceptent de donner un concert pour recueillir des fonds pour la cause. Le *McGill Daily* explique à son lectorat que « l'International Band tire son nom de la diversité des origines nationales et raciales de ses membres⁸² » et souligne la convergence de vues entre l'orchestre et la campagne internationaliste. Pour cette prestation, indique Metcalf, un répertoire plus varié avait d'abord été annoncé, mais l'ensemble a tenu à ne jouer que du be-bop. Pour justifier ce changement de programme, Metcalf rappelle que « le be-bop est un style encore jeune qui offre de meilleures possibilités d'expérimentation et suscite bien des émotions et sensations nouvelles⁸³ ». Avec ce concert de soutien, l'ensemble jette un pont symbolique entre sa propre vision internationaliste d'harmonie raciale et un idéal de solidarité humaine plus ample et propulse aussi au premier plan son parti pris de voix individuelles s'exprimant et innovant au cœur d'un plus vaste ensemble.

Au quartier général de l'orchestre, le Café St-Michel, le public se fait chaque année plus nombreux et plus fervent. Mais l'International Bande suscite également beaucoup d'intérêt à l'étranger. *Down Beat* signale le caractère métissé du groupe et précise : « Dès qu'un grand orchestre joue à Montréal, ses membres vont au St-Michel; certains musiciens de haut calibre ont même pris des congés pour aller entendre l'ensemble ou jouer avec lui. » La publication laisse entendre que son métissage aurait valu certaines difficultés à l'orchestre, mais que « ces préjugés ont simplement renforcé sa détermination et resserré ses rangs⁸⁴ ». Le magazine britannique *Melody Maker* se montre tout aussi élogieux à l'égard du groupe. Henry Whiston écrit dans ses pages que l'ensemble s'est bâti une solide réputation nationale « grâce à son caractère progressiste et aux différentes nationalités qui le composent⁸⁵ ». Dans *Record Exchange* cette fois, Whiston ajoute que la presse a commencé à s'intéresser au groupe le jour où Metcalf a déclaré qu'il symbolisait la « démocratie dans la musique⁸⁶ ».

Si l'orchestre de Metcalf est reconnu à l'international, c'est à Montréal que son retentissement reste le plus fort. En mai 1947, le *Montreal Standard* publie sur deux pages les photos des musiciens avec leurs origines respectives, ainsi qu'une photo du groupe

81. « What is ISS? What's Its Aim and Functions », *McGill Daily*, 24 février 1948.

82. Grant Roberts, « Louis Metcalf Will Play for Benefit of I.S.S. », *McGill Daily*, 25 février 1948; « Musically Speaking: Metcalf Band Jams for ISS Campaign », *McGill Daily*, 24 février 1948.

83. Cité dans « Louis Metcalf Will Play for Benefit of I.S.S. », *McGill Daily*, 25 février 1948.

84. Brown-Forbes, « New Canadian Mixed Ork », p. 47.

85. Whiston, « Metcalf in Montreal », p. 9.

86. Henry F. Whiston, « Democracy in Music », *Record Exchange*, décembre 1949, dossier Louis Metcalf, fonds John Gilmore, ACSC.

dans son ensemble. Sous la photo de Metcalf, la légende souligne que « le maestro lui-même, Louis Metcalfe, est en partie Indien Cherokee » et qu'il « s'impose désormais comme l'un des grands noms du jazz, aux côtés de Duke Ellington, Louis Armstrong, etc. ». Le journaliste Ken Johnstone écrit que le groupe ne se compose pas seulement de musiciens blancs et noirs, qu'il « va plus loin » et « représente les Nations Unies à lui tout seul ». En plus d'être désormais une nouvelle référence en musique, souligne-t-il, le groupe « dément les préjugés raciaux⁸⁷ ». À mesure que la réputation du groupe grandit, les séances d'improvisation organisées le dimanche après-midi par Metcalf deviennent autant de rendez-vous incontournables au cours desquels les musiciens de Montréal se familiarisent avec les sons nouveaux du be-bop et apprennent les uns des autres. Ainsi que l'indique Whiston, « le public [du St-Michel] s'accroît de saison en saison⁸⁸ ».

Les convictions politiques et sociales défendues par l'ensemble exercent manifestement une incidence bien concrète sur la vie culturelle montréalaise. De plus, la popularité de l'orchestre transcende les barrières linguistiques et les journaux francophones de Montréal l'encensent, eux aussi. En très peu de temps, le groupe de Metcalf se classe parmi les attractions musicales les plus célèbres de la ville, tout particulièrement ses séances d'improvisation du dimanche après-midi. Dans *Le Canada*, Paul Roussel détaille l'apport singulier de chacun des musiciens de l'ensemble et relève la virtuosité de leurs improvisations et de leur authenticité. Ce « curieux mélange de races, ajoute-t-il, [...] contribue, cependant, à former l'un des meilleurs groupements de jazz jamais entendus dans cette ville ». Enfin, Roussel décrit le déroulement des improvisations au St-Michel et donne même à son lectorat un avant-goût de l'ambiance qui règne dans ces rencontres : « On écoute, on apprécie, on critique. Parfois, je dirais même souvent, des musiciens de jazz de Montréal [s'amènent], avec leur instrument, afin de contribuer d'un numéro [...]. Ainsi, dimanche dernier, un formidable saxophoniste d'ici [...] suscita une véritable ovation à l'exécution de deux ou trois "blues" magnifiques. Un autre artiste invité, un virtuose de l'harmonica, interpréta aussi quelques pièces, obtenant de cet instrument aux possibilités limitées, la plus belle sonorité, la plus chaude, qu'on puisse souhaiter. Il dansa aussi et ce grand artiste de couleur, fort sympathique, obtint un succès fou⁸⁹ ».

Ainsi que l'indique l'article de Roussel, les séances d'improvisation offrent aux musiciens

87. Ken Johnstone, « Mixed Band: Famed Jazz Musician Builds Unique Band », *Montreal Standard*, 15 mai 1947, p. 16-17.

Photos : Louis Jacques. Le prénom et le nom de Louis Metcalf ont souvent été mal orthographiés. Je les indique ici tels qu'ils figurent dans les publications originales.

88. Whiston, « Metcalf in Montreal », p. 9.

89. Paul Roussel, « Sept virtuoses du "hot jazz" entendus au Café St-Michel », *Le Canada*, 29 décembre 1947.

d'origines et de formations diverses la possibilité de jouer ensemble, de s'influencer mutuellement et d'inventer de nouvelles interactions et dynamiques musicales au fil de leurs improvisations. Metcalf et son ensemble ayant aussi conquis les francophones de Montréal, le St-Michel fait paraître dans leurs journaux des publicités vantant l'orchestre et ses musiciens de tous horizons⁹⁰. Metcalf ne ménage pas ses efforts pour séduire un public qu'il sait au moins en partie francophone, intégrant même à son répertoire une version be-bop d'*Alouette*, illustre chanson canadienne-française⁹¹.

Comparativement aux articles dévastateurs qu'ils publiaient sur le jazz avant la guerre, les journaux francophones accueillent maintenant beaucoup plus favorablement le projet de Metcalf. Un article anonyme paru dans *Le Petit Journal* constate avec exaltation que les membres de l'orchestre de Metcalf « appartiennent à tous les pays, car les races et les couleurs n'empêchent pas de dire : “be-bop”! » L'article souligne ensuite que les séances d'improvisation produisent une impression saisissante sur le public : elles « vous sortent littéralement de votre chaise » et attirent « des foules de curieux qui se mêlent aux connaisseurs avec un enthousiasme des plus [démonstratifs] ». Décrivant les sons produits par la trompette, le violon, le trombone et le saxophone, il s'exclame enfin qu'ils « vous laissent bouche bée ou frénétiquement emballé⁹² ». Dans *Le Devoir*, journal de l'élite intellectuelle du Québec, un journaliste insiste en ces termes sur le caractère novateur de l'orchestre : « Louis Metcalfe eut à surmonter de grandes difficultés afin de faire admettre sa théorie dans les établissements montréalais. Le succès qu'il remporte depuis un an confirme toutefois son talent⁹³ ». Évidemment, le jazz compte encore de nombreux détracteurs qui le honnissent et vilipendent avec force tout ce qu'il représente. À la fin des années 1940, néanmoins, cette musique fait de toute évidence de plus en plus d'adeptes.

Dans un autre article également publié dans *Le Petit Journal*, un dénommé « Alec » témoigne du périple riche en découvertes qui l'a mené jusqu'au Corner en descendant la rue de la Montagne. À son passage, écrit-il, « des sons aigus d'instruments de percussion ont frappé mon attention. Je me trouvais devant le *café St-Michel*, une boîte d'ambiance exotique et fort achalandée... en noir et blanc ». Intrigué par la musique et l'atmosphère, il entre. Entendant cet orchestre pour la première fois, il s'étonne de trouver à Montréal un jazz d'une telle qualité. Pour Alec, « le jazz-band du St-Michel se distingue non seulement

90. Voir par exemple *Le Canada*, 29 décembre 1947.

91. Le Barbot, « Montréal, ville ouverte! », *Le Devoir*, 28 juillet 1949.

92. « La sautillante musique “ be-bop” vient de naître », *Le Petit Journal*, 10 avril 1949.

93. « Les “Jam Sessions” reprennent dimanche », *Le Devoir*, 10 septembre 1949. L'article annonce des séances d'improvisation postérieures au départ de l'International Band du St-Michel, mais témoigne néanmoins du vif enthousiasme suscité par l'orchestre.

par sa bonne interprétation de la mélodie choisie, mais aussi et surtout par son étonnante improvisation sur cette mélodie sans en négliger le rythme ». De fait, cette immense liberté d'improvisation, l'élargissement du langage harmonique ainsi que l'audacieuse mise en valeur des solos qui impressionnent tant Alec comptent maintenant parmi les principaux attraits du groupe. Alec souligne aussi la ferveur de la clientèle, les yeux du public constamment rivés sur Metcalf, le silence qui se fait dans l'auditoire quand l'orchestre commence à jouer : loin de danser ou de continuer à discuter, les spectateurs écoutent avec une prodigieuse attention. « [C]haque interprétation est saluée par des applaudissements frénétiques », observe Alec, si bouleversé par sa visite au St-Michel qu'il en propulse sur-le-champ le jazz de qualité au rang des arts sérieux. « Louis Metcalfe et ses musiciens font école chez nous », déclare-t-il. Ébranlé par cette découverte, Alec mesure soudainement toute l'importance du projet artistique et social de Metcalf. Ses premières impressions de la scène jazzistique montréalaise s'estompent au profit d'une compréhension plus juste de la complexité de cette musique et d'une appréhension admirative de l'effet qu'elle produit sur son auditoire. En conclusion, Alec signale que le jazz de Metcalf mérite de conquérir un plus large public, et il espère qu'il se frayera bientôt un chemin au-delà du quartier Saint-Antoine qui l'a vu naître⁹⁴. Bien qu'il soit établi depuis peu à Montréal, Metcalf a déjà atteint son but : remodeler en profondeur la vie culturelle de sa ville d'adoption.

Après avoir joué au Café St-Michel pendant plus de deux ans, l'orchestre se dissocie de l'établissement. Une nouvelle équipe de direction a repris le club et exige maintenant de l'ensemble qu'il renonce au be-bop au profit de la musique de danse latino-américaine⁹⁵. L'International Band quitte le St-Michel pour l'El Patio, boulevard Saint-Laurent, mais plusieurs de ses membres partent. Metcalf n'a jamais pu recréer l'atmosphère exceptionnelle de la longue résidence du groupe au St-Michel, de 1947 à 1949⁹⁶.

Les membres de l'orchestre étaient indubitablement très attachés à l'International Band. Pour jouer avec Metcalf, Willy Girard a renoncé à des prestations presque deux fois plus lucratives⁹⁷. Convaincu que « le jazz, c'est dans le Corner que ça se passe, et pas ailleurs! » Wilkie Wilkinson s'est jeté corps et âme dans la musique. Il considérait ses années dans le Corner comme les plus stimulantes et les plus déterminantes de sa vie. S'il était resté « un musicien blanc du haut de la ville » au lieu de descendre dans le Corner, disait-il, il n'aurait

94. Alec, « Le jazz-band du St-Michel », *Le Petit Journal*, 14 décembre 1947.

95. Bruce Taylor, « Cabaret Circuit », *Montreal Herald*, 29 août 1949.

96. Miller, *Such Melodious Racket*, p. 227-230.

97. Transcription d'une entrevue de Herb Johnson, 27 mars 1981, dossier Willy Girard, fonds John Gilmore, ACSC.

« jamais pu évoluer autant que ça comme musicien de jazz ». Steep Wade ne désirait rien tant que de jouer du be-bop en y engageant toutes ses émotions, s'exprimer dans un monde dont le racisme l'avait tant fait souffrir⁹⁸. Mais la vie de jazzman n'est pas toujours un jardin de roses. Très vite, à Montréal comme dans toutes les grandes villes des États-Unis, l'héroïne consumera de nombreux musiciens. Peu après avoir quitté l'orchestre, Wilkie Wilkinson entrera dans un centre de désintoxication. Steep Wade mourra en 1953, à l'âge de 35 ans, d'une surdose d'héroïne selon toute apparence⁹⁹.

Metcalf voulait élever le jazz au rang d'art permettant aux musiciens de s'exprimer à la fois individuellement et collectivement. Il voulait aussi pulvériser les frontières raciales et nationales qui atomisent l'humanité en petits groupes étanches. En fin de compte, toutefois, ce sont justement les frontières qui ont causé le démantèlement du groupe. Metcalf espérait emmener son groupe en tournée aux États-Unis et il avait même réservé des salles prestigieuses. Les règles très strictes d'immigration ont empêché ses musiciens de franchir la frontière. Après avoir patienté au consulat des États-Unis toute une journée, ils ont appris que parce qu'ils avaient simplement demandé à jouer aux États-Unis, ils y seraient interdits de séjour pendant un an¹⁰⁰. La déception des membres de l'International Band était d'autant plus vive que les musiciens des États-Unis, eux, se produisaient au Canada sans encombre. Bien plus tard, revenant sur ces événements, Metcalf déclarait qu'il aurait « peut-être l'air amer » en disant cela, mais qu'il restait profondément déçu « qu'après des années à rêver et préparer notre arrivée aux États-Unis, et malgré notre solide réputation, on nous avait fermé la porte au nez¹⁰¹ ».

Les politiques frontalières ont empêché Metcalf d'emmener son orchestre aux États-Unis. Elles vont aussi avoir d'autres répercussions, bien plus durables, sur son parcours. En novembre 1950, Metcalf et ses confrères musiciens Al King et Benny Winestone prennent la route d'Ottawa pour assister à un concert de Louis Armstrong, un bon ami de Metcalf. En chemin, la Gendarmerie royale du Canada intercepte leur voiture et la fouille de fond en comble. Ayant trouvé de la marijuana dans le véhicule, les policiers placent les trois hommes en état d'arrestation¹⁰². À leur procès, les musiciens tentent de convaincre le juge qu'ils n'avaient d'autre choix que de fumer de la marijuana pour « apporter toute satisfaction à leurs clients et à leurs admirateurs, qui leur réclamaient constamment des

98. Transcription d'une entrevue de Wilkie Wilkinson, 26 janvier 1982, 7 septembre 1982, fonds John Gilmore, ACSC.

99. Voir les entrées consacrées à Wilkinson et à Wade dans le *Who's Who* de Gilmore, p. 297-298 et 308-310.

100. Entrevue de Herb Johnson, fonds John Gilmore, s. d., ACSC.

101. Cité dans Kunststadt, « Story of Louie Metcalf », p. 10-11.

102. Gilmore, *Une histoire du jazz à Montréal*, p. 178-184.

prestations très enlevantes ». Le juge n'a évidemment pas retenu leur argumentation. Metcalf et King ont finalement été reconduits à la frontière¹⁰³. Avec cette arrestation et la déportation qui s'en est suivie, le séjour montréalais de Metcalf se terminait de manière bien abrupte. La réglementation frontalière aurait aussi des incidences déterminantes sur le parcours d'autres membres du groupe. Au début des années 1950, Lionel Hampton invite Butch Watanabe à travailler avec lui aux États-Unis. À cause des restrictions raciales, le visa de travail lui est refusé. Les services états-uniens d'immigration, résume Butch Watanabe, « ne voulaient tout simplement pas entendre parler des Japonais¹⁰⁴ ».

Dans le peu de temps qu'il a passé à Montréal, Metcalf a réussi à élaborer une vision d'avenir cherchant à dépasser les limites de l'univers dans lequel il évoluait. Née dans un contexte de contacts interculturels et d'improvisation, cette conception nouvelle, contestation esthétique d'un monde hiérarchisé selon les races, proposait un autre regard sur la démocratie. Dans la droite ligne de ses convictions, l'orchestre de Metcalf inventait et implantait « des relations de co-création inédites, inattendues et fructueuses¹⁰⁵ ». Pour l'International Band, la démocratie n'était pas un état immuable à atteindre une fois pour toutes, mais une réalité dynamique à construire, à improviser, à concrétiser. L'orchestre a vu le jour dans le cadre très singulier de Montréal, une ville profondément marquée par les contrecoups de l'esclavage et par une discrimination raciale et une ségrégation encore bien vivaces à l'époque, mais aussi par ses fractures linguistiques, ses démarcations nettes entre classes sociales et son passé de ville ayant appartenu à l'empire français, puis britannique. En dépit des limites, bien réelles, du projet de Metcalf, en particulier son caractère exclusivement masculin, il reste qu'au moment où le jazz moderne prenait son envol à Montréal, cette musique était porteuse d'une vision politique cherchant à transcender les frontières, favoriser l'internationalisme et combattre la ségrégation dans le cadre d'une démocratie véritablement mondiale. Metcalf affirmait que son ensemble était un « orchestre du futur », et nombreux sont les jeunes musiciens qui ont adopté sa conception du jazz en tant que force progressiste. Oscar Peterson, qui a raffiné son art en accompagnant régulièrement l'orchestre de Metcalf au St-Michel, est ainsi devenu

103. « Four 'Reefer' Smokers Jailed for 6 Months », *Montreal Herald*, 25 novembre 1950. La citation est une paraphrase. Voir aussi William Wardwell, « Musicians' Bail Readjusted in 'Reefer' Possession Case », *Montreal Herald*, 22 novembre 1950, fonds Herb Johnson, ACSC. Le musicien Sadik Hakim a également été arrêté après qu'une perquisition dans son appartement eut établi qu'il était en possession de marijuana; il a, lui aussi, été déporté. Gilmore, *Une histoire du jazz à Montréal*, p. 184-185.

104. Entrevue de Butch Watanabe, 17 décembre 1981, fonds John Gilmore, ACSC.

105. Fischlin, Heble et Lipsitz, *Fierce Urgency of Now*, p. xii.

un inlassable défenseur des droits civiques et de l'intégration raciale¹⁰⁶. Metcalf quitte Montréal moins de cinq ans après s'être établi dans cette ville et le rideau se baisse alors définitivement sur son expérimentation musicale. Cependant, le mouvement culturel qu'il a enclenché s'est inscrit durablement dans les mémoires montréalaises et a incité les générations futures à inventer leurs propres modèles de contestation politique et culturelle et, par conséquent, à imaginer leur propre version d'un futur véritablement démocratique.

106. Kunststadt, « Story of Louie Metcalf », p. 10. Pour mieux connaître les points de vue et convictions de Peterson relativement au jazz, aux droits civiques et à l'intégration raciale, voir Oscar Peterson, *Jazz Odyssey: The Life of Oscar Peterson*, New York, Continuum, 2002, p. 50 et p. 232.

Notices biographiques des collaborateurs et collaboratrices

Denyse Baillargeon est professeure émérite du département d'histoire de l'Université de Montréal. Spécialiste de l'histoire des femmes, de l'enfance et de la santé, elle est l'auteure de plusieurs ouvrages dont *Repenser la nation, Histoire du suffrage féminin au Québec* (Remue-ménage, 2019) paru en anglais sous le titre *To be Equals in our Own Country. Women and the Vote in Quebec* (UBC Press, 2019, trad Käthe Roth).

Isabelle Bouchard est professeure d'histoire au département des sciences humaines de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Ses recherches portent sur l'histoire politique, foncière et juridique des communautés des Premières Nations de la vallée du Saint-Laurent aux XVIIIe et XIXe siècles.

Bettina Bradbury est historienne des femmes, du genre et de la famille. Connue pour ses travaux en histoire féministe et sociolégale, elle est l'auteure de *Caroline's Dilemma: A Colonial Inheritance Saga* (New South, 2019; UBC Press, 2020) et *Wife to Widow: Lives, Laws and Politics in Nineteenth-Century Montreal* (UBC Press, 2011).

Magda Fahrni est professeure à l'Université du Québec à Montréal où elle enseigne l'histoire des femmes et de la famille, ainsi que l'histoire du Québec et du Canada au XXe siècle. Elle est l'auteure de plusieurs livres, dont *Of Kith and Kin: A History of Families in Canada* (Oxford University Press Canada, 2022).

Brian Gettler est professeur d'histoire à l'Université de Toronto. Ses recherches portent sur l'histoire du colonialisme et du capitalisme au Canada, ainsi que sur les récits de l'histoire nationale au Québec. Son livre, *Colonialism's Currency: Money, State, and First Nations in Canada, 1820-1950* est paru chez McGill-Queen's University Press en 2020.

Dan Horner est professeur agrégé au Département de criminologie de la Toronto Metropolitan University. Historien de la ville, il a publié plusieurs articles et chapitres sur la vie publique, la politique populaire, et la gouvernance urbaine au milieu du XIXe siècle à Montréal. En 2020, il a publié *Taking to the Streets: Crowds, Politics, and Urban Experience in Mid-Nineteenth Century Montreal* aux éditions McGill-Queen's.

Nicolas Kenny est membre du département d'histoire de l'Université Simon Fraser. Spécialiste en histoire urbaine, il est l'auteur de *The Feel of the City: Experiences of Urban Transformation* (University of Toronto Press, 2014) et de *Bruxelles et sa radio : Émotions et sonorités* (CFC Éditions, 2019) et a co-dirigé, avec Rebecca Madgin, *Cities Beyond Borders : Comparative and Transnational Approaches to Urban History* (Ashgate/Routledge, 2015).

Sean Mills est professeur au Département d'histoire à l'Université de Toronto et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire canadienne et transnationale. Il a publié *Contester l'empire. Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972* et *Une place au Soleil. Haïti, les Haïtiens et le Québec*. Mills est également le codirecteur (avec Désirée RoCHAT et Eric Fillion) de *Statesman of the Piano: Jazz, Race, and History in the Life of Lou Hooper*.

Tamara Myers est professeure d'histoire à l'Université de la Colombie-Britannique. Elle est spécialiste de l'histoire de la délinquance et de l'enfance et auteure de *Caught: Montreal's Modern Girls and the Law, 1869-1945* (University of Toronto Press, 2006) et *Youth Squad: Policing Children in North America* (McGill-Queen's University Press, 2019).

Mary Anne Poutanen enseigne les études interdisciplinaires à l'Université McGill au sein du Programme d'études sur le Québec et de l'Institut d'études canadiennes, en plus d'enseigner à temps partiel au département d'histoire de l'Université Concordia à titre de professeure affiliée. Elle est l'auteure du livre *Beyond Brutal Passions : Prostitution in Early Nineteenth-Century Montreal*, pour lequel elle a reçu le Prix Lionel-Groulx en 2016.

Camille Robert est doctorante et chargée de cours en histoire à l'Université du Québec à Montréal. Son projet de thèse propose une histoire du tournant néolibéral de l'État québécois à partir des points de vue de travailleuses de l'éducation et de la santé. Soucieuse de contribuer à la révision des récits dominants et à la diffusion de l'histoire, elle est membre du comité éditorial d'*HistoireEngagée.ca* et collabore avec plusieurs médias et organismes.

Daniel Ross est professeur au Département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal, où il étudie et enseigne l'histoire canadienne et urbaine. Il est également membre du collectif éditorial *ActiveHistory.ca*. Son livre, *The Heart of Toronto: Corporate Power, Civic Activism, and the Remaking of Downtown Yonge Street* (UBC Press, 2022) a reçu le Heritage Toronto Book Award en 2023.

Jarrett Rudy était professeur au Département d'histoire à l'Université McGill. Spécialisé

dans l'histoire culturelle et sociale du Québec, il a publié *The Freedom to Smoke: Tobacco Consumption and Identity* (McGill-Queen's University Press, 2005). Au moment de son décès, en avril 2020, il travaillait sur un projet de livre traitant de l'histoire du temps et de sa standardisation au Québec.

Brian Young détient le titre de James McGill Professor (émérite) en histoire canadienne à l'Université McGill. Ses recherches se concentrent sur l'histoire du Québec du XIXe siècle, et plus particulièrement sur l'histoire culturelle, légale et sociale des élites. Son livre, *Patrician Families and the Making of Quebec: The Taschereaus and McCords*, lui a valu le Prix Lionel-Groulx de l'Institut d'histoire de l'Amérique française (2014), et le Prix du Canada en sciences humaines et sociales (2016).